

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, tome 22, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1970.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255\\_1970\\_000\\_022.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1970_000_022.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>





8370  
cop 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*  
(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)



*TOME XXII (1969-1970)*



TABLE DES MATIÈRES



**RÉDACTION :**  
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES

**ADMINISTRATION :**  
AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES



## Table des matières du tome XXII (1969-1970)

M. ANGENOT, Discordance, image, métaphore . . . . .	359
C. BACKVIS, « Faulkner versus Dostoevskij ». Réflexions à propos d'un maître-livre . . . . .	205
J. BAERTEN, Les institutions du comté de Looz (XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles) . . .	457
J. BOVESSE, Le personnel administratif du comté de Namur au bas moyen âge. Aperçu général . . . . .	432
M. BRUWIER, Le domaine des comtes de Hainaut du X <sup>e</sup> au XIII <sup>e</sup> siècle	491
R. DESNÉ, Les œuvres complètes du curé Meslier . . . . .	135
G. DESPY, Introduction au Colloque sur le Gouvernement des Principautés de Basse-Lotharingie au moyen âge . . . . .	409
Discussion des exposés au Colloque international relatif aux Problèmes d'Éditions de textes français du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	151
B. GAGNEBIN, La première édition critique des « œuvres complètes » de J.-J. Rousseau . . . . .	116
L. GÉNICOT, Empereurs et princes en Basse-Lotharingie. Suggestions et recherches . . . . .	413
L. HERGERSHAUSEN, Rodin et les Neue Gedichte de R. M. Rilke : interférences thématiques « ABSCHIED » . . . . .	324
A. JAUMOTTE, Discours rectoral à la séance de rentrée de l'Université : Comprendre, découvrir et inventer . . . . .	35
W. KRAUSS, Quelques remarques fugitives sur l'établissement des textes	99
J. LIBERSKI-LEFÈVRE, Allocution à la séance de rentrée de l'Université	31
R. MORTIER, Allocution au Colloque international relatif aux Problèmes d'Édition de textes français du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	55
R. MORTIER, Le « Militaire Philosophe » . . . . .	60
R. NIKLAUS, L'édition des œuvres de Diderot fondées sur les seuls imprimés . . . . .	102
M. PANKOWSKI, Le renouveau, en Pologne d'après 1956, d'un genre littéraire désuet : les pensées . . . . .	313
J. PROUST, De l'usage des ordinateurs dans l'édition des grands écrivains français du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	72
P. ROCMANS, Allocution à la séance de rentrée de l'Université . . . .	22
P. SALMON, Les carnets de campagne de Louis Leclercq. Etude de mentalité d'un colonial belge . . . . .	233
H. SIMONET, Discours présidentiel à la séance de rentrée de l'Université	5
J. TEGHEM, Allocution à la séance de rentrée de l'Université . . . . .	26
A. UYTTEBROUCK, Considérations sur le gouvernement du duché de Brabant au XIV <sup>e</sup> siècle . . . . .	469
C. VAN DE KIEFT, Les comtes de Hollande et les villes de la principauté au XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	479

M. VANDEN ABEELE, La localisation des universités . . . . .	370
J. VERCRUYSSSE, Les œuvres alphabétiques de Voltaire . . . . .	89
P. VERNIÈRE, Problèmes d'édition critique à propos des « Œuvres politiques » de Diderot . . . . .	127
M. WILMET, Syntaxe historique et structuralisme . . . . .	341
Thèses . . . . .	177, 384
Bibliographie . . . . .	187, 303, 402, 510
Fondation universitaire . . . . .	406

B3 fo  
cop 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*  
(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)  
OCTOBRE 1969-JANVIER 1970



# 1-2

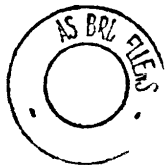
Numéro spécial consacré au Colloque international  
relatif aux Problèmes d'Édition de textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle



**RÉDACTION :**  
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56    1050 BRUXELLES

**ADMINISTRATION :**  
AVENUE VAN BECELAERE 117    1170 BRUXELLES

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## COMITÉ DE RÉDACTION

**M<sup>lle</sup> L. de BROUCKÈRE**  
(Faculté des Sciences)

**M. J. BARTIER**  
(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. BERTELSON**  
(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. C. DELVOYE**  
(Faculté de Philosophie et Lettres)

**J. DE VOOGHT**  
(Faculté des Sciences appliquées)

**M. R. PIRSON**  
(Faculté de droit)

**M. P. RULANT**  
(Faculté de Médecine)

**M. E. JANSON**  
(Directeur)

**M. E. JANSSENS**  
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 56.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . .	300 francs
Prix de vente au numéro . . . . .	85 francs
Numéro double . . . . .	170 francs
Numéro triple . . . . .	250 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale*



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)

## SOMMAIRE

Séance Académique de Rentrée 3 octobre 1969 :

Discours de M. H. SIMONET, Président de l'Université . . . . .	5
Allocution de M. P. ROCMANS, Assistant . . . . .	22
Allocution de M. J. TEGHEM, Etudiant . . . . .	26
Allocution de Mme J. LIBERSKI-LEFEBVRE, Déléguée du P.A.T.O. . . . .	31
Discours de M. le Recteur A. JAUMOTTE . . . . .	35

Colloque International relatif aux Problèmes  
d'Édition de textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Allocution de M. R. MORTIER . . . . .	55
R. MORTIER, Le « Militaire Philosophe » . . . . .	60
J. PROUST, De l'usage des ordinateurs dans l'édition des grands écrivains français du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	72
J. VERCRUYSE, Les œuvres alphabétiques de Voltaire . . . . .	89
W. KRAUSS, Quelques remarques fugitives sur l'établissement des textes . . . . .	99
R. NIKLAUS, L'édition des œuvres de Diderot fondées sur les seuls imprimés . . . . .	102
B. GAGNEBIN, La première édition critique des « œuvres com- plètes » de J.-J. Rousseau . . . . .	116
P. VERNIÈRE, Problèmes d'édition critique à propos des « Œuvres politiques » de Diderot . . . . .	127
R. DESNÉ, Les œuvres complètes du Curé Meslier . . . . .	135
Discussion . . . . .	151
Thèses . . . . .	177
Bibliographie . . . . .	187



RÉDACTION :

AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES

ADMINISTRATION :

AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES



## **SÉANCE ACADÉMIQUE DE RENTRÉE**

*3 octobre 1969*

### *Orateurs*

- M. H. SIMONET, Président du Conseil d'Administration de l'Université.
- M. P. ROCMANS, assistant (Faculté de Médecine et de Pharmacie) — membre du Conseil d'Administration de l'Université.
- M. J. TEGHEM, étudiant (Faculté des Sciences) — membre du Conseil d'Administration de l'Université.
- M<sup>me</sup> J. LIBERSKI-LEFEBVRE, déléguée du personnel administratif, technique et ouvrier — membre du Conseil d'Administration de l'Université.
- M. A. JAUMOTTE, Recteur de l'Université.

### **Discours de M. H. Simonet,**

**Président du Conseil d'Administration de l'Université**

EXCELLENCES,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE RECTEUR,  
CHERS COLLÈGUES,  
MESDAMES,  
MESDEMOISELLES,  
MESSIEURS,

Notre Université entre dans sa 136<sup>e</sup> année d'existence. Pour une institution c'est, semble-t-il, la maturité et pourtant la plupart des problèmes avec lesquels nous avons été confrontés cette année

semblent relever de ce que les médecins appelleraient troubles de croissance. En effet au cours des années, au cours des mois écoulés, notre Université a traversé un certain nombre de soubresauts qui, disons-le, n'ont pas été sans provoquer un examen de conscience chez ceux qui constituent cette Université. Certains ont entrevu le salut dans un retour en arrière, destiné, pensaient-ils, à leur fournir la sécurité de structures connues et éprouvées même si elles souffraient d'un certain manque d'adaptation aux réalités contemporaines. Et d'autres préoccupés avant tout de transformations, fussent-elles violentes, ont eu le désir, d'ailleurs compréhensible, de faire table rase, de détruire un instrument, jugé désormais inutilisable. Heureusement, nous avons assez rapidement dépassé ces attitudes aussi critiquables l'une que l'autre et nous sommes aujourd'hui entrés dans la voie de la réforme de l'Université, en espérant que les premiers pas, les premiers jalons posés, sont le début d'une transformation fondamentale de notre maison et de son adaptation aux besoins du temps.

\*  
\*\*

Le 20 novembre 1968, le Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles présidé par M. Jean Baugniet transmettait ses pouvoirs à un Conseil d'Administration transitoire démocratiquement élu. En dehors de la certitude, que chacun d'entre nous avait, de vivre un moment important de l'histoire de cette maison, le sentiment dominant était l'inquiétude. Le Conseil sortant, conscient à la fois de l'importance des problèmes à résoudre, de leur urgence et de leur difficulté, mesurait, non sans appréhension, les obligations de ses successeurs et leur inexpérience. Le nouveau Conseil d'Administration de son côté, encore mal informé, ressentait presque d'instinct la complexité de ses tâches futures

Qu'a-t-il fait, en définitive, ce Conseil dont l'âge moyen — soit dit en passant — ne dépasse pas quarante ans, et dont les membres engagés, soit dans des études, soit dans l'enseignement, dans la recherche ou dans des préoccupations extra-universitaires, se sont rassemblés afin de tenter de résoudre un certain nombre de problèmes et de transformer l'Université. Au commencement était le Verbe, disait, je crois, l'Évangile. Vous me permettrez de le citer dans cette maison. Et il est incontestable que ce fut la caractéristique et que ce l'est encore, du Conseil. On ne met pas impunément une quarantaine d'universitaires ensemble sans courir le



risque d'assister à de nombreuses discussions dont la durée moyenne a parfois atteint celle des réunions des marathons agricoles que connaît le Marché Commun. Comme, par ailleurs, certains membres de ce Conseil avaient le privilège redoutable de siéger au Bureau du Conseil d'Administration qui, lui, se réunit en stricte alternance avec le Conseil et que, d'autre part, il est rapidement apparu que pour rencontrer les problèmes que soulevait la coexistence de deux communautés linguistiques dans cette Université, il fallait créer deux conseils consultatifs, l'un pour la communauté francophone, et l'autre pour la communauté néerlandophone, beaucoup d'entre nous devinrent ce que Parkinson, je crois, appelle des *comitologues*, c'est-à-dire des gens dont l'essentiel de l'activité professionnelle consiste à passer leur existence dans des comités, dans des commissions ou dans des conseils. Mais, je dois dire que, quelles qu'aient été la durée, la difficulté des débats, aujourd'hui nous pouvons nous présenter, devant vous, avec un bilan qui n'est pas négligeable et ouvrir, devant vous aussi, un certain nombre de perspectives qui nous permettent de bien augurer de l'avenir de cette maison.

Je parlais, il y a un instant, du nombre de réunions, de la longueur de celles-ci ; je dois signaler que le degré de participation aux réunions de la plupart des membres du Conseil d'Administration n'a pas été réduit, bien au contraire, par le fait qu'il est très rapidement apparu que la qualité du travail du Conseil était tributaire d'une organisation, d'un certain nombre de commissions, qui, eu égard à la complexité des tâches avec lesquelles le Conseil est confronté, sont indispensables pour préparer ses délibérations. L'article 23 de nos statuts prévoit la création par le Conseil de 5 commissions qui aujourd'hui existent toutes.

Celle de la *recherche scientifique*, qui est chargée de faire des propositions sur tout ce qui concerne l'organisation générale de la recherche à l'Université ; de proposer la répartition du budget global de la recherche entre les différents projets qui sont présentés ; de donner un avis sur tous les projets de recherches qui lui sont soumis et, enfin, de donner avis sur toute reprise éventuelle par l'Université, de programmes de recherches financés par l'extérieur.

Une deuxième commission est celle de l'*enseignement* qui, elle aussi, a compétence d'avis, mais cette fois-ci, en matière de coordination de programmes et de méthodes d'enseignement, de méthodes d'examens et d'accès à l'Université.

La troisième est celle des *affaires sociales*, qui a dans ses attri-

butions les questions relatives au secteur social, en ce compris les subsides accordés aux cercles estudiantins.

Il y a, en quatrième lieu, la commission des *finances*, qui est chargée de préparer le travail du Conseil en matière budgétaire et aussi de présenter à la fin de l'exercice, les comptes au Conseil d'Administration. Par ailleurs, cette commission détermine les écarts éventuels constatés par rapport au budget et les causes de ces écarts.

Enfin, il y a la commission des *investissements*, récemment créée, qui, elle, a pour rôle de préparer les décisions du Conseil d'Administration en matière d'investissements. Et, comme vous le verrez dans quelques instants, nous avons à préparer, en ce domaine, un nombre élevé de projets importants.

\*  
\* \*

Par ailleurs, enfin, dans un tout autre domaine, dont vous mesurerez certainement toute l'importance pour l'Université, il est apparu très rapidement aux membres du Conseil d'Administration, — aussi bien aux membres francophones qu'aux membres d'expression néerlandaise —, qu'il fallait, sans désespérer, aborder le problème du dédoublement. C'est pourquoi, actuellement, fonctionne de manière régulière, une *commission du dédoublement* de l'Université qui est composée d'experts, dont la plupart sont choisis au sein du Conseil d'Administration, et sur lesquels repose la tâche bien difficile de préparer les solutions qui permettront à deux universités nouvelles, d'ici quelque temps, de voir le jour. Et je tiens, en passant, à leur rendre un hommage tout particulier, à la fois pour la qualité du travail qu'ils ont accompli, et pour le soin, le zèle et la conscience qu'ils y ont mis.

\*  
\* \*

Je n'ai pas encore terminé. Je dois encore mentionner un certain nombre d'autres commissions dont l'énumération vous fera prendre toute la mesure de l'organisation de l'Université, en tout cas en ce qui concerne la confrontation des points de vue.

Il y a une commission *hospitalo-facultaire* qui a été créée ; ou plus exactement, — parce que c'est ainsi qu'est son appellation officielle — le *Comité de programmation et de coordination hospitalo-facultaire*. Cette commission, ou mieux ce comité, est chargé de l'étude des problèmes résultant de la reprise éventuelle des

hôpitaux existants, de l'harmonisation des programmations hospitalières et facultaires à court terme, de la programmation des nouveaux ensembles hospitalo-facultaires et — j'aurai l'occasion de vous en parler d'ici quelques minutes — de la coordination, quand il y a lieu, des études et options hospitalo-facultaires avec celles d'autres secteurs de l'Université, par l'intermédiaire du bureau de programmation inter-universitaire. Je vais du reste y revenir dans un moment.

Il y a enfin — et j'arrêterai là cette énumération, non pas parce que nous sommes arrivés au bout de la liste des commissions qui fonctionnent au sein de l'Université, mais parce que je ne voudrais pas abuser de votre patience —, il y a enfin la commission pour *les problèmes estudiantins de coopération au développement* qui doit s'occuper du problème des étudiants belges désireux de faire tout ou partie de leur carrière dans les pays en voie de développement, avec, pour les étudiants étrangers, l'organisation éventuelle de stages et la préparation au retour dans le pays d'origine.

\*  
\* \*

Voilà un certain nombre de commissions qui fonctionnent à l'Université et qui ont pour but, dans toute la mesure du possible, d'associer tous ceux qui constituent la communauté universitaire à l'élaboration des décisions et à la prise des options. Toutefois, le travail du Conseil d'Administration serait insuffisamment préparé si l'on se bornait à organiser la participation ou la consultation et si les délibérations qui doivent se dérouler au sein du Conseil n'étaient pas préparées par un organe technique. Cet organe technique, c'est le *bureau de programmation*. Le Conseil précédent avait décidé le principe de sa création et il a incombé au Conseil actuel de mettre cette décision en œuvre, d'organiser le bureau de programmation et d'en faire un outil dont l'utilité ne peut plus être contestée dans les universités modernes. Actuellement, le bureau de programmation met au point un certain nombre de programmes et de projets de développement, en collaboration avec des *commissions de programmation*, parce que, là aussi, on s'est efforcé d'associer aussi largement que possible ceux qui sont concernés par cet effort de planification. Et tout cela se fait dans la perspective du dédoublement de l'Université qui bientôt sera consacré juridiquement.

Enfin, je tiens à souligner aussi l'existence d'une instance qui ne dépend pas du Conseil d'Administration mais qui est, elle aussi,

l'émanation de la communauté universitaire ; c'est la *Constituante* qui, actuellement, élabore un projet de statuts, lequel, je l'espère, quand il sera mis au point, pourra être transmis au Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse prendre des décisions utiles en la matière et doter notre Université des statuts dont elle a besoin pour en faire une institution démocratique vivante et consciente de ses responsabilités.

Voilà donc la situation dans laquelle nous nous trouvons au point de vue des structures. Je voudrais maintenant, très brièvement, sans abuser de votre temps, vous dire exactement quels sont les principaux problèmes avec lesquels nous sommes confrontés.

*Il y a d'abord le problème le plus aigu, qui est celui de nos hôpitaux.* En effet, il est très rapidement apparu au Conseil actuel, — comme d'ailleurs au Conseil précédent — que la situation des hôpitaux universitaires risquait, pour quantités de raisons, de devenir dramatique et de compromettre ainsi la qualité de l'enseignement dispensé par notre Faculté de Médecine. C'est pourquoi, avec beaucoup de sagesse, le Conseil précédent avait demandé et obtenu de M. le Ministre de la Santé publique de pouvoir installer un nouveau complexe hospitalier comportant 1 500 lits. La décision de principe étant prise par le Ministre, il incombait au Conseil d'Administration actuel de traduire cette décision de principe sur le plan des faits ; et c'est pourquoi, dès l'entrée en fonction de ce Conseil d'Administration, en collaboration avec les instances compétentes de la Faculté de Médecine, nous nous sommes efforcés de mettre au point les projets nous permettant de réaliser la création d'un complexe hospitalo-facultaire tout à fait nouveau. Nous l'avons fait dans la perspective du dédoublement et dans le cadre des accords préalables qu'avaient conclus les deux communautés universitaires. Et c'est ainsi que la première décision de principe que nous avons dû prendre était celle de la répartition des 1 500 lits accordés à l'Université unitaire de Bruxelles, cette répartition se faisant dans la proportion suivante :

900 lits étant destinés à couvrir les besoins de l'ensemble hospitalo-facultaire de langue française ; et

600 lits étant destinés à répondre aux besoins de la communauté universitaire flamande.

En ce qui concerne l'implantation — et tout d'abord pour des raisons qui me sont totalement étrangères à un autre titre —, il fut décidé que, pour la Faculté de Médecine francophone, l'ensemble

hospitalo-facultaire serait installé à Anderlecht. En ce qui concerne la communauté universitaire néerlandophone, celle-ci installera sa Faculté de Médecine et son hôpital universitaire très probablement à Jette.

Nous n'avons pas non plus hésité à prendre toutes les options nécessaires de sorte que le projet puisse être élaboré le plus rapidement possible. Dès à présent, M. le Ministre de la Santé publique est en possession d'un avant-projet sur lequel il aura à se prononcer très prochainement. Dès à présent aussi, tous les bureaux techniques ont été désignés qui permettront de mettre au point le projet définitif. Toutes les négociations ont été entamées aussi bien avec les propriétés privées, qu'avec la Commission d'Assistance publique qui, comme toujours, s'est montrée d'une grande bienveillance vis-à-vis de l'Université, afin d'obtenir dans les délais les plus brefs la cession des terrains, indispensables à l'érection de la première partie de ce complexe hospitalo-facultaire. Le souhait, et aussi la volonté que nous avons, est que, avant la fin de 1970, le chantier puisse être ouvert et qu'ainsi l'on puisse construire aussi bien pour l'Université flamande que pour l'Université francophone l'hôpital universitaire — ou les hôpitaux universitaires — dont l'Université a besoin, dont l'agglomération bruxelloise et même le pays ont besoin ; et je dis le pays, parce qu'il est certain, qu'au sein de ces hôpitaux, se développeront des techniques médicales qui non seulement serviront à la population de l'agglomération bruxelloise mais également à la population de tout le pays. Voilà donc pour le premier problème.

Il est alors un deuxième problème qui est, disons-le, fondamental pour l'*idéal du libre-examen*, que nous voulons tous servir, quelles que soient, par ailleurs, notre langue et notre culture. J'ai fait allusion tout à l'heure au problème du dédoublement structurel de l'Université et je voudrais ici en dire quelques mots parce que, en fait, la séance d'aujourd'hui, vous vous en rendez tous compte, et il n'est pas nécessaire que je souligne ce fait davantage, est une séance à certains égards, historique : c'est la première fois que néerlandophones et francophones de cette Université organisent séparément la séance de rentrée. Et je voudrais ici rappeler très brièvement *les circonstances dans lesquelles s'est effectué le dédoublement*. Je crois que ce dédoublement est inséparable de toute une évolution politique qui a progressivement conduit la communauté flamande de ce pays au niveau du développement économique, social et culturel qu'elle a atteint. Et il était légitime et parfaitement compréhensible qu'un

jour nos compatriotes flamands libres examnistes veuillent organiser une Université qui soit véritablement la leur, au sein de laquelle ils puissent dispenser un enseignement de qualité, dans leur langue, au service de leur communauté et aussi au service de l'idéal qui nous est commun. Nous nous sommes efforcés d'aboutir à une solution qui, tout en maintenant l'unité fondamentale d'idéal qui nous unit, permette à chacun, dans sa sphère culturelle propre, de se développer, de connaître la pleine expansion qu'il mérite et permette aussi d'assurer à ses étudiants l'enseignement de qualité auquel ceux-ci ont droit.

L'accord auquel nous avons abouti est un accord qui postule la modification de la loi de 1911 et j'aurai d'ici un instant l'occasion de vous entretenir du problème politique que cela soulève, puisque aussi bien, cet accord prévoit que, d'ici quelque temps, deux Universités — une Université de régime linguistique néerlandais et une Université de régime français — seront créées, entièrement distinctes du point de vue juridique, et jouissant l'une et l'autre du statut éminemment favorable, dont la loi de 1911 a doté, il y a maintenant plus de 50 ans, les deux Universités libres qui existaient alors, c'est-à-dire la nôtre et l'Université de Louvain.

Cette décision de principe étant prise, il a évidemment fallu organiser à la fois la période transitoire et arrêter un certain nombre de dispositions d'ordre patrimonial et d'ordre administratif afin d'assurer une répartition équitable du patrimoine de l'Université et aussi, afin d'assurer un minimum de coordination, laquelle même lorsque les deux Universités seront totalement autonomes et totalement distinctes, restera nécessaire dans l'intérêt du rayonnement du libre examen. Evidemment, il y a eu beaucoup de discussions et pas mal de difficultés. Mais finalement, je dois le dire, et je rends ici un nouvel hommage à la *commission du dédoublement*, nous avons abouti — dans un contexte qui est pourtant peu favorable à la conciliation des points de vue entre néerlandophones et francophones dans ce pays —, à un accord qui donne largement satisfaction aux deux communautés universitaires et qui constitue, je crois, un modèle pour quantité d'autres accords qui pourraient être conclus en matière linguistique.

Je reprends ce que je disais il y a un instant. On crée deux Universités nouvelles, jouissant l'une et l'autre de la personnalité juridique et des avantages qui s'attachent aux statuts que confère, aux Universités libres, la loi de 1911. A partir de là, un certain

nombre d'autres dispositions ont été arrêtées et j'y ai fait allusion il y a un instant. Je vais maintenant les préciser ; en matière patrimoniale tout d'abord. Nous sommes convenus de distinguer, d'une part ce que l'on appelle le patrimoine affecté, c'est-à-dire l'ensemble des bâtiments et des installations affectés à l'enseignement et à la recherche, et d'autre part le patrimoine non affecté, c'est-à-dire l'ensemble des avoirs mobiliers ou immobiliers de l'Université, qui procèdent de la lente accumulation — elle-même résultant de legs qui ont été faits à l'Université — qui forment aussi le patrimoine de l'Université mais qui n'ont pas une destination particulière.

A partir de ces deux fractions bien distinctes du patrimoine de l'Université, il a été convenu que, pour ce qui concernait le patrimoine affecté de l'Université, celui-ci resterait la propriété exclusive de l'Université francophone, à charge pour celle-ci de mettre à la disposition de l'Université néerlandophone, au Solbosch ou dans d'autres lieux, comme par exemple à la porte de Hal, les installations dont celle-ci aurait besoin durant la période pendant laquelle elle ne disposera pas encore de ses propres installations, c'est-à-dire en attendant que l'Université flamande de Bruxelles puisse être intégralement transférée à la *Plaine des Manœuvres*. Cela, c'est, je crois, la disposition essentielle du point de vue patrimonial.

Et cela m'amène d'ailleurs à parler de la *Plaine des Manœuvres*. Parce que, là aussi, nous avons conclu un accord et j'aurai l'occasion d'ici une minute de vous rappeler brièvement les vicissitudes par lesquelles est passé le projet de loi qui a finalement accordé la propriété de la Plaine des Manœuvres à l'Université Libre de Bruxelles. Je voudrais simplement dire ici que la *Plaine des Manœuvres elle-même a dû faire l'objet d'un partage entre les deux Universités*. Il a été convenu que, puisque l'Université francophone de Bruxelles gardait toutes les installations en dehors de la Plaine des Manœuvres, *l'Université flamande se verrait attribuer 20 hectares sur les 44 hectares de la Plaine des Manœuvres* et que, sur ces 20 hectares, elle édifiera un campus complet, à l'exception évidemment de ce que j'ai dit à propos de sa clinique universitaire et de sa Faculté de Médecine qui, elle, ira, en principe, à Jette. Pour le surplus, *les 24 hectares restants seront occupés par l'Université francophone de Bruxelles* ; celle-ci y installera un certain nombre de facultés dont le nombre n'a pas encore été arrêté et dont le choix d'ailleurs n'a pas encore été définitivement fixé, parce que la détermination en est peu aisée.

Enfin, il est une dernière disposition dont je dois parler, c'est celle relative à la *gestion d'organes communs d'une part*, et, d'autre part à la *gestion de l'Université unitaire* pendant la période durant laquelle elle subsistera ; puisque, en effet, la création imminente de deux nouvelles Universités n'est pas possible sans que, pendant une période de transition, l'Université unitaire actuelle ne continue à accomplir certaines tâches, ne fut-ce que celles qui vont de pair avec sa liquidation. Là, il a été convenu que la répartition des influences se ferait au prorata de la répartition du patrimoine non affecté dont je vais vous parler d'ici un instant. Cette répartition est de 70 % contre 30 %. En d'autres termes, aussi bien pour le patrimoine non affecté, — c'est-à-dire l'ensemble des avoirs de l'Université qui ne sont pas destinés à servir directement l'enseignement et la recherche — que pour le Conseil d'Administration de l'Université unitaire en liquidation, la répartition des influences et la répartition de la propriété se feront à concurrence de 7 pour l'Université francophone contre 3 pour l'Université flamande.

\*  
\*\*

Voilà, dans ses grandes lignes, l'accord auquel nous avons abouti et sur lequel, je me permets d'insister, un large consensus s'est fait des deux côtés, aussi bien du côté francophone, que du côté néerlandophone ; ce qui constitue à la fois un présage heureux pour l'harmonie des rapports qui s'instaureront entre les deux Universités et, disons-le, un signe favorable pour le climat politique général de notre pays. Voilà donc deux très grands problèmes dont notre Université a eu à connaître.

\*  
\*\*

Il en est, en fait, un troisième. Et c'est par là que j'arrêterai ce bref survol des problèmes avec lesquels nous sommes confrontés parce qu'ils sont loin d'être épuisés ! C'est le problème de la *Plaine des Manœuvres* lui-même. Vous vous rendez compte que, devant l'explosion universitaire, il était impossible à l'Université de Bruxelles, même à la seule Université francophone de Bruxelles, de demeurer dans les limites relativement étroites du Solbosch, fut-ce en s'appuyant sur des installations annexes. C'est pourquoi, très rapidement, et c'est un hommage très particulier qu'il faut rendre à M. le Président Leblanc, les dirigeants de l'Université se sont rendu



compte qu'il leur fallait trouver d'autres terrains sur lesquels installer les extensions futures de l'Université de Bruxelles. Leur choix s'est arrêté sur la Plaine des Manœuvres.

Nous sommes un pays fondé sous le signe de l'équilibre : ce qui signifie que si l'on fait quelque chose pour les Universités libres, il faut nécessairement trouver une compensation pour les Universités de l'Etat ; ou que si l'on fait quelque chose pour une Université libre il faut trouver un contre-poids pour une autre Université libre ; que si l'on fait quelque chose pour les francophones, immédiatement il faut compenser cela par une faveur à peu près identique pour les néerlandophones. Tout cela explique que pendant des mois, et sans que la responsabilité particulière de quelqu'un soit engagée, il y a eu des négociations extrêmement difficiles, officieuses, pour la plupart du temps, qui, finalement, ont permis à l'Université Libre de Bruxelles de disposer de cette Plaine des Manœuvres qui faisait de plus en plus figure de terre promise. Aujourd'hui, cette Plaine des Manœuvres est là. Et je dirais presque que c'est maintenant que les ennuis vont commencer. Parce qu'il ne suffit évidemment pas d'avoir un terrain ; il faut y avoir de la vie universitaire. Il faut donc, nécessairement, y élever des bâtiments et cela aussi est un problème vis-à-vis duquel nous avons dû prendre des mesures.

Nous avons, au cours des semaines précédentes, décidé la constitution d'un jury international qui aura à se prononcer sur les projets qui seront soumis pour l'aménagement de la Plaine des Manœuvres, étant entendu que nous espérons — je dis nous espérons, parce que l'évolution des choses est parfois telle que la décision qu'on prend un jour ne peut pas se matérialiser plus tard —, nous espérons donc que la désignation sera faite de telle manière que l'on puisse aboutir à un plan global pour la Plaine des Manœuvres et à un minimum d'harmonisation dans les réalisations envisagées. Il faut donc véritablement — et c'est peut-être un des domaines où la collaboration apparaît vraiment nécessaire — que, dans le cadre des concours qui seront organisés, des choix qui seront opérés dans les mois à venir pour l'aménagement de la Plaine des Manœuvres, il y ait une collaboration étroite entre les deux universités. Nous espérons que, d'ici la fin de l'année, une première sélection sera opérée entre les différents projets, parce qu'il y a incontestablement, dans le monde des architectes, un très grand intérêt, et que, une fois cette présélection opérée, on pourra arrêter un choix définitif, lequel choix définitif se fera pour avril 1970.

Après, commencera alors le long pèlerinage auquel se livrera le Recteur, le successeur du Recteur, le successeur du successeur du Recteur — et j'arrête là l'énumération avec le sentiment d'être très optimiste — chez les différents Ministres de l'Education nationale — qui pendant la même période se succéderont d'ailleurs, parce qu'ils n'ont pas le monopole de la stabilité —, pour obtenir les subsides sans lesquels les Universités libres ne peuvent, hélas, plus vivre.

Je voudrais, maintenant, parler des problèmes financiers de l'Université. Les universitaires sont des gens curieux, pas déplaisants, mais curieux. Ils ne sont pas encore tous venus à cette conception que un franc est un franc, que pour faire de la recherche, pour construire des hôpitaux, pour faire de l'enseignement, pour dispenser de l'enseignement, il faut de l'argent... et que cet argent, il faut le trouver quelque part... et que ce quelque part n'est d'ailleurs pas très difficile à déterminer : c'est l'Etat. Ce qui fait que nous entretenons, avec d'ailleurs des succès variables, un dialogue permanent avec l'Etat pour régler le problème financier de l'Université. Je laisse à mes collègues flamands — dont je dois dire d'ailleurs, avec presque de l'admiration, que les techniciens ne s'en sont pas mal tirés — le soin d'exposer eux-mêmes leurs problèmes financiers. Je peux simplement dire que pour l'Université Libre de Bruxelles, l'Université francophone Libre de Bruxelles, le problème est particulièrement préoccupant.

Je ne parle même pas ici des charges énormes que va entraîner pour notre Université l'aménagement de la Plaine des Manœuvres. Mais je voudrais simplement évoquer, en paraphrasant quelque peu le Recteur, ce que nous avons déjà dit en d'autres circonstances, quant à la difficulté que nous aurons à boucler le budget de fonctionnement de l'Université. Je ne dis pas cela pour me plaindre — ni pour avertir les parties prenantes de l'Université qu'elles auront à se montrer modérées (ce qui reste encore à démontrer) ou, en tout cas à se montrer relativement résignées si nous ne leur donnons pas ce qu'elles veulent —, mais je le dis parce que j'estime avoir le devoir de le dire. L'Université n'est pas dans une situation financière florissante et nous aurons, je crois, à connaître de graves problèmes. Mon collègue et ami le Recteur Jaumotte a émis l'idée que nous devons — et je crois que c'est parfaitement légitime, et c'est pour cela que je reprends cette revendication de manière presque solennelle — que nous devons pouvoir être traités de la même manière que les deux Universités libres nouvelles qui se créeront à

Louvain. Le système de financement organisé par la loi d'avril 1965 prévoyait en effet que l'Université de Louvain, l'Université unitaire recevait 91 % contre 61 % pour l'Université Libre de Bruxelles de la dotation des Universités d'Etat. Ce qui, étant donné l'équivalent approximatif des effectifs entre les deux sections et donc les deux nouvelles Universités de Louvain, faisaient que, grosso modo, chacune d'elle obtenait la moitié du subside, soit la moitié de 91 %, c'est-à-dire 45,5 %. La position qu'a défendue le Recteur, et qui est la mienne — et aussi, je crois, celle de tout le Conseil d'Administration — c'est que, eu égard aux problèmes avec lesquels nous serons confrontés, nous croyons qu'il est légitime que l'Université Libre de Bruxelles obtienne un subside de fonctionnement équivalent à celui qui est alloué par l'Etat à chacune des deux futures Universités libres de Louvain. Parce que, sinon, nous n'entrevoions pas la possibilité de continuer à accomplir dans de bonnes conditions, la tâche qui est celle de notre Université.

Je voudrais maintenant, et c'est par là que j'en terminerai, évoquer fort brièvement un certain nombre de problèmes propres à la vie intérieure de cette Université. Pendant de longues années, l'Université s'est développée dans un cadre dont les limites et les structures avaient été arrêtées il y a plusieurs dizaines d'années. Et il leur a fallu toute l'énergie, toute l'habileté, et tout le profond amour de l'Université, qui animaient ceux qui l'ont dirigée pendant cette période — et je parle en particulier de M. le Président Leblanc et des recteurs qui l'ont assisté — pour que les problèmes puissent être résolus, eu égard précisément aux imperfections du statut et aux rigidités qui en découlaient. Aujourd'hui l'Université est entrée en mouvement et une des preuves de ce mouvement c'est la création au sein de la communauté universitaire de la *Constituante* dont j'ai parlé tout à l'heure. Je ne sais pas ce que sera l'aboutissement de ses travaux. J'ai dit, tout à l'heure, que mettre une quarantaine d'universitaires ensemble, ce n'était pas facile. A la *Constituante* on dépasse la centaine de membres. Dès lors, je peux dire, à partir de cette constatation, que, normalement, la *Constituante* doit travailler encore plus difficilement que ne travaille, à certains moments, le Conseil d'Administration. Je suis conscient de ces difficultés, mais je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour dire que je souhaite du fond du cœur qu'elle réussisse, parce que, si elle réussissait la tâche qu'elle a entreprise — et à laquelle beaucoup de professeurs, d'étudiants, de membres du personnel scientifique ou administratif,

je le sais, donnent beaucoup de leur temps et de leur cœur —, cela faciliterait incontestablement notre tâche. Parce que nous pourrions alors examiner, en toute sérénité, des statuts dont nous saurions qu'ils ont l'agrément de la communauté universitaire. Nous pourrions alors établir entre celle-ci et nous, une espèce de dialogue permanent au terme duquel nous pourrions arrêter les statuts définitifs de cette Université et lui donner la base dont elle a besoin pour réaliser les différents projets qu'elle s'est assignés.

Mais il y a une autre constatation qu'il faut faire, c'est que, même si nous résolvions les difficultés que nous aurons à surmonter en matière d'installation, en matière d'extension, il reste que, finalement, le problème peut-être *le plus important, c'est celui de la réforme même de l'Université*, aussi bien du point de vue des structures facultaires que du point de vue des méthodes d'enseignement.

Et là, il me paraît que la réforme de l'Université ne sera pas complète, et je dirai même ne serait pas commencée, si on ne procédait à une réforme profonde du système facultaire. Nous devons bien nous rendre compte que ce sera extrêmement dur parce que, je ne fais la critique de personne ici, mais l'Université n'est pas, par nature, une institution progressiste. Elle est, par nature, et c'est normal, une institution conservatrice ; et c'est cela le drame ; c'est qu'à certains moments, surtout dans les périodes dans lesquelles nous vivons, il faut pouvoir adapter des structures à une évolution extrêmement rapide des techniques et des esprits. C'est pourquoi dans les années à venir, le gros problème, pour moi, je crois, sera la réforme des structures facultaires. Et nous devons pouvoir la faire avec la collaboration, cela va sans dire, des professeurs, puisqu'ils en constituent la base, mais aussi de tous ceux qui, en dehors des professeurs, constituent les facultés, c'est-à-dire, les chercheurs, les assistants et les étudiants.

Il y a alors un certain nombre d'autres choses à examiner, qui ont trait, elles, à la réforme de l'enseignement. Là, un certain nombre de réalisations ont été commencées et je demande simplement que l'on modère son impatience et que l'on comprenne les énormes difficultés avec lesquelles sont confrontés ceux qui ont la responsabilité de cette transformation des méthodes d'enseignement, à commencer par le Recteur. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un long discours pour que vous vous rendiez immédiatement compte qu'on ne modifie pas en un tournemain des méthodes d'enseignement qui se sont imposées après des décennies et des décennies, même si l'on

est tous d'accord pour constater qu'elles doivent être modifiées. Cela prendra évidemment un certain temps avant que cela puisse être accompli. Mais ce que je voudrais dire ici, simplement, c'est que nous devons avoir hors de l'esprit un certain nombre d'idées fausses. Il y a des gens qui parlent de modifier totalement les relations entre enseignants et enseignés ; il paraît que cela se fait dans un certain nombre d'endroits. Moi je crois véritablement qu'un dialogue véritable doit s'instaurer entre les étudiants et les professeurs. Mais je ne crois pas que la relation soit parfaitement équilibrée si l'on tombe dans un excès contraire. Avec tout le respect que j'ai pour les étudiants je persiste à croire que, même si leur contact est extrêmement enrichissant pour le professeur, à l'heure actuelle, dans le cadre des méthodes d'enseignement modernisées, c'est tout de même encore le professeur qui apprend quelque chose aux étudiants.

La réforme de l'enseignement implique généralement la réforme des cours. Il est certain qu'une place plus large doit pouvoir être faite au travail personnel, avec ce que cela implique de généralisation du travail de séminaire, et de contacts directs entre enseignants et enseignés. Mais après tout le mal qu'on a dit des cours magistraux, là aussi, il faut bien constater qu'il faut commencer par quelque chose. Et que, jusqu'à présent le cours magistral est la seule technique que l'on ait trouvée pour enseigner les rudiments de quelque chose. Alors, on peut en dire beaucoup de mal et souvent avec raison, mais je crois que la réforme de l'enseignement devra aussi tenir compte de cette nécessité de maintenir un minimum de cours magistraux parce que, sinon, je ne vois plus très bien comment l'Université pourrait vivre et remplir sa mission.

Et enfin il faut parler de la réforme des examens. Il y a, paraît-il, des gens aussi qui considèrent que les examens sont une chose périmée. Je ne dis pas que les examens soient quelque chose d'agréable; j'en ai passés moi aussi. Je ne dis pas non plus que tous les professeurs font passer les examens dans des conditions particulièrement agréables et je sais de quoi je parle parce que, de ce point de vue-là, je dois être un très mauvais examinateur. Mais ce que je crois, c'est que d'une manière ou d'une autre, il faudra, parce que cela, c'est non seulement un problème universitaire, mais c'est même un problème qui se pose pour l'ensemble de la société, il faudra, avant que les diplômes ne soient octroyés ou ne soient dispensés, prévoir un système, que l'on peut appeler comme on veut, de vérification des connaissances. Il faudra prévoir un système au terme duquel on puisse

vérifier si l'étudiant auquel on donne un diplôme est véritablement digne de le recevoir ; et si on n'émet pas véritablement un chèque sans provision en lui remettant un diplôme, sans savoir si le degré de ses connaissances, le niveau de sa culture et de sa formation justifie que ce diplôme lui soit octroyé. Nous devons véritablement, j'insiste là-dessus parce que notre tâche ne serait pas complète sans cela, nous atteler à une réforme véritable de l'enseignement mais nous y atteler sans démagogie, sans arrière-pensée et sans préjugé.

Maintenant il me reste, avant d'en terminer tout à fait, deux choses à accomplir, l'une pénible, l'autre agréable.

Je voudrais d'abord évoquer devant vous le souvenir des différents collègues qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée :

M. Léon Herlant, professeur honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ;

M<sup>lle</sup> Julia Bastin, professeur honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres ;

M. Albert Guislain, chargé de cours honoraire de la Faculté de Droit ;

M. Etienne Vauthier, professeur honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres, Bibliothécaire en Chef honoraire de l'Université ;

M. Henri De Page, professeur honoraire de la Faculté de Droit ;

M. Jean-Jacques Desmarez, professeur extraordinaire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ;

M<sup>lle</sup> Jeanine Segers, chargé de cours à l'Ecole des Sciences psychologiques et assistante à la Faculté de Droit ;

M. Willem Tordeur, professeur extraordinaire à l'Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques ;

M. Louis Vincent, chargé de cours à la Faculté de Droit ;

M. Jean Glineur, chargé de cours à l'Institut d'Hygiène et de Médecine sociale ;

M. Léon Desclin, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine et de Pharmacie ;

M. Roch Boulvin, agrégé de l'Université.

Je vous remercie.

Et maintenant je tiens enfin à féliciter devant vous tous mon collègue et ami le Recteur Jaumotte pour sa réélection en tant que Recteur. Il a mis en exergue de la conférence qu'il va vous faire, une citation de Condorcet. Je lui laisse le soin de vous la lire et je crois que c'est parce que, à un moment donné, il y a quelques jours, lors

d'une conférence de presse, je l'ai comparé à Condorcet. J'abandonne Condorcet, mais il est vrai qu'à certains égards, il me fait penser à un certain nombre de grands hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle, vous allez voir pourquoi. Il en a la clarté de pensée, la netteté de vue, l'élégance morale et surtout le courage. Il y a parmi nous un homme, M. Achille Van Acker, le Président de la Chambre que j'ai entendu dire à plusieurs reprises, — et depuis lors, j'ai pu mesurer combien c'était vrai —, que dans la vie, que ce fût dans un Conseil des Ministres ou dans un Conseil d'Administration, il y a beaucoup de gens intelligents, mais il y a relativement peu de gens de caractère. Comme l'a dit Descartes, le bon sens est la chose au monde qui est la mieux partagée. Il n'en est pas de même du courage. Je me plais à dire, et je le dis très sincèrement et avec joie pour l'Université que, outre les qualités intellectuelles dont il a témoigné, c'est une qualité dont le Recteur est surabondamment pourvu. Et croyez-moi, l'Université en a besoin.

## **Allocution de M. Pierre-A. Rocmans,**

**Assistant à la Faculté de Médecine et de Pharmacie,  
membre du Conseil d'Administration**

Notre présence aujourd'hui à ce micro a une signification précise : la participation à la gestion de l'Université n'a pas été un échec.

En juin 1968, un mois après les premières explosions de la communauté universitaire, le Conseil d'Administration de l'Université a élaboré des statuts temporaires qui ont inauguré la cogestion : le Conseil d'Administration de 40 membres comporterait désormais, outre les autorités académiques et facultaires, 6 professeurs délégués des facultés, 1 chef de travaux, 5 assistants et chercheurs, 7 étudiants, 2 délégués du personnel administratif et technique, 1 ancien étudiant, et 8 membres cooptés.

Mon optique dépend certainement de mon expérience et de mes préjugés. Mon expérience est celle d'un assistant hospitalier faisant de la recherche, ayant participé à la réforme facultaire, et membre du C.A.

Le corps des assistants et chercheurs, ce sont les universitaires de 25 à 40 ans. Ce qui leur est propre, c'est la capacité de créer, l'idéalisme, et un début d'expérience. Ils ont dompté l'irréalisme de la jeunesse. Ce sont ces assistants et chercheurs-là qui doivent agir aujourd'hui au sein de l'Université. Ils savent que le but de l'Université est d'assurer dans l'esprit du libre examen la triple mission de création, transmission, et application de la connaissance, avant d'assurer le bonheur de ses membres. Depuis 1968, ce corps a servi souvent de tampon entre les professeurs et les étudiants. A la Faculté de Médecine, ils ont transformé la révolution en réforme. Ils ont probablement sauvé l'Université de l'anarchie d'une part, de l'immobilisme d'autre part.



Je ne dresserai pas le bilan des réalisations de l'Université depuis un an. Le dynamisme du Président et du Recteur, soutenu et orienté par un conseil très critique, a notamment réalisé l'information de la communauté universitaire et entamé la réorganisation de l'Université, l'expansion sur la plaine des manœuvres, l'expansion hospitalière, et le dédoublement linguistique de l'Université.

Deux points retiennent mon attention : le premier est très positif, le second plus discutable. Le dédoublement linguistique est en voie de réalisation, sans heurts ni destruction. La formule choisie est celle de la coopération dans l'indépendance. Assistants et chercheurs croient à la nécessité d'une étroite collaboration linguistique, mais ne peuvent l'admettre sans la garantie d'une totale autonomie de l'U.L.B. et de la V.U.B.

Le C.A. a créé en son sein une Commission Universitaire de l'Enseignement. De par cette structure, les membres de cette commission ne sont pas nécessairement motivés par les problèmes de l'enseignement. Aucune politique spécifique, ni aucune réforme des méthodes pédagogiques n'ont été donc élaborées par la commission. Son principal mérite est peut-être d'avoir présenté au C.A. une nouvelle réglementation pour les vacances des cours. Je cite : « lorsqu'une chaire devient vacante, la règle est la déclaration d'une vacance externe ». L'Université doit choisir objectivement, sur la base du *curriculum*, les atouts de son avenir. Elle doit avoir le courage de dire non au candidat local et oui au candidat extérieur.

Quelques buts précis doivent être atteints cette année : il faut sortir l'Université belge de son provincialisme et de son égocentrisme. L'ouverture vers le monde extérieur doit comporter :

1. L'ouverture sur l'Europe par la création d'une communauté universitaire européenne ;

2. L'ouverture sur la société, notamment par l'appel massif aux compétences et au dévouement des anciens ;

3. L'ouverture des cadres. Dans ce domaine, les critères de nomination doivent être objectifs. Par exemple, la commission de la recherche a élaboré un formulaire standardisé pour l'attribution des crédits et postes de recherche. De même, toute nomination doit être décidée sur la base d'un document standardisé, réalisant le portrait robot du candidat, avec titres, description des carrières antérieures et mention des attaches familiales au sein des institutions.

Au sein de l'Université il faut supprimer les cloisonnements inutiles, c'est-à-dire intégrer les chercheurs et les enseignants au

sein de l'unité de base, tout en séparant les responsabilités de recherche et d'enseignement.

L'Université doit développer une politique d'enseignement. Elle doit étudier et appliquer de nouvelles méthodes pédagogiques, elle doit orienter l'étudiant avant son admission à l'université. Elle doit établir le *curriculum* de l'universitaire. Elle doit simplifier la longue évolution académique actuelle qui est un frein à la promotion des jeunes. Elle doit diminuer la sécurité au profit de l'efficacité. Par une revalorisation périodique, elle doit veiller constamment à l'efficacité de son enseignement. Dans ce but, la Commission de l'Enseignement de la Faculté de Médecine, sous l'impulsion d'une enquête récente de l'O.M.S., propose de créer un Département d'Education Médicale. Une équipe de chercheurs et d'enseignants spécialisés y disséquera les problèmes de l'enseignement médical et proposera une politique adéquate.

Parallèlement, l'Université doit avoir sa politique en Recherche. Elle doit choisir les projets soumis en fonction du secteur à développer et surtout des personnalités disponibles. Elle doit exiger la rentabilité scientifique. Elle doit promouvoir une politique européenne de la science, seule capable d'atteindre l'efficacité nécessaire. Elle doit prévoir et exiger un budget annuel de recherche garantissant, à ceux qui le méritent, la poursuite de l'effort entrepris.

Le but le plus pressant est certainement la restructuration de l'Université et des Facultés. L'Assemblée Constituante (28 professeurs, 28 étudiants, 28 personnel scientifique, 18 personnel administratif, technique et ouvrier) élabore actuellement les projets de nouveaux statuts de l'Université. Ceux qui y participent doivent être convaincus de la nécessité de la réforme, et éviter tant l'irréalisme démagogique (qui, en fait, favorise l'immobilisme), que l'inertie retardatrice des mandarins accrochés à leurs privilèges, et que l'arri-visme des comitards spécialisés dans la petite politique facultaire. Les modifications survenues depuis 1968 ne suffisent pas à la survie de l'Université. Elle a besoin d'une refonte totale, et vite. Sans quoi elle retombera dans l'inertie et l'autosatisfaction qui la caractérisaient il y a peu. Placée devant un choix précis, la communauté universitaire décidera de son sort.

De nouveaux statuts apparaîtront aussi au sein des facultés autonomes dans les limites de la coordination universitaire. L'exemple de la Faculté de Médecine est net. Un Conseil Facultaire de Réforme a été établi le 19 juin 1968 par les autorités facultaires. Il a élaboré

un projet de statuts. Aujourd'hui, ces statuts vont être approuvés par la communauté facultaire réunie en ses différents corps de mandants. Demain, le Conseil d'Administration devra les intégrer à la structure universitaire. Ces statuts introduisent dans la Faculté trois principes :

1. la cogestion (que nous connaissons déjà au C.A.). La politique générale de la Faculté sera confiée à un Conseil Facultaire où le nombre de délégués de chaque corps est pondéré selon une hiérarchie de compétence et le niveau d'engagement vis-à-vis de l'institution ;

2. l'efficacité de la gestion, qui sera confiée à un Comité de 7 membres ;

3. l'information permanente et à double direction : par les commissions et par la publicité des rapports et décisions.

Nous espérons que cette structure, certainement imparfaite et perfectible, suivra cette fois l'évolution du monde en s'y adaptant par un processus continu plutôt que par des soubresauts tous les 50 ans. Nous espérons qu'il en sera de même pour l'Université.

## **Allocution de M. Jacques Teghem,**

**Etudiant de la Faculté des Sciences,  
membre du Conseil d'Administration**

Mai-juin 1968 a été une étape nécessaire, une étape bénéfique pour notre Université. Cette période de fièvre, de tension et d'enthousiasme déboucha sur la déclaration du 20 juin 1968 qui dotait l'Université de nouveaux statuts.

Le caractère transitoire de ceux-ci ainsi qu'un article prévoyant que toute modification de statuts ne peut se faire qu'après consultation de la communauté universitaire, constituaient deux éléments essentiels permettant d'entrevoir une réforme plus profonde, plus radicale de l'Université.

C'est dans cette optique que, pour de nombreux étudiants, à l'action consciente et réfléchie devait succéder la prise de responsabilité.

Le processus de démocratisation des structures et de participation s'amorçait enfin à l'Université Libre de Bruxelles.

Et si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour, d'un point de vue étudiant, faire le bilan et tracer les perspectives de cette participation, pour vous en décrire brièvement les succès, les déconvenues, les objectifs.

Avant tout, il faut souligner le fait que, dès l'installation du Conseil, se manifesta une opposition profonde et essentielle entre deux conceptions du rôle des administrateurs, en fait deux conceptions de la démocratisation :

— D'un côté, la conception de la plupart des professeurs et de la plupart des membres du Conseil, extérieurs à la communauté universitaire, qui considéraient qu'une fois élu, chaque administrateur devait pouvoir prendre en toute matière et à lui seul, ses responsabilités jusqu'aux prochaines élections. Cette conception est directe-

ment liée au type de gestion technocratique que les autorités académiques auraient voulu voir s'instaurer et que l'on pourrait résumer par la formule « Rapidité et Efficacité avant tout » ;

— De l'autre côté, la conception de la majorité des délégués étudiants, ainsi d'ailleurs que des délégués du personnel scientifique et du personnel administratif, technique et ouvrier, chez qui, je tiens à le souligner, les délégués étudiants trouvèrent toujours un appui efficace. Cette conception est basée sur un dialogue entre les élus et leurs mandants et sur une consultation de ceux-ci pour tout problème important, engageant l'avenir de l'Université. Cette procédure, la plus réellement démocratique à notre sens, implique évidemment et la présence de délégués des différents corps de la communauté dans tous les organes de préparation des décisions et une information très large au sein de cette communauté.

Notre conception de la démocratisation s'attaque ainsi de front aux habitudes d'isolement et de secret que le mouvement de mai-juin 1968 avait énergiquement condamnées.

Notre position a suscité, lors des premières séances du Conseil, une réelle opposition et des craintes quant au bon fonctionnement des organes de décision de notre Alma Mater. D'autant plus que le nouveau Conseil d'Administration se trouvait d'emblée confronté non seulement avec les tâches absorbantes de la vie quotidienne d'une Université, mais aussi avec des problèmes complexes et vitaux pour notre Maison, tels l'expansion universitaire, le dédoublement linguistique et la rénovation de nos hôpitaux.

Mais je pense pouvoir dire aujourd'hui, que nous avons su démontrer qu'« une démocratisation réelle et profonde de l'Université » d'une part et « une gestion efficace de celle-ci » d'autre part, loin d'être inconciliables, sont plutôt complémentaires.

A cet égard, l'exemple de la commission de programmation, que je me permettrai de citer ici, est probant de ce que peuvent le dynamisme et l'esprit de création et de renouveau dont est empreinte la démocratisation au sens où nous l'entendons.

Il n'est pas excessif de dire, en effet, que cette commission, d'abord constituée uniquement de professeurs, ne s'est révélée pleinement efficace qu'à partir de l'instant où, élargie à une représentation des autres corps, elle a pu, par ce moyen, s'informer mieux et plus objectivement des besoins réels de la communauté. Cette commission qui travaille maintenant, j'ose le dire, à la satisfaction du Conseil, a démontré que participation et consultation de la commu-

nauté universitaire tout entière, peuvent aller de pair avec dynamisme, progrès et élaboration de propositions concrètes.

L'idée d'une démocratisation plus radicale semble avoir ainsi peu à peu progressé au cours de cette année académique.

Du point de vue de l'information aussi, des progrès ont été réalisés.

Je citerai à cet égard la création d'un *Bulletin d'Information* destiné à toute la communauté — même si ce bulletin doit encore être amélioré. Je citerai aussi la possibilité pour tout membre de cette communauté de consulter, dans les bibliothèques, non seulement les ordres du jour des séances du Conseil, mais aussi ses documents de travail.

Il me suffira, pour que vous puissiez mesurer l'évolution accomplie dans cette voie, de vous dire que les comptes de l'année académique 1967-1968 ont été publiés dans le *Bulletin d'Information*, alors que six mois plus tôt, de pareils documents étaient encore adressés aux administrateurs avec la mention « strictement confidentiel ».

C'est dans ce domaine de l'aspiration légitime de la communauté universitaire à une information de plus en plus complète, qu'il me semble que le plus de progrès ont été accomplis.

Cependant, le bilan que je veux dresser ici, ne comporte pas que des aspects positifs et j'estime que bien des changements doivent encore s'opérer.

Plusieurs facultés ont gardé leurs structures anciennes et n'ont pas essayé, même dans le cadre des statuts transitoires actuels, d'amorcer le processus de démocratisation. Trop de membres du corps professoral refusent encore de consulter les étudiants ou de prendre en commun avec eux quelque décision que ce soit. Trop de propositions émanent encore de certaines Facultés, et obtiennent au sein du Conseil l'appui d'une majorité de professeurs, alors même que les étudiants directement intéressés y sont unanimement opposés.

Le corps étudiant déplore ces retards d'adaptation qui constituent autant d'entraves à la démocratisation et risquent d'engendrer de nouvelles tensions.

Il est un domaine enfin où le constat d'un échec est lourd : c'est celui de la réforme des modes d'enseignement.

Certes, une commission de l'enseignement quasi paritaire a été créée, mais elle n'a jamais joué le rôle moteur qui aurait dû être le sien. La cause en réside, je pense, dans le fait que, contrairement

aux commissions de programmation et de la recherche scientifique, elle est composée uniquement d'administrateurs trop occupés déjà par bien d'autres tâches absorbantes.

Des initiatives heureuses ont certes été prises, isolément, par des professeurs ou par des commissions paritaires, mais aucune discussion de nature suffisamment générale, ne s'est instituée au sein de la communauté universitaire. Aussi est-ce, à nos yeux, l'un des objectifs principaux à se fixer, que de susciter une impulsion décisive vers des réformes susceptibles de bouleverser les schémas traditionnels des modes d'enseignement et des méthodes de contrôle des connaissances.

Mais si l'année qui commence sera, je l'espère, capitale pour notre enseignement, elle le sera davantage, j'en suis sûr, pour les structures mêmes de notre Université. Je veux parler ici, vous l'avez compris, de l'« Assemblée Constituante ». Largement représentative de l'ensemble de la communauté universitaire et chargée de définir de nouveaux statuts pour notre Maison, cette assemblée, ne le cachons pas, porte tous nos espoirs ! Le résultat des travaux de la « Constituante » sera un véritable test pour cette année de participation ! Si la « Constituante » échoue et ne débouche pas sur une réelle et profonde démocratisation, qui implique notamment qu'aucun corps de la communauté ne peut à lui seul contrôler l'Université, alors cette année de participation se soldera par un grave échec. Par contre, si, par notre activité au sein du Conseil, nous avons su réellement faire triompher nos conceptions, la « Constituante » arrivera à un accord, témoin d'un véritable succès. Succès non seulement pour notre Université, mais aussi pour notre société.

Car il doit être dit et répété, que notre lutte pour une profonde démocratisation de l'Université, n'est qu'un jalon de la lutte des hommes de progrès pour un régime de démocratie de plus en plus avancée. Notre lutte n'est qu'une étape sur le chemin de la transformation de notre société unidimensionnelle, dans laquelle, comme le démontre si bien Herbert Marcuse, il ne reste qu'une idéologie, celle qui consiste à reconnaître la réalité établie.

C'est dans cet esprit que Francisco Ferrer disait : « Nous avons besoin d'hommes capables de renouveler sans cesse ce qui les entoure et de se renouveler eux-mêmes, d'hommes dont l'indépendance intellectuelle ne les laissera rivés à rien pour être toujours prêts à accepter ce qui est le meilleur, d'hommes heureux dans le triomphe des idées nouvelles. La société craint de tels hommes. Mais espérons

que nous ne manquerons jamais d'écoles capables de nous les donner. »

Le vœu le plus sincère, que je formule pour l'Université Libre de Bruxelles, est que cette nouvelle année académique voie naître une Université répondant à l'appel de Francisco Ferrer, une Université démocratique, foyer de changement et de progrès, en fait une véritable Université du Libre Examen.



**Allocution de M<sup>me</sup> J. Liberski-Lefebvre,**

**Déléguée du personnel administratif, technique et ouvrier,  
membre du Conseil d'Administration**

MESDAMES,  
MESDEMOISELLES,  
MESSIEURS,

C'est comme déléguée du personnel au Conseil d'Administration que je prends aujourd'hui la parole, et c'est donc en ordre principal aux membres de ce personnel que je m'adresse ici.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux employés, aux ouvriers nouvellement engagés dans notre Université, et ils sont nombreux cette année.

A ce niveau pourtant, il me faut rassurer les anciens : je crois que le maximum a maintenant été fait, et continuera à être fait pour sauvegarder leurs intérêts et leur assurer les promotions qu'ils méritent. Mais la création des nouveaux services de la V.U.B., l'éclatement de certains secteurs de l'U.L.B., ont rendu nécessaire l'engagement d'un grand nombre de nouveaux agents, et c'est à ceux-là que je voudrais dire quelques mots de leur nouveau cadre professionnel.

Ainsi, vous avez quitté votre ancienne entreprise, votre Service Public, pour venir parmi nous ! Vous avez trouvé ici une vaste entreprise, par bien des points semblable à celle que vous avez quittée. Il s'y trouve aussi des chefs de service, des organisations syndicales, un statut du personnel tout neuf, déjà passé par les mailles d'une première négociation avec le Bureau de l'Université et dont les annexes sont en voie d'achèvement.

Mais cette Université où vous travaillez à présent possède aussi des caractères propres, originaux, sur lesquels j'aimerais attirer votre attention.

Tout d'abord, je pense que notre personnel est bien souvent surqualifié. En moyenne, le niveau de culture, de connaissances, d'initiative, est plus élevé qu'ailleurs. Et c'est bien naturel, si l'on pense qu'il assiste quotidiennement à la gestation et à la naissance de la Science de demain, si l'on songe qu'il est en contact avec les personnalités les plus marquantes du monde intellectuel, avec, aussi, les forces vives de jeunes idéologies en formation.

Dans le même moment, et pour les mêmes raisons, le personnel de l'U.L.B. se sent souvent inférieur. Il n'est pas aidé en cela par le personnel scientifique qui, dans la majorité des cas, n'a jamais connu d'autre entreprise que l'Université, et, par là, manque de points de référence pour juger ses techniciens, ses employés, à leur juste valeur.

Et voilà donc ce personnel, comme je vous l'ai présenté, avec ses qualités, ses défauts, souvent sa mauvaise tête (les responsables syndicaux au niveau national vous le diront), confronté avec une expérience toute nouvelle et bouleversante.

Depuis mai 1968, un peu partout, des groupes de travail paritaires se sont constitués. Je pense en premier lieu aux diverses commissions de la Faculté des Sciences, les premières sur la brèche, les premières en place, mais aussi aux membres du PATO qui ont eu tant de mal à s'imposer au C.F.R. de Médecine. Je veux ici relever le travail particulièrement fructueux de la commission de contact PATO en Sciences Appliquées, à qui nous devons un intéressant projet définissant les critères d'engagement et de promotion du personnel technique et administratif des facultés à laboratoire.

Enfin, dernier-né des groupes que l'on pourrait appeler paritaires, le Cercle d'Etudes du Personnel de la Bibliothèque, enfant terrible comme tous les derniers-nés, connaît une enfance parfois difficile. Mais le dynamisme du personnel me fait espérer qu'il sera, en fin de compte, appelé à jouer le rôle moteur qu'il mérite.

Et j'en viens au fait que, depuis cette année, nous possédons des représentants au Conseil d'Administration de l'Université. A ceux qui se demandent encore « Pourquoi le PATO au C.A. ? » j'ai essentiellement deux choses à répondre :

La première, c'est que oui, je crois que nous avons le droit d'exercer sur la gestion de l'Université un contrôle. Et c'est le contrôle du monde extérieur, non universitaire, le contrôle de la Nation, en somme, qui fournit, après tout, 95 % des subsides de cette Uni-

versité et qui, sans notre présence, ne serait exercé au Conseil que par quelques membres cooptés.

Dans un tout autre ordre d'idées, je pense qu'il faut que nous soyons présents, en tant que membres du personnel, dans toute négociation, toute commission de contact, dans tout Conseil d'Administration. Parce que, chaque fois que nous serons absents d'une de ces instances, nous n'y serons pas suffisamment défendus, quelle que soit la bonne volonté des autres groupes présents.

On ne peut nier qu'un premier pas très important pour nous a été franchi. Mais, quels que soient les côtés positifs de cette dernière étape, je voudrais ici en marquer pour nous les limites, et en tirer pour l'avenir quelques leçons de notre expérience d'une année au Conseil d'Administration.

Il est bien évident que le premier facteur qui détermine ces limites est notre sous-représentation au Conseil. Et c'est ainsi que j'en arrive au rôle des deux délégués du personnel au Conseil d'Administration.

Il n'entre pas dans mes intentions de faire ici un compte rendu du mandat. Ce bilan sera fait dans une réunion ultérieure, essentiellement ouverte aux membres du personnel. Mais je voudrais seulement rappeler quelques faits.

Vous savez que l'ensemble du personnel administratif et technique n'a qu'un seul délégué. Ce même délégué siège au Bureau de l'Université, à la commission de programmation, et à la Constituante avec voix consultative. Il doit donc se tenir au courant de tous les problèmes qui se posent, parce que, dans la plupart des cas, certains aspects de ces problèmes touchent le personnel d'une manière ou d'une autre. Il lui faut s'intéresser aussi aux divers travaux des commissions paritaires, pour éventuellement s'en faire l'écho auprès du Conseil ou du Bureau. Accessoirement, il lui faut aussi accomplir sans trop de failles son travail professionnel. C'est beaucoup. Rien d'étonnant à ce que les contacts avec la base aient quelque peu souffert durant cette année. Ce seront nos délégués à la Constituante qui devront veiller à ce que cette situation s'améliore dans les nouveaux statuts.

D'autre part, de larges secteurs, comme l'Administration, par exemple, qui n'ont pas de groupes de contact paritaires, n'ont guère de chances de s'exprimer, notamment à la commission de programmation. Cet inconvénient aussi, il faudra y remédier durant l'année qui vient.

C'est pourquoi je termine par un appel. Un appel aux nouveaux membres du personnel qui ne demandent sans doute qu'à s'intégrer dans cette Université nouvelle. Un appel aux anciens qui ont, peut-être, un peu boudé au début, les nouvelles structures. Et c'est, tout compte fait, assez compréhensible. Les situations nouvelles sont souvent traumatisantes, surtout lorsqu'on se sent, comme nous, très vulnérables. Mais je crois, pour que notre expérience réussisse, qu'il faut que chacun se sente concerné et s'intéresse au sort de la communauté. Il faut que chacun d'entre nous ait l'occasion de vivre ces groupes paritaires, où l'on a parfois l'impression de piétiner, c'est vrai. Mais, après des débuts souvent pénibles, difficiles toujours, le véritable travail peut commencer, et des projets intéressants s'élaborent alors.

Il semble pourtant que cette expérience ne soit pas transmissible, et que chaque nouveau groupe doive repartir à zéro. Cela donne sans doute à certains le sentiment que nous avançons un peu comme à la procession d'Echternach : trois pas en avant et deux en arrière.

Qu'importe ! Nous avançons. Ce à quoi il faut veiller, c'est que dans la voie de la démocratisation, tout le monde, en fin de compte, avance ensemble.

## **Discours de M. le Recteur A. Jaumotte**

### **COMPRENDRE, DÉCOUVRIR ET INVENTER**

On ferait beaucoup plus de choses, si l'on en croyait moins d'impossibles.

CONDORCET.

Avant d'aborder le corps de ce discours, je souhaite dire devant cette assemblée, au Président du Conseil d'Administration, combien j'ai apprécié de faire équipe avec lui, dans une atmosphère de totale confiance pendant l'année académique écoulée, année qui nous a apporté à l'un et à l'autre des épreuves, des problèmes difficiles mais aussi de réelles satisfactions. Sa vision claire et profonde des problèmes, son sens du réalisable et du concret, sa connaissance des hommes, sa rapidité de décision, sa volonté d'exécution, son optimisme, son attachement à notre Maison, ont été pour l'Université un apport inappréciable. La division nette des tâches du Président du Conseil d'Administration et du Recteur a été un élément important du fonctionnement harmonieux de nos institutions.

Je tiens à remercier M. le Pro-Recteur Homès qui m'a apporté son conseil et son aide chaque fois que je les lui ai demandés.

Poursuivant une tradition de dévouement souriant mais profond, M. l'Ancien Recteur Leroy m'a remplacé à la Conférence des Recteurs, à la conférence de rénovation universitaire et à diverses réunions internationales.

Enfin, notre collègue Henri Vander Eycken, délégué du Recteur aux questions étudiantes a apporté à cette tâche délicate et importante son temps, son dynamisme et tout son dévouement aux étudiants et à l'Université. Il a présidé la Commission des affaires sociales, en remplacement du Recteur, avec le talent qu'il a d'amener chacun dans une assemblée à s'exprimer, de faire ensuite la synthèse des avis recueillis — parfois contradictoires — et d'amener finale-

ment une conclusion qui rallie une confortable majorité, souvent l'unanimité. Le fonctionnement de la Commission des affaires sociales a illustré ce fragment célèbre d'Héraclite : « Ce qui s'oppose coopère et, de la lutte des contraires, procède la plus belle harmonie. »

Il est évident en tout cas, que les tâches obligées du Recteur sont trop nombreuses, trop absorbantes et parfois simultanées pour être prises en charge par un seul homme. Mon prédécesseur, M. le Pro-Recteur Homès avait ressenti ce fait et avait obtenu la création à titre expérimental, de trois fonctions de Recteurs adjoints. Nous avons désigné un délégué du Recteur aux affaires étudiantes.

Il faudra tirer une conclusion de ces deux expériences et nos statuts futurs devront — je pense — prévoir des adjoints au Recteur avec un titre adéquat et une délégation de pouvoir clairement définie dans un domaine limité avec précision.

Le Recteur veut aussi rendre hommage aux Présidents de Faculté, à leurs Bureaux et au Président de l'École des Sciences psychologiques et pédagogiques. Ils ont apporté dans une tâche devenue difficile et très astreignante, une grande compétence, un attachement émouvant à notre Maison. Je me réjouis de les avoir trouvés en toutes circonstances à côté de moi. Il leur a été beaucoup demandé. Je puis vous le dire, ils ont beaucoup donné.

\*  
\*\*

Le discours académique de rentrée est, selon la tradition, consacré par le Recteur à un sujet de sa spécialité. Je suis sans illusion sur l'intérêt que peut porter aux turbomachines un auditoire nombreux de formation variée. Suivant André Maurois qui avait intitulé une de ses chroniques « Humanisme et Turbines », j'aurais pu accepter la difficulté mais j'ai craint que mes auditeurs non spécialistes trouvent qu'il y avait trop de turbines et pas assez d'humanisme tandis que les spécialistes des turbomachines auraient trouvé qu'il y avait trop d'humanisme et pas assez de turbines.

« Comprendre, découvrir et inventer ». En rapprochant ces mots, qui couvrent les fonctions essentielles de l'intelligence, mon but est non de les opposer mais de montrer qu'ils couvrent le même mécanisme, étroitement apparentés d'ailleurs à la vocation de l'Université : enseigner, chercher et trouver.

J'ai mis cartes sur table. Vous me direz : c'est évident. Non. A

preuve une Académie de France avait donné comme sujet de dissertation : comprendre et inventer. Toutes les copies d'élèves opposaient les deux termes comme semblaient — pour les auteurs — s'opposer une faculté que tous les hommes possèdent, et le privilège du génie.

Une distinction s'impose encore entre *l'invention* et la *découverte*. On parle de découverte quand un phénomène nouveau est constaté : Becquerel a découvert la radioactivité ; Bardeen et Shockley ont découvert les propriétés des semi-conducteurs et de là est née l'invention du transistor.

Dans la découverte, l'auteur n'a pas créé une nouveauté ; il a fait émerger une réalité non encore aperçue. L'invention postule une création, non préexistante à sa réalisation par son auteur.

Il est bien certain que les notions de découvrir et d'inventer se recouvrent parfois mais elles ne se confondent pas. Claparède l'a fait remarquer : la greffe épidermique est pour le médecin une *invention*, celle d'une technique thérapeutique ; pour le biologiste, elle est une découverte, celle de la propriété naturelle de lambeaux d'épiderme frais de se greffer.

C'est ainsi qu'une découverte scientifique peut être à l'origine d'une invention technique. La machine à vapeur a été *inventée* après que l'on ait *découvert* certaines propriétés de la vapeur d'eau.

Je m'empresse de dire que l'invention ne doit pas être limitée au domaine scientifique et technique : elle s'étend à l'art comme à la politique, à la morale, à la philosophie, à la vie. Si la science est découverte et invention, l'art est invention dans la limite où il est création.

La vie est invention perpétuelle : invention dans les jeux chez l'enfant, invention dans le comportement chez l'adulte, invention même dans la pratique du sport : le joueur de hockey qui esquisse une feinte fait preuve d'esprit d'invention.

L'homme est aussi — plus fondamentalement — créateur de lui-même en ce sens qu'il est responsable de l'orientation qu'il donne à sa destinée. Comme le dit René Boirel <sup>(1)</sup> « le domaine de la création de soi par soi par la méditation d'actes qui engagent le sujet en orientant sa vie, c'est-à-dire le domaine de l'existence morale, est, en ce sens, au plus haut point de l'invention ». On comprend dès lors qu'Edouard Le Roy ait pu écrire que le problème de l'invention est le *problème culminant* de la philosophie.

(<sup>1</sup>) R. BOIREL, *L'invention*, P.U.F., Paris, 1955.

Vous admettrez que je prenne de préférence mes exemples dans la science et la technique, sans pour cela limiter à ces domaines la validité de mon propos.

Cela étant, *comprendre, c'est rapprocher deux choses que d'autres ont déjà rapprochées. Inventer, c'est rapprocher deux choses qui ne l'ont pas encore été.* Le rapprochement est le mécanisme commun de l'intelligence dans l'opération de comprendre, du génie dans celle de découvrir ou d'inventer. Tout rapprochement non encore fait n'en est pas pour autant invention. L'invention consiste à discerner dans la multitude des possibilités les combinaisons fécondes.

« L'invention, c'est *un regard* », a écrit Bernard Grasset. Distinguer le rapprochement fécond, c'est là affaire de regard du savant, du découvreur.

A l'appui, la célèbre définition qu'Henri Poincaré<sup>(2)</sup> donne de l'invention mathématique : « Qu'est-ce en effet que l'invention mathématique ? Elle ne consiste pas à faire de nouvelles combinaisons avec des êtres mathématiques déjà connus. Cela, n'importe qui pourrait le faire, mais les combinaisons que l'on pourrait former ainsi seraient en nombre infini, et le plus grand nombre serait absolument dénué d'intérêt. Inventer, cela consiste précisément à ne pas construire les combinaisons inutiles et à construire celles qui sont utiles et qui ne sont qu'une infime minorité. Inventer, c'est discerner, c'est choisir. »

Un autre exemple du bien-fondé de la définition donnée pour l'invention et la découverte est fourni par les célèbres lois de Mendel sur l'hérédité. D'après C. Zirkle<sup>(3)</sup>, « Avant Mendel, les éléments constitutifs du mendélisme avaient été découverts séparément, certains par les spécialistes de l'hybridation des végétaux, les autres par des apiculteurs. Très peu de biologistes étaient au courant des résultats qui avaient été obtenus dans ces deux domaines. Le mendélisme fut la création d'un chercheur qui, à la fois, hybridait des plantes et élevait des abeilles ».

Ainsi une découverte capitale est-elle, une fois de plus, issue de la rencontre chez le même chercheur de deux sources de renseignements, de méthodes et de préoccupations apparemment indé-

(2) H. POINCARÉ, *Science et Méthode*, livre premier, chap. III, consacré à l'invention mathématique. Flammarion, Paris, 1918.

(3) C. ZIRKLE, *Gregor Mendel and his Precursors*, ISIS, vol. 42, 1951, pp. 97-104.



pendantes. La découverte de Mendel resta ignorée, malgré les efforts de l'auteur, mais ceci est une autre affaire, un exemple typique des obstacles que doivent souvent surmonter les novateurs.

\*  
\*\*

#### DÉCOUVERTE, INVENTION ET ENSEIGNEMENT

La démarche de la découverte et de l'invention est aussi celle de l'enseignement. Nous n'avons en effet qu'un moyen de rendre clair à un autre le fait le plus simple, celui-là même qu'utilise le savant pour progresser dans la connaissance : partir de ce qui est connu de l'autre pour l'acheminer par phases successives à la connaissance entière de ce que nous voulons lui révéler. En somme, comme dans la découverte, aller du connu à l'inconnu par des rapprochements successifs. La simple narration des faits ne suffit pas. Il y a tous les plans de liaison intermédiaire. Et celui-là même qui reçoit, construit sa connaissance comme s'il s'agissait d'une découverte. Et en fait elle est découverte pour lui si elle ne l'est pas pour le reste du monde.

Bernard Grasset<sup>(4)</sup> a mis cela en évidence d'une manière très imagée.

« On n'enseigne pas une chose comme on verse un liquide d'un récipient dans un autre, mais plutôt comme on introduit un germe, pour qu'il croisse. Prenons un exemple tout simple. Si vous essayez de faire comprendre à un enfant une notion, il ne réagira pas par une acceptation ou un refus, comme il ferait d'un aliment qu'on lui proposerait. C'est à son esprit que vous faites appel — disons à sa faculté d'imaginer. Son esprit vous répondra par un acte et n'attendra même pas que vous ayez achevé vos explications pour se mettre en frais ; la notion proposée agissant en lui comme un germe. Dès vos premiers mots, l'enfant construira. Il bâtera une chose à l'image de celle que vous entendez lui enseigner, et parfois ne ressemblant que fort peu au modèle. Mais, si complexe que soit la notion qu'on prétend lui rendre claire, il élèvera une construction. C'est qu'il faut une complète maturité pour repousser en bloc, comme absurde ou trop complexe, la notion proposée. En somme, pour se refuser à con-

(4) Bernard GRASSET, *Comprendre et Inventer*. Grasset, Paris, 1953.

struire. L'enfant, lui, construira toujours, et sa construction sera nécessairement originale — ce en quoi tient l'invention. J'ai pris l'exemple d'un enfant, mais il vaut pour tous. On ne peut concevoir que l'esprit, simplement, recueille. L'esprit est mouvement. Comprendre c'est toujours bâtir une construction personnelle en face de la construction qui vous est proposée. En ce sens, j'ai pu écrire : « comprendre, c'est créer pour son propre usage. »

Ainsi donc apparaît l'analogie entre la découverte et l'acquisition de la connaissance comme conséquence de l'enseignement. Si le trajet général est le même, il n'en demeure pas moins une différence. L'enseignement suggère, donne des analogies fécondes tandis que découvrir et inventer consistent à les trouver parmi toutes les combinaisons possibles.

Découvrir, c'est être le premier à comprendre. Apprendre, c'est découvrir après les autres. La différence est dans le « regard ».

On trouvera ici la critique implicite de quelques méthodes d'enseignement à la mode. Il est impossible de faire tout réinventer par chaque individu. L'enseignant doit donc lui suggérer les analogies productives. On peut néanmoins innover dans la pédagogie. L'enseignement purement passif se bornera à indiquer le chemin très clairement, en donnant à chaque carrefour l'indication de la voie à prendre. Dans un enseignement plus actif, à chaque carrefour, l'enseignant, en bon meneur de jeu, indiquera quelques voies possibles, au moins deux, et on demandera à l'enseigné de faire l'effort personnel d'imagination, de création qui lui fera découvrir parmi les voies proposées celle qui est féconde. On conçoit qu'une telle forme d'enseignement, si elle est plus longue et plus dure pour l'enseigné, est plus formative ; elle conduit l'esprit à effectuer les choix nécessaires, à discerner les combinaisons fertiles, donc prépare à découvrir et à inventer.

La pédagogie active qui laisserait à chaque carrefour toutes les combinaisons au choix noierait la plupart, et serait très longue même pour les esprits les plus aptes à découvrir l'analogie féconde. Que dire de celle qui consisterait à laisser toute la surface à explorer sans aucun guide, sans sentier, sans carrefour ?

Il est probable que c'est dans la voie d'un choix limité aux carrefours importants que l'on peut penser rénover la pédagogie de certains enseignements universitaires. Il va sans dire, dans cet esprit, que la manière dont on enseigne est finalement plus formative que la matière que l'on enseigne. Nous reviendrons cependant ulté-

rieurement sur l'importance des connaissances préalables dans un domaine déterminé, car elles constituent une des bases d'une pédagogie de l'invention.

On pourrait objecter qu'il n'appartient pas à tout le monde de devenir découvreur et inventeur et qu'en conséquence l'enseignement ne doit pas avoir ce but. En fait la créativité doit être de plus en plus le lot de chacun dans son activité professionnelle et même dans ses activités de loisirs. Les faits nous enseignent tous les jours à subordonner la compréhension à l'invention, qui fait appel à l'initiative alors que la compréhension s'appuie plus sur la mémoire.

Je ne puis clore cette parenthèse sur les rapports entre découverte, invention et enseignement sans faire allusion à l'enseignement programmé. Ce type d'enseignement permet-il une pédagogie active dans le sens où nous l'avons définie, avec choix multiples aux carrefours ?

Incontestablement oui, mais à la condition d'utiliser ce que l'on a appelé des programmes ramifiés ou intrinsèques. En fait, tout sera dans la réalisation de ces programmes et ceux-ci peuvent être étudiés pour réaliser simultanément l'acquisition des connaissances et permettre des choix divers aux carrefours, les mauvais choix étant signalés et l'étudiant dirigé vers des exercices qui lui donnent l'explication de son erreur, ou vers les notions qui lui manquaient pour choisir juste. Il est trop tôt pour conclure car peu de programmes de ce type existent au niveau universitaire ou y ont été expérimentés.

\*  
\* \*

#### LES CONDITIONS DE L'INVENTION

L'invention est à la fois le reflet de l'environnement culturel de la société où elle apparaît et le produit du psychisme de l'inventeur. Elle est donc liée à des conditions sociologiques et à des conditions psychologiques.

Une invention, une découverte est préparée par l'état de la science et de la technique contemporaines. Cela permet de comprendre la simultanéité de certaines inventions. Comme l'a écrit Evariste Galois, « en mathématiques comme dans les autres sciences, chaque époque a en quelque sorte ses questions du moment. Il semble que souvent les mêmes idées apparaissent à plusieurs comme

une révélation. Si l'on cherche la cause, il est aisé de la trouver dans les ouvrages de ceux qui ont précédé, où ces idées sont présentes à l'insu de leurs auteurs ».

Les exemples de simultanéité abondent : la découverte du calcul infinitésimal par Leibnitz et Newton, l'énoncé clair du principe du parallélogramme des forces par Varignon et Newton, le téléphone par Graham Bell et Gray, le phonographe par Edison et Cros, les télécommunications par Branly et Marconi, etc. L'hypothèse de la sélection naturelle a été formulée en même temps par Darwin et Wallace ; les mémoires des deux auteurs ont été lus le même jour à la société linnéenne de Londres.

Si l'environnement est une condition importante de l'invention, est-elle une condition déterminante ? Une invention naît-elle et se développe-t-elle presque fatalement si l'histoire de la science le permet, comme le prétend Emile Picard ? Cela paraît douteux. L'invention de l'imprimerie était préparée dès l'époque romaine. Rome connaissait un jeu de lettres mobiles pour apprendre à lire aux enfants. Mais l'invention de l'imprimerie a dû attendre le xv<sup>e</sup> siècle.

L'invention reste œuvre d'un individu ou d'un groupe d'individus, une équipe ; elle est préparée par le substrat sociologique mais l'acte d'invention ne revient ni à la société, ni à la conscience collective.

Quelles sont les conditions psychologiques de l'invention ? Il faut d'abord qu'un problème se pose au chercheur, ce qui exige *un esprit en constant éveil, en tension, dirons-nous*. L'*Encyclopédie* soulignait déjà l'importance de cette première condition. A l'article « Ingénieur », on lit : « Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choses de leur état, ne sont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un esprit éclairé, sage et raisonnable, n'emploie guère son temps à des recherches particulières qu'autant qu'il présume que son application ne sera pas infructueuse ; il est rare qu'avec cette disposition de l'intelligence, des connaissances et un travail assidu, on ne parvienne à quelque découverte utile. »

Il faut alors résoudre le problème. Pour cela, il faut *un grand nombre d'associations d'idées, un jugement sain et l'absence d'inhibition*. On peut disserter longuement sur les moyens adéquats pour assurer au mieux ces conditions.

L'invention c'est *un regard*, avons-nous rappelé ; nous ajouterons : et *un caractère*. Comme le dit Edouard Le Roy <sup>(5)</sup> « l'im-

(5) E. LE ROY, *La pensée intuitive*, Boivin, Paris, 1930.

puissance à inventer tient au manque de volonté et de courage plus souvent qu'au défaut d'intelligence. Accepter de se mettre et de se maintenir sous pression, souffrir la fatigue des longs efforts nécessaires, l'angoisse des transformations concomitantes, c'est à quoi bien peu se résignent ; et de là, plus que de l'inaptitude intellectuelle, vient la rareté de l'invention. Plus qu'une logique proprement dite, il y a ascèse de l'invention. »

Sans ténacité, sans obstination devant l'échec, les plus brillantes intelligences risquent de se limiter à la compréhension et à la critique des œuvres d'autrui, sans jamais produire elles-mêmes du nouveau.

La distraction du savant, du chercheur sont le fait de sa concentration sur un objet unique, qui échappe aux autres.

Quelle est l'origine de l'énergie nécessaire ? Finalement l'affectivité, l'enthousiasme, la passion. Le vrai chercheur est mû par une passion de la découverte que prouvent les explosions de joie qui accompagnent la découverte, ou au contraire la prostration qui peut suivre l'échec.

Les qualités de caractère ne suffisent pas. L'inspiration vient couronner les efforts de celui qui s'est familiarisé par les gammes d'exercices avec les opérations fondamentales d'une certaine technique. C'est l'emmagasinage des idées préalable à la production ; ces idées doivent d'ailleurs être hiérarchisées.

Dans certains cas, le savoir peut devenir une gêne. Le spécialiste soumis aux disciplines traditionnelles de son métier, voit finalement moins bien qu'un autre le progrès à accomplir.

Un exemple célèbre de découverte manquée est fourni par Henri Poincaré et la théorie de la relativité.

« Poincaré, dit J. Hadamard, dont la culture mathématique était beaucoup plus étendue et beaucoup plus approfondie que celle du jeune attaché au bureau fédéral des brevets de Berne qu'était alors Einstein, possédait tous les éléments de cette synthèse dont il sentait l'urgente nécessité et dont il avait jeté les premières bases. Et, cependant, il n'a pas osé expliciter véritablement sa pensée, en tirer toutes les conséquences et franchir ainsi le pas décisif qui le séparait de la découverte véritable du principe de la relativité. »

Louis de Broglie<sup>(6)</sup> analyse attentivement les raisons de cet échec. « Pourquoi Poincaré n'a-t-il pas été jusqu'au bout de sa

(6) LOUIS DE BROGLIE, *Savants et Découvertes*, Albin Michel, Paris, 1951.

pensée ? C'est sans doute la tournure un peu hypercritique de son esprit, due peut-être à sa formation de mathématicien pur, qui en est la cause. Il avait une attitude un peu sceptique vis-à-vis des théories physiques considérant qu'il existe en général une infinité de points de vue différents, d'images variées, qui sont logiquement équivalents et entre lesquels le savant ne choisit que pour des raisons de commodité. Ce nominalisme semble lui avoir parfois fait méconnaître le fait que, parmi les théories logiquement possibles, il en est cependant qui sont plus près de la réalité physique, mieux adaptées en tout cas à l'intuition du physicien et, par là, plus aptes à seconder ses efforts. »

Ce demi-échec de Poincaré est finalement dû à une raison caractéristique : le scepticisme en place de l'enthousiasme nécessaire.

L'inventeur doit avoir la *hardiesse* mais tempérée par une connaissance profonde des grandes lois naturelles et des propriétés de la matière.

La pensée s'exerçant à partir de situations, une découverte est toujours plus ou moins tributaire des situations rencontrées par l'inventeur. C'est pourquoi il y a une part de hasard inhérente à toute invention mais cette part est finalement assez réduite. Le hasard n'est qu'une simple rencontre et il est certain qu'une rencontre est faite par diverses personnes mais une seule a le regard qui la transforme en découverte. Comme le dit Pasteur, « dans les champs de l'observation, le hasard ne favorise que les esprits préparés ». Un exemple dont je ne dois pas rappeler le détail est donné par la découverte de l'atténuation des virus par Pasteur et par la découverte de la pénicilline par Fleming.

Pour l'invention technique, il faut « une certaine aptitude à voir simple et concret ». C'est ce que l'on peut appeler l'esprit technique, l'esprit de celui qui conçoit en fonction de la construction pratique, qu'a si bien analysé mon maître Edouard Bogaert dans un discours de rentrée de notre Maison.

\*  
\*\*

#### LA GENÈSE DE L'IDÉE FÉCONDE

Il ne suffit pas d'énumérer les conditions de l'acte d'invention et les caractéristiques de l'inventeur. Quel est le mécanisme du surgisse-

ment de l'idée féconde dans l'esprit de l'inventeur ? Il faudra bien introduire ici le travail inconscient et l'éclair de pensée intuitive.

Divers savants ont décrit le processus de la naissance de leur pensée créatrice. Le schéma est le suivant :

- saturation de l'esprit de tous les aspects du problème, de telle façon qu'il puisse être parcouru sans effort préliminaire ;
- effacement de la fatigue résultant de ce travail par le sommeil, la détente ;
- apparition sans effort apparent de l'idée intuitive.

Ce schéma a été donné en quelques pages imagées par Poincaré à propos de la découverte des fonctions fuchsiennes ou encore par Charles Nicolle au sujet de sa découverte du mécanisme de transmission du typhus par l'intermédiaire des poux, par Louis de Broglie à propos de la mécanique ondulatoire, par Langevin et bien d'autres.

Je reprendrai ici, parce que plus brève, l'auto-observation qu'Helmholtz a présentée au cours d'un dîner en l'honneur de son soixante-dixième anniversaire : « Je me suis trouvé bien souvent dans l'inconfortable posture d'avoir à attendre une pensée heureuse et l'expérience que j'ai acquise du moment et de la manière dont elle s'est produite peut être utile à d'autres... Aussi loin que s'étende mon expérience, elle ne se présente jamais à un cerveau fatigué et jamais à une table de travail. Il m'a toujours été nécessaire, avant tout, de tourner mon problème dans tous les sens jusqu'à ce que j'aie tous ses angles et complexités « bien en tête » et puisse les parcourir sans effort préliminaire. Puis après que la fatigue résultant de ce travail se soit effacée, il doit y avoir une heure de renouveau physique et de détente tranquille, avant que les bonnes idées m'apparaissent. Elles étaient souvent là le matin quand je m'éveillais, juste comme dans les vers souvent cités de Goethe et comme Gauss l'a aussi noté. Mais elles aimaient souvent faire leur apparition alors que je me promenais tranquillement sur les collines boisées par temps ensoleillé. La plus légère dose d'alcool semblait les mettre en fuite. »

En fait le travail inconscient est en continuité avec l'effort conscient. Il utilise toutes les structures de la perception pour les faire concourir au but visé.

Divers psychologues se sont efforcés de mettre en évidence le mécanisme de cet inconscient inventif. Certains assimilent l'élaboration à une recherche délibérée qui, parce qu'elle s'effectue sans

effort, ne prend pas conscience d'elle-même. La pensée *inconsciente*, n'est finalement que la mise en œuvre et la mobilisation rapide des acquisitions de la pensée consciente.

Le sommeil, le repos réalise une dépoliarisation de la pensée qui permet une restructuration brusque des données du problème. Finalement l'invention n'a rien d'une révélation ; elle est essentiellement *une structuration nouvelle des données* et nous en revenons à notre définition primitive : *rapprocher deux choses qui ne l'ont pas encore été.*

Aller plus avant dans les démarches de l'élaboration spontanée de l'idée féconde, voilà un problème de choix pour les psychologues mais c'est ici qu'ils se heurtent à l'une des difficultés les plus grandes de la psychologie : l'esprit ne se laisse pas saisir directement dans son dynamisme profond.

\*  
\*\*

#### LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE FÉCONDE

Les psychologues ont axé leur effort sur le développement de l'idée féconde. L'idée féconde à son apparition est encore vague ; c'est une direction de recherche qui va se préciser en cours de développement.

Je ne puis entrer ici dans le détail car, comme le dit René Boirel : « l'interprétation que l'on se fait de toute expérience psychologique est orientée par la conception générale que l'on se fait de la vie de la conscience. Il y a par suite autant d'interprétations du développement de l'idée féconde qu'il y a de grandes doctrines de psychologie générale ».

On trouve des descriptions mécanistes (Ribot), le schéma dynamique développé par Bergson dans *L'énergie spirituelle*, l'explication des intentions directrices de l'esprit donnée par les épistémologues (Brunschvicg, Meyerson) et bien d'autres.

\*  
\*\*

#### APPRENDRE À INVENTER

On ne fabrique pas un découvreur ou un inventeur comme un mécanicien ou un programmeur pour ordinateur. Néanmoins, il y a



des conditions générales favorables à l'invention et ensuite des conditions de bon rendement du dynamisme spirituel.

Les principes des conditions favorables à l'invention sont :

- 1° Assimiler le savoir d'un domaine déterminé d'une manière active et dynamique, c'est-à-dire en visant à prendre conscience des opérations permises par ce savoir, afin de parvenir à jongler en quelque sorte avec les aptitudes opératoires des structures manipulées. Ce qui caractérise le futur inventeur, dès ses études, c'est sa manière active d'apprendre : il ne se contente pas de recevoir passivement un enseignement inerte, mais il y voit un instrument qu'il faut savoir utiliser. En manipulant ses connaissances sous tous les angles, il les recrée personnellement... ;
- 2° Ne pas trop se spécialiser..., continuer à se tenir au courant des questions étrangères à cette spécialité, et cela d'autant plus que ces questions sont voisines de son domaine ;
- 3° Avoir l'esprit disponible pour accepter la nouveauté. Pour cela « frotter sa cervelle contre celle d'autrui », comme le conseillait déjà Montaigne, de façon à pouvoir faire la critique des jugements reçus qui nous paraissent évidents parce qu'habituels ;
- 4° Ne pas être emprisonné dans une logique trop stricte qui n'admet que les idées claires et parfaitement rationnelles ;
- 5° Développer en soi le goût de l'effort : il y a — nous l'avons dit — une ascèse de l'invention ; éviter de pousser jusqu'au culte de l'effort qui risque de provoquer un blocage psychique.

Quant aux conditions de bon rendement de l'esprit, on peut formuler des conseils :

- 1° noter les idées fécondes quand elles se présentent ;
- 2° s'entraîner à bien poser les problèmes ;
- 3° diriger méthodiquement la recherche ;
- 4° faire un dénombrement aussi complet que possible de toutes les particularités de l'utilisation d'une invention afin de l'enrichir de tous les perfectionnements possibles ;
- 5° avoir une totale docilité à l'expérience qui reste le maître souverain.

La pédagogie de l'invention est encore dans son enfance. Notre compatriote René Leclercq a fort bien synthétisé ses connaissances et son expérience dans ce domaine dans un *Guide théorique et pra-*

tique de la recherche expérimentale et dans *La création scientifique* (\*). J'y renvoie ceux qui auront été suffisamment intéressés pour aller plus avant dans le sujet.

\*  
\*\*

### L'INVENTION EN ART OU LA CRÉATION ARTISTIQUE

On pourrait douter que la création artistique soit le fait de rapprochements originaux. En fait elle l'est toujours, paradoxalement même pour le portrait. Et c'est en cela que le portrait diffère de la photographie. L'aveu en a rarement été fait par l'artiste même.

Tout à la fin de sa vie, Henri Matisse a réuni lui-même sous le titre de *Portraits* des dessins et des peintures qui ont eu pour lui l'ambition de ce titre.

Aragon, dans quelques pages d'un ouvrage qu'il termine sur Henri Matisse, attire l'attention sur deux dessins d'Ilya Ehrenbourg. « L'étrange, à feuilleter ce livre, où la discipline du portrait impose, semble-t-il, sa servitude à l'artiste, est de voir justement, avec les années comme il s'en affranchit. La liberté ici apparaît un long apprentissage, on fait avec le dessinateur et le peintre le chemin de l'indépendance, jusqu'à ce moment même (c'est en octobre 1946) où Matisse, comme par une provocation, introduit ces deux dessins d'Ilya Ehrenbourg, des fusains, dont l'un porte à la signature la dédicace à *Ilya Ehrenbourg* et l'autre cette excuse *d'après Ilya Ehrenbourg*. Ni l'un ni l'autre ne ressemblent à l'écrivain, au sens photographique certes. Mais le premier, une certaine dissymétrie du visage pourrait encore le faire passer pour un portrait, n'était que c'est un homme plus jeune alors que nature, et plus gros, comme si la main du dessinateur avait voulu flatter le modèle. La clef de l'affaire est dans le second dessin, *si insensé* en fait d'Ehrenbourg, que dans la table des reproductions Matisse lui a donné cette référence : *D'après Ilya Ehrenbourg et après avoir vu le film « Notre jeunesse »*. Car, devant Ehrenbourg en 1946, qui a près de soixante ans, Matisse a dessiné un jeune Apollon aux traits réguliers, ovale parfait, qui n'a gardé du dessin précédent qu'une légère obliquité de l'œil gauche. Une chose si stupéfiante, à qui a jamais vu l'écrivain, que le fait même d'avoir ainsi choisi ce dessin pour un livre appelé

(\*) Gauthier-Villars, Paris 1958 et 1959.

*Portraits* semble un défi véritable, et sans doute tout autre à la place de Matisse eût-il caché cette dissemblance, mais non. L'explication, je la lui ai entendu donner quand je lui ai dit, ne pouvant m'en retenir : « Mais qu'est-ce qui vous a pris ce jour-là ? », c'est celle même de la table des reproductions *après avoir vu le film « Notre jeunesse »*. Il s'agit d'un film documentaire de Serge Joutkevitch montrant la parade des sports sur la place Rouge à Moscou, que Henri Matisse venait donc de voir quand Ilya Gregorevitch posa chez lui. L'effet du spectacle avait été si fort sur Matisse, qu'il n'avait pu oublier les jeunes athlètes défilant, et qu'à regarder Ehrenbourg, il les voyait en lui, irrésistiblement, sa main les revoyait en lui. »

On dira que l'exemple est particulier. Il l'est mais la démarche est générale et il valait la peine de reproduire cet aveu car, termine Aragon, « Je ne connais pas d'exemple d'un aveu semblable, de la part d'un peintre ».

La création artistique est donc rapprochement. Tous les rapprochements sont ici possibles et le point délicat est le critère de l'idée féconde, qui passe forcément par un jugement esthétique partiellement subjectif. Je ne puis m'étendre sur ce point mais il est évident que la nature des critères est très différente de ce qu'elle est pour l'invention technique.

\*  
\*\*

#### L'UNIVERSITÉ VIS-À-VIS DE LA DÉCOUVERTE ET DE L'INVENTION

Du point de vue du chercheur et de ses collaborateurs, la démarche qui conduit à la découverte et à l'invention est identique, même si l'on s'aperçoit après coup que la découverte ou l'invention n'en sont pas au sens propre, parce qu'il y a l'une ou l'autre antériorité. Dans ce sens — et ayant en vue la formation de l'esprit — il ne faut pas attribuer trop d'importance au fait que l'on effectue dans le monde et dans les universités des recherches ayant même objet, recherches qui conduisent à multiplier dans une courte période les mêmes découvertes en divers points de la terre. Gaspillage, dirait-on. Certes, mais pas sur le plan de la formation des hommes. Il n'empêche qu'il y va de la renommée d'une institution, de sa gloire, d'avoir quelques domaines de recherches avancées où l'on peut espérer des découvertes réellement originales. Une véritable poli-

tique scientifique de l'Université doit promouvoir en priorité ces domaines. Encore faut-il que le mécanisme d'attribution des subsides de recherches conduise à leur donner cette nécessaire priorité.

Notre collègue I. Prigogine, dans une excellente synthèse intitulée *Unité et pluralité du Monde physique* <sup>(\*)</sup>, distingue dans l'histoire des sciences des périodes d'élaboration et des périodes d'accomplissement ; ainsi le temps de Kepler et de Galilée est une période d'élaboration, prélude à la synthèse newtonienne, le début de notre siècle en est une autre, prélude à la synthèse quantique. Nous sommes dans une période d'élaboration, donc de foisonnement. « Nous pouvons dire que nous assistons dans chaque science à deux mouvements complémentaires. D'un côté, chaque science bénéficie du développement des autres. Mais d'un autre côté, il se crée à l'intérieur d'une même discipline des compartiments relativement autonomes et stables », des îlots en quelque sorte.

Nous sommes plus loin que jamais d'une théorie unitaire qui engloberait la physique tout entière.

Je voudrais insister sur un des domaines où notre Ecole de Physique a innové et qui me paraît d'une importance capitale : *une théorie physique de la formation de structures*. Le monde nous apparaît comme structuré. D'où vient cette structure, cet ordre ? On se contente souvent d'une réponse peu satisfaisante : cet ordre serait le résidu d'un ordre plus ancien, plus parfait. Conception mythique d'un âge d'or.

La cellule vivante est structurée. Si un jour la biologie est rattachée concrètement à la physique et à la chimie, il faudra décrire le mécanisme par lequel des structures aussi complexes se forment et se maintiennent.

Notre Ecole de Physique commence à donner une réponse au problème de la formation de structures dans des systèmes dissipatifs c'est-à-dire des cas où *l'énergie fournie au système* se transforme véritablement en structure. Les exemples sont encore très simples : ils appartiennent au domaine de l'hydrodynamique, plus récemment au domaine de systèmes chimiques.

Mais la voie ouverte est passionnante, spécialement dans la maison du Libre-Examen, car la vie est une structure dissipative.

Puissions-nous — par la jonction des efforts de physiciens, de

(\*) Synthèses, n° 276, juin 1969.

biologistes, de physiologistes — continuer à découvrir dans cette voie, qui pourrait mener à un des grands moments de la Science.

\*  
\*\*

#### LA DÉCOUVERTE COLLECTIVE : LES CENTRES D'EXCELLENCE

Si le mécanisme de la découverte reste immuable, il n'en demeure pas moins que l'élaboration des combinaisons fécondes, leur vérification expérimentale est souvent devenue l'œuvre collective d'une équipe. Dans divers domaines, l'œuvre à accomplir, les moyens nécessaires pour l'entreprendre sont d'une telle ampleur, que l'effort exige une collaboration internationale.

Ainsi en a-t-il été pour le CERN, le Centre européen de recherches nucléaires. Le premier âge d'or de la physique nucléaire européenne s'est terminé en 1939 : toutes les grandes découvertes avaient été faites en Europe. C'est le CERN qui a permis aux Européens de reprendre une place comparable à celle des Américains et des Russes en mettant en service en 1959 le plus grand accélérateur de particules du monde. Aucun pays européen n'aurait pu le réaliser. Le flux de découvertes a repris, rendu possible par le rassemblement, autour de la grande machine, de savants de passage et de l'équipe permanente du CERN.

Une nouvelle option doit être prise. La machine européenne est devenue moins puissante que celle de Serbhoukov avec ses 70 GEV. Une machine américaine de 200 à 400 GEV est prévue. C'est pourquoi le CERN propose maintenant la construction d'une machine de 300 GEV dont la mise en place demanderait huit ans. Sa réalisation est vitale pour l'avenir de la physique nucléaire européenne. On sait que le site de Focant en Belgique est un des sites qui restent en compétition pour sa localisation géographique. Si la construction était différée, ou pis, compromise, c'est la physique nucléaire européenne qui serait irrémédiablement compromise.

Dans d'autres secteurs, l'effort de découverte européen doit devenir commun : l'océanographie et la biologie moléculaire notamment.

Je m'arrêterai un instant au domaine de la biologie moléculaire et de la biologie cellulaire en raison de la forte position des équipes de notre Maison dans ces domaines. Il existe quelques centres

d'excellence ou d'élite en biologie moléculaire, notamment Cambridge, Paris, mais aussi Naples, Leyde et Bruxelles. Si l'on veut utiliser à plein les remarquables biologistes moléculaires européens, il faut arriver à coordonner les recherches entre les centres et établir une grande fluidité de circulation entre eux, permettant à un chercheur de passer finalement de l'un à l'autre en fonction des nécessités. Espérons que l'EMBO, l'organisation européenne de Biologie moléculaire qui a été fondée en 1966 pourra y aboutir.

Il a été navrant en tout cas de constater le refus des Autorités gouvernementales de notre pays de ratifier l'accord par lequel la Belgique serait devenue membre de la Conférence Européenne de Biologie moléculaire, constituée à Genève le 13 février dernier. Notre participation ne sera finalement assurée que grâce à notre F.N.R.S.

Il faudrait maintenant qu'avec le soutien des Gouvernements, on aboutisse à une politique européenne active et coordonnée en biologie moléculaire. Et Bruxelles doit avoir une place en relation avec la valeur du centre que l'Université, en collaboration avec EURATOM, a développé. Ainsi le flux de résultats continuera d'être assuré.

La sauvegarde de nos centres d'excellences, leur liaison avec les centres étrangers et si possible leur participation à un programme international coordonné doivent aussi être une des composantes de la politique scientifique de l'Université, si elle veut être localement sur le front de la science qui se fait car il est devenu impossible d'être partout présent et actif sur ce front.

\*  
\*\*

#### CONCLUSION

Au terme de cet exposé, j'espère vous avoir montré que le mécanisme commun de l'intelligence est le rapprochement dans l'opération de comprendre, donc d'apprendre, comme dans celui de découvrir et d'inventer.

La rénovation de l'enseignement doit viser à développer la faculté d'association, germe de l'idée neuve et fertile en la sollicitant souvent mais aussi à donner l'ensemble des connaissances de base nécessaires comme point de départ.

Dans de nombreux domaines, l'invention et la découverte deviennent l'œuvre d'hommes s'appuyant sur une équipe.

La politique scientifique de l'Université doit viser à promouvoir quelques domaines choisis et à intégrer ces centres d'excellence dans une action internationale de coordination.

\*  
\*\*

Etudiants, Etudiantes, vous l'aurez compris, le corps même de ce discours académique vous était destiné car il comporte — en filigrane — l'indication des méthodes qui vous permettront de bénéficier au maximum de l'enseignement de l'Université.

Vous avez constaté sans doute, ou vous constaterez, que nos réalisations sont parfois inférieures aux intentions.

Ceux d'entre vous qui viennent d'entrer à l'Université ont trouvé la porte ouverte et cela dans toutes les Facultés, à l'exception de celle des Sciences appliquées qui comporte une épreuve de sélection à l'admission.

Si vous éprouvez des difficultés, elles peuvent avoir leur origine dans l'enseignement de l'Université mais aussi dans vos méthodes de travail. Avant d'accuser, de juger, faites une introspection.

L'Université de Bruxelles vient de connaître une crise d'adaptation. Elle vous appelle à participer activement à son évolution.

La participation telle que nous avons commencé à la construire est encore limitée. C'est une participation par délégation élue, dans les organes directeurs de l'Université. Il reste à aboutir à un contact continu aux niveaux des Facultés. Déjà les rapports se sont modifiés. Nous sommes, corps enseignant, corps scientifique, corps technique, corps étudiant, une communauté soudée et nous ne pouvons pas nous comporter comme des groupes antagonistes.

Nous ne nous demandons pas si les jeunes sont capables d'aller plus loin que nous. Nous en sommes persuadés, car nous avons été plus loin que nos pères. Les jeunes peuvent être un instant découragés devant le travail des maîtres. Mais ils referont pour leur compte une partie de l'expérience, selon leur personnalité et ensuite, *ils iront plus loin.*

Nous appelons en tout cas votre confiance, spontanée, librement consentie. Confiance dans les structures de participation que nous continuerons d'élaborer tous ensemble, confiance dans le devenir que nous allons créer, confiance dans ce Libre-Examen, base

de l'Université, toujours à défendre et à promouvoir, avec tout ce qu'il contient de disponibilité d'esprit et de croyance dans les aptitudes de l'homme.

L'Université Libre de Bruxelles est maintenant séparée de fait de la Vrije Universiteit te Brussel. Les deux institutions se développeront côte à côte, unies par leur philosophie commune.

Du passé conservons la flamme et non la cendre. Avec le sentiment plus fort que jamais de notre communauté, contruisons l'avenir.



**Colloque International relatif aux Problèmes d'édition  
de textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle**

*Après une brève allocution d'accueil prononcée par M. Pierre Goffin, secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes, M. Roland Mortier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, Directeur de la Section « Arts et Lettres » de l'Institut, a salué la présence de M. le Recteur Jaumotte et a excusé l'absence de diverses personnalités invitées au Colloque, mais retenues par d'autres obligations. Monsieur Mortier a déclaré ensuite :*

MESDAMES,  
MESSIEURS,  
CHERS AMIS,

Notre réunion d'aujourd'hui est le signe d'une évolution : le temps est révolu où l'on pouvait affirmer que le XVIII<sup>e</sup> siècle n'a plus rien à nous apprendre ou à nous dire, où on pouvait le qualifier (avec Barrès) de « force de désordre », peindre la philosophie des lumières comme « une bête immense à mille pattes » (selon la formule de Barbey d'Aurevilly) ou répéter les invectives déclamatoires de Musset contre le « hideux sourire » de Voltaire.

Certes, l'absence de bonnes éditions et de monographies sérieuses, tout comme la prolifération des synthèses prématurées et tendancieuses, a pesé longtemps sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ont pesé bien plus lourd dans la balance de l'histoire et de l'opinion : les préjugés de tout ordre, les simplifications outrancières, les postulats philosophiques et politiques. Il était entendu, une fois pour toutes, et les manuels perpétuaient ce dogme, que le siècle des philosophes avait été un siècle négateur et critique, destructeur et nihiliste; responsable de la Révolution, il l'était aussi de tous les maux sortis de cette boîte de Pandore.

Tout le monde n'est pas encore revenu de ces idées reçues et on a parfois la surprise de les voir resurgir sous la plume d'un critique ou d'un polémiste. Mais dans le domaine de l'érudition, de l'histoire, de la recherche, en un mot de la critique scientifique, un véritable

revirement s'est opéré. L'existence et la vitalité des *Studies on Voltaire and the XVIIIth century*, celle des *Diderot Studies*, le retentissement et la viabilité d'une entreprise aussi considérable que l'édition intégrale de la *Correspondance de Voltaire*, la multiplication des Sociétés nationales d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, la création d'une Société Internationale, la renaissance d'une *Revue du XVIII<sup>e</sup> siècle* après un hiatus d'un demi-siècle, tout cela atteste un indiscutable renouveau.

L'initiative de la plupart de ces entreprises est venue, on l'aura remarqué, des pays anglo-saxons, auxquels il convient, en bonne justice, d'y joindre les remarquables travaux élaborés en Russie soviétique. Du côté français, et même dans la critique universitaire, une certaine méfiance paralysait les curiosités et détournait l'attention de cet âge suspect : écho des positions d'un Faguet ou d'un Seillière ? Peut-être, mais aussi répercussion à longue échéance des critères de goût qui plaçaient le XVII<sup>e</sup> siècle au sommet de l'histoire littéraire, attitude normative dont — par un amusant paradoxe de l'histoire — Voltaire lui-même était largement responsable. Un simple coup d'œil sur la liste des auteurs parus dans la Collection des *Grands Ecrivains de la France*, admirable expression de la science, mais aussi des prédilections du XIX<sup>e</sup> siècle, suffit à montrer les effets de cette prépondérance écrasante. Et l'on peut en dire autant du choix opéré par la *Société des Textes français modernes*. Quant aux estimables éditions données par ces pionniers qui avaient nom Moland, Assézat ou Tourneux, elles se ressentent des critères en vigueur à l'époque et le zèle heureux des érudits les a rendues bien incomplètes.

Vers la fin des années 30, le climat a changé, sous l'influence de ce maître prestigieux que fut Paul Hazard et de cet érudit infatigable que fut Daniel Mornet. Plus près de nous, Jean Pommier, Jean Fabre, Yvon Belaval, René Pomeau, Etiemble ont pris le relais et leurs élèves, trop nombreux pour les citer, ont formé une véritable école française des dix-huitiémistes qui essaime de par le monde. Mais il serait injuste de négliger les apports de l'Italie (où Franco Venturi fut un pionnier), de la Suisse, de l'Allemagne (qui a donné à nos études un Werner Krauss et un Herbert Dieckmann) et de tant d'autres nations. La critique universitaire, la critique marxiste, la critique littéraire elle-même participent à ce renouveau.

En fait, c'est l'Europe entière, avec son double prolongement russe et américain, qui redécouvre dans le XVIII<sup>e</sup> siècle un art de

penser, un art d'écrire, un art de construire, et surtout un art de vivre. Quand les textes n'y suffisent plus, on les adapte : *Le Neveu de Rameau* connaît un très grand succès sur les scènes de France, d'Allemagne et de Belgique ; *Les Liaisons dangereuses*, *La Religieuse*, *Jacques le fataliste* fournissent des scénarios au cinéma.

Il semble que la curiosité se soit muée en passion, avec une frénésie qui — succédant à l'hostilité ou à l'atonie — est sans doute un phénomène réjouissant, mais qui n'en présente pas moins des aspects inquiétants : trop de synthèses hâtives et bâclées ; trop de travaux portant sur les mêmes grands auteurs (comme en fait foi le récent sondage opéré par les auteurs de l'Annuaire du XVIII<sup>e</sup> siècle) ; une négligence corrélative, et bien regrettable, pour de vastes domaines encore vierges. Surtout, comment peut-on espérer bâtir du définitif sur un terrain mouvant, mal sondé, mal délimité ? Un besoin pressant s'est affirmé de fonder le travail futur sur des bases solides ; il a abouti, d'ores et déjà, à de remarquables réalisations :

- l'édition Besterman de la *Correspondance de Voltaire*, un modèle du genre ;
- le succès prestigieux de l'édition Rousseau dans la Bibliothèque de la Pléiade, œuvre de la collaboration de savants suisses et français ;
- la remarquable édition de la *Correspondance de Rousseau*, entreprise par Ralph Leigh (dont nous regrettons l'absence à nos travaux) ;
- l'édition intégrale de la *Correspondance Littéraire* de Grimm, Diderot, M<sup>me</sup> d'Epinay et Meister, mise en chantier par J. de Booy et Jean Varloot ;
- les brillants travaux, collectifs ou individuels, publiés par les collaborateurs du centre dirigé avec éclat par M. Krauss à l'Académie de Berlin ;
- enfin, les vastes entreprises internationales qui aboutiront, on doit l'espérer, à des textes à la fois sûrs et complets pour Diderot, Voltaire, Beaumarchais, Meslier, et bien d'autres.

Selon la spirituelle formule lancée par M. Jean Fabre au récent congrès de St Andrews, « faites-moi de bonnes éditions, et je vous ferai de bonne critique ». Un travail aussi vaste et aussi divers pose

immanquablement des problèmes qui varient d'un auteur à l'autre, et même d'une œuvre à l'autre lorsqu'il s'agit d'auteurs aussi complexes qu'un Diderot ou un Voltaire. Ce sera l'objet des exposés, des débats et des discussions personnelles que nous poursuivrons, aujourd'hui et demain, au sein de ce colloque.

Que cette rencontre ait lieu en Belgique, voilà qui paraîtra paradoxal à première vue. Notre XVIII<sup>e</sup> siècle est une des périodes les plus pauvres de notre histoire littéraire et intellectuelle. Je n'aurai pas la cruauté de relire ici certains vers terribles de Voltaire sur notre ville. Mais cette carence était l'effet de conditions socio-économiques lamentables dont nos ancêtres ne portent pas la responsabilité. Et c'est d'ailleurs de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que date la remontée économique qui aboutira au remarquable développement de notre pays au siècle suivant. C'est alors que Charles de Lorraine dote notre ville de ce bel ensemble néo-classique qu'est la place Royale, que les grandes familles princières (les Ligne, les Arenberg) adaptent leur résidence au goût du jour et modernisent leurs jardins. Ceux de Belœil comptent alors parmi les plus beaux de l'Europe : c'est en tout cas l'avis de leur créateur, ou plutôt de leur rénovateur, le prince Charles-Joseph de Ligne, théoricien de l'« hortomanie », analyste des jardins anglais, français, hollandais, russes et même chinois ; au demeurant, notre seul écrivain de réputation internationale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. Et n'est-il pas significatif que cet homme, qui avait sept patries, se soit affirmé Européen pour ne pas être simplement Autrichien, Polonais ou Belge ?

Vous me permettrez de placer sous l'égide spirituelle de ce moraliste lucide et passionné les travaux que nous allons entreprendre. Ils n'auraient pas été possibles sans l'appui et la collaboration qui nous sont venus de divers côtés :

l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, qui a bien voulu nous patronner et nous accueillir ;

le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture française qui nous a apporté un soutien matériel et moral ;

l'Université libre de Bruxelles, qui nous a procuré aimablement un cadre approprié à nos travaux et qui nous recevra généreusement tout à l'heure ;

mes collaborateurs personnels, et tout particulièrement M. J. Ver-cruysse, attaché au FNRS, et lui-même éditeur de textes ;

enfin, et surtout, l'ensemble des participants à ce colloque, étrangers et belges, qui nous font l'honneur d'être des nôtres aujourd'hui, et dont nous attendons avec impatience la contribution à l'œuvre collective que sera la défense et l'illustration de l'Europe des lumières.

## Le « Militaire Philosophe »

par R. MORTIER

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

A bien des égards, les éditeurs de Rousseau, de Voltaire, de Diderot me paraissent des gens enviables. Si leur travail soulève des problèmes nombreux et divers, si leur recherche se heurte à des difficultés toujours renaissantes, un souci capital leur est du moins épargné : celui d'avoir à justifier l'objet même de leur entreprise. Son intérêt, son opportunité ne fait de doute pour personne.

L'éditeur d'ouvrages secondaires, de textes peu connus ou mal connus se trouve dans une position beaucoup moins favorisée. Il devra motiver sa décision, justifier son choix ; il le fera pour les autres, mais d'abord pour lui-même, pour se libérer d'une lancinante inquiétude : l'oubli n'est-il pas, en histoire, une légitime sanction ? pourquoi tirer de la poussière des bibliothèques et des archives des manuscrits que les contemporains eux-mêmes n'avaient pas jugés dignes de l'impression ? Poser la question en ces termes, c'est déjà y répondre, mais c'est aussi la gauchir et la dénaturer. Le fait est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle beaucoup de textes sont restés inconnus, ou mal connus, non par la volonté expresse de l'auteur ou du public, non pour des raisons de qualité ou d'intérêt, mais en raison des conditions politiques, religieuses et sociales qui prévalaient à l'époque et dont le poids contraignant a étouffé la voix du contestataire, le cri du révolté.

Ces conditions historiques ont d'ailleurs sensiblement varié au cours du siècle et bien des textes restés manuscrits pendant des décennies ont fini par voir le jour entre 1760 et 1770. Un rapide coup d'œil sur la bibliographie rassemblée par M. Ira Wade<sup>(1)</sup> suffit à nous en convaincre.

Le plus souvent, les éditeurs de ces manuscrits clandestins, ou semi-clandestins (puisqu'il en existait un véritable marché, avec des

(<sup>1</sup>) *The clandestine organization and diffusion of philosophical ideas in France from 1700 to 1750*, Princeton University Press, 1938.

prix convenus), se sont contentés d'en donner des éditions abrégées, résumées ou amputées. Il ne s'agissait pas, dans leur esprit, de témoigner une quelconque fidélité à la forme de l'original (quand il existait), mais d'en diffuser l'essentiel de façon économique, et de le rendre ainsi accessible au grand public. Certes, d'autres considérations ont joué et point n'est besoin de rappeler ici quelles sont les considérations qui ont poussé Voltaire à donner du *Testament* de Meslier une version mutilée, certains diront même émasculée. Le cas Meslier reste pourtant une exception et ce sont le plus souvent des considérations de tactique et d'efficacité qui expliquent la désinvolture des éditeurs de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est point de la manufacture de Ferney, mais bien de la synagogue de la rue St Roch, qu'est sorti le petit volume intitulé *Le Militaire Philosophe, ou Difficultés sur la Religion, proposées au R. P. Malebranche, prêtre de l'Oratoire, par un ancien Officier*. La marque d'origine (Londres) et la date (1768) sont également trompeuses, car c'est en Hollande, vraisemblablement chez Rey, et vers la fin de l'été 1767 que le livre fut imprimé. Il connut aussitôt un retentissement considérable qu'attestent cinq rééditions parues de 1768 à 1776, de très nombreuses allusions et plusieurs réfutations suivies.

Ce petit volume de deux cents pages se singularisait par la sobriété de son style, par sa présentation presque mathématique où chaque démonstration aboutissait à l'établissement d'une vérité sous forme syllogistique. Aucune concession n'y était faite à l'éloquence, à la plaisanterie ou à l'invective. D'emblée, l'ouvrage apparaissait comme insolite, dans sa gravité et dans l'âpreté de sa dialectique.

Introduit en France sans autorisation, imprimé sans privilège, l'ouvrage fut aussitôt prohibé, ce qui entraîna sa raréfaction et une vente subreptice par voie de colportage. Une gazette publiée en terre prussienne, à Clèves, *Le Courrier du Bas-Rhin*, en débita quelques extraits en octobre 1767 ; cela suffit à motiver son interdiction sur le territoire français. Ni la vigilance de la police ni le prix de vente assez élevé (un louis) n'empêchèrent le livre d'être lu, et même de circuler. Voltaire se dévoua pour le répandre parmi ses amis et pour le recommander à ses correspondants. Dans l'édition de 1767, ou dans une des éditions ultérieures — dont le texte est d'ailleurs identique — *Le Militaire Philosophe* peut être lu aujourd'hui dans la plupart des grandes bibliothèques publiques d'Europe et d'Amérique.

On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité d'une réédition moderne et critique. Son utilité apparaît d'autant moins au non-initié qu'il voit figurer le titre du *Militaire Philosophe* au catalogue des rééditions anastatiques en préparation chez un grand libraire allemand. La question posée au début de cet exposé se justifierait donc doublement dans le cas présent.

Pour y voir clair, reprenons le problème à son point de départ, c'est-à-dire l'édition clandestine de 1767. Sa présentation et son arrangement sont, selon toute probabilité, l'œuvre de J.-A. Naigeon et du baron d'Holbach. Des raisons trop longues à développer ici nous ont amené à partager l'avis émis par Barbier dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. Mais les éditeurs de 1767 ont eu à leur disposition un manuscrit connu depuis longtemps, comme le déclare l'auteur de l'*Avertissement* (= Naigeon) dont l'affirmation est corroborée par une lettre de Voltaire au marquis d'Argence (du 2 janvier 1768 ; B. 13720).

Pendant un siècle et demi, personne ne s'est soucié de mettre au jour ce manuscrit, jusqu'à ce que Lanson révèle — dans un retentissant article de la RHLF de 1912 — l'existence, non pas d'un, mais de trois manuscrits conservés à la Bibliothèque Mazarine, auxquels M. Wade devait adjoindre un quatrième, copié par l'abbé Sèpher, mais qui n'a pas abouti à Aix-en-Provence, comme les autres copies de ce singulier théologien, puisqu'elle est déposée aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Léninegrad.

Ces quatre textes se répartissent en deux catégories, dont aucune n'est d'ailleurs conforme au texte imprimé. D'un côté, il faut placer hors de pair le ms. 1163, un fort volume de 481 pages de très grand format, qui semble représenter une copie intégrale du texte primitif. Il s'intitule simplement *Difficultés sur la Religion, proposées au père Malebranche*, sans mention d'auteur ni d'origine. Les trois autres manuscrits ont été sérieusement abrégés et la subdivision première en « cahiers » y est abandonnée au profit d'une répartition binaire, elle-même découpée en chapitres : la première partie renferme chaque fois les objections contre le christianisme, la seconde développe les arguments en faveur de la religion naturelle. Le titre a, du même coup, été complètement modifié pour devenir *Système de religion purement naturelle* (330 ff. dans le ms. Mazarine 1192 ; 272 ff. dans le ms. Mazarine 1197 et 180 ff. dans le ms. 92 D de Léninegrad). Le but de ces arrangements est évident : le texte est allégé, le plan plus synoptique et plus clair, le caractère



démonstratif et didactique en est accentué d'autant. Les trois manuscrits s'intitulent fort justement *Système* et répondent à un souci de simplification, de vulgarisation et d'efficacité qui se retrouve dans la plupart des arrangements et des sélections opérées sur les mss. clandestins de la fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. S'il est vrai que ce découpage supprime pas mal de longueurs et de digressions, il omet également des développements d'un intérêt considérable, il enlève à l'argumentation son côté personnel, parfois passionné et surtout, il bouleverse l'ordonnance générale et la progression intérieure de la réflexion de l'auteur anonyme.

Malgré ses bavures, ses redites, ses empâtements, le ms. 1163 nous offre le texte à la fois le plus complet, le plus fidèle et le plus attachant. Il s'ouvre sur une *Préface* du copiste qui fait l'éloge de l'auteur et expose les raisons qui l'ont incité à supprimer tous les indices qui auraient pu faciliter son identification. Nous saurons seulement que c'est un « homme de guerre » et qu'il est mort pauvre, laissant une veuve et une grosse famille. Le ms. 1197, plus explicite, nous apprend qu'il était « officier militaire dans la marine ». Le copiste a travaillé sur un texte antérieur couvert de renvois, d'interlignes et truffé de « petites pièces attachées avec des épingles », ce qui atteste les retouches d'un auteur qui n'a pu mettre la dernière main à son œuvre. Le copiste ne cache pas son embarras devant l'enchaînement de ces passages dont il n'est pas sûr d'avoir toujours respecté l'ordre.

Le texte qu'il nous présente s'organise en quatre parties, précédées d'une *Introduction* sous forme de lettre à Malebranche où l'auteur précise la portée de son travail et en revendique la paternité exclusive ; si ce qu'il dit n'est pas toujours original, du moins l'a-t-il trouvé seul : « La plupart s'est présenté de soi-même, et la méditation a fourni le reste » (p. 10). Les quatre grandes parties s'intitulent *Cahiers*. Le premier, qui est aussi le plus bref, relate son odyssée intellectuelle et religieuse et expose les motifs qui l'ont amené à renoncer au catholicisme. Le second se présente en *Examen général des religions factices* (terme imaginé par l'auteur pour désigner toutes les religions qui ne sont pas « naturelles ») ; il se divise en 21 *Vérités*, suivies chacune d'un *Argument démonstratif* qui la résume dans un schéma syllogistique. Le troisième *Cahier* consiste en un *Examen* de la religion chrétienne et le quatrième expose « un système de religion fondé métaphysiquement sur les lumières natu-

relles ». Les renvois et les rappels garantissent l'unité générale de conception et de composition.

Nous n'avons pas, dans le cadre du présent colloque, à nous préoccuper de l'identification de l'auteur, ni de ses rapports avec Malebranche. Ce qui nous importe ici est de déterminer le choix initial du texte et de justifier son édition intégrale. De tout ce qui précède résulte évidemment que le manuscrit Mazarine 1163 est le meilleur, le plus complet, le mieux articulé (encore que çà et là les mss. 1192 et 1197 nous offrent des passages plus longs et des lectures plus satisfaisantes). Or le texte imprimé en 1767 représente à peine le quart de cet ensemble, il en gauchit le sens, il en radicalise l'intention philosophique, surtout il en omet l'aboutissement et le coupe ainsi de sa finalité. La version Nageon-Holbach est aussi infidèle à son original que l'édition Voltaire du *Testament* de Meslier.

A la réflexion, le fait n'a rien de surprenant. Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne connaissait pas nos scrupules philologiques et les éditeurs de 1767 ont fait subir à l'original le traitement qui leur semblait le mieux approprié, tout en le sauvant de l'oubli où il n'aurait pas manqué de sombrer. Plus d'un demi-siècle les séparait de l'auteur anonyme, autant dire l'espace de deux générations. Pour des raisons trop longues à exposer, nous estimons que la date de 1711, avancée par l'imprimé, est assez correcte et que le ms. 1163, le plus ancien, a été rédigé autour de 1710 par un militaire arrivé à l'âge de la retraite. Les *Difficultés* sont donc l'œuvre d'un homme profondément enraciné dans le XVII<sup>e</sup> siècle, nourri de Descartes et de Malebranche, lecteur de Desmarets de Saint-Sorlin, de Molière, de La Bruyère ; profondément engagé aussi dans l'action : il a participé, avec horreur, aux dragonnades, il a servi dans les colonies, au Canada, aux Indes, il a vécu chez les Algonquins et sait quelques mots de leur langue. Il nous a fallu recourir aux lumières des américanistes du Musée de l'Homme et aux ouvrages spécialisés pour saisir les allusions du manuscrit aux « werowance » et aux « caucarouses » qui désignent, en algonquin, les chefs, les détenteurs d'autorité. Des détails comme ceux-là suffiraient à authentifier le texte, si besoin en était, ces termes ne figurant dans aucun ouvrage français et n'étant alors connus en Europe que par l'*Histoire de la Virginie* du capitaine Smith. L'auteur des *Difficultés* écrit à la fin du règne de Louis XIV, dans l'atmosphère de crise et d'exaspération qui caractérise les dernières années du vieux roi.

Anticlérical violent, le Militaire est révolté par les prérogatives sociales, fiscales et autres du clergé, par l'action oppressive du catholicisme, par sa prétention absolue à dominer les âmes. Au-delà de l'Eglise de son temps, il rejette aussi toutes les représentations anthropomorphes et historiques de la divinité : le culte des saints, les pèlerinages, l'adoration des images sont à ses yeux autant de formes d'une pensée archaïque, incompatible avec les exigences d'une raison autonome. Aucune religion établie (donc « factice ») ne trouve grâce à ses yeux, puisque chacune prétend se fonder sur des faits et des miracles attestés par une prétendue révélation. Mais il rejette avec autant de vigueur la philosophie matérialiste (qu'il traite de « folie »), l'explication déterministe de l'univers (Lucrèce) ; il dénonce l'athéisme et proclame à plusieurs endroits sa croyance dans le libre arbitre, sa foi en un Dieu créateur, pur esprit, ordonnateur des lois morales et naturelles, garant de la pureté de nos « lumières ».

Le Militaire est donc aussi éloigné des « naturalistes » de la Renaissance ou des libertins du xvii<sup>e</sup> siècle, qu'il l'est des athées de l'époque de Boulanger, de Diderot, de Naigeon ou du baron d'Holbach. Son entreprise est sans précédent, et lui-même en est très conscient : il le répète avec une évidente fierté.

Né et élevé dans la religion catholique, il s'en est arraché douloureusement à l'âge adulte et lui voue une animosité qui éclate par instants avec une violence sourde qui arrache à ce cartésien de formation mathématique des cris d'indignation et des formules cinglantes (que Naigeon hésitera à reproduire et atténuera paradoxalement). La partie critique, si importante et si développée qu'elle soit, n'est pourtant pas la partie centrale de l'œuvre : à la différence d'un Lévêque de Burigny ou d'un Fréret, il ne voit dans l'examen critique du christianisme qu'un préliminaire, une sorte d'hygiène mentale qui conduira à l'élaboration d'une religion strictement déiste, doublée d'une morale laïque. Un demi-siècle avant le Vicaire Savoyard, on trouve chez le Militaire la plupart des idées de Rousseau et, fort curieusement, jusqu'à l'idée d'une religion sans culte ni cérémonies, fondée sur la méditation et l'examen de conscience, limitée à l'adoration d'un Dieu unique et à la pratique du bien (4<sup>e</sup> Cahier).

Bien sûr, notre Militaire reste tributaire de son milieu et de son éducation, ne fût-ce que par l'architecture assez lourde de son œuvre qui entasse les objections, les analyses et les preuves sans se soucier de l'agrément du lecteur. On retrouvera là les habitudes de

l'école et la marque indélébile des procédés scholastiques. Anticlérical et anticatholique, il ne songe pas encore à recourir aux armes qui seront celles de la polémique du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'ironie, la prétérition, le sarcasme. D'ailleurs, l'auteur des *Difficultés* a conscience de n'être ni un écrivain, ni un artiste, et il ne s'en cache pas ; il ambitionne plutôt le rôle de philosophe et de dialecticien. Sa rigueur, sa méthode, sa logique atteignent souvent à des effets que la rhétorique et l'artifice n'auraient pas obtenus. Bachaumont jugeait le livre de 1768 dangereux, parce qu'« il est d'un homme qui cherche plus à convaincre qu'à persuader ». Qu'aurait-il dit s'il avait connu le texte intégral manuscrit ?

A sa date (1710), le traité du Militaire philosophe est donc une œuvre étonnante, ambitieuse et insolite. Sa première originalité, c'est d'avoir placé son projet sur le seul plan du raisonnement, sans jamais recourir à la critique philosophique et historique créée par Spinoza et pratiquée par Fréret, Lévesque de Burigny, Bolingbroke et consorts. Cartésien rigoureux, le Militaire se défie des « faits », en d'autres termes des affirmations incontrôlables, des récits historiques, des traditions légendaires ; sa méthode est a-historique, vigoureusement rationaliste :

Aux prétendus « faits » allégués par les religions, il n'oppose que la puissance de la raison ; il se refuse à suivre sur leur terrain les historiens du christianisme et ceux qui, à l'instar de Pascal, fondent sa vérité sur la tradition et sur les miracles.

L'autre originalité, c'est de nous présenter le premier traité déiste cohérent qui ait été conçu en France, le premier, mais aussi le plus complet, le mieux construit et qui dépasse de loin ce qu'ont réalisé dans ce domaine un Voltaire ou un Rousseau.

Ce sont là des aspects majeurs que l'édition de 1767 souligne insuffisamment, quand elle ne les masque pas complètement. A bien des égards, les *Difficultés sur la Religion* sont une œuvre encore inconnue et dont la version imprimée offre une représentation incomplète et trompeuse.

A lire l'*Avertissement* de 1767, personne ne pourrait supposer que cette copie « prise sur un manuscrit très-correct » n'est ni intégrale, ni même toujours fidèle. Or Naigeon a complètement négligé les cahiers III et IV et s'est livré, pour le reste, à un habile travail de marqueterie sur les deux premiers cahiers. La *Réfutation de la Foi*, la critique de l'Ancien Testament et du christianisme, l'établissement d'une religion naturelle ont été délibérément omis. Il en

résulte que l'imprimé ne couvre qu'un quart du manuscrit (132 pages sur 481) et ce quart lui-même a fait l'objet de coupures et de remaniements sérieux qui portent aussi bien sur la forme que sur les idées.

Le collationnement du ms. 1163 et du texte de Naigeon fait rapidement apparaître un certain nombre de faits importants : ont disparu, dans le nouvel arrangement, les « Vérités » II, XVI et XXI, sans doute en raison de leur orientation ouvertement spiritualiste et déiste. La Vérité XXI a fait place à un texte entièrement nouveau, contenu au chapitre XX de l'imprimé, et d'une longueur absolument insolite (40 pages là où les autres en ont de 2 à 12).

La XXI<sup>e</sup> Vérité condamnait les « religions factices », non en tant que religions, mais dans la mesure où elles dégradent la perfection spirituelle de Dieu et imposent aux croyants des principes et des pratiques qui lui font injure. Le nouveau chapitre qu'on lui substitue fait le procès de toutes les religions, sans exception, en les accusant de provoquer le fanatisme, le prosélytisme et d'avilir ainsi la morale authentique. L'objet premier de ce chapitre (placé à dessein à la fin du volume) est de dissocier la morale de la religion, pour libérer la première d'une sujétion dégradante. L'habileté des prêtres a toujours été de se faire passer pour les piliers de la moralité et les défenseurs de l'ordre public. Abus manifeste, scandaleuse duperie de la part de ceux qui ont justifié le régicide, prêché la Croisade, institué l'Inquisition et placé l'intérêt public au-dessous de l'intérêt sacerdotal. L'auteur n'hésite pas à faire l'apologie de l'athéisme, quitte à identifier un peu plus loin « la religion universelle » avec « la morale faite pour toute l'espèce humaine » (191-192). Une note, en fin de volume, avertit le lecteur, que « les principes de ma morale sont plus amplement développés dans un autre ouvrage que je destine uniquement à cet objet, où je ferai voir l'indépendance de la morale de toute religion factice » : cet addendum confirme l'indication de Barbier. Nous avons tout lieu de croire que le chapitre XX est de la main du baron d'Holbach et qu'il a été conçu comme un ballon d'essai destiné à préparer le public à la lecture du *Système de la Nature*, ouvrage achevé dès la fin de 1766, comme en fait foi une lettre d'Alessandro Verri à son frère Pietro : « distrugge questo incantato edificio [= la religion], a cui sostituisce la più pura e limpida morale fondata sull' amor proprio e su i bisogni dell' uomo » (26-11-1766).

Le *Système de la Nature* est évidemment plus radical dans son

déterminisme et dans son refus de toute transcendance. Dans le chapitre final du *Militaire Philosophe*, d'Holbach s'est contenté d'adapter à ses vues et de moderniser à son gré un texte traité fort librement, mais dont il n'a pas voulu (ou pas pu) bouleverser trop brutalement l'économie. Toujours est-il que la fin du texte de 1767 nous éloigne considérablement des intentions et de l'architecture de celui de 1710.

L'intervention de Naigeon dans les chapitres antérieurs a été plus discrète et plus insidieuse à la fois. Nous avons de bonnes raisons de croire que Naigeon a travaillé sur le texte du ms. 1163, ou sur un texte fort similaire et qui aurait disparu. Son premier souci, fort légitime, a été d'alléger le texte, de l'aérer en retranchant les longueurs, les redites, les détours. Il supprime (p. 128) une longue comparaison dont le Militaire disait lui-même : « Cet article est un peu diffus. Je sais bien que je parle au Père Malebranche, mais je ne suis pas un Père Malebranche ». Mais il ne s'en tient malheureusement pas à ce seul principe : il coupe tout aussi résolument les critiques adressées çà et là au matérialisme et à l'athéisme, sans se soucier le moins du monde des intentions de l'auteur. Une troisième catégorie de corrections ne relève plus de considérations philosophiques, mais — assez curieusement — d'une étrange timidité de goût. Cet athée a des côtés puritains et un sens très bourgeois de la décence qui lui fait confondre naturel et trivialité. Le texte de 1767 ne rend pas fidèlement compte de la tonalité vigoureuse, et un peu crue, de l'original. Lanson et Brummer ont déjà noté cet affadissement, mais une comparaison suivie en révèle de nouveaux aspects. En veut-on des exemples ? En voici quelques-uns, et des plus caractéristiques :

Ms.1163	Naigeon 1767
[le Pape] un vieux mangé de goutte et pourri d'ulcères (I, 1)	un vieux Prêtre, dont l'esprit et le corps sont également affaiblis (11)
Ils font les chatemites, les doucereux et les humbles, en attendant l'heure de montrer les griffes et les dents (I, 3)	ils affectent l'humilité, le désintéressement et la soumission en attendant de se montrer tels qu'ils sont, c'est-à-dire les plus cruels, les plus fourbes, les plus avarés et les plus ambitieux des hommes (15)
une métairie (I, 10)	une espèce de ferme (23)
je tiendrai à l'engrais, comme porcs, tant de marouffes (I, 12)	je tiendrai tes prêtres à l'engrais (26)

quel fracas pour un malheureux qui a mangé un œuf en carême, ou épousé sa commère (I, 13)	un pauvre malheureux qui a mangé de la viande en carême, ou épousé une de ses parentes sans dispense, s'expose à leur animadversion (28)
un pot de chambre (I, 18)	un vase à déshonneur (31)
tenir une jeune et aimable enfant enchantée de son métier est un chatouillement (I, 21)	(supprimé, 34)
ayant barbouillé sa souguenille de noir (II, 52)	ayant changé sa souguenille contre une soutane et un rabat (58)
les efforts des cagots (II, 53)	du glaive que les prêtres tiennent sans cesse levé (59)
un hors d'œuvre (II, 109)	un écart et une digression inutiles (136)
farcis de miracles (II, 116)	remplis de miracles (147)

Ces exemples sont loin d'être exhaustifs, mais ils éclairent assez le glissement stylistique imposé par Nageon à son modèle. Sans être un grand artiste, le Militaire Philosophe avait une fougue, une verve, une alacrité, un sens de l'image que son adaptateur atténue, étouffe même au profit d'une logique un peu sèche qui préfère l'abstrait au concret, le général au particulier, l'inanimé à l'animé.

Ces interventions conduisent, on l'a vu, à voiler ou même à supprimer les violentes sorties anticléricales du Militaire. On pourrait crier au paradoxe, mais ce serait se laisser prendre au piège des apparences. Nageon n'a atténué les injures et les apostrophes lancées aux prêtres que pour faire du Militaire un athée à sa propre image.

Les suppressions, ici, en disent aussi long que les additions :

Je proteste, devant Dieu, que crois, crains et reconnais pour mon créateur et mon juge (Intr., 11)	— (5)
Je vous conjure, au nom de Dieu (Intr., 13)	Je vous conjure (9)
l'existence de Dieu, dont personne ne doute (I, 10)	l'existence de Dieu, dont <i>peu de gens</i> doutent (23)
du nom odieux d'athée (I, 10)	du nom d'athée (23)

quand je connaîtrai Dieu tel qu'il est, je l'adorerai de bon cœur et par choix (I, 13)	— (37)
cette lumière que Dieu a donnée (II, 62)	... que la nature a donnée (39)
Dieu est un être parfait (II, 62)	Dieu, tel que je le conçois et tel qu'il doit être, <i>s'il existe</i> , est un être par- fait (77)
actions libres (II, 64)	actions libres ( <i>supposé qu'il y en ait de telles, ce que je suis bien éloigné de croire</i> ) (79)
(II, 69) —	(la religion chrétienne) j'y vois le bouclier de la tyrannie contre les peuples qu'elle opprime, et la verge des bons Princes, quand ils ne sont point superstitieux
toutes les nations ont vu et voient clairement et distinctement ... qu'il y a un premier principe qui a fait tout ce que nous voyons... (II, 109)	— (136)
les idées claires que <i>Dieu</i> leur a données (II, 110)	... que le bon sens... (136)
(la religion) n'est point une lumière douteuse, c'est une science naturelle (II, 111)	— (138-139)

En voilà assez, je crois, pour montrer ce qui sépare, et parfois oppose, le texte de 1710 à celui de 1767. Non pas que je veuille faire grief à Nageon et à d'Holbach de leurs interventions : elles sont liées aux conditions intellectuelles et historiques de l'époque, et il faudrait plutôt leur savoir gré d'avoir sauvé l'ouvrage de l'oubli. Deux siècles se sont écoulés depuis lors : n'est-il pas temps, aujourd'hui, de rendre au Militaire Philosophe son véritable bien et de restituer sa pensée dans sa cohérence et dans sa vérité ? La réponse ne me semble pas douteuse.

Encore fallait-il déterminer les principes d'une édition intégrale. Pour des raisons exposées plus haut, j'ai choisi comme base le ms. 1163, me limitant à corriger un petit nombre de lapsus évidents et à reproduire en note les variantes les plus intéressantes fournies par les mss. condensés.



Fallait-il, d'autre part, respecter à la lettre le texte du ms. ? Il s'agit, vous le savez, d'une question extrêmement controversée et qui me paraît mal posée dans l'absolu. Lorsque nous disposons d'éditions correctes et courantes, il peut être utile au spécialiste de disposer d'une édition diplomatique (*Pensées* de Pascal). Dans le cas présent, l'objectif devait être d'offrir un texte à la fois fidèle et aisément lisible : je me suis donc contenté de normaliser les graphies et de moderniser la ponctuation (l'une et l'autre étant arbitraires dans le ms.), tout en respectant la syntaxe originale, avec ses tours archaïques, ses formules familières et ses néologismes. Les copistes des mss. 1192 et 1197 avaient montré moins de scrupule dans leur zèle moderniste. Le texte que je compte publier prochainement dans la Collection des travaux de notre Institut d'Histoire du Christianisme sera parfaitement accessible au lecteur moderne, tout en gardant une saveur et un parfum d'époque qui contribueront à son agrément. J'espère qu'il rendra justice à un penseur méconnu et qu'il contribuera à une meilleure connaissance de la vie intellectuelle d'une des époques les plus stimulantes de notre passé.

## De l'usage des ordinateurs dans l'édition des grands écrivains français du XVIII<sup>e</sup> siècle

par Jacques PROUST,

Professeur à l'Université de Montpellier

1. Je ne suis ni linguiste, ni informaticien. J'ignore comment fonctionne un ordinateur. Aussi bien mon propos sera-t-il purement *pratique* : compte tenu des progrès de la linguistique et de l'informatique, peut-on continuer à éditer les textes littéraires français comme si rien n'avait changé depuis Moland et Tourneux, c'est-à-dire depuis la fin du siècle dernier ?

Avant de répondre négativement ou affirmativement à cette question, il importe de considérer d'un peu près quelques expériences commencées dans ces dernières années. Il est vrai qu'aucune n'est encore parvenue à son terme ; certaines même en sont au stade où s'élaborent les hypothèses directrices. Mais la nature de ces hypothèses est telle, et telle la rapidité avec laquelle changent les conditions matérielles de leur vérification, qu'il n'est pas possible d'attendre avec passivité et pour ainsi dire de l'extérieur la fin des expériences en cours pour examiner sérieusement leurs incidences présentes et surtout à venir sur le travail des érudits qui ont à éditer des textes.

J'envisagerai surtout le problème des *index* et des *concordances*, qui n'est qu'en apparence un aspect secondaire de l'édition critique. J'envisagerai pour conclure, et de manière seulement allusive, un autre problème qui concerne le choix même des textes que l'éditeur doit prendre pour base : c'est celui de la *bibliographie descriptive* ou *matérielle*. Logiquement, ce problème devrait être en réalité l'essentiel. Ce sont des raisons circonstancielles qui font qu'il n'est pas encore considéré comme tel par le plus grand nombre.

## 2. INDEX ET CONCORDANCES

2.1. *La phase mécanographique.* — Les linguistes qui se sont préoccupés les premiers des inventaires du lexique — dans les années 1950 en France — ne semblent pas avoir vu d'abord l'incidence que leurs recherches pouvaient avoir sur l'édition des textes imprimés à partir desquels ils travaillaient. Ces textes étaient pour eux, comme pour Littré ou Robert, une sorte de matériau brut, inerte, qu'il s'agissait simplement de découper en « mots ». Leur préoccupation dominante était de pallier l'insuffisance notoire des lexiques et des dictionnaires existants par l'accumulation du plus grand nombre de textes littéraires — et non littéraires — possible, mais aussi par l'accélération et la rationalisation corrélatives des méthodes de dépouillement. Tel était le programme que Bernard Quemada affichait en tête du premier numéro des *Cahiers de Lexicologie*, il y a dix ans : un inventaire doit pouvoir être exhaustif, être cumulatif, pouvoir être consulté facilement et rapidement, pouvoir être diffusé et — accessoirement — être réalisable du point de vue financier (1).

Les moyens dont le Centre d'Etude du Vocabulaire français de Besançon disposait alors étaient surtout mécanographiques : *cartes* perforées directement à l'aide d'une perforatrice ou d'une poinçonneuse, puis contrôlées par une vérificatrice, ou bien réalisées par l'intermédiaire d'une *bande* perforée portant à la fois la transcription du texte et des signes « de service », destinés à guider automatiquement la poinçonneuse de cartes. Des machines trieuses, interclasseuses, reproductrices, duplicatrices, tabulatrices et autres permettaient la réalisation complète du programme.

Toutes sortes de travaux étaient alors en cours à Besançon : des index systématiques de mots classés par ordre alphabétique avec leurs références et leurs fréquences, des concordances de textes littéraires, des inventaires lexicologiques. Pour faire l'index des 18 000 mots d'une tragédie classique, les délais d'exécution étaient alors de quarante-quatre heures, et il apparaissait déjà que, « pour des travaux portant sur des centaines de milliers de mots », l'emploi de moyens *électroniques* était indispensable (2). Ce qui était vrai pour les index l'était naturellement plus encore pour les concordances. « Pour tous les problèmes traitant un volume d'information considérable, précisait Bernard Quemada, les techniques mécanographi-

(1) *Cahiers de Lexicologie*, 1, 1959, p. 8.

(2) *Ibid.*, p. 21.

ques classiques à cartes perforées céderont le pas à des procédés électroniques utilisant les possibilités des calculatrices à grande capacité. » (3) Et il ajoutait : « Imaginons par exemple une bande perforée portant le texte à inventorier, présentée à l'entrée de la calculatrice : le traitement des différents mots, références, contextes sera effectué entièrement sous forme électronique. A la fin de la dernière opération, le tri ou l'interclassement, une imprimante connectée à la calculatrice établira la liste définitive demandée. » (4)

Retenons encore de ce texte très hardi pour son temps — il date de dix ans ! — les phrases suivantes : « De toutes ces opérations, c'est l'introduction dans la machine du texte à inventorier qui reste la plus longue [...] La création d'une bande perforée représente le véritable investissement de base. »

Bernard Quemada terminait son article en citant deux exemples récents d'*index* et de *concordances* réalisés par des moyens mécanographiques, l'*Index Thomisticus* du P. Roberto Busa (1951) et, du P. Ellison, la *Concordance de la Bible* (anglaise) publiée à New York en 1957.

Les travaux du colloque sur la mécanisation des recherches lexicologiques, qui se tint à Besançon en juin 1961 (5), marquent un progrès évident sur l'état des recherches présenté deux ans plus tôt par Bernard Quemada. La liste des textes littéraires dépouillés au Centre dans cet intervalle est déjà appréciable (6). En 1961, déjà, on tend à abandonner les machines à cartes perforées, c'est-à-dire les moyens mécanographiques, au profit des ensembles électroniques. Mais le moment ne paraît pas encore venu d'abandonner la *carte* comme moyen d'entrée des informations. D'autre part le prix du *temps-machine* est prohibitif. Enfin, l'expérience de Bernard Quemada et de ses collaborateurs leur permet de dire que « le nombre de textes sûrs est limité ». Or l'inventaire systématique du lexique n'est concevable que sur des textes établis de façon rigoureuse et, si possible, définitifs (7).

(3) *Ibid.*, p. 34.

(4) *Ibid.*, p. 35.

(5) Numéro spécial des *Cahiers de Lexicologie*, 3, 1962.

(6) *Ibid.*, pp. 60-61. Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'y est malheureusement représenté que par l'abbé Prévost (*Manon Lescaut*).

(7) Même exigence dans l'article de Frédéric Deloffre intitulé « A propos de l'utilisation des inventaires mécanisés pour les études stylistiques appliquées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » (*Cahiers de Lexicologie*, 5, 1964, II, p. 44, n<sup>o</sup> 2) : « Un dépouillement fondé sur un texte sans valeur est perdu. Je conseillerai

A la première de ces trois difficultés (la nécessité de conserver la carte perforée comme moyen d'entrée de l'information), le représentant d'une compagnie de construction d'ordinateurs entrevoit pourtant une solution. Elle est, dit-il, « à chercher dans une collaboration entre les imprimeurs et les constructeurs de machines à cartes perforées [...] Il est en effet assez facile et peu onéreux d'adapter des appareils de perforation sur bande ou carte aux machines de composition (monotype ou linotype), ce qui permettrait simultanément à l'édition d'un ouvrage de créer aux moindres frais une réplique codée du texte et de sa mise en pages. On éviterait ainsi un fastidieux travail de perforation ». « Bien entendu, ajoutait-il, de telles évocations ne sont pas pour un avenir immédiat [...] En attendant cette petite révolution, il faudra bien travailler avec les machines d'impression dont nous disposons. » (\*)

L'intervention de Henri Mitterand et de Jacques Petit à ce même colloque de 1961 mérite aussi qu'on s'y arrête. Index et concordances n'y sont pas traités en effet pour eux-mêmes, d'un point de vue purement technique, mais pour leur utilité dans l'interprétation et le commentaire des textes littéraires, ce qui est bien pour nous l'essentiel.

Les index et les concordances sur lesquels Mitterand et Petit travaillent sont ceux-là même que tout le monde a pu avoir entre les mains, par exemple ceux des *Fleurs du Mal*, établis par le Centre de Besançon d'après l'édition Crépet-Blin. La concordance donne la liste exhaustive des mots lexicaux, notionnels ou pleins, à l'exclusion par conséquent des mots grammaticaux ou mots-outils, qui représentent chez Baudelaire comme chez tout écrivain environ 50 % du texte. Chaque mot est donné à sa place alphabétique et dans sa forme de base, l'infinitif par exemple, pour les verbes. Chaque emploi est présenté avec une référence numérique codée permettant de le situer rapidement dans son contexte. La concordance est suivie de plusieurs index dont un index de fréquences. L'avant-propos précise que le travail a été fait par les moyens classiques de la mécanographie, avec des cartes perforées.

Henri Mitterand montre de façon convaincante que l'index peut être utilisé du point de vue philologique pour l'étude de tel ou tel mot particulier. Il donne l'exemple de *parole*, dans la seconde version de *La Ville*, de Claudel. Un de mes étudiants de troisième cycle

donc de ne commencer les travaux que sur des éditions rigoureusement triées. »

(\*) *Cahiers de Lexicologie*, 3, 1962, p. 26.

a conduit une réflexion analogue, au Japon, sur le mot *œil-yeux*, dans les *Fleurs du Mal* (plus de cent cinquante occurrences). Ce n'est d'ailleurs pas tant la fréquence du mot qui est intéressante, mais la comparaison des microcontextes dans lesquels il apparaît. C'est elle qui permet d'étudier ce que Henri Mitterand appelle l'*idiosémie* du mot, c'est-à-dire « la table singulière des emplois » que l'écrivain en fait, du point de vue sémantique et stylistique.

Mais l'étude du mot isolé est insuffisante. Il faut aussi étudier les différentes associations dans lesquelles il entre, de quels adjectifs est accompagné le nom, à quels mots de la même famille il est apparenté, dans quelle liaison thématique directe ou indirecte, étroite ou lâche il entre habituellement avec d'autres. Ainsi apparaissent des champs sémantiques, révélateurs non seulement du vocabulaire mais de la pensée même de l'auteur considéré. L'index permet encore, par comparaison avec d'autres index, de délimiter des champs stylistiques.

De la communication de Jacques Petit, moins intéressante pour mon propos, je retiens surtout cette conclusion importante, que l'index n'est ni une fin en lui-même, ni un véritable instrument de découverte, mais un instrument de vérification : « L'index, écrit-il, ne peut rien apporter en lui-même dans le domaine de la recherche littéraire ; il ne donne pas des conclusions, mais offre des suggestions : *il faut constamment recourir au texte.* »<sup>(9)</sup> Je souligne cette dernière phrase à l'intention de ceux qu'inquiéteraient les recherches lexicologiques actuelles. Aucun index, aucune concordance ne dispenseront jamais de la lecture et de la relecture du texte. Mieux même, ils n'ont de valeur que parce qu'ils constituent des incitations permanentes, et très instantes, à y revenir sans cesse.

Tel est bien l'avis de Frédéric Deloffre, exprimé dans un numéro ultérieur des *Cahiers* : « Sans doute, les inventaires ne peuvent-ils remplacer l'intuition fondamentale ; mais ils peuvent aider à dire si telle intuition est fondamentale — ou fausse. »<sup>(10)</sup>

Dans cet article, intitulé *A propos de l'utilisation des inventaires mécanisés pour les études stylistiques appliquées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Frédéric Deloffre envisage l'index non plus seulement comme un « sous-produit » de l'édition, susceptible de féconder les recherches sémantiques ou stylistiques, mais comme un auxiliaire indispensable dans les études d'attribution et, au delà, dans l'établis-

(9) *Ibid.*, p. 171.

(10) *Cahiers de Lexicologie*, 5, 1964, II, p. 48.

sement du texte même de certaines éditions. Il montre par exemple que le simple comptage des emplois du démonstratif appuyé *cet ... ci, cet ... là*, et du tour *être dans le cas de* + l'infinitif, permettrait à coup sûr de distinguer les cinq premières parties du *Paysan parvenu*, rédigées par Marivaux, et les trois dernières, dont l'authenticité est très douteuse. Il est vrai que cette méthode ne donne que des résultats « négatifs ». Je n'imagine pas, pour ma part, que l'on puisse décider de l'attribution « positive » des articles anonymes de l'*Encyclopédie* à Diderot, à d'Holbach ou à quiconque, en utilisant un tel système, comme d'aucuns y ont pensé. Je m'en expliquerai si on le désire.

Tout autre est le cas qu'envisage Frédéric Deloffre, à propos des *Lettres Portugaises*, dont l'étude stylistique comparée fait apparaître la parenté avec les œuvres conçues dans l'entourage de M<sup>me</sup> de Sablé, ce qui de fil en aiguille conduit aux *Valentins* et à Guilleragues, aujourd'hui bien connus. Encore fallait-il que l'histoire littéraire vînt corroborer l'analyse stylistique pour transformer une probabilité en certitude.

2.2. *Retour à l'artisanat*. — Au moment même où les pionniers de la lexicologie mécanisée commençaient à entrevoir le passage à l'âge électronique, un groupe de jeunes chercheurs français lançait, en 1964, les grands index « manuels » de Rousseau, Voltaire, et Montesquieu.

Ce n'est paradoxal qu'en apparence : n'ayant aucun moyen mécanographique et ne sachant où trouver l'argent pour payer du temps-machine, ils pensaient que l'association d'un nombre suffisant de bonnes volontés aboutirait à court terme à des résultats assez probants pour attirer l'attention des dieux d'en-haut, ceux qui dispensent les crédits et les protections officielles. C'était simple, et grand...

J'accueillis comme beaucoup, avec un étonnement mêlé de scepticisme, les premières circulaires signées par Michel Launay et Jean-Marie Goulemot, puis Georges Mailhos. L'entreprise s'est assez étendue et elle est maintenant assez connue pour que je n'en indique pas l'économie dans le détail. Je rappelle simplement qu'il s'agit de relever manuellement dans les textes considérés les substantifs (et les mots substantivés), les verbes (sauf « être » et « avoir » employés comme auxiliaires), les adjectifs qualificatifs, les adverbes de manière. Au terme de l'enquête, chaque mot classé selon l'ordre

alphabétique se présente suivi de l'indication de toutes ses références (par page). L'index imprimé à la fin du volume des *Entretiens sur le « Neveu de Rameau »*, de Michel Launay et Michèle Duchet (Paris, Nizet, 1967), correspond à peu de chose près à ce modèle<sup>(11)</sup>. Pour les autres textes, les index ne sont accessibles que sous forme ronéotypée.

Le premier article esquissant la *théorie* de l'entreprise est, sauf erreur, l'étude de Michel Launay intitulée « Vocabulaire politique et vocabulaire religieux dans les *Rêveries* », paru en 1964 dans les *Cahiers de Lexicologie*<sup>(12)</sup>. On y retrouve naturellement les principes que nous avons déjà rencontrés sous la plume de Bernard Quemada, Henri Mitterand, Jacques Petit. On y retrouve aussi quelques-unes des réflexions faites par Jean Onimus, dans la *Revue des Sciences humaines*<sup>(13)</sup>, à propos d'un *Index général analytique des noms propres et des thèmes dans l'œuvre de Péguy*. Jean Onimus écrivait entre autres : « La recherche serait grandement facilitée si nous disposions pour les auteurs de premier plan d'index généraux embrassant l'œuvre dans son ensemble et permettant d'obtenir immédiatement les références dont nous avons besoin. »<sup>(14)</sup> Pourtant, il ne concevait pas alors que ces index pussent être faits valablement par des moyens mécanographiques ou électroniques. La machine, disait-il, « fera un relevé exhaustif, mais utilisable seulement (et encore !) par les linguistes et les stylisticiens »<sup>(15)</sup>. Telle était aussi, semble-t-il, la position de Michel Launay au début de 1964.

L'un des problèmes importants soulevés par ces deux articles est celui de l'*exhaustivité* de l'index. Autant que l'on puisse comprendre — puisqu'il n'a pas été publié —, l'index annoncé par Jean Onimus n'était pas un inventaire complet des mots, mais un *index nominum* et surtout un *index rerum*, c'est-à-dire une liste de maîtres-mots ou des *thèmes* (le *monde moderne*, l'*intellectualisme*, la *grâce*), ne correspondant pas forcément à un mot, mais bien plutôt à une idée du texte de référence. L'index de Rousseau, conçu par Michel Launay, n'est pas non plus exhaustif, puisqu'il élimine tous les mots-outils, et aussi les pronoms, la plupart des adverbes, etc. Or un

(11) On a noté aussi les lignes, et on a distingué par les sigles M, L, ou A, les passages dits par *Moi*, par *Lui* et par *l'Auteur*.

(12) 5, 1964, II, pp. 85-100.

(13) *R.S.H.*, janvier-mars 1964, pp. 99-104.

(14) *Ibid.*, p. 99.

(15) *Ibid.*, p. 103.



article très remarqué de Jean-Claude Chevalier, publié dès 1962 dans la *Revue des Lettres modernes* <sup>(16)</sup>, avait bien mis en lumière l'inconvénient de retenir les seuls « mots pleins » en démontrant qu'une explication de texte fort pertinente pouvait tourner autour d'un petit mot grammatical d'apparence insignifiante, la conjonction *mais* <sup>(17)</sup>. Michel Launay en prend acte très volontiers, mais on comprend les raisons pratiques pour lesquelles il a décidé malgré tout de ne retenir que les mots pleins. Au reste l'article en question, qui devait faire voir à propos d'un exemple concret — vocabulaire politique et vocabulaire religieux dans les *Rêveries* — comment l'index permet d'approcher plus *objectivement* les textes, est plus riche de promesses que de résultats. La méthode d'utilisation de l'index n'y est manifestement pas au point, et c'est bien normal, puisque l'index général de Rousseau, à ce moment-là, restait encore à faire.

En 1966, la *Revue des Sciences humaines* publiait un second article de Jean Onimus, suivi d'une étude de Michel Launay et Jean-Marie Goulemot. L'un et l'autre étaient consacrés au « Problème des grands index analytiques » <sup>(18)</sup>. On en retiendra surtout l'aveu fait par le premier nommé des raisons de l'échec de son index « Péguy ». La première — et nous retrouvons là comme un écho des remarques de Bernard Quemada et de Frédéric Deloffre — c'est qu'en l'absence d'une édition critique et complète de l'auteur, tout inventaire est irréalisable. La seconde, et la plus décisive, c'est que l'index des *thèmes* doit nécessairement se fonder « sur un index exhaustif des mots ». « C'est, dit Jean Onimus, quand l'index linguistique est achevé qu'on peut objectivement et valablement en détacher les mots clés et privilégier les thèmes essentiels qui figureront alors dans l'*index rerum*. N'ayant pas pris la précaution au départ de dresser cette liste — ou plutôt effrayé par les dimensions d'un tel travail — nous avons laissé échapper de notre index une foule de mots qui, à l'usage, se sont révélés importants. » <sup>(19)</sup>

L'étude de Michel Launay et Jean-Marie Goulemot reprend et précise quelques-unes des questions avec lesquelles nous commen-

<sup>(16)</sup> « Quelques remarques sur un index de *Calligrammes* », *R.L.M.*, n°s 69-70, printemps 1962, pp. 43-48.

<sup>(17)</sup> La concordance des *Fleurs du Mal* faite par le Centre d'Etude du Vocabulaire français de Besançon ne donne elle aussi que les mots pleins. Les mots grammaticaux n'y apparaissent qu'en appendice, dans les index de fréquences.

<sup>(18)</sup> *R.S.H.*, avril-septembre 1966, pp. 297-307.

<sup>(19)</sup> *Ibid.*, p. 298.

çons à être familiarisés : nécessité d'un travail collectif, s'agissant d'un dépouillement manuel ; raisons théoriques d'être tout à fait exhaustif et raisons pratiques de ne l'être pas (mots pleins vs mots-outils) ; nécessité de disposer avant toute chose d'une bonne édition critique des œuvres complètes de l'écrivain traité. Mais ils entendent surtout se justifier, en répondant aux inquiétudes exprimées de toute part. Et puisque ces inquiétudes sont loin d'être apaisées en 1969, il faut donc répéter avec eux « *qu'un tel index, qu'aucun index ne dispense ni du recours au contexte des mots, ni de la lecture personnelle du texte* : il y a des mots qu'un auteur se refuse à employer, il y a des idées qu'un auteur exprime par périphrases, il y a dans tout texte des sous-entendus dont un index linguistique ne peut rendre compte. Nous disons seulement que l'existence d'un index exhaustif des mots évite au chercheur 90 % de la peine qu'il devrait prendre pour se constituer un fichier de références, et lui laisse précisément du temps ou du loisir pour « lire entre les lignes », pour lire selon le rythme que l'auteur lui-même imprimait à son œuvre, enfin pour prendre des notes véritablement personnelles : l'existence de l'index linguistique dispense le chercheur de l'essentiel du travail de « documentaliste » dans lequel il reste trop souvent enfoncé » (20).

Je passerai quelques autres considérations, pourtant non négligeables, sur la supériorité des index lexicologiques sur les tables de fréquences, sur le caractère significatif de la « non-existence » d'un mot dans l'index, sur la nécessité de disposer non seulement de l'index particulier du texte étudié, mais aussi de l'index général de l'œuvre entier, etc.

2.3. *Vers l'automatisation intégrale.* — On imagine bien que le développement impétueux et spectaculaire de l'informatique, dans ces dernières années, devait accroître notablement l'ambition des « faiseurs d'index et de concordances ».

Un séjour de Michel Launay à l'Université de Princeton, en 1965-1966, lui permettait de « découvrir » tous les services que l'on pouvait attendre de l'ordinateur pour la fabrication d'une *concor-*

(20) *Ibid.*, p. 301. Cf. plus bas : « Il suffit que les index évitent de relire toute une œuvre : qui n'a fait l'expérience de ces heures perdues à tourner les pages dans l'espoir de retrouver un mot qui s'obstine à rester caché ? Qui n'a pas modifié, dans le courant de ses recherches, ses propres curiosités ? Un index permet de revenir très rapidement en arrière, et de contrôler la subjectivité et l'inégalité de la lecture la plus attentive, et même d'une suite de relectures attentives » (p. 303).

*dance*. Son expérience est consignée dans un article de *La Pensée* (« Jean-Jacques Rousseau sur cartes perforées ») <sup>(21)</sup> où l'on trouvera tout le détail des opérations par lesquelles un texte de Rousseau — en l'occurrence la dédicace du second *Discours* — peut être découpé et débité, de façon presque entièrement automatique, jusqu'à ce que l'imprimante commandée par la mémoire de l'ordinateur, convenablement « chapitré » par le programmeur, puisse donner la liste en clair de tous les mots du texte, classés dans l'ordre alphabétique, suivis de toutes leurs références et d'une concordance de trois lignes par occurrence. Il ne fallait à la machine que dix minutes de travail pour élaborer la concordance de quarante pages de texte et encore pouvait-on prévoir que ce temps serait réduit de beaucoup sur une machine plus récente. Michel Launay concluait son article en souhaitant que tous les grands textes, du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup>, fussent enregistrés sur bandes, et il indiquait encore une fois les principales voies ouvertes à la recherche linguistique et littéraire par ces techniques nouvelles : analyse du vocabulaire propre d'un auteur <sup>(22)</sup>, analyse de ses intentions et de ses cadres stylistiques <sup>(23)</sup>, identification de textes anonymes ou apocryphes <sup>(24)</sup>.

Je citerai encore, pour en finir avec l'index Rousseau, un article de Michel Launay et Jean-Marie Goulemot paru dans la revue *Langage* il y a quelques mois <sup>(25)</sup>. Intitulé « Tenants et aboutissants d'une recherche sur le vocabulaire de Rousseau et l'histoire des idées au XVIII<sup>e</sup> siècle », cet article montre plus clairement que celui du numéro cinq des *Cahiers de Lexicologie*, dont je parlais tantôt, et de façon plus convaincante, ce que le stylisticien, le critique littéraire, l'historien de la littérature, l'historien des idées, le sociologue même peuvent attendre d'index et de concordances bien faits, fondés sur des textes sûrs.

<sup>(21)</sup> Août 1967, pp. 93-104.

<sup>(22)</sup> Par la détermination de ses mots préférés ou de ses répugnances, comme par l'étude de ses structures syntagmatiques ou paradigmatiques propres.

<sup>(23)</sup> « Ainsi, pour Diderot ou Rousseau, on peut faire une étude paradigmatique et syntagmatique des *tons* qu'ils utilisent, en disposant de la liste exhaustive des références du mot *ton* et du mot *air* et en se reportant au contexte » (*art. cité*, p. 102).

<sup>(24)</sup> Michel Launay cite la tentative de John Pappas (Université de Pennsylvanie), pour identifier l'auteur des *Mémoires* attribués à Julie de Lespinasse, en comparant leur style à celui de plusieurs femmes sur qui portaient ses soupçons.

<sup>(25)</sup> Septembre 1968, pp. 101-111.

Si j'insiste sur les recherches de Michel Launay et de Jean-Marie Goulemot, c'est parce que je les ai suivies de très près et quelquefois encouragées. C'est aussi parce qu'avec celles de Bernard Quemada et d'Henri Mitterand, elles me paraissent exemplaires pour les historiens de la littérature et des idées que nous sommes. Mais je n'oublie pas qu'elles se sont développées dans un contexte plus vaste, et qu'elles n'ont cessé de bénéficier des progrès faits dans des domaines voisins par d'autres équipes. Je pense en particulier à celle qui a mis sur pied le « Dépouillement des périodiques du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle » (Recherche Coopérative sur Programme n° 49, du Centre National de la Recherche Scientifique) et à celle qui travaille à l'E.N.S. de Saint-Cloud sur le vocabulaire politique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est évident que l'énorme travail fait dans la R.C.P. 49 pour établir la grille des notions et des termes analogiques devant servir à l'analyse des périodiques a été aussi utile à ceux qui réfléchissaient de leur côté sur les conditions d'établissement et d'utilisation des index et des concordances. Et l'habitude que les historiens des idées ont prise de travailler avec les programmeurs de l'Institut Blaise Pascal, les difficultés qu'ils ont dû vaincre ensemble sont riches d'enseignements pour tous.

Le Centre de recherche de lexicologie politique de Saint-Cloud a commencé ses travaux préparatoires, sauf erreur, vers 1964, et l'ensemble des comptes rendus qui ont été diffusés sous forme ronéotypée aurait certainement mérité une plus large audience. En 1965, le Centre commençait à fabriquer des index d'œuvres d'auteurs de premier plan et à enregistrer sur des fiches perforées les citations retenues. Les fiches utilisées étaient d'un modèle traditionnel en mécanographie. Elles étaient remplies, encochées, classées et triées exclusivement à la main. Chacune d'elles portait au verso un texte de cinq à six lignes dans lequel quatre mots intéressant la politique étaient soulignés. Le recto reproduisait ces quatre mots dans un cadre central, et les perforations marginales, convenablement encochées, permettaient de coder non seulement les mots retenus, mais aussi toutes sortes de renseignements connexes (l'œuvre, son auteur, sa date, etc.)<sup>(26)</sup>

<sup>(26)</sup> Il y aurait beaucoup à dire, et sur le choix des textes reproduits, et sur le choix des mots isolés dans le texte, double intervention, deux fois arbitraire, de la subjectivité de l'enquêteur. Cela fut dit d'ailleurs à Saint-Cloud, et bien mieux que je ne saurais le faire, par Jean Dubois, l'un de nos

Très vite cependant — dès la fin de 1966 — il apparaissait aux animateurs du Centre de Saint-Cloud qu'il fallait passer du stade manuel au stade mécanographique, voire au stade électronique. Ce sont justement les interventions faites aux réunions de travail du Centre par un conseiller scientifique attaché à une grande compagnie d'ordinateurs qui m'ont donné l'idée que je vous exposerai bientôt. Il apparaissait en effet, dès le début de 1967, que l'ordinateur était désormais capable « de répondre à toutes les demandes de renseignements qu'on [voudrait] lui poser : index exhaustif de tous les mots listés par ordre alphabétique avec référence de pages et de lignes, tables de concordances de n'importe quel mot présent avec contextes d'une ou plusieurs lignes, de la phrase, du paragraphe ou même de la page, fréquences d'apparition et de répartition de mots, de collocations ou de corrélations, des séquences ou des lexies (bi-mots, tri-mots, etc.) avec tous les contextes de leurs occurrences imprimés selon l'ordre chronologique et selon la longueur désirée, comparaisons entre plusieurs textes, notation des absences et des torsions de fréquences de l'un par rapport à l'autre, sélection de lexiques selon l'auteur, la date de rédaction, les corps de documents avec références et contextes, etc., jusqu'à restitution du texte complet, si besoin est ». Et les auteurs du rapport d'où j'ai extrait ces lignes ajoutaient : « Des opérations de recherche très compliquées peuvent se compter en quelques millièmes d'heure et la transmission du résultat s'opérer à la cadence de quinze caractères à la seconde. » (27)

Mais, sans parler des problèmes financiers posés par l'acquisition ou l'utilisation d'un tel engin, il subsistait à l'entrée de la machine un terrible goulot d'étranglement : *la nécessité de transcrire un texte déjà imprimé sur des cartes perforées*. Là était le dernier obstacle « théorique » s'opposant à un progrès décisif de la recherche.

2.4. *Propositions pour l'édition des Œuvres complètes de Diderot et des grands écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle*. — On aura noté, au

meilleurs linguistes actuels. Dès 1967, Maurice Tournier et son Centre en tiraient toutes les conclusions et renonçaient à faire un inventaire sélectif (Voir *Cahiers de Lexicologie*, 10, 1967, I : « Vocabulaire politique et inventaire sur machine », pp. 67-81).

(27) Catherine Kerbrat et Maurice Tournier, « Propositions pour une méthode systématique d'inventaire du vocabulaire politique en France » (texte ronéotypé, février 1967). La « Méthode d'inventaire exhaustif du vocabulaire des textes politiques », ronéotypée, a été diffusée dans sa forme

début de cet exposé, dans une citation de Bernard Quemada : « Imaginons [...] une bande perforée portant le texte à inventorier... » (1959), et plus loin, surtout, ce propos d'un ingénieur représentant une compagnie de construction d'ordinateurs au colloque de Besançon (1961) : « Il est [...] assez facile et peu onéreux d'adapter des appareils de perforation sur bande ou carte aux machines de composition (monotype ou linotype), ce qui permettrait simultanément à l'édition d'un ouvrage de créer aux moindres frais une réplique codée du texte et de sa mise en pages. »

On aura aussi retenu les mises en garde insistantes de Bernard Quemada, Jean Onimus, Frédéric Deloffre contre les inventaires qui ne seraient pas faits sur des éditions complètes, rigoureuses et critiques.

Enfin ceux qui ont participé à la préparation du plan et des directives générales de l'édition des *Œuvres complètes* de Diderot se souviennent qu'il fut débattu pendant plusieurs mois, en 1966-1967, de l'opportunité de donner à l'édition des notes ou un index lexicologiques, ainsi qu'un index des notions ou des thèmes. Tout le monde songeait naturellement, soit aux lexiques de la collection des Grands Ecrivains de la France (ou plus près de nous celui qui termine l'édition du *Neveu de Rameau* par Jean Fabre), soit à l'index ou aux tables qui terminent les éditions Assézat-Tourneux ou Moland des œuvres de Diderot ou de Voltaire. Il fut finalement décidé qu'il n'y aurait que des *index nominum* (par volume et pour l'ensemble de l'édition), et que les notes lexicologiques seraient réduites au minimum par prudence scientifique <sup>(28)</sup>.

Dès la fin de 1966, cependant, j'étais persuadé que l'édition des *Œuvres complètes* de Diderot avait tout à gagner à s'accompagner d'un inventaire lexicologique exhaustif, tenant compte de toutes les expériences en cours, et qui serait réalisé directement par des moyens électroniques. Je passerai sur les séances de travail que j'ai eues sur ce sujet avec mes collègues du Centre d'informatique de la Faculté des sciences de Montpellier <sup>(29)</sup>, et avec les représentants

définitive par le Centre en mars 1967. Il a été reproduit pour l'essentiel dans les *Cahiers de Lexicologie*, 10, 1967, I, pp. 83-101.

<sup>(28)</sup> Elles sont strictement réservées aux mots dont la définition ne se trouverait pas dans le *Littré* ou le *Robert*.

<sup>(29)</sup> On y a réalisé dans un temps relativement court, à titre expérimental, l'inventaire de la jurisprudence de dix années, en enregistrant le sommaire des arrêts de la Chambre civile de la Cour de cassation. Chaque mot étant enregistré avec l'indication de son occurrence, ou adresse, il est aisé de

d'une grande compagnie d'ordinateurs. Je ne dirai rien non plus des aspects purement commerciaux de l'entreprise, qui regardent présentement l'éditeur.

Le schéma *théorique* des opérations est le suivant :

a) Toute la nouveauté de l'entreprise réside dans la fourniture, par l'éditeur, de la bande perforée émise au moment de la composition du texte à l'imprimerie, soit que l'imprimerie soit équipée de machines de composition utilisant elles-mêmes la bande pour guider la monotype ou la linotype, soit que l'on adapte une perforatrice de bande à la machine de composition. Cette bande va normalement *au rebut* et ne coûte pour ainsi dire rien.

b) On évite le goulot d'étranglement mécanographique dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, en traitant directement et automatiquement la bande perforée de telle sorte que le code qu'elle porte soit transformé en impulsions électriques et enregistré sur un support magnétique (une bande ou, de préférence, un disque). Au terme d'une série de manipulations entièrement automatiques, on a donc sous un format minimal — trois disques sans doute, ou guère plus — l'enregistrement intégral de l'œuvre et de sa mise en pages. Cet enregistrement est tel qu'en connectant en sens inverse la « mémoire » à une série de machines aboutissant à une imprimante, on pourrait obtenir une contrefaçon de l'édition rigoureusement identique à l'originale, coquilles comprises.

c) Il n'est pas question, bien entendu, de confectionner un lexique absolument exhaustif, contenant les mots pleins et les mots-outils. Pour trente-cinq volumes de texte, cela donnerait quelque chose de monstrueux et d'impraticable. On peut se contenter d'un lexique des seuls mots pleins, analogue à ceux de Michel Launay, Jean-Marie Goulemot ou Georges Mailhos. On peut aussi retenir les mots pleins et quelques mots-outils. Il suffit dans tous les cas que les programmeurs établissent, en accord avec les éditeurs, la liste des mots dont la machine ne devra pas tenir compte.

Ce tri ne suffit cependant pas à réduire le lexique à des dimensions raisonnables. Si l'on garde le numéro de la page comme adresse du mot, certaines rubriques risquent d'être démesurément longues. L'œuvre de Diderot ne se découpant pas en chapitres, on peut

retrouver à la demande la référence de tous les arrêts concernant un mot ou un ensemble de mots donnés, avec leur contexte en clair. Dix années de jurisprudence occupent la moitié d'un disque magnétique.

imaginer une unité arbitraire de référence qui engloberait plusieurs pages. Il suffirait d'indiquer par des signes discrets, au moment de la mise en pages, les débuts et la fin de chacune de ces unités pour que la bande perforée et par conséquent l'enregistrement magnétique portent la même information. Tout est affaire de programme, et d'entente préalable entre programmeurs et éditeurs.

Au terme de cette opération, l'ordinateur restituera en somme à l'éditeur, en échange de la bande perforée qui représente bien « l'investissement de base », une autre bande perforée, portant les mots classés selon leur ordre alphabétique, cités dans leur forme de base, et suivis de toutes leurs références, c'est-à-dire un lexique. Ce lexique pourra être imprimé — automatiquement toujours — soit en une seule fois, à la fin de l'édition, soit de préférence par tranches correspondant par exemple à chacun des volumes. On peut imaginer qu'il soit diffusé sous forme de fascicules, aux seuls centres de recherche et aux bibliothèques, au fur et à mesure que les volumes correspondants seront donnés au public.

d) Le lexique ainsi obtenu ne sera naturellement pas une panacée. Ce sera surtout un instrument commode de vérification et de découverte, une incitation permanente à lire et à relire l'œuvre même, et à interroger ce fidèle « miroir » de l'œuvre que restera pour quelques générations son enregistrement intégral.

Les grammairiens, les linguistes, au vu de la liste des mots exclus du premier choix, pourront à volonté interroger l'ordinateur pour obtenir l'inventaire particulier des mots-outils qui les intéresseront.

Les historiens des idées ou de la littérature, les stylisticiens pourront, pour vérifier les hypothèses nées de leur réflexion sur l'index et sur l'œuvre, demander à l'ordinateur les concordances qu'ils voudront. Ces concordances seront à leur gré d'une, deux ou trois lignes, d'une phrase, d'un paragraphe, d'une page entière. Mieux même, s'ils s'intéressent non pas à des mots isolés, mais à des réseaux dans lesquels des mots déterminés entrent de quelque manière en corrélation, ils pourront aussi obtenir de l'ordinateur qu'il leur donne les références et les concordances utiles. Voudra-t-on suivre tel mot ou telle constellation de mots dans son évolution? Les œuvres étant présentées dans leur ordre chronologique, il ne sera pas difficile d'obtenir de la machine qu'elle découpe le lexique selon la diachronie et donne les exemples cherchés dans l'ordre souhaité. Et je ne dis



rien des comptages et des statistiques, qui ressortissent maintenant au *ba ba* de l'informatique.

Bien entendu, toutes ces réponses seront obtenues en clair, dûment imprimées, et elles ne coûteront que le prix du temps de la machine, qui se calcule en dixième de secondes. Mais les opérations les plus compliquées, celles qu'on imagine déjà et celles qu'on n'imagine pas encore, ne demanderont au plus que quelques minutes. Elles en demanderont de moins en moins, à mesure que les machines se perfectionneront.

### 3. CONCLUSION

3.1. On peut souhaiter que l'édition des *Œuvres complètes* de Diderot soit la première grande édition française à « sortir » accompagnée d'un inventaire lexicologique exhaustif, tel que je viens de l'évoquer. Ce serait après tout un digne hommage au maître lexicologue et lexicographe que fut le directeur de l'*Encyclopédie*. Mais il faut que tôt ou tard *tous* les grands écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle et — pourquoi pas ? — les moins grands, soient l'objet de la même attention. C'est aujourd'hui, ce sera demain et de plus en plus la condition essentielle des grands progrès que l'histoire de la littérature et des idées, la lexicologie et la stylistique ont encore à faire.

3.2. Je n'ai rien dit encore et je ne dirai que peu de mots, faute de temps, d'un domaine immense que l'on commence à peine à entrevoir en France, celui de la *bibliographie matérielle*. Au reste mon ami Roger Laufer, d'Aix-en-Provence, serait infiniment plus qualifié que moi pour en parler. Si je l'évoque ici, au risque de contrevenir aux règles de la rhétorique, qui veulent qu'on n'aborde point dans une conclusion un sujet non traité dans le discours, c'est d'abord pour justifier intégralement mon titre, mais surtout parce que les inquiétudes exprimées aujourd'hui par certains, devant l'intrusion de la mécanographie et de l'électronique dans nos Lettres, sont peu de chose au prix de l'épouvante qui les saisira lorsque le moment viendra — et il est déjà venu — de confier à des machines le soin de guider l'éditeur dans le choix même des textes qu'il doit prendre pour base.

Qu'on lise dans l'*Australian Journal of French Studies* de septembre-décembre 1966 l'étude de Wallace Kirsop (« Vers une collaboration de la bibliographie matérielle et de la critique textuelle »), et celle de Roger Laufer (« Pour une description scientifique du

livre en tant qu'objet matériel »)<sup>(30)</sup>. Qu'on aborde sans préjugé les auteurs qui leur ont servi de modèles, par exemple Mc Kerrow<sup>(31)</sup>, Greg<sup>(32)</sup>, Bowers<sup>(33)</sup>, qui ont fixé les principes de la bibliographie descriptive ou plutôt matérielle (*physical bibliography*), Allan H. Stevenson, qui a étudié les filigranes<sup>(34)</sup>, R. A. Sayce, l'éminent éditeur de *The Library*, et l'on concevra aisément que la masse des informations à enregistrer, à classer, à comparer avant de décider quel texte imprimé ou manuscrit mérite d'être reproduit dans une édition critique, ne peut être traitée que par de puissants moyens électroniques.

L'édition Diderot est trop engagée, malheureusement, pour pouvoir bénéficier de ces recherches de pointe, mais celles qui sont encore à faire ne pourront certainement pas s'en passer.

<sup>(30)</sup> *A.J.F.S.*, vol. III, n° 3, pp. 227-251 et pp. 252-271. M. Kirsop, dans son article, prend plusieurs exemples parmi les textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il critique très vivement le fait qu'en France les disciples de Lanson se contentent généralement « de collationner des exemplaires isolés ou uniques de chaque version » (p. 234). « Même là où l'on recherche le plus grand nombre possible d'exemplaires de chaque ouvrage décrit, ajoute-t-il, on n'a pas encore adopté une notation systématique des résultats obtenus (p. 235. C'est moi qui souligne, J.P.). Cf. encore : « Il est essentiel de se rendre compte du fait qu'une description bibliographique et *a fortiori* une édition critique *doivent se fonder sur l'examen et le collationnement du plus grand nombre possible d'exemplaires survivants de toutes les éditions antérieures d'un texte* » (c'est moi qui souligne).

<sup>(31)</sup> *An Introduction to Bibliography for Literary Students*, Oxford, 1927.

<sup>(32)</sup> Walter W. GREG, *A Bibliography of the English Printed Drama to the Restoration*, Londres, 1939-1959, 4 vol.

<sup>(33)</sup> Fredson BOWERS, *Textual and Literary Criticism*, Cambridge, 1959 ; *Principles of Bibliographical Description* (réimpression), New York, 1962 ; *Bibliography and Textual Criticism*, Oxford, 1964.

<sup>(34)</sup> Je n'oublie pas qu'en France même, et s'agissant précisément de Diderot, Paul Vernière nous a donné un bon exemple de ce qu'on peut attendre de l'examen des filigranes. C'est dans *Diderot, ses manuscrits et ses copistes*, Paris, Klincksieck, 1965.

## Les œuvres alphabétiques de Voltaire

par Jérôme VERCRUYSE,

Chargé de recherches au F.N.R.S. Bruxelles

L'honneur que j'ai de siéger au Comité exécutif de la nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Voltaire (Genève, Institut et Musée Voltaire, Les Délices, 136 volumes prévus), me vaut aujourd'hui celui de vous exposer quelques problèmes, et les solutions proposées, portant sur un point particulier de cette entreprise : l'édition des œuvres « alphabétiques » de Voltaire. Le Comité exécutif a décidé de confier l'édition de ces œuvres à une équipe travaillant sous la direction d'un coordonnateur. A la demande du Comité j'ai accepté cette charge.

Au départ, il avait été prévu de publier sous le seul titre « œuvres alphabétiques » l'ensemble des œuvres de Voltaire présentant leur contenu sous un aspect alphabétique ; mais il apparut très vite que cette dénomination exclusive qui éliminerait les titres traditionnels tels que *Dictionnaire philosophique* ou *Questions sur l'Encyclopédie* ne correspondait pas au fait historique. Elle fut dès lors maintenue exclusivement pour désigner un groupe de 12 volumes (tomes 35 à 46 selon la table provisoire des œuvres complètes d'août 1968) comprenant les œuvres alphabétiques proprement dites. Cette dénomination fait donc songer en quelque sorte à d'autres, telles que « théâtre », « romans », « histoire », etc. ; mais dans l'édition complète il n'y aura pas de classement par genres (à la seule exception du nôtre), le classement chronologique ayant été retenu pour l'ensemble. Certains ne manqueront pas de dire qu'il n'y a aucun mérite particulier à procéder de la sorte puisque dès 1785 déjà, les éditeurs de Kehl, Beaumarchais, Condorcet, Decroix pour ne citer que les principaux, avaient publié sous le titre général de *Dictionnaire philosophique* les œuvres alphabétiques, formule

reprise en 1829 par Adrien Beuchot avec quelques modifications, et en 1878-1879 par Louis Moland.

Or, que contient leur *Dictionnaire* encore largement utilisé et cité comme tel de nos jours ? Relisons l'« *Avertissement des éditeurs* » placé en tête du volume XXXVII de l'édition de Kehl (xxxvii. 2) : « Nous avons réuni sous le titre de *Dictionnaire philosophique*, les questions sur l'Encyclopédie, le dictionnaire philosophique réimprimé sous le titre de la raison par alphabet, un dictionnaire manuscrit intitulé l'opinion en alphabet, les articles de M. de *Voltaire* insérés dans l'Encyclopédie, enfin plusieurs articles destinés pour le dictionnaire de l'académie française. On y a joint un grand nombre de morceaux peu étendus, qu'il eût été difficile de classer dans quelque une des divisions de cette collection. On trouvera nécessairement ici quelques répétitions ; ce qui ne doit pas surprendre, puisque nous réunissons des morceaux destinés à faire partie d'ouvrages différents. Cependant on les a évitées autant qu'il a été possible de le faire sans altérer ou mutiler le texte ».

Hélas, les altérations et les mutilations sont importantes et nombreuses. La plus grave de toutes est que sans la moindre notion chronologique, les éditeurs de Kehl ont fondu en un seul tous les ouvrages cités, groupant arbitrairement, au mépris de l'histoire et de la pensée de l'auteur qu'ils voulaient honorer par cette édition, des articles parfois éloignés l'un de l'autre par un espace de vingt années et plus. Ce monstre a été maintenu en vie par Beuchot et Moland, l'un et l'autre trouvant d'excellentes raisons pour se justifier : « le lecteur, si on les [œuvres alphabétiques] séparait aujourd'hui, serait souvent embarrassé dans ses recherches », écrivait Beuchot (XXVI. vii), et « Bien que formé de plusieurs ouvrages de *Voltaire*, il [le *Dictionnaire* dans la formule Kehl-Beuchot] offre un ensemble très-homogène, une unité très-saisissante à l'esprit », ajoutait Moland (XVII. i).

Dans l'édition de Kehl, cet ensemble disparate groupait 585 articles (70 pour le tome XXXVII, 84 pour le tome XXXVIII, 76 pour le tome XXXIX, 95 pour le tome XL, 67 pour le tome XLI, 81 pour le tome XLII et 112 pour le tome XLIII) répartis en 7 volumes.

Beuchot apporta une seule modification sensible : l'exclusion des *Lettres philosophiques* que ses prédécesseurs avaient fondues dans leur formule. Dans son édition (Paris, Lefèvre, Werdet et Lequien, 1829) le *Dictionnaire* groupe 628 articles répartis également en 7

volumes (65 pour le tome XXVI, 87 pour le tome XXVII, 84 pour le tome XXVIII, 88 pour le tome XXIX, 72 pour le tome XXX, 107 pour le tome XXXI et 125 pour le tome XXXII).

Depuis 1785, divers éditeurs d'œuvres complètes de Voltaire avaient ajouté quelques éléments à la formule globale : l'édition Lefèvre-Déterville (Paris 1818) donnait en supplément l'article « Prépuce » (XXVI.239-240) et une addition à l'article « Prières » (XXVI.252-253), l'édition de la Veuve Perronneau (Paris 1819) ajoutait un article « Littérature » (XXIX.848-851) et une section (la première) à l'article « Tolérance » (XXXII.712-713). De son côté, Beuchot fournit l'article « Généreux-générosité » (XXX.2-5) qu'il avait repris à l'*Encyclopédie* mais dont Naves a contesté la paternité comme nous le verrons, une addition enfin à l'article « Quisquis-Langleviel » (XXXII.81-84) dont le texte lui avait été fourni par un des éditeurs de Kehl, Decroix.

Louis Moland (Paris, Garnier, 1878-1879) reprenait le tout en 566 articles répartis en 4 volumes (124 pour le tome XVII, 81 pour le tome XVIII, 157 pour le tome XIX et 204 pour le tome XX).

Ces variations du nombre des articles ne doivent pas nous inquiéter : plusieurs articles ayant de multiples intitulés, tous ont été cités par l'un, partiellement par l'autre, un seul le plus souvent par un tiers. Cette formule globale et disparate, inexacte, n'a été battue en brèche qu'au cours des dernières années.

En 1936, les éditions Garnier publiaient pour la première fois depuis deux siècles une édition du seul *Dictionnaire philosophique* dans sa formule authentique de 1769, comprenant 118 articles, la plus étendue que Voltaire ait donnée de cette œuvre. L'introduction, les variantes et les notes étaient dues à Julien Benda, l'établissement du texte, à Raymond Naves.

Deux ans plus tard, ce dernier, dans son *Voltaire et l'Encyclopédie*, établissait de manière précise la collaboration de Voltaire à cette entreprise. J'ai pu moi-même, il y a quatre ans, définir et préciser la participation de Voltaire au *Dictionnaire* de l'Académie française pour l'édition de 1762 <sup>(1)</sup>.

La structure de nos « Œuvres alphabétiques » différera essentiellement de la formule Kehl-Beuchot-Moland sur les points suivants : le maintien des seules œuvres présentées par Voltaire lui-

(1) J. VERCRUYSE, « Articles inédits de Voltaire pour le dictionnaire de l'Académie française », *Studies on Voltaire*, 1965, xxxvii.7-51.

même sous une forme alphabétique et, en second lieu, le respect scrupuleux desdites œuvres, c'est-à-dire le rejet catégorique d'une quelconque fusion.

Puisqu'un des principes généraux de l'édition des œuvres complètes est de classer les œuvres par ordre chronologique (si possible à la date de leur première rédaction), je compte naturellement suivre ces dispositions à l'intérieur de la série des volumes réservés aux œuvres alphabétiques. On publiera donc dans l'ordre suivant :

1. Le *Dictionnaire philosophique*, dont la rédaction a été entreprise à Berlin en 1752 selon le témoignage de Collini <sup>(2)</sup> ;
2. les articles pour l'*Encyclopédie* dont R. Naves a montré que la rédaction a été entreprise en 1753 <sup>(3)</sup> ;
3. les articles pour le *Dictionnaire* de l'Académie dont j'ai pu établir que la rédaction fut entreprise en 1760 <sup>(4)</sup> ;
4. les *Questions sur l'Encyclopédie* dont la rédaction fut entreprise au plus tard en 1769 <sup>(5)</sup> ;
5. *L'opinion en alphabet*, dont la date de rédaction est inconnue.

Seront donc exclus « les morceaux peu étendus, qu'il eût été difficile de classer dans quelqu'une des divisions de cette collection » auxquels faisaient allusion les éditeurs de Kehl, c'est-à-dire 64 petites pièces isolées n'ayant aucun caractère alphabétique <sup>(6)</sup>.

Outre ces textes, il y aura bien entendu les pièces liminaires de Voltaire (préfaces et avertissements divers) et en appendice des textes du philosophe, relatifs à ces œuvres : un mémoire sur l'auteur du *Dictionnaire* publié correctement pour la première fois par M. Besterman <sup>(7)</sup>, une « Déclaration des amateurs, questionneurs et douteurs qui se sont amusés à faire aux savants les questions ci dessus en neuf volumes » (1772) et une « Rétractation nécessaire d'un des auteurs des *Questions sur l'Encyclopédie* » (1775) publiées par Kehl, Beuchot et Moland (XX. 620-621, 621-622).

Voyons de plus près les œuvres qui seront incluses dans les 12 volumes des œuvres alphabétiques.

<sup>(2)</sup> C. A. COLLINI, *Mon séjour auprès de Voltaire*, Paris, 1807, p. 32.

<sup>(3)</sup> R. NAVES, *Voltaire et l'Encyclopédie*, Paris, 1938, pp. 114-117.

<sup>(4)</sup> Voir note 1.

<sup>(5)</sup> Dans sa lettre du 26 janvier 1770 à La Harpe, Voltaire annonce un supplément à l'*Encyclopédie* : sa rédaction est donc bien antérieure à cette date.

<sup>(6)</sup> On en trouvera la liste dans G. BENGESCO, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, 1882, i.428-431.

<sup>(7)</sup> *Voltaire's general correspondence*, Genève, 1960, lvi.289-290.

J'ai retracé ailleurs <sup>(8)</sup> l'histoire des premières éditions et des éditions clandestines du *Dictionnaire philosophique*. Sous ce titre ou celui de *La raison par alphabet* nous connaissons 15 éditions avant la transformation opérée par les éditeurs de Kehl <sup>(9)</sup>. Leur formule globale a été réimprimée 5 fois séparément <sup>(10)</sup> (je ne compte pas les éditions d'œuvres complètes qui reprirent celle-ci, ni les innombrables abrégés ou extraits qui s'en inspirèrent).

Une nomenclature des articles contenus dans les diverses éditions du *Dictionnaire* a été établie par G. Bengesco (i. 412-432) mais les travaux de R. Naves (cf. son tableau chronologique des articles en tête de son édition, pour celle de 1967, pp. xxx-xxxvii) et des vérifications personnelles m'ont permis de constater le caractère inexact de cette nomenclature dont je ne tiendrai donc point compte ici.

Le première édition de 1764 comprenait 73 articles ; celle faite en cachette par Rey en 1765 comptait 7 articles et une section de plus ; l'édition parue chez Varberg à Amsterdam la même année enregistrait déjà 35 éléments nouveaux par rapport à l'édition originale (16 articles, 16 additions partielles, 2 sections complètes et aussi un remaniement). L'édition de 1767 marquait un nouveau progrès sur les précédentes avec 24 éléments nouveaux (18 articles, 2 sections et 1 addition partielle par rapport à 1764, 1 section et 2 additions partielles par rapport à celle de Varberg). L'édition de 1769 enfin enregistrait de même 8 éléments nouveaux (4 articles, 2 additions partielles pour 1764, 1 addition partielle pour Varberg et 1 addition partielle pour 1767).

Elle comprenait 118 articles : de 1764 à 1769 le nombre d'éléments nouveaux avait donc augmenté de 45 unités. C'est donc cette dernière édition, la plus complète, qui sera reprise dans la série des œuvres alphabétiques.

La collaboration de Voltaire à l'*Encyclopédie* a été étudiée de manière approfondie par R. Naves <sup>(11)</sup>. Avant lui, Bengesco (i. 427) cite une liste de 43 articles publiés par Voltaire ; mais là encore, des travaux ultérieurs ont donné lieu à des corrections.

<sup>(8)</sup> J. VERCRUYSE, « Voltaire et Marc-Michel Rey », *Studies on Voltaire*, 1967, lviii.1707-1763.

<sup>(9)</sup> G. BENGESCO, *op. cit.*, i.412-432 et 491 ; Th. BESTERMAN, « Some eighteenth century Voltaire editions unknown to Bengesco », *Studies on Voltaire*, 1968, lxiv.7-150, n<sup>os</sup> 187-189.

<sup>(10)</sup> G. BENGESCO, *op. cit.*, i.431-432.

<sup>(11)</sup> R. NAVES, *op. cit.*, pp. 114-117, 169-184.

Le nombre d'articles cité par Naves est bien identique, mais les sujets sont différents, notamment l'article « Messie » (cité par Bengesco comme étant de Polier de Bottens mais néanmoins attribué à Voltaire) et l'article « Généreux, générosité » dont la paternité de Voltaire est contestée pour des raisons de fonds et de forme. Il est à noter que 40 articles ont été repris intégralement dans le troisième volume des *Nouveaux mélanges* (1765) et que les trois derniers (« Histoire », « Idole, idolâtre, idolâtrie » et « Imagination ») ont été remaniés.

En outre, R. Naves a fait justement remarquer qu'à ces 43 articles il faut ajouter le hardi « Historiographe » demandé par Alembert, écarté et remplacé par Diderot<sup>(12)</sup>, et figurant cependant dans les *Nouveaux mélanges* ; l'article « Honneur » a vraisemblablement subi le même sort et on le trouve en 1771 dans les *Questions*. Ici se greffe le problème particulier de déterminer si cet article doit être rangé dans la contribution à l'*Encyclopédie* ou dans les *Questions*. Pour ma part, je l'inclurais dans la première, quitte à signaler la chose en bonne place dans les *Questions*.

Un rapide sondage (et les travaux de Naves me l'ont confirmé) m'a permis de constater que Kehl, Beuchot et Moland avaient fort mal publié le texte des articles de l'*Encyclopédie*. En effet, plutôt que de recourir au texte original, ils ont préféré publier les versions modifiées par Voltaire en vue d'une republication soit dans le *Dictionnaire* soit dans les *Questions* pour cinq articles. R. Naves a publié en parallèle les textes originaux et ceux de la formule globale : les différences, surtout pour l'article « Histoire », sont considérables.

L'étude de la collaboration de Voltaire au *Dictionnaire* de l'Académie pour l'édition de 1762 m'a permis de constater, une fois de plus, l'inexactitude des propos de Bengesco à ce sujet (i. 428). Faisant confiance à Beuchot, il admettait que la participation du philosophe s'élevait à 32 articles. Or, la découverte du dossier complet de celle-ci m'a permis de constater qu'elle s'élevait en réalité à 115 articles. J'en ai donc publié 83 qui étaient inédits, et republié, mais correctement cette fois, les 32 articles cités par Beuchot<sup>(13)</sup>.

Il va sans dire que c'est le texte de ce dossier qui prendra place dans la série des œuvres alphabétiques.

(12) *Encyclopédie*, Neuchâtel, 1765, viii.230. L'article est signé de l'astérisque de Diderot.

(13) Voir note 1.



Les *Questions sur l'Encyclopédie* parurent pour la première fois de 1770 à 1772 en neuf volumes avec un « Supplément », groupant 423 articles <sup>(14)</sup>. Telles quelles, les *Questions* connurent 7 éditions différentes <sup>(15)</sup>. On sait que les *Questions* contiennent de nombreux articles du *Dictionnaire* souvent remaniés et augmentés. R. Naves a déjà étudié ces transformations dans le tableau chronologique que j'ai cité.

Globalement, l'édition originale des *Questions* apportait un supplément de 35 sections nouvelles (13 sur l'édition 1764 du *Dictionnaire*, 6 sur celle-ci et l'édition Varberg, 1 sur l'édition 1764 et celle de Rey 1765, 1 sur les éditions réunies de 1764, Varberg et 1767, 2 sur les éditions de 1764 et 1767, 3 sur l'édition Varberg, 1 sur l'édition Rey 1765, 1 sur les éditions Varberg et 1769, 6 sur l'édition 1767, 1 sur l'édition 1769 du *Dictionnaire*). Outre ces 35 sections nouvelles, il faut aussi mentionner 36 additions partielles (16 sur l'édition originale, 6 sur celle-ci et l'édition Varberg, 1 sur les éditions 1764 et 1769, 2 sur l'édition Rey 1765, 5 sur l'édition Varberg, 1 sur les éditions Varberg et 1767, 4 sur l'édition 1767 et 1 sur l'édition 1769 du *Dictionnaire*), et 11 remaniements (6 pour l'édition 1764, 2 pour les éditions 1764 et Varberg, 1 pour les éditions 1764, Varberg et 1767, 1 pour les éditions 1764 et 1767 et 1 pour l'édition 1767).

L'édition 1774 des *Questions* (Œuvres in-4°) contenait par rapport à celles qui la précéderent 8 additions partielles nouvelles (soit 1 pour l'édition originale, 1 sur l'édition originale et Varberg du *Dictionnaire*, 1 sur l'édition originale du *Dictionnaire* et des *Questions*, 3 sur les éditions Varberg du *Dictionnaire* et originale des *Questions*, 1 sur les éditions Varberg et 1767 du *Dictionnaire* et originale des *Questions* et 1 sur l'édition 1767 du *Dictionnaire*).

Dans l'édition encadrée des *Œuvres* (1775) figurent en outre de nombreux suppléments non définis par Bengesco (i.422) : ce sont en général des reprises, constituant un total de 52 éléments, de textes étrangers aux *Questions* dont il ne sera pas tenu compte pour l'établissement du texte. C'est donc l'édition 1774 des *Questions* (Œuvres in-4°) qui entrera dans la série des œuvres alphabétiques puisqu'elle en est la plus complète.

Il est enfin une œuvre dont la publication posera de singuliers

<sup>(14)</sup> BENGESCO, n° 1408. L'édition qualifiée de « seconde » (BENGESCO, 1410) imprimée chez Rey, compte 422 articles.

<sup>(15)</sup> Voir note 9.

problèmes : *L'opinion en alphabet*. Parvenue à l'état de manuscrit aux éditeurs de Kehl (cf. leur « Avertissement »), ceux-ci l'ont fondue sans dresser la moindre liste des articles qui la composaient. Les seuls textes pour lesquels il existe une certitude sont l'« Avertissement de la Collection intitulée *L'opinion en alphabet* » publié à part (XXXVII.8) et la section III de l'article « Moïse ». Le problème essentiel est donc la reconstitution d'une œuvre sans le concours d'un manuscrit ou d'une édition particulière.

Beuchot, cité par Bengesco (i. 425) estime vraisemblable que « la plupart » (notons ce propos) des articles parus pour la première fois dans l'édition de Kehl appartiennent à *L'opinion en alphabet* : Bengesco note en ce sens qu'il y a 42 articles ou sections nouveaux. J'en ai dénombré 52.

Autre problème : les éditeurs de Kehl ayant fait des additions (11 en tout) à divers articles, additions dont la source n'est pas précisée, s'agit-il de textes empruntés à *L'opinion*, de textes de leur propre cru ? Je l'ignore pour le moment, et partant, je ne sais pas encore quelle suite il conviendra de réserver à ces additions.

De toutes les œuvres alphabétiques, *L'opinion en alphabet* est donc celle qui pose le plus de problèmes, dont peu sont résolus à l'heure actuelle. Pour ma part, j'estime que le raisonnement de Beuchot est intéressant et peut constituer une hypothèse de travail fort suggestive mais je me garderai toutefois d'en dire davantage pour le moment.

Le deuxième problème posé par l'édition des œuvres alphabétiques, moins complexe heureusement, est de fixer les modalités qui seront appliquées pour l'édition de ces textes. Je ne parlerai pas ici des principes méthodologiques fixés depuis longtemps par le Comité, mais plutôt d'un problème interne.

J'ai montré que le *Dictionnaire* et les *Questions* avaient vu se développer au cours de leurs éditions successives certains articles par voie d'additions partielles, de sections nouvelles. La solution qui s'impose est donc de publier les éditions les plus complètes en signalant ces transformations. Mais le fond du problème gît dans le fait que de nombreux articles des *Questions* ne sont que des emprunts textuels au *Dictionnaire*. Les éditeurs de Kehl, Beuchot et Moland ont d'ailleurs tiré de ce fait des arguments justifiant selon eux la fusion et le maintien de celle-ci. Or le principe de ladite fusion étant rejeté, comment procéder dès lors ? La solution la plus simple et la plus satisfaisante sera d'imprimer intégralement les deux ouvrages (dans

leur édition la plus complète) et l'appareil critique signalera simplement les passages déjà utilisés ailleurs en précisant évidemment la nature et les dates des modifications et des additions. La question du double emploi se trouve donc résolue par cette modalité particulière d'une manière simple et facile.

Le troisième problème, le plus délicat peut-être est celui de la collaboration la plus efficace à l'édition des œuvres alphabétiques. Je ne m'étendrai pas ici sur les formes de collaboration ne portant point sur les textes : rédaction d'une préface générale, de préfaces particulières, histoire et description des éditions, accueil et influence, index, etc. Ce qui retiendra davantage mon attention, c'est l'établissement des textes. La formule la plus classique et la plus facile est l'édition d'un texte ou d'une partie de texte par un collaborateur ; plus difficile s'avère le traitement particulier d'un thème à travers les œuvres retenues. Cependant, après longue réflexion, j'ai décidé de m'en tenir à celle-ci. Le principe étant admis, il reste à voir comment on pourra entreprendre pareille entreprise dans les meilleures conditions.

Chaque œuvre alphabétique requiert au départ une étude particulière comprenant notamment l'analyse de ses thèmes, leurs catégories, places, volumes et persistances. Une telle analyse devrait révéler l'intention de l'auteur ; une attention particulière devrait aussi être portée aux différences thématiques introduites à travers les rééditions d'une œuvre. Il serait également nécessaire d'envisager l'évolution de la structure thématique à travers les œuvres alphabétiques en tenant compte de la variation formelle des articles, de la fluctuation de l'importance donnée à certains thèmes, de l'évolution des idées à l'intérieur des catégories, des événements du temps et des préoccupations nourries par l'auteur au moment où il rédigeait tel ou tel ouvrage.

Un tel examen préliminaire, dont soit dit en passant l'idée était venue à certains collaborateurs au même moment, débouchera normalement sur la constitution d'un tableau précis mentionnant tous les thèmes abordés à travers les diverses œuvres retenues, chaque catégorie étant bien entendu flanquée des articles qui s'y rapportent. Si un article s'avère polyvalent, son thème principal décidera de son appartenance à une catégorie.

Une fois ce tableau constitué il sera communiqué à tous les collaborateurs et l'établissement des textes pourra être entrepris en toute tranquillité. La plupart des grands thèmes ont été distribués à l'heure

actuelle : je citerai pêle-mêle la politique, l'esthétique, la critique littéraire et artistique, la linguistique, la religion et la mythologie, les orientalia, l'économie publique et l'histoire; il manque encore des collaborateurs pour la philosophie, les sciences et la technologie.

Il m'est évidemment impossible de fixer une date pour l'achèvement de ce travail ; cependant un délai de trois ans me paraît fort raisonnable. Les raisons qui m'ont incité à adopter cette formule de collaboration pour l'établissement des textes sont essentiellement la très riche matière qu'elle fournira pour l'étude même des œuvres (et qui fournira l'essentiel de substantielles préfaces), et en second lieu, la complexité du contenu général des œuvres. Puisque l'édition des œuvres complètes est critique, il importe que l'éditeur soit spécialiste du sujet qu'il se propose de traiter ; comme il s'agit ici d'œuvres polygraphiques, il faut donc recourir au concours de collaborateurs de différentes spécialités. Je ferai remarquer enfin que la plupart des collaborateurs aux œuvres alphabétiques ont spontanément proposé de traiter un thème plutôt qu'une œuvre ou une partie d'œuvre, et cet heureux concours de circonstances, dois-je le dire, m'a semblé confirmer l'excellence du choix. Je n'ai fixé jusqu'à présent que des lignes directrices générales. Notre entreprise n'en est pour l'instant, qu'à ses premiers pas. Stimulés par leurs réflexions préliminaires, les collaborateurs des œuvres alphabétiques de Voltaire entreprendront bientôt, j'en suis persuadé, de l'excellent travail.

## **Quelques remarques fugitives sur l'établissement des textes**

par **Werner KRAUSS**,  
de l'Académie des Sciences de Berlin

*M. Krauss, empêché, nous a fait cependant parvenir le texte de sa communication.*

CHERS COLLÈGUES,  
MESDAMES,  
MESEMOISELLES,  
MESSIEURS,

Le seul fait qu'un congrès sur l'établissement des textes soit possible et même nécessaire, nous démontre, chez les philologues et les historiens de la littérature, leur sensibilité accrue à l'égard de ce problème et leur sens des responsabilités. Nous devons féliciter l'Institut des Hautes Etudes d'avoir organisé, à l'instigation de M. le Professeur Mortier, cette première rencontre sur la question des textes.

Depuis plusieurs années, dans quelques pays, dont la France, l'Angleterre, la Suisse, les deux Allemagnes, l'Autriche, il existe des maisons d'éditions qui s'occupent de lancer des œuvres en fac-similé les plus diverses, en choisissant d'éditer des livres totalement épuisés et indispensables aux études ultérieures d'un thème. On peut même dire que le livre en fac-similé a créé une mode, qui remplace celle des collectionneurs de gravures. Le plaisir esthétique d'avoir des livres anciens se paie moins cher que le prix d'éditions originales anciennes. Il faut saluer cette mode qui peut encourager les libraires et les éditeurs à augmenter le nombre de textes en fac-similé. L'éru-

dition sera la première à y gagner. En effet, les textes authentiques sont la condition préalable dans la poursuite d'un maximum d'exactitude et d'efficacité dans les interprétations philologiques.

Comme les rééditions en fac-similé sont faites sur du papier normal, il est possible de placer avant les textes ou à leur suite des introductions, des commentaires, et même un appareil de notes. Les chiffres correspondants aux notes ne pouvant s'imprimer sur les pages du texte fac-similé, ils doivent être remplacés, à l'appendice, par l'indication des pages et des lignes commentées. Tout ceci s'applique aux cas dans lesquels une seule édition d'un livre rare nous est conservée.

Une situation entièrement différente est créée par l'existence de deux ou de plusieurs manuscrits ou imprimés plus ou moins contemporains. Le philologue qui s'est décidé à donner la préférence à un seul texte ne sera point quitte de la tâche de présenter au bas de la page les variantes des autres textes. Maintes fois, les philologues combinent leur idée d'un texte authentique basé sur plusieurs éditions. C'est alors que la nécessité se fait impérieuse de rendre compte des variantes sur la même page qui devra donner lieu aux textes provisoirement établis. Il va sans dire que, dans ce cas, les éditions en fac-similé ne pourront pas satisfaire les besoins de la philologie, parce que l'insertion de notes au bas de la page est techniquement impossible.

Après avoir réduit l'utilisation scientifique des textes à celle d'originaux uniques et sans variantes possibles, il nous reste à poser quelques questions importantes.

D'abord, on pourra se demander quelles sont les époques les plus susceptibles de faciliter la compréhension philologique par des éditions en fac-similé. Il y a des librairies qui publient des éditions de ce genre de textes datant de ce siècle ou du siècle dernier. Avec les perfectionnements de la technique, les dégâts sont limités au point qu'une édition en fac-similé est devenue plus économique que la réédition d'un texte. Mais la philologie ne prend aucune part à ce choix. On ne saurait douter que le travail philologique s'empare de préférence des siècles anciens, pleins d'énigmes lexicales et même syntaxiques. La langue du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, excepté les différences d'orthographe, de ponctuation, etc., se rapproche de la nôtre. Une édition quelconque pourra nous transmettre le sens et la tenue générale d'une œuvre.

Il y a des exceptions. Les œuvres de l'abbé de Saint-Pierre, par

exemple, n'intéressent pas seulement par leur contenu, mais aussi par la réforme orthographique dont le système fut présenté dans ces écrits. Dans l'édition des œuvres complètes de l'abbé Castel de Saint-Pierre, celle de Rotterdam (1738-1741), intitulée *Ouvrages de politique de Saint-Pierre*, l'orthographe du grand réformateur est intégralement conservée. Une édition moderne (bien souhaitable) devrait suivre cet exemple.

Ces exceptions mises à part, la différence entre notre orthographe et celle du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle se limite à la forme « oi » au lieu de « ai » (françois- français), à des abréviations des consonnes doubles et de la conjonction « et », quelquefois à des lettres marginales indiquant la source des citations, à une ponctuation irrégulière et à un emploi arbitraire des majuscules et des minuscules. Certes, ces traits sont suffisants pour donner un air archaïque et démodé à un texte qui d'autre part nous paraît encore plein de vie et d'actualité. Mais n'est-ce pas condamner à un sarcophage prématuré une œuvre encore pétillante de vitalité ? La prose de Voltaire n'est-elle pas mille fois plus vivante que celle de maints auteurs d'aujourd'hui ? Tout d'abord, en supposant l'existence de plusieurs rédactions ou éditions, la nécessité d'apporter toutes les variantes rend inutiles les éditions en fac-similé. En outre, dans ce cas, présenter avec fidélité l'original en fac-similé ne peut qu'égarer l'histoire littéraire qui aspire à saisir d'emblée le sens et la signification d'une œuvre. Les anciens traits des originaux ne forment plus alors que des obstacles à la compréhension immédiate d'un texte.

Nous avons écourté la présentation d'un sujet susceptible d'être amplifié à l'infini. Il s'agissait plutôt de poser les problèmes que d'aboutir à des solutions en tranchant les questions au lieu de les soumettre à une mûre réflexion.

## **L'édition des œuvres de Diderot fondées sur les seuls imprimés**

par **Robert NIKLAUS**,  
Professeur à l'Université d'Exeter

Depuis la publication de *l'Inventaire du fonds Vandeul* par H. Dieckmann en 1951, l'attention de la critique s'est naturellement portée sur les manuscrits autographes et copies de manuscrits et autres papiers conservés tant dans le fonds Vandeul que dans celui de Leningrad et de Chaumont. Sur le fonds de Leningrad déposé en 1785, M. Tourneux en 1882, V. Johansson en 1927, A. Wilson en 1958 et H. Dieckmann en 1963 nous ont apporté de précieux renseignements. Il semble qu'il s'agisse d'œuvres classées selon un ordre thématique, sans doute voulu par Diderot, et transcrites pour la plupart par le copiste Girbal. Le fonds Vandeul forme une collection de 73 volumes beaucoup moins homogène, qui a subi des pertes et des remaniements successifs depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les manuscrits sont dus aux soins de nombreux copistes et présentent des stages successifs pour de nombreux textes. La collection semble se répartir en deux parties, l'une destinée à la famille de Diderot, l'autre groupée en vue d'une édition éventuelle. Il y a de plus les copies que l'on retrouve dans la *Correspondance littéraire* de Grimm et les vestiges du fonds Naigeon et quelques papiers et autographes dispersés. P. Vernière, dans *Diderot, ses manuscrits et ses copistes* (Paris, 1967), a examiné de près les manuscrits de Diderot, les filigranes des papiers utilisés, la main des copistes, et nous a donné des renseignements nouveaux. Si son enquête lui a paru à certains égards ingrate, il n'en reste pas moins qu'elle devait être menée à bien et qu'elle servira de point de départ pour tel éditeur nouveau d'un texte donné.

Une conclusion assez pareille, mais obtenue à moins de frais et devant des difficultés moins grandes, s'impose à quiconque s'attache aux œuvres de Diderot imprimées de son vivant et pour lesquelles les



manuscrits n'existent plus. Ces textes tiennent en six volumes si l'on exclut les articles de l'*Encyclopédie* et les traductions outre l'*Essai sur le mérite et la vertu* (1). Ils présentent de petits problèmes de critique textuelle, offrant des résultats dérisoires à ne considérer que les variantes significatives, mais qui intéressent cependant l'histoire de la publication au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui peuvent peut-être éclairer l'attitude de Diderot lui-même envers ses œuvres imprimées. Celle-ci, semble-t-il, est différente de celle qu'il a constamment montrée à l'égard de ses manuscrits incessamment remis sur le chantier.

L'étude des imprimés demande un travail minutieux pour lequel une équipe d'éditeurs serait nécessaire, et ce ne sera qu'en rassemblant les données fournies par les collaborateurs à la grande édition des *Œuvres Complètes de Diderot* qu'Hermann va publier qu'on pourra trancher des questions qui restent encore délicates. L'exposé d'aujourd'hui ne peut être que modeste et intérimaire. Écartons d'emblée la question des traductions faites par Diderot — en particulier de celle qu'il a faite avec Toussaint et Eidous du *Dictionnaire de médecine* de James où il semble à peu près impossible de démêler la part de Diderot. L'*Essai sur le mérite et la vertu* que chacun s'accorde à vouloir reproduire dans une édition collective complète mériterait peut-être d'être accompagné du texte anglais de Shaftesbury. Il s'agit d'une traduction très libre, a-t-on dit à juste titre, qui révèle l'orientation de la pensée profonde de Diderot et qui a encore servi à faire connaître le déisme de Shaftesbury en France. Mais si personnelle que soit cette traduction, elle n'en est pas moins remarquablement fidèle selon les principes de traduction du siècle. Tout traducteur travaille pour son époque et réagit à sa façon à l'ambiance intellectuelle qui détermine souvent et le sens et le style d'une œuvre. A chaque génération on retraduit les maîtres du passé. Les grands génies créateurs savent mêler l'interprétation personnelle à l'entente profonde d'un esprit autre que le leur. Les traductions de Richardson faites par l'abbé Prévost sont elles aussi des traductions libres, et si Ducis a adapté Shakespeare, au lieu de le traduire, ce n'est pas tant ignorance de sa part que conscience de ce que pouvait tolérer ou réclamer son public.

Le texte de Shaftesbury est sans doute trop long pour qu'on songe à le publier en regard du texte de Diderot. Mais il est permis

(1) Pour les éditions d'ouvrages de Diderot publiées au XVIII<sup>e</sup> siècle, se reporter en premier lieu à la *Bibliographie* d'A. TCHEREMZINE et corriger, quand cela est possible, en se référant aux éditions critiques récentes.

d'espérer pouvoir reproduire en note les nombreux passages de Shaftesbury que Diderot a traduits ou remaniés dans ses *Pensées philosophiques*, œuvre importante parce qu'on y trouve l'expression première de quelques-unes des idées essentielles de Diderot, et par le rayonnement extraordinaire en France et à l'étranger que lui a valu une vingtaine d'éditions et de réimpressions, mais qui n'est originale qu'en partie seulement. Diderot a passé par le stage de la traduction précise, puis de la traduction libre pour en arriver à des synthèses ou compilations, justifiées dans un article de dictionnaire, et à des annotations très fines d'ouvrages lus la plume à la main. Il a fait preuve de dons analogues, mais relevant d'un génie créateur plus en évidence, quand il surcharge ses manuscrits de retouches de toute espèce.

Mais, chose curieuse, Diderot ne corrige jamais les imprimés. Il l'a essayé une fois et en travaillant très vite, car nous avons un premier état des *Pensées sur l'interprétation de la nature* grâce aux soins de H. Dieckmann et aux notes que J. Varloot a données dans son édition du texte<sup>(2)</sup>. Diderot a bien rédigé des *additions* aux *Pensées philosophiques* et à la *Lettre sur les aveugles*, mais ces traités, pour lesquels nous détenons certains manuscrits, sont de date tardive et ne l'ont pas incité à modifier son premier texte. Il semblerait donc que l'impression clôt l'ère des retouches littéraires sinon du vagabondage intellectuel. Diderot se détache alors de son œuvre, ne faisant plus à son propos que d'assez courtes réflexions, comme sa *Correspondance* en témoigne. Il ressemble en ceci à Rousseau qui pouvait dire dans les *Rêveries du promeneur solitaire* que l'homme qui avait écrit *l'Émile* et le *Contrat Social* était mort en lui. Je crois que si plus tard Diderot a songé à la publication intégrale de toutes ses œuvres, il pensait surtout à ses inédits. A nos yeux on a peine à l'excuser de ne pas avoir fait la mise au point nécessaire, de n'avoir pas protesté contre l'insertion d'ouvrages faits par d'autres dans les éditions collectives de ses œuvres qu'il a dû connaître, et de n'avoir même pas indiqué sa part dans les ouvrages d'autrui, ni vraiment cherché à imprimer ses œuvres maîtresses.

Il y aurait quelque outrecuidance à parler des articles de *l'Encyclopédie* en raison des travaux en cours de J. Proust, de J. Lough

(2) Ma propre transcription de ce texte, faite en 1951, lors de l'Exposition Diderot à la Bibliothèque Nationale permettrait de corriger quelques leçons suspectes.

et de R. Shackleton. Il y a là des problèmes d'attribution que la présence ou l'absence d'astérisques ne résout pas, car les divers exemplaires de la première édition diffèrent de façon surprenante, mais qui s'expliqueraient, semble-t-il, si nous connaissions les secrets de la publication et de l'impression de textes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'on songe que le nombre des souscripteurs s'est élevé assez sensiblement au cours de la publication, l'on croit deviner qu'une réimpression rapide des premiers volumes a dû se faire, et qu'on a broché les feuilles imprimées à des moments différents, sans trop se soucier des corrections apportées sur le tard. D'autre part de nombreux articles de Diderot sont en fait des remaniements d'articles soumis ou publiés ailleurs, des synthèses rapides d'ouvrages parus, voire même des plagiat. Il faut espérer toutefois que dans la grande édition en cours de préparation, J. Proust ne réduira pas outre mesure le nombre des articles de l'*Encyclopédie*, car ceux-ci, même s'ils ne sont pas uniquement ou essentiellement de Diderot, sont souvent devenus siens, et peuvent préciser sa pensée ultérieure au même titre que ses annotations d'Helvétius, d'Hemsterhuys et d'autres. Il faudra aussi tenir compte — reste à savoir dans quelle mesure — des volumes dans le fonds Vandeuil qui regroupent les contributions de Diderot à l'*Encyclopédie*.

Écartons encore les trois volumes de l'*Histoire générale des dogmes et des opinions philosophiques*, publiée à Londres en 1769, et pour laquelle nous retrouvons trois volumes dans le fonds Vandeuil et trois volumes dans le fonds de Leningrad. Écartons enfin les *Nouvelles Pensées Philosophiques* qui portent le nom de Diderot et un portrait de lui sur la page de titre, dites publiées à Liège en 1771, dont il existait un exemplaire à la Bibliothèque Nationale, mais qui n'est plus à sa place. Ce texte qui figure au catalogue de la Bibliothèque Nationale sous le nom de Diderot, mais n'est cité dans aucune bibliographie de l'auteur, ne semble pas être de lui.

Les ouvrages imprimés de Diderot<sup>(3)</sup> sont alors ceux que l'on retrouve dans les éditions collectives de 1772 et de 1773 qui sont au nombre de trois :

1. *Œuvres philosophiques de M. D.* xxx. A Amsterdam chez Marc-Michel Rey, 1772, 6 volumes in-8°. Cette édition publie au tome I, comme étant de Diderot, le *Code de la Nature* de Morelly et le *Mémoire pour servir à la béatification d'Abraham Chaumeix*,

(3) Voir cependant la liste reproduite en note à la page 61.

ouvrage que l'on retrouve dans le fonds Vandeuil<sup>(4)</sup> mais qui n'a pas encore été attribué à Diderot. Au tome II figurent *A Messieurs les esprits forts* et une *Epître philosophique* que l'on ne retrouve que dans l'édition clandestine et très imparfaite des *Pensées philosophiques* parue sous le titre *Etrennes des esprits forts* dont il reproduit les bévues, et d'une réimpression de celle-ci également inexacte. Le texte de la *Lettre sur les Aveugles*, figurant également au tome II, suit non pas l'édition originale, mais une édition moins bonne en 150 pages de la même année 1749 pour le texte, et une autre édition en 220 pages très imparfaite, mais également de 1749, pour l'orthographe et la ponctuation. Bref Diderot n'a pris aucune part à cette publication. Pourtant en 1774 il est certainement en rapport avec M.-M. Rey et dans des lettres en date du 14 avril et du 28 mai 1777 citées par M. Tourneux<sup>(5)</sup> il parle de lui apporter la collection complète de ses ouvrages publiés et d'un plus grand nombre qui se sont entassés successivement dans ses portefeuilles. Mais Diderot n'a jamais réalisé son projet.

2. *Collection complete des œuvres philosophiques, littéraires et dramatiques de M. Diderot*. Londres 1773, 5 volumes, in 8°. Cette édition qu'on a cru imprimée à Amsterdam a été faite à Bouillon. Elle comprend les textes suivants qui ne sont pas de Diderot :

Au tome I, *De l'éducation publique* (attribué par Barbier au janséniste J. B. L. Crevier)<sup>(6)</sup>.

Au tome II, *A Messieurs les Esprits forts ; Epître philosophique ; Principes de Philosophie Morale* (d'Etienne de Beaumont) ; *Code de la Nature* (de Morelly).

Au tome III, *Histoire de la Grèce* (traduction par Diderot d'un ouvrage de T. Stanyan).

(4) Voir *Inventaire du fonds Vandeuil*, pp. 16 et 57. Le texte des *Préjugés légitimes contre Abraham-Joseph de Chaumeix* (tome XXIII) est plus court que celui qu'a fourni M.-M. REY. Il est généralement attribué à l'abbé DE MONTLINOT. Il est assez peu probable que DIDEROT ait collaboré à cette œuvre.

(5) *Diderot et Catherine II*, pp. 513 et 515. Voir encore la lettre du 7 octobre 1781, citée par H. DIECKMANN in *Cahiers Haut-Marnais*, 1951, n° 24, p. 25, où l'on trouve ces mots : « I am at present preparing a compleat edition of my works... »

(6) Cet ouvrage publié par DURAND en 1762 à la demande de DIDEROT est peut-être de D. F. RIVARD. Consulter R. MORTIER, « The Philosophes and public education », *Yale French Studies*, n° 40, 1968.

Au tome IV, *Lettre au R. P. Berthier sur le matérialisme* (de l'abbé G. F. Coyer. Voir Assézat, *Œuvres complètes de Diderot*, p. 165) ; *Justification de plusieurs articles du Dictionnaire encyclopédique ou Préjugés légitimes contre Abraham-Joseph de Chaumeix* (de l'abbé C. A. J. Leclerc de Montlinot).

Au tome V, *L'Humanité ou le tableau de l'indigence* ; *Critique de l'ouvrage, Relations...*

Il est évident que cette collection par trop complète a été faite sans l'aveu de l'auteur. Elle fourmille d'inexactitudes et d'erreurs.

Reste la troisième édition collective, la plus mystérieuse et troublante, qui a échappé aux yeux des bibliographes les plus avertis pendant de très longues années :

3. *Œuvres philosophiques et dramatiques de M. Diderot...*, Amsterdam 1772, 6 volumes in-12.

Cette édition de par sa date, le lieu de publication et le nombre des volumes a été confondue avec celle de Rey de très bonne heure, et le *Guide du bibliophile et du libraire* de 1950 la donne comme une réimpression. J. V. Johansson, cependant, dans ses *Études sur Denis Diderot* (Göteborg et Paris, 1927, p. 11, n. 1, et Appendice I, pp. 193-194) l'avait repérée, tout en croyant qu'il s'agissait d'une impression plus correcte de l'édition de M.-M. Rey, ce qui est faux. C'est R. A. Leigh qui a retrouvé et décrit cette édition qui n'est pourtant pas rare puisqu'elle figure aux catalogues de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, et dans beaucoup d'autres bibliothèques (\*) dans sa totalité ou comme volumes séparés. Quel est l'intérêt particulier de cette édition dite d'Amsterdam ? Elle ne comprend aucun ouvrage qui ne soit de Diderot et présente pour certains ouvrages un texte qui semble être plus honnête que celui des éditions originales. Voici ce qu'elle offre au lecteur dans l'ordre choisi par l'éditeur qui est très différent de celui des deux autres éditions collectives :

Tome I, *Essai sur le mérite et la vertu*.

Tome II, *Lettre sur les Sourds et Muets* ; *Lettre sur les Aveugles*.

(\*) Voir DIDEROT, *Pensées philosophiques*, éd. R. Niklaus, Genève, 1965, p. 55. L'article important que R. A. LEIGH a publié sur elle a paru dans *French Studies*, avril 1952. Pour quelques renseignements complémentaires, consulter le compte rendu de mon édition 1950 des *Pensées philosophiques* par R. A. LEIGH, in *Modern Language Review*, XLVI, juillet-septembre 1951.

Tome III, *Pensées sur l'Interprétation de la Nature*, pp. 1-159 ; *Pensées philosophiques*, pp. 1-90 ; *Traité du Beau*, pp. 1-118 ; *De la philosophie des Chinois*, pp. 1-180.

Tome IV, *Le Fils naturel ou Les Épreuves de la vertu*, comédie en 5 actes et en prose avec l'histoire véritable de la pièce ; *De la poésie dramatique*, pp. 151-296 (il s'agit en fait des *Entretiens sur le Fils naturel*, connus aussi sous le nom de *Dorval et Moi*) ; *Observations sur le Père de famille*, tirées de l'*Observateur littéraire* (de l'abbé de La Porte), pp. 297-346 ; *Observations sur le Fils naturel*, tirées de l'*Observateur littéraire* ; *Observations sur le discours de la poésie dramatique*, tirées de l'*Observateur littéraire*.

Tome V, *Le Père de Famille*, drame en cinq actes et en prose ; par M. Diderot : conforme à la représentation, Épître dédicatoire à son altesse sérénissime, Madame la Princesse de Nassau-Saarbruck, pp. 3-19 ; suit le texte ; *De la Poésie dramatique*, à Monsieur Grimm, pp. 263-438.

Tome VI, *Mémoires sur différens sujets de mathématiques par M. Diderot*.

Relevons que le tome IV comporte des *Observations sur le Père de famille* (mais le texte de la pièce ne se trouve qu'au tome V), et des *Observations sur le Fils naturel*, tirées de l'*Observateur littéraire* comme il est dit expressément. Faut-il attribuer à Diderot, si négligent en pareille matière, d'avoir demandé l'insertion d'articles élogieux pour lui ? Ou faut-il croire à l'initiative d'un éditeur qui veut faire ressortir le mérite de son auteur, du texte qu'il imprime, et amener ses lecteurs à achever le tome suivant pour pouvoir lire *Le Père de famille* ? La table des matières pour les deux tomes IV et V figure à la fin du tome IV. *Le Fils naturel* est présenté comme une comédie, *Le Père de Famille* comme un drame conforme à la représentation. D'autre part *Dorval et Moi*, qui se trouve au tome IV, est intitulé *De la poésie dramatique* (pp. 151-296), titre qui est repris au tome V avec la mention supplémentaire à Monsieur Grimm (pp. 263-438), où l'éditeur reproduit le texte que nous connaissons sous ce titre. Les *Observations* (\*), publiées à la fin du tome IV, et le texte du *Père de Famille*, publié au début du tome V, empêchent seuls de croire à une suite régulière, mais laissent toujours entendre

(\*) R. A. LEIGH a relevé qu'on a imprimé p. 197 au lieu de 297, et que *De la poésie dramatique* paraît en tête des pages 298-299, alors qu'il faudrait pouvoir lire *Observations sur le Père de Famille*.

qu'il s'agit d'un traité unique en deux parties. Il est difficile de croire que Diderot soit responsable de cet ordre et des titres choisis<sup>(9)</sup>.

Il convient de souligner la timidité de l'éditeur. Il n'a pas suivi l'ordre de la composition ou de la publication des textes, et si au tome III il situe les *Pensées sur l'interprétation de la Nature* avant les *Pensées philosophiques*, condamnées au feu par le Parlement de Paris, ne serait-ce pas par une prudente tactique que nous trouvons également au tome II où la *Lettre sur les Sourds et Muets* passe avant la *Lettre sur les Aveugles* qui avait valu la prison à l'auteur ?

R. A. Leigh a fait valoir dans son article que chaque volume de cette édition de 1772 porte sa page de titre propre et est paginée séparément, ce qui permettait évidemment de vendre les volumes séparément et ce qui explique, dans de nombreuses bibliothèques, l'existence de volumes dont rien n'indique la provenance collective. C'est ainsi qu'on a pu croire à une réimpression de la *Lettre sur les Sourds et Muets* et de la *Lettre sur les Aveugles* sans remarquer qu'il s'agissait d'un tome II, que rien du reste ne laissait soupçonner. Un exemplaire de ce volume sans page de garde se trouve à la bibliothèque universitaire de Manchester. La pagination du tome III diffère de celle des autres volumes en ce qu'elle reprend à partir de la page 1 pour chacun des textes. Il faut croire que l'éditeur, qui tenait d'une part à faire parade du nom de Diderot sur la page de garde de chaque volume et qui savait que beaucoup de lecteurs connaissaient le nom de l'auteur des *Pensées philosophiques*, de la *Lettre sur les Aveugles*, des *Pensées sur l'interprétation de la nature* et même de la *Lettre sur les Sourds et Muets* dont Diderot n'aimait pas à revendiquer la paternité<sup>(10)</sup>, tenait également à pouvoir faire écouler ses volumes séparément et même clandestinement, ou même peut-être, et si besoin était, à supprimer par exemple le seul texte des *Pensées*

(9) Toutes les particularités relevées ici, ordre des textes, *Observations, De la poésie dramatique*, etc. se retrouvent dans l'édition en deux tomes des *Œuvres de théâtre de M. Diderot, avec un discours sur la poésie dramatique*. A Paris, chez La Veuve Duchesne, rue Saint-Jacques, et Delalain, rue de la Comédie Française, 1771, avec approbation et privilège du Roi. La Table des Matières pour les deux volumes se trouve à la fin du tome I. Le tome II a été imprimé en 1770. Les deux volumes sont de l'imprimerie de la Veuve Simon & fils, imprimeur de S.A.S. Monseigneur le Prince de Condé & de l'Archevêché. Pagination différente de l'édition collective de 1772. Papier d'Auvergne avec filigranes, portant raisin et 1770. Exemplaire à la bibliothèque de l'université d'Exeter. Il est difficile de ne pas croire à une parenté étroite entre cette édition et celle de 1772 qui la suit de très près.

(10) Cf. *Œuvres complètes de Diderot*, éd. Assézat, t. I, p. 346.

*philosophiques* dans certaines éditions du tome III de façon à éviter les poursuites. Aucun des textes de Diderot d'abord publiés anonymement ne porte le nom de Diderot sur sa page de titre dans cette édition. Il est évidemment possible que l'éditeur ait voulu employer les feuilles d'une impression antérieure qui ne se serait pas vendue, mais dans ce cas quelles seraient ces impressions antérieures dont nous n'avons aucun exemplaire ?

A première vue l'on songerait à un éditeur parisien avec une certaine pratique de la publication clandestine comme Laurent Durand de la rue St-Jacques, l'associé de Le Breton, de Briasson et de David l'aîné pour la publication de l'*Encyclopédie* et l'éditeur des *Pensées philosophiques* et de plusieurs réimpressions clandestines comme celles qu'il a données comme publiées Aux Indes, chez Bedihuldgemale<sup>(1)</sup>, ou à la Veuve Duchesne et Delalain qui venait d'éditer les *Œuvres de Théâtre de M. Diderot*. R. A. Leigh croit à une publication parisienne pour une autre raison. Pour lui, seul un éditeur parisien en rapport avec Diderot ou avec ses amis aurait su à quoi s'en tenir sur l'authenticité des textes. Il faudrait, croyons-nous, étendre ce cercle aux éditeurs de l'*Encyclopédie* et à leurs amis, à leurs imprimeurs et à leurs graveurs. On expliquerait ainsi à la fois l'information sûre de l'éditeur et sa prudence. Mais aucun raisonnement ne permet de conclure catégoriquement à la participation de l'auteur ; au contraire il semble étrange que Diderot n'ait pas profité de l'occasion, si occasion il y avait, d'insérer quelques textes destinés à la *Correspondance littéraire*, tel article de l'*Encyclopédie*, ou quelque inédit tiré de ses portefeuilles. L'étude du format in-12 assez curieux, avec sigles et numérotation assez particulière à la France, et surtout celle des filigranes semble confirmer cette hypothèse d'une édition parisienne. Comme il a été dit dans l'édition de la *Lettre sur les Aveugles* publiée chez Droz (1951, p. 105) les filigranes de tous les exemplaires examinés portent « Auvergne 1742 » avec raisin. Ce papier français est connu et P. Vernière rappelle à la page 22 de *Diderot, ses manuscrits et ses copistes* que Diderot a fréquemment utilisé ce papier pour sa correspondance jusqu'en 1765 (il daterait volontiers ce papier de 1760 d'après les lettres autographes datées), et à la page 25 il renvoie à H. Dieck-

(1) Mais les ornements typographiques appartenaient-ils à l'éditeur ou à l'imprimeur ? Si c'est à l'imprimeur, il s'agirait en l'occurrence d'un certain L'Épine de la rue Saint-Jacques. Ces mêmes ornements assez coquets reparaissent sur trois pages de titre d'une édition des *Œuvres complètes* de VOLTAIRE en 18 tomes et 22 volumes qui date de 1764.



mann qui a noté que le manuscrit autographe 13,726 du fonds Vandeul et qu'on peut dater de la fin de 1780, utilise un papier d'Auvergne. Reste à en connaître la date <sup>(12)</sup>. On n'est pas encore en demeure de conjecturer que Diderot allait acheter son papier à lettres chez son imprimeur !

Par ailleurs comme je feuilletais il y a quelques jours à la réserve de la Bibliothèque Nationale un exemplaire de cette édition 1772 qui comporte à la page 12 du tome III un *ex-libris* d'un certain Clavel de Lyon, je m'aperçus que M. J. Vercruysse était en train d'examiner le texte d'une édition de 1773 de la *Pucelle* de Voltaire, faite avec la participation de l'auteur. Par un hasard remarquable les filigranes portent « Auvergne 1742 » et M. Vercruysse souligne qu'il s'agit du même papier Misson et que les caractères d'imprimerie sont identiques. Ne serait-il pas alors permis de penser que les deux éditions sont le fait du même éditeur ou tout au moins du même imprimeur ? Toutes deux sont belles, bien imprimées et témoignent d'un soin évident. Or, l'édition de la *Pucelle* de Voltaire dont il est ici question est signalée par Bengesco comme étant de Genève, mais l'information de Bengesco n'est pas toujours très sûre comme M. Vercruysse nous le rappelait. Cependant un éditeur genevois, consciencieux comme le sont souvent les Suisses, un Cramer par exemple, ne voulant rien savoir des éditions hollandaises, mais donnant Amsterdam pour lieu de publication, comme l'avait fait Marc-Michel Rey à la même date, en rapport certain avec Voltaire et peut-être avec d'autres philosophes, très renseigné sur les publications de Diderot, même s'il ne le connaît pas vraiment, expliquerait assez bien le mélange d'expertise, de prudence, de publicité évidente et qui se veut discrète, que je relève dans le détail de cette publication. Peut-on espérer que grâce à la rencontre Diderot-Voltaire l'on arrive à trouver la clé de l'énigme, le nom de cet éditeur remarquable qui travaillait pour Voltaire et qui par surcroît peut fort bien être responsable de l'édition Diderot de 1772, dite d'Amsterdam <sup>(13)</sup> ?

<sup>(12)</sup> P. VERNIÈRE nous apprend que la date 1742 est celle d'un édit royal qui réglementait la fabrication du papier et qu'on la trouve jusqu'au début du règne de Louis XVI. Après la mort de Louis XVI les filigranes des papiers français portent la date correcte de la fabrication. Ce serait alors la date 1770 du papier d'Auvergne utilisé pour l'édition des *Œuvres de Théâtre* de 1771 qui aurait lieu de surprendre.

<sup>(13)</sup> J. VERCruysse nous apprend que le papier d'Auvergne et les caractères de fonderie peuvent se retrouver à Bouillon aussi bien qu'à Genève. L'édition Diderot aurait-elle été imprimée à Bouillon ? Or nous savons que

Si le texte de cette édition est vraiment authentique l'on pourrait assez définitivement exclure de l'œuvre de Diderot la *Prière* que l'éditeur de 1773 a cru pouvoir ajouter aux *Pensées sur l'interprétation de la Nature* et que Naigeon a plus tard citée de mémoire et Assézat interpolée dans son édition des *Œuvres complètes*, mais qui ne se trouve dans aucune édition antérieure à 1773. Mais nous faut-il alors songer sérieusement à prendre cette édition 1772 comme édition de base pour les textes imprimés ?

On peut poser en principe général qu'il faut accorder une place particulière à l'édition originale, même si par la suite l'auteur a apporté des révisions, car c'est l'édition originale qui a d'abord attiré l'attention du public et qui a servi de base aux éditions subséquentes. Pour ce qui est des *Pensées philosophiques* et de la *Lettre sur les Aveugles*, je crois avoir établi la filiation des éditions jusqu'à celle d'Assézat. Chaque nouvel éditeur a devant lui une édition antérieure qu'il a quelque peu corrigée ou qu'il a dégradée en y ajoutant des coquilles de son propre cru. Au XVIII<sup>e</sup> siècle on s'est reporté à l'édition originale ou, pour la *Lettre sur les Aveugles*, à l'une ou l'autre des trois éditions parues en 1749 ; au XIX<sup>e</sup> siècle, même quand on dit s'être reporté à l'édition originale, en fait on se fonde sur le dernier texte à être imprimé, en faisant comme Assézat quelques sondages permettant de corriger une ou deux fautes grossières qui ne figurent pas dans l'édition originale. Les seules variantes de quelque conséquence que j'ai pu relever sont celles d'une réimpression rarissime et très curieuse des *Pensées philosophiques* parue sous le titre *Apocalypse de la raison, tome I et peut-être unique* et qui ont été reproduites en appendice dans mon édition des *Pensées philosophiques* (14). On a longtemps cru que l'exemplaire que je détiens était unique, mais on m'a averti que le titre avait reparu dans un catalogue de vente. Aucun tome II n'a été signalé. L'orthographe défectueuse et une accentuation bizarre permettent de penser que l'édition a été imprimée à l'étranger par des personnes qui ignoraient totalement le français. On peut conjecturer que cette réimpression a été faite en Allemagne ou en Suisse allemande. Barbier la date de 1760. R. Kassner et A. Tchermzine proposent 1802 (An X) et Assézat opte pour 1801. A certains indices il nous semble que Barbier a sans doute raison.

Naigeon a visité Bouillon vers la date en question. Y aurait-il eu demi-participation de sa part ?

(14) Genève, 1965, pp. 71-75. Voir encore p. 54.

Aucune des autres réimpressions n'offre de véritables variantes. Aucune des réimpressions des *Pensées philosophiques* ou de la *Lettre sur les Aveugles* ne mérite de nous retenir, car elles remontent toutes aux éditions originales directement ou indirectement en multipliant le nombre de coquilles, et les rares corrections qu'on y peut relever sont des corrections de prote, jamais des corrections d'auteur. Il est curieux de retrouver des fautes comme *Dieu t'entends et tu ments* (pensée XXVI) dans six textes. On retrouvera dans *The John Rylands Bulletin* (vol. 26, No. 1, Oct.-Nov., 1941) une liste complète des menues variantes ou coquilles des diverses éditions des *Pensées philosophiques* à l'exception de celles de l'édition 1772, et dans mon édition de la *Lettre sur les Aveugles* celles des diverses réimpressions y compris celles de 1772. Que ressort-il du nouvel examen que j'ai fait de ces deux textes ? Après les premières éditions, seul le texte de 1772 mérite de nous arrêter. Pour les *Pensées philosophiques* surtout il est bon de corriger des fautes assez évidentes, surtout des coquilles. R. A. Leigh a parlé d'une trentaine de leçons qui diffèrent de celles de l'édition *princeps*, mais elles portent surtout sur des variantes orthographiques (en particulier l'édition de 1772 a suivi des principes de ponctuation et d'emploi de minuscules plus modernes que ceux de 1746 et de 1749, ce qui n'a pas de quoi surprendre<sup>(15)</sup>). Pour la *Lettre sur les Aveugles*, plus difficile à copier exactement, le texte fourni par l'édition de 1772 est nettement moins bon et une planche a été changée sans avantage évident. J'ai relevé au moins dix-huit variantes de la *Lettre sur les Aveugles* qui me semblent défectueuses par rapport à la première édition et cinq de très discutables. Une seule correction *Puiseaux*, petite ville du Gâtinois, épelée correctement par l'éditeur de 1772, ainsi que par celui de l'impression in-12 en 150 pages de 1749 que l'éditeur de 1772 semble suivre en plusieurs autres endroits. Une autre correction *Saunderson* qui remplace avantageusement *Saounderson* de toutes les autres éditions, y compris une fois seulement l'*Encyclopédie méthodique* de Naigeon, n'a pas été faite à la page 26, ligne 18, ni à la page 45, ligne 29 (je renvoie aux pages et aux lignes de mon édition). Je pourrais multiplier les exemples de ce genre et des étour-

(15) Mais l'accentuation reste bien irrégulière. Quand l'imprimeur de 1746 fait une faute d'accent, celui de 1772 supprime tout simplement l'accent sans lui substituer l'accent qui conviendrait. Si ce dernier imprime correctement *semi-septicisme*, c'est pour retomber dans la faute de son prédécesseur un peu plus loin et imprimer à la pensée XXXIV *sémi-Sceptique*.

deries d'un éditeur qui se fonde, croyons-nous, sur un texte imprimé assez mal corrigé. Inutile de se perdre dans des minuties. Signalons, cependant, des fautes évidentes comme *le deux grandes surfaces* (p. 29, l. 22) et l'omission d'un peu (p. 43, l. 21) de *vous* (p. 47, l. 21), de *et* (p. 65, l. 31) ; signalons encore *l'aveugle né de M. de Réaumur* (p. 65, l. 28) au masculin, alors que toutes les autres éditions fournissent *aveugle-née* au féminin, comme il convient. P. H. Meyer dans son édition critique de la *Lettre sur les Sourds et Muets* a suivi essentiellement le texte d'une édition in-8° de 141 pages qui est de 1751 et qui est le plus correct. C'est celui qu'a suivi la *Collection complète* de 1773. M.-M. Rey dans son édition collective de 1772 a suivi l'édition *princeps* qui ne contient pas les *Additions* et ne tient aucun compte des *errata* des deux impressions postérieures, mais de la même année 1751, qui sont en réalité composées des exemplaires de l'édition *princeps* restant en librairie avec additions, *errata* et nouvelle page de titre. L'éditeur anonyme de 1772 a suivi le texte de l'édition *princeps* dans sa troisième version en apportant quelques modifications à l'orthographe et à la ponctuation. Mais il n'a pas présenté le meilleur texte, celui adopté par P. H. Meyer. Il ne tient pas compte de la liste des *errata* des deux réimpressions de l'édition originale, et Paul Meyer a écarté dix-sept de ses leçons. Il n'a rejeté que quatre leçons de la meilleure réimpression et onze du texte qu'il suit, mais il s'agit de menues inexactitudes. Il ressort de son travail, cependant, que Diderot n'a guère pu s'intéresser au texte même qu'on réimprimait en 1772, et que pour la *Lettre sur les Sourds et Muets* son étude renforce les conclusions qui semblent maintenant s'imposer <sup>(16)</sup>.

A défaut d'une information nouvelle fondée sur l'examen très minutieux de tous les textes présentés dans l'édition de 1772 ou portant sur l'histoire des relations entre Diderot et les éditeurs de ses œuvres, l'éditeur d'aujourd'hui doit se baser sur les éditions originales. Il convient de laisser ouverte la question de la *Prière* qui fait suite aux *Pensées sur l'interprétation de la Nature* dont la provenance n'est pas claire, de noter les cas particuliers présentés par la préoriginale des *Pensées philosophiques* et des *Pensées sur l'interprétation de la Nature*. Ceci dit, et pour les textes de Diderot qui figurent dans les éditions collectives du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(17)</sup>, nous ne

<sup>(16)</sup> *Diderot Studies VII*, éd. Otis Fellows, Droz, 1965.

<sup>(17)</sup> Ajoutons quelques titres d'ouvrages imprimés du vivant de Diderot auxquels il n'a pas été fait allusion parce qu'ils ne figuraient pas dans la Table

retrouvons que des corrections — et des bévues — d'imprimeur ou d'éditeur qui ne réclament jamais l'intervention décisive de l'auteur. Si par hasard je me trompe, je crois pouvoir affirmer que le texte critique établi sur la base des éditions originales ne différera guère de celui qu'on pourrait obtenir en se fondant sur l'édition de 1772, et que si je me fonde sur les principes critiques proposés par J. Proust et son équipe je n'aurai que très peu de variantes significatives à présenter au lecteur moderne. Si telle édition collective est moins clandestine, moins imparfaite et moins informe que ne le croyait A.-A. Barbier dont je cite le propos, elle n'est certes pas l'édition complète que souhaitait Diderot, mais qu'il n'était pas en mesure de voir réaliser, puisque ses ouvrages n'étaient pas encore rédigés sous une forme définitive, ni classés selon quelque ordre que ce soit.

des matières des éditions collectives : *Les Bijoux indiscrets* (1748) ; *Au petit prophète de Boehmischbroda, au grand prophète Monet, etc.* (1753) ; *Eloge de Richardson*, in *Lettres anglaises ou Histoire de Miss Clarissa Harlove*, t. I (1766) ; *Apologie de M. l'abbé de Prades*, 3<sup>e</sup> partie, Amsterdam (Berlin ?), 1752. *Œuvres morales de M<sup>r</sup> Diderot*, contenant son *Traité de l'amitié et celui des Passions*, 2 t., Frankfurt, 1770 est de M. G. C. THIROUX D'ARCONVILLE. A. BEMETZRIEDER, *Leçons de clavecin, et principes d'harmonie*, 1771, est en réalité de DIDEROT. Dans les *Contes moraux et Nouvelles de Diderot et Salomon Gessner* (1773) se trouvent *Les deux amis de Bourbonne* et *l'Entretien d'un père avec ses enfants* (voir DIDEROT, *Contes*, éd. H. Dieckmann, Univ. of London Press, 1963 ; et DIDEROT, *Quatre Contes*, éd. J. Proust, Droz, 1964). *Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de xxx* paraît pour la première fois dans la *Correspondance secrète de Métra*, en 1776. *Essai sur la vie de Sénèque le philosophe, sur ses écrits et sur les règnes de Claude et de Néron*, in *Les Œuvres de Sénèque*, trad. LA GRANGE, 1779 (en réalité 1778), t. 7 ; la seconde édition presque double de la première, de 1782 en 2 volumes in-8 et in-12, est dite de Londres, mais en fait elle est de Bouillon.

**La première édition critique  
des « œuvres complètes » de J.-J. Rousseau**

par **Bernard GAGNEBIN**

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève

Au moment où le quatrième tome de l'édition des œuvres complètes de J.-J. Rousseau vient de sortir de presse, il me paraît possible de dresser un premier bilan de notre entreprise, bilan dont pourront s'inspirer ceux qui s'attellent à leur tour à une tâche analogue. Nous en sommes aux quatre cinquièmes de notre édition, c'est-à-dire que nous avons, Marcel Raymond et moi-même, déjà publié plus de 8 600 pages de textes, de variantes, de commentaires, d'introductions, de notices bibliographiques, de tables, etc.

Ce bilan, pour être sincère, doit faire apparaître tout d'abord les caractères propres à notre édition. Nous en voyons cinq. Le premier d'entre eux touche à sa composition. L'ordre que nous avons adopté pour constituer chaque volume est un ordre THÉMATIQUE. Les cinq tomes qui forment notre édition sont groupés autour de certains grands thèmes.

Le premier tome contient l'ensemble des textes autobiographiques, *Confessions*, *Dialogues*, *Rêveries*, autant d'œuvres posthumes. Il est centré sur un thème éternel que Rousseau, plus qu'aucun autre, a contribué à éclairer : la connaissance de soi.

Le deuxième tome est consacré à la création littéraire : roman, nouvelles, pièces de théâtre, poésies (œuvres de jeunesse pour la plupart, à l'exception de *La Nouvelle Héloïse* et de *Pygmalion*) sont réunis dans un même volume.

Le troisième tome rassemble les écrits politiques de Rousseau qui s'échelonnent de 1743, avec les mémoires sur le gouvernement vénitien, jusqu'en 1772, date des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*.

Le quatrième tome comprend les œuvres sur l'éducation et la morale auxquelles on a joint les *Lettres sur la botanique*, dont l'intention didactique est incontestable.

Enfin, le tome cinq réunira les écrits esthétiques de Rousseau, esthétique de la musique avec son *Dictionnaire* et ses lettres polémiques sur la musique française et sur la musique italienne, esthétique du théâtre avec la *Lettre à d'Alembert*, esthétique du langage avec l'*Essai sur l'origine des langues*, etc.

Les œuvres complètes de J.-J. Rousseau paraissent dans la bibliothèque de la Pléiade, soit dans une collection universellement répandue, sous un petit format, en volumes concentrés, imprimés sur papier bible, accessibles à tout le monde par leur coût relativement peu élevé, si l'on songe que chaque tome contient la matière d'au moins sept volumes normaux. Sous cette forme, la pensée de Rousseau peut être facilement diffusée à travers le monde. Quand on sait l'intérêt qu'elle continue à susciter, nous pensons que cet aspect de notre édition n'est nullement négligeable.

Edition thématique, mais aussi édition COLLECTIVE, tel est son second caractère.

Chaque œuvre ou groupe d'œuvres est présenté de manière critique par un spécialiste. Si un seul commentateur peut à la rigueur présenter l'œuvre d'un romancier (Flaubert, Balzac), d'un poète (Lamartine, Baudelaire, Rimbaud), d'un auteur dramatique (Molière, Racine), il n'en va pas de même avec J.-J. Rousseau dont l'œuvre est multiple et polyvalente. Guilleragues, Radiguet, Fromentin sont peut-être les auteurs d'un seul livre ; Rousseau, lui, est l'homme d'un seul livre — et d'un livre capital — dans dix domaines différents : politique, musique, connaissance de soi, éducation, botanique, linguistique, etc.

C'est pourquoi nous avons confié à dix-huit critiques le soin d'introduire, de commenter, d'annoter les textes de Rousseau. Les dimensions de cet exposé ne nous permettent pas de les citer. Qu'on sache seulement que nous nous sommes adressés aux meilleurs spécialistes des différents aspects de la pensée et de l'œuvre de Rousseau.

Le troisième caractère de notre édition est d'être aussi COMPLÈTE que possible. Les quatre tomes publiés jusqu'ici contiennent de nombreux textes qui ont été découverts depuis le milieu du siècle dernier et qui, par conséquent, n'ont jamais figuré dans une édition générale des œuvres de Rousseau, car — aussi singulier que cela

puisse paraître — toutes les éditions d'*œuvres complètes* de Rousseau publiées depuis cent ans se sont bornées à réimprimer l'une ou l'autre des éditions précédentes, notamment celles de Musset-Pathay, d'Auguis et de Petitain qui datent de la Restauration. Or, ces éditions dites complètes ne contenaient qu'une partie des œuvres de Rousseau. Depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on a retrouvé parmi les brouillons de l'écrivain conservés à Neuchâtel ou dans des collections privées, de très nombreux textes inédits. Mentionnons simplement la première version des *Confessions* ; les 38 fragments de *Mon Portrait* ; deux essais dramatiques, *Arlequin amoureux malgré lui* et *La mort de Lucrèce* ; deux nouvelles, *Le petit Savoyard ou la vie de Claude Noyer* et *Les Amours de Claire et Marcellin* ; des textes politiques comme le *Projet de constitution pour la Corse*, le *Discours sur les richesses* et l'*Histoire des institutions politiques de Genève* ; les lettres sur la vertu et le bonheur ; le *Traité élémentaire de sphère* ; le *Mémoire présenté à M. de Mably sur l'éducation de M. son fils*, etc.

Tous ces textes, publiés dans des revues locales ou sous forme de brochures, au gré du hasard des découvertes, n'avaient jamais été recueillis dans une édition des œuvres complètes de Rousseau.

Notre édition ne fournit pas seulement pour la première fois tous les textes de Rousseau qui ont été découverts et publiés jusqu'ici, mais encore un certain nombre d'inédits. Il peut sembler incroyable que près de deux cents ans après la mort de l'écrivain, plusieurs textes importants n'aient encore jamais paru. C'est qu'ils posaient des problèmes de déchiffrement ou qu'ils étaient cachés dans des collections peu accessibles.

Nous n'en donnerons que quelques exemples et mentionnerons tout d'abord la première version d'*Emile* ou plus exactement les deux premiers livres de cette version tirée d'un manuscrit conservé à la société J.-J. Rousseau, dit Manuscrit Favre, du nom de l'érudite qui le possédait avant d'en faire don à ladite société. Cette première rédaction diffère considérablement du texte définitif. Rousseau n'avait pas tout de suite songé à inventer un personnage réel. Il se bornait à éduquer un enfant, un élève. Ce n'est qu'au folio 114<sup>o</sup> du manuscrit, au moment où le maître veut donner à son élève une leçon d'orientation dans la forêt de Montmorency, qu'il l'appelle pour la première fois Emile. Grâce à ce manuscrit, on voit en quelque sorte le livre se faire sous nos yeux. Autour de certains thèmes, Rousseau



procède par amplifications et par exemples. Comme l'a dit J. S. Spink, la pensée de Rousseau s'« achemine, elle s'enrichit et s'approfondit progressivement ».

Dans le même tome de notre édition, on trouve une quantité de passages de la *Lettre à Christophe de Beaumont*, que Rousseau a éliminés de son texte définitif. Ces passages ne remplissent pas moins de 22 pages de notre édition. Permettez-moi de vous en donner quelques échantillons. Ils vous éclaireront sur le ton de polémique que Rousseau emploie à l'égard de l'Archevêque de Paris :

« Vos écrits pleins de préjugés, de partialité, de fiel sont des libelles ; ce ne sont pas des censures mais des satyres, l'ennemi le plus déclaré jugeroit avec moins de passion. Moi même sur votre Mandement, sur cet étrange requisitoire, si je n'eusse connu mon livre, je l'aurois pris en horreur. »

« Si je fondois une république, j'y voudrois la Religion et la paix, c'est pourquoi j'en bannirois les theologiens avec autant de soins que Platon bannissoit les Poetes de la sienne. »

« Je reconnois que vous avez grand besoin d'être éclairé, Monseigneur, pardonnez ma franchise ; mais vôtre livre me paroît avoir été avant l'illumination. »

« Il paroît sous le nom d'un Citoyen de Genève un livre imprimé en Hollande avec privilège des Etats Généraux. Parce qu'on ne trouve pas ce livre conforme à la Religion du Royaume de France on le brule au parlement de Paris et l'on decrete de prise de corps ledit Citoyen de Genève sans l'ouir, sans savoir s'il est bien réellement l'auteur dudit livre, s'il le reconnoit pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer. Je ne dirai point ce qu'on a fait dans les autres pays, cela tient du prodige. On a vu le même homme qui six mois auparavant par les mêmes écrits que vous décriés jouissoit de quelque estime en Europe et même parmi les vôtres, on a vu dis-je ce même h(omme) infirme et pouvant à peine se trainer, proscrit, poursuivi d'Etat en Etat avec une barbarie qui n'a point d'exemple. On eut refusé un azile à cet infortuné, on l'eut peut être traité plus cruellement encore dans le même pays où l'athée Spinoza vécut et mourut tranquille et même honoré, faisant imprimer et vendre ses livres sans aucun obstacle, en enseignant publiquement sa doctrine impie. »

Notre édition révèle encore d'autres inédits : divers fragments politiques, notamment un dialogue entre Rousseau et l'abbé de Saint-Pierre au sujet de l'organisation internationale, et surtout l'ensemble des *Dépêches diplomatiques* que Rousseau a rédigées lors de son séjour à Venise en qualité de secrétaire de l'Ambassadeur de France, je dis bien rédigées, car l'Ambassadeur de France Montaignu était incapable d'écrire correctement, preuve en sont les quelques textes qu'il s'efforça de rédiger après sa brouille avec Jean-Jacques.

Venons au quatrième caractère de notre édition. Elle prétend donner des textes sûrs, collationnés sur les manuscrits ou sur les éditions originales, ce qui impliquait tout d'abord la recherche systématique de tous les autographes de Rousseau et une connaissance approfondie des éditions publiées de son vivant.

A cet effet, nous avons interrogé plus de 140 bibliothèques et dépôts d'archives d'Europe et d'Amérique et nous avons nous-même parcouru les bibliothèques de neuf pays pour tâcher d'établir une bibliographie sérieuse des œuvres de J.-J. Rousseau. Car les bibliographies publiées jusqu'ici, qu'il s'agisse de celle de Théophile Dufour ou de celle de Jean Sanelier, contiennent un si grand nombre d'erreurs qu'il n'est pour ainsi dire pas possible d'établir quelle est pour chacune des œuvres de Rousseau l'édition originale.

Dans les instructions que nous avons adressées aux collaborateurs de l'édition, nous avons donné pour règle de publier l'édition originale, qui donne normalement le dernier état du texte; lorsque l'œuvre a été publiée du vivant de l'auteur. Si l'œuvre est posthume, il faut donner le texte du manuscrit le plus achevé, soit la dernière version connue. Examinons tout d'abord ce qu'il faut entendre par édition originale. Il s'agit d'une édition faite sur le manuscrit de l'auteur (et non sur une mauvaise copie), avec son consentement (car on peut imaginer la publication d'un manuscrit inachevé ou qui n'est pas au point), d'une édition enfin dont l'auteur a pu revoir et corriger les épreuves (à moins qu'il n'ait expressément confié ce soin à un tiers).

La question peut se poser pour plusieurs des œuvres de Rousseau, comme elle se pose pour *L'Esprit des lois* de Montesquieu, corrigé sans l'accord de l'auteur par un de ses amis, pour *La Henriade* ou *La Pucelle* de Voltaire, publiées d'après de « méchantes copies », pour plusieurs des livres de Diderot, etc. En ce qui concerne Rousseau, nous donnerons un seul exemple.

L'édition dite originale des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (publiée pour la première fois en 1782) a été faite sur une copie incomplète, retrouvée par le marquis de Girardin dans les papiers de Rousseau à Ermenonville. Nous lui avons préféré le manuscrit achevé remis par l'auteur au comte Wielhorski, agent des Confédérés de Bar, manuscrit qui est conservé à la bibliothèque Czartoryski à Cracovie.

Cependant, au fur et à mesure de nos études, nous avons constaté que nos règles d'impressions étaient trop absolues.

En comparant les éditions originales avec les manuscrits adressés par l'auteur à son imprimeur, manuscrits que nous avons eu la chance de retrouver (comme ceux de la *Nouvelle Héloïse*, d'*Emile* ou de la *Lettre à d'Alembert*), nous avons constaté que les typographes n'avaient pas respecté l'orthographe de Rousseau. Reproduire scrupuleusement l'orthographe des éditions princeps, c'est donc souvent reproduire celles des protes et non celle de l'auteur. C'est pourquoi nous avons décidé, en cours d'impression, de publier non plus l'édition originale mais le manuscrit de Rousseau toutes les fois que cela était possible. Ainsi, avons-nous procédé avec l'*Emile* que nous reproduisons d'après le manuscrit que Rousseau a envoyé au libraire Duchesne et non d'après l'édition originale, et nous ferons de même avec la *Lettre à d'Alembert*, dont nous avons retrouvé le manuscrit à Paris dans une collection particulière.

Les imprimeurs de la *Lettre à d'Alembert* n'ont pas respecté les fantaisies orthographiques de Rousseau. Ils ont modernisé son orthographe lorsqu'elle est archaïsante — ce qui se conçoit. Rousseau écrit encore système, onsième, sotément, fidèlement, rolle, receu, accomoder, personnage, amolit, exclud. Ils ont mis des accents graves sur toute une série de mots que Rousseau orthographie avec des aigus, comme Molière, pièce, manière, caractère, scène, première, sincère, représentation, père, de sorte que nous ne pouvons plus entendre l'accent savoyard et un peu traînant de Jean-Jacques, lequel devait dire Molière, pièce, manière, caractère, première, sincère, représentation et père.

Les imprimeurs ont ajouté des tirets — qui disparaîtront de l'usage au XIX<sup>e</sup> siècle — à une série d'adverbes bisyllabiques, adverbes que Rousseau orthographie comme nous le faisons aujourd'hui : longtems (l'imprimeur : long-tems) ; sitôt (l'imprimeur : si-tôt) ; partout (l'imprimeur : par-tout) ; au lieu (l'imprimeur : au-lieu) ou bien encore à des substantifs comme bel esprit que l'imprimeur orthographie bel-esprit. Il est vrai que nous écrivons aujourd'hui, peut-être, au-dessus et au-dessous avec un tiret, alors que Rousseau n'en met pas.

Plus discutable est la désagréable tendance des protes à multiplier les majuscules au début d'une quantité de substantifs. Rousseau écrit : spectacle, misantrope, auteur, lecteur, parterre, comedie, public, sonnet, sermon, tragedie, ouvrier, spectateur, nature avec des minuscules et non des majuscules. Encore qu'il y ait parfois des exceptions à cette règle et que Rousseau mette on

ne sait pourquoi une majuscule à un de ces mots. En revanche, l'imprimeur n'a pas respecté les majuscules que l'auteur met à certains mots qui lui sont chers. Tout d'abord Père qu'il orthographie toujours avec une majuscule alors qu'il met une minuscule à mère. Louant l'utilité des fêtes publiques, il écrit : « je voudrais que les Pères (avec majuscule) et mères (avec minuscule) y assistassent, pour veiller sur les enfans, ... »

Il procède de même avec Pseume, Edit, Lac, Héros qu'il orthographie avec des majuscules, alors que le premier éditeur les a supprimées. Ne faut-il pas voir là une nostalgie du passé ? Rousseau se souvient de son enfance genevoise : un lac qu'il aimait, un père qu'il chérissait, les psaumes qu'il chantait au culte protestant, les Edits de la République de Genève, etc. et inconsciemment il ne peut s'empêcher de les valoriser.

L'absence de bibliographie sérieuse de J.-J. Rousseau comme l'absence de tout recensement de ses manuscrits dans le monde expliquent l'étendue que nous avons donnée aux « Notices bibliographiques » qui figurent à la fin de chaque volume de notre édition. Comme c'est le cas pour certains écrivains, les manuscrits de Rousseau sont dispersés dans le monde. Ceux de plusieurs de ses œuvres sont conservés à Genève. Les brouillons que Rousseau a abandonnés en quittant l'Île de St-Pierre et une partie de sa correspondance se trouvent à la bibliothèque de Neuchâtel ; les manuscrits remis à la Convention lors de la Révolution de 1789 sont à la bibliothèque de l'Assemblée nationale à Paris ; le livret du *Devin du village* est conservé à la bibliothèque municipale de Lyon ; le manuscrit des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* se trouve à Cracovie, le manuscrit des *Dialogues* confié par Rousseau au jeune Boothby est au British Museum, une des *Lettres de la Montagne* à la bibliothèque Lénine à Moscou, le manuscrit définitif de la *Nouvelle Héloïse* à la Pierpont Morgan Library à New-York, etc.

La difficulté que l'on éprouve à lire l'écriture de certains auteurs ne se pose pas en principe pour Rousseau. Jean-Jacques a une fort jolie écriture. Il ne faut pas oublier qu'il a vécu du produit de ses livres et des copies de partitions musicales qu'il exécutait pour ses amis. Rousseau est un artisan ; il a fait dans sa jeunesse un apprentissage de graveur, et c'est pour graver des chiffres sur de la vaisselle qu'il s'est présenté à Turin chez Madame Basile et dans d'autres échoppes. Les manu-

scrits que Rousseau destine à ses imprimeurs sont en quelque sorte calligraphiés. En revanche, ses brouillons vingt fois raturés sont parfois quasiment illisibles. Il faut beaucoup d'adresse et de patience pour les déchiffrer. Certains éditeurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont fait dire à Rousseau des stupidités ; en voici deux exemples. Le premier est tiré du *Projet de constitution pour la Corse*. Au début de son texte, Rousseau décrit le pays et ses ressources. On lit dans l'édition Streckeisen-Moultoy — et par conséquent dans l'édition Vaughan considérée jusqu'ici comme excellente — « Bonifazio, aux bords des marais, et à l'autre extrémité de l'île a besoin de tout et ne fournit rien ». Des marais en Corse ? Cela est assez surprenant. En réalité Rousseau a écrit « Bonifazio aux bords des rochers » et non aux bords des marais, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Nous tirerons le second exemple de l'*Histoire des institutions politiques de Genève*, malencontreusement intitulée « Histoire de Genève » par son premier éditeur Jules Sandoz. Le texte a été incroyablement massacré. A la seconde phrase nous lisons : « Après la destruction de l'Empire romain, les abbayes dont Genève faisait partie tombèrent sous la domination des rois de Bourgogne... » Quelle est cette nouvelle division politique, à laquelle Genève aurait appartenu ? Mais non, c'était le pays des Allobroges, et non celui des abbayes qu'il fallait lire.

Edition thématique, collective, complète, sûre, il nous reste à définir son cinquième caractère : nous estimons avoir établi une édition véritablement CRITIQUE des *Œuvres de Rousseau*. Si l'on entend par édition critique, une édition qui fournit toutes les leçons de chaque texte, qui reproduit l'orthographe de l'auteur sans en changer une virgule, qui recense tous les commentaires qu'on a pu faire sur tel ou tel passage, alors notre édition n'a pas droit à ce qualificatif, mais si l'on appelle critique une édition qui fournit la pensée la plus achevée de l'auteur, qui reproduit des textes collationnés sur les manuscrits ou sur les éditions originales, qui en respecte l'orthographe sans s'interdire de corriger les bévues évidentes de l'auteur, et qui fournit un appareil critique aussi important que le nôtre, puisque chaque volume comprend presque autant de pages de commentaires que de pages de textes, alors nous prétendons que notre édition mérite la qualification d'édition critique.

Quelle est l'ordonnance de chaque volume ? Chacun est divisé en cinq parties :

a) les introductions rédigées par les éditeurs de chaque œuvre, précédées d'une introduction générale due à l'un des deux directeurs de l'édition ;

b) les textes de Rousseau reproduits d'après les principes que nous avons exposés ;

c) les notes et variantes. Dans les instructions que nous avons dressées, nous avons défini ce que nous entendions par notes et variantes. « Les notes comprendront, disions-nous, les remarques sur l'orthographe et l'usage de formes rares ou périmées ; les renseignements d'ordre historique, biographique, les identifications de personnages, d'auteurs, de textes, les traductions éventuelles de citations en langues étrangères, etc ; les rapprochements avec d'autres textes de Rousseau ou avec d'autres ouvrages et d'autres écrivains ; enfin, les commentaires de l'éditeur, lesquels ne cesseront jamais d'être objectifs. L'éditeur ne devra pas oublier que son commentaire doit pouvoir être lu dans un siècle sans faire sourire. Ce commentaire peut porter sur le style, l'orthographe, la pensée de l'auteur. Il peut faire état des jugements portés sur l'œuvre par des critiques autorisés (Voltaire, Balzac, Stendhal, etc.) mais non par les auteurs contemporains. Il faut écarter tout commentaire de caractère polémique. »

Quant aux variantes, nous disions : variantes relevées sur les manuscrits dans des éditions subséquentes ou encore sur les éditions corrigées par l'auteur en vue d'une éventuelle réimpression, « pour autant que ces variantes éclairent le lecteur sur la création littéraire, sur les hésitations et variations de Rousseau, sur la recherche d'une forme aussi pure que possible, etc. ».

Sur ce point, on peut diverger d'opinion. Si Rousseau ne nous avait laissé qu'un ou deux manuscrits de chacune de ses œuvres, nous aurions peut-être pu donner toutes les variantes, mais Rousseau est un homme qui réunit des matériaux, puis rédige des brouillons, avant d'établir un texte, lequel peut passer par toutes sortes de métamorphoses avant de devenir le texte définitif qu'il envoie à son imprimeur. Sollicité par des amis (par exemple M<sup>me</sup> de Luxembourg et M<sup>me</sup> d'Houdetot pour la *Nouvelle Héloïse*) ou bien craignant que son manuscrit ne soit altéré, Jean-Jacques copie et recopie son texte en lui faisant subir de nouvelles modifications, de sorte que nous nous trouvons souvent en présence de toute une série de manuscrits qu'il s'agit de confronter et d'ordonner. L'édition de tous les manuscrits de la *Profession de foi du vicaire savoyard* (qui ne représente

qu'une partie du quatrième livre de l'*Emile*) procurée par Pierre-Maurice Masson en 1914 ne compte pas moins de 608 pages ! M. Henri Coulet prépare depuis plusieurs années une édition de la quatrième partie de la *Nouvelle Héloïse*, où l'on trouvera toutes les variantes des cinq manuscrits qu'il a comparés. Les problèmes posés par l'impression d'un tel texte ne sont pas encore résolus. Masson a adopté des caractères différents pour chaque manuscrit ; on peut se demander s'il ne faudrait pas employer des encres différentes pour être clair ! De tels problèmes ne se posent ni pour Montesquieu, ni pour Voltaire, peut-être pour Diderot, encore que l'on ne possède de ce dernier que peu de manuscrits autographes.

Nous rappellerons seulement qu'il existe trois manuscrits des *Confessions* dont une première version sensiblement différente des suivantes ; quatre manuscrits des *Dialogues* conservés dans quatre pays différents, plus des brouillons à la bibliothèque de Neuchâtel ; cinq manuscrits de la *Nouvelle Héloïse*, plus des brouillons dispersés en huit endroits, notamment dans des collections privées ; deux à trois rédactions successives des *Lettres de la Montagne*, etc.

Voilà pourquoi nous avons été contraints de faire un choix. Mais je le répète, nous avons essayé de donner toute variante qui a une signification, qui peut éclairer le lecteur sur l'effort de création de l'écrivain, sur la recherche d'une forme littéraire, ou sur l'évolution de sa pensée.

d) des *Notices bibliographiques* fournissant non seulement des indications précises sur les éditions originales, contrefaçons et réimpressions des œuvres de Rousseau faites de son vivant, mais encore des renseignements très complets sur les manuscrits de l'écrivain et sur les circonstances de la publication de chaque œuvre.

e) un *Index* des noms propres et des ouvrages cités tant par Rousseau que par les commentateurs.

De plus, le tome V contiendra, je l'espère, une table générale alphabétique des thèmes et sujets traités par Rousseau : amitié, amour, argent, bonheur, Etat, honneur, injustice, liberté, nature, solitude, etc. Peut-être faudra-t-il recourir à un ordinateur pour établir cette table, qui portera sur plus de 10 000 pages et traitera des centaines et des centaines de mots.

Pour la connaissance de Rousseau, notre édition a donc apporté des textes ignorés ou introuvables, des transcriptions aussi exactes que possible, des mises au point sur quantité de problèmes. Depuis

qu'elle a paru, elle a été copiée par tous les éditeurs d'œuvres de Rousseau, qu'il s'agisse de Garnier, du Seuil, de Garnier-Flammarion, de la Guilde du livre ou encore du Livre de poche. Nous en sommes heureux parce que notre but était de fournir enfin des textes authentiques.

Fondée sur les principes que nous avons énoncés, munie d'un appareil véritablement critique, enrichie de commentaires aussi étendus que possible, cette édition, nous osons l'espérer, renouvelle notre connaissance de la vie, de la création romanesque, de la pensée politique et de la pédagogie de Rousseau.



## Problèmes d'édition critique à propos des « Œuvres politiques » de Diderot

par

**P. VERNIÈRE,**  
Professeur à la Sorbonne

Sous les auspices de la Société française d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est tenu en Sorbonne le 22 mars dernier, un colloque sur les trois grandes éditions d'œuvres complètes terminées ou entreprises récemment. Les meneurs de jeu étaient pour Rousseau M. Bernard Gagnebin, pour Voltaire M. Théodore Bestermann, pour Diderot M. Jacques Proust. Or, les auditeurs non spécialistes ont été étonnés d'apprendre que ces trois éditions obéissaient non à une axiomatique générale ou commune, mais à des règles particulières qui dérivait bien moins de la spécificité intellectuelle des auteurs que de leur méthode de travail, des hasards de leur vie, des conditions de publication de leurs œuvres, de l'aventure propre de leurs manuscrits. L'œuvre de Rousseau ne peut être éditée qu'en tenant compte du nombre considérable de brouillons et de copies autographes qui ont été sauvés ; Rousseau est un admirable calligraphe, n'utilise aucun copiste : la conséquence est que l'édition *princeps* n'a pas toujours de valeur privilégiée. Tout autre est le cas de Voltaire ; si l'on excepte la correspondance, les *note-books* et les *marginalia*, les manuscrits autographes sont rares ; les copies manuscrites à peine plus nombreuses. Le travail de l'éditeur se résume à collationner les anciennes éditions dont l'impression a été surveillée par l'auteur, ordinairement les éditions genevoises des Cramer. Le cas de Diderot est plus complexe encore. Après l'affaire de Vincennes et l'interdiction de l'*Encyclopédie*, Diderot n'accepte de publier que les œuvres qu'il juge sans danger, depuis ses pièces de théâtre jusqu'à l'*Essai sur Sénèque*. Les méthodes traditionnelles s'appliqueront à l'œuvre publiée, qu'elle soit non avouée ou exotérique, d'autant plus

que Diderot n'a pas conservé les brouillons ou les manuscrits qui y correspondent ; c'est aussi le cas de l'*Encyclopédie* dont les énormes dossiers ont disparu, car les copies d'articles du fonds Vandeul sont établies sur l'imprimé. Mais le vrai problème de l'éditeur de Diderot commence avec ses œuvres posthumes qui représentent certainement l'essentiel de son génie. Depuis l'ouverture du fonds Vandeul et la connaissance plus précise du fonds de Leningrad, toutes les éditions posthumes anciennes, sans être toujours suspectes, sont dévalorisées. D'autre part, les autographes de Diderot, rares dans le fonds Vandeul, ont été dispersés du vivant même de Diderot, quitte à réapparaître de nos jours encore, au hasard d'une vente, comme celui du *Salon de 1761*. Restent de très nombreuses copies dont j'ai récemment essayé de retracer l'histoire, en me fondant essentiellement sur la graphologie et la papyrologie. C'est ainsi qu'apparaissent des *séries* ou des *collections* répondant à des intentions précises de Diderot ou de ses héritiers ; la première, préparée pour Marc-Michel Rey en vue d'une éventuelle édition, a été grossièrement établie au retour de Russie, de 1774 à 1778 ; la deuxième comporte les copies confiées à la *Correspondance littéraire* de Grimm et Meister ; la troisième a pour maître d'œuvre le copiste Roland Girbal : destinée à Catherine II, elle constitue l'essentiel du fonds de Saint-Pétersbourg ; une édition générale des œuvres est enfin envisagée par M. de Vandeul, quelques années après la mort de Diderot : le copiste Michel joue dans ce remaniement un rôle important. Encore faudrait-il penser à la collection personnelle de Naigeon qui fondera son édition des *Œuvres* de 1798, mais sera dispersée à la mort de sa sœur, Mademoiselle Dufour de Villeneuve.

\*  
\*\*

Mais l'existence de ces collections, tout en nous fournissant quelques règles générales, de défiance ou de confiance, n'apaise pas les inquiétudes de l'éditeur. *Chaque œuvre de Diderot a son aventure propre* ; d'abord dans l'esprit même de l'auteur, elle répond à un *projet authentique* : ordinairement une réaction vive, une réfutation ou une réponse paraphrasée ; mais dans la mesure où l'œuvre demeure en tiroir, elle peut au cours des années, être corrigée, remaniée, truffée d'anecdotes. Après la mort de Diderot, l'œuvre change encore de visage : ses héritiers lui imposent une correction tatillonne, et l'accommodent à une prudence et une décence bour-

geoises. L'idéal, rarement réalisable, est de saisir l'œuvre dans son devenir *légitime*, peu avant la mort de l'auteur, et d'exclure son devenir *posthume*.

Nous voudrions nous borner à quelques exemples tirés des *Œuvres politiques* de Diderot ; non que ces œuvres aient présenté dans l'esprit du philosophe plus de danger à la publication que le *Neveu de Rameau* ou le *Supplément au Voyage de Bougainville* ; mais les personnalités mises en cause, rois ou impératrice, pouvaient peser sur l'avenir de ses enfants. Nous pourrions croire que la parenté des genres ou des thèmes déterminerait des aventures parallèles et par là-même pour l'éditeur quelques éléments méthodologiques communs. Il n'en est rien. A propos de cinq œuvres politiques, l'*Apologie de l'abbé Galiani*, les *Pages contre un tyran*, les *Principes de politique des souverains*, les *Mémoires pour Catherine II* et les *Observations sur le Nakaz*, nous aurons sinon un résumé, du moins un échantillonnage partiel des difficultés rencontrées par la critique.

\*  
\* \*

Nous pouvons éliminer rapidement deux cas très simples : c'est lorsque nous nous trouvons en présence d'un document unique.

1. Les *Pages contre un tyran* sont une éloquente défense de l'*Essai sur les préjugés* du baron d'Holbach contre la réfutation de Frédéric de Prusse. M. Franco Venturi a retrouvé et édité de façon discrète en 1937 l'unique copie, elle-même datée de 1771. L'authenticité en est certaine, mais Diderot n'y a jamais fait allusion. La copie, d'une main inconnue, entrée en 1888 à la Bibliothèque nationale, provient de la collection du fameux aventurier Guillaume Libri. Le devoir de l'éditeur est simple : publier le manuscrit sans tenir compte de l'orthographe du copiste.

2. Les *Mémoires pour Catherine II* présentent un cas différent : le manuscrit est unique, mais autographe. Il s'agit là de rapports, allant de quelques lignes à plusieurs dizaines de pages, proposés à Catherine II durant les premiers mois du séjour de Diderot à Saint-Pétersbourg, à la fin de l'année 1773. Les sujets vont de la politique à l'économie, de la pédagogie à la technologie, de la philosophie et du droit à la religion. Lorsque Diderot, avant son départ, le 15 mars 1774, remit le recueil à Catherine II, quatre mémoires tardifs n'étaient pas encore reliés à l'ensemble. Le philosophe, par discrétion, n'avait pris aucune copie et ne parla ultérieurement de

l'affaire qu'à son ami Naigeon. L'existence du texte, dont les aventures n'importent pas ici, fut signalée à Maurice Tourneux par le bibliothécaire Alexandre Grimm qui dirigeait en 1881 la bibliothèque personnelle des tsars. Tourneux en donne une transcription très contestable en 1899 dans son *Diderot et Catherine II*. Perdu, puis retrouvé par Kouzmine en 1952 dans les *Archives centrales d'Etat* de Moscou, il a été collationné et publié par moi-même en 1966. Mais l'éditeur, tenu par les règles d'une collection, ne saurait être satisfait de ce travail. Son vrai devoir est autre : *reproduire intégralement l'autographe en respectant scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation de l'auteur*. Le caractère unique de ce document condamne toute autre méthode.

\*  
\*\*

Le texte de l'*Apologie de l'abbé Galiani* offre moins de ressources à l'amateur d'anecdotes, mais infiniment plus de difficultés à l'éditeur. Lorsque Diderot, dans les derniers mois de 1770, rédige sous le coup de la colère cette violente attaque contre la *Réfutation* par Morellet du *Dialogue sur les blés* de Galiani, la véhémence des invectives interdisait non seulement toute publication de l'ouvrage mais toute lecture dans un salon. Il est possible que Diderot, dix ans plus tard, ait pensé lui-même à adoucir son texte. Après sa mort, ses héritiers ont renchéri, sans être franchement infidèles à l'auteur. Le résultat est que nous sommes, en l'absence d'autographe, en présence de quatre copies, manifestement groupées deux par deux, et dont les visées semblent divergentes. Les deux premières, établies du vivant de l'auteur, sont d'intérêt primordial : la première est conforme au violent premier jet ; la deuxième, œuvre du copiste Roland Girbal dans les trois dernières années de Diderot, est déjà humanisée et corrigée. Les deux dernières, certainement postérieures à la mort de Diderot, puisque l'une est du copiste Michel, donnent un texte fort édulcoré et déplacent sans raison évidente d'importants paragraphes.

Le problème de l'éditeur exige dès lors quelque délicatesse. Les copies remaniées par les héritiers de l'auteur doivent être exclues, même si quelques corrections grammaticales ou stylistiques ont pu, en leur temps, se justifier. Mais comment choisir entre les deux premiers états ? *Contre toutes les traditions éditoriales, je choisis le premier*. Ce texte véhément, boursoufflé, écrit en 1770, a pu en 1780

effrayer son propre auteur, lorsqu'il a songé à une éventuelle publication. Diderot le fait copier par Girbal, c'est-à-dire le destine à Catherine II, mais Vandeuil n'osera pas l'envoyer à Saint-Pétersbourg. Nous pensons qu'il faut dégager Diderot de ces petites lâchetés et que nous avons le droit de l'apercevoir sans perruque. Rappelons ce mot de Diderot à propos de sanguines d'Hubert Robert : « Pourquoi une belle esquisse nous plaît tellement plus qu'un beau tableau ? C'est qu'il y a plus de vie et moins de formes. L'esquisse est l'ouvrage de la chaleur et du génie. » En ce cas précis, Diderot lui-même nous dicte notre devoir.

\*  
\* \*

L'édition des *Principes de politique des souverains* pose des problèmes plus complexes encore, mais beaucoup plus classiques. C'est un ouvrage étrange, rédigé au retour de Russie, durant le deuxième séjour en Hollande, d'avril à septembre 1774 : Diderot y met en scène Frédéric II lisant Tacite ; les commentaires royaux devenaient ainsi un recueil de maximes absolutistes, parfois troublées par l'intervention impertinente du philosophe. Nous disposons pour l'édition de l'ouvrage de trois manuscrits et de deux traditions imprimées, dont l'une se réclame d'un autographe disparu.

La première tradition est celle de Métra dans la *Correspondance littéraire secrète* du 13 janvier et du 17 février 1776 : c'est une version courte de 107 autographes qui a le mérite d'être proche de la composition de l'ouvrage <sup>(1)</sup>. La deuxième tradition imprimée est celle de Naigeon en 1798 qui déclare utiliser l'autographe de Diderot, aujourd'hui disparu : c'est une version longue de 224 paragraphes. Mais les trois manuscrits subsistants nous ont révélé une troisième version comportant 229 paragraphes, soit cinq nouveaux et une grosse addition au n° 209.

Dans la mesure où cette troisième version, plus riche, évidemment postérieure à l'autographe possédé par Naigeon, n'édulcore pas le texte initial de Diderot, nous ne saurions ici appliquer la même méthode qu'à l'*Apologie de l'abbé Galiani*. Encore faut-il remarquer et mettre en valeur l'exclusion de deux allusions à Cathe-

(1) Cette version reproduit le texte de la *Correspondance littéraire* de Meister dans ses livraisons d'avril et septembre 1775.

rine II (n<sup>o</sup> 134 et 138), à la révolution de 1762 et aux menées du tsarévitch Paul.

Mais comment choisir entre les trois manuscrits de cette troisième version ? L'étude des variantes recoupe exactement ce que nous savons maintenant de l'histoire même du fonds Vandeuil et du fonds de Leningrad. Le manuscrit de Leningrad, établi par Roland Girbal du vivant de Diderot, est d'une remarquable perfection. Le premier manuscrit de Paris, établi par le copiste que j'ai appelé C<sup>(2)</sup>, est corrigé par Vandeuil : ses 33 variantes ou erreurs sont indéfendables. Le deuxième manuscrit de Paris, établi par Michel, copie le précédent en ajoutant 6 erreurs nouvelles. *Critique interne et critique externe convergent donc pour imposer le manuscrit Girbal*, à condition de reprendre les deux allusions à Catherine qui ne pouvaient figurer dans le texte qui lui était destiné. Mais si l'autographe utilisé par Naigeon reparaisait, le problème devrait être reconsidéré.

\*  
\*\*

Notre dernier exemple portera sur les *Observations sur le Nakaz*. L'extraordinaire histoire de ce texte demeure encore obscure et les interventions actives du pouvoir politique n'ont rien épargné pour le faire disparaître. La composition est absolument contemporaine de celle des *Principes de politique des souverains*, c'est-à-dire le deuxième séjour de Hollande, d'avril à septembre 1774. Diderot comptait donner un commentaire critique du *Nakaz* de Catherine II, instruction préparatoire à un nouveau code russe rédigé par la souveraine en 1765-1766 en pillant Montesquieu et Beccaria. Mais Diderot commit l'imprudience d'avertir Catherine : voilà pourquoi le prince Galitzine, peu avant le départ de Diderot, fouilla ses malles et s'empara de l'original. Nous ne savons pas si Diderot conserva quelques notes ou dut reprendre son commentaire. Ce qui est certain, c'est qu'à sa mort, un texte des *Observations* partit pour Saint-Pétersbourg avec l'ensemble de ses manuscrits et fut découvert par Catherine II qui, dans une lettre à Grimm du 22 novembre 1785, fit éclater son dépit : ce texte ayant disparu du fonds de Leningrad, il faut en conclure qu'il fut détruit.

Ce double attentat fit donc disparaître la première mouture et la mise au point définitive. Que nous reste-t-il ?

(<sup>2</sup>) *Diderot, ses manuscrits et ses copistes*, Paris, Klincksieck, 1967, pp. 34-35.

En l'absence de tout autographe, il nous reste quatre copies qui, comme pour l'*Apologie de l'abbé Galiani*, vont deux par deux. Les deux premières dans un ordre anarchique semblent ramasser, au hasard des fiches, les notes de Diderot sur le *Nakaz* ; j'ai pensé voir dans le premier manuscrit une copie sauvée des mains de Galitzine : le papier est ancien et le copiste n'est pas représenté ailleurs dans le fonds Vandeuil. Le second est copié sur le premier avec fort peu de variantes. Mais son intérêt est de préluder à un remaniement ou plutôt à un bourrage utilisant des textes fournis par Diderot à l'abbé Raynal pour l'*Histoire des deux Indes*. Quand le fragment est mince, Vandeuil (car son écriture est fort reconnaissable) le consigne en marge ; quand il est important, Vandeuil annonce en marge son *incipit* et la page d'un recueil factice que nous avons retrouvé. Nous reconnaissons enfin la main de Vandeuil dans une courte introduction biffée.

Les deux dernières versions marquent la fin du remaniement et insèrent aux points prévus les textes repris à l'*Histoire des deux Indes*. Manifestement elles sont postérieures à la mort de Diderot : on reconnaît la main de Michel dans la plus tardive. Nous retrouvons enfin dans le fonds de Paris un fragment de neuf feuilles où Vandeuil essaie de regrouper en neuf chapitres la paraphrase de Diderot, comme pour donner l'illusion d'un traité dogmatique.

Les éditeurs, en désarroi devant cette œuvre, ont hésité : Yves Benot a publié en 1960 la première copie, mais en la reclassant dans l'ordre du *Nakaz* ; Paul Ledieu en 1920 avait choisi le texte de Michel qui était de beaucoup le plus propre. J'ai essayé ailleurs de justifier le choix de Ledieu en faisant valoir l'admirable adaptation des *addenda* aux articles des *Observations*, la présence de trois textes de l'ouvrage de Raynal dans le premier manuscrit, le précédent de l'histoire de Polly Baker dans le remaniement du *Supplément au Voyage de Bougainville*. Je n'ai pas réussi à me persuader moi-même. Les *Observations sur le Nakaz* demeurent une ténébreuse affaire : outre les bourrages issus de Raynal, comment expliquer qu'au fil du texte, Diderot oublie le *Nakaz* et se mette à réfuter l'*Ordre naturel et essentiel* de Lemer cier de la Rivière, ceci dans le chapitre xcvi ? Il faut donc admettre que les *Observations sur le Nakaz* ne présentent pas un texte sûr et que nous ne saurons jamais si Vandeuil a été fidèle ou non au dessein de Diderot. Sur ce point, que l'historien des idées jugera minime, le double attentat de Catherine a parfaitement réussi.

## CONCLUSION

Cinq œuvres politiques, cinq destins différents. Aucune règle générale ne saurait guider la critique qui doit dans chaque cas particulier étudier la genèse de l'œuvre et l'aventure propre à chaque manuscrit. L'éditeur de Diderot doit donc se muer en historien, en graphologue ; proche en ce sens de l'éditeur de Platon ou de Cicéron, il n'a pas à tenir compte, ou fort peu, d'une tradition imprimée. Mais au delà des critères purement scientifiques qui donnent rigueur et sécurité à nos homologues en matière ancienne, Diderot exige de nous des critères psychologiques, tout autant de tact que de connaissances, et devant les risques et les erreurs, quelque modestie.



## Les œuvres complètes du Curé Meslier

par

**Roland DESNÉ**

Chargé de maîtrise de conférences à la Faculté des Lettres de Reims

Rudolf Charles d'Ablaing van Giessenburg, le premier et jusqu'à maintenant l'unique éditeur du *Testament* de Jean Meslier, se serait étonné et réjoui d'apprendre que 65 ans après sa mort, l'œuvre qu'il avait voulu publier — et à ses propres frais — retiendrait l'attention d'un colloque comme celui-ci.

Mettre Meslier sur le même pied que Rousseau, Voltaire ou Diderot est une audace dont vous me permettrez de savoir gré au président Roland Mortier, et de le remercier, en mon nom et en celui de mes coéquipiers Jean Deprun et Albert Soboul, ainsi que des éditeurs qui ont pris le risque de s'aventurer dans la publication des œuvres du curé athée et communiste.

Si je parle ainsi ce n'est pas par simple politesse, mais c'est aussi pour que vous compreniez que je partage un peu l'étonnement qui aurait été celui de Rudolf Charles, car depuis le temps qu'il publiait le *Testament*, en 1864, les choses n'ont pas tellement changé pour ce qui est de la connaissance de Meslier dans les milieux cultivés d'Europe occidentale.

On peut vous parler de Voltaire, de Rousseau, de Diderot : les souvenirs que vous en avez gardés du Lycée ou de la Faculté vous aident à suivre le propos de ceux qui vous en parlent. Mais Jean Meslier ?

Son nom n'a jamais figuré dans aucune des éditions du *Petit Larousse*, où Mesmer, son voisin d'alphabet, n'est jamais oublié. D'après l'enquête que j'ai confiée à des collègues de l'enseignement secondaire en France, le nom — je dis bien le nom — de Meslier ne figure pas dans les manuels en usage dans les classes de Français, d'Histoire ou de Philosophie ; à l'exception d'un seul, le *Manuel des*

*Etudes littéraires françaises*, de M.M. Castex et Surer qui mentionnent le nom dans le titre d'un des pamphlets de Voltaire. Ainsi, « l'*Extrait des Sentiments de Jean Meslier* s'attaque aux dogmes du christianisme... » (*Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Hachette éd. 1966, p. 64) sans préciser d'ailleurs si ce Jean Meslier n'est pas un trompe l'œil, une sorte de Tamponnet ou d'abbé Bazin, dont le nom aurait été placé là pour donner le change aux naïfs. N'a-t-il pas été dit à la deuxième phrase de ce paragraphe sur les pamphlets que Voltaire « s'affuble de personnalités d'emprunt » ?

Si nous nous tournons vers un ouvrage de référence plus considérable, je veux dire le Grand Larousse Encyclopédique en 10 volumes, nous trouvons un article *Meslier*, ainsi rédigé :

MESLIER (*Jean*) dit LE CURÉ MESLIER, (*Mazerny, près de Rethel, 1664 — Etrépigny, Champagne, 1729*). *Curé de campagne et prêtre exemplaire, il laissa pourtant, à sa mort, un manuscrit intitulé Mon Testament, libelle violemment hostile à la religion, aux institutions politiques et sociales. Edité en fragments par Voltaire (1762 et 1768), par d'Holbach (1772), le texte authentique parut à Amsterdam en 1864.*

Sur les six lignes que comporte cet article (qui a été publié en 1962), on doit, hélas, relever quatre erreurs, sans parler de cette insuffisance qui consiste à dire à quoi Meslier était « violemment hostile », tout en ne disant pas à quoi il était passionnément favorable.

On y affirme que Meslier était un « prêtre exemplaire ». Voici ce qu'il faut en penser au rapport de son supérieur, l'archevêque de Reims, en 1716 : « ignorant, présomptueux, très entêté et opiniâtre..., négligeant l'Eglise..., il se mêle de décider des cas qu'il n'entend pas et ne revient pas de son sentiment ; il est fort attaché à ses intérêts, et d'une négligence infinie avec un extérieur fort dévôt et janséniste » [Archives Départementales de la Marne (Reims), série G 263 (1), fol. 41]. Et l'archevêque a puni son curé par une retraite forcée d'un mois au séminaire de Reims « attendu... qu'il a retenu, malgré les défenses que nous avons réitérées, une jeune servante âgée d'environ 18 ans, et qu'il lui est arrivé de parler en chaire contre le seigneur du lieu » (*ibid.*, fol. 42). On peut, sans doute estimer que cette opposition au hobereau du pays est « exemplaire », mais je doute fort que le rédacteur de la maison Larousse ait songé à cet exemple-là.

On nous dit encore que Meslier a laissé un manuscrit intitulé *Mon Testament*. Il n'en est rien. Le titre de l'œuvre de Meslier est

le suivant : *Mémoire des Pensées, et des Sentiments de J(ean) M(eslier) prêtre en d'Etrép(igny) et de Bal(aives) sur une partie des erreurs et des abus, de la conduite et du gouvernement des hommes ; où l'on voit des démonstrations, claires et évidentes, de la vanité et de la fausseté de toutes les divinités et de toutes les religions du monde pour être adressé à ses paroissiens après sa mort et pour leur servir de témoignage de vérité, à eux, et à tous leurs semblables* (B. N. Fonds Français 19460). C'est Voltaire, semble-t-il, qui a donné ce titre de *Testament*, et l'usage s'en est maintenu jusqu'à nos jours, et même dans le titre de l'édition Rudolf Charles. Ce n'en est pas moins une erreur ; et vous me permettez donc, en dépit du *Grand Larousse* et de cette tradition, de n'employer désormais que le mot de *Mémoire*, chaque fois que j'aurai à évoquer l'ouvrage de Meslier.

On nous dit aussi que ce prétendu *Testament* était un « libelle ». Or d'après le même *Grand Larousse*, au volume précédent, un libelle est un « petit écrit satirique ou diffamatoire ». Le libelle en question est un manuscrit compact de 716 pages, qui compte pour trois volumes in-8° d'environ 400 pages chacun dans l'édition Rudolf Charles. On admettra que c'est beaucoup trop pour un petit écrit, et sans même avoir à se demander si les épithètes de « satirique » ou de « diffamatoire » conviennent au propos de Meslier.

Enfin, quatrième et dernière erreur, on nous assure que des « fragments » de l'ouvrage ont été édités par d'Holbach en 1772. On fait ici allusion, évidemment, au *Bon Sens du curé Meslier*, mais, ce faisant, on commet une erreur double. Car ce n'est pas en 1772, d'Holbach étant encore vivant, que le nom de Meslier a été accolé au *Bon Sens, ou idées naturelles opposées aux idées surnaturelles* ; mais c'est en 1791, d'Holbach étant mort et n'en pouvant mais, qu'un éditeur astucieux s'avisait de rééditer le *Bon Sens* et de lui donner la paternité de Meslier. Et ce *Bon Sens*, dois-je le préciser, est, de A à Z, le propre ouvrage de d'Holbach, et de ceux, comme Diderot, qui ont pu aider le baron à mettre au point ce « digest » du *Système de la Nature*. En aucune manière cet abrégé ne peut passer pour un extrait, ou pour un fragment, de l'œuvre de Meslier.

Vous m'excuserez donc, après avoir rectifié ces quelques erreurs, de rappeler ici que Jean Meslier, curé d'un petit village des Ardennes, Etrépigny, à 10 km au sud de Mézières-Charleville, peut mériter l'attention de nos contemporains parce qu'il a été le premier communiste athée ; ou si l'on préfère, le premier athée communiste.

Certes, il y a eu des athées et des matérialistes avant Meslier ;

comme il y a eu des réformateurs et des révolutionnaires inspirés par un idéal communiste. Mais, avant Meslier, la tradition de l'athéisme est une tradition aristocratique ; le matérialisme devant demeurer la doctrine cachée d'une minorité distinguée ; par ailleurs, les aspirations communistes relèvent d'une tout autre tradition, car elles cherchaient leur justification dans la référence au christianisme primitif, comme Engels a pu le montrer, par exemple, à propos de la Guerre des paysans, au XVI<sup>e</sup> siècle.

Meslier serait donc — et j'avance ceci comme une hypothèse, en priant les historiens des idées de nous dire tout à l'heure ce qu'ils en pensent — Meslier serait le premier, peut-être le premier au monde, à unir ces deux traditions. En conservant, d'une part, la problématique d'un matérialisme hérité, si l'on veut, d'Epicure, mais réfracté par Montaigne et Naudé, et repensé à travers une interprétation athée du mécanisme cartésien ; et, d'autre part, en reprenant la vive contestation d'un ordre fondé sur l'oppression politique et l'inégale distribution des richesses, contestation dont les prophètes bibliques donnaient à Meslier le modèle et la caution, ainsi que Jacques Proust l'a bien montré, il y a cinq ans, au Colloque Meslier d'Aix-en-Provence (Publication de la Société des Etudes Robespierriennes, Paris 1966).

Tel est, schématiquement, le sens de l'œuvre de Meslier ; et on s'étonne qu'elle n'ait pas mieux retenu, dans nos pays, l'attention des auteurs de manuels et d'encyclopédies. A moins que ce ne soit à cause de ce sens même qu'on ait proscrit cette œuvre, d'autant que l'auteur était prêtre de son état.

Meslier a, en effet, exercé son ministère jusqu'à sa mort, sans doute à la satisfaction de ses paroissiens, et ce n'est qu'à sa mort en juin 1729, qu'on a pu prendre connaissance de ses véritables idées sur les choses de ce monde. Nous sommes sûrs qu'il laissait trois textes complémentaires, mais de longueur inégale : le *Mémoire*, dont j'ai parlé ; une série d'annotations marginales sur la *Démonstration de l'existence de Dieu*, de Fénelon, parue en 1718, ensemble de remarques qu'on pourrait intituler l'*Anti-Fénelon* et qui ferait une centaine de pages ; enfin, deux *Lettres aux curés du voisinage*, d'une vingtaine de pages, où il résume le sens de sa démarche intellectuelle, et précise quelle devrait être, à son avis, la tâche des prêtres ; précision pour nous intéressante, car elle aide à comprendre pourquoi Meslier, tout en ayant, comme il dit, « dès sa jeunesse » cessé de croire en Dieu, est resté ministre de l'Eglise jusqu'à sa mort. Meslier

aurait laissé aussi une traduction du *Cantique des cantiques* qui avait appartenu à la célèbre bibliothèque du comte Boutourlin, l'aide de camp du Tsar. Mais il est probable que nous ne pourrons jamais retrouver ce texte, ni même en vérifier l'authenticité, puisque la bibliothèque de Boutourlin a été complètement détruite dans le grand incendie de Moscou, en 1812. Et nous n'avons pu retrouver davantage les manuscrits de ses sermons qui avaient été recueillis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la bibliothèque des Prémontrés de Laon.

De ces divers textes, le *Mémoire* est le plus connu. Il a été recopié peu de temps, semble-t-il, après la mort de son auteur ; nous savons que des copies circulaient, et en nombre abondant, si l'on en croit Voltaire, dès les années 30 du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, comme j'ai dit, il a fallu attendre 1864 pour que cette œuvre soit imprimée à Amsterdam, par les soins d'un éditeur hollandais, lequel était aussi une grande figure de la libre pensée dans son pays. Cette édition étant depuis longtemps introuvable, le premier réflexe d'un éditeur d'aujourd'hui est d'en proposer une simple reproduction photomécanique, un de ces *reprints* dont M. Werner Krauss nous parlait à l'instant.

Et tel était bien le premier projet des éditions *Anthropos* qui avaient déjà réédité, en fac-similé, les œuvres de Fourier et de Saint-Simon.

Dans le cas de Meslier on pouvait, et on devait faire mieux.

Rudolf Charles avait, en effet, édité une copie qu'en 1859 « le hasard (lui) fit trouver chez un antiquaire de Hollande » (*Le Testament*, t. I, p. XLIV), sans avoir pu la comparer à d'autres.

Or, depuis cette découverte de Rudolf Charles, on a pu recenser un certain nombre de copies dans diverses bibliothèques. En 1938, dans son livre sur la littérature clandestine en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, M. Wade a pu procéder, pour la première fois, à un inventaire complet des manuscrits alors accessibles. Ce premier inventaire a été repris et parfois précisé, par M. Maurice Dommanget, dans son ouvrage sur *le Curé Meslier*, publié en 1965. Depuis, nous avons découvert trois autres manuscrits, l'un grâce à Jean Macary, à la bibliothèque de l'Université de Yale, aux Etats-Unis ; l'autre à Berlin, l'exemplaire de Frédéric II dont M. Martin Fontius a pu nous communiquer la description au colloque d'Aix-en-Provence ; enfin, un troisième, à Amsterdam, conservé par l'Institut international d'Histoire sociale, identifié par M. Tristan Haan, directeur de la section fran-

çaise de cet institut, comme étant la copie dont Rudolf Charles s'est servi pour son édition.

Nous avons ainsi à notre disposition douze manuscrits du *Mémoire* de Meslier, ce qui crée cette situation paradoxale qu'il est plus facile de consulter cette œuvre en manuscrit que dans l'édition de Rudolf Charles. Celle-ci se trouve rarement dans les bibliothèques, et je serais bien incapable, pour ma part, d'en repérer une douzaine d'exemplaires. Je n'ai parlé que des manuscrits complets, ou partiellement complets. Il faudrait signaler aussi une douzaine d'extraits manuscrits, ou abrégés, sur lesquels je reviendrai à propos de Voltaire.

Pour gagner du temps, je n'entrerai pas dans l'examen détaillé de tous ces manuscrits. Je me contenterai de les regrouper, en dessinant mentalement, si vous le voulez bien, la figure d'un arbre.

Nous aurions, pour former les racines de cet arbre, le faisceau des trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Fonds Français 19458, 19459, 19460). Ce sont des manuscrits de la même main, et ce sont les plus complets tant du point de vue de la quantité de texte, que du nombre des références produites par Meslier. A partir de ces trois manuscrits a été établie une série de copies qui constitueraient le tronc de l'arbre. C'est un groupe de quatre copies — peut-être cinq si l'on peut y inclure, comme je pense, la copie d'Amsterdam — et que j'appellerai la famille Renouard, du nom du plus connu de ces manuscrits, conservé actuellement à la Bibliothèque de Reims, et souvent décrit dans les catalogues de vente. A cette famille appartient la copie dont s'est servi Rudolf Charles pour établir son édition. Le meilleur manuscrit de la famille n'a jamais encore été décrit : c'est celui de Yale. Ensuite, nous aurions tous les autres manuscrits ; je ne chercherai pas ici à les classer dans un ordre particulier : ils procèdent tous, directement ou indirectement de la famille Renouard ; ce sont les branches de notre arbre, avec une maîtresse branche constituée par le seul manuscrit de Meslier conservé en Belgique, celui de Gand, et par ses deux frères de Fécamp et de l'Arsenal. J'ai parlé des branches. Pour que l'arbre soit complet, il faudrait ajouter des rameaux : ce seraient les extraits du *Mémoire* de Meslier, l'extrait publié par Voltaire en 1762 étant le dernier des rameaux ; ou, si l'on préfère, la première des feuilles.

Evidemment, devant cet arbre des manuscrits, il n'y a pas, pour l'éditeur d'aujourd'hui, d'hésitation possible : il faut choisir à la racine.

Nous avons donc retenu le plus long des trois manuscrits-souches, persuadés d'ailleurs que nous avions affaire à une des copies les plus anciennes, puisque de ces copies dérivait toutes les autres.

Or les trois manuscrits de la B.N. présentaient des particularités curieuses :

- 1° ils étaient de la même main ;
- 2° cette main n'était pas celle d'un copiste professionnel ;
- 3° aussi loin qu'on pouvait remonter dans leur histoire, c'est-à-dire jusqu'au catalogue de la bibliothèque de Chauvelin, dressé en 1752, ces trois copies vont ensemble et leurs cotes se suivent.

Ces copies pouvaient-elles être de la main de Meslier lui-même ? Pour le savoir, nous devions confronter leur écriture avec celle du curé Meslier. Confrontation facile — et que Maurice Dommangeat avait tentée avant nous — puisque Meslier est sans doute, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'auteur dont nous avons le plus grand nombre d'auto-graphes signés : il tenait les registres des naissances et de décès de sa paroisse. Nous pouvons suivre ainsi son écriture, d'année en année, pendant 37 ans, depuis 1692 jusqu'au printemps de 1729 ; il suffit de consulter les registres conservés aux Archives Départementales des Ardennes (Etrépigny).

Cette confrontation ne laisse aucun doute. J'avais passé assez de temps à déchiffrer l'écriture du manuscrit 19460 pour pouvoir la reconnaître sans hésitation dans les actes paroissiaux d'Etrépigny. Comme il fallait tout de même l'avis autorisé d'un archiviste paléographe diplômé, je me suis présenté, avec mes photocopies, au premier que j'ai pu rencontrer parmi les conservateurs de la Bibliothèque Nationale. Je peux donc dire aujourd'hui, en m'appuyant sur l'expertise de M. François Avril, que les trois manuscrits 19458, 19459 et 19460 du fonds français de la B.N. ont été écrits par Meslier lui-même.

Comment ces manuscrits ont-ils pu venir jusqu'à nous ? Il est tout de même étonnant qu'un obscur curé de campagne, isolé dans son village des Ardennes, ait réussi à faire passer ses manuscrits dans la bibliothèque de Louis Germain de Chauvelin, lequel était alors, après Fleury, le plus puissant des ministres du royaume.

Meslier déclare qu'il a consigné ses écrits — sans préciser s'il s'agit d'un seul exemplaire, mais on remarque qu'il en parle toujours au pluriel — au greffe de justice de « cette paroisse », sans qu'on puisse savoir s'il s'agit du greffe de Sainte-Ménéhould, juridiction dont relevait Etrépigny, ou du greffe qui existait à Etrépigny même.

Par ailleurs, en lisant l'*Abrégé* de la vie de Meslier, reproduit par Voltaire, on apprend que les trois manuscrits auraient eu des destinations différentes. Même si l'on admet que pour un temps assez court, les copies autographes ont circulé entre plusieurs mains dans le diocèse de Reims, on peut raisonnablement supposer que ces trois manuscrits, après être passés par Reims, ont été transmis à Chauvelin par des gens avisés du milieu de l'archevêché. On peut aussi admettre que cet envoi était accompagné d'une notice sur la vie de leur auteur, notice rédigée d'après les rapports qu'on possédait à Reims sur Meslier, et qu'avaient écrits les archevêques le Tellier et de Mailly. Ce dernier — celui que je citais au début de cet exposé — fournissait en particulier la plupart des éléments sur l'incident avec le seigneur ; tandis que le Tellier, qui avait d'ailleurs formé le jeune Jean Meslier dans son séminaire, autorisait, par ses notes favorables, l'évocation d'un sage et discret curé de campagne, accomplissant bien les devoirs de sa charge. Il était facile, d'après cela, de rédiger l'*Abrégé de la vie de l'auteur* tel qu'on le trouve dans les extraits, manuscrits ou imprimés qui ont fait connaître Meslier aux contemporains de Voltaire et à la postérité.

Mais pourquoi s'était-on adressé à Chauvelin ? Là encore on ne peut formuler qu'une hypothèse. Chauvelin était très lié avec le milieu le Tellier. C'est lui, alors qu'il n'est pas encore le puissant personnage qu'il deviendra à partir de 1727 et qui le restera jusqu'à sa disgrâce en 1737, c'est Chauvelin qui fonde à Reims en 1719 une messe pour le neveu de l'archevêque, Camille le Tellier qui en avait fait son exécuteur testamentaire et qui l'appelait « mon parent et mon ami » [Archives Départementales de la Marne (Reims) G 360, p. 103].

Si l'on ajoute que dans le récit de la vie de Meslier, l'archevêque de Mailly, le successeur de le Tellier, apparaît comme un prélat de répression soucieux de ménager l'intérêt des seigneurs, c'est-à-dire tel qu'il pouvait être aux yeux des Jansénistes — ou supposés tels — qu'il persécutait, on ne serait peut-être pas loin de la vérité en estimant que ce sont des hommes proches de l'ancien archevêque gallican, et de son janséniste de neveu, bref, de ce qui pouvait rester alors du clan de le Tellier, qui ont confié à Chauvelin l'ahurissante démonstration de ce prêtre égaré, formé jadis par leur ancien maître.

La *Biographie* de Michaud dit de Chauvelin qu'« à un esprit fin et délicat, il joignait un abord facile et gracieux, un commerce



charmant, une conversation séduisante ». On devine qu'une fois dans la bibliothèque de cet aimable collectionneur — et sans doute dès 1730 ou 1731 — le *Mémoire* de Meslier a pu retenir l'attention de plus d'un curieux, et qu'on a pu l'emprunter pour le recopier.

Quoi qu'il en soit de cette histoire — que j'ai pris le risque de vous proposer — nous tenons, avec ces manuscrits de la B.N. des textes sûrs qui nous permettent de donner aujourd'hui une tout autre édition que celle de Rudolf Charles.

Il serait facile pour moi, mais un peu vain, de relever toutes les erreurs commises par l'éditeur hollandais ou par le copiste qu'il reproduisait. Ces erreurs sont évidemment nombreuses : « vigoureux » pour *rigoureux*, la « force du gouvernement » pour la *forme* du gouvernement, « tuteur » pour *auteur*, « faux chef » ou « faux historien » pour *fameux chef* et *fameux historien*, « leurs vies » pour *leurs vices*, « enlevé » pour *élevé*, « sur sa tête » pour *sur la terre*, la « main » pour la *maison*, les « accidents » pour les *anciens*, « éternellement » pour *charnellement*, « prophète » pour *philosophe*, etc. A quoi bon allonger la liste ? Ce ne sont pas ces erreurs qui doivent étonner ; on devrait plutôt s'étonner de n'en pas trouver davantage. Rudolf Charles a voulu, comme il le dit dans son *Prospectus* de 1860 « reproduire consciencieusement le manuscrit en (sa) possession sans altération aucune, dans l'orthographe et dans le style ». Mais il devait compter avec des typographes hollandais sans doute peu habitués à reproduire des textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle, et il était inévitable que l'édition soit défectueuse. Par ailleurs, malgré sa grande culture et sa conscience professionnelle de libraire-éditeur, Rudolf Charles n'avait pas les moyens de munir son édition de notes critiques suffisantes. Mais, encore une fois, ce n'est pas par ces insuffisances qu'on doit en juger. Le mérite de Rudolf Charles est immense pour avoir osé le premier, et à ses risques et périls, faire paraître le volumineux *Mémoire* de Meslier. Et c'est d'après cette édition que le vrai Meslier a commencé d'être découvert en Allemagne, puis en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et, au XX<sup>e</sup> siècle, connu et traduit en Union Soviétique, en Pologne, en Tchécoslovaquie et ailleurs.

Il y aurait aussi quelque arrogance de la part des éditeurs français de Meslier, de venir, plus d'un siècle après, relever les faiblesses de leur prédécesseur hollandais comme pour lui en faire reproche. Nous avons pensé qu'il était plus conforme à la nature des choses de dédier notre propre édition à la mémoire de Rudolf Charles.

Cela dit, qu'apportent de nouveau l'étude et la reproduction des manuscrits autographes ?

D'abord, je l'ai dit, un texte plus sûr, définitif ; et c'est un texte plus long que celui de l'édition précédente.

Sans doute, notre travail ne modifiera-t-il pas la connaissance d'ensemble qu'on a pu prendre jusqu'ici de Meslier d'après l'édition Rudolf Charles. Et il est bien dommage, d'ailleurs, que nos auteurs de manuels et d'encyclopédies n'aient pas su mieux la lire...

Mais si le texte autographe ne modifie pas, dans ses grandes lignes, la figure du philosophe athée et communiste, il est évident que, dans le détail, notre édition rendra enfin possible une étude plus approfondie et plus fine de Meslier, en particulier de Meslier écrivain ; la prose de Meslier est maintenant débarrassée de ses plus graves maladrotes, et de ses obscurités.

La reproduction de l'autographe permet aussi de mieux embrasser le paysage culturel de Meslier. Des références nouvelles à Vanini, à Montaigne, au Père Quesnel, à Camus, à l'*Espion Turc*, au *Dictionnaire* de Moreri, apparaissent à la seule lecture des références marginales. Des passages qu'on pouvait croire de la main de Meslier sont restitués à leurs auteurs. Nous découvrons aussi que les vers latins de Lucrèce, d'Horace, d'Ovide ou de Virgile, qu'on trouve dans le *Mémoire* n'attestent pas une fréquentation personnelle de ces poètes, mais qu'il a suffi à Meslier, pour les citer, d'avoir lu Naudé, ou surtout Montaigne, pour lui l'« auteur judicieux » par excellence. Le cas de Lucrèce est intéressant, car Meslier a regroupé onze citations de lui, auxquelles il ajoute une citation de Virgile, sous la rubrique *Sentiments des anciens sur la nature de l'âme* (Ed. R. Charles, t. III, pp. 305-306). De là à penser que Meslier était un disciple moderne d'Epicure, il n'y avait qu'un pas, que la critique, notamment la critique soviétique, a franchi aisément. Meslier aurait renoué, en ce début de l'âge des lumières, avec la grande tradition du matérialisme antique. Or cette hypothèse ne résiste pas à la simple lecture du manuscrit puisque ces citations font références aux *Essais* de Montaigne. Ce qui est remarquable, c'est que Meslier se soit constitué, à son usage et à celui du lecteur, une sorte de corpus lucrécien à partir de Montaigne, et en puisant surtout dans l'*Apologie de Raimond Sebond*. Qu'on puisse voir là une prédisposition à recueillir l'héritage d'Epicure, c'est indéniable. Mais on ne peut en dire davantage. L'épicurisme de Meslier demeure une vir-

tualité ; et on ne peut seulement rêver qu'à ce qu'aurait été l'œuvre si l'auteur avait pu lire le *De Natura Rerum*.

Pour un texte comme celui de Meslier où les références aux auteurs anciens et contemporains sont abondantes — et même surabondantes, Meslier se comportant comme un autodidacte qui trouve son appui et son assurance dans les œuvres publiées et reconnues — pour un tel texte il était donc nécessaire de refaire le chemin de l'auteur, et de retrouver la source de toutes les citations produites. C'est à cette tâche que mon ami Jean Deprun et moi nous nous sommes astreints. Une recherche de ce genre n'est pas seulement utile pour saisir ce que Meslier a lu et utilisé, comme La Bruyère, Fénelon ou Malebranche, pour ajouter encore quelques noms à ceux que j'ai cités. Elle permet aussi de constater des absences et par exemple celle de Locke et des libres penseurs anglais, comme aussi de Bayle, de Fontenelle ou du Montesquieu des *Lettres persanes* ; il semble bien que Meslier ait ignoré l'existence de ces auteurs et de leurs œuvres, exception faite, peut-être, pour les *Pensées sur la Comète* de Bayle.

En revanche il a bien lu Fénelon, mais sans avoir su, semble-t-il, que l'auteur du *Télémaque*, qu'il approuve, sans jamais le nommer, était le même que celui de la *Démonstration de l'existence de Dieu*, qu'il réfute.

Comme je l'ai dit, Meslier avait laissé une série de remarques marginales sur cette *Démonstration* ; elles figureront dans notre édition, par les soins de Jean Deprun.

Jean Deprun aurait été des nôtres ici si son état de santé le lui avait permis. Il a bien voulu me communiquer à votre intention, quelques observations sur son travail. Permettez-moi d'en enrichir mon propos.

Pour un texte de ce genre, jamais publié et peu connu, divers problèmes se posaient.

Le premier était celui du titre. Meslier n'en donne nulle part à cet ensemble d'annotations critiques, dont 221 visent l'archevêque de Cambrai et 39 le père Tournemine, responsable de cette édition de Fénelon, et en appendice de laquelle il avait ajouté ses propres *Réflexions sur l'athéisme*. Jean Deprun a donc pris sur lui de donner à cette réfutation le titre d'*Anti-Fénelon*, un titre qui, selon toute apparence, n'aurait ni surpris ni choqué Meslier. Né au siècle de l'*Anti-Mélon*, mort en celui de l'*Anti-Lucrèce* et de l'*Anti-Machiavel*, Meslier avait 25 ans lorsque parut le livre d'Adrien

Baillet : *Des Satires personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'Anti* (Paris, 1689).

Le second problème est celui de l'authenticité des textes. Cet *Anti-Fénelon* se présente en trois exemplaires, conservés par la B.N. (cet exemplaire a d'ailleurs appartenu à Helvétius), par la Bibliothèque de l' Arsenal et par la Bibliothèque de Versailles. L'existence des deux premiers a été souvent signalée. En revanche, le dernier exemplaire, celui de Versailles n'a été porté à l'attention des chercheurs qu'en 1963, dans la communication faite par Jean Deprun, à Genève, au Premier Congrès international sur le Siècle des lumières. L'authenticité de ces trois exemplaires du livre de Fénelon, annotés de la main de Meslier, ne peut faire de doute. On savait, par les versions de la *Vie* de Meslier que celui-ci avait rédigé des notes sur le traité de Fénelon. Nous savons maintenant que ces notes ont été recopiées par Meslier lui-même, et qu'il a ainsi laissé trois exemplaires de cet *Anti-Fénelon*, comme il laissait trois copies de son *Mémoire*.

Le troisième problème était celui de la nature du texte. Avions-nous affaire à des brouillons plus ou moins mis au net, ou à des copies en bonne et due forme ? L'examen des volumes montre à l'évidence qu'il s'agit de copies établies à partir d'un archétype, aujourd'hui disparu. Les ratures sont très peu nombreuses, et n'ont pas le caractère de repentir ; le cas particulier de l'exemplaire de Versailles où les notes ont été groupées sur des pages interfoliées ne diffère de celui des deux autres exemplaires que par le procédé de disposition.

Un quatrième problème surgit alors, et il se pose aussi à l'éditeur du *Mémoire* : quelle copie choisir comme texte de base ? Car, pour l'*Anti-Fénelon*, comme pour le *Mémoire*, les textes donnés par les trois exemplaires ne sont pas strictement identiques, et tout se passe comme si Meslier s'était révisé en se recopiant. Le problème est donc de savoir en quel sens est allée cette révision, et quelle obligation en résulte pour l'éditeur. Pour l'*Anti-Fénelon*, Jean Deprun avait d'abord cru possible de proposer une édition composite qui retiendrait les leçons les plus satisfaisantes. Sur l'avis de M. Jean Fabre, nous y avons renoncé, et nous avons pris pour texte de base le texte le plus long. C'est aussi la même solution de principe qui a été adoptée pour le *Mémoire*.

Le texte qu'on a ainsi retenu pour l'*Anti-Fénelon* est celui de Versailles, et on peut penser que Meslier a ensuite copié celui de

l' Arsenal, puis celui de la B.N., dans le sens d'une plus grande concision, et de la recherche d'une certaine élégance. Mais, ce faisant, il appauvrit le contenu philologique de son texte. Voici quelques exemples.

Tout d'abord des exemples de simplification :

— *Versailles* et *Arsenal* : « Rien ne leur manque de ce qu'ils [les atomes] doivent avoir selon leur nature » (fragment 78)

*B.N.* : « rien ne leur manque à ce sujet » ;

— *Versailles* et *Arsenal* : « que de dire qu'un autre être qui ne se voit et ne se trouve nulle part seroit de lui-même ce que l'on imagine seulement qu'il seroit » (fragment 4)

*B.N.* : « que de le dire d'un autre être qui ne se voit et ne se trouve nulle part, si ce n'est dans l'imagination ».

Et maintenant des exemples de rétrécissement des textes et d'appauvrissement du sens :

— *Versailles* (fragment 161) parle de perfections « infinies par intention », c'est-à-dire en degré, ou en intensité

*Arsenal* et *B.N.* donnent « par extension », leçon à peu près dépourvue de sens et qu'on peut imputer à une distraction de copiste ;

— *Versailles* (fragment 181) : « comme dit l'auteur » [Fénelon]

*Arsenal* : « comme dit l'autre » ;

— *Versailles* et *Arsenal* (fragment 260) : « l'être n'a jamais commencé d'être »

*B.N.* : « l'être n'a jamais cessé d'être ». Au refus du créationisme (*V.* et *A.*) succède ainsi la simple et banale affirmation d'une continuité dans l'existence ;

— enfin, cas limite, le fragment 143 manque tout entier dans l'exemplaire de la *B.N.*

Ces exemples — on pourrait en citer des dizaines d'autres — montrent que le passage de la rusticité à l'élégance, si passage il y a, a été payé assez cher.

Quelles conclusions pratiques tirer de ces constatations ? D'abord, il n'est pas sûr que l'ordre chronologique des copies soit bien celui que nous avons suggéré. Le texte le plus long, le plus lourd, peut-être, mais le plus précis, celui où l'auteur se fait le plus insistant, ce texte pourrait être tout aussi bien le dernier qu'il ait rédigé. Si on préfère retenir la première hypothèse, et estimer que le texte le plus complet serait le plus ancien, on admettra que l'ordre chronologique, s'agissant ici de copies, serait celui de la fatigue et

de la distraction croissantes. Dans ce cas la postériorité ne serait pas un privilège, mais une tare. Pour ces raisons, et en se fondant sur le moins subjectif des critères, sur celui de la quantité d'information, Jean Deprun a pris pour base le texte de Versailles, en donnant la totalité des variantes de l'Arsenal et de la B.N. Je peux ajouter que l'on pourrait faire des observations semblables sur les différentes copies du *Mémoire*. Toutefois le texte le plus complet et que nous reproduisons dans notre édition, me paraît être le dernier de ceux que Meslier a recopiés. Pour le *Mémoire* nous nous sommes contentés de ne donner systématiquement que les variantes des 30 premières pages et des 40 dernières, afin que le lecteur puisse juger du travail de Meslier dans les trois versions de son texte. Mais il est évident qu'à ses yeux ces trois versions avaient la même valeur : elles n'étaient que trois exemplaires du même « témoignage de vérité » qu'il donnait, comme il disait, à ses paroissiens et à tous leurs semblables, en pensant que sur les trois, un, au moins, les atteindrait.

Nous pouvons penser que la publication d'un texte plus sûr et plus complet du *Mémoire* accompagnée des manuscrits inédits de l'*Anti-Fénelon* et des *Lettres aux curés*, incluses comme pièces annexes dans les copies du *Mémoire*, cette publication permettra de mieux lire et comprendre Meslier. Mais — et pardonnez-moi si je manque à la modestie d'usage — nous avons voulu porter plus loin notre ambition, car nous avons voulu qu'on fasse enfin sa place à Meslier là où on doit la faire, et qu'on la fasse sans tricherie et sans approximation.

C'est ainsi que nous avons formé une équipe de trois commentateurs appartenant à des disciplines différentes : un historien, Albert Soboul ; un philosophe, Jean Deprun, et un « littéraire », votre serviteur. Nous avons été aidés dans nos recherches par plusieurs correspondants et amis. Je ne peux pas les citer tous, mais vous me permettrez de nommer au moins Dom Jacques Dubois, bibliothécaire de l'Abbaye Sainte-Marie de Paris, et M. Henri Manceau, professeur honoraire à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Mézières-Charleville, et excellent connaisseur de l'histoire des Ardennes.

Le premier qui nous a ouvert la voie, c'est Maurice Dommanget, avec sa monographie substantielle publiée chez Julliard en 1965. Nous avons cru possible et utile de reprendre et de compléter l'information que contient ce livre de Dommanget, mais sous une autre forme : sous la forme d'un dossier de documents qu'on trouvera dans le troisième tome, comme les rapports de visites d'archevêque à Etrépigny, les témoignages et les récits des contemporains (notam-

ment l'abrégé manuscrit de la vie de Meslier, utilisé par Voltaire, et que nous reproduirons dans sa meilleure version, inédite, celle de Reims). Nous attacherons un soin particulier à la bibliographie que nous voulons aussi complète que possible.

Nous avons été ainsi amenés à traiter de deux cas notoires, celui de Voltaire et celui de d'Holbach.

C'est Voltaire, on le sait, qui a fait connaître le nom de Meslier en publiant un extrait de la première partie du *Mémoire*. Cet extrait, soit isolément, soit, le plus souvent, inclus dans les œuvres complètes de Voltaire, ou accouplé avec le *Bon Sens* de d'Holbach, a connu depuis 1762 au moins 55 éditions, la dernière datant de 1961 (dans les *Mélanges* de la Pléiade). Un tel nombre aurait dû retenir l'attention des historiens de la littérature !

Nous n'avons pas cru nécessaire d'éditer à nouveau cet *Extrait*, mais nous avons signalé en note tous les passages de Meslier qui ont été mis à contribution, avec renvois à l'édition Moland. De cette manière nous avons préparé le travail pour une édition critique — qui reste à faire — de l'*Extrait* de Voltaire. Comme Lanson, le premier, l'avait soupçonné, cet *Extrait* a été fait d'après des extraits manuscrits qui circulaient alors, Voltaire se contentant d'abrégé encore davantage et de faire, çà et là, la toilette du texte. Mais s'il a lu, comme il ne fait pas de doute, le *Mémoire* dans sa version intégrale, il n'a pas eu à se référer à une copie complète pour établir le texte de son édition. On devrait donc, pour une édition de l'*Extrait* voltairien mettre en regard trois textes : en regard du texte procuré par Voltaire, le texte complet d'un extrait manuscrit, comme celui d'Orléans ou de l'Arsenal, et, en regard de ces deux abrégés, les passages du *Mémoire* original.

Quant à d'Holbach, nous le réservons pour la bibliographie. La liste est longue et tenace des éditions du *Bon Sens* attribuées à Meslier, la dernière, en France, datant de 1939 sous le titre de *Testament du curé Meslier* (Ed. Le Rouge et le Noir) ; et c'est encore sous ce titre qu'on trouve une traduction hongroise, publiée à Budapest en 1961, faite d'ailleurs d'après cette dernière édition française. Comme Meslier n'a pas été autrement « traduit » en hongrois, on donne encore aujourd'hui aux Hongrois à lire d'Holbach, et à ne lire que lui, sous le nom de Meslier. Ce n'est pas seulement en France, comme on voit, mais c'est aussi à l'étranger que le nom du curé Meslier à servi d'enseigne pour le petit livre de d'Holbach. C'est ainsi que Meslier a été connu par des lecteurs espagnols, anglais, allemands, polonais, juifs et turcs. Car c'est aussi sous le

nom de Meslier qu'on a utilisé contre le judaïsme la traduction en hébreu du *Bon Sens*, comme on en a utilisé une traduction turque contre l'Islam. Il est possible que cette recherche des éditions du *Bon Sens*, pour laquelle nous sommes déjà beaucoup redevables à mon ami Vercruyse, nous réserve d'autres trouvailles. Sans doute estimera-t-on qu'il est conforme à l'esprit de Meslier que son nom ait pu être ainsi porté aux quatre coins du monde à la faveur d'une supercherie littéraire, la plus étonnante, je crois, qu'on puisse trouver dans l'histoire des lettres. Mais ce destin n'est conforme à la pensée originale de Meslier que d'une certaine manière seulement.

La fortune de Meslier a connu trois étapes et nous pensons pouvoir mieux les éclairer par notre bibliographie commentée. A une première étape — et c'est celle du XVIII<sup>e</sup> siècle — nous trouvons Voltaire qui n'a retenu (comme d'autres avant lui) que la critique du christianisme, et qui a transformé le curé athée en déiste. Avec d'Holbach, ou plutôt avec son édition de 1791, nous avons une deuxième étape — et c'est celle du XIX<sup>e</sup> siècle : Meslier n'apparaît plus comme un déiste, mais comme le propagateur vigoureux des thèses matérialistes du *Système de la Nature*. En un sens, c'est un progrès. Mais les convictions sociales du bourgeois d'Holbach, attaché à la propriété, sont aussi éloignées de la revendication égalitaire de Meslier que le déisme de Voltaire pouvait l'être de son athéisme. Depuis l'édition de Rudolf Charles, nous en sommes à la troisième étape, celle du XX<sup>e</sup> siècle, celle du vrai Meslier. Nous avons la conviction que notre travail permettra enfin de mettre Meslier à son rang dans l'histoire des idées. Mais il est possible que cela prenne encore du temps ; et nous sommes sans illusions.

Le 1<sup>er</sup> août 1878, Rudolf Charles écrivait au Ministre de l'Intérieur en France, pour lui demander d'autoriser l'importation des 250 exemplaires de son édition, sur les 550 qu'il avait publiés. Ce qui veut dire qu'en l'espace de 14 années, le libraire d'Amsterdam n'avait pu placer que 300 exemplaires. Ce précédent n'est guère encourageant pour un éditeur d'aujourd'hui.

Mais si j'en juge par l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter, vous me permettrez d'espérer que grâce à vous, notre édition du XX<sup>e</sup> siècle fera plus vite et plus sûrement son chemin que celle de notre prédécesseur. D'avance je vous en remercie.

*Note* : Les *Œuvres complètes* du curé Meslier seront publiées en trois tomes, le premier devant paraître au début de 1970, et les deux suivants avant la fin de la même année, aux éditions *Anthropos*, 15, rue Racine, Paris 6<sup>e</sup>.



## Discussion

*R. Mortier*, Université Libre de Bruxelles. — Je voudrais demander à M. Gagnebin si l'idée qu'il a lancée d'un catalogue systématique et ordonné où l'on dépouillerait les manuscrits qui se trouvent dans les grandes bibliothèques, dans de petites bibliothèques locales et éventuellement dans des collections particulières n'est pas un travail qui devrait être entrepris d'une manière organisée, faute de quoi certains travaux qui sont en cours pourraient se révéler caducs. Comment pourrait-on concevoir un travail de ce genre ?

*M. Gagnebin*, Université de Genève. — J'ai lancé cette idée peut-être un peu imprudemment ; mais en songeant à d'autres idées qui ont fait leur chemin, celle-ci pourrait le faire aussi. Je vais vous en donner un ou deux exemples. Il y a dans le monde un certain nombre d'historiens qui s'intéressent à l'histoire des Universités et il y a actuellement à Genève une entreprise qui consiste à publier ce qu'on appelle le livre du Recteur, c'est-à-dire la liste alphabétique de tous les étudiants qui ont passé dans une Académie et qui ont subi l'influence de maîtres de la pensée. Je constate que ceux qui s'en occupent recommencent un travail qui a été fait à Turin ou à Poitiers ou à Montpellier ou ailleurs pour l'histoire d'autres Universités et je me suis souvent dit : « Est-ce qu'il n'y aurait pas là un travail à faire sur le plan international ? » Il me paraît excessif de contraindre des érudits dans 50 villes (à supposer qu'on fasse l'histoire de 50 Universités) à recommencer les recherches sur les étudiants qui ont suivi les cours de telle ou telle Université ou Académie. La même idée vaut pour les manuscrits littéraires. En faisant des recherches sur les manuscrits de J.-J. Rousseau, je suis tombé sur des manuscrits d'autres écrivains. Chaque fois j'ai eu le regret de ne pas pouvoir utiliser les recherches que je faisais sur un plan plus général. On se heurte évidemment à la difficulté de pénétrer dans les archives ou les bibliothèques privées. Il y a à Genève probablement la plus importante bibliothèque privée d'Europe, on dit même parfois du monde : c'est la collection de M. Martin Bodmer qui habite Cologny et qui y a bâti une bibliothèque souterraine. Il possède non seulement à peu près 100 000 ouvrages, dont les éditions originales de Rabelais, de Montaigne, de Racine, etc., et bien d'autres écrivains, puisque les journaux ont annoncé qu'il avait acheté les fameuses éditions originales de Shakespeare à New York, mais M. Bodmer possède encore des manuscrits de Flaubert, de Balzac, de Rousseau et de la plupart des écrivains, parce qu'il recherche toujours le texte le plus ancien, le plus proche de la source. La difficulté, si on se lance dans une telle entreprise, c'est qu'elle sera nécessairement incomplète si on ne recourt pas également

aux collections privées. Cette idée, je ne sais pas si elle est réalisable ; je le souhaite. J'aimerais surtout avoir l'opinion de quelques-uns d'entre vous.

*Albert Kies*, Faculté universitaire de Saint-Louis, Bruxelles. — Je crois que là, M. Gagnebin, vous allez vous heurter à un obstacle de nature économique. Le voici. Lorsqu'un libraire publie un catalogue et qu'il y fait figurer des manuscrits, très souvent on souligne le fait que le manuscrit est inédit. Dès lors, certains bibliophiles plus ou moins éclairés n'aiment pas communiquer leurs manuscrits parce qu'ils se disent que si leur manuscrit est édité, il perd de sa valeur. Je crois qu'il y a là un fait qui est discutable, mais je ne vois pas très bien comment on pourrait réfuter l'objection de ces bibliophiles ou comment on pourrait faire disparaître ce préjugé d'ordre économique.

*M. Gagnebin*. — Je vais raconter à ce sujet une anecdote : Sacha Guitry avait un jour joué une pièce à Genève et répondu à une conférence de presse. Il y avait notamment dit qu'il était tout surpris de voir qu'on n'aimait pas J.-J. Rousseau à Genève. Il s'était aussi vanté de posséder des lettres inédites de Rousseau. Dans l'une d'elles se trouvait le début des *Confessions*. Il n'en fallait pas davantage pour que je tâche de rencontrer Sacha Guitry. J'ai eu une petite conversation avec lui au téléphone et il m'a invité à aller, avenue Elisée Reclus, consulter ses manuscrits. Je me suis dit ensuite qu'il aurait oublié sa promesse lorsque je viendrais à Paris, aussi lui ai-je proposé de lui montrer le manuscrit des *Confessions* qui se trouvait à Genève. Il est venu et j'ai vu qu'il s'intéressait surtout à l'aspect du livre. Il était plutôt bibliophile : il a regardé le filigrane du papier, examiné la foliotation, admiré l'écriture. C'était très amusant, mais ce n'était pas tellement le contenu du manuscrit qui l'intéressait. Or ce manuscrit est extrêmement émouvant, car il est tout petit et tout serré. Rousseau a dû le porter dans une de ses poches. Quelques années ou quelques mois plus tard, je suis allé à Paris, 21, avenue Elisée Reclus, dans cette extraordinaire maison. Vous savez peut-être qu'elle a été construite autour d'un escalier, car Lucien Guitry aimait descendre son escalier. J'ai été reçu dans un petit hall où il y avait des bustes de Lucien et de Sacha Guitry, des dessins de l'un et de l'autre, et des miroirs, de sorte qu'on entraînait dans un lieu où il y avait cent Guitry autour de vous. Obsédé par cette présence, j'ai vu un canapé où se trouvaient des livres et je me suis dit « Echappons-nous en prenant un ouvrage ». C'étaient les œuvres complètes de Lucien et de Sacha Guitry qui se trouvaient à la disposition des visiteurs ! J'ai grimpé une volée d'escaliers et je suis entré dans cet immense bureau de travail de Sacha Guitry. Il était fort beau. Il y avait des vitrines contenant des tas d'objets hétéroclites : on sait qu'il collectionnait aussi bien le clairon qui avait sonné l'armistice que les manchettes du chevalier (ou de la chevalière) d'Eon. Entre les vitrines, il y avait des bouquets ou des natures mortes ou des nus serrés les uns contre les autres. C'était un spectacle assez curieux. Dans une vitrine, en évidence, un petit portefeuille de maroquin rouge contenant des *Lettres de Jean-Jacques Rousseau*. J'ai ouvert ce portefeuille ; c'étaient les lettres écrites à M<sup>me</sup> de Verdelin. Je me trouvais devant la vitrine, avec son secrétaire, et je me suis exclamé naïvement : « Mais ces lettres sont connues. » Le secrétaire s'est approché de moi et m'a chuchoté : « Surtout, ne le dites pas au maître. Il vous chasserait. »

*François Van Laere*, Université de Bruxelles. — Je voudrais vous poser deux questions, l'une générale et l'autre très précise.

La première porte sur la reproduction de l'orthographe de l'auteur. Je crois, pour ma part, qu'il y a une sorte d'axe secret qui traverse les problèmes

d'édition de textes : la codification de l'orthographe par l'Académie française durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les années 1830-1835, codification qui a fait d'un personnage comme Balzac une sorte de cas particulier puisque, avant cette date-là, il avait une orthographe assez fantaisiste, tandis qu'après, il s'est appliqué à respecter les règles codifiées. Se pose ainsi le problème, assez particulier, de savoir comment éditer Balzac quant à ce point de vue d'une reproduction fidèle de l'orthographe. Il y aura alors, en tout cas, deux zones à distinguer dans son œuvre...

Mais je crois pouvoir déterminer, dans ce que vous avez dit, deux aspects. Le premier serait l'aspect phonique de la reproduction de la voix de l'auteur, de son accent, ce qui ne manquerait pas, si on remontait dans le temps jusqu'à rejoindre mettons Montaigne, d'offrir de plus en plus de pittoresque. Je me demande cependant si ce pittoresque ne serait pas d'un intérêt somme toute assez négligeable du point de vue philosophique... L'autre aspect, ce serait le point de vue orthographique proprement dit, avec ce que vous avez indiqué comme étant l'orthographe *expressive*, le fait par exemple de doter de la majuscule le mot Père. On retrouve d'ailleurs des majuscules de ce genre chez Balzac, qui, du moins dans sa première période, présente une nette tendance (et dans ses manuscrits c'est frappant) à valoriser ses majuscules. Ce principe d'une reproduction fidèle de l'orthographe originale, le préconisez-vous d'une manière générale ou seulement dans le cas de Rousseau ? Et si vous le préconisez d'une manière générale, pourriez-vous définir une sorte de méthodologie, fondée par exemple sur les deux aspects que j'ai énoncés, ou sur d'autres points de vue ?

La question précise que je voulais poser, la seconde, est celle-ci : pourquoi le texte intitulé *Emile et Sophie ou Les solitaires*, c'est-à-dire la suite de l'*Emile*, ne figure-t-il pas dans le tome second des *Œuvres Complètes* de Jean-Jacques Rousseau, réservé à la création littéraire, puisqu'il s'agit d'une narration romanesque pure ?

*M. Gagnebin.* — Monsieur, c'est parce que nous faisons une édition critique que nous donnons et que nous respectons l'orthographe de Rousseau. Je me suis posé la question de savoir si dans l'avenir les éditeurs pourraient moderniser l'orthographe. Cette question s'est posée à toutes les époques, puisqu'en 1904, 1905, 1906, au moment où on a publié des inédits de Rousseau dans les *Annales Rousseau* (qui venaient de commencer à paraître), on s'est posé la question de savoir s'il valait mieux se mettre à la place du typographe qui aurait édité Rousseau selon les règles en vigueur, c'est-à-dire ici selon celles du Dictionnaire de l'Académie française de 1762, ou s'il valait mieux moderniser l'orthographe conformément aux usages des années 1900. Mais qui vous dit qu'en 2050 l'orthographe n'aura pas encore évolué et qu'à ce moment-là, ayant adopté l'orthographe de 1900, on aura fait une mauvaise besogne, c'est-à-dire qu'on n'aura pas respecté l'orthographe de Rousseau et qu'on ne sera plus compréhensible ? D'où la difficulté du problème.

Nous l'avons résolu de la manière suivante : nous nous sommes dit que, pour une édition critique, il valait mieux publier le texte dans l'orthographe originale, de façon à permettre non seulement aux critiques, mais aux linguistes, aux philologues, aux spécialistes de tout genre de se pencher sur l'œuvre de Rousseau. Toutes les éditions récentes faites sur notre texte, celles de Flammarion, Garnier, Livre de Poche et autres modernisent l'orthographe. Je pense qu'il y a lieu d'avoir une édition critique qui sert aux universitaires et des éditions modernisées pour l'ensemble du public. Voilà comment je répondrais à votre première question.

Quant à la seconde, la suite de l'*Emile* paraît dans le tome IV de l'édition. Nous y révélons une partie d'un manuscrit inconnu. On s'est toujours posé la question de savoir comment se terminait cette malheureuse aventure et si Rousseau avait laissé quelques notes. On a pu trouver en marge d'un brouillon une suite (non pas la conclusion, mais une suite) extrêmement importante non seulement du point de vue littéraire, mais aussi pour la pensée morale de Jean-Jacques Rousseau.

*M. Jacques Chouillet*, Université de Caen. — M. Gagnebin, ce que vous avez dit au sujet de votre attitude concernant l'orthographe de l'édition de Jean-Jacques Rousseau aboutirait finalement à disculper en partie les éditeurs de Diderot d'avoir voulu ne pas revenir à l'orthographe ancienne et d'avoir voulu publier l'édition dans l'orthographe contemporaine. Pourquoi ? Parce que, dans une première partie de votre travail, vous reconnaissez que vous étiez arrivé à retrouver, non pas l'orthographe de Jean-Jacques Rousseau, mais l'orthographe de l'imprimeur. Or, dans un cas comme celui de Diderot — et je crois que M. Jacques Proust ne me contredira pas — 80 % de son œuvre environ ne consiste pas en autographes mais consiste en copies. Il est indiscutable que là on est absolument démuné, on n'a aucun moyen pour essayer de reconstituer, même par hypothèse, l'orthographe de Diderot. Cela n'est possible que pour la correspondance.

*M. Jacques Proust*, Université de Montpellier. — Je voudrais répondre, mais en répondant poursuivre une discussion qui s'était amorcée, il y a déjà quelque temps, au colloque organisé par le Centre d'Etude du XVIII<sup>e</sup> siècle de la Sorbonne, avec M. Besterman, qui avait eu des propos assez durs au sujet de la doctrine adoptée par les éditeurs de Diderot concernant la modernisation de son orthographe. M. Chouillet vient de donner quelques-unes des raisons pour lesquelles les responsables de l'édition Diderot ont décidé cette modernisation systématique. Je voudrais ajouter quelques autres considérations. D'abord, s'agissant de Jean-Jacques Rousseau, s'agissant de Voltaire, nous savons qu'ils avaient une doctrine en matière d'orthographe : Voltaire avait une doctrine, Rousseau avait une doctrine, une pratique constante et il peut paraître en effet légitime, pour Voltaire et pour Rousseau, de respecter des particularités orthographiques auxquelles ils tenaient particulièrement. S'agissant de Diderot, nous ne connaissons absolument rien de tel : l'orthographe de Diderot est relativement banale. Les éditeurs de la correspondance, qui se sont le plus préoccupés de cette question, ont constaté qu'il y avait un certain nombre de particularités constantes. Elles ne sont pas très nombreuses, mais surtout — j'insiste — elles sont relativement banales. Quand on sait que Diderot orthographie *prisane*, en commençant par *pt*, qu'est-ce que cela veut dire ? qu'est-ce que cela prouve ? qu'est-ce que cela signifie ? Rien. Par conséquent, il n'y a pas chez Diderot, de la part de Diderot, de raison qui oblige moralement les éditeurs modernes à respecter son orthographe. Et le problème des doubles consonnes se pose comme chez tout le monde, comme chez tout écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si on veut satisfaire les curiosités érudites à ce sujet, on peut très bien se contenter, par exemple au début d'une édition, de faire un catalogue (qui ne tiendra pas beaucoup de pages) des particularités orthographiques constantes de Diderot. Et tout sera dit. Pourquoi s'astreindre, dans l'ensemble de l'édition, à reproduire des particularités orthographiques alors que, comme vient de dire M. Chouillet, de toute façon le problème ne pourrait se poser que pour un petit nombre de textes dont nous avons des autographes. Pour tout ce qui a été imprimé, pas de question ; pour tout ce qui a été copié, pas de question.

La plupart de ces autographes ont déjà fait l'objet d'éditions reproduisant souvent les particularités orthographiques de l'original. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de recommencer. Et s'il arrive dans le cours de l'édition (et cela arrivera certainement) que des textes inédits de Diderot se découvraient (on souhaite qu'il s'en découvre beaucoup ; il s'est déjà découvert un certain nombre de textes dont la paternité au moins n'était pas connue, mais ce sont des imprimés), s'il apparaît de nouveaux textes de Diderot dans un manuscrit original autographe, il va de soi que nous le donnerons dans l'édition tel qu'il doit être donné dans une édition critique ; mais ce sera tout à fait exceptionnel. L'ensemble de l'édition sera modernisé. J'ajouterai dans ma communication de cet après-midi une autre considération qui fait que maintenant, de toute façon, l'orthographe sera modernisée. Mais je dois bien préciser (et là encore je réponds à l'objection que m'avait faite M. Besterman au cours de ce précédent colloque), je dois bien préciser que si nous modernisons l'orthographe, ce n'est en aucune manière parce que nous avons des projets concernant les ordinateurs. Les projets concernant les ordinateurs sont nés après la décision qui a été prise de moderniser l'orthographe. Ce n'est donc en aucune manière la machine, comme le suggérait M. Besterman, qui nous a imposé cette doctrine. Ce sont des considérations que je crois scientifiques, concernant l'orthographe de Diderot et les particularités de l'orthographe de Diderot.

Et si vous me permettez d'ajouter quelque chose sur un autre plan, pour prendre date : une question a été posée par M. Gagnebin, concernant l'inventaire général et systématique des manuscrits. Des réponses à des objections ont été données par M. Gagnebin lui-même, par quelqu'un d'autre dans cette salle et naturellement, ces objections, nous les connaissons tous. Il y a des raisons économiques qui font que l'inventaire des manuscrits, surtout de ceux qui se trouvent dans les collections privées, est extrêmement difficile. Mais cela n'est pas absolument impossible. C'est parce que ce n'est pas impossible, c'est parce que ce n'est pas impensable, qu'il faudrait, je crois, ici, dans ce colloque international, prendre date. Il me paraît, quant à moi, extrêmement souhaitable qu'un collectif international se constitue un jour ou l'autre, tôt ou tard, qui entreprenne cette collecte de renseignements quant aux lieux ou aux fonds où se trouvent déposés des manuscrits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons, dans la région du Languedoc, commencé à étudier cette question, puisque nous sommes dans une région extrêmement riche en fonds privés. Nous avons déjà deux de ces fonds privés en cours d'exploitation, un troisième qui est à l'horizon et dans lequel un de mes assistants va essayer de pénétrer. Il faut des marches d'approches infinies, des précautions extraordinaires, mais en s'y prenant prudemment, patiemment, diplomatiquement, on y arrive quelquefois. Le fait d'arriver dans un fonds privé ne suffit pas ; il faut ensuite mettre les propriétaires en confiance, puis un jour ou l'autre il faut poser la question de confiance : « Qu'est-ce qu'on peut publier ? jusqu'à quel point peut-on publier ? » Enfin, notre expérience nous a prouvé et nous prouve tous les jours qu'il y a des masses de choses. Ce sont évidemment les objections et les difficultés qui frappent le plus. Je crois que nous ne devons pas les considérer comme insurmontables *a priori* et qu'il faudrait, je le répète, constituer tôt ou tard un collectif international d'enquêtes.

Je précise, et je terminerai sur ce point, qu'il existe au moins pour les fonds imprimés une entreprise en France qui a été lancée il y a quelque mois sous le patronage du CNRS. Il s'agit d'une recherche coopérative sur le programme qui a l'ambition de faire, ou de préparer, l'inventaire des fonds imprimés anciens, de tous les fonds anciens de France.

A fortiori, si on fait l'inventaire des fonds anciens, on fera celui du XVIII<sup>e</sup> siècle. La question nous a intéressés, à Montpellier, puisque nous avons nous-mêmes entrepris un catalogue systématique des fonds du XVIII<sup>e</sup> siècle de la région du Languedoc. Je suis un peu sceptique quant aux possibilités réelles de la recherche coopérative sur un programme dont je viens de vous parler. Mais le fait qu'elle existe est déjà significatif. J'espère, je souhaite que les moyens lui soient donnés d'aller un peu plus loin ; si cette recherche coopérative peut aller un peu plus loin, la nécessité d'un inventaire semblable pour les manuscrits apparaîtra tôt ou tard.

*Roland Desné*, Université de Reims. — Je reprends à mon compte le vœu que vient de formuler J. Proust, en le complétant, car la question ne se pose pas seulement pour les manuscrits, elle se pose aussi pour les fonds et les documents d'archives. Je veux dire que les pièces d'archives sont, pour la vie de l'auteur, ce que les manuscrits sont pour ses ouvrages, pour l'édition des textes. Or dans le cas de Meslier, j'ai constaté que les documents d'archives que nous possédons pour reconstituer la vie de Meslier sont dispersés dans trois endroits : aux Archives départementales des Ardennes, à Charleville, aux Archives de la Marne (dépôt de Reims), et dans le fonds Le Tellier de la Bibliothèque Nationale, mais elles n'ont jamais fait l'objet d'un recensement systématique sous le nom de Meslier. Or je crois qu'il est indispensable pour ceux qui veulent étudier Meslier, de savoir où se trouvent les pièces originales auxquelles il faut se référer lorsqu'on veut faire un travail de première main. Je suppose que dans le cas de Jean-Jacques Rousseau, comme dans le cas des autres auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, les documents d'archives que l'on possède sont également dispersés en plusieurs fonds et je crois qu'il est nécessaire — et cela poserait surtout moins de problèmes économiques que pour les manuscrits — de répertorier systématiquement tous les documents dont nous disposons.

*M. Gagnebin*. — Je suis heureux d'entendre ici quelques adhésions à l'idée que j'ai lancée et je voulais signaler qu'à la bibliothèque de Genève, j'ai créé il y a déjà vingt ans un fichier des autographes qui passent dans les ventes aux enchères. On y recourt constamment ; car on trouve aussi bien les lettres de M<sup>me</sup> de Staël ou de Rousseau, que celles de Diderot ou de Voltaire.

Nous avons conservé à la bibliothèque de Genève les catalogues de vente depuis 1840, ce que, paraît-il, la Bibliothèque Nationale de Paris n'a pas fait. Grâce à tous ces catalogues de vente, j'ai fait systématiquement rechercher les autographes qui avaient passé dans des ventes aux enchères. Ils sont souvent entrés dans des collections privées et l'on peut finir par repérer un manuscrit grâce à ces fichiers. Voilà encore un moyen d'aborder le grand problème que j'ai soulevé tout à l'heure.

Je voudrais encore attirer l'attention sur l'importance qu'il y a, pour certains écrivains, à respecter l'orthographe ; je donne, encore une fois, l'exemple de Jean-Jacques Rousseau. J.-J. Rousseau écrit un abreuvoir *abruvoir*. Naturellement, on a corrigé, on s'est dit que c'était une faute. Eh bien non ! en Savoie on dit un *abruvoir*. Corriger l'orthographe, c'est enlever à Rousseau son particularisme, son goût du provincialisme. C'est un homme qui, malgré tout, a vécu 16 ans en Savoie, qui a été influencé par les usages du pays. Lorsqu'il a publié la *Lettre à d'Alembert*, son imprimeur l'a corrigé ; il avait mis *accueillirez* et on a corrigé en mettant *accueillerez*. Rousseau a bondi. Il a répondu : « on dit *faillirez* », et il a insisté pour qu'on conserve sa manière d'orthographier.

D'autres exemples ? Rousseau dit volontiers « le père et la mère *fait* » ; « *dit* », parce que cela forme un couple et pour lui il y a une union intime entre le père et la mère. Vous savez que sa naissance a coûté la vie à sa mère et c'est certainement ce sentiment de culpabilité, qu'il explique dans les *Confessions*, qui va l'amener peu à peu à se justifier. Il se sent coupable de la mort de sa mère et il justifie son existence. On sent très bien chez lui cette nostalgie du couple. Le couple est un singulier ; le père et la mère restent au singulier. Encore un dernier exemple de l'importance de respecter l'orthographe. Rousseau dit un *brouillard* pour un *brouillon* et il emploie cette expression un *brouillard* jusqu'à son installation à Paris et même un peu au-delà et puis, à un moment donné, on voit dans les manuscrits apparaître le mot *brouillon*. Eh bien, on disait *brouillard* à Genève pour *brouillon*. Là encore, un éditeur trop consciencieux peut être entraîné à corriger l'orthographe — ce qui modifie le sens même du mot, et nous enlève la possibilité de suivre l'effort de création de l'écrivain.

Voilà pourquoi, dans le cas de Jean-Jacques Rousseau, nous avons insisté pour donner l'orthographe originale. Mais je comprends fort bien que dans le cas de Diderot la situation soit différente. J. Proust vient de nous dire qu'à peine 20 % des œuvres de Diderot sont connues en manuscrit original, en autographe. Dans ces conditions, on pourrait peut-être souhaiter qu'une ou deux œuvres soient publiées dans l'orthographe originale, à titre d'exemple. Il n'est peut-être pas nécessaire, pour maintenir l'unité, d'adopter deux systèmes différents. J'ai moi-même souhaité, à la réunion de la société d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris, que l'on reprenne l'examen de cette question : si vous me dites que l'orthographe de Diderot n'a pas grand intérêt, il n'y a peut-être pas grand intérêt à maintenir l'orthographe originale pour les quelques œuvres dont on possède l'autographe. Pour Rousseau la question est très délicate. Il est né à Genève, il a vécu en Savoie et il apporte à Paris des provincialismes, des habitudes genevoises, savoyardes peut-être, une orthographe un peu archaïsante ; il ne faut pas craindre de le souligner.

M. Trousson, U.L.B. — Je voudrais poser à M. Gagnebin une question d'ordre général et peut-être un peu naïve. Pour quelles raisons les éditeurs des *Œuvres complètes* de Rousseau ont-ils adopté une répartition thématique ? J'en vois bien la commodité, la logique, mais je voudrais savoir si un ordre strictement chronologique, même pour les œuvres mineures, n'aurait pas présenté certains avantages : par exemple, la possibilité de suivre les progrès de Rousseau en tant qu'écrivain, peut-être même parfois en tant que penseur ; ensuite si cet ordre n'aurait pas permis de comprendre plus aisément la complexité de la pensée de Rousseau à certains moments, aux instants où il a simultanément plusieurs œuvres en chantier : *La Nouvelle Héloïse*, *Le Contrat Social*, la *Lettre à d'Alembert*, etc. ; et enfin si cet ordre ne pouvait pas, à la lecture, sinon résoudre, du moins aider à éclaircir parfois certaines des prétendues contradictions de Rousseau, lesquelles s'expliqueraient peut-être mieux à la lumière d'une présentation rigoureusement chronologique.

M. Gagnebin. — Je répondrai à cette question que tout système a ses avantages et ses inconvénients. Le nôtre m'a paru avoir moins d'inconvénients que d'avantages. En effet, pour moi, Rousseau est presque l'homme d'un seul livre, mais d'un seul livre dans une série de domaines différents. D'ailleurs, si Rousseau n'est pas renié ses œuvres comme Voltaire, du moins a-t-il prétendu dans la *Lettre à Christophe de Beaumont* que tous ses ouvrages lui avaient valu des malheurs, qu'il ne les relirait jamais et que jamais il ne les reprendrait pour les corriger. Je pense que Rousseau a laissé une œuvre autobiogra-

phique très importante et que même s'il s'agit là d'œuvre posthume, il était normal qu'on la classât dans un seul et unique volume.

J'ai publié un gros traité d'éducation, et tout ce qui est à côté, ce sont des préparations dont l'importance n'est pas comparable. Il y a une œuvre littéraire, un roman, (il s'en est assez défendu) : *La Nouvelle Héloïse* ; et tout ce qui est à côté, ce sont des essais, des tentatives, des nouvelles, des ballets, des poésies auxquels il n'attribuait pas la même importance. On peut donc déjà, je pense, justifier ce classement par ces raisons-là. De plus, nous avons un peu corrigé les inconvénients en faisant constamment des rapprochements avec d'autres œuvres de Jean-Jacques Rousseau dans nos commentaires. Dans le commentaire sur *l'Emile*, que vous avez peut-être lu. M. Burgelin s'est efforcé de retrouver dans *La Nouvelle Héloïse* et dans les autres œuvres de Jean-Jacques Rousseau tous les passages sur l'éducation ou sur la morale qui réapparaissaient dans ce livre. Donc voilà un peu rétablies ces concordances que vous souhaitez. Maintenant, je vous avouerai la raison la plus fondamentale : c'est que nous étions partis avec l'idée de publier une édition en quarante volumes ; nous nous sommes un peu brouillés avec l'éditeur (que je ne désignerai pas ici) et Gallimard ayant dit qu'il était d'accord de faire paraître les *Œuvres complètes* de Rousseau dans la Pléiade à la condition d'en faire 5 volumes, nous avons dû reconsidérer l'ensemble de notre classement et adopter cet ordre thématique qui, je vous l'ai dit, me paraît avoir plus d'avantages que d'inconvénients.

*Bernard Bray*, Université d'Utrecht. — C'est une question d'ordre bibliographique que je voudrais poser à M. Gagnebin. Est-ce qu'il y a lieu de prendre garde aux différents tirages des premiers volumes de l'édition de Rousseau ou bien tous ces tirages successifs dont vous avez parlé sont-ils rigoureusement conformes au premier ?

*M. Gagnebin*. — De tirage en tirage, nous tenons compte des publications qui ont paru entre-temps et nous complétons nos commentaires. Au fur et à mesure que nous publions nos volumes, nous renvoyons les références à nous-mêmes. Ainsi le tome I<sup>er</sup>, dans son prochain tirage va renvoyer non seulement aux tomes II et III mais également au tome IV, ce qui représente parfois un très gros travail d'adaptation. D'autre part, nous avions utilisé un certain nombre d'ouvrages non encore publiés, et dans les tirages subséquents, nous renvoyons aux textes imprimés et à la pagination définitive. Enfin, nous pouvons avoir commis des erreurs, nous pouvons avoir oublié quelque chose et de tirage en tirage nous corrigeons autant que possible les bévues qui nous ont été signalées.

*Paul Meyer*, Université de Connecticut. — Je voudrais poser à M. Gagnebin une question un peu apparentée à celle de l'orthographe : il s'agit de celle de la ponctuation. Est-ce que la ponctuation, dans les différents manuscrits d'un même ouvrage de Rousseau, a posé des problèmes d'interprétations différentes possibles d'un certain texte, et comment les avez-vous résolus ?

*M. Gagnebin*. — Je n'ai pas voulu aborder le problème de la ponctuation parce que j'ai examiné déjà le problème de l'orthographe, celui de la présentation et tant d'autres aspects, mais il est évident que la ponctuation joue un rôle important et que nous l'avons respectée autant que possible. Bien sûr, nous avons mis des majuscules au début des phrases et nous en avons mis aux noms propres. Mais, en principe, nous avons conservé la ponctuation de Rousseau. Il y a parfois des séries d'adjectifs sans virgule, et cela a une signi-



fication profonde. Quand Rousseau est opprimé, quand Rousseau est passionné, il n'a plus le temps de mettre des virgules et les adjectifs se suivent sans interruption : la ponctuation paraît donc importante. Rousseau use beaucoup du point-virgule, tandis qu'aujourd'hui on en use rarement. C'est une ponctuation qu'il faut respecter. Nous l'avons fait.

*M. Goldschläger*, étudiant U.L.B. — *M. Mortier*, dans son allocution introductive, nous a parlé de la richesse des fonds russes. Les deux autres conférenciers y ont également fait allusion. Nous voudrions savoir si les conférenciers ont eu l'occasion d'y accéder.

*M. Vernière*. — Oui, j'en ai repéré un certain nombre, notamment des manuscrits clandestins du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais je n'ai pas pu en prendre copie. Je sais d'autre part, par des sondages, surtout à Saltykov-Chtchédrine (Leningrad), le nombre assez considérable d'inédits et d'autographes provenant des grands collectionneurs russes du XIX<sup>e</sup> siècle, ou même parfois plus anciens comme ceux provenant de ce dernier ambassadeur de Catherine II qui en 1792 s'échappa précipitamment après le 10 août, ramassant des tonnes de documents, de dossiers qui avaient été jetés dans la rue, et que l'on a retrouvés très curieusement à Saltykov-Chtchédrine. A propos d'inédits, je pourrais vous citer quelques lettres de Buffon que j'ai lues, mais je n'ai pas pu en prendre copie.

*M. Mortier*. — Comment s'explique la différence de l'accueil qui y est fait aux chercheurs étrangers selon qu'ils demandent à travailler à Moscou ou à Leningrad ?

*P. Vernière*. — Je crois que la règle générale est qu'à Leningrad l'influence française et occidentale est beaucoup plus forte qu'à Moscou, où le Français se sent beaucoup plus isolé. D'autre part, Leningrad a conservé des traditions du XVIII<sup>e</sup> siècle qui sont toujours vivantes, alors qu'à Moscou nous sommes dans une ville énorme, à l'américaine. Se débrouiller par soi-même à la Bibliothèque Lénine est presque impossible. Se débrouiller par soi-même dans un autre bâtiment plus secret (je parle des archives d'Etat) est absolument impossible. Il y a, je crois, non seulement une différence de décor, mais d'atmosphère que n'importe quel chercheur en Russie sentira immédiatement. Il est beaucoup plus à l'aise à Leningrad qu'à Moscou.

*M. Mortier*. — Nous devrions aborder maintenant la discussion de l'exposé de M. Desné. Personnellement, je voudrais rassurer M. Desné en ma qualité de Belge sur ce qu'il a dit de la politique du gouvernement de Napoléon III à l'égard de la pénétration en France des volumes de l'édition Rudolf Charles. La Belgique, dans les années 1864 et suivantes, ne vivait pas sous le régime du Second Empire. Il n'en reste pas moins que, dans tout le pays, il n'y a qu'un seul exemplaire de Meslier conservé dans une collection publique, un seul exemplaire de l'édition de 1864. Elle n'est ni à Bruxelles, ni à Liège, ni à Louvain, elle est à Anvers, à la bibliothèque communale, et cet achat est probablement lié aux curiosités personnelles ou à des relations personnelles du bibliothécaire de l'époque. J'ouvre maintenant la discussion.

*J. Vercruyse*, Fonds national de la recherche scientifique belge. — Je voudrais poser une question d'ordre bibliographique à M. Desné. Vous avez parlé de la supercherie qui consiste à mettre le nom de Meslier sur le *Bon Sens* de d'Holbach, mais je m'étonne que vous n'ayez pas parlé ici de la supercherie

de Léo Taxil qui a publié avant vous des *Œuvres complètes* du curé Meslier et dans lesquelles il n'y a pas une ligne de Meslier. Il y a le *Testament* qui est de Voltaire, le *Bon sens* qui est de d'Holbach, quelques chapitres du *Système de la nature* du même, et *Ce que sont les prêtres*, qui en fait n'est que la copie mot pour mot de *La Contagion sacrée* de d'Holbach ; cette édition de Taxil a été réimprimée en Belgique par la Libre Pensée de Charleroi en trois volumes. Je crois qu'on ne fait pas mieux en matière de mystification.

*Roland Desné.* — Je remercie M. Mortier de son information. Il est évident que nous réservons une place à l'édition Taxil dans notre bibliographie. C'est une de ces précisions que nous apporterons dans notre édition. Je n'en ai pas parlé parce que c'est tout de même, au regard de l'histoire de l'édition, quelque chose qui relève plutôt de l'anecdote.

Léo Taxil a en effet publié en 1821, les *Œuvres complètes* de Meslier en trois volumes, et ces volumes sont constitués essentiellement par des œuvres ou des extraits d'œuvres de d'Holbach. Plus tard, dans ses *Confessions d'un ex-libre penseur*, Taxil explique comment il a été amené à faire cette supercherie : d'après lui, ces *Œuvres complètes* auraient été imprimées à 30 000 exemplaires, ce qui est assez important parce que le nom de Meslier a pu ainsi être diffusé, véhiculé largement dans les milieux populaires dans les années 1880. L'édition de Charleroi est un relais en quelque sorte des éditions de Léo Taxil. Mais cela vient à la suite de ce que je disais dans mon exposé, à savoir que le nom de Meslier a été très répandu, mais non son œuvre. Il a été répandu à la faveur de la supercherie du *Bon Sens*, à la faveur aussi des nombreuses rééditions de l'*Extrait* de Voltaire, sans parler de différents articles de dictionnaires et d'encyclopédies que nous avons aussi consultés, aussi complètement que possible. Reste que l'œuvre elle-même a été fort peu connue. Dans le cas de Meslier, le problème est un peu différent. Ce n'est pas Voltaire qui, le premier, a eu l'idée de faire un extrait du *Testament*. On trouve des extraits plus développés que celui de Voltaire et ils existaient, de toute évidence, avant son édition ; Voltaire, comme je le disais, s'est contenté d'abrégé, de mettre en meilleure forme un condensé déjà fait. Il faudrait reprendre ici le travail fait par Morehouse dans son livre, *Voltaire et Meslier* ; nous pourrions confirmer les résultats de son enquête, mais avec des conclusions un peu plus fermes que lui, parce que Morehouse n'a pas voulu se prononcer nettement sur le débat ouvert par Lanson : je crois que nous pouvons dire que Voltaire n'a fait qu'utiliser un abrégé dont on ne connaît pas l'auteur, sans avoir eu accès à ce moment-là au texte original. Cet abrégé donne de Meslier l'image d'un déiste, puisqu'à la fin du volume, Meslier — au lieu de demander pardon aux hommes et à ses paroissiens de leur avoir enseigné des erreurs en leur enseignant la croyance de l'existence de Dieu — Meslier demande pardon au Créateur d'avoir enseigné aux hommes les erreurs du christianisme. Ce qui est amusant, c'est qu'il existe une version matérialiste, athée, de cet abrégé dans laquelle Meslier ne demande pardon ni à ses paroissiens, ni à Dieu, mais à la nature. Il demande pardon à la nature d'avoir enseigné des absurdités extravagantes aux hommes. C'est-à-dire que, dès avant Voltaire ou avant lui, il y a eu aussi la tentative inverse : utiliser l'extrait conçu pour la polémique antichrétienne, dans un sens moins déiste, enfin plus naturaliste. Mais pour revenir à l'extrait voltairien, ce coup de pouce final qui n'apparaît nettement que dans la conclusion, n'est pas le fait de Voltaire. D'autres que Voltaire ont eu l'idée de faire de Meslier un déiste. Pourquoi ? Peut-être que de cette façon les idées de Meslier pouvaient être reçues par un plus large public déiste, la polémique antichrétienne constituant une sorte de dénominateur commun des différentes tendances philosophiques des

lumières. Enfin, c'est une hypothèse que j'avance, il faut se mettre à la place des copistes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui avaient affaire à d'autres manuscrits clandestins, comme *Le militaire philosophe* dont nous parlera M. Roland Mortier, et qui en ont fait des textes très courts. Il est normal que les textes clandestins du XVIII<sup>e</sup> siècle soient des textes de cent à deux cents pages que l'on peut recopier facilement. Dans le cas de Meslier, nous avons un *Testament* volumineux, plus de mille pages et on ne pouvait aisément ni le distribuer, ni le recopier. La tentation a dû venir tout de suite de donner une version plus brève et on imagine très bien un copiste commençant ce travail d'allègement, d'abréviation, et s'arrêtant à la fin de la première partie du *Testament* de Meslier, partie constituant un tout et comportant une exégèse rationaliste des Écritures, et terminant là son travail, estimant qu'il en avait fait assez pour pouvoir mettre la pensée de Meslier en circulation dans le circuit des manuscrits clandestins.

*R. Mortier.* — Il y a un point dans l'exposé de M. Desné qui a particulièrement retenu mon attention, c'est ce rapport d'évêque qui traite Meslier de « curé janséniste ». Or le jansénisme est évidemment une de ces formes de contestation de la religion qui peut conduire à des attitudes très variables.

En Italie, le parti janséniste est un parti violemment anticlérical qui remet en question l'autorité de la papauté et qui devient un véritable parti politique. En France, les relations entre les jansénistes et la libre pensée de l'époque ont été plutôt tendues, qu'on pense aux *Nouvelles ecclésiastiques* ou à des journaux de ce genre. Le cas Meslier deviendrait, en cette hypothèse, un cas tout à fait typique, exceptionnel mais exemplaire, en ce sens qu'il y aurait eu, à côté d'une extrême droite du jansénisme (je parle un peu comme Goldmann ici), une extrême gauche qui, à force de contester l'Église en tant que structure, hiérarchie, cérémonial, communion, etc., aurait fini par remettre tout en question et, emportée par son propre élan, aurait conduit à l'athéisme de Meslier.

*Roland Desné.* — C'est possible. En tout cas, Meslier vit dans un pays qui est très réceptif au jansénisme, la région des Ardennes ; et nous avons là-dessus des travaux, notamment les travaux de M. Taveneaux qui permettent de savoir qu'il ne manquait pas de curés jansénistes autour de Mézières-Charleville. Par ailleurs, il ne faut pas négliger ici la personnalité de cet archevêque de combat, le cardinal de Mailly, qui a eu droit au chapeau de cardinal en récompense de son zèle antijanséniste et qui était enclin à trouver des jansénistes partout. C'était vraiment le persécuteur du jansénisme et un prêtre qui ne se comportait pas à ses yeux comme il devait se comporter se faisait inmanquablement qualifier de janséniste. L'archevêque a donc porté dans son rapport sur Meslier la mention « jans ». Je crois que c'est ainsi qu'il faut d'abord expliquer cette réaction de l'archevêque, mais cela n'exclut pas du tout votre hypothèse ; on peut en effet estimer que, dans le bas clergé, la contestation janséniste a pu déboucher sur une contestation plus radicale comme celle de Meslier. Meslier connaît l'affaire du jansénisme ; il évoque une fois la Bulle *Unigenitus* ; et, plusieurs fois, il cite les *Réflexions morales* de Quesnel. Son information est, sans originalité apparente, celle d'un prêtre de ce temps-là. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, Meslier n'exploite pas l'affaire du jansénisme dans le sens de la polémique antichrétienne ; mais on observe qu'il tient à réfuter le christianisme dans l'image qu'en proposent Quesnel et ses amis ; comme si la version janséniste du christianisme lui paraissait la plus authentique et la plus vulnérable.

*M. Vercruyse.* — Est-ce que « Janséniste » n'est pas pris ici comme simple mot injurieux désignant un homme qui professe des opinions contestables, une orthodoxie suspecte sous une apparence d'austérité, en somme, un hypocrite ?

*M. Niklaus,* Université d'Exeter. — Je voulais seulement demander à M. Desné s'il a trouvé des parallèles particulièrement frappants entre tels passages de l'abbé Meslier et d'autres auteurs de la littérature clandestine, s'il y a des passages qui rappelleraient des textes provenant de la coterie de Boulainvilliers, Fréret.

*R. Desné.* — Mon collègue Deprun a entrepris des recherches dans cette direction. Il y a des rencontres de thèmes qui sont évidentes, mais je ne peux pas vous signaler de parallélisme de passages.

*M. Vernière,* Nanterre. — Je voudrais demander à mon ami, M. Desné, si dans l'abbé Meslier il a trouvé quelques références au protestantisme. J'ai toujours été inquiet par la proximité de Sedan ; l'endroit où a vécu l'abbé Meslier est une zone de passage, de même qu'il y a des zones de passages chez nous du côté des Cévennes, vers Genève. Y a-t-il des allusions ? Je ne me souviens pas d'allusions au jansénisme, mais y a-t-il des allusions au protestantisme ?

*R. Desné.* — Il y a quelques passages qui font allusion aux guerres de religion ; mais je n'ai rien trouvé sur la révocation de l'Edit de Nantes et ses conséquences. Meslier, cependant, utilise le *Mystère d'iniquité* de Duplessis-Mornay contre la tradition catholique.

*M. Proust.* — C'est une question de pure érudition, mais qui rejoint la question idéologique posée tout à l'heure par M. Mortier à propos du jansénisme. Je suppose que dans cette édition critique du *Mémoire* de Meslier les éditeurs vont essayer d'identifier les citations, les sources. Nous savons tous que Meslier cite surabondamment la Bible. J'aimerais savoir d'après quels textes il la cite et comment il la cite. Pour le latin, je pense que c'est la Vulgate ; quand il la cite en français, est-ce Lemaître de Saci ou traduit-il lui-même du latin ; et de toute façon, quand il cite soit du latin, soit du français, est-ce qu'il reproduit exactement le texte ou bien est-ce qu'il lui arrive de ces bévues de traduction qui sont quelquefois significatives pour la pensée de celui qui lit la Bible ?

*R. Desné.* — Meslier cite la Bible d'après la Vulgate. Il ne semble pas qu'il ait jamais eu recours à une traduction française ; il traduit lui-même les passages qu'il cite ; et quand il ne cite pas, il ne se fait pas faute de multiplier les renvois aux versets des deux Testaments. Nous avons affaire en Meslier à un lecteur qui possède à fond le texte des Ecritures. Il lui arrive évidemment de commettre quelques erreurs dans ses références, ou dans ses transcriptions, mais elles sont fort peu nombreuses et ne présentent aucune signification particulière.

*M. Vercruyse.* — Je voudrais poser quelques questions à M. Niklaus et à M. Proust à propos de la bibliographie descriptive. M. Niklaus a montré qu'il s'agit d'une question qui n'est pas facile à traiter. Je le sais d'expérience par mes travaux sur Marc-Michel Rey. J'achève actuellement une bibliogra-

phie descriptive de d'Holbach où je décris 400 éditions différentes. Pour la *Pucelle* de 1773, Bengesco dit qu'il s'agit de Genève : nous pensons évidemment aux Cramer. Mais pour Diderot, il y a une autre possibilité. Nous savons que Diderot a fait éditer (ou qu'on a édité sans son consentement, c'est encore indéterminé) ses œuvres à Bouillon en 1773. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que Pierre Rousseau et les frères Cramer utilisent très souvent le même matériel typographique. Nous ne connaissons malheureusement pas tous les fondeurs qui ont vendu leurs caractères à ces deux grandes imprimeries. Il serait possible, au fond, que la première édition de 1772 ait bien été imprimée à Bouillon en raison de la présence de Nageon. Nous connaissons tous ces lettres où il dit (à peu près) : « Il n'y avait qu'un homme qui était capable de mettre au net les brouillons du baron d'Holbach ; cet homme-là, c'était moi ». Il y avait aussi la filière Paris-Sedan-Mézières-Bouillon, remontant ensuite toute la vallée de la Meuse pour aboutir à Amsterdam, c'est-à-dire chez Marc-Michel Rey. Il y avait là une espèce d'*internationale* clandestine de l'édition. Cette édition de 1772 n'a pas été faite probablement par Diderot lui-même puisqu'elle contient des textes qui ne sont pas de lui, mais n'y-t-il pas une demi-participation de sa part, cette demi-participation étant le fait de Nageon ? Celui-ci se serait procuré ou aurait recopié le manuscrit de Diderot et nous savons qu'il le faisait souvent (il l'a fait pour d'Holbach comme M. Mortier l'a montré pour *Le Militaire Philosophe*) ; Nageon aurait pu communiquer les textes à Bouillon. Si nous parvenions à établir l'origine et les caractères de fonderie utilisés par les Cramer, Pierre Rousseau et Weisenbruch, nous pourrions peut-être avoir un début de réponse à la question qui nous tracasse. Personnellement, pour *La Pucelle* de 1773, je crois à une édition de Cramer, le voisinage de Ferney étant évidemment significatif. Quant à croire que Diderot aurait fait éditer ses ouvrages, ou qu'on aurait fait éditer les ouvrages de Diderot chez les Cramer, ce serait fort piquant. M. Giles Barber pourra peut-être un jour nous donner une réponse dans ses études sur les Cramer. Pour Diderot, je crois que l'édition a été faite à Bouillon ; mais il ne s'agit que d'une hypothèse. M. Proust a fait remarquer aussi qu'on arrivera peut-être un jour à utiliser l'ordinateur pour établir des bibliographies descriptives. Je le souhaite vivement.

Deuxième question : je voudrais demander à M. Proust s'il envisage que dans un avenir rapproché on pourrait, à partir d'un bureau, interroger la mémoire électronique de Diderot à l'aide d'un *terminal* ? et si on utilise le terminal pour interroger Diderot, quel langage préconise-t-il ? le basique, le frontran, etc ?

*M. Proust.* — Ce n'est pas mon rayon ; cela appartient au programme I.B.M. Mais il est évident que, lorsque l'enregistrement sera fait, on pourrait communiquer à tous les utilisateurs potentiels les données élémentaires leur permettant d'interroger la machine, sans avoir à se transformer en *informaticien*.

*J. Vercrusse.* — J'ai entendu à Paris, il y a quelques jours, des techniciens d'I.B.M. préconiser l'emploi général du *terminal* à domicile et la disparition, dans un avenir hélas lointain, des langages codés ; il ne faudrait plus à ce moment-là traduire Diderot en langage électronique et retraduire ce dernier en français contemporain. En attendant, toute consultation restera très difficile.

*M. Proust.* — De toute façon les futurs consultants n'auraient pas à apprendre ce langage. Il est évident que nous partons sur cette donnée de

base que les consultants feront leurs interrogations en langage clair et qu'il appartiendra aux gens d'I.B.M. de faire le travail d'interprétation nécessaire.

*M. Vercruysse.* — Il n'y aurait donc pas encore de possibilité de communiquer directement avec la mémoire électronique ?

*J. Proust.* — Dans l'état actuel des choses, il semble qu'on ne puisse pas se passer d'un interprète. Il n'est pas exclu que dans un avenir proche, l'interprète devienne superflu.

*M. Niklaus.* — Je voudrais tout d'abord poser une question à M. Vercruysse : le papier d'Auvergne était-il employé à Genève ou uniquement en France ?

*M. Vercruysse.* — Il y a aussi le voisinage des régions en question. Dans les éditions que nous avons comparées ensemble lundi après-midi, c'était un *Misson Auvergne 1742, petit cœur* (raisin). Ce papier était également vendu en Suisse.

*M. Vernière.* — Nous n'avons pas de très grande certitude encore sur le marché du papier au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais on peut dire en gros que les papiers français ont été répandus uniformément jusque vers 1774, puis se sont heurtés à une concurrence, à une véritable invasion des papiers hollandais ; à telle enseigne que les moulins français ont fait de la contrebande. Je crois, en tout cas, qu'il est impensable qu'on ait pu éditer sur papier d'Auvergne en Hollande. Il est peu probable qu'on ait édité sur papier d'Auvergne à Genève, peu probable qu'on ait édité sur papier d'Auvergne à Strasbourg.

*M. Vercruysse.* — Et à Bouillon ?

*M. Vernière.* — Peu probable à mon sens aussi.

*M. Niklaus.* — Je voudrais seulement remercier M. Vercruysse de ces renseignements qui me sont très utiles parce que — évidemment — il y a cette possibilité intéressante du passage de Naigeon à Bouillon et d'une édition qui aurait pu se faire à Bouillon, ce qui expliquerait bien des choses. M. Dieckmann penche encore à croire que Diderot a peut-être eu part à cette édition de 1772. On ne peut pas le démontrer par le texte, mais le texte est effectivement assez correct : quelqu'un a dû soigner la correction. Il me semble très peu probable que ce soient les Cramer. Une publication à Genève nous ramènerait à une source parisienne ; on peut songer à Bouillon, mais si à Bouillon il n'y a pas d'exemple de papier Auvergne, on serait vraiment gêné. Mais ne croyez-vous pas que l'édition de Voltaire ait été faite à Genève ?

*M. Vercruysse.* — On y retrouve les caractères et tous les indices que les Cramer utilisent habituellement et que l'on retrouve, par exemple, dans la fameuse édition *encadrée* des œuvres de 1775.

*M. Niklaus.* — Et ce qu'on semble retrouver dans cette édition, ce sont les mêmes caractères, aussi bien que le même papier ; voilà qui est gênant.

*M. Vercruysse.* — Ce qui est plus gênant encore, c'est que Bouillon utilise quelquefois ces caractères aussi.

*M. Niklaus.* — Oui, mais cela limite les possibilités quand même. Nous en sommes au point où l'édition est soit de Genève, soit de Bouillon. Nous avons encore devant nous un problème : ce papier d'Auvergne a-t-il pu être employé aussi bien à Bouillon qu'à Genève ?

*M. Gagnebin.* — Est-ce que je puis faire une proposition ? Le grand livre des Cramer repose aux Archives de Genève. Lundi matin, j'irai le consulter, et je vous dirai si l'on trouve dans ce grand livre, non seulement des achats de papier, mais l'indication de l'endroit de l'édition même à l'étranger. Je vous rappelle par exemple l'histoire de *Candide*. On s'est bagarré pendant tant d'années au sujet de l'édition originale de *Candide* et on a établi qu'elle avait paru à Paris en février 1759. Eh bien ! le grand livre des Cramer indiquait « 15 janvier : envoi de 1 000 *Candide* à Paris. 16 janvier : envoi de 200 *Candide* à Amsterdam. » C'étaient donc bel et bien les Cramer qui avaient publié *Candide* pour la première fois à Genève et non Lambert à Paris. Voilà pourquoi je pense qu'un tel document peut peut-être répondre à votre question. Une autre question de M. Mortier.

*M. Mortier.* — Je voudrais poser une question naïve que j'adresse à M. Proust. M. Proust, voyez-vous comment on peut dans le système que vous préconisez passer de l'index lexicologique à l'index thématique ? Je prends un exemple, c'est un exemple que vous connaissez bien et que je connais un peu, c'est l'article *Délicieux* dans l'*Encyclopédie* et qui est un article, une méditation sur le bonheur, mais où le mot bonheur n'apparaît pas. Qu'est-ce qu'un instant délicieux ? Suit alors une longue définition de la jouissance de l'instant, etc., mais il n'y a pas là un mot, un adjectif, qui permette de cataloguer mécaniquement l'idée qu'il s'agit là du bonheur. Alors comment voyez-vous que l'on puisse passer de l'un à l'autre, sans qu'il y ait intervention d'un facteur humain, c'est-à-dire donc subjectif ?

*J. Proust.* — Naturellement, il faudra l'intervention d'un facteur humain, et donc d'un facteur subjectif. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est que ce facteur subjectif intervienne au stade du premier enregistrement. C'est là la grande leçon de l'échec de l'*index Fégy* de M. Onimus. Il ne faut surtout pas que le facteur subjectif intervienne au départ. Il faut enregistrer mécaniquement les mots : là où il y a *bonheur*, là où il y a *délice*, là où il y a *délicieux*. Et l'index lexicologique, qui sera publié par fascicules vraisemblablement, ne donnera que les mots. Il appartiendra ensuite aux chercheurs, en considérant les références données après chaque mot, et surtout en considérant les contextes, d'inventer la démarche ultérieure, consistant à reconstituer autour du mot *délice* ou autour du mot *bonheur* un réseau sémantique. Il y a tel et tel mot qui sont associés couramment à tel autre. Il y a des absences de mots qui ne sont pas moins significatives que la présence d'autres mots et, une fois ce réseau sémantique reconstitué par hypothèse, interviendra alors la consultation de la mémoire centrale, pour obtenir toutes les références des constellations hypothétiques que l'on aura imaginées. A ce moment-là, on pourra vérifier systématiquement si l'hypothèse est valable ou non. C'est de cette manière-là, me semble-t-il, que l'on pourra procéder ; mais, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il est évident que les choses ne commenceront à apparaître très clairement, et dans toute leur fécondité, que lorsque l'enregistrement sera fait et qu'on aura commencé à chercher. On découvrira à ce moment-là des possibilités dont, pour l'instant, nous n'avons pas idée. J'insiste beaucoup sur cette dynamique de l'entreprise qui, pour l'instant, apparaît prodigieuse, mais confuse. Dès lors qu'on aura l'enregistre-

ment intégral, on sera sûr de n'avoir jamais rien perdu et c'est en cela que l'entreprise sera différente des index artisanaux actuels, car ce qui est perdu actuellement dans l'index artisanal est à tout jamais perdu.

*Jacques Chouillet.* — Une question à poser à M. Niklaus. Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec vous pour m'associer au regret concernant l'absence de textes anglais à côté des éditions de *l'Essai sur le mérite et la vertu* car il m'a semblé, en les comparant d'assez près, qu'on pouvait non seulement connaître les procédés de Diderot traducteur, mais aussi la pensée de Diderot. Il donne une traduction, remarquablement fidèle par rapport aux monstruosité, aux scandales de l'époque, je pense particulièrement au traité de Aaron Hill qui a été traduit en français par Sticotti dans *Garrick et les acteurs anglais*. C'est un démarquage éhonté et entièrement falsifié. Diderot au contraire ne substitue pas sa pensée à celle de son auteur, mais il intervient et ses interventions dénotent de sa part un parti pris d'artiste et un parti pris de philosophe. Alors il est évident qu'il n'y a pas moyen — n'est-ce pas, M. Proust ? — de faire paraître ce texte anglais à côté de ce texte de Diderot. C'est tout à fait regrettable. J'ai lu des commentaires qui procèdent de recherches plus systématiques, justement sur cette traduction. Et on accuse Diderot d'avoir voulu altérer certains détails, de manière à échapper aux poursuites du législateur, mais ce n'est pas toujours vrai. Quelquefois, il a durci sa pensée : il s'engage plus loin encore que ne le fait le modèle anglais et même quand on dit qu'il a pris la tangente en traduisant *pampered* <sup>(1)</sup> *priests* par les *dervis oiseux*. Eh bien, en réalité, il y a un reproche d'inutilité chez Diderot. C'est peut-être plus grave que celui de vénalité contenu dans le mot *pampered*. Donc tout cela est un peu légendaire et je crois qu'un travail précis, ou une édition précise ferait beaucoup de bien à la compréhension de cet ouvrage.

*M. Niklaus.* — On ne peut pas toujours travailler sur les seules notes originales de *l'Essai sur le mérite et la vertu*. M. Lanson en a donné une traduction qui est assez fidèle. Dans les *Pensées philosophiques*, la traduction l'est moins. Mais dans les deux cas il faudrait exclure ces textes du système de M. Proust parce que si l'ordinateur relève des images qui se trouvent dans tel texte traduit, elles ne sont pas de lui, le vocabulaire n'est pas exactement celui de Diderot, c'est un vocabulaire de traducteur. Par conséquent, en tirer des conclusions sur la qualité de l'œuvre, peut paraître très hasardeux et j'hésiterais pour ma part à soumettre à ce procédé les articles de *l'Encyclopédie* sur lesquels vous n'avez pas dit grand-chose et qui ne sont souvent que des mises au point. Il faudrait évidemment examiner cela de très près et je me méfie un peu de l'usage de l'ordinateur dans ces cas particuliers. Je me rallie donc à votre point de vue : pour en revenir à la traduction, dans certains cas Diderot donne son idée propre, dans d'autres, il interprète l'idée de Shaftesbury. Mais il répond à coup sûr au besoin du public auquel il destine son texte.

*M. Proust* répond à M. Niklaus et à M. Chouillet. — L'édition de *l'Essai sur le mérite et la vertu* est confié dans notre collectif à deux collaborateurs, l'un qui est britannique, John Spink, et l'autre qui est italien, Paolo Casini. Je n'ai pas encore entre les mains leur travail. Je sais qu'il est presque achevé. J'ai déjà eu entre les mains l'annotation faite par Paolo Casini. Naturellement nous n'aurons pas dans l'édition, en regard, le texte français et

(1) Je dis bien *pampered*, *m. à m.* : festonnés, choyés, etc.



le texte anglais. Mais on peut être sûr que, chaque fois que ce sera nécessaire, et sans doute assez souvent, le texte anglais sera évoqué, présent dans l'édition.

Un mot encore, à propos de ce que M. Niklaus vient de dire des traductions. Je ne vois pas pourquoi ne figureraient pas dans l'inventaire du lexique de Diderot les mots de Diderot traducteur. Ils lui appartiennent. Nous n'avons pas à trier dans son vocabulaire.

*M. Niklaus.* — C'est-à-dire que si on faisait des généralisations, qui ne tiennent pas compte des éléments de traduction, elles seraient fausses.

*J. Proust.* — Jamais aucun index, aucune concordance ne dispensera les critiques d'intelligence. Je dirais même qu'avec ces index et ces concordances, il sera plus nécessaire qu'aujourd'hui d'être intelligent. Ce sera le moment ou jamais de faire preuve de discernement. On aura les moyens de le faire, parce que l'adresse de chaque mot sera toujours bien précise.

Maintenant, en ce qui concerne les articles de l'*Encyclopédie*, c'est autre chose. Au cours de ma communication, j'ai dit que je m'expliquerais davantage sur un certain point, qui concernait l'identification des articles anonymes. Vous savez que c'est une immense question, que M. Niklaus a relevée tout à l'heure encore. Cela a été même pendant une certaine période un point de discorde entre mon ami John Lough et moi, mais Dieu merci, nous sommes arrivés depuis pas mal de temps à un accord solide et notre doctrine concernant l'édition des articles de Diderot dans les *Œuvres complètes* est maintenant sans failles. Nous sommes absolument d'accord l'un avec l'autre sur la doctrine qui va être suivie.

Mais il y avait aux E.U. un chercheur (dont j'ai oublié le nom) qui m'a écrit il y a un an ou deux. Il avait entrepris d'identifier les articles anonymes de l'*Encyclopédie* en se servant d'un ordinateur. Ce n'est pas un des grands noms de la critique concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est évident que cette entreprise est vouée à l'échec dès le départ, étant donné que la plupart des articles de l'*Encyclopédie*, qu'ils soient de Diderot ou de n'importe qui d'autre, sont en grande partie des emprunts. Il ne s'agit plus de traduction, il s'agit de mémoires, de dictionnaires, d'ouvrages de toute espèce, qui sont simplement remis en forme par l'auteur de l'article. Les plus grands n'échappent pas à cette manière de procéder. Il est évident qu'identifier la personnalité d'un auteur à partir d'un index sémantique, d'indications sémantiques ou stylistiques pour l'*Encyclopédie*, c'est une entreprise faussée au départ. La recherche ne peut pas se faire dans cette direction. D'ailleurs, je crois que celui qui avait cette idée en tête y a renoncé depuis.

*M. Niklaus.* — Il y a cependant certains articles qui s'adapteraient à ce système.

*M. Proust.* — Mais quand on fait une recherche particulière pour chaque texte, on perd tout le bénéfice d'une recherche par ordinateur, étant donné que les recherches par ordinateur ne sont concevables et ne sont valables que sur de très grandes quantités d'information à trier. Si on fait une recherche particulière pour chaque article, nous sommes armés pour le faire : il y a longtemps qu'on l'a fait, il n'y a pas de raison qu'on ne continue pas, mais c'est de l'ordre de la recherche individuelle.

*M. Gagnebin.* — Je voudrais demander à M. Proust au cas où l'on publierait des textes dans des langues étrangères si l'ordinateur est en même

temps traducteur. Admettons qu'on mette *monnaie*, *Geld*, est-ce automatiquement sous le mot *argent* que ces passages figureraient ?

*M. Proust.* — Certainement pas. Il n'est pas question le moins du monde d'utiliser l'ordinateur comme machine à traduire dans cette affaire.

*M. Gagnebin.* — Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer ce perfectionnement ?

*M. Proust.* — On peut certainement l'imaginer, mais dans les travaux préparatoires auxquels j'ai participé jusqu'à maintenant, cette question n'a pas du tout été envisagée. S'il y a un mot en langue étrangère, il apparaîtra dans l'inventaire lexicologique.

*M. Chouillet.* — La question est de savoir si vous semblez considérer les pensées 25 et 27, les parties non publiées dans votre édition originale, comme étant de moindre qualité. L'histoire des quatre princes, par exemple.

*M. Niklaus.* — Dans le passage en question, il y a tant de leçon fautives qu'on peut se demander qui a imprimé pareil texte.

*M. Chouillet.* — J'ai un peu sursauté en vous écoutant lire cette histoire des quatre princes parce qu'il y a bien un prince dans la *Promenade du sceptique*, qui représente Dieu.

*Marcel Voisin*, Ecole Normale de l'Etat à Mons. — M'est-il permis de poser, dans cette discussion très savante, une question qui aurait une portée de plus grande vulgarisation ? Il me semble que l'intervention de M. Desné, ce matin, et celle du professeur Mortier pose un très vaste problème de rectification de l'histoire littéraire avec ses perspectives fausses et, parfois, ses jugements hâtifs ou tendancieux. Je me permettrai de rappeler un souvenir personnel. On a beaucoup parlé de Diderot ici, j'ai fait mes études secondaires avec une anthologie qui a attendu sa 11<sup>e</sup> édition pour présenter Diderot, et d'une façon sommaire encore ! Or c'est un ouvrage extrêmement répandu dans l'enseignement belge. Ce sont là des choses graves. En dehors des travaux d'érudition et des études spécialisées, existe-t-il des ouvrages de synthèse qui rectifieraient la perspective et qui remettraient à leur place pour tel ou tel siècle, les auteurs traditionnellement *oubliés* ou considérés à tort comme de second plan ? Ce qui permettrait justement d'exercer une pression sur les auteurs d'anthologie qui le plus souvent se recopient servilement ?

*M. Niklaus.* — Dans une histoire de la littérature en cinq volumes, publiée en anglais, il y a tout un chapitre sur les écrivains de la littérature clandestine. Mais je n'ai pas d'anthologie à vous offrir.

*M. Gagnebin.* — Je crois qu'on peut rassurer Monsieur Voisin. Les travaux que nous publions dans nos cercles d'érudits sont connus des professeurs qui publient des manuels et des anthologies. Voyez déjà Castex et Surer qui améliorent, sur certains points, les connaissances que nous avons dans les manuels de début du siècle. Je suis persuadé qu'il faut un certain temps pour que les révolutions aient des conséquences dans ce domaine.

*M. Niklaus.* — Je dois ajouter peut-être qu'aux Etats-Unis, ils ont un livre d'extraits (*The Enlightenment*) bien fait dans son ensemble où il y a des

notices biographiques qui sont assez brèves, mais des extraits très nombreux qui vont jusqu'à la Déclaration des Droits de l'Homme et quelques extraits américains.

*M. Proust.* — Pour rassurer notre collègue, je voudrais donner un exemple de la façon dont aujourd'hui même les lumières peuvent progresser. J'ai été convoqué il y a trois mois par le directeur de la collection de la Pléiade, M. Buge, qui avait entre les mains deux sortes de textes et qui voulait que la Maison Gallimard se mette, si je puis dire, au bénéfice de ces textes-là. Il y avait d'un côté la collection des Classiques du Peuple aux Editions Sociales, et il y avait d'un autre côté, dût la modestie de Roland Desné en souffrir, le petit volume qu'il a publié sur les matérialistes français après 1750. Et M. Buge m'a dit : « Eh bien, le temps serait venu de consacrer deux, et même si possible trois volumes, de la Bibliothèque de la Pléiade à ces philosophes-là. » Voilà comment les choses progressent. Naturellement, il n'était pas question de refuser une telle proposition et le centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle de Montpellier a accepté collectivement la responsabilité de fournir ces deux ou trois volumes.

M. Buge m'a dit encore — ceci est pour M. Gagnebin — : « Naturellement, il s'agit de faire deux ou trois volumes des philosophes du XVIII<sup>e</sup> ressemblant au volume de Rousseau ». Sans doute n'atteindrons-nous pas cette perfection, mais c'est vous dire comment les choses progressent.

*J. Vercruysse.* — Je voudrais également répondre à la question de M. Voisin. Il vient de paraître il y a deux ou trois jours, une nouvelle collection intitulée *Les Classiques de l'Europe*, éditée par la maison Hachette. Le premier volume est consacré à l'Europe des Lumières. Dans ces deux petits volumes, du niveau de l'enseignement secondaire, les auteurs replacent l'Europe et la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle dans une perspective qui fait éclater les cadres traditionnels de l'enseignement. Ces auteurs sont les membres de la Commission littéraire de l'Association européenne des Enseignants (A.E.D.E.) ; le signataire de ces deux volumes est M. Biedermann, secrétaire général et professeur au Lycée Kléber de Strasbourg.

*M. Niklaus.* — Après nous être arrêtés à Rousseau, à Diderot et à d'autres écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, je note que, pour ce qui est des éditions de Voltaire, on a suivi une méthode sensiblement différente de celle de Rousseau. Avec Rousseau, on a commencé par les Œuvres pour s'attacher à la Correspondance ; avec Voltaire, et peut-être aussi un peu avec Diderot, on a commencé par la Correspondance avant de s'attacher à une édition d'Œuvres Complètes. Cette édition en 136 volumes a de quoi effrayer, mais je crois qu'elle va se poursuivre à une allure quelque peu vertigineuse, au moins pour certains textes, et peut-être que M. Vercruysse pourra nous dire si M. Besterman compte encore s'en tenir à son premier propos, qui est d'adopter cet ordre que vous avez indiqué, qui est l'ordre de composition, mais de publier les volumes irrégulièrement selon qu'ils ont été complétés par les éditeurs.

*J. Vercruysse.* — A l'heure actuelle, il y a déjà 6 volumes parus. Les *Notebooks* en deux volumes, les trois premiers volumes de la nouvelle édition de la Correspondance et *La Philosophie de l'Histoire*. Pour cette année, nous prévoyons encore la publication de quatre ou cinq volumes ; la publication est irrégulière, en ce sens que nous avons commencé les tomes 81 et 82 ; les volumes peuvent être acquis séparément. Il n'est pas obligatoire d'acheter toute

la collection, comme c'était le cas pour la première édition de la *Correspondance*.

*M. Niklaus.* — Je crois que cela est essentiel pour un travail de ce genre et de cette envergure. S'il avait fallu attendre toutes les éditions critiques avant de commencer la publication, on n'aurait pu la mener à bout.

*R. Mortier.* — J'ai deux questions à poser à M. Vercruyse. Ma première question, très générale et très naïve. Pourquoi, dans cette affaire, M. Besterman, au moment où il vient de terminer la publication de la correspondance de Voltaire, lance-t-il une réédition intégrale de cette correspondance, au lieu simplement de la compléter par les trouvailles qui ont été faites depuis l'achèvement de son travail ? Il y a là un problème de réduplication. La seconde vous concerne plus directement. Il s'agit également de ce problème de réduplication dans le cas du *Dictionnaire philosophique* et des *Questions sur l'Encyclopédie*. En somme, est-ce que pour le lecteur, à la fois le lecteur moyen et le spécialiste, on n'aurait pas pu se tirer d'affaire par l'emploi de caractères différents qui auraient fait apparaître d'une part les textes de ce qui était originellement le *Dictionnaire Philosophique* sous cet intitulé, et d'autre part ce qui a été adjoint et qui souvent (comme vous l'avez fait remarquer) est nettement postérieur dans le temps et reflète l'évolution de la pensée de Voltaire, simplement par un jeu typographique qui aurait fait apparaître en somme les deux textes, mais en évitant cette réduplication dont je parlais tout à l'heure.

*J. Vercruyse.* — Je ne sais pas si je puis parler ici au nom de M. Besterman. Depuis l'achèvement de la première édition de la *Correspondance*, on a découvert d'innombrables lettres inédites. Les publier en supplément, c'est une solution que M. Besterman aurait pu envisager. Il eût été peut-être difficile de joindre à la nouvelle édition qui vient d'être lancée une série de 107 volumes qui doit être acquise en entier ; maintenant on pourra acquérir les volumes de la correspondance séparément. Si vous vous intéressez à une période bien définie de la vie de Voltaire, vous pouvez acheter les volumes de l'époque qui vous intéresse, ce qui serait impossible si l'on publiait des suppléments.

*R. Mortier.* — Je crois que vous avez tout à fait raison, mais je me place au point de vue très modeste du directeur de séminaire, ou du conservateur de bibliothèque, ou du professeur qui fait des propositions d'achat pour une bibliothèque universitaire et qui va se voir repousser avec perte. Dans l'idéal, il est évident qu'il vaut mieux donner des textes parfaits et absolument complets ; mais dans la pratique, je crains que cela n'aboutisse à de grosses difficultés, purement concrètes et simplement financières. Dans bien des cas, des bibliothèques universitaires seront privées de cet instrument, tout simplement parce que l'argument majeur leur sera enlevé. L'argument aurait été : notre édition est incomplète, il nous faut le supplément, donc les trois ou quatre mille lettres. Tandis qu'ici, racheter le tout (je sais, c'est un réflexe extrêmement matériel) mais je crois que c'est tout de même quelque chose de très important dans notre discipline. Nous avons des budgets limités et cette édition portant sur des centaines de volumes coûte évidemment des sommes fabuleuses. Voilà la raison de ma question. Je me rends compte que, dans l'idéal, il va de soi que c'était la meilleure solution.

*J. Vercruyse.* — Le prix de cette édition sera assez élevé. Mais, il sera possible, même pour les bibliothèques modestes et les particuliers, de n'acquiescer que les volumes qui les intéressent.

*R. Mortier.* — Cela ne va pas pour la correspondance parce que cela s'intercale dans *tous* les volumes de la correspondance. Ces milliers de lettres ne sont pas des lettres ni du début ni de la fin de la vie. Je pense qu'elles se répartissent sur la totalité de la chronologie.

*J. Vercruyse.* — Pas toujours.

*M. Niklaus.* — Hélas, Monsieur, je n'ai qu'une consolation à vous donner, c'est d'attendre que la maison Gallimard republie le tout.

*J. Vercruyse.* — La correspondance éditée chez Gallimard est incomplète. Ce n'est pas la faute de M. Besterman. Je ne crois pas que ce soit ... la faute à Voltaire ; mais c'est peut-être la faute aux Gallimard. M. Gagnebin les connaît mieux que moi.

*R. Desné.* — On a l'impression que la publication chez Gallimard est bloquée, n'est-ce pas, depuis quelques mois.

*J. Vercruyse.* — Effectivement et je crois qu'elle le restera encore longtemps.

*R. Desné.* — Sait-on quand paraîtra le prochain volume ?

*J. Vercruyse.* — Je l'ignore. Le prix d'un volume de la nouvelle édition, plus sûre que celle de Gallimard, n'est pas trop élevé si on le compare avec les prix actuels des volumes de la Pléiade. Permettez-moi de répondre à la deuxième question de M. Mortier. M. Mortier suggère l'emploi de caractères différents. C'est une solution qui avait déjà été adoptée pour une publication des *Pensées* de Pascal, il y a quelques années. On avait utilisé des caractères assez différents, ce qui a dû représenter des investissements considérables. Or comme notre édition est en monotypie, ce procédé coûterait très cher et le prix d'un volume s'élèverait à cent-vingt ou cent-trente francs suisses, ce qui serait préjudiciable à la vente.

*R. Mortier.* — Dans tout volume, il y a des citations qui sont en italiques, et d'autre part, vous avez des notes en petits corps. Donc, quel que soit le système employé, vous aurez toujours des caractères différents.

*J. Vercruyse.* — Bien sûr. A côté du cicero ordinaire, vous aurez le petit pour les notes, puis l'italique pour les variantes. De toute façon, si vous envisagez encore d'introduire des caractères différents pour le *Dictionnaire* de 1764, de 1765, de 1767, de 1769, pour les rééditions des *Questions sur l'Encyclopédie*, vous aurez un jeu de dizaines de caractères typographiques différents, ce qui risque de lasser le lecteur et entraînera des investissements énormes.

*M. Gagnebin.* — L'édition de la correspondance générale de Besterman a fait sortir de leurs cachettes un très grand nombre de lettres autographes que M. Besterman publiait d'après des imprimés. C'est pourquoi il lui a paru nécessaire maintenant de reprendre son édition. On ne s'explique pas, dans un simple supplément, de voir apparaître une seconde fois la lettre publiée cette fois-ci d'après l'autographe.

*M. Vernière.* — Je voudrais poser une petite question à M. Vercruyse, à propos de la collaboration de Voltaire à l'*Encyclopédie* et qui intéresse en fin de

compte tous les collaborateurs à l'*Encyclopédie*, notamment Saint-Lambert. Est-ce que l'on peut établir si dans la différence qui existe entre le texte de l'*Encyclopédie* et le texte publié ultérieurement par Voltaire, si le caviardage est de Diderot, ou si la nouvelle rédaction est de Voltaire ?

*J. Vercrusse.* — C'est un problème très difficile. Evidemment cela aurait plus de sel si l'on pouvait établir que Diderot plutôt qu'un scribe obscur a corrigé le texte de Voltaire. M. Proust est mieux placé pour répondre à cette question. Il est possible que l'article qui avait été demandé par d'Alembert ait été refusé par Diderot. L'actuel est signé de l'astérisque de Diderot. La question mérite un examen approfondi.

*M. Vernière.* — Je pense à certains articles de Saint-Lambert où le problème est pendant. Y a-t-il eu correction de Diderot, ou, dans les rééditions ultérieures et très tardives de Saint-Lambert, modification du texte initial ? En est-il de même pour Voltaire ?

*J. Vercrusse.* — Oui, il y a certainement des différences. L'idéal serait de trouver un manuscrit autographe et complet de Voltaire, mais à part celui des articles qu'il a donnés au *Dictionnaire* de l'Académie, il ne subsiste que quelques fragments et encore, ce sont des fragments de copistes, à première vue suspects. Quant aux textes refaits, on peut le montrer pour l'Académie, Voltaire a proposé ses articles et le scribe de l'Académie (Duclos ? je n'en sais rien) en a complètement modifié certains, écarté d'autres. Je me permets de vous signaler mon travail paru dans le tome 37 des *Studies on Voltaire*.

*J. Proust.* — Je voudrais poser quelques questions à M. Vernière au sujet de ce qu'il a dit des textes politiques de Diderot. Bien entendu, je suis d'accord dans tous les détails qu'il a donnés à propos des grandes règles qu'il faut suivre quand on a à choisir un texte de Diderot. Les principes doivent toujours être fonction de l'histoire même des textes de Diderot et, dans chaque cas particulier, ces principes varient. Ce que je voudrais lui demander d'abord, c'est ce qu'il envisage pour l'*Apologie de Galiani*. J'ai peut-être été distrait, mais je n'ai pas compris si M. Vernière envisageait pour l'*Apologie de Galiani* ce qu'il envisageait à propos des *Mémoires pour Catherine II*, c'est-à-dire la reproduction intégrale du texte dans son orthographe.

*M. Vernière.* — Non, puisque ce n'est pas un autographe.

*J. Proust.* — Alors les *Mémoires pour Catherine II* sont donc le seul texte pour lequel vous proposiez la reproduction intégrale de l'orthographe et de la ponctuation. Nous retrouvons l'épine de l'orthographe qui nous a déjà gênés quelquefois. Je distingue bien la question de l'orthographe de la question de la ponctuation, puisque dans les directives générales qui ont été admises et qui ont été diffusées par le comité directeur, il est bien précisé que la ponctuation, lorsqu'il s'agit d'un manuscrit autographe et lorsque cette ponctuation est aussi manifestement autographe (car il faut encore distinguer : nous pouvons avoir un manuscrit autographe dont la ponctuation est allogène), il est bien précisé que la ponctuation doit être sauvegardée, avec un minimum de précautions pour que le texte soit compréhensible, ce minimum de précaution étant signalé le plus honnêtement du monde au lecteur. Par exemple, si on ajoute un signe de ponctuation ou si on en déplace un parce que le texte n'est pas compréhensible dans la ponctuation originale, c'est entre crochets et

bien précisé dans l'*Introduction*. Alors, à cet égard, il n'y aura aucune difficulté pour les *Mémoires pour Catherine II* comme pour tous les autres textes dont nous avons un autographe. Cette ponctuation sera respectée.

Evidemment, les choses sont un peu différentes en ce qui concerne l'orthographe. Le principe général diffusé par le comité directeur, c'est celui de la modernisation de l'orthographe. J'ai dit hier, ici même, qu'il ne nous avait pas semblé qu'en règle générale l'orthographe de Diderot fût à ce point significative qu'il vaille la peine de la sauvegarder à tout prix. Dans le cas des *Mémoires pour Catherine II*, vous dites que cette orthographe vaut la peine, quand même, d'être sauvegardée. Je vous pose une question d'ordre tout à fait pratique (nous entrons là dans la *cuisine* interne de l'édition) : est-ce qu'il vous paraîtrait raisonnable, puisqu'il y a des directives générales et que nous y sommes tenus, est-ce qu'il vous paraîtrait raisonnable, mise à part la ponctuation, qui, je le répète, pourrait être telle que vous le souhaitez, est-ce qu'il serait raisonnable de moderniser l'orthographe même des *Mémoires*, en faisant précéder le texte d'un catalogue des graphies particulières de Diderot qui méritent vraiment d'être sauvegardées, ou bien pensez-vous que ces graphies doivent être réellement incorporées dans le cours du texte ?

*P. Vernière.* — Les deux solutions peuvent être admises. Mais je crois que pour l'interprétation de l'orthographe de Diderot, nous aurions besoin maintenant d'un spécialiste car grâce à un maniement qui remonte déjà à vingt ans, des autographes de Diderot, j'ai l'impression que l'orthographe de Diderot a évolué entre les premiers autographes et les dernières mises au net autographes des années 1770-1780. Je crois donc que nous aurions besoin, sur ce point, de ne pas nous attacher à une œuvre particulière, mais peut-être à l'évolution de Diderot lui-même.

*J. Proust.* — Autrement dit — puisque nous sommes dans un colloque international et qu'à plusieurs reprises déjà nous en avons profité pour prendre date — vous seriez d'accord avec moi pour souhaiter ici qu'un travail d'ensemble soit fait enfin sur l'orthographe de Diderot. Après tout, ce que j'ai dit hier ne reflète qu'une opinion moyenne fondée principalement sur les discussions entraînées par la publication de la *Correspondance* par Georges Roth. Je pense que vous seriez d'accord avec moi pour souhaiter qu'une étude d'ensemble de l'orthographe de Diderot soit faite. On pourrait peut-être y incorporer les travaux quand même fragmentaires et déjà assez anciens qui ont été faits sur la question. D'ailleurs, quand je dis les travaux, je m'avance peut-être beaucoup, il n'y en a peut-être eu guère qu'un, concernant la ponctuation de Diderot. En dehors de Mourot, y a-t-il eu autre chose ? Finalement, je ne le crois pas. Alors c'est sur la foi, finalement, de l'étude de Mourot que nous disions et que nous répétons : « La ponctuation de Diderot est telle qu'il faut absolument la respecter ». Il faudrait peut-être réincorporer cette problématique de la ponctuation dans une étude d'ensemble et disons que nous prenons date ici pour qu'une telle étude soit faite. Mais il faudrait qu'elle soit faite vraiment par un spécialiste, et non pas par un littéraire qui appliquera à cette question des principes esthétiques ou autres, qui n'ont rien à voir avec la matière.

*M. Niklaus.* — Il me semble (c'est une solution que j'entrevois) qu'on pourrait donner la ponctuation pour certains textes choisis et appartenant à différentes époques. Je pense qu'une étude d'ensemble générale, avec quelques exemples précis vaudrait mieux que de donner un texte complet.

*M. Gagnebin.* — Le principe que M. Vernière a adopté pour la publication des *Mémoires pour Catherine II* (c'est-à-dire de respecter exceptionnellement le manuscrit autographe qui existe) s'applique-t-il à d'autres textes de Diderot ? Y a-t-il pour d'autres œuvres de Diderot des manuscrits autographes ? Dans ce cas là, si vous donnez pour les *Mémoires pour Catherine II* la ponctuation et l'orthographe du manuscrit, ne faudrait-il pas aussi le faire pour d'autres textes ? Il paraîtrait bizarre qu'on ne fasse qu'une seule exception. Je tiens à dire combien j'ai approuvé M. Vernière. Je crois effectivement que pour chaque texte il faut choisir une solution et vous avez en général proposé, à mon avis, la bonne solution. Pour les *Mémoires pour Catherine II*, la proposition que vous avez faite se heurte au principe que M. Proust nous avait exposé hier. Je pose la question suivante : s'agit-il d'un cas unique ou y a-t-il d'autres manuscrits autographes qu'il y aurait lieu de respecter ?

*P. Vernière.* — Il s'agit pour les *Mémoires pour Catherine II* d'un cas unique, puisque le document est unique. Pour les autres autographes de Diderot, par exemple pour le *Rêve de d'Alembert*, l'autographe n'est pas toujours le meilleur texte, car il a pu y avoir des copies ultérieures avec des bourrages ou des remaniements de Diderot et dans ce cas là le meilleur texte est souvent le texte de Roland Girbal, corrigé de la main de Diderot. Ce n'est donc pas nécessairement le texte de base. Alors que pour les *Mémoires pour Catherine II*, le document autographe est unique. D'autant plus que ce document, je puis l'annoncer, n'est pas d'un premier jet. Il y a deux moments de rédaction. Ce sont des rapports présentés à Catherine II et vraisemblablement ils en ont discuté tous deux dans un après-midi et à la suite de cette discussion, Diderot ajoutait en marge autre chose. Il faudrait dans la publication, marquer, entre parenthèses, les additions marginales. Il y a donc là, encore dans ce document, une nouvelle préoccupation pour l'éditeur.

*J. Proust.* — Je reviens un peu en arrière. Vous êtes bien d'accord sur cette solution pratique qui consisterait à moderniser l'orthographe, mais à donner en tête un catalogue des graphies méritant l'attention, puisque toutes les graphies de Diderot qui font variante par rapport à l'usage moderne ne sont pas également significatives ? Il est évident que dans le cas de double ou de simple consonne, cela n'a pas d'intérêt. Je n'ai pas idée du nombre de graphies qui méritent d'être retenues ; ce nombre doit être limité. Mais j'imagine assez bien un tel catalogue. Pour d'autres œuvres (et là je réponds à M. Gagnebin), pour d'autres œuvres, nous avons l'autographe et dans quelques cas ce sera l'autographe qui sera retenu. Dans d'autres cas, comme vient de dire M. Vernière, ce sera une copie. Pour les œuvres qui seront publiées d'après l'autographe, dans la plupart des cas il existe déjà une édition critique dans laquelle toutes les graphies particulières de Diderot sont présentes. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de les faire figurer dans l'édition des œuvres complètes et la règle de modernisation de l'orthographe pourra être appliquée sans réserve. Il est évident que cette règle générale, qui est maintenant la loi pour tous, devra être dans quelques cas très particuliers, parfaitement justifiés, un peu assouplie et c'est ce que nous envisageons à propos des *Mémoires pour Catherine II*.

*J. Vercruyse.* — Vous avez parlé tout à l'heure du fait que Galitzine aurait peut-être fouillé les bagages de Diderot et qu'au fond celui-ci apparaît comme une victime de la police russe. Avez-vous des preuves absolument irréfutables ?



*P. Vernière.* — Le témoignage est de Naigeon. Je vous dirai que j'ai la plus grande confiance dans le témoignage de Naigeon, mais j'espère pouvoir vous le prouver. Naigeon y parle de Galitzine qui a agi comme un malfaiteur. Je n'ai pas de document où Diderot raconte cet attentat. Je vous dirais simplement que l'affaiblissement des rapports entre Galitzine et Diderot après le retour de Hollande me paraît extrêmement important. Je pose en fait que Diderot s'est brouillé avec les deux Galitzine à la suite du voyage de Hollande et la cause indiscutable, à mon sens, c'est l'attentat.

*J. Vercruyse.* — Il semble bien, d'après des documents conservés au Quai d'Orsay (correspondance politique de Hollande), que le retour de Diderot en France via la Hollande s'est fait dans des conditions très particulières. Il y a des textes qui n'ont pas été cités par Donvez dans son travail sur Diderot, Aiguillon et Vergennes. J'y ai notamment trouvé une curieuse lettre de Noailles où celui-ci dit que Catherine II a interdit à Diderot de s'arrêter soit à Berlin, soit à Brunswick à son retour de Russie et que cette interdiction inquiète l'ambassadeur de France. Tout un échange de correspondance entre Paris et La Haye surgit à propos de cette interdiction ; il montre qu'en fait il y a eu quelque chose, une brouille ? Il apparaît aussi dans d'autres documents cités alors par Donvez que les rapports avec Galitzine sont devenus très distants. Diderot demeure chez Galitzine ; mais permettez-moi de citer une lettre inconnue : « Diderot, qui revient de Saint-Petersbourg, est ici depuis quelques jours, logeant chez M. de Galitzine. Il m'a apporté ce matin de la part de M. Durand... »

Interruption de *M. Vernière.* — ... Durand de Distroff, qui est l'ambassadeur français à Saint-Petersbourg.

*J. Vercruyse* (reprend). — « ... un paquet dans lequel j'en ai trouvé un autre à votre adresse (c'est Noailles qui écrit à Aiguillon). J'ai l'honneur de vous l'envoyer, Monsieur le Duc, par la voie ordinaire telle qu'elle m'a été indiquée. Le Sieur Diderot m'a montré pour sa patrie des sentiments auxquels j'ai applaudi, sans lui en faire pourtant un mérite particulier. Il me paraît qu'il s'est bien conduit à Saint-Petersbourg, de l'aveu même de M. Durand. » Cela prouve qu'il a existé une correspondance entre les ambassadeurs à Saint-Petersbourg et à La Haye. Diderot a sans doute été suivi pas à pas au cours de tout son voyage.

*P. Vernière.* — Diderot a subi une pression officielle de la part du Ministère des Affaires étrangères pour proposer à Catherine II une alliance défensive et offensive contre Frédéric II. Il l'a fait à son corps défendant. Il l'a proposé à Catherine II, qui lui a cloué le bec rapidement, et les propos politiques ont été interrompus dès le début de novembre 1773, mais il a servi d'agent, non pas secret, mais enfin marginal, de la diplomatie française. Frédéric II a fait paraître à la *Gazette de Berlin* par l'intermédiaire de Formey une attaque d'une violence vraiment excessive contre la valeur littéraire des travaux de Diderot. *La Gazette de Berlin* est arrivée à Saint-Petersbourg en octobre, à peu près au moment de l'arrivée de Diderot lui-même.

*J. Proust.* — Les recherches que j'ai pu faire récemment et qui sont publiées dans *Diderot Studies*, à propos du questionnaire adressé par Diderot à l'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg et concernant la Sibérie, également la petite histoire des projets de réédition russe de l'*Encyclopédie*, tout

prouve effectivement que Diderot a été sous une surveillance policière très étroite avant son retour, et déjà pendant qu'il était à Saint-Pétersbourg. L'avortement de ces projets de réédition russe de l'*Encyclopédie* est la conséquence directe de la suspicion dans laquelle il a été tenu là-bas. Le fait qu'on ne lui a pas remis la réponse de Laxman à son questionnaire purement scientifique me paraît s'expliquer pour des raisons politiques. Dans l'article que j'ai écrit je me contente d'un *peut-être*, car je n'avais pas en écrivant cet article de preuves irréfutables, mais mon impression est que la réponse de Laxman n'a pas été communiquée à Diderot pour des raisons de sécurité. La Sibérie, terre vierge, terre nouvelle, que l'on est en train de découvrir et de prospector pour Catherine de Russie, ne doit pas livrer ses secrets à l'observateur occidental qu'est Diderot, et on a gardé très soigneusement dans le secret des Archives de Saint-Pétersbourg la réponse très détaillée de Laxman, parce que Diderot — et au delà de Diderot, l'Occident — ne devait pas la connaître.

*M. Niklaus.* — C'est avec un très vif regret que je crois devoir arrêter ici cette discussion si intéressante et suivre les directives très strictes que l'on m'a données. Nous ne saurions nous disperser sans exprimer notre grande reconnaissance à tous ceux qui ont organisé ce colloque. En premier lieu je tiens à remercier M. le Recteur de l'Université Libre de Bruxelles de sa haute bienveillance et de son hospitalité, M. Goffin et l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, d'avoir mis sur pied ce colloque international sur un sujet de grande actualité pour les professeurs et étudiants de lettres, M. Roland Mortier de son initiative en tant que directeur de la section et président de ce colloque.

Je le félicite particulièrement du choix du thème que nous avons traité : Problèmes d'éditions de textes français du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A l'heure où de nouvelles éditions des œuvres complètes de Rousseau, de Voltaire et de Diderot sont en cours ainsi que d'œuvres moins connues, mais essentielles, telles que celles de Meslier et de l'auteur du *Militaire Philosophe* — M. Gagnebin, dans ses propos, hier après-midi, y est encore revenu — il s'agit, pour les grandes éditions, d'éditeurs provenant de beaucoup de pays. C'est pourquoi l'idée que vous avez eue d'un colloque international me semble très juste. Il est intéressant en effet de voir des chercheurs dans tous les pays s'acharner à la tâche et entrer en rapport toujours plus étroit avec leurs collègues étrangers, qui participent à une grande œuvre commune qui sort parfois du cadre de la littérature proprement dite comme on l'entend d'ordinaire. La nouvelle Association Internationale d'Etude du XVIII<sup>e</sup> siècle nous est précieuse à cet égard, ne serait-ce que pour organiser des congrès et mettre en rapport les professeurs et érudits de divers pays. De nouvelles sections, nationales ou régionales, associées avec elle, surgissent un peu partout, deux en France, une aux Etats-Unis, une en Angleterre, une en Hollande et c'est avec une grande joie que nous avons appris la parution, en automne de cette année, d'une revue XVIII<sup>e</sup> siècle sous la direction de M. Paul Vernière et de M. Roland Desné. Le colloque auquel nous avons participé se range naturellement dans le vaste programme que l'avenir nous réserve et la publication des exposés sera précieuse pour nous tous, et pour ceux qui n'ont pu assister à nos débats.

Je voudrais, Mesdames, Messieurs, pour terminer, vous remercier tous de l'intérêt que vous avez porté aux discussions et de l'aimable attention avec laquelle vous avez écouté nos propos.

# Thèses

Ch. DE VROEY (groupe sciences zoologiques), *Contribution à l'étude des Dermatophytes et d'autres Gymnoascacées.*

Une revue des propriétés biologiques et des caractères morphologiques des Dermatophytes conduit à les redéfinir et à les classer. La reproduction sexuée et principalement des études sur les milieux qui conditionnent l'apparition des formes parfaites de ces champignons sont ensuite rapportées.

Une enquête sur la présence de Dermatophytes et d'autres espèces kératinophiles dans la terre prélevée au Jardin Zoologique d'Anvers et étudiée à l'aide de la technique de Vanbreuseghem, permet l'isolement d'un grand nombre de souches. L'analyse des résultats permet de tirer des conclusions quant à la fréquence des différentes espèces, leurs variations et surtout le rôle et la nature de la kératine utilisée comme appât. Ce dernier point est en outre vérifié expérimentalement. Un cas de parasitisme interfungique est rapporté.

Les résultats d'isolement à partir d'échantillons de terre d'origines diverses sont envisagés dans le cadre de la répartition géographique des champignons. De nombreuses espèces sont isolées pour la première fois.

Une synthèse sur la vie saprophytique des Dermatophytes et d'autres espèces kératinophiles met particulièrement l'accent sur le rôle écologique de la kératine présente dans la terre.

L'utilisation d'une technique permettant l'isolement des Gymnoascacées en général, permet d'isoler des Dermatophytes et d'autres Gymnoascacées d'échantillons de terre d'origines diverses. De nombreuses espèces sont isolées pour la première fois ; de nouvelles espèces ont également été isolées.

L'isolement de Gymnoascacées, particulièrement de *P. roseus* à partir de prélèvements humains et animaux, soulève la question du pouvoir pathogène de ces espèces. Ce fait est vérifié expérimentalement.

Thèse annexe : *La signification des communautés antigéniques hôtes-parasites est discutable.*

Saïd Mohammad AL-HAFFAR, *L'extension de la théorie de l'alimentation équilibrée au problème de la croissance et de la production de pénicilline par la souche 1177 du *Penicillium chrysogenum*.* Résumé de la thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en Science Botanique à l'Université Libre de Bruxelles.

Si les aspects aussi bien théorique que pratique de cette théorie sont fermement établis en ce qui concerne l'alimentation minérale des plantes

supérieures, l'application de ces principes aux végétaux inférieurs et particulièrement aux *microfungi* n'a pas été vérifiée de manière systématique. Aussi, avant d'aborder les effets de l'alimentation minérale sur la synthèse de Pénicilline, nous avons soumis la théorie « Homès-Van Schoor » à une vérification, quant à la croissance pondérale du mycélium, aux possibilités de sporulation et à son aspect morphologique, etc. ; de même, nous avons testé par les modes de régression les résultats obtenus, et nous avons vérifié l'application de la théorie et des principes qui en découlent ; nous avons, dès lors, abordé l'étude des effets de l'alimentation minérale sur la synthèse de pénicilline.

Avant d'aborder ce travail, nous avons été amené à résoudre quelques questions d'ordre pratique et à aménager en conséquence les modalités d'application de la méthode des variantes systématiques. En particulier, nous avons étudié, au cours d'essais préliminaires, le type de culture du mycélium (submergé ou en surface), le mode d'inoculation au point de vue de l'âge, de la quantité, de la profondeur de la solution présente dans une fiole de 250 ml, du temps de culture, etc.

Ces résultats préliminaires ont conditionné la méthode utilisée au cours du travail de recherche. Ces recherches ont permis de mettre au point les domaines suivants :

a) détermination des équilibres optimaux intercationiques et interanioniques par l'application d'un schéma additif des variantes systématiques pour la croissance et la production de pénicilline ;

b) détermination du rapport anions/cations optimal applicable à l'équilibre ionique optimal défini ;

c) détermination de la dose totale (A+C) optimale, à appliquer à l'équilibre ionique et au rapport A/C optimal déterminés aux étapes A et B ;

d) l'effet des proportions relatives des éléments étudiés sur la sporulation et les modifications morphologiques du mycélium, et sur le pH final ;

e) discussion des relations éventuelles suggérées entre :

1° la production de pénicilline et la croissance mycélienne ;

2° la relation suggérée entre la production de pénicilline et la sporulation ;

3° la relation suggérée entre la sporulation et la dose totale des éléments minéraux étudiés ;

4° la relation observée entre la sporulation et le rapport A/C.

Cette étude a montré la présence de relations entre les proportions des éléments minéraux du milieu et la croissance, et entre ces proportions et la biosynthèse de pénicilline, ce qui conduit à la recherche de la solution de culture optimale ; mais, comme les résultats obtenus ont montré la présence de deux équilibres ioniques optimaux, et deux rapports A/C, l'un pour la croissance, l'autre pour la biosynthèse de pénicilline, nous avons supposé l'existence de deux solutions optimales équilibrées, l'une pour la croissance, l'autre pour la production de pénicilline. La réalisation de ces deux solutions équilibrées a donné 970 mg du poids sec/50 ml de 1<sup>re</sup> solution, et 434 U/ml de 2<sup>e</sup> solution.

L'analyse des résultats et leur discussion ont montré que la théorie de l'alimentation équilibrée d'« Homès-Van Schoor » peut s'étendre à ce domaine.

Emile ROCHE, *Etude des Sporomorphes du Montien et du Landénien de Belgique et de quelques gisements du Sparnacien français*. Sciences botaniques

L'étude que nous avons entreprise a eu pour but de rechercher les sporomorphes présents dans le Montien et le Landénien de Belgique, ce qui nous a permis :

a) de décrire les spores et pollens du Paléocène et de l'Eocène inférieur du bassin belge, de compléter et de vérifier les études similaires des bassins de Londres et de Paris ;

b) de placer cet ensemble dans l'évolution générale de la flore européenne au Tertiaire, d'essayer d'en tirer des conclusions climatiques et phytogéographiques ;

c) de revoir, à la lumière des études palynologiques, les corrélations stratigraphiques établies, selon d'autres méthodes, dans les bassins parisien et belge. (Dans ce but nous avons été amené à étudier à titre comparatif quelques gisements sparnaciens du Bassin de Paris.)

#### *Conclusions botaniques et climatiques*

La Flore du Montien de la région de Mons n'avait fait l'objet d'aucune étude jusqu'à présent.

L'étude des argiles et lignites du Montien continental a révélé la présence d'une flore à dominance de Palmae, de Taxodiaceae-Cupressaceae, de Juglandaceae, de Schizeaceae et de Cyatheaceae. Flacourtiaceae (Pangilae), Betulaceae (Betula — Alnus), Corylaceae (Corylus) et Castaneaceae (Castanea) y occupent une place de moindre importance.

Au Landénien supérieur, la Belgique et le Nord de la France représentent une entité géologique avec au Nord une région de lagunes (Kallo-Ostende où dominant des Palmae, des Taxodiaceae-Cupressaceae, des Myricaceae et des Fougères (Gleicheniaceae — Schizeaceae — Polypodiaceae — Cyatheaceae), et au Sud une zone continentale occupée par des Juglandaceae (Platycarya — Engelhardtia — Carya), des Lauraceae (Cinnamomum — Laurus) et des Castaneaceae (Castanea — Dryophyllum).

La plupart des familles et des genres représentés dans les gisements du Montien et du Landénien se rencontrent actuellement dans les zones tropicales, subtropicales et tempérées chaudes d'Asie.

Les sédiments du Montien et du Landénien contiennent également des grains de pollen (Normapolles) qui ne peuvent être attribués à des espèces actuelles. Ils sont importants du point de vue phytogéographique (ne se rencontrent au Paléocène et à l'Eocène qu'entre 60° long. E et 90° long. W). Les Normapolles sont rares dans les gisements du Nord : Groenland, Ellesmere et Spitzbergen. Ils sont fréquents dans le Sud. Avec les palmiers, ils sont un indicateur de climat tempéré chaud à tropical.

Les fluctuations climatiques au Tertiaire inférieur peuvent être schématisées de la façon suivante :

Danien : climat tempéré ;

Montien : climat tempéré chaud à subtropical ;

Landénien inférieur : climat tempéré chaud (Heersien), puis subtropical ;

Landénien supérieur : climat tempéré chaud, puis subtropical vers la fin de la période ;

Yprésien : au début, subtropical, puis tropical.

*Conclusions géologiques*

M. Leriche et L. Feugueur qui ont produit les travaux géologiques les plus intéressants et les plus complets sur le Tertiaire inférieur (du Montien à l'Yprésien) dans le bassin belgo-parisien ont, il nous semble, tiré des conclusions stratigraphiques trop strictes.

Pour M. Leriche, le Thanétien du Bassin de Paris est l'équivalent du Landénien inférieur de Belgique et le Sparnacien l'équivalent du Landénien supérieur. Pour L. Feugueur, le Thanétien serait l'équivalent de tout le Landénien et le Sparnacien l'équivalent de l'Yprésien inférieur de Belgique.

De notre étude palynologique, il ressort que le Thanétien du Bassin de Paris est l'équivalent du Landénien inférieur de Belgique, tandis que le Sparnacien est, dans sa partie inférieure (argiles et lignites d'Epervain), l'équivalent du Landénien supérieur, et, dans sa partie supérieure (argiles-lignites de Sinceny ; fausses glaises de la région parisienne), l'équivalent de l'Yprésien inférieur (argile des Flandres).

John WÉRENNE, *Mode d'action des acridines : perturbation par la proflavine des fonctions de l'acide ribonucléique de transfert*. Résumé.

Les principales acquisitions de ce travail peuvent se résumer comme suit :

1. Les acridines n'ont pas pour seul effet d'inhiber la synthèse du RNA. L'inhibition de la synthèse des protéines par ce type de colorants, que nous avons décelée dans des conditions où elle ne peut pas être une conséquence de l'épuisement du RNA messenger, met l'accent sur les interprétations erronées qui pourraient résulter de l'emploi des acridines dans la détermination de la durée de vie du RNA messenger.

2. Les acridines forment un complexe avec les RNA de transfert. La fixation se fait par deux mécanismes différents :

- intercalation entre paires de bases des régions en double hélice ;
- fixation extérieure.

Les propriétés particulières du complexe Proflavine-tRNA que nous avons mises en évidence, nous ont permis de définir certains critères caractérisant la structure du tRNA. Pour rendre compte de l'ensemble de nos observations, les divers tRNA devraient avoir une structure asymétrique ; cette structure, loin d'être figée, pourrait fluctuer autour de conformations privilégiées.

3. La proflavine (3,6-diaminoacridine), peut être considérée comme un nouvel outil dans l'étude des interactions du tRNA avec différentes enzymes et particulièrement avec l'aminoacyl-tRNA-synthétase.

Les données que nous avons obtenues, indiquent que la structure tertiaire du tRNA est impliquée dans le mécanisme de reconnaissance des sites fonctionnels par ces enzymes, ce qui est en accord avec les plus récentes données de la littérature.

BETZ, *Etude de dérivés à doubles liaisons semi-cycliques et endocycliques, du cyclohexénique, pyrédinique et tétrahydropyrennique*. Résumé.

Le travail apporte une contribution à l'étude de dérivés à doubles liaisons semi-cycliques et endocycliques.

a) L'éthylidèncyclohexane et le 1-éthylcyclohexène ont été synthétisés respectivement par une réaction de Wittig utilisant le diméthylsulfinylocarbaniion, et par réaction de Grignard suivie d'une déshydratation. Des calculs de différence d'entropie relatifs à l'isomérisation du couple éthylidèncyclohexane/1-éthylcyclohexène ont donné des résultats trop différents pour être valablement interprétés. L'étude de la séparation en chromatographie en phase gazeuse a été approfondie en suivant les résultats déjà mentionnés dans la littérature.

b) Une analyse des données de la littérature concernant les 3-alkylpipéridines a montré que les principaux dérivés rencontrés possèdent soit une double liaison semi-cyclique (ceux-ci sont rares) ou encore une double liaison endocyclique (très courant). Une réduction de la 3-éthylpyridine à froid a permis la synthèse de la 3-éthyl-1,2,5,6-tétrahydropyridine. L'isomère semi-cyclique par contre n'a pu être obtenu. Une série d'articles de la littérature parus à la fin du travail a montré cependant que ce dernier isomère pouvait être obtenu par réaction de Wittig sur la 1-méthyl-3-pipéridone.

c) La plus grande partie du travail a été consacrée à la synthèse du 3-éthylidènetétrahydropyranne. Un essai de synthèse du 3-oxotétrahydropyranne à partir de 3-hydroxytétrahydropyranne n'ayant pas donné de résultat, un schéma réactionnel a été mis au point à partir de 2,3-dihydropyranne. Comportant initialement cinq étapes, il a été réduit ultérieurement à trois et donne le 3-oxotétrahydropyranne avec 60,5 % de rendement. Le 3-éthylidènetétrahydropyranne a ensuite été obtenu par réaction de Wittig. La synthèse de l'isomère endocyclique correspondant a été tentée par réaction de Grignard, suivie d'une déshydratation. Si la première réaction a bien fourni le produit attendu, par contre la déshydratation n'a pas marché. Une étude de chromatographie en phase gazeuse de même qu'une étude par résonance magnétique nucléaire et par spectrométrie de masse clôturent ce travail.

André DUCARME, *Contribution à l'étude du polyacrylonitrile en solution.*  
Résumé.

Cette étude concerne le comportement de polyacrylonitriles anioniques en solution dans le  $\gamma$ -butyrolactone et dans le diméthylformamide et soumis à des mesures de viscosité, de pression osmotique, de diffusion latérale de la lumière et de turbidimétrie. Les polymères obtenus dans une étape initiale de synthèse à  $-78$  °C au départ de n-butyllithium (préparé dans de l'éther de pétrole de bas point d'ébullition) en milieu non polaire (toluène) et en milieu plus polaire (toluène : diméthylformamide) n'absorbent pas dans le visible tant à l'état solide qu'en solution. Les échantillons sont analysés par spectrométrie infrarouge et leur comportement à la chaleur permet de fixer un domaine de température dans lequel ils sont étudiables car le comportement physico-chimique des solutions est affecté d'une part par l'état de dispersion du polymère et d'autre part par sa dégradation en fonction de la température. Les données viscosimétriques en milieu diméthylformamide font ressortir l'influence de la polarité du milieu de réaction dont l'augmentation favorise une réaction de greffage responsable de l'accroissement de la masse moléculaire au-delà de celle prévue théoriquement et a pour cause une ramification de la macromolécule. L'étude morphologique en milieu  $\gamma$ -butyrolactone permet d'établir que les facteurs de structure corrigés pour l'hétérodispersité et caractéristiques de l'état d'expansion de la macromolécule mettent clairement en évidence le caractère d'autant plus ramifié des polyacrylonitriles que la pola-

rité du milieu de synthèse est élevée. Cette caractéristique ressort également des données viscosimétriques permettant la détermination du facteur de branchement et de la comparaison des valeurs du second coefficient du viriel relevé par pression osmotique et par diffusion latérale de la lumière.

J.-A. FRANKLIN, *Etude des radicaux chloroéthyles chimiquement activés*, chimie-physique. Résumé.

La photochloruration compétitive de l'éthylène et d'un hydrocarbure saturé a été interprétée par un mécanisme réactionnel faisant intervenir deux types distincts de radicaux monochloroéthyles — des radicaux *chimiquement activés* et des radicaux *thermalisés*. Ces deux types de radicaux ont des distributions d'énergie interne différentes et par conséquent des réactivités différentes. Les radicaux chimiquement activés, formés lors de l'addition d'un atome de chlore sur l'éthylène, possèdent tous une énergie supérieure à la valeur minimale nécessaire à leur décomposition. Les radicaux thermalisés possèdent une distribution de Maxwell-Boltzmann.

Par contre, la photochloruration compétitive du tétrachloroéthylène et d'un hydrocarbure saturé a été interprétée par un mécanisme qui ne fait intervenir que des radicaux pentachloroéthyles thermalisés. Ceci implique que les radicaux pentachloroéthyles chimiquement activés, nécessairement formés dans l'addition d'un atome de chlore sur le tétrachloroéthylène, se désactivent beaucoup plus vite qu'ils ne se décomposent.

Les chlorurations compétitives de l'éthylène et du tétrachloroéthylène représentent en fait deux cas limites d'un mécanisme général applicable aux chloroéthylènes.

Les constantes de vitesse de décomposition des radicaux mono-, tri- et pentachloroéthyle chimiquement activés ont été calculées au moyen de la théorie RRKM des réactions monomoléculaires. Les valeurs obtenues sont en accord très satisfaisant avec les résultats expérimentaux pour ces trois radicaux.

Jean DE LANNOY, Thèse de chimie organique. Résumé.

Nous avons entrepris l'étude de la réduction de Birch, en chimie hétérocyclique, et nous avons tenté de l'appliquer à quelques dérivés de la pyrimidine, de la pyridazine et de la s-triazine.

Cette étude comporte trois chapitres :

1. Réduction de molécules hétérocyclique halogénées ;
2. Scission de groupes alkylthio fixés sur les mêmes hétérocycles ;
3. Réduction de dérivés halogénés porteurs d'un substituant mercapto ou alkylthio.

Nous avons pu montrer que la réduction par les métaux dissous dans l'ammoniac liquide constitue une bonne méthode de déshalogénéation de ces dérivés hétérocycliques pour autant que ceux-ci soient substitués par un groupement prototropique (amino, mercapto, ...).

L'analyse des spectres de masse de tous les dérivés synthétisés termine cette étude.



J.-M. GILLES, *Etude des transformations internes moléculaires par la résonance magnétique nucléaire de haute résolution*. Thèse de doctorat en Sciences physiques.

Dans la première partie de ce travail, la nature et le mode de description des transformations internes des molécules sont analysés. On précise la notion de configuration nucléaire. Les changements de configuration qui laissent la structure invariante sont appelés isodynamiques. Ils forment un groupe qui est très important. Les transformations de la configuration nucléaire induisent des transformations des divers Hamiltoniens de Born Oppenheimer et particulièrement de l'Hamiltonien de spin des liquides utilisé en résonance magnétique nucléaire (RMN). Les opérations isodynamiques se réduisent dans ce cas, tout comme les opérations de symétrie, à des permutations des sites de la structure chimique.

Dans la seconde partie, on calcule la forme du spectre RMN en présence de transformations internes de la configuration nucléaire. On invoque le théorème de fluctuation dissipation et l'on calcule la fonction d'autocorrélation du moment magnétique en supposant que l'Hamiltonien de spin est sujet à deux types de modifications aléatoires : un échange discret entre Hamiltoniens de haute résolution des diverses configurations nucléaires et une réorientation continue responsable de la relaxation. Par l'utilisation de développements en moments et cumulants généralisés, on montre que la relaxation peut s'introduire par l'intermédiaire d'un opérateur de Redfield sujet à l'échange discret. On donne alors l'expression détaillée de la forme de raie qu'on simplifie ensuite en utilisant les propriétés de groupe des transformations de la configuration nucléaire.

A l'aide des techniques mises au point dans les deux premières parties, on analyse les spectres RMN de plusieurs membres de la famille des annulènes : le cyclooctatétraène, la famille des alkoxy cyclooctatétraènes ainsi que le [16] et le [14] annulènes. Pour chaque cas, on analyse la structure du groupe isodynamique, on détaille les approximations utilisées pour calculer les spectres RMN, on donne les paramètres cinétiques des isomérisations et l'on compare les spectres expérimentaux (fournis par l'ERA) et calculés. On termine par une brève analyse des transformations internes du bullvalène et des bullvalènes monosubstitués.

J.-P. STESSEL, *Freinage de l'atmosphère par l'océan*. Thèse de physique.

Nous avons élaboré une méthode qui permet la mise en évidence du freinage de l'atmosphère par l'océan en considérant l'influence de ce freinage sur la variation du rotationnel du vent dans l'atmosphère libre.

Un résultat valable a été obtenu en étudiant un effet global, par intégration du rotationnel à un volume de dimension suffisante pour que les erreurs d'observations et les lacunes du réseau d'observation n'influencent pas trop les résultats. Nous avons fait appel à l'analyse tensorielle pour traiter les équations de la dynamique atmosphérique, afin d'éliminer ou de minimiser les termes peu précis sans introduire *a priori* des hypothèses discutables.

Par analogie avec ce qui se fait pour le frottement turbulent, nous avons choisi pour exprimer la tension  $T$  due au freinage la relation

$$T = k q V^2,$$

où  $k$  est un coefficient sans dimensions,  $q$  la masse volumique et  $V$  le vent en surface.

La valeur de  $k$  déterminée par notre méthode est de  $(4,09 \pm 1,25) \times 10^{-3}$ . Cette valeur a été calculée à l'aide des données synoptiques et aérologiques rassemblées au cours de l'année géophysique internationale. Ce calcul a été fait à partir de différentes situations atmosphériques (10 jours consécutifs en décembre 1957 et 10 jours consécutifs en décembre 1958).

Nous justifions également le fait que la valeur du coefficient  $k$  obtenue dans ce travail est supérieure aux valeurs du coefficient  $k$  du frottement turbulent, généralement admises en météorologie maritime.

L'application de notre méthode a nécessité la connaissance de différents paramètres météorologiques, ce qui nous a conduit à développer et à mettre au point des méthodes d'analyse par ordinateur des principales grandeurs météorologiques utilisées en prévision numérique, à savoir : la répartition du géopotential et de la fonction de courant aux niveaux isobares standard ; la répartition de la pression, de la température, de la fonction de courant et du potentiel scalaire en surface.

Jacques JANSSEN, *Les processus (J-X)*. Thèse de mathématiques.

Cette dissertation est consacrée à l'étude des processus (J-X) sans astreindre les variables aléatoires  $X_n$  à être non-négatives et pour lesquels le domaine de définition des variables aléatoires  $J_n$  est dénombrable.

Nous introduisons d'abord les notions de décomposition, de dualité et de processus (J-X) positifs terminaux.

Ensuite, nous établissons des théorèmes fondamentaux sur les lois (forte et faible) des grands nombres et sur le théorème central limite pour les sommes du type :

$$\sum_{n=1}^N f(J_{n-1}, J_n, X_n)$$

généralisant ainsi les résultats de plusieurs auteurs (R. Pyke, R. Schaufele, J. Keilson, D. M. G. Wishart, H. Hatori et T. Mori). Ils sont obtenus soit à l'aide de raisonnements probabilistes analogues à ceux de K. L. Chung pour les chaînes de Markov ou à ceux de R. Pyke et R. Schaufele pour les processus de renouvellements markoviens, soit à partir d'une propriété de suite centrée du processus  $\{f(J_{n-1}, J_n, X_n), n \geq 0\}$ . Nous en déduisons deux applications. La première concerne les promenades aléatoires évoluant selon un processus (J-X) (et donc à pas successifs non indépendants). Nous montrons que, dans le cas récurrent positif, celles-ci se comportent comme les promenades aléatoires classiques. La seconde a trait à la programmation dynamique et renforce la notion de politique stationnaire optimale au sens de Howard.

Enfin, grâce à la notion de processus (J-X) positifs terminaux, nous démontrons une condition nécessaire et suffisante pour que la variable aléatoire

$$M = \sup \{S_0, S_1, S_2, \dots, S_n, \dots\},$$

où

$$S_n = \sum_{k=0}^n X_k \quad (n \geq 0),$$

soit presque sûrement finie ; cette condition a été prévue par H. D. Miller.

Docteur R. GÖRTZ, *Intérêt de la recherche des antigènes Gm dans les taches de sang pour leur identification médico-légale*. Thèse d'agrégation.

Ce travail, consacré à l'étude des possibilités d'application du système sanguin sérique Gm à la médecine légale, a été divisé en trois grandes parties.

Dans la première, l'auteur fait un historique rapide de la découverte du système Gm et de la technique de mise en évidence de ses divers facteurs. Il passe successivement en revue l'état actuel de la nomenclature des facteurs Gm (actuellement 23 facteurs), du modèle génétique et de la répartition géographique du système Gm et situe le facteur Gm au sein des G globulines en précisant sa structure biochimique.

Après avoir rappelé que, depuis l'apparition des premiers groupes érythrocytaires, l'hématologie avait connu un champ d'application médico-légal dans l'identification des taches de sang et après avoir souligné la part prise dans l'élaboration et la mise au point des techniques d'identification de ces taches par des chercheurs aussi éminents que Landsteiner, Wiener, Moureu, Ruffié Ducos et Fünfhausen, l'auteur aborde la seconde partie, expérimentale, de son travail.

En premier lieu, il cherche à définir les meilleures conditions de détermination de facteurs Gm dans les taches de sang sec. La mise en évidence des antigènes Gm s'effectuant au moyen d'une réaction d'inhibition, il étudie, en faisant varier ces divers éléments, l'influence et la quantité des taches, de la température et de la forme de la tache de sang sur l'inhibition des sérums anti-Gm. Il note aussi l'importance du choix de l'anti-Gm ainsi que de son titre.

En deuxième lieu, il applique les résultats de son expérimentation au groupage en série des taches récentes et des taches anciennes. Les phénotypes avaient été réalisés sur les sérums correspondants à titre de contrôle. Les concordances ont été rigoureuses.

En troisième lieu, l'auteur a recherché sur des taches de sang provenant de plus de 1 000 couples mère-enfant si le système Gm pouvait aider à différencier le sang foetal et le sang maternel. Ici, l'investigation n'a pas permis d'obtenir des résultats utilisables en médecine légale. Les discordances sont en effet liées au fait que certains enfants peuvent synthétiser leur  $\gamma$ G globuline et donc leur propre facteur Gm, alors qu'habituellement le phénotype foetal est le reflet du phénomène maternel.

Enfin, dans un chapitre très original et d'une manière, semble-t-il, *princeps*, l'auteur fait part de ses résultats dans la tentative de détermination des facteurs Gm non encore mis en évidence dans les taches de sang sec. Il a pu aussi identifier de façon indiscutable le facteur Gm(b<sup>w</sup>), [Gm(3) de la classification O.M.S.] actuellement considéré comme spécifique des races caucasoïdes, Gm<sup>a</sup>, Gm(10) et Gm(c) ou Gm(like), Gm(6), ce dernier, propre aux sujets mélanodermes.

Ceci devrait permettre de reconnaître la couleur de la peau d'un individu à partir de sa tache de sang, comme le montre l'établissement du phénotype sérique de 53 sujets africains, effectué par l'auteur. Le phénotype sur tache de sang sec d'une vingtaine de sujets sherpas fut aussi réalisé dans le même travail.

Après avoir résumé succinctement le statut actuel en matière de filiation, il note que tout nouveau groupe sanguin érythrocytaire ou sérique, introduit dans une formule mathématique définie par Huron et Ruffié, accroît les probabilités d'exclusion à telle enseigne que la non-exclusion pourrait être considérée paradoxalement comme une charge positive.

Dans la troisième partie, l'auteur rassemble ses conclusions basées sur l'étude de plus de 950 taches prélevées sur plus de 600 sujets. Il précise en particulier que dans les conditions de l'expertise médico-légale, il faut utiliser de un à cinq mg de poudre de tache par antigène recherché pour 0,2 ml de sérum anti-Gm et n'homologuer un résultat que sur une macération de départ bien colorée. L'incubation de la tache doit se faire à 4 °C ou à la température du laboratoire, elle ne doit pas dépasser quelques heures. Le sérum anti-Gm doit être de préférence S.N.A.G.G. et son titre avoisiner 1/16.

L'expérimentation a, en outre, prouvé qu'il était possible d'identifier les facteurs Gm dans les taches anciennes avec une marge de sécurité suffisante, à condition que la coloration de la macération de tache soit nette. D'autre part, les techniques d'inhibition quantitative seront préférées aux techniques d'inhibition qualitative, en pratique médico-légale, leur sûreté étant plus grande.

Enfin, la technique utilisée a permis de mettre en évidence, pour la première fois semble-t-il, les facteurs Gm B<sup>w</sup> ou Gm(3), Gm(B<sup>a</sup>) ou Gm(10) et Gm(c) ou Gm(6), dans les taches de sang.

Le polymorphisme génétique du système Gm et la stabilité de ses facteurs ainsi que leur spécificité raciale, ouvrent des perspectives nouvelles d'identification en hématologie médico-légale et de recherche en anthropologie, en génétique et en biochimie moléculaire. Une bibliographie riche de 100 publications françaises et étrangères complète ce travail.

Docteur Marc ENGLERT, *Le réseau capillaire pulmonaire chez l'homme. Etude physio-pathologique*. Résumé de la thèse d'agrégation.

Les caractéristiques fonctionnelles mesurables du réseau capillaire pulmonaire chez l'homme (capacité de diffusion pulmonaire, capacité de diffusion de la membrane alvéolo-capillaire, volume sanguin capillaire pulmonaire, « perméabilité » capillaire) sont étudiées par la technique de l'apnée inspiratoire d'oxyde de carbone.

Les bases théoriques de la technique sont discutées ; sa validité est étudiée expérimentalement ; les valeurs normales sont établies.

L'étude de sujets normaux dans diverses conditions physiologiques et de sujets atteints de cardiopathies et de pneumopathies diverses met en évidence, d'une part, l'existence de possibilités d'adaptation du réseau capillaire en réponse à l'élévation du débit pulmonaire et à l'augmentation des résistances dans la petite circulation en amont ou en aval du réseau capillaire et, d'autre part, les altérations possibles de ce réseau. Les modifications portent, suivant le cas, sur la capacité de diffusion de la membrane alvéolo-capillaire, sur la « perméabilité », sur le volume sanguin capillaire ou sur plusieurs de ces paramètres. Les variations de la capacité de diffusion pulmonaire dépendent parfois de modifications en sens opposé de la capacité de diffusion de la membrane alvéolo-capillaire et du volume sanguin capillaire.

La connaissance de ces paramètres permet de calculer l'évolution de la saturation moyenne en oxygène des érythrocytes au cours du transit capillaire ; les conditions d'apparition d'une anoxémie artérielle par altération du réseau capillaire peuvent ainsi être discutées et la possibilité que des troubles isolés de la diffusion alvéolo-capillaire puissent entraîner une anoxémie artérielle est mise en doute.

## Bibliographie

Friedrich SCHÜRR, *Erlebnis. Sinnbild. Mythos. Wege der Sinndeutung romanischer Dichtung. Ausgewählte Aufsätze und Vorträge*. Francke Verlag, Bern-München, 1968, 335 pages, gr. in-8°.

A l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du romaniste allemand Fr. Schürr, l'éditeur a groupé en un volume des études de style, de thème et de structure publiées entre 1930 et 1966. Malgré la diversité de leur objet, de leur époque et de leur champ linguistique, elles n'en relèvent pas moins d'une conception unitaire et cohérente de la critique, fondée sur une perpétuelle dialectique de l'expérience individuelle et des traditions littéraires. Contre les formalistes purs, l'auteur soutient que l'ensemble des significations d'une œuvre ne peut se déduire que dans le système de pensée et d'expression d'une société. Contre Curtius, il se refuse à couper ces références de style et de fond d'une plongée dans l'univers intérieur de l'artiste. La dialectique de la création littéraire se résout le plus souvent dans la création de mythes : lorsque l'écrivain n'adopte pas le cadre des mythes préexistants, il s'en crée spontanément pour intégrer son expérience personnelle dans une totalité plus largement significative (Cervantès, Unamuno). Ces positions de principe sont ensuite mises à l'épreuve dans une série de cas précis.

Un premier essai porte sur la composition et la structure dans les « Lais » de Marie de France. L'analyse textuelle aboutit à définir l'univers spirituel de Marie comme un monde sans problèmes, régi par la fatalité de l'amour ; l'homme y est réduit à la passivité, au rêve élégiaque, fusion du réel dans le merveilleux. Sur le plan formel, il en résultera que les lais sont un genre hybride entre la nouvelle et le conte féerique ; l'emploi des images et des épithètes confirme cette tendance à projeter l'intériorité dans le concret et à ne voir dans celui-ci qu'un symbole ou une représentation.

L'étude sur l'origine et le sens de la *Divine Comédie* s'inscrit en faux contre la thèse de Palgen, pour qui l'œuvre de Dante n'est qu'une mosaïque de traditions populaires médiévales. F. Schürr insiste sur l'unité de l'œuvre et sur la permanence de son pouvoir de rayonnement. C'est qu'à la différence du *Roman de la Rose*, l'allégorie et l'idéologie religieuse sont intégrées ici dans une expérience intérieure et que cette fusion poétique insuffle à la création littéraire son accent personnel et sa portée largement mythique. Le moi poétique et le sens cosmique apparaissent comme indissociables dans l'unité que symbolise le personnage de Béatrice.

Pétrarque est-il, comme on l'a souvent écrit, « le premier homme moderne » de la littérature ? Sans doute, mais à condition d'admettre que son œuvre ne fait que concentrer et décanter, à travers une forme individualisée, les tendances qui s'affirment dans le premier humanisme italien. La

spécialité de Pétrarque est mise en évidence dans une analyse du sonnet *Solo e pensoso*, d'où il résulte que le déchirement intérieur, la volonté de survie et de gloire sont les dominantes de cette forme de modernité à la fois mélancolique et noble. L'auteur croit même pouvoir aller au-delà, et dégager de l'œuvre de Boccace, de Pétrarque et de Catherine de Sienne les éléments d'un premier baroque, voire d'une préciosité et d'un maniérisme qui confinent au rococo (l'érotisme de Boccace). On ne voit pas l'avantage qu'il peut y avoir à priver les catégories esthétiques de toute fixation historique et à comparer le *Décameron* au *Sopha* de Crébillon.

Contre Spitzer, partisan de l'irréductible unicité du poème, F. Schürr illustre la pérennité de certains topiques, tel celui qui, d'Ausone à Malherbe et à travers le lyrisme italien, évoque la caducité de la rose. Il est amené ainsi à repenser les notions de tradition et d'emprunt, nullement inconciliables avec la vraie originalité.

Le génie se cherche des inspirateurs parmi les esprits apparentés, comme l'atteste l'exemple de l'Arioste. L'harmonie de son œuvre, son climat féérique, ne sont d'ailleurs qu'une manière de dépasser les contradictions de sa vie et de son monde intérieur.

Contre Croce, Schürr soutient que la littérature dialectale de caractère parodique ou comique peut être du ressort de l'esthétique. De même, il discerne dans les *Lusiades*, au-delà de l'exaltation héroïque du passé, certains traits spécifiquement portugais, la « saudade » ou encore une discrète ironie dans l'usage de la mythologie.

Cette ironie démystifiante fonde l'ambiguïté de *Don Quichotte* et fait surgir paradoxalement un nouveau mythe, le « quichottisme » cher à Unamuno. Le héros de Cervantès est, selon F. Schürr, le prototype même du héros libre, du paladin de la liberté, mais d'une liberté qui ne saurait trouver son emploi et son objet en ce monde.

L'étude du rythme et du style dans *Le Cor* de Vigny nous fait passer de la « Geisteswissenschaft » à l'« Immanenzkritik », c'est-à-dire d'un pôle de la critique allemande à l'autre. Nous avouons franchement notre préférence, parmi les essais de F. Schürr, pour ceux qui relèvent de la première tendance.

Deux études sont consacrées à Gide : elles développent la thèse générale du livre, selon laquelle toute œuvre est, directement ou non, une représentation de soi, le passage à l'œuvre d'art opérant la transmutation de l'expérience biographique en une réalité idéale. L'auteur s'oppose par là à une tendance exclusivement sociologique où les notions de personnalité et d'expérience se dissolvent dans celle de l'environnement, l'auteur devenant un « scripteur » ou un médium interchangeable. Pour F. Schürr les facteurs idéologiques et philosophiques pèsent plus lourd dans la balance littéraire que ceux de l'économie et de la société.

L'étude sur l'existentialisme dans la littérature moderne se fonde évidemment sur une telle option. Le déclin des religions, l'insécurité, la dérégulation ont plongé le penseur moderne dans une angoisse qu'il cherche, sinon à vaincre, du moins à fixer en recourant à des symboles et à des mythes (Kierkegaard, Kafka, Camus, Sartre, Unamuno) : au philosophe de métier se substitue un type d'écrivain à la limite de l'idéologie et de la création artistique, ce qui nous replonge paradoxalement dans les conditions initiales de l'histoire de notre culture. Parmi ces penseurs, F. Schürr accorde une place prépondérante à Unamuno, ce qui est assez significatif de ses préférences et de ses orientations personnelles, de même que le choix du poète roumain en

exil Aron Cotrus, poète de la patrie lointaine et perdue, comme sujet de son dernier essai.

Au total, un intéressant recueil dont l'hispanisant et l'italianisant ne manqueront pas de faire leur profit.

R. MORTIER.

AVIANUS, *Œuvres* éditées et traduites par Léon HERRMANN, Bruxelles, Latomus, 1968, 177 pages in-8° (*Collection Latomus*, 96). Prix : 270 francs.

En 1948, M. L. Herrmann soutenait que le *Querolus*, une comédie « à la fois satirique et philosophique », avait été écrite par le fabuliste Avien (*L'auteur du « Querolus »*, dans RBPH, 26 [1948], pp. 538-540). Soulignons-le en passant, M. Fr. Corsaro (*Querolus. Studio introduttivo e commentario*, Bologne, [1965], pp. 13-19) a accepté cette thèse. Aujourd'hui, M. L. Herrmann inscrit encore au nombre des œuvres de l'épigone de Babrius dix hexamètres dactyliques qu'on lit dans les manuscrits de Bruxelles, B.R.18717, d'Oxford, Bodl. Libr., Auct. F. 2.14, Rawlinson 111, de Paris, B. Nat., Lat. 8071 et 8093 (Inc. : *Lector ne fabulas quaeras, sed tende magis quod* ; Expl. : *Haec dat nocturnis nox lucubrata Camenis*), et trois distiques élégiaques, « un hommage à Martianus Capella » (Inc. : *Qui dubias artes per mysteria dicta subibis* ; Expl. : *qui discet libris hinc cito proficiet*). La première de ces deux pièces appartient à un recueil poétique publié après les fables, la seconde à une œuvre parue après le *Querolus*. En outre, M. L. Herrmann prétend que la fable des feuillets 82<sup>v</sup>-83<sup>r</sup> du *Vaticanus Latinus* 5088 est d'Avien également. Elle fut éliminée du livre des apologues de l'ami de Rutilius Namatianus par un chrétien soucieux d'éviter un rapprochement fâcheux entre elle et les *Evangeliles* (23bis). Par contre, M. L. Herrmann se refuse à attribuer à Caius Laetus Avianus — ainsi s'appelait le poète selon le vénéré maître de Bruxelles — l'apologue *de uenditore et Baccho* (23) et les morales qui ne font pas corps avec les fables, soit que des personnages ne les expriment pas, « soit que la phrase qui les contient » ne soit pas « reliée matériellement à une phrase de l'apologue ».

L'édition des œuvres d'Avien que M. L. Herrmann vient de publier dans la *Collection Latomus* est très originale. M. L. Herrmann rejette maintes fois les leçons de la tradition manuscrite médiévale et leur préfère des émendations personnelles.

I. — *Fables*. Praef. 1.11-12. coaptavit *cod.* : resoluit *H.* ; 1.12-13. resoluit *cod.* : coaptavit *H.* ; 1,2. taceat *cod.* : taceret *H.* ; 1,9. referens, referas, refers, referres, deferens, defers, portas *cod.* : reseras *H.* ; 1,13. rogas, roga *cod.* : foras *H.* ; 2,2. humo, humi *cod.* : huic *H.* ; 4,1. sidera *cod.* : aethera *H.* ; 8,8 [12]. magnae *cod.* : magnum *H.* ; 10,3. ad campum *cod.* : in Campum *H.* ; 10,11. quid *cod.* : non *H.* ; 12. *H.* transpose les vers 5 et 6 après 1 et 2 ; 12,6 [4]. semina *cod.* : numina *H.* ; 15,4. trahunt *cod.* : trahit *H.* ; 18,7 [9]. factisque *cod.* : cunctisque *H.* ; 18,13. sic, sed *cod.* : ac *H.* ; 19,1. horrentes, horrendo *cod.* : horrentem *H.* ; 19,1. dumos *cod.* : dumum *H.* ; 19,2. facerent *cod.* : faceret *H.* ; 19,3. cunctis *cod.* : plantis *H.* ; 19,4. quos, quod *cod.* : quas *H.* ; 20,4. uulnus *cod.* : uncum ab *H.* ; 20. *H.* transpose 9-10 avant 7-8 ; 21,5. nidos *cod.* : nido *H.* ; 21,8. iam, nam *cod.* : an *H.* ; 22,7. praestandi *cod.* : praestabo id *H.* ; 22,11. spem *cod.* : rem *H.* ; 23bis, 1. pictoris *Vat. Lat. 5088* : factoris *H.* ; 23bis, 1. gestans *Vat. Lat. 5088* : gestat *H.* ; 23bis, 6. numerans *Vat. Lat. 5088* : memorans *H.* ; 24,7. scilicet *cod.* : is silet *H.* ; 25,4. quanam *cod.* : an quae *H.* ; 25,7. sollicitam *cod.* : complicitam *H.* ; 26,9 tollas, tollis

*cod.* : tollens *H.* ; 26,12. ravidus, rapidus, grauidus *cod.* : auidus *H.* ; 27,2. minimam, nimiam *cod.* : exiguam *H.* ; 28,5. immenso *cod.* : immensum *H.* ; 28,12. domini *cod.* : hominis *H.* ; 29,6. continuisse *cod.* : constituuisse *H.* ; 29,22. duo *cod.* : suo *H.* ; 30,7. praedictae, praeditae *cod.* : productae *H.* ; 31,5. toruum, torua *cod.* : toruus *H.* ; 34,2. ante *cod.* : apte *H.* ; 34,9. quoque *cod.* : rata *H.* ; 36,11. uitulum *cod.* : uitulo *H.* ; 36,11. innexus *cod.* : innexo *H.* ; 36,15. proderit *cod.* : praeerit *H.* ; 37,18. quamuis ieiunus *cod.* : ieiunus quamuis *H.* ; 39,7. tunc *cod.* : at *H.* ; 39,16. hoc *cod.* : fis *H.* ; 41,14. uicta *cod.* : icta *H.* ; 42,13. nam sat erit, nam fuerit satius *cod.* : praeerit iam *H.*

II. — *Querolus*. M. L. Herrmann a tenu compte des critiques de G. Randstrand et de Fr. Corsaro sur sa première édition (Bruxelles, 1937), « lorsqu'elles lui ont paru fondées, mais il a maintenu bien des conjectures et des transferts de tirades, de phrases et de membres de phrase qui lui ont paru nécessaires au rétablissement de la suite des idées ».

III. — *Poèmes*. 1,1. quod *cod.* : quae *H.* ; *H.* a transposé 6, 7 et 8 entre 4 et 5 ; 5 [6]. fingor, fingo, frico *cod.* : tingor *H.* ; 9. oliui *cod.* : oliuum *H.* ; 2,5. magistri *Barth* : magistrum *H.*

Le texte latin des fables, du *Querolus*, des poèmes est accompagné d'une traduction française toujours élégante et très précise. Ainsi, le public cultivé pourra, en particulier, juger aisément si le discrédit dans lequel sont tombés les apologues d'Avien depuis les temps modernes doit se prolonger.

Guy CAMBIER.

Norman HAMPSON, *A Cultural History of the Enlightenment*, Random House, New York, 1968, 304 pages.

Des érudits parmi lesquels Preserved Smith, John Lough et Peter Gay — pour ne citer qu'eux — se sont efforcés de fournir au lecteur anglo-saxon une vue synthétique de l'*Enlightenment* ou, plus précisément, de la pensée du siècle des lumières. Norman Hampson, professeur d'histoire moderne à l'université de Newcastle (Angleterre) s'est assigné une tâche semblable. Dans *A Cultural History of the Enlightenment*, Norman Hampson propose une interprétation de la pensée du dix-huitième siècle destinée à encourager le lecteur moyen à s'intéresser ou à approfondir sa connaissance de l'époque envisagée.

De toute évidence, l'ouvrage n'est pas conçu à l'intention du spécialiste. L'auteur n'a d'ailleurs pas la prétention d'épuiser son sujet ni même de le traiter d'une manière exhaustive. En dépit du titre *A Cultural History*, les préoccupations de l'auteur s'expriment au niveau de l'histoire des idées et non de la *Kulturgeschichte*. Ce qui a principalement retenu l'attention de Norman Hampson, ce sont les grandes figures traditionnelles de l'époque : Newton, Montesquieu, Voltaire, Diderot, etc. Le lecteur chercherait en vain, dans l'étude de Hampson, des références à une littérature ou à un mouvement culturel d'ordre plus général que le terme *Cultural History* implique cependant. L'auteur centre son attention sur le mouvement de pensée français, faisant de temps à autre des allusions à l'Angleterre et à l'Allemagne. D'autre part, c'est à dessein qu'il omet de traiter de la musique, de la peinture et de l'architecture de l'époque qui l'occupe.

A l'instar de nombreux historiens, Hampson divise la période qu'il étudie en deux parties. La première partie de son livre est donc consacrée aux années 1715-1740, années de paix et de stabilité politique au cours desquelles triomphent l'idéal du progrès et celui d'une société à la fois cosmopolite et intellectuelle.



Procédant à une étude de thèmes et non de personnalités, l'auteur évoque successivement les préoccupations importantes des penseurs de la première partie du siècle : le développement de la science expérimentale, l'existence d'un Dieu bienveillant, l'ordre de l'univers, la nature de l'homme, et la possibilité de rendre l'homme meilleur en l'éduquant. Dans la seconde partie de son ouvrage, Hampson procède à un examen de l'atmosphère politique et sociale des années 1740-1789. Cette seconde période, traversée par la guerre de succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans, voit grandir l'agitation politique et sociale : les souverains cherchent à maintenir l'équilibre de leurs finances, les nobles s'efforcent de réaffirmer leur puissance. Ces facteurs contribuent à provoquer des troubles économiques et à créer un climat difficile fait de tension et de mécontentement. Selon Hampson, les courants intellectuels sont affectés par ce changement de climat. Le rejet ou la modification de nombreuses hypothèses d'ordre philosophique et scientifique concernant l'homme et son rationalisme amène à mettre l'accent sur la notion de voix intérieure, de sentiment et de développement unique et individuel. La pensée politique devient plus critique et par là même s'exerce d'une manière plus passionnée ; une nouvelle conception du patriotisme s'affirme de plus en plus ; les hommes prennent davantage conscience d'un manque d'ordre et d'harmonie. Le développement d'une conception plus organique de la société et l'effondrement de l'idéal cosmopolite préparent, selon Hampson, le terrain à l'éclatement de la crise révolutionnaire et à la naissance du mouvement romantique.

Bien que les théories de Hampson sur le siècle des lumières ne fassent preuve ni d'une grande profondeur ni d'une grande originalité, elles constituent néanmoins une étude utile et valable. Auteur de *A Social History of the French Revolution*, Hampson est parfaitement qualifié pour discuter des conflits sociaux qui ont bouleversé le dix-huitième ; ses chapitres sur le climat politique et sur les liens existant entre l'histoire sociale et l'histoire intellectuelle témoignent de beaucoup de clairvoyance. Hampson est parfaitement conscient de la difficulté et de la complexité de sa tâche : lui-même fait allusion aux difficultés d'interprétation inhérentes à un mouvement aussi riche, divers et, parfois, contradictoire. Dans le cadre de la perspective où se place l'auteur, *A Cultural History of the Enlightenment* s'avère être un document précieux pour l'étudiant en quête d'un intelligent panorama de l'une des périodes clés de l'histoire de la pensée occidentale.

John Frederick LOGAN,  
Yale University.

Jean DIERICKX, *Glossaire de l'anglais du journalisme*. Centre d'étude des techniques de diffusion collective. Editions de l'Institut de sociologie. Université libre de Bruxelles. 1968, 177 pages, 360 FB.

Conçu pour répondre aux besoins d'un enseignement magistral moderne de l'anglais de la presse et de la terminologie du journalisme anglo-saxon, tel qu'il figure au programme de la section de journalisme de l'Université libre de Bruxelles, le glossaire de M. Jean Dierickx tient beaucoup plus que ne promet son titre. La lecture des journaux, dont Hegel a dit voilà 150 ans qu'elle était la prière du matin de l'homme moderne, doit permettre au non-autochtone de s'initier à une certaine vision du monde, à une façon de vivre propre à un peuple voisin. Disons d'emblée que M. Dierickx a eu le souci permanent de faire pénétrer son lecteur dans cette moderne Babylone qu'est

la presse anglo-saxonne ; en effet, son glossaire est bien davantage qu'une simple nomenclature ou qu'un arsenal de termes spécialisés.

L'auteur s'est imposé des consignes résolument impératives :

- a) maintenir autant que possible le contact entre l'anglais de la presse et l'anglais tout court. Pour délimiter la langue de spécialité et le langage général, il s'est fondé sur l'usage tel qu'il lui apparaissait à la lumière d'une expérience acquise par un long contact avec les journaux anglais ;
- b) accorder une place raisonnable au jargon technique, aux expressions de métier et à l'argot professionnel ;
- c) préciser les sens spécifiques par des exemples significatifs, le cas échéant accompagnés d'une traduction française.

M. Dierickx s'est arrêté dans sa glane à quelque 1 000 têtes de rubrique agencées d'une manière très précise : tête de rubrique en gras, nature du mot (importante en anglais qui a une prédilection pour les homophones grammaticaux), rappel des principales acceptions générales, énumération et explications des sens spécifiques, précisés par une lettre particulière (J. = journalisme, Cin. = cinéma, Tph. = téléphonie, etc.).

La terminologie du journalisme couvre — et c'est un truisme de l'affirmer — des domaines suffisamment vastes pour être quelquefois hétéroclites. Elle englobe les termes relatifs à la rédaction, l'impression, la distribution, les moyens d'information, la publicité, la composition typographique, les arts graphiques, les techniques de diffusion collective, sans oublier le « journalèse » (style particulier des journalistes) et le « cablese » (jargon télégraphique) et le « newspeak ».

Un contrôle étendu portant sur les termes et significations et fondé sur la référence à des dictionnaires spécialisés (notamment celui de R. Hostettler, *Technical terms of the printing industry*, St. Gallen, 1958) a fait apparaître l'abondance et la précision de la terminologie engrangée par M. Dierickx, et dont la confection suppose une somme énorme de connaissances et d'application. Sans doute, certains domaines sont parfois trop copieusement représentés (le cinéma), d'autres ne le sont pas suffisamment (les nombreuses étiquettes sous lesquelles l'homme de presse peut se présenter). On peut aussi s'étonner de voir voisiner des mots très techniques comme « pica » ou « intaglio » avec des mots tels que « year » et « week ». Mais les intentions didactiques de l'auteur sont ici évidentes.

Il va de soi que M. Dierickx a puisé tout à la fois dans les grands ouvrages de référence, et dans ce cas il leur fait une confiance parfois démesurée, et dans les travaux spécialisés ; et, dans ce cas, il a toujours su, avec un sens aigu du critique averti, cheminer avec prudence et circonspection. Son travail dépasse de cent coudées les ouvrages précédents, il suffit pour s'en convaincre, de comparer le présent glossaire au dictionnaire de P. Beeck, *Fachausdrücke der Presse*, D-F-E, Francfort, 1949. A propos des emprunts au grand dictionnaire de Harrap, certaines traductions semblent sujettes à caution, notamment « client de publicité » pour « advertiser » et « contractor », et « affiche à la main » pour « handbill ». En outre, quelques omissions ou erreurs typographiques pourraient être corrigées aisément dans une prochaine édition. A la page 17, il faut lire pour « a paper subject to alteration », non point « un article sans réserve de modification » mais « sous réserve de modification », « airmail » signifie « papier pelure » mais aussi « poste aérienne » ; page 27, « cablese », il me semble que l'on pourrait supprimer « petit nègre » ; page 23, « blurb », ajouter « jus » ; page 29, « through the channels of diplomacy » = « par la voie diplomatique » ; page 39, « directory », supprimer « bottin » ; page 52, « composing rule », synonyme de

« setting rule », plutôt « lève-ligne » que « filet de composition » ; page 52, « he's a glib as a bagman » il faut lire « as glib as » ; page 53, « grape-vine telegraph », ajouter « radio cocotier » ; page 79, « paper-back », aussi « roman à bon marché, livre de poche » ; page 54, « gutter », aussi « blanc transversal » ou « petits fonds » ; page 66, il serait amusant de préciser que les « leg men » travaillent avec leurs jambes en opposition aux « rewrite men » = rédacteurs sédentaires (mot qui ne figure pas au glossaire).

Si la partie proprement analytique du glossaire est surtout destinée à être consultée comme un dictionnaire, et comme tel c'est un conseiller et un guide dans l'intelligence de la langue de spécialité, toujours prêt à répondre aux questions qu'on lui pose, les deux chapitres terminaux, l'un consacré aux mots courts et l'autre à l'anglais des manchettes, se lisent d'une traite avec plaisir. Il est vrai que le style vocatif des manchettes, parce qu'il use et mésuse de certaines ressources stylistiques de l'anglais, intrigue et défie le lecteur, fût-il cruciverbiste. Le journaliste anglais se plaît à dérouter son lecteur par des créations terminologiques bouffonnes. Siglomanie, abréviations fantaisistes, suppression de lettres encombrantes, jongleries avec les parties du discours, éliminations des mots-outils, emploi du substantif comme semi-adjectif antéposé, suppression des ligaments synaptiques : telles sont les caractéristiques étudiées par l'auteur. Le glossaire comporte un grand nombre de compositions pittoresques, extravagantes, voire ubuesques que certains journalistes ont érigées en système. La salle de rédaction constitue sans conteste l'atelier où l'on forge, avec prédilection et à peu de frais, les néologismes et autres compositions humoristiques. Nous ne pouvons nous empêcher de citer « admass », terme utilisé pour désigner le public qui subit la réclame (advertisement + mass) ou encore certains mots gigognes formés par scissiparité ou agglutination tels que « telebrity » (television + celebrity) ou « radiator » (radio + orator), et enfin « timanteau », lui-même télescopé à partir de « time » et « portemanteau ». Enfin, si l'on apprend que « Hicks Nix Sticks Pix » (page 138) énonce une vérité d'évidence, à savoir que les films bucoliques ont peu de succès auprès du public des campagnes, on peut se dire que Procuste n'aurait pas fait mieux que ce « jokespert ».

La dernière partie du livre de M. Dierickx comporte un index français-anglais qui renvoie au corps de l'ouvrage. Son usage est parfois un peu déroutant pour le débutant, qui trouvera « eau bénite » en regard de « blarney » et « dépasser de l'alignement » en regard de « stick ».

Elaboré avec beaucoup d'érudition et de sagacité, ce « Tout en Un » du journalisme anglo-saxon est appelé à devenir, au fil des années et des enrichissements, le vade-mecum des journalistes latins et de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à la presse de langue anglaise.

Roger GOFFIN.

Association Générale de l'Industrie du Médicament. *L'industrie du médicament. Sa mission, son fonctionnement, ses problèmes.* Sciences et Lettres, éd. Liège, 1967, 189 pages.

L'Association Générale de l'Industrie du Médicament a publié une monographie consacrée à « l'Industrie du Médicament, sa mission, son fonctionnement, ses problèmes ».

Comme les auteurs le soulignent dans leur avant-propos, ce livre est une « tentative » (d'après eux, la première du genre) de décrire cette industrie dans le contexte médical, scientifique, professionnel et économique-social actuel.

C'est dire si nous nous trouvons en présence d'un travail complexe, se situant sur des plans très divers et dont le but est de montrer la contribution importante de l'industrie pharmaceutique aux progrès de la thérapeutique.

Le Titre I étudie le « médicament ». En cinq chapitres, on y montre l'évolution de la notion de médicament aboutissant au concept du médicament moderne, le plus souvent obtenu par synthèse chimique.

Les activités fondamentales de l'industrie du médicament font l'objet de la première section du Titre II. La recherche scientifique tient ici une place prépondérante : c'est à elle seule que l'on doit la mise au point de nouveaux médicaments. On y distingue quatre phases successives : la phase chimique, la phase biologique, la phase clinique et la phase galénique.

Le stade suivant de la « production » des médicaments comporte à son tour des caractéristiques très particulières parmi lesquelles l'exigence de « pureté » du produit préparé est capitale. Aussi, un contrôle industriel des médicaments est-il légalement exigé et réalisé sous la responsabilité d'un « pharmacien d'industrie ».

Un chapitre est consacré à la fonction commerciale assumée par l'industrie du médicament : on y étudie la vente des médicaments et la publicité faite à leur sujet.

Enfin, l'information des praticiens de l'art de guérir, information objective, de caractère technique, joue un rôle déterminant dans la diffusion d'un nouveau médicament.

La deuxième section du Titre II souligne quelques caractéristiques de cette industrie.

C'est ainsi que nous apprenons que l'industrie du médicament est une industrie à brevets, en raison précisément du poids que représente la recherche scientifique, indispensable à son développement et qui suppose des investissements considérables. Comme les autres industries hautement spécialisées, l'industrie du médicament crée des « marques déposées » qui constituent, pour les auteurs, le « seul moyen pratique de définir et d'identifier exactement un médicament donné ». Cette notion pose alors l'important problème des « équivalents génériques ».

Un chapitre est ensuite consacré à la question de la réglementation des prix des spécialités pharmaceutiques. Enfin, l'accent est mis sur le caractère international de l'industrie du médicament.

L'ouvrage se termine par un Titre III où est étudié « l'environnement » de l'industrie du médicament, c'est-à-dire « le milieu sur lequel elle peut exercer son action et dont elle subit les réactions ».

Les auteurs envisagent successivement le milieu psychologique (réactions de l'homme de la rue vis-à-vis du médicament), le milieu professionnel (relations avec le corps médical et le corps pharmaceutique), le milieu politico-administratif et le milieu économique-financier.

Cette monographie offre au lecteur une très riche documentation relative aux différents aspects de l'industrie pharmaceutique. Malgré son caractère technique très poussé, elle est susceptible d'intéresser quiconque veut se faire une opinion sur l'importance acquise par le « médicament » dans notre société actuelle.

Certes, personne ne conteste aujourd'hui la portée, du point de vue thérapeutique, des réalisations de l'industrie du médicament. Aussi, la conclusion relativement pessimiste sur l'avenir de cette industrie, à laquelle parviennent les auteurs à la fin de leur livre, ne peut-elle laisser indifférents ceux qui sont plus particulièrement concernés par la santé de l'homme.

L'amorce d'une « reconversion » de cette industrie, que l'on constate

depuis quelques années, pourrait annoncer la « disparition de l'industrie créatrice », c'est-à-dire l'arrêt du progrès thérapeutique en matière de médicament.

Il faut souhaiter qu'il se rencontre, dans les différents milieux intéressés, des esprits clairvoyants, capables de juger des problèmes avec une hauteur de vue suffisante, pour que cette éventualité puisse être écartée.

Gaston LAGRANGE.

François SELLESLAGS, *Pratique des paiements internationaux*, Presses Universitaires de Bruxelles.

La lecture de l'ouvrage que le professeur Selleslags a consacré récemment à la « pratique des paiements internationaux » est, sans nul doute, à recommander non seulement — et pour d'évidentes raisons — aux étudiants qui poursuivent des études économiques, mais aussi à tous ceux intéressés directement ou indirectement par les relations financières avec l'étranger. Or, par suite de l'extension constante des relations de tout genre dans notre monde moderne, il y a en vérité fort peu de personnes que ces problèmes ne touchent pas ; qu'il s'agisse d'industries ou de commerces désireux de se protéger contre les fluctuations des monnaies qu'ils ont à payer ou à recevoir, de sociétés ou de particuliers souhaitant acquérir ou vendre des valeurs libellées en monnaies étrangères, ou tout simplement de nationaux désirant prendre leurs vacances en dehors des frontières nationales pour ne citer que ces différentes catégories.

Les considérations générales qui justifient ou tout au moins qui permettent de comprendre l'attitude plus ou moins libérale des différentes autorités nationales — non seulement quant à la réalisation des divers transactions impliquant des mouvements de fonds avec l'étranger, mais aussi quant aux conditions auxquelles est soumise leur réalisation — sont examinées successivement par l'auteur dans la deuxième partie de son ouvrage qu'il consacre aux régimes plus ou moins restrictifs auxquels sont soumis de nos jours les paiements entre nations.

Pour permettre aux lecteurs d'apprécier pleinement en quoi les mécanismes de paiements internationaux sont actuellement affectés par ces nouveaux régimes, F. Selleslags consacre les quatre premiers chapitres de son texte à la description et au fonctionnement des mécanismes en régime de pleine convertibilité. C'est ainsi que l'on peut constater que selon les régimes qui se sont substitués à celui de la pleine convertibilité, tantôt la flexibilité des taux a remplacé la fixité, tantôt l'unicité a fait place à la multiplicité (ces deux altérations pouvant au demeurant coexister). De plus, la liberté des transactions connaît toujours des restrictions plus ou moins sévères.

Bien que — comme l'auteur le précise lui-même — son but essentiel soit de clarifier et de synthétiser les différentes données relatives à la pratique des paiements internationaux, il n'en a pas moins estimé opportun, à certains moments, de porter des jugements sur les conséquences plus ou moins fâcheuses que l'introduction de tel ou tel régime est susceptible d'entraîner. Ces jugements, il peut les porter valablement, car il est homme d'expérience. En effet, il fut lui-même, après la guerre entre autres, intimement mêlé à l'élaboration et à l'application du contrôle des changes en Belgique. Il a pu constater que, même lorsqu'un contrôle des changes n'est pas utilisé à d'autres fins que celle pour laquelle il a été institué — c'est-à-dire la protection des réserves — il est inévitable qu'une part d'arbitraire administratif — sans vouloir donner à ce terme un sens péjoratif — intervienne dans la prise de

certaines décisions. Il n'est dès lors pas toujours certain que les vrais intérêts du pays soient réellement servis par le choix que les autorités responsables sont obligées de faire à certains moments.

Parmi les jugements exprimés, on relève au hasard celui sur les taux de change variables impliquant des changements rapides et incessants de cours qui sont pour les particuliers « une cause de confusion et de désordre ». Ce point de vue est intéressant à noter à un moment où certains se font les champions d'une extension de ce genre de régime. Sans nul doute, l'auteur doit avoir la même réaction à l'égard d'autres suggestions — tel qu'un élargissement sensible des marges — qui finalement conduisent à un résultat semblable et dont les effets sur le volume des échanges seraient particulièrement fâcheux. Un peu plus loin, un autre jugement sur les effets des restrictions de change qui impriment certaines « déformations aux courants commerciaux qui ne sont plus régis exclusivement par des considérations de qualité et de prix » et qui en matière de transactions invisibles « prennent inévitablement un caractère protectionniste ». Enfin, son opinion sur les accords de paiements régionaux qui, bien que constituant un progrès par rapport aux accords bilatéraux, n'en ont pas moins les mêmes défauts, « car l'équilibre des paiements sur le plan régional est une notion », constate l'auteur, « à peine moins artificielle que l'équilibre bilatéral ».

Certaines constatations que contient son ouvrage pourront sans doute étonner des non-spécialistes ; telles, par exemple, celles relatives au fonctionnement du marché des changes en régime de restrictions de change. Le régime de pleine convertibilité impliquant la liberté des opérations, et celui de restrictions de change, par définition, une limitation de celle-ci, le lecteur aurait pu en inférer que le fonctionnement du marché des changes devait logiquement être affecté sous ce second régime.

Or, les restrictions de change ne sont pas incompatibles avec un marché des changes opérant normalement. De fait, depuis une quinzaine d'années les différents mécanismes du marché des changes ont été rétablis et fonctionnent pratiquement sans entrave entre les pays industrialisés du monde occidental, même lorsque l'un ou l'autre de ces pays connaît encore des difficultés de balance de paiements. L'activité des banques commerciales dans les domaines des changes (opérations au comptant et à terme, arbitrages, etc.) n'a fait que croître au cours des dernières années, apportant entre autres au financement des transactions internationales un concours particulièrement utile. En ce qui concerne le marché des changes, le régime de pleine convertibilité — défunt depuis plusieurs décennies — ne doit par conséquent pas être considéré comme le régime de liberté et être opposé d'office au régime présent dit de restrictions de change. Il est vrai que certains principes ont été modifiés — disparition du rôle prépondérant de l'or d'une part, intervention des banques centrales sur le marché en vue de maintenir les fluctuations de cours dans certaines limites d'autre part — mais le même degré de liberté et d'efficacité peut être obtenu aujourd'hui comme hier. L'intérêt du commerce international est même mieux servi par la sécurité qu'offre la fixité des points d'intervention que par les points d'or en régime de pleine convertibilité. L'auteur a précisé ces faits dans son texte, mais il a semblé nécessaire de le souligner une fois de plus.

La « pratique des paiements internationaux » est un ouvrage rédigé intentionnellement dans un langage simple. Il incorpore, pour ceux que ce domaine intéresse plus spécialement, un véritable précis sur les opérations de change couvrant toutes les données essentielles en cette matière. Par une analyse claire régulièrement illustrée d'exemples actuels, il donne aux lecteurs la

possibilité d'être valablement informés sur des problèmes malgré tout assez complexes.

G. JANSON.

Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles : *Institutions communautaires et institutions nationales dans le développement des Communautés*. Enseignement complémentaire, nouvelle série, n° 1, Editions de l'Institut de Sociologie, 1968, 289 pages.

Cet ouvrage est le recueil de l'enseignement complémentaire donné à l'Institut d'études européennes au cours de l'année académique 1965-1966.

Il répond à une question capitale, et qui est véritablement dans la dynamique de la construction européenne : quel est le partage des attributions entre les institutions communautaires et les institutions nationales ?

Le point de contact entre les unes et les autres est tout naturellement le Comité des Représentants Permanents, sujet qui est traité par M. Emile Noël, et qui expose en observateur averti, le poids respectif du « national » et du « communautaire ». Après avoir analysé l'organisation des représentations permanentes, il expose les fondements juridiques et les règles de fonctionnement du comité des représentants permanents, pour conclure sur de subtiles interactions entre les Etats et la Commission.

Le rôle des parlements nationaux et du parlement européen dans le développement des Communautés fait l'objet d'un exposé par M. Jean Duvieux, qui permet d'apprécier à la fois un éminent parlementaire et un Européen convaincu.

La représentation et l'influence des « opérateurs économiques » dans la Communauté européenne, sujet exposé par M. Jacques Genton, permet d'apprécier le rôle, non seulement du Comité économique et social, organisme consultatif des intérêts professionnels, mais également celui des organisations professionnelles et syndicales qui gravitent autour de la Communauté.

Les projets réalisés dans la politique agricole commune, et le transfert de compétence des Etats à la Commission justifiaient une étude, due à la plume de M. Giancarlo Olmi, sur le rôle respectif des institutions communautaires et nationales dans la mise en œuvre de la politique agricole commune.

Les problèmes de la concurrence figurent parmi les questions les plus épineuses des traités européens. Aussi motivent-ils deux exposés distincts, l'un de M. Paul-François Ryziger sur les rapports entre la législation communautaire et les législations nationales en matière de concurrence, l'autre de M. Pieter Verloren van Themaat sur le rôle des autorités communautaires et nationales en matière d'ententes et de positions dominantes.

De nature essentiellement économique est l'étude de M. Claudio Segre sur la coordination des politiques de conjoncture dans la C.E.E. dans laquelle apparaît clairement que cette coordination est de plus en plus nécessaire par l'interdépendance croissante qui s'est établie entre les économies des Etats membres.

Enfin, le problème du rôle respectif des Etats membres et des organes communautaires dans les relations extérieures de la Communauté Economique Européenne fait l'objet d'un exposé de M. René-Jean Dupuy, dans lequel très logiquement l'auteur distingue d'une part l'action des Etats membres au sein de l'articulation organique de la Communauté, et d'autre part l'action des Etats membres parallèle à celle de la Communauté.

Au total, il s'agit d'un ensemble d'exposés remarquables qui doivent

retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la construction européenne, construction qui, pour reprendre les termes utilisés par le président Ganshof van der Meersch dans son avant-propos, progresse sur une route semée de difficultés, mais non dépourvue de grandeur.

Paul ROMUS.

Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles : *Les institutions juridiques du gouvernement de l'économie dans les pays occidentaux et socialistes*. Presses Universitaires de Bruxelles, 1968, 416 pages.

Cet ouvrage réunit les rapports et les débats d'un colloque organisé du 23 au 27 mai 1966 par l'Institut d'études européennes.

L'objet de ce colloque était de procéder à une confrontation entre les systèmes qui président à la gestion de l'économie, respectivement dans les pays socialistes d'Europe, et dans les pays membres de la Communauté, de suivre leur évolution et d'apprécier leurs résultats.

Dans ce but avaient été réunis des rapporteurs de l'Est et de l'Ouest de l'Europe qui ont pu échanger leurs expériences sur des questions et des réalisations généralement mal connues, à la fois par suite de l'obstacle de la langue, et aussi parce que les structures, tant de l'Est que de l'Ouest, sont en mutation rapide.

Les instruments du gouvernement de l'économie en Europe occidentale font l'objet d'exposés, sur les aspects économiques par M. E. S. Kirschen, et sur les aspects juridiques par M. J. Georgel.

La planification en Europe occidentale, également traitée sous les deux aspects économiques et juridiques, est l'objet de rapports de MM. J. Bonnaud et J. Kaiser, tandis que M. Such traite du système et des structures des organismes gérant l'économie planifiée dans les pays socialistes.

Le régime juridique des investissements fait l'objet d'une confrontation entre M. L. Reczei pour les pays socialistes, et M. H. Simonet pour les pays non socialistes.

Le statut juridique des entreprises d'Etat dans les pays socialistes, par M. Boguszak, les institutions juridiques du gouvernement de l'économie soviétique, par M. Laptev, et la coopérative dans les pays socialistes, par M. Starosciak, présentent un contraste particulièrement riche d'enseignement avec l'évolution du statut juridique de l'entreprise privée dans les pays non socialistes, par M. R. Henrion, lequel observe que la remise en question du statut juridique de l'entreprise peut s'accompagner de certains phénomènes de socialisation ou de politisation du droit. On rattachera à ces considérations le rapport présenté par M. H. Neuman sur l'expérience belge de la société nationale d'investissement.

Enfin, indépendamment de rapports sur les relations entre l'industrie, le commerce et les consommateurs, et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises dans les pays socialistes, un des attraits les plus significatifs de ce colloque est constitué par les parallèles à dégager entre le Comecon, par M. Cepelka, et la Communauté économique européenne, par MM. M. Gaudet et P. Verloren van Themaat. Avec le recul qui sépare les dates du colloque et de la publication de ces travaux, les événements récents de Tchécoslovaquie semblent s'annoncer : un très distingué professeur de l'Université Charles de Prague ne déclare-t-il pas en effet : « Les possibilités positives offertes par le système administratif se sont épuisées au fil des



années, de telle sorte qu'il faut désormais résoudre les problèmes économiques d'une autre manière, en recourant à un système de gouvernement ».

Dans un essai de synthèse très dense, M. B. Glansdorff esquisse un aperçu comparatif des institutions juridiques du gouvernement de l'économie. En relisant les travaux de ce remarquable colloque, on ne peut que souscrire à sa conclusion selon laquelle les problèmes sont nombreux qui se posent ou se sont posés à l'Est comme à l'Ouest dans des termes à peu près analogues, et que « la comparaison des arguments réciproques et le pesage des expériences concrètes, menées ou non à leur terme, ne peut donc être qu'une source d'enrichissement ».

Ce volume, qui s'ajoute à la collection déjà riche des publications de l'Institut d'études européennes, constituera une source précieuse d'enseignement pour tous ceux qui s'interrogent sur la réconciliation d'une Europe divisée

Paul ROMUS.

M. LISEIN-NORMAN, *Le transfert des objectifs de politique économique des gouvernements nationaux à des autorités communautaires. Organisation et résultats d'une enquête d'opinion*. Presses Universitaires de Bruxelles, 1968, 48 pages.

Le « Groupe d'étude de la politique économique dans l'intégration européenne » créé à l'Institut d'études européennes sous la présidence de M. E. S. Kirschen vient de publier les travaux de M<sup>me</sup> Lisein-Norman, chargée de recherches à cet institut.

Il s'agit d'une enquête portant sur dix objectifs de la politique économique : plein emploi, stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements, expansion de la production, aide aux pays sous-développés, sécurité des approvisionnements, développement régional, satisfaction du besoin de santé publique, satisfaction du besoin d'éducation, redistribution des revenus.

Pour chacun de ces objectifs, les personnes interrogées étaient invitées à se prononcer sur quatre formes de compétence : exclusivement réservée aux autorités nationales, exclusivement réservée aux autorités communautaires, et, entre ces deux extrêmes, coordination des politiques des Etats membres, ou compétence concurrente des Etats et des autorités communautaires.

Plus de 4 000 questionnaires ont été envoyés à diverses personnalités, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, et dans les institutions européennes.

L'étude fournit, par objectif, par type de compétence, par type de personne interrogée, un sondage de l'opinion publique sur les souhaits d'une Europe plus ou moins communautaire.

Paul ROMUS.

Les *Novelles : Droit des Communautés européennes*, sous la direction de M. GANSHOF VAN DER MEERSCH, Secrétaire de la rédaction Michel WAELBROECK, avec la collaboration de Liliane PLOUVIER et de Georges VANDERSANDEN, Ferdinand Larcier Editeurs, Bruxelles 1969, CXIII + 1194 pages.

Plus de treize cents pages de texte in quarto, une soixantaine de collaborateurs choisis parmi les plus éminents juristes européens, peu d'ouvrages

donnent comme le *Droit des Communautés européennes* l'impression d'être une somme des connaissances humaines dans un domaine précis, neuf, mouvant, en constante création : le droit de l'Europe qui se construit.

Aucun doute ne peut subsister : sous la direction du Président W. Ganshof van der Meersch vient d'être accomplie une œuvre magistrale et, dirait-on, définitive, si l'on ne savait que le droit des Communautés européennes est une création de chaque jour.

Dix-sept ans après l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dix ans après celle de la Communauté économique européenne et de l'Euratom, les spécialistes des questions européennes disposent d'un outil de travail qui laisse très loin derrière lui, par son caractère exhaustif, par son sérieux, et avouons-le, par le souffle qui l'anime, tous les ouvrages publiés à ce jour sur ce même sujet.

Le volume se présente en cinq parties : une introduction, le système institutionnel des Communautés, la CECA, la CEE et l'Euratom.

L'introduction expose successivement l'histoire des traités européens, les objectifs et principes fondamentaux aux trois Communautés, la nature juridique des Communautés, le droit communautaire et ses rapports avec les droits des Etats membres, les rapports des trois traités entre eux, pour se terminer par quelques vues sur l'Europe politique.

La deuxième partie, relative au système institutionnel des Communautés, traite des Institutions proprement dites : la personnalité juridique des Communautés, la Haute Autorité, la Commission, le Conseil, le Parlement européen, la Cour de Justice, mais s'étend également aux sources du droit ainsi qu'à l'administration des institutions et à leur financement.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier fait l'objet de la troisième partie qui traite successivement des interventions dans le domaine des prix, des investissements, de la concurrence, des dispositions sociales, des transports et de la politique commerciale.

C'est évidemment la quatrième partie, consacrée à la Communauté européenne, qui contient les développements les plus longs. A son tour, cette quatrième partie se subdivise en cinq titres : une introduction précisant le champ d'application du traité dans le temps et dans l'espace ; les fondements de la Communauté basés sur la liberté de circulation des marchandises, des travailleurs et des capitaux ; la politique de la Communauté s'appuyant sur la libre concurrence et sur diverses dispositions d'ordre économique et financier ; les relations avec les pays et territoires d'outre-mer ; les répercussions de l'établissement du marché commun sur le droit privé.

Enfin la cinquième partie, réservée à la Communauté européenne de l'énergie atomique, traite principalement des dispositions de caractère technico-économique, des pouvoirs de réglementation, des relations extérieures, du risque nucléaire, et des perspectives de l'énergie atomique.

Dans le cadre forcément limité de cette chronique, il n'est évidemment pas possible de rendre la richesse de cet ouvrage qui, comme le définit M. W. Ganshof van der Meersch dans sa préface, est bien plus qu'un guide du droit européen : il est un témoignage de foi dans les constructions communautaires.

Paul ROMUS.

Eugène DUPRÉEL, *Similitude et dépassement*, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres (XXXVIII), Presses Universitaires de Bruxelles et Presses Universitaires de France, 1968, 156 pages.

Peu de temps avant sa mort, E. Dupréel avait souhaité que fussent recueillies en un volume quelques études publiées auparavant dans diverses revues, auxquelles se trouveraient alors joints trois articles inédits. Le présent recueil complète ainsi le recueil précédent des *Essais pluralistes* (Paris, P.U.F., 1949). Les études que l'on présente aujourd'hui au lecteur ont été groupées en trois parties. La première partie comporte deux textes publiés (*Similitude et rapprochement. Essai sur la promotion des êtres*, 1965 ; *La consistance et la probabilité constructive*, 1961) et trois inédits (*Le progrès et le renoncement ; Valeurs de croissance et valeurs de durée. L'accord des esprits ; Similitude et différence. Le dépassement*). La deuxième partie comporte six textes publiés (*Les trois finalités*, 1950 ; *Similitude et compatibilité*, 1950 ; *Vers une théorie sociologique de la vie*, 1952 ; *Consistance et valeurs*, 1957 ; *La probabilité constructive*, 1961 ; *La similitude et la promotion des êtres*, 1963). Les textes de ces deux premières parties attestent l'importance croissante qu'attachait E. Dupréel au traitement probabiliste des problèmes les plus généraux de la promotion des êtres ; à ce titre, ils apportent des précisions souvent utiles et des éclaircissements parfois suggestifs au lecteur de *l'Esquisse d'une philosophie des valeurs* (Paris, F. Alcan, 1939). Mais c'est, sans contredit, les trois études de la dernière partie (*Le pari de Pascal et les valeurs*, 1942-1943 ; *Le baroque et la philosophie*, 1949 ; *Sociologie ascendante et sociologie descendante*, 1950) que l'on relira avec le plus de fruit. En particulier, les pages consacrées à l'examen axiologique des développements de la théorie pascalienne du pari doivent être comptées parmi les plus pénétrantes de l'auteur.

Jean PAUMEN.

Jacques SOJCHER, *La démarche poétique*, Collection Solstices, Editions Rencontre, Lausanne, 1969, 232 pages.

Lorsque la réalité pratique se trouve démantelée, dans un mouvement d'accession à quelque correspondance plus radicale de l'homme et du monde, comme à quelque réciprocité plus intime de la parole et du silence, nous pouvons nous assurer de ce démantèlement, comme d'un démantèlement éthique, et nous devons nous aviser de la démarche qui ne cesse d'en sanctionner l'entreprise et la poursuite, comme de la démarche poétique. Aux antipodes de la démarche de la pensée possédante, la démarche poétique est alors la démarche inaugurale d'une autre connaissance, d'un autre langage, d'une autre vie. Qu'il soit seulement possible de réinvestir une connaissance première, d'habiter un langage originel, d'assumer une vie souveraine, c'est ce dont tente toujours de témoigner le poète, et c'est ce dont il réussit parfois à se donner comme à nous donner, toujours sur nouveaux frais, l'irrécusable et irrésistible assurance. Ainsi, aux instants privilégiés de l'apogée de sa propre inspiration, l'homme, advenant au principe même de la décantation des sources de toute connaissance, de tout langage, de toute vie, advient à la poésie.

Dans les deux premières pages de son livre, M. Sojcher a dit, de propos délibéré, tout ce qu'il estimait avoir à se dire et à nous dire. Aussi bien ces deux pages ne prendront-elles leur relief et ne livreront-elles leur secret qu'à la double faveur d'un éclairage méthodique et d'une projection attentive : l'éclairage d'un cheminement pensif et aventureux sur le chemin d'une inlassable réforme du savoir, du dire et de l'exister (*L'avènement à la poésie*) ; la projection d'incomparables séquences illustratives d'un tel cheminement (*Démarches*).

Au point de départ, serions-nous cependant au point d'arrivée ? Encore s'agit-il d'arriver au point de départ. Or, s'acheminer au point de départ, c'est, pour le poète, cheminer indéfiniment sur le chemin indéfini d'un intrépide questionnement. Si son itinéraire s'apparente à quelque perdition, c'est pour autant que le poète ne saurait admettre de trêve à la lucidité, de chute dans le divertissement, de retraite dans les abris de la bonne conscience. Répondant, par d'autres questions, aux questions qu'il s'est senti tenu de poser et de se poser, il consent au dépassement, comme à une perdition, dans l'inflexible mise en question des représentations apaisantes de la pensée possédante et des structures aliénantes du langage des besoins. Attentif à ne point laisser s'affaiblir le mouvement de transcendance, il se garde bien d'affirmer pour pouvoir affirmer, de nier pour pouvoir nier. Plus précisément, dans la constante instruction du procès de la normalité, il ne recourt, en ordre principal, à la négation que pour ménager les chances de surgissement d'une imprévisible affirmation qui nous porterait au-delà des consignes rassurantes du confort et de la sécurité, de l'accoutumance et de la convention, d'une technique des recherches et d'une planification des découvertes. S'insurger contre les puissances oppressives de la normalité, ce n'est pas, pour autant, s'accommoder d'une quelconque sagesse de la séparation de l'âme et du corps. Le poète, selon M. Sojcher, ne se laisse ni exiler de la terre habitable, ni retrancher de l'épaisseur nourricière des choses, ni détourner des signes et des chiffres, ni enfin distraire des lectures et des exégèses de ces signes et de ces chiffres. En quête de communication et de liberté, il se rebelle contre tout ce qui menace d'avilir la communication et d'entraver la liberté ; c'est pourquoi, il est fidèle, jusque dans sa rébellion, aux messages les plus lointains et les plus troublants de la rébellion. Ainsi comprise, la rébellion du poète culmine dans un retour à l'origine, dans une conversion à la vérité de l'absence, dans un acquiescement à la dépossession. Qu'en est-il, néanmoins, d'un pareil retour, d'une pareille conversion, d'un pareil acquiescement, et le mouvement qui les consacre est-il seulement concevable ? M. Sojcher n'ignore pas combien il est malaisé de ne point céder, d'une manière ou d'une autre, à l'illusion du contenu. Mais il ne doute pas que des hommes, à certains moments de leur vie, ont su, en l'occurrence, ne point céder et ne rien céder ; de fait, il y a quelques grands poèmes, et ce sont les poèmes de quelques grands poètes. L'on n'attendra pas de M. Sojcher qu'il nous livre les critères en fonction desquels nous pourrions reconnaître et distinguer, à coup sûr, un grand poème, un grand poète. Du moins n'a-t-il pas craint de stigmatiser les impostures de la poésie, de dénoncer les refuges de l'imaginaire mensonger (l'enfance, l'amour, l'en-deçà, la magie), de condamner tout compromis de la poésie avec la prophétie.

Restait alors à cerner le statut d'une *pensée déposédante*, et — après avoir présenté une *version de l'imaginaire* — à recueillir les premiers éléments d'une *physique de l'inspiration*, avant même que d'oser évoquer la parcimonieuse plénitude de l'*espoir poétique*. Or, il n'y a de marche possible vers la dépossession qu'au prix d'un ébranlement de tout l'être. Rien ne sera épargné, pour que s'instaure l'accord souverain du dire et de l'exister ; tout sera jeté dans le même creuset des métamorphoses jumelles de l'interrogation et de l'interrogateur, du poème et du poète, de la création et du créateur. Un savoir se sera donc fait jour, qui est le savoir d'un non-savoir ; une éthique se sera alors dégagée, qui est l'éthique d'une dépossession et d'une errance. Non-savoir, dépossession, errance ont, pour aire d'épanouissement, le langage : aire de l'image jamais encore projetée et qui est à elle-même son sens ; aire de la parole jamais encore prononcée et qui est inépuisable et irréductible ;

aire de l'agrégation de ce que nous pensions ne pas connaître et de la célébration de ce que nous pensions connaître. Dans ces conditions, l'espoir poétique, tel que le fonde la plus haute constante de l'inspiration, tient tout entier dans une indéfectible attente dont le propre est, en effet, de n'être jamais ni déçue ni comblée. Cette attente, le poète la vit, dans l'existence, comme une grâce, et la dispense, dans le dire, comme un don. Une grâce ouverte et risquée, à la mesure de la finitude de l'existence ; un don fragmentaire, à la mesure de l'incomplétude et de l'imperfection du dire. Au bout du compte, grâce et don légitimeraient seulement l'invocation d'un ailleurs qui est un ici, l'invocation de cela même qui se joue dans le jeu (sans nom ni lieu) de l'ombre et de la lumière, de la vie et de la mort. Au-delà de toute manifestation d'engagement, une pareille invocation tient lieu d'engagement ; au-delà de tout chemin repérable et de toute parole dicible, le poète ne doute pas que l'ultime instant, en ce qui le concerne, soit cet « instant où tout se perd et fait de notre inachèvement le début d'une vraie parole où quelque chose enfin allait se dire qui eût tout éclairé » (p. 170).

La méditation sur l'avènement à la poésie, chez M. Sojcher, est constamment soutenue par les témoignages (aveux, confidences, avertissements, appels, exhortations) des penseurs et des poètes dans le rayonnement desquels elle s'est patiemment mûrie. Ce sont quelques-uns de ces penseurs (Nietzsche, Georges Bataille, Martin Heidegger) et de ces poètes (Antonin Artaud, René Char) qui sont interrogés, sur nouveaux frais, dans la deuxième partie du livre. Il y a cercle, et ce cercle est résolument assumé. De même qu'il fallait avoir vécu dans la compagnie des écrits de Nietzsche ou de René Char, pour tenter d'exploiter le champ de la démarche poétique, de même il fallait avoir su explorer ce champ, pour tenter d'indiquer l'enjeu dernier des écrits de Nietzsche ou de René Char.

Dans un passage du développement qu'il consacre à la *lecture poétique*, M. Sojcher définit, avec fermeté et non sans intrépidité, l'esprit d'une *critique circulaire* ; et nous apprenons ainsi que la « vraie critique est poésie » (p. 128). Non sans intrépidité ? Il est vrai. Mais s'il est un mérite à reconnaître à M. Sojcher, c'est celui d'avoir pleinement réussi dans le propos qui était le sien et de nous avoir offert, au croisement d'une solide information philosophique et d'une vive sensibilité poétique, un ouvrage de « vraie critique ».

Jean PAUMEN.

D<sup>r</sup> W.-L. DULIÈRE, *Notes d'Archéologie future et autres surréalismes*, Bruxelles, Editions de la Librairie Encyclopédique 1968, 1 vol. gr. 8° de 483 pp.

L'auteur de ce livre à la fois curieux et attachant n'est point un inconnu pour les milieux qui, en Belgique, s'occupent — ou se piquent — d'intellectualisme à divers degrés. Les termes d'humanisme et d'humaniste, si galvaudés en notre temps de banalisation, voire de confusion des vocabulaires, trouvent leur plein emploi lorsqu'ils s'appliquent à une personnalité et à une œuvre comme celles du D<sup>r</sup> Dulière.

Médecin éminent, biochimiste distingué, directeur du Centre médico-psycho-social de la province de Brabant, grand amateur d'art et de littérature, le D<sup>r</sup> Dulière est hautement apprécié bien au-delà de nos frontières comme hébraïsant, exégète des textes bibliques et excellent connaisseur des littératures antiques. Des publications étrangères de réputation mondiale lui ouvrent leurs colonnes et le requièrent même pour le traitement de problèmes où il a cessé

depuis longtemps de faire figure d'amateur. En Belgique, il a condensé ses savantes méditations dans un important ouvrage qui, sous le titre « De la Dyade à l'Unité par la Triade », fait apparaître son immense érudition dans les domaines de l'exégèse, de la philosophie et de la théologie.

Le livre que nous présentons ici bénéficie de la profonde connaissance de l'homme et de son histoire que le D<sup>r</sup> Dulière a accumulée au cours de sa longue carrière. Il s'agit d'un recueil d'essais, 63 en tout, où son sens de l'humour et sa profonde sympathie pour l'humanité se donnent libre cours. Parfois, une note de pessimisme vient assombrir sa vision, mais son robuste bon sens nous fait toujours entrevoir en fin de compte une lueur d'espoir. En un mot, l'ouvrage d'un véritable humaniste, cette fois : ces apologues qui s'inspirent de l'histoire des civilisations sans nous administrer de prétentieuses leçons, nous font rentrer en nous-mêmes : colorés d'un relativisme souriant, ils sont d'une lecture attrayante et féconde — nous y trouvons la compagnie d'un maître pour qui le respect n'exclut point la familiarité, et le passage de l'un à l'autre de ses propos devient bien vite une agréable distraction, mais une distraction qui n'a rien de superficiel.

La variété des titres a déjà en elle-même quelque chose de stimulant. On y lit entre autres ces formules, un peu étonnées, semble-t-il, de se trouver ensemble : « Histoire peu connue d'un sosie de pape » (21), « Pluie imprévue » (23), « Entrée de Jean Sébastien Bach au Ciel » (28), « Le métro des Antipodes » (39), « Le Nègre de la Roue Joyeuse » (44), « Références flasques » (49), « La perplexante couleur noire » (50), « Les Nouveaux Enfants ou la Révolte des Jeunes » (56), « La catastrophe de la Drenthe » (62), etc.

Bien entendu, une verve à la fois satirique et bon enfant s'attache à déboulonner quelques solides — quoique creuses — idoles. Dans « Fraternités ou Incestes » (2), le Professeur-Mandarin écope autant que le racisme et une certaine sociologie, sans oublier une certaine statistique. « Les Radars contrôleurs de l'Etat-Dieu » (41) sont un plaidoyer pour l'individualisme, mais les « huiles » de la bureaucratie et même les princes de l'Eglise devraient s'y sentir quelque peu mal à l'aise. Dans « La catastrophe de la Drenthe » (62) on assiste, comme dans d'autres essais, à une critique des notions de Progrès, de Planification et du goût actuel pour ce que l'on désigne sous le vocable barbare (qui oublie d'être une traduction) de Science-Fiction. Mais il est bien malaisé de résumer ici l'étonnante variété de ce foisonnement de pensées. Il est tout aussi malaisé d'en isoler des passages pour faire apprécier un style à la fois fluide et ferme. Voici toutefois deux phrases qui me paraissent assez caractéristiques : l'une est tirée de « Struggle for Life » (12) : « Plus tard, quand Eve connut les premières crises de jalousie injustifiées, Dieu la surprit qui comptait soigneusement les côtes de son mari endormi, les palpant de ses doigts fins, redoutant qu'une nouvelle côte absente ne lui eût quelque part matérialisé sa rivale ». Et dans « Les Sosies des Papes » (20) : « Le pape Sébastien VIII fut un grand pape. Seul, le vulgaire pense, avec M. Homais, qu'un pape peut être un imbécile. Un homme mûri, mieux au courant de la vie, sait que c'est impossible. La compétition est trop forte, il y a trop de candidats. Le talent ordinaire et l'intelligence vive ne suffisent pas, il faut en plus un entretient exceptionnel et, après l'ultime triage des cardinaux, la super-compétition commence. »

Dans ce livre, la compétition commence dès les premières pages : à peine a-t-on lu un essai que le suivant vous mobilise, et l'on passe du charme à la réflexion, de l'amusement à l'étonnement. Et l'étonnement, comme dit Aristote — qui s'y connaissait — c'est le commencement de toute philosophie.

3370  
ecp 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*  
(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)

*FÉVRIER-AVRIL 1970*



3

SOMMAIRE

Claude BACKVIS, « Faulkner versus Dostoevskij ». Réflexions à propos d'un maître-livre . . . . .	205
Pierre SALMON, Les carnets de campagne de Louis Leclercq. Etude de mentalité d'un colonial belge	233
Bibliographie . . . . .	303



**RÉDACTION :**  
**AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES**

**ADMINISTRATION :**  
**AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES**

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## COMITÉ DE RÉDACTION

**M<sup>lle</sup> L. de BROUCKÈRE**  
(Faculté des Sciences)

**J. DE VOOGHT**  
(Faculté des Sciences appliquées)

**M. J. BARTIER**  
(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. R. PIRSON**  
(Faculté de droit)

**M. P. BERTELSON**  
(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. P. RIJLANT**  
(Faculté de Médecine)

**M. C. DELVOYE**  
(Faculté de Philosophie et Lettres)

**M. E. JANSON**  
(Directeur)

**M. E. JANSSENS**  
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 56.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . . 300 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 85 francs

Numéro double . . . . . 170 francs

Numéro triple . . . . . 250 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale*



## Faulkner versus Dostoievskij

### Réflexions à propos d'un maître-livre \*

par **Claude BACKVIS**,  
Professeur à l'Université de Bruxelles

L'entreprise *devait* être tentée un jour. Bien que William Faulkner n'ait, paraît-il, conquis la pleine gloire que vers 1939 et qu'il ait encore publié plusieurs livres, dont quelques-uns fort bons, après 1945, il sera assurément classé par la postérité comme un écrivain de l'entre deux guerres, l'un des tout grands, le plus grand peut-être. Or, c'est justement au cours de cette double décennie que l'influence de Dostoievskij s'est le plus vivement et le plus généralement fait sentir en Occident. Auparavant on lui préférait Léon Tolstoï. Depuis, il reste qu'il figurera apparemment à tout jamais comme un jalon important dans l'histoire du roman en tant que genre ; mais j'ai bien l'impression qu'il ne va guère départir désormais beaucoup plus de leçons directes que Cervantès ou que Dickens. Il est entré définitivement dans l'histoire.

Mais en l'espèce le cas est encore plus net. Le Russe nationaliste et impérialiste, persuadé du rôle missionnaire dévolu à sa nation, écrit ses grandes œuvres au moment où, après la guerre de Crimée et l'arrêt momentané infligé à la progression impériale sur le front le plus passionnément poursuivi, son pays s'ouvre, d'ailleurs imparfaitement, par la force des choses et notamment sous la dictée de la défaite militaire, aux méthodes et structures d'activité et à

\* Jean WEISGERBER, *Faulkner et Dostoïevski. Confluences et influences*, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, t. XXXIX, Presses Universitaires de Bruxelles-Presses Universitaires de France, 1968, xvii + 334 pages.



certaines institutions de l'Occident bourgeois, qu'il tient, lui Dostoevskij, pour délétères. De son temps, derrière l'optimisme d'ailleurs perpétuellement mis en question de réformes en soi positives et pourtant décevantes et derrière la façade d'un indéniable progrès matériel, la société russe chancelle et ne retrouve pas son équilibre. De son côté le Sudiste ne cesse de remâcher l'aboutissement de la guerre de Sécession et tout dans sa petite patrie, hommes et choses et décors, lui remet devant les yeux le triomphe et la pénétration du Yankee ; l'essor prodigieux de la prospérité et de la puissance des USA ne peut masquer ce qui lui paraît une évidence, à savoir que depuis 1865 ce sont des valeurs spirituelles et humaines douteuses qui y tiennent le haut du pavé.

On pouvait donc escompter une assez riche moisson que récolterait un comparatiste enfin méthodique et parfaitement informé sur les deux plans. En fait, elle dépasse toute attente.

Tout d'abord il y a ce que j'appellerais les « rencontres prodigieuses ». Dans *The Hamlet* il y a la phrase : « I thought that when you killed a man, that finished it (he told himself). But it don't. It just starts then. » C'est bien la constatation que Raskol'nikov avait faite. Dans *Absalom ! Absalom !* un personnage dit, exactement comme le Shatov des *Possédés* : « I will believe » et dans *Requiem for a Nun*, on bute sur ce fragment de dialogue :

NANCY. — All you need, all you have to do, is just believe (...)

STEVENS. — Believe what ?

NANCY. — Just believe.

Dans *Absalom ! Absalom !* encore : « And your grandfather (le grand-père de Quentin Compson) said : 'Suffer little children to come unto Me' and what did He mean by that ? how if He meant that little children should need to be *suffered* to approach Him, what sort of earth had He created ; that if they had to *suffer* to approach Him, what sort of heaven did He have ? » On est contraint de penser à l'idée fixe, à l'argument majeur d'Ivan Karamazov et on ne peut s'empêcher de remarquer que, pour aboutir à son argumentation, l'Américain a dû user d'une assimilation passablement gratuite — un jeu de mot tragique, si on ose dire — de deux sens différents de « to suffer ».

Dans *The Wild Palms* : If Jesus returned today we would have to crucify him quick in our own defence, to justify and preserve the

*civilisation we have worked and suffered* ». C'est bien ce que le Grand Inquisiteur avait dit au Christ <sup>(1)</sup>.

Il y a de ces petits détails qui éveillent la plus intense satisfaction en quelque sorte « professionnelle » chez l'historien des lettres (pourquoi d'ailleurs en aurait-il honte, puisque pareils détails jouent leur rôle de détecteur dans la recherche qu'il mène ?) La montre de Raskol'nikov est un objet quelque peu privilégié dans ce qui constitue la trame « policière » d'un grand roman ; dans *The Sound and the Fury* la montre de Quentin devient un thème-symbole. Le récit, épisodique et discursif dans la structure du roman, sarcastico-pathétique dans son registre, qu'Ivan Karamazov fait à Aliosha sur l'exécution « triomphante » à Genève <sup>(2)</sup> de l'ex-enfant naturel Richard confié par la « charité » impitoyable de ce monde à des « bergers » suisses semble contenir *in nuce* le principal personnage de *Light in August*, Joe Christmas.

Mais il y a mieux. Deux passages successifs de *Sanctuary* à propos de la photographie de Little Bell, répondent de près au cauchemar de Svidrigajlov immédiatement avant son suicide, celui de la petite fille « de cinq ans environ » qui fait semblant de dormir mais de dessous les paupières mi-closes de laquelle fuse « un jeu

(1) Mais voilà que tout aussitôt commencent les divergences dans les similitudes. Le dernier membre de phrase, celui que nous avons souligné, ne trouve pas son équivalent chez DOSTOËVSKI. Certes, il nous est loisible d'interpréter dans ce même sens les manœuvres de défense du Grand Inquisiteur. En fait, l'écrivain russe est tout à son problème « métaphysique » de la liberté humaine d'une part, à sa polémique (d'assez mauvaise foi) contre le catholicisme de l'autre : ce sont ces deux registres extrêmes qui sont son élément. Entre les deux *il y a tout l'essentiel*, tout ce qui est historiquement assuré, l'aventure merveilleuse qu'a été l'élaboration des grandes cultures. L'Américain y est presque toujours sensible ; en dépit de certaines éjaculations pathético-criardes, le Russe ne l'a été au vrai jamais. Il n'est pas isolé d'ailleurs à cet égard, surtout dans son temps. A la longue on se sent un peu agacé à constater la trop facile désinvolture avec laquelle ces plus ou moins authentiques « penseurs » russes jettent par-dessus bord une culture dont après tout ils avaient bénéficié sans l'avoir créée. A leur corps défendant, ils semblent donner raison à leur grand adversaire, l'« occidentaliste » TSHAADAËV qui dans les années 1830 déclarait que la Russie n'a pas d'histoire — entendez : d'acquis historique.

(2) Mais les différences significatives continuent. FAULKNER situe tout naturellement, tout *sincèrement*, cette sinistre histoire dans *sa* société, américaine sudiste. Dans l'optique de DOSTOËVSKI, il fallait que cette épopée de pharisaïsme se passât à Genève. On pourrait dire qu'il existe pas mal de consonance entre l'ombre portée par CALVIN et le presbytérianisme de McEACHERN. Mais il est peut-être plus opérant de se souvenir de ce que le comte LÉON TOLSTOÏ a dû voyager jusqu'à Lucerne pour rencontrer un cas typique

de prunelles malicieux, sournois, nullement enfantin », pour tout dire aguichant. Svidrigajlov a rêvé qu'il a rencontré l'enfant dans « le corridor long et étroit » de l'Hôtel d'Andrinople. Dans *Crime et Châtiment* il s'agit de toute évidence d'un corridor matériel, même s'il participe d'un univers onirique. A quelques pages de distance du second de ces passages de Faulkner, vraisemblablement sous l'effet d'un souvenir involontaire, ce détail fait son apparition sous la forme d'une métaphore, d'ailleurs jolie : « the long corridors of sleep ».

Tout cela ne peut manquer de frapper, et très fortement. D'ailleurs l'analyse, patiente mais très prudente de M. Weisgerber, confirme que les deux œuvres dostoevskiennes qui ont le plus agi sur l'imagination de Faulkner ont été justement *Crime et Châtiment* et *Les Frères Karamazov* et, dans cette dernière, tout particulièrement la Légende du Grand Inquisiteur.

Mais deux faits appartenant au même ordre des rencontres prodigieuses viennent nous inviter impérieusement à garder la tête froide. Dans *Mosquitoes* on rencontre la déclaration : « No one needs freedom. We cannot bear it ». L'idée sera reprise plusieurs fois dans les mêmes termes : « apparently no man can stand freedom » (*Intruder in the Dust*), « no man is ever free and probably could not bear it if he were » (*Go down, Moses*)<sup>(3)</sup>. On reconnaît la thèse fondamentale du Grand Inquisiteur (on aura compris qu'il s'agit de la liberté « métaphysique », celle qui permet à l'homme d'assumer la pleine responsabilité de son destin moral). Oui — mais *Mosquitoes* date de 1927 et M. Weisgerber établit

de manque de charité de la part des riches. On comparera avec les voix des autres Slaves vraiment attachés aux valeurs morales de *la vie réelle en société* qui, eux, à travers les siècles, depuis le XVI<sup>e</sup>, ont toujours senti et représenté la Suisse comme un havre de liberté et de démocratie vécue. Est-il d'autre part nécessaire de s'appesantir longuement sur le souvenir de ce que pour au moins une génération d'Européens (et parmi eux d'Européens russes) — et au demeurant il s'agit justement de la génération qui a peut-être marqué le point suprême de la culture européenne — la Suisse a semblé le décor idéal pour des *bergeries* sentimentales et réconfortantes ? Le prurit de DOSTOÏEVSKI lui imposait de salir tout cela. En tant que voyageur (qui ne voyait pas grand-chose) il est même parvenu à trouver Genève sale, et en l'espèce, il il ne s'agissait pas de l'impureté morale !

(3) Je laisse momentanément de côté la manifestation du même thème dans *A Fable*. On aura l'occasion de constater que si cette œuvre trahit une influence écrasante, dans tous les sens de l'épithète, exercée par DOSTOÏEVSKI, il s'y agit aussi d'un cas à part.

qu'avant *The Sound and the Fury* (1929) il est impossible d'établir aucune influence de Dostoievskij quelque peu significative et ayant quelque portée.

Il est un autre cas où le doute n'est pas permis, dans le sens du déni de la possibilité d'une influence directe, textuelle. Dans ce même *Go down, Moses* nous achoppons sur l'affirmation : « Truth is one. It doesn't change. It covers all things which touch the heart — honour and pride and pity and justice and courage and love. » Le slavisant est de nouveau obligé à se souvenir de l'aphorisme de Constantin Aksakov : « La vérité, ce n'est pas « un homme du moment » (4) et elle ne dépend pas du temps ». Certes, il existe de très nombreux points de contact idéologiques entre Dostoievskij et Constantin Aksakov, comme en général avec tout le courant de pensée slavophile ; mais il est évidemment certain que Faulkner n'a pu lire la formulation du penseur russe. Et d'ailleurs chez ce dernier l'aphorisme en question constitue une protestation singulièrement efficace contre l'amoralisme foncier de la « balançoire » hégélienne thèse-antithèse-synthèse, dont je n'ai pas l'impression qu'elle ait suscité beaucoup de soucis à Faulkner.

Il est donc possible que dans bien des cas la rencontre provienne tout simplement de ce que deux pensées-tempéraments réfléchissant (et réfléchissant sur) deux situations socio-historiques comparables se trouvaient sur des longueurs d'onde extrêmement similaires en bien des points.

Il convient d'être prudent. Personne sans doute ne s'avisera de reprocher à M. Weisberger de ne l'avoir pas été assez ni d'avoir sollicité les textes et les situations pour les amener à converger.

Voyons d'abord les données sûres. Dans l'œuvre de fiction il existe une seule référence formelle à Dostoievskij, et encore est-elle allusive et anonyme : on la rencontre dans *Requiem for a Nun*, l'un de ses ouvrages où l'influence idéologique du Russe est la plus vivement marquée. Il y a le fait que dans la bibliothèque de Faulkner

(4) Le texte russe donne *vremenshtshik*. Le mot est excellemment choisi dans son intention polémique : parmi l'opposition nobiliaire et libertaire de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle il avait servi à désigner les favoris de Catherine II, dont certains avaient été en effet très « momentanés ». Remarquons d'autre part que la « vérité » y est exprimée par le mot *istina*, beaucoup plus fondamental, plus « existentiel », que *pravda*, « compromise » par son accointance avec les notions de droit et de justice d'une part, avec la vérité scientifiquement établie de l'autre. La *tonalité* est donc bien la même dans les deux textes.

figuraient trois exemplaires des *Frères Karamazov* (de 1931, 1933, 1950), deux de *Crime et Châtiment* (1932, 1950), deux des *Possédés* (tous deux de 1936), un de *Pauvres Gens* (1932)<sup>(5)</sup>. Or, il se fait que l'analyse des textes dirige dans la très grande majorité des cas les supputations justement dans la direction des trois premières de ces œuvres. Bien entendu, ni l'absence d'autres textes ni la date d'acquisition ne préjugent en rien d'une conclusion négative. A l'époque de la vieillesse et de la gloire (1955-1958), quand lors de cours ou de conférences on l'invitait à parler des éléments composants de son métier littéraire, il signale qu'il avait beaucoup pratiqué Dostoevskij vers 18-19 ans : à ce moment-là donc tout au moins il le lisait dans des exemplaires qui ne se sont pas conservés dans sa bibliothèque. M. Weisgerber a donc parfaitement le droit de relever des confluences singulièrement prononcées avec *l'Eternel Mari* (l'une d'elles me paraît absolument concluante, il ne peut s'agir d'une rencontre fortuite) et avec *L'Idiot* — et encore touchant ce dernier roman multiplie-t-il les signes de prudence. On peut donc tenir pour acquis que Faulkner s'est vivement intéressé à Dostoevskij. Dès lors, dans le sens opposé, on comprend que si l'un de ses personnages fait assez inopinément allusion aux bagnes de Sibérie, cela ne prouve pas le moins du monde que Faulkner ait lu ou retenu *Les Souvenirs de la Maison morte*. Dans ce même temps, au terme de sa carrière, il évoque avec une sympathie soulignée les grands prosateurs russes du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>(6)</sup> et tout particulièrement Dostoevskij, et dans des termes que nous reprendrons parce qu'ils sont extrêmement éclairants.

D'autre part, de l'analyse des textes, M. Weisgerber tire une courbe de nature et d'intensité des influences probables qui est extrêmement cohérente et qui emporte la conviction.

Rien qui compte avant *The Sound and the Fury* (1929). Mais à partir de cette œuvre proprement géniale, les indices se multiplient. A ce stade, dans les grands romans sombres de 1929 à 1934, ils portent sur les personnages, les situations, les mobiles, les thèmes, les procédés d'exposition. L'impact de Dostoevskij « penseur » se fait sentir dès 1935 avec *Pylon* et, bien entendu, sur un tout autre terrain : alors que jusqu'ici Faulkner a vu et représenté les hommes

(5) Cette dernière œuvre semble d'ailleurs n'avoir suscité aucun écho créateur en lui.

(6) Auxquels nous avons la surprise de le voir joindre Artsybashev.

comme écrasés sous le poids d'un déterminisme à la Zola et surtout sous celui d'un *Fatum* dans lequel on subodore assez facilement un transfert à partir de la prédestination calviniste, sa grande affaire semble maintenant d'affirmer la conviction que l'individu peut infléchir son destin, assumer même la faute et la souffrance des autres, d'exemplifier la solidarité entre les hommes dans la culpabilité et le rachat et aussi le lien qui unit douleur et rédemption. Cette évolution se précipite de 1942 à 1954. Le domaine où le contact s'établit se situe désormais ailleurs que dans les grands romans des années 30 : les échos de thèmes et de caractères psychologiques s'éteignent progressivement dans le même temps que l'influence idéologique se renforce. Pour citer l'opinion (sévère) de M. Weisgerber : « Philosophe médiocre en quête d'une philosophie du salut, Faulkner prête l'oreille aux tirades du starets Zosime et du Grand Inquisiteur » (p. 219). Cette phase atteint son point culminant avec *Requiem for a Nun* (1951) et plus encore dans *A Fable* (1954), dont M. Weisgerber n'hésite pas à déclarer que c'est « une œuvre authentiquement dostoevskienne, où l'apport personnel de Faulkner se réduit à brasser des situations, à renchérir sur les paradoxes, à inventer une nouvelle affabulation » (p. 261). Mais cette fois l'asser-vissement a été poussé trop loin et a rencontré sa pénalisation immédiate : *A Fable*, à la fin du processus, est un grave échec artistique, tout comme *Pylon* l'avait été au début, pour des raisons différentes que M. Weisgerber a finement démêlées : en 1935 Faulkner avait échoué parce qu'il venait de pénétrer sur un terrain d'idées trop neuves, mal assimilées, en somme étrangères, même si elles étaient ardemment convoitées ; en 1954 l'échec provient de ce qu'une puissante personnalité s'est laissé entraîner à s'inféoder par trop au prestige trouble d'un maître à penser douteux.

Faulkner s'en est rendu compte. Aussitôt après *A Fable*, on assiste à « une retraite aussi soudaine que décidée ». Et si dans les dernières œuvres on rencontre encore quelques points de confluence, à nouveau ils concernent le Dostoevskij peintre du crime, l'inspirateur — toutes proportions gardées — des romans durs de jadis. Tout au plus peut-on noter que, si les échos de *Crime et Châtiment* restent perceptibles, ce sont ceux qui renvoient aux *Possédés* qui prennent le dessus.

Ce résumé trop succinct risquerait de laisser croire qu'une part trop belle a été faite à l'influence de Dostoevskij. En fait, celle-ci connaît de significatives éclipses et d'importantes limites.

Les trous. M. Weisgerber montre que les interférences se réduisent à presque rien chaque fois que Faulkner a affaire au monde paysan. Ainsi pour *As I Lay Dying* (1930), qui pourtant se situe au moment où l'influence de Dostoïevskij romancier a pris son premier et vigoureux essor ; ainsi pour *The Hamlet* (1940), qui pourtant se situe dans le temps où Faulkner était tellement sous le charme des leçons du « penseur ». Et nous exclamons aussitôt : merveilleuse preuve de l'instinct de l'écrivain-artiste qui, sans doute de façon purement intuitive, a senti la vraie densité humaine des personnages ! Car le fameux culte nourri par Dostoïevskij pour le paysan russe est un fabricat polémique. Ce qu'il en déclame dans *Les Souvenirs de la Maison morte* est contredit par les témoignages de ses compagnons de baigne, par sa propre correspondance et, en définitive, par une analyse tant soit peu serrée des *Souvenirs* eux-mêmes. Plus tard, après son retour de relégation, on dirait que cet adorateur extatique du peuple s'est soigneusement arrangé pour en rencontrer le moins possible de spécimens. De bout en bout ce thème si important en est un de « toc » : Dostoïevskij fait mine d'adorer le paysan russe comme il fait semblant d'adorer Dieu et dans la même ambiance, celle du « contre » ; il les aime contre les libéraux, contre les Européens russes, contre l'*intelligencja*, contre les nihilistes (?).

Même absence de connexions touchant les nouvelles. Et ici aussi, mais dans un autre sens, la constatation a son poids. Faulkner admirait en Dostoïevskij, il l'a dit formellement, le « craftsman », il faut entendre : le technicien *du roman ample*. L'auteur de nouvelles ne l'a pas retenu, ni même l'auteur de *Pauvres Gens* qu'il avait sous la main. Ceci montre que, quelle qu'ait pu être l'emprise exercée par l'idéologue, le contact fondamental s'est opéré, comme de juste, *entre deux artistes*. Ce sont des structures d'exposition qui ont déterminé d'abord, dirigé ensuite les souvenirs créateurs.

Donc en définitive — deux très bons points pour Faulkner.

Des limites, d'autre part. Faulkner donne comme les trois sources de la création romanesque l'imagination, l'observation et l'expérience. M. Weisgerber a tout à fait raison de tenir les lectures qui ont subjectivement compté comme entrant dans la catégorie de l'expérience. Un homme cultivé œuvrant au sein d'une civilisation

(?) Nous constaterons plus loin que cette différence porte plus loin encore qu'il ne pourrait sembler ici, que la vigueur de l'« enracinement » de FAULKNER dans sa glèbe natale et l'inexistence de cet enracinement chez DOSTOÏEVSKI en font des artistes et des stylistes tout à fait différents.



marquée par une tradition multiséculaire de l'usage du livre est forcément un être multiple de par les lectures qui l'ont marqué, notamment à l'époque de l'adolescence. Or, Faulkner en use avec les souvenirs dostoevskiens de cette période de sa vie exactement comme l'artiste tire parti de son expérience des hommes qu'il a rencontrés. Tel détail pris quelque part se trouve immensément amplifié. Les traits d'une figure, dostoevskienne par l'origine, se trouvent répartis entre plusieurs personnages d'un roman faulknérien. Et le processus inverse est au moins aussi fréquent. De plus, là où au cours d'une lecture isolée nous serions tentés de pointer dans une œuvre postérieure une « influence » dostoevskienne, il est au moins possible et même probable que l'on a affaire à un écho, à un développement déjà *intérieurs* à partir d'un écrit antérieur où affleurerait déjà le même « emprunt », peut-être pour lors dans sa virginité, mais depuis assimilé et devenu en quelque sorte autonome. De plus, les emprunts à Dostoëvskij sont traités comme le sont toujours les emprunts par une forte personnalité créatrice. M. Weisgerber a à cet égard des formules particulièrement heureuses : « Faulkner les conserve rarement tels quels : il en modifie la valeur, les brasse et les recombine selon ses besoins » (p. 241) ; « Faulkner, comme la plupart des artistes, agit au rebours du philologue : il se moque du contexte, fait fi de la signification originale, isole et refaçonne images ou idées selon son bon plaisir » (p. 310). Et il n'en est pas autrement pour les idées. A propos de *Pylon*, M. Weisgerber écrit : « Dostoëvskij ne paraît pas avoir donné le branle ; mais, une fois encore, il fournit les moyens de résoudre les problèmes de l'heure » (p. 197). Et, en conclusion touchant cet ouvrage : « Dostoëvski n'aura fait que sanctionner ce dont Faulkner était déjà convaincu. Mais on peut supposer que, du même coup, il le fortifia dans ses opinions et l'incita à les cerner et à les proclamer. L'influence eût été impossible sans la présence, au départ, d'une communauté de vues » (p. 308).

Mais, s'il n'est que juste de préserver la part d'originalité de Faulkner, il n'en reste pas moins vrai que l'enquête menée par M. Weisgerber semble bien avoir établi l'importance de ce contact avec Dostoëvskij à un double point de vue d'ailleurs mêlé : pour ce qui regarde Faulkner lui-même en tant qu'adjuvant dans les *virages* essentiels de son évolution créatrice, pour ce qui concerne l'exégète faulknérien en tant que *détecteur de ces moments de crise*.

C'est au moment où Faulkner sort des œuvres de début, dont beaucoup fortement marquées par l'élément autobiographique,

quand il conçoit l'idée grandiose de la geste du comté de Yoknapatawpha et du même mouvement donne le branle à la série des puissants romans durs, qu'avec *The Sound and the Fury* les réminiscences dostoevskiennes entrent significativement en scène. Pour reprendre une autre formule excellente : « Dostoevskij aura aidé à forger cette matrice de démesure ». C'est l'étude des relations avec l'œuvre dostoevskien, de leur intensité et de leur nature, qui permet à M. Weisgerber de situer la crise de gêne que Faulkner commence à éprouver devant le déni du libre-arbitre à ses personnages et donc le moment à partir duquel il s'efforce d'élaborer des valeurs et des personnages moralement positifs, à la composition de *Pylon* (1935) et non à celle de *The Unvanquished* (1938) comme ses prédécesseurs le soutenaient. La comparaison menée sur le plan des échos dostoevskiens entre *A Fable* et *The Town* (1957) prouve tout à la fois la dimension qu'avait prise ce que M. Weisgerber appelle « un égarement passager » et la décision avec laquelle, conscient enfin du danger qu'il courait, Faulkner s'est repris en mains en tant qu'artiste. Pour une parfaite compréhension de la carrière d'écrivain de Faulkner cela n'est pas peu en définitive.

Exprimant vers la fin de sa vie la grande estime dans laquelle il tenait Dostoevskij, Faulkner salue en lui le psychologue, le technicien du récit romanesque et se déclare frappé par sa faculté de compatir à la souffrance humaine<sup>(8)</sup>. C'est en effet à ces trois catégories que l'on peut ramener leurs si nombreuses correspondances.

Les deux psychologues ont en commun l'intérêt privilégié qu'ils portent aux solitaires, aux inadaptés d'une part, aux enfants et aux hommes du peuple du type le plus primitif de l'autre, la soudure, si on ose dire, étant constituée par des idiots pathologiques — de toute manière des êtres hors du commun, même si dans leur apparence sociale ils sont moyens et insignifiants. Il convient de réserver un sort spécial aux monomaniaques, esclaves volontaires de leur « plan », de l'idée qui les occupe — dans le sens où on parle de l'« occupant » —, ce qui les amène à ravalier le prochain au rang de moyen, d'objet, avec pour rétribution cet effet que de la sorte ils se retranchent de la solidarité humaine et sont incapables d'aimer (pour l'un des spécimens de Faulkner cela va jusqu'à l'impuissance

(8) Je me permets ici d'intervertir sur un point l'ordre des facteurs, pour des raisons évidentes de construction de cet article — sans compter que de la sorte je rétablis l'ordre chronologique.

physiologique, ce qui en l'espèce est plus impressionnant que topique). Aussi débouchent-ils sur le suicide — Kirilov et le Quentin de *The Sound and Fury* —, sur le meurtre — Raskol'nikov et le Joe Christams de *Light in August* —, sur l'aberration sexuelle — Svidirigajlov et le Popeye de *Sanctuary* — sur les ruminations solitaires et exacerbées — Ivan Karamazov et bien d'autres chez Dostoevskij, Hightower dans *Light in August* —, sur une ambition forcenée et fonctionnant en quelque sorte à *vide*, caractérisée notamment par l'idée fixe de s'enrichir rapidement non pour jouir mais pour acquérir la puissance — le jeune Dolgorukij dans *L'Adolescent* <sup>(9)</sup>, Sutpen et Flem Snopes chez Faulkner. Ce type de personnages a exercé une véritable fascination sur le romancier américain. Sans doute est-ce *Crime et Châtiment* qui a tout d'abord attiré son attention sur eux mais il est notable qu'il a continué à en dessiner à l'époque où la « séduction » artistique exercée par Raskol'nikov s'était par ailleurs atténuée.

A titre très subsidiaire on peut encore relever la femme socialement déchue et soulignant emphatiquement sa déchéance — l'inoubliable épouse de Marmeladov mais déjà auparavant la mère de Netotshka et la Mrs. Compson de *The Sound and the Fury* —, les illuminés rigoristes que l'on a tout droit de suspecter pervers — le Père Ferapont et Hightower —, et aussi, hélas, la prostituée au grand cœur agente de salut — Sonia Marmeladova et la Nancy, évidemment noire par dessus le marché, de *Requiem for a Nun*. Mais avec cette déplorable excroissance d'une des plus déplorables parmi les « grosses cordes » du romantisme vulgaire on a déjà pénétré sur le terrain de l'« idéologie » — et l'on s'en rend compte à la chute de crédibilité.

Faulkner a eu la clairvoyance d'admirer Dostoevskij en tant que technicien de l'exposé romanesque. On pouvait s'attendre à en trouver des traces dans son œuvre.

(9) En effet, j'avancerais ce terme-là de comparaison plutôt que le Verkhovenskiï fils des *Possédés*, ce qui se trouve d'ailleurs explicitement avalisé par M. WEISGERBER lui-même aux pp. 209-210. De la sorte nous avons introduit un autre grand roman de DOSTOÏEVSKI dans le catalogue des œuvres lues et méditées. Pour notre défense, nous relèverons que Charles Bon, fils naturel de Sutpen (dans *Absalom ! Absalom !*) — dans son cas s'ajoute, vu les situations dans le Sud, le motif qu'il est de sang mêlé — s'efforce désespérément de se faire reconnaître par ce père tout comme Dolgorukij à l'égard de Versilov. Les rencontres avec *L'Adolescent* relevées par M. WEISGERBER sont trop nombreuses pour être l'effet du hasard.

La plus marquante consiste sans doute dans la façon qui leur est commune de placer des romans entiers — et quels romans ! — « dans la bouche » d'un personnage. Chez Dostoïevskij il s'agit d'ailleurs bien souvent d'une « récitant » anonyme et purement passif qui, dans quelque ville de province, ne semble occupé — mais il doit l'être prodigieusement ! — qu'à recueillir sans cesse les on-dit, les indiscretions, les témoignages.

Je crois qu'il est intéressant d'essayer de déterminer la genèse de cette technique chez le grand Russe. J'incline à penser qu'elle lui a été dictée par un scrupule professionnel, d'ailleurs sujet à éclipses, qu'il ressentait à se faciliter la besogne en acceptant la fiction de l'auteur capable de voir dans la psychologie intime de ses personnages. Il faut remarquer à cet égard que l'on s'est laissé à ce point hypnotiser par l'influence, par ailleurs indéniable, que Gogol' a exercée sur ses premiers écrits qu'on en a négligé son propre témoignage qui mettait Lermontov sur le même plan. Or, celui-ci, lorsqu'il veut représenter son personnage romanesque largement prédominant Petshorin, nous ménage les lumières sur lui d'abord au moyen d'un double récit-portrait de témoin, puis d'un journal intime tenu par le héros, non sans que l'exposition accuse de-ci de-là la difficulté qu'il avait rencontrée à faire connaître par ces procédés ce que le lecteur doit savoir. Je vois pour ma part une confirmation de cette hypothèse dans le fait que Dostoïevskij a choisi pour ses *Pauvres Gens*, après qu'il eût traduit du Balzac, une structure aussi obsolète que le roman par lettres.

Quoi qu'il en puisse être du mobile qui a d'abord déterminé ce choix, M. Weisgerber a parfaitement raison quand il remarque que cette technique d'exposition se trouve être tout à fait adéquate dans l'un et l'autre cas, dans ce sens que, représentant les hommes et les faits à travers un témoignage humain forcément sujet à caution, elle laisse flotter un certain brouillard d'indétermination qui convient pour des personnages aussi complexes, pour plusieurs d'entre eux si enfermés en eux-mêmes et d'un comportement si imprévisible selon les catégories de la logique.

Du moment qu'à propos de Dostoïevskij nous avons invoqué Lermontov romancier, il n'est peut-être pas excessivement risqué de rappeler que ce dernier a été surtout un poète et que, bien qu'il ait écrit une poésie qui commence par le vers : « Non, je ne suis pas Byron », c'est un fait que, sur ce plan après bien d'autres d'ailleurs, dans ses récits poétiques il a repris la technique de son maître, pro-

cédant par tableaux-récits discontinus entre lesquels il subsiste des intervalles de mystère et qui ne sont même pas nécessairement disposés selon l'ordre chronologique. On devine sans doute à quoi tend mon propos : tels romans dostoevskiens mais aussi *The Sound and the Fury* seraient dans cette perspective des variantes-aboutissements — évidemment *quantum mutatae ab illo!* — du poème narratif byronien qui par sa structure (et aussi par son exotisme) a tellement séduit les auteurs et les publics de tous les pays dans les années 1820 et 1830.

Dans le *Héros de notre Temps*, qui reste une miniforme ou même plutôt un agrégat de miniformes de gabarits inégaux, cette discontinuité, cet éparpillement ne présentaient pas de danger majeur. Transposé dans les amples romans polyphoniques de Dostoëvskij, le procédé pouvait présenter des inconvénients. Ce n'est que tout récemment qu'un slavisant hollandais, M. van der Eng, a mis en évidence que pour y parer Dostoëvskij avait songé à une manière de « ciment » que ce chercheur a appelé à bon droit « des rimes de situations ». A travers le foisonnement des scènes et des personnages la répétition de traits, de détails, d'images, de mots suscite de véritables leitmotifs, le plus souvent à propos du (des) même(s) personnage(s) dans un même roman, mais même pas nécessairement<sup>(10)</sup>. M. Weisgerber a déposé un cas où Faulkner procède de même dans *Sanctuary* et il faut reconnaître que la « rime » qu'il a choisie, celle de lèvres de femme au maquillage trop vif rappelle curieusement les lèvres roses de Svidrigajlov sur lesquelles Dostoëvskij insiste tant.

Les deux romanciers ont pratiqué avec des effets puissants le monologue intérieur. Sans doute faut-il reconnaître que l'auteur de *The Sound and the Fury* a osé aller infiniment plus loin que ne l'avait fait Dostoëvskij. Mais, comme le dit pertinemment M. Weis-

<sup>(10)</sup> M. WEISGERBER relève à bon droit que le « monsieur d'une trentaine d'années » qui s'intéresse excessivement à « la très jeune fille » ivre annonce dans un épisode furtif de *Crime et Châtiment*, avec sa « mise élégante », son « teint vermeil », ses « lèvres roses » (et j'ajouterai, *last but not least*, sa cravache !) Svidrigajlov qui, dans les parties III et VI sera donné comme âgé d'une cinquantaine d'années mais « fort bien conservé ». Il y a ici un détail gênant. Raskol'nikov interpelle le premier personnage : « Hé, Svidrigajlov ! » alors que le « vrai » Svidrigajlov se présente à lui à la dernière ligne de la troisième partie comme on le ferait à un inconnu. Distraction d'un romancier qui travaillait dans des conditions abominables ou procédé un peu trop factice pour souligner l'effet de parallélisme ? Quoi qu'il en soit,

gerber, il convient de tenir compte de ce que dans l'intervalle il y avait eu Proust et Joyce. Il reste qu'avec *La Douce* Dostoevskij fait figure de grand précurseur de cette technique. Rien ne prouve que Faulkner ait lu ce récit, mais dans les grands romans qu'il connaissait il a pu en trouver des spécimens moins développés. On a affaire ici à l'un des cas où il semble particulièrement indiqué de parler de confluence plutôt que d'influence. J'en dirais autant de l'utilisation de noms symboliques à la manière des vieilles moralités, qui ne paraît que très faiblement attestée chez Dostoevskij. On sera beaucoup plus affirmatif touchant l'emploi de gestes symboliques ayant un caractère quasi rituel. Je le serais par contre beaucoup moins à propos des affirmations sur la relativité subjective du temps — de toute façon beaucoup plus « méritoires » de la part de Dostoevskij. Je suis d'autant moins enclin à y attacher de l'importance qu'un autre trait de la technique de Dostoevskij, pourtant cardinale chez ce dernier, semble avoir laissé Faulkner indifférent ou distrait. C'est celui qui a permis de parler des « romans-tragédies » de Dostoevskij, celui qui se caractérise par la condensation prodigieuse dans le temps de la série des événements, par la rapidité invraisemblable — même s'agissant de Russes — avec laquelle des êtres dont rien ne pouvait laisser prévoir qu'ils se trouveraient ensemble en arrivent à avoir des rapports d'une intensité et d'un intimité presque insoutenables. Que l'on se remémore la première partie de *l'Idiot* qui constitue à cet égard un modèle insurpassable. C'est bien là le *tempo* d'un dramaturge, d'un très grand dramaturge, à ce point qu'on en arrive à supputer que seule la pauvreté éclatante de la tradition dramaturgique dans la littérature russe et même plus généralement la misère du genre dramatique dans l'Europe entière depuis 1848 et même auparavant, jusqu'au renouveau de la scène à l'extrême fin du

il en est encore un autre, cette fois dans deux œuvres différentes. Déjà le prince Valkovskij dans *Humiliés et Offensés* avait les traits réguliers, même beaux, et cependant son visage avait quelque chose de désagréable et d'inquiétant parce qu'il avait l'air d'un masque plutôt que d'un visage, tout comme on nous le dira pour Svidrigajlov. Or, les deux personnages sont agencés par une luxure proprement sadique, mais Valkovskij est encore une figure « de série » d'ailleurs internationale (l'aristocrate élégant et sinistrement malfaisant, on dirait un prolongement stéréotypé des *Liaisons dangereuses*). Cette remarque épisodique a d'ailleurs une signification plus large. Un roman de DOSTOÏEVSKI lu séparément donne l'impression du grouillement ; quand on lit la plume à la main l'œuvre entier dans l'ordre chronologique on est frappé de constater combien cette faune se ramène à des familles relativement fort peu nombreuses de types. L'univers imaginaire de DOSTOÏEVSKI est clos.

XIX<sup>e</sup> siècle, ont pu le déterminer à choisir la forme pour lors largement prévalente du roman, qui pour lui est restée à bien des égards une pseudomorphose.

Il y a enfin le troisième volet qui recouvre en fait toute la gamme des séductions qu'a exercées sur Faulkner le Dostoievskij annonciateur d'une conception du monde et de l'homme dans la société. La moisson des rencontres n'y est pas moins abondante, tout au contraire ; mais le caractère bénéfique et adjuvant des influences y est beaucoup plus sujet à caution.

Je suggérerais pour ma part d'en disposer les éléments en trois étages dont la légitimité idéologique et artistique va décroissant.

Le premier a trait à ce qui découle de la conformité de situation historique entre le Sudiste fils de la défaite et le Russe de 1860-1870. Sans la recherche diligente de M. Weisgerber on ne se serait certes pas douté de ce que le parallélisme fût presque (et on va voir toute la portée de ce « presque ») aussi total ; en soi il n'avait rien que d'attendu, il était dans l'ordre des choses.

Et donc, de part et d'autre, tableau d'une « vieille » société — on le remarquera, de part et d'autre aussi, fort relativement et incomplètement vieille selon nos critères d'Européens — dévastée par son déclin intime mais aussi et surtout par l'intrusion d'arrivistes, de « rapaces », d'intrus, de « requins », et à cet égard le poids de détermination de l'histoire est tel que si Faulkner avait eu accès à d'autres écrivains russes, contemporains de Dostoievskij mais méconnus en Occident, il en aurait trouvé le diagnostic plus net encore sur le plan sociologique auquel Dostoievskij ne s'est pas énormément intéressé. Regret <sup>(11)</sup> à l'égard de ce qui est en train de s'évanouir, malgré le servage d'un côté, l'esclavagisme de l'autre — et ici il n'est que de bonne justice de constater que de cette face sombre d'un passé magnifié Faulkner a eu une conscience autrement dévorante, autrement omniprésente que le Russe <sup>(12)</sup> ! Ironie à

<sup>(11)</sup> Citons ici, après M. WEISGERBER, la phrase illuminante, magnifiquement balancée, de FAULKNER vieilli faisant le point de son œuvre de fiction comme s'il s'agissait d'une réalité documentaire : « I feel sorry for the Compsons. That was blood which was good and brave once, but has thinned and faded all the way out. Of the Snopes, I'm terrified » (p. 127).

<sup>(12)</sup> Que l'on s'entende bien. Cette différence, toute à l'honneur de l'Américain plus soucieux des problèmes réels, « terrestres » de la société, n'empêche pas que certains de ses accents touchant le Nègre du Sud en font, ne fût-ce que passivement par le remords historique que crée sa présence, mais parfois activement aussi, comme l'équivalent curieusement consonnant de ce qu'avait été le moujik à l'époque des « nobles repentants ».

l'égard de la traduction que trouve dans la vie la phrase abstraite libérale liberté-égalité-fraternité. Méfiance envers ce qui normalise la vie par des dispositions impersonnelles, automatiques, et en conséquence anti-juridisme et dérision des procédés de la justice officielle<sup>(13)</sup>. Sur ce point encore, c'est un slavophile pré-dostoïevskien qui aurait pu fournir à Faulkner la formule illuminante : ce droit dont l'objectif dernier est de rendre la conscience inutile. Plus curieuse encore, même adoration quasi religieuse de la terre-mère, « historiquement » explicable chez Dostoïevskij par une tradition de secte russe, fondée chez Faulkner sur la nostalgie des grands espaces libres encore indivis, violés par la propriété privée et par l'introduction de l'esclave. Et, à un niveau plus quotidien, le même déchirement à constater que cette terre magnifique, virginale est enlaidie et polluée par la ville industrielle et par la fabrique. Sur ce dernier point il faut reconnaître sans barguigner que Dostoïevskij avait eu des accents singulièrement prophétiques et que la supériorité dans la perspicacité divinatoire lui appartient sans conteste. En général d'ailleurs je ne vois d'homme à qui s'applique mieux qu'à lui l'adage sur la haine qui fait voir clair.

J'hésiterais par contre à suivre M. Weisgerber quand il range

(13) Mais, une fois encore, comme ce qui est en principe parallélisme fait saillir la différence radicale des situations ! Quand on vit au sein de la tradition séculaire d'une société régie par le droit — quelles que puissent être par ailleurs les réserves que l'on est amené à nourrir sur le fonctionnement de ce juridisme dans le passé anglais et dans le présent américain — en présence d'une valeur aussi solidement enracinée (*et qui donc ne court de toute façon aucun péril grave*), il est loisible, il est légitime de la part d'un homme pensant et d'un homme généreux de montrer que la règle de la loi est loin d'épuiser le problème des rapports entre les hommes. DOSTOÏEVSKI a vécu son âge mûr, il a composé ses grandes œuvres au moment, combien fugace, où dans sa patrie, après une tradition tout aussi séculaire d'arbitraire effronté et de déni de justice *organisé* (et non pas du tout fruit des accidents d'une violence féodale), dans le train de ces réformes d'Alexandre II si allégrement ridiculisées, il y avait eu notamment la création d'une justice enfin publique, orale, assurant les droits de la défense. Et, par l'un de ces trop rares miracles qu'offre l'histoire russe décidément déroutante, il s'était fait que cette judicature créée de rien, « à l'instar », était, contre toute attente et contre toute logique historique, admirablement indépendante à l'égard du pouvoir. Dès lors, si le long exposé du procès de Dmitrij Karamazov peut susciter chez le lecteur « innocent » un assez vif plaisir artistique, il ne faut pas se dissimuler qu'il constitue un attentat contre une éminente valeur de culture, *une mauvaise action sur le plan du civisme*. Et DOSTOÏEVSKI n'aurait pas été lui-même s'il n'y avait ajouté de surcroît, en appliquant sa méthode de cryptographie vindicative, pour la satisfaction secrète de sa délectation morose, un règlement de comptes personnel envers l'avocat et homme de lettres Spasowicz.



parmi cette catégorie de convergences l'idée qu'il convient de sacrifier les impératifs de l'honneur « de classe » quand des valeurs éthiques supérieures entrent en conflit avec eux.

Or, ce dissentiment apparemment mineur a son importance. Il ne vise à rien moins que de rappeler que si les *situations* historiques de la Russie d'Alexandre II et du Sud obligé de s'incliner devant le Yankee sont parfaitement comparables, les *traditions* culturelles et historiques des deux sociétés étaient diamétralement différentes. Même si on nourrit quelque scepticisme amusé devant la pose de gentleman-farmer qu'il est arrivé à Faulkner de prendre devant ses intervieweurs au temps de sa glorieuse vieillesse, cette réserve n'entame pas le moins du monde notre certitude qu'il a été fondamentalement et sincèrement un « cavalier ». Sans doute, en personnalité de haute valeur qu'il était, a-t-il surabondamment prouvé qu'il était capable de discerner et de montrer lucidement les aberrations et les impasses *d'un esprit dont cependant il demeure solidaire*, dont il sent et parvient à nous intimer la valeur. Dans la Russie pré-pétrinienne on aurait pu dire de l'honneur, comme Lalande de Dieu, que c'était une hypothèse dont gouvernants et gouvernés n'avaient jamais rencontré la nécessité dans l'exercice de leurs activités. Dans ce pays l'honneur a été une valeur typiquement « pétersbourgeoise » et il est d'ailleurs indéniable que dans l'élite de naissance et de culture de l'époque franchement « pétersbourgeoise » elle s'est trouvée portée très haut. Car, en dépit de ce que peuvent s'imaginer les « réalistes », ce n'aura pas été la seule fois dans l'histoire de la culture qu'un mimétisme sans racines organiques est parvenu à faire surgir des valeurs parfaitement authentiques (toujours menacées, assurément, et dans pareils cas elles le sont particulièrement, mais où et quand les valeurs fines n'ont-elles pas été perpétuellement menacées ?) Du temps de Dostoievskij et même déjà avant lui, depuis les années 1830, le mouvement prédominant ou plutôt général des esprits conspirait à « liquider » la période pétersbourgeoise, ses tares, ses malformations, mais aussi bien ce qu'elle avait inoculé de bénéfique. Plus généralement encore, conformément à l'orientation post-romantique, on arrachait allégrement les « masques » sans s'aviser de ce que dans bien des cas on déchirait du même mouvement la peau fine qui s'était formée sous leur protection. Dans l'effet réel exercé par son œuvre, en faisant abstraction de la prédication inefficace qu'il y a accrochée, on peut se demander si quelqu'un a été à son époque aussi loin que Dostoievskij, ce *vrai* nihiliste, ce conser-

vateur dont on peut se demander quelle réalité existante il se proposait de conserver, sauf, comme la plupart des Russes, l'Empire conquérant et oppresseur protégé d'en haut par le « dieu russe », par son dieu tribal. Dans aucune circonstance de sa vie Dostoïevskij ne nous apparaît le moins du monde comme un « gentleman ». Et quel qu'ait pu être son remarquable génie pour fabriquer du convaincant à partir du non-existant, dans ce domaine-là il a échoué. Qui donc croira jamais que le prince Myshkin, que le *starets* Zosime — pour autant que l'on croie en général à leur plausibilité humaine — aient éprouvé quelque sérieuse difficulté à dominer en eux-mêmes les exigences du point d'honneur ? *Et, dès lors, quel mérite moral ont-ils à l'avoir fait ?* Qui se souviendrait de ce que Dmitrij Karamazov est un « gentilhomme » s'il ne le proclamait lui-même avec la même jactance dérisoire que Dostoïevskij l'avait fait au bague <sup>(14)</sup> ?

On voit sur quoi porte ma contestation. Elle ne tend pas à nier que le thème apparaisse dans les deux œuvres, elle vise dans une question qui est affaire d'option entre valeurs divergentes (le chrétien monacal et le chevalier) à souligner que dans l'un des plateaux de la balance le poids spécifique de ce qui s'y trouvait déposé était de part et d'autre trop différent pour qu'une comparaison portant sur le résultat de la pesée ait sa pleine portée.

Ce n'est pas sans hésitation que j'introduis une catégorie intermédiaire et particulière pour la copulation en tant que valeurs positives de l'*humilité* ET de l'*orgueil*. Car on pourrait objecter à première vue qu'aussi bien elle fait déjà partie de ce « viatique moral positif » offert par Dostoïevskij et accepté pendant tout un temps par Faulk-

(14) Il existe, il est vrai, une exception : le prodigieux Versilov de *L'Adolescent*. Mais combien ce personnage a-t-il été traité par son créateur d'une manière ambiguë et comme son aristocratie, très *sui generis*, s'enrobe de considérations dont les unes sont fortes et d'autres parfaitement irréelles ! L'astuce de DOSTOÏEVSKI tient à ce qu'il prête à son personnage tantôt des impressions, des souvenirs, des idées qui sont ceux de l'écrivain (mais qui détonnent dans sa construction idéologique, qui constituent une manière de « surplus » assez gênant — ainsi l'admirable passage sur l'âge d'or de l'humanité primitive et sur le tableau de Claude Lorrain, intrusion prodigieuse de la bucolique saisie sous son aspect le plus fondamental dans la sinistre cathédrale dostoïevskienne), tantôt des conceptions qui sonnent extrêmement vrai dans la bouche du personnage mais qui sous la plume de l'auteur ne sont qu'un élément d'une panoplie de faux-semblant (ainsi le passage fameux sur le souci que se fait Versilov de l'Europe et de son héritage culturel). De la sorte il capte le prestige inhérent à une argumentation dont il n'assume ni la responsabilité ni les conséquences.

ner. Je crois pourtant avoir raison en le faisant par la constatation dans l'un et l'autre cas que cette conception est permanente. Chez Dostoëvskij elle trouve sa source dans une veine antérieure à l'ensemble de son « message » moralisateur, on la découvre déjà dans les écrits antérieurs à l'arrestation et au bagne, elle est évidemment fondée sur une idiosyncrasie élémentaire de l'homme Dostoëvskij. Chez Faulkner elle est devenue une constante de son programme spirituel, qui en tant que telle subsiste même quand il se fut libéré de l'emprise du dolorisme rédempteur et qui s'est exprimée en de multiples occasions tout à travers son œuvre et ses énonciations sous la forme de chaînes d'abstractions données pour vivifiantes entre lesquelles le « and » perpétuellement répété indique bien qu'il s'agit d'un message à accepter « en bloc » (15). Cet oxymoron a donc bien été cardinal et M. Weisgerber a eu pleinement raison de le placer au début même de son enquête (p. 4).

En dernier lieu viennent les trop fameuses idées sur la rédemption par la souffrance, le mal conduisant au bien, la déchéance promettant la supériorité morale. On a vu qu'elles ont trouvé un écho vif et prolongé dans une ample partie de l'œuvre romanesque de Faulkner et qu'elles ont débouché sur un fiasco artistique. De ce dernier M. Weisgerber voit la cause principale dans le fait que, alors que les deux moralistes pensaient par le cœur (pour Dostoëvskij ne serait-il pas plus juste de dire : « par les nerfs » ?) le Russe a su bénéficier de l'atout que lui fournissait une habileté de *debater* qui n'était pas dans les cordes de l'Américain. Je m'incline devant l'avis d'un spécialiste. Mais j'avoue avoir été singulièrement satisfait de trouver à la fin de son livre (p. 315, n. 3) l'opinion toute récente de Horst-Jürgen Gerigk (*Versuch über Dostoëvskij's « Jüngling »*, p. 25) « Seine Nachahmer (ceux de Dostoëvskij) müssen künstlerisch scheitern, wenn sie in seinem Werk in erster Linie die « Ideen » sehen ». Allons ! La vérité est en marche et les Messieurs Britling d'Occident commencent enfin à voir clair. Au moins autant peut-être

(15) Je citerai une énonciation particulièrement révélatrice : « Les Noirs ont appris l'humilité par la souffrance et l'orgueil par l'endurance qui les a fait survivre à la douleur. » On sent toute la portée de cette opinion venant d'un « cavalier » sudiste, variante à travers le temps et l'espace d'un « noble repentant » des années 1860. Si elle peut s'appliquer aussi bien au moujik, avec d'ailleurs la même hésitation touchant la question de savoir si moujik et nègre ont connu l'orgueil, ne pourrait-on l'appliquer beaucoup mieux encore au destin du peuple russe en tant que nation ?

que le manque de savoir-faire dans l'art de puiser dans la source faut-il mettre en cause que l'eau de celle-ci était décidément saumâtre.

Du message « positif » de Dostoïevskij, Freud, qui n'a pas toujours été bien inspiré quand il parlait de grands phénomènes de culture, a dit : « Après les combats les plus violents menés pour réconcilier les revendications impulsives de l'individu avec les exigences de la communauté, il a abouti à la manière traditionnelle dans la soumission aux autorités tout à la fois temporelles et spirituelles, dans la vénération pour le Tsar et pour le Dieu Chrétien et dans un nationalisme russe étroit — une position que des esprits d'un calibre moindre ont atteinte avec bien moins d'efforts ». Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'on a tout droit de se demander si les grandes entités qu'il a mobilisées pour intimer un credo aussi banal, y compris Dieu quand il ne s'agit pas du « dieu russe » qui n'a évidemment rien à voir avec le christianisme, ne sont pas tout simplement des trucs de polémiste, montés par un metteur en scène à l'astuce proprement diabolique. Après tout, Ivan le Terrible lui aussi prenait une part active à d'innombrables services religieux, notamment destinés au repos de l'âme de ses victimes, et composait des testaments pathétiques où il finissait par se prendre pour une victime. On dispose d'une pierre de touche : où et quand Dostoïevskij qui à la fin de sa vie touchait par la tangente aux cercles dirigeants de l'Empire (il avait toujours ardemment souhaité exercer une influence sur la vie publique de sa nation, ce qui n'a d'ailleurs rien que de légitime ; il a écrit ses grands romans pour une part en guise de succédané de sa revue d'idées qui avait été stupidement interdite), qui avait des entretiens avec Pobedonoscev, qui jouissait de l'estime sympathique du grand-duc héritier, le futur Alexandre III, où et quand a-t-il prêché à l'Etat russe ces vertus salvatrices de l'humilité et de l'acceptation de la souffrance — car de le prêcher au peuple russe, cela ne valait vraiment pas la peine, celui-ci les avait si assidûment pratiquées que son exemple nous inclinerait presque à y voir des vices ? Qu'on s'entende bien. Il n'est pas question ici de démagogie ni donc de fermer les yeux sur l'un des problèmes les plus ardues de la morale chrétienne, celui qui s'est posé chaque fois qu'une communauté s'est proposée de vivre à la lettre selon les préceptes du Christ tout en assumant, ne fût-ce que dans une perspective lointaine, la responsabilité d'un Etat ou tout simplement en y prenant part : les vertus qui dans l'optique de ces préceptes peuvent

sembler souhaitables dans l'individu sont-elles applicables sans plus à n'importe quelle organisation humaine ordonnée selon les nécessités du siècle ? Mais, outre que dans le cas donné il y avait non pas divergence mais contradiction totale, peut-on dire que Dostoëvskij, qui a soulevé tant de problèmes qui semblent moins urgents, ait jamais envisagé cette « quadrature du cercle » séculaire ?

Il est une autre pierre de touche, au moins aussi convaincante. Les voix des Sonia Marmeladova, Myshkin et même d'Aliosha avec tout son charme d'ailleurs singulièrement ambigu, couvrent-elles même « à peine » comme dit M. Weisgerber (p. 55) la basse des démons ? Comme il est étrange que sous la plume de celui que dans certains milieux de l'émigration on tient maintenant pour « un grand théologien » (*sic* !) ceux qui « veulent » croire ou prétendent croire font si pâle figure à côté des formidables athées !

Une étude comparative qui va profond ne peut manquer de faire saillir les différences lorsque la figure postérieure du diptyque ne se ramène pas à un phénomène d'épigonisme. J'ai toujours pensé que dans ce type d'entreprise c'est justement cette mise en évidence des différences qui, par un choc en retour, aide le plus à pénétrer certains traits de l'« archétype » auxquels d'habitude on pense moins. C'est bien le cas pour l'ouvrage sous examen.

« Si, chez Dostoëvskij, l'exercice de la liberté mène au salut de l'âme, il assure, chez Faulkner, l'imortalité de la race » (p. 51). On voit comment la même notion recouvre des réalités tout à fait diverses. Chez Faulkner, l'hérédité, vue d'abord dans une ambiance à la Zola, assimilée à un sortilège d'un *Fatum* rarement bienveillant, se transforme en un processus de perfectionnement (p. 65). De la sorte l'influence idéologique de Dostoëvskij a mené Faulkner à une espèce de vitalisme spiritualiste en définitive optimiste, alors qu'il n'y a justement rien de semblable chez son modèle (16). L'acceptation

(16) En fait il y a chez lui *un* passage qui peut être aligné, de manière très floue d'ailleurs, en parallèle : « Que demain soit mon dernier jour, se dirait chacun en regardant le soleil couchant ; je mourrai, mais peu importe : ils resteront, tous, et après eux leurs enfants — et cette pensée qu'ils resteront, en continuant à s'aimer et à trembler les uns pour les autres, remplacerait l'idée de la rencontre d'outre-tombe ». Mais 1° cette énonciation est mise dans la bouche de Versilov, l'« Européen russe », dont nous venons de voir à la fois combien et pourquoi il diffère des autres « gentilshommes russes » de DOSTOËVSKI ; 2° elle est génétiquement liée au thème de la bucolique, cet flot paradoxal dans l'univers dostoëvskien. DOSTOËVSKI, dont la pensée a tourné avec insistance autour de l'opuscule de SCHILLER *Über naive und sentimentale Dichtung* et qui d'autre part avait fait successivement l'expérience

de la souffrance, peut-être suggérée par le Russe, se mue en une performance qui a quelque chose de sportif, très anglo-saxonne : il s'agit de rencontrer dignement le « challenge » offert par le destin, de supporter, durer et vaincre. Si on y ajoute — et c'était évidemment nécessaire — la capacité de trouver des nouvelles solutions au nouveau « challenge », on a la pierre angulaire même de la philosophie de l'histoire proposée par Arnold Toynbee. Comme le dit fort justement M. Weisgerber, « le mythe chrétien est utilisé pour exprimer une foi essentiellement laïque en l'homme » (pp. 267 et 273).

Il va sans dire que cette différence dans la façon d'aborder des notions s'exprimant par le même terme entraîne un déplacement général des concepts, un déplacement qui s'opère dans le sens de l'histoire, dans le sens de la société, dans celui des problèmes précis de ce bas monde. La théorie du rachat par la souffrance de l'homme-individu pécheur se trouve appliquée à la communauté blanche du Sud : la défaite de 1865 et son cortège d'amertume constituent une « katharsis » pour le forfait de l'esclavagisme (p. 239). Si dans *Intruder in the Dust* Gavin Stevens s'abandonne à une idéalisation du Sud, ce n'est pas le moins du monde au nom d'une prétendue nature « théophore » de celui-ci, mais parce qu'il représente le principe libertaire en face du matérialisme yankee et de l'Etat fédéral tenu pour « tyrannique » (p. 247). Et, bien entendu, il n'en est pas autrement pour la religion. Alors que le slavophile Khomjakov, tenu pour l'« ecclésiologue » le plus marquant, en vient à dénier à quiconque le droit de juger l'Eglise orthodoxe russe d'après le comportement de ses desservants ou à l'aune de sa théologie, chez Faulkner, où les dénonciations à quoi mène le puritanisme sont répétées et passionnées, c'est justement le rôle de ses ministres qui est mis en cause. A cet égard on dispose à nouveau d'un texte qui

du rêve utopique (à l'époque où il faisait partie du groupe Petrashevskij) puis celle de la lucide compréhension de ce que rien ne ressemble plus à une machine infernale qu'une utopie que l'on essaie de réaliser (voir *Les Possédés*), avait fort bien senti à quel point vis-à-vis de cette dernière la vision de l'âge d'or d'innocence constitue un contrepoint désirable et sans doute psychologiquement nécessaire aux hommes. Comme il l'a reconnu, cette illumination, dans le plein sens du terme, lui est venue devant le tableau de Claude LORRAIN « Acis et Galatée », qu'il avait vu à Dresde. On constate donc que l'exception n'en est une que d'apparence. Versilov projette vers l'avenir dans sa rêverie à la fois mélancolique et exaltante ce qui en fait est nostalgie à l'égard d'un passé imaginaire, nostalgie qui, comme dans les bucoliques dignes de ce nom, représente (sans illusion réelle) comme existant ce qui n'existe plus et dont l'humanité actuelle sait bien qu'elle n'en est plus digne.

a quelque chose de plus que parfait. Dans la nouvelle *Beyond* appartenant au recueil *Doctor Martino and Other Stories* (1934), il y a un athée, Mothershed, qui explique que le suicide auquel il a pensé, qu'il a failli réaliser, serait une victoire insigne de la liberté humaine... sur Dieu, allions-nous compléter en nous souvenant de Kirilov ; mais le texte nous dit : « I thought that that would be one way I could escape *the preachers* » (p. 189) !

Mais on a hâte d'en venir aux deux différences fondamentales. Le comté de Yoknapatawpha n'existe sur aucune carte géographique sauf celle que Faulkner a jointe à l'un de ses romans. Il n'en est pas moins vrai qu'il donne une impression de réalité incontestable, tant le lien originel qui unit l'écrivain à sa patrie régionale est resté puissant — source éminente d'authenticité et de force (artistiques). Comme chez tant d'autres écrivains russes du XIX<sup>e</sup> siècle mais plus encore si possible que chez ces autres, chez Dostoievskij les villes de province où il situe l'action de quelques-uns de ses romans *n'ont même pas de nom*, tout juste une initiale qui n'est même pas un masque, aucune physionomie, aucune topographie. Sans doute — et ceci comporte la plus grande part de la vérité — saisissons-nous ici une fois de plus la différence entre deux traditions historiques et culturelles. On pourrait évoquer la grande plaine indifférenciée, ouverte à toutes les rafales du climat et de l'arbitraire, avec sa population elle aussi indifférenciée, brassée par les déportations massives et par les déplacements collectifs, qui n'a su développer à travers son histoire tellement plus longue que celle des Etats-Unis aucun privilège local, « aucun lien corporatif » <sup>(17)</sup>, aucun corps intermédiaire.

Mais s'il se trouve là une grande part de l'explication juste, elle ne s'y trouve pas toute. Récemment un grand écrivain russe — il est vrai né à Kiev et à demi polonais par la mère — Constantin Paustovskij a su montrer dans les souvenirs auxquels il travaillait à la fin de sa vie comment un homme muni d'une sensibilité délicate peut découvrir, éprouver et rendre à merveille des traits particuliers, « irremplaçables », dans quelques-unes des villes russes que l'on aurait préjugées les plus insignifiantes, Petrozavodsk par exemple.

(17) Comme l'écrivait dans *L'Histoire d'une Ville* SALTUKOV-SHTSHEDRIN, l'un de ces Russes contemporains de DOSTOIEVSKI qui plus que ce dernier pourraient alimenter la comparaison historique entre les deux sociétés décrites par les deux auteurs.

Aussi n'est-il pas surprenant que c'est justement à lui que l'on doit une remarque singulièrement pénétrante :

« Les écrivains indifférents au milieu où évoluent leurs héros me rendent perplexe. Les personnages retranchés de leur cadre naturel me donnent l'impression de schèmes ambulants doués d'une faculté rare : savoir agir et parler sans la moindre relation avec la saison de l'année, la pluie ou le vent, la floraison des jardins ou les tempêtes du bord de la mer, indépendamment d'une quantité d'éléments importants mais qui semblent sans valeur pour la vie intérieure <sup>(18)</sup>. J'ai toujours l'impression que ces héros ne sont pas des êtres vivants mais des créatures de laboratoire destinées aux écrivains et aux dramaturges qui s'en emparent pour les soumettre à de cruelles expériences. Il faut bien l'avouer, même Dostoïevskij péchait par là. Il plaçait intentionnellement ses personnages dans des situations terribles, élaborées dans le calme d'un cabinet de travail sombre et morose. Situations qu'il détaillait avec une crudité toute journalistique » <sup>(19)</sup>.

Il est bien vrai que c'est cette facilité même avec laquelle les auteurs russes du XIX<sup>e</sup> siècle ont glissé les « grands problèmes maudits » dans leurs récits romanesques qui a constitué l'un des éléments de la fascination qu'ils ont exercée et que cela est vrai surtout pour Dostoïevskij. Et quand il s'agit des productions de l'art, il est toujours de très mauvaise politique de bouder à son plaisir. Je ne voudrais y engager personne. Mais la reconnaissance de ce plaisir et pour ce plaisir ne doit pas nous contraindre à fermer les yeux. En l'espèce cette facilité a été achetée à un double prix — et qui n'était pas dans la nature des choses, à preuve Léon Tolstoï.

Au prix d'abord de la dénonciation d'une imposture, une fois encore. La pierre d'angle de la pensée discursive de Dostoïevskij publiciste a été la *potshva*, la glèbe nourricière. Les adversaires qu'il avait en vue, les Européens russes, les libéraux, les révolutionnaires

<sup>(18)</sup> Qu'on se rappelle à ce propos avec quelle imperméabilité prodigieusement facile, Ivan et Aliosha Karamazov, précisément dans l'épisode du Grand Inquisiteur, se retranchent de toute vie ambiante. Leur conversation se déroule dans une « utopie » au sens étymologique. Etrange façon de se préoccuper du destin de l'humanité en se claquemurant à l'écart des hommes ! Il est vrai que ceux-ci ne pourraient que gêner les constructions de l'esprit dialectique.

<sup>(19)</sup> Constantin PAUSTOVSKI, *L'Histoire d'une Vie*, t. VI, *Le Livre des Pérégrinations* (Kniga skitanij), trad. franç., Paris, Gallimard, 1967, pp. 170-171. On fera bien de tenir compte de ce qu'en russe *zhurnal* signifie « revue ». Le diagnostic est donc parfaitement posé.



étaient nocifs et — il voulait s'en persuader — impuissants à tout jamais parce qu'ils n'avaient pas de *potshva* ou l'avaient reniée. Il a vociféré avec tant de véhémence astucieuse à ce sujet qu'on en a perdu de vue qu'il appliquait la tactique de l'escarpe qui s'enfuit en criant « Au voleur ! » et qu'on a oublié de se demander où était la sienne, de *potshva*. *Il n'y en a aucune*, sauf son contraire, ce qu'il proclamait rageusement son contraire, les pavés et les marbres de Pétersbourg. Dostoievskij artiste dévoile l'imposture de Dostoievskij publiciste, lui qui n'a été poète par courts mais fulgurants éclairs qu'à propos de ce Pétersbourg qu'il haïssait, pour le dépendre comme la ville fantomatique des fantômes, depuis *Le Double* jusqu'à *L'Adolescent*.

Et ici on entrevoit déjà le second prix qu'il a fallu payer. Paustovskij a raison, lui qui était si amoureux sensible aux nuances et aux richesses de sa langue. Certes, on ne peut pour ainsi dire prendre en main un tome de Dostoievskij et l'ouvrir au hasard sans tomber au bout de cinq ou dix pages sur une formulation qui vous « laisse assis » du fait du génie qui y éclate. Mais au grain du mot, à la ligne la ligne, on a la prose ratiocinante et abstraite d'un publiciste auteur de romans-feuilletons qui, sauf les jouissances de la haine, paraît n'en avoir connu aucune, indifférent à la beauté des mots comme à la beauté des choses. Faulkner au contraire semble avoir tiré de sa terre sudiste le suc prodigieusement savoureux qui d'une coulée généreuse anime ces inimitables phrases-cataractes, « incorrectes », compliquées et percutantes et génératrices d'une jouissance pour le lecteur <sup>(20)</sup>.

Et pour finir, il faut bien aborder le problème de la « liberté ». Sur Dostoievskij « philosophe de la liberté » ou « théologien de la liberté » on a beaucoup écrit et pas mal déraisonné. Le livre de M. Weisgerber montre péremptoirement à quel point cet aspect a occupé Faulkner, comment Dostoievskij l'a aidé à s'évader de la caverne étouffante du déterminisme. Inclignons-nous devant ce qui est plus qu'un simple témoignage, puisque c'est un témoignage jouant un rôle créateur.

<sup>(20)</sup> Cette qualité semble s'être fortifiée au cours de sa carrière. Sous l'incitation de l'ouvrage de M. WEISGERBER, j'ai relu dernièrement *The Hamlet* et j'ai lu *Light in August* que je ne connaissais pas encore. Nul doute que « Lumière d'Août » soit un roman beaucoup plus puissant et plus significatif que « Le Hameau », qui est postérieur. Mais j'ai éprouvé sensiblement plus souvent et plus intensément dans cette dernière œuvre ce plaisir gourmand du style.

Mais il faut bien reconnaître que ce défenseur de la liberté « métaphysique » en représente bien curieusement les fruits. Il avait rencontré cette question, encore avant l'arrestation, dans le livre de Max Stirner *Der Einziger und sein Eigentum*, donc — et la coïncidence n'est pas dépourvue d'importance — dans le même temps où il ressentait avec une acuité définitive que la grande ville de type occidental (Pétersbourg) « atomise » <sup>(21)</sup> les groupes sociaux. Cette liberté, il l'a donc toujours sentie dans une projection éminemment anarchiste. Il a été dit souvent et non sans raison qu'après le bain il a passé son temps à lutter avec frénésie contre les valeurs qui l'avaient séduit dans sa jeunesse. Cela est vrai, mais surtout pour l'aspect déclaratif de son œuvre de la maturité. Raskol'nikov, Svidrigajlov, Dolgorukij, Ivan Karamazov échouent — impeccablement, dirait-on volontiers, comme c'était entendu d'avance, comme échouera le « disciple » de Bourget, bien entendu à un autre niveau. Mais comme on lui sent une connivence avec ces « individualistes » très *sui generis* chez qui l'affirmation de la liberté débouche sur le crime, la débauche, le suicide et toujours sous l'une ou l'autre forme, sur des rêves de domination ! (Je mets *relativement* à part le cas de Verkhovenskiï fils dans *Les Possédés*, le plus politique de ses romans. A son égard, dans le moment où Dostoïevskiï composait son œuvre, il n'y avait pas l'ombre d'une connivence, mais de la haine idéologique née notamment d'une situation de concurrence touchant le « gouvernement des âmes », peut-être même, quoi qu'il en prétendit, de jalousie : Netshaev avait certes échoué et cette fois dans la catégorie de l'histoire réelle et non dans celle de la fiction romanesque, mais il avait échoué dans le momentané ; Dostoïevskiï était trop clairvoyant pour ne pas constater combien des méthodes de ce genre exerçaient d'attraction sur la jeunesse intellectuelle. S'y ajoutait le souvenir obsédant de ce qu'au temps de la conspiration lui, Dostoïevskiï, s'était laissé séduire *contre* Petrashevskiï par Speshnev, où l'on a toujours reconnu tout à la fois un précurseur d'un certain aspect du communisme et l'un des modèles

(21) Que le lecteur n'aille pas inférer de la formulation actualisante que revêt notre image qu'il y ait ici anachronisme. Ivan Kireevskiï avait déjà convoyé cette idée en usant d'une autre, plus compliquée mais non moins irrécusable. Il parlait de l'*azbutshnost'*, littéralement « alphabétisation » : les groupes organiques d'antan étaient comme des mots et des phrases ayant leur sens ; l'impact de la civilisation urbaine-industrielle ramène chaque individu à n'être plus qu'une lettre de l'alphabet, élément qui peut servir mais qui n'a plus aucune signification par soi-même.

vivants d'après lesquels a été dessiné Verkhovenskiĭ. Il exprimait donc ici une manière de remords intellectuel. La « haine qui fait voir clair » a fait le reste comme d'habitude, mais dans des proportions encore plus prodigieuses qu'à l'accoutumée.)

Quant aux libertés civiles et politiques, en un âge où une partie, il est vrai déclinante mais toujours encore considérable, de l'élite pensante de son pays les désiraient si passionnément, Dostoievskiĭ ne les a jamais traitées qu'avec mépris et aversion. Et l'épisode même de sa jeunesse que nous venons d'évoquer prouve bien qu'il n'est pas question ici de se référer seulement à son programme « conservateur » des années de maturité. Au sein de la conspiration matériellement innocente mais qui constituait une préfiguration singulièrement significative, il avait déjà, d'un instinct sûr, opté contre le libéralisme socialiste de Petrashevskiĭ pour le programme de Speshnev, dont les ressorts tant pour la saisie du pouvoir que pour la direction ultérieure de la société vers un accomplissement meilleur étaient l'action d'un groupe exigu s'imposant par la tromperie et la contrainte violente.

Certes, on a la surprise de buter sous la plume de l'Américain sur une phrase qui non seulement semble faire écho mais fait réellement écho à l'argumentation du Grand Inquisiteur : « all they (les hommes) needed was to be led, comforted, reassured and you (le Maréchal) were the one to do that because they had faith in you, believed in you » (et l'on sent bien que, tout comme dans l'original russe d'ailleurs, sous couleur de « liberté métaphysique », c'est de la liberté tout court qu'il s'agit ici). Cela est confondant, en effet. Mais il faut prendre garde que cette phrase se trouve dans *A Fable* et que ce roman est censé se passer en France, entre Français. Et justement l'étude de M. Weisgerber nous apprend — ce qui est assez désolant — que Faulkner nourrissait l'opinion qu'à l'exception des Anglo-Saxons les Européens en définitive craignent la liberté et s'en méfient (p. 246).

Ce n'était donc là qu'une parenthèse — à tous égards — et encore, dans un certain sens, peut-être « exotique ». Je crois en tout cas comme M. Weisgerber que le bout de phrase qu'il tire du dernier roman *The Reivers* (1962) « our inalienable constitutional right of free will and private enterprise which has made our country what it is » représente non pas le dernier mot d'un vieillard mais l'attitude fondamentale de Faulkner, même si elle a pu être fluctuante sur certains points. Sans doute, de multiples traits de son œuvre mettent-ils

crûment en évidence à quoi peuvent mener, dans la vie réelle des hommes tels qu'ils sont, le « free will » et, peut-être pis encore, la « private enterprise ». Tout esprit loyal reconnaîtra qu'il y a là, bien plus que « contradiction », lucidité et honnêteté et affirmation d'une option majeure en connaissance de cause, en connaissance passive et active. On n'ose formuler ce que, si Dostoievskij avait daigné être une fois véridique sur son credo national sans grimaces « chrétiennes », il eût dû écrire en regard, parce que ce serait trop dur. On le devine d'ailleurs sans peine.

C'est pourquoi, quoique ce chapitre-là aussi abonde en remarques fines, je ne saurais suivre M. Weisgerber sur l'essentiel quand il croit voir confluer ses deux héros sous le signe d'« un certain conservatisme ». L'anarchiste épris de domination, pour l'exercer et pour la subir, asocial quoi qu'il en eût, qui, l'écume à la bouche, vociférait dans *Le Journal d'un Ecrivain* (quel contexte à tous égards!) <sup>(22)</sup> « Constantinople doit être à nous ! », n'a en définitive rien conservé, non pas seulement parce que l'histoire a tourné contre lui mais parce qu'il ne pouvait rien conserver, parce qu'il contribuait à détruire ce qui constituait son seul viatique, Pétersbourg et la culture occidentale en Russie. Et ce qu'il prenait et ce qu'on prenait pour son conservatisme, dans le sens qu'il luttait contre les libéraux et les nihilistes, n'était certes pas un « certain » conservatisme mais un combat frénétique mené, il est vrai, il faut le reconnaître, en cavalier seul mais en usant de n'importe quelle arme. Un hasard sombrement malicieux a fait qu'un joueur aussi dépourvu de base authentique a eu des parts de génie fulgurant. L'Américain a été sans doute moins habile, assurément moins conséquent. Cela ne le diminue pas à nos yeux, bien au contraire. Nos expériences des derniers temps sont de nature à nous faire croire que les hommes qui pensent (ou sentent) en termes (modérément) contradictoires ont toutes chances d'être plus près de la réalité et de la sincérité et que dans les sociétés humaines les moments de « contradictions » sont justement ceux qui ont quelque chance de les mener un peu plus loin.

C'est peut-être sa *printsipjalnost'*, en définitive trop facile en dépit de toute son astuce, qui fait notamment que Dostoievskij s'éloigne de nous.

<sup>(22)</sup> Publié dans une revue dirigée par le prince Meshtsherskij dont les sphères conservatrices elles-mêmes se sentaient un peu gênées.

## **Les carnets de campagne de Louis Leclercq**

### **Etude de mentalité d'un colonial belge**

par **Pierre SALMON**,

Chargé de cours au Centre Universitaire de l'Etat à Anvers,

Chargé de recherches

à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles

L'historien, tout en reconnaissant la permanence de la nature humaine, ne doit pas oublier que la psychologie individuelle et collective se modifie de génération en génération. Il doit donc se garder de projeter sur l'homme du passé ses propres façons de sentir et ses formes de pensée actuelles s'il veut éviter l'anachronisme psychologique, « le pire de tous, le plus insidieux et le plus grave » suivant Lucien Febvre<sup>(1)</sup>. Il ne doit pas non plus généraliser abusivement en attribuant à tous les hommes d'un même pays et d'une même époque les sentiments qu'il a relevés chez certains d'entre eux : les mêmes faits, en effet, peuvent engendrer des sentiments contradictoires chez des individus différents. Enfin, il ne peut isoler un individu du groupe : le comportement individuel dépend, en effet, de l'environnement social. L'historien doit donc étudier l'influence de l'individu sur le milieu collectif et sa part de liberté face aux pressions extérieures.

Je me propose ici d'analyser la mentalité d'un vétéran colonial belge de l'Etat Indépendant du Congo d'après ses notes personnelles consignées soigneusement au jour le jour. Le ton de ces carnets contraste — faut-il le dire ? — avec les ouvrages apologétiques publiés encore dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle pour honorer la mémoire des pionniers de l'Etat Indépendant du Congo et exalter

(1) L. FEBVRE, *Combats pour l'histoire* (Paris, 1953), p. 218.

l'œuvre coloniale belge (2). Je compte laisser la parole au lieutenant Louis Leclercq (3) afin que le lecteur puisse mieux cerner le climat mental et l'environnement social de son époque (4).

Louis Léopold Ghislain Leclercq (5), fils de Léopold Joseph Leclercq et d'Albertine Marie Marneffe, est né à Weillen (Province de Namur), le 22 février 1866. Il est le plus jeune d'une famille de sept enfants (6). Il fait ses humanités complètes au Séminaire de Floreffe. Engagé, le 3 mars 1885, au 8<sup>e</sup> Régiment de Ligne, il est nommé caporal le 1<sup>er</sup> mai 1885, sergent le 4 octobre 1886, sergent-fourrier le 15 octobre 1887 et, enfin, sergent-major le 6 octobre 1889. Il est très bien noté par l'autorité militaire (7).

Le 18 novembre 1890, Louis Leclercq, engagé au service de l'Etat Indépendant du Congo en qualité de sergent de la Force Publique (8), s'embarque à Anvers sur le « Lualaba » à destination du Congo. Il arrive à Boma le 14 décembre 1890 et, après avoir été

(2) Cf. *A nos héros coloniaux morts pour la civilisation (1876-1908)*, par la *Ligue du Souvenir congolais* (Bruxelles, 1931).

(3) J'ai toutefois corrigé systématiquement les noms propres mal orthographiés.

(4) En ce qui concerne les conditions réelles des luttes coloniales qui se déroulèrent au Congo à la fin du siècle dernier, les carnets de campagne des pionniers constituent une source de première main dont la principale qualité est la sincérité puisqu'ils n'étaient pas destinés à être publiés. Cf. P. SALMON, *Les carnets de campagne de Georges Bricusse (6 février 1894-18 juillet 1896)*, dans *Travaux de la mission interdisciplinaire des Uélés (8<sup>e</sup> section)* publiés par le *Centre scientifique et médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale*, publication n° 10 (Bruxelles, 1966).

(5) Je tiens à remercier Mademoiselle Bernadette LANGE, qui m'a aimablement communiqué les *notes inédites* de son grand-père, le lieutenant Louis LECLERCQ. Celles-ci, contenues dans trois carnets (un de 9×17,5 cm, un de 9×16 cm et un de 8,5×14 cm), comptent 136 pages d'une écriture petite et serrée ; elles embrassent les périodes allant du 7 janvier 1895 au 31 mai 1896 et du 21 août 1902 au 17 novembre 1902. — En 1967-1968, j'ai analysé ces carnets de campagne au séminaire d'histoire de 2<sup>e</sup> candidature T.-I. du Centre Universitaire de l'Etat à ANVERS. Ma reconnaissance va donc également à Mesdemoiselles Miguèle CARION, Hélène DE LE COURT, Anita GUILLAUME, Marie-Claude RIEMS, Marie-Renée ROISIN, Colette STERNON, Annie VAN DAMME et Anne VERHAEGEN ainsi qu'à Messieurs Etienne BOSMANS, Marc FABER et Luc MALVOISIN qui ont collaboré à l'établissement du texte.

(6) Voici les noms des six aînés cités dans un petit agenda ayant appartenu à Louis LECLERCQ : Léopold (officier chez les Guides), Marie (en religion Sœur Maria), Louise, Ernest (ingénieur civil de l'Université de Louvain), Albertine et Thérèse (en religion Sœur Marie-Albertine).

(7) Cf. A.E./A.A.R.M. (Affaires Etrangères/Archives Africaines. Registre Matricule) 661 (865) ; A.E./A.A. *Dossier Personnel* SPA 11 212 (K2120).

(8) Son traitement s'élevait à 1 500 F par an.

en mission à Loango, il est désigné par l'Inspecteur d'Etat Vangele <sup>(9)</sup> pour l'expédition de l'Ubangi-Bomu. Nommé sous-lieutenant le 23 mai 1892 <sup>(10)</sup>, il rentre malade à Boma le 20 novembre 1892. Après avoir démissionné pour cause de maladie le 17 décembre, il embarque le 20 à Boma et rentre en Europe le 25 janvier 1893 <sup>(11)</sup>.

Nous ne possédons malheureusement aucune note de Louis Leclercq sur ce premier terme passé au Congo.

Le 27 mai 1893, Louis Leclercq s'embarque à Anvers sur le S.S. « Noordland » à destination de New York pour rejoindre son frère Ernest, ingénieur civil qui avait été chargé de créer aux Etats-Unis une succursale des Glaceries de Courcelles. Après 15 mois de séjour dans le Nouveau Monde, il reprend à New York le même steamer, le 3 octobre 1894, à destination d'Anvers <sup>(12)</sup>.

Le 6 décembre 1894, Louis Leclercq repart pour le Congo en qualité de sous-lieutenant de la Force Publique pour un terme de 3 ans <sup>(13)</sup>. Il s'embarque à Anvers le même jour sur le « Edouard Bohlen » et arrive à Boma le 30 décembre 1894. Il est désigné pour

<sup>(9)</sup> Alphonse VANGELE (1848-1939) part pour l'Afrique en 1882. Il est chargé par Stanley de poursuivre la construction de la route allant de Vivi à Isangila. En 1883, il est désigné avec Coquilhat pour accompagner Stanley dans l'expédition du Haut-Congo et, en 1884, en compagnie du capitaine Hanssens, il découvre l'Ubangi. En décembre 1884, Vangele entreprend un voyage aux Falls où il cherche à convaincre Tippu-Tip d'aider l'Association Internationale Africaine à s'établir solidement dans la région. Après un séjour en Europe en 1885, il regagne le Congo. Durant ce terme, il entreprend plusieurs explorations de l'Ubangi. Le 1<sup>er</sup> janvier 1888, il atteint la région du confluent du Bomu et pénètre, peu après, dans l'Uele. Au cours de son troisième terme, il est chargé par Léopold II d'organiser la région de l'Ubangi. A la fin de l'année 1890, il quitte Bangasso, traverse le Bomu et la Bili, puis atteint l'Uele et gagne Djabir. Le problème de l'identité de l'Ubangi et de l'Uele est ainsi définitivement résolu. En 1891, il parcourt la région de l'Ubangi-Uele et conclut de nombreux traités avec les populations africaines. Le 1<sup>er</sup> décembre 1897, Vangele est nommé Vice-Gouverneur général du Congo. Il cherche vainement à persuader les révoltés *Batetela* de se soumettre. Il rentre en Europe le 10 janvier 1899. Après avoir pris sa pension en tant que lieutenant-colonel de l'armée belge, il met son expérience au service de nombreuses entreprises coloniales. Cf. A. ENGELS, *Vangele Alphonse*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951) coll. 928-931.

<sup>(10)</sup> Son traitement s'élevait à 2 000 F par an.

<sup>(11)</sup> Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

<sup>(12)</sup> Cf. *Saloon Passenger Lists du S. S. Noordland* (International Navigation Company American and Red Star Lines) des 27 mai 1893 et 3 octobre 1894.

<sup>(13)</sup> Son traitement s'élevait à 2 500 F par an.

l'Aruwimi-Uele le 2 janvier 1895 et part de Boma le 6 janvier. Il prend la route des caravanes le 10 janvier et arrive à Léopoldville le 7 février.

« Nous avons fait, écrit-il, la route des caravanes en véritables touristes. »

Le 17 février, Louis Leclercq s'embarque sur le « Ville de Bruges » pour rejoindre Basoko.

« On m'a beaucoup parlé de Basoko à Léopoldville. Les indigènes du district sont en insurrection depuis le mois de novembre passé. A mon avis, ces bruits sont exagérés. »

Le 20 février, il doit, toutefois, changer d'avis en pénétrant dans le district de Basoko où les armes font la loi.

« On ne rencontre plus que des villages et des postes brûlés et abandonnés. Nous arrivons à un village où les Noirs sont restés : Bassomela. Nous avons commencé à tirailler et nous avons tué 7 ou 8 hommes trop confiants dans leur *likumbu* et qui venaient brandir leurs lances à la rive. »

Le 19 mars, Louis Leclercq est à Basoko. Il participe aux opérations militaires.

10 avril 1895. — Parti à 1 h. du matin avec le Commandant F. <sup>(14)</sup> et 100 soldats répartis dans 4 pirogues. Arrivés au poste de (lacune) à 3 h. Partis à 3 h. 1/2 pour (lacune) ; y arrive vers 6 h. Sentier défendu en avant du village sur une longueur d'une trentaine de mètres par des abattis, ce qui a empêché la surprise. Six indigènes tués — parmi eux le féticheur. Village livré aux flammes. Déjeuner puis retour. A trois quarts d'heure du village, la tête de la colonne [est] attaquée par un parti d'indigènes qui a immédiatement abandonné le terrain après avoir eu deux morts et quatre blessés mortellement. Rentrée à Basoko à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

12 avril 1895. — Vers 3 h. du matin, le gong de Limboutou nous annonce que le village est attaqué et que l'ennemi se dirige sur

<sup>(14)</sup> Ernest Jean FREITAG (1865-1909) part au Congo en 1890 en qualité de sous-lieutenant de la F. P. En 1892, il participe avec Chaltin aux opérations déclenchées à partir du camp de Basoko contre les Arabes. En 1893, il repart pour l'Afrique avec le grade de capitaine et assume durant ce second terme les fonctions de Commissaire de district de l'Aruwimi-Uele. Il voyage ensuite en Indochine, au Siam, en Côte d'Or et en Sierra Leone pour le compte du groupe Flandria. Il accomplit encore deux termes au Congo pour le Comité Spécial du Katanga (de 1903 à 1905 et de 1906 à 1908). Cf. R. CAMBIER, *Freitag Ernest-Jean*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 346-347.



Basoko. En un instant tout le monde est sous les armes et occupe sa place de combat. Une forte patrouille est envoyée en reconnaissance. Ce n'était qu'une fausse alerte ayant pour cause quelques cases incendiées par un très faible parti ennemi qui a pris la fuite aussitôt son exploit accompli (...).

17 avril 1895. — MM. Bauduin<sup>(15)</sup> et Crèveœur<sup>(16)</sup> partis avec 80 hommes à 4 km pour le village de Baoro. Une quinzaine de personnes tuées.

24 avril 1895. — Quitté Basoko à 8 h. 30 du matin avec le steamer « Ville de Gand » et 3 pirogues pour escorter Badart<sup>(17)</sup> qui va reprendre le commandement du poste de Popoie et Lemoine<sup>(18)</sup> qui va rejoindre avec 150 charges l'expédition Lothaire<sup>(19)</sup>.

<sup>(15)</sup> Victor Alphonse BAUDUIN (1861-1896) part pour le Congo le 6 mars 1893 en qualité de lieutenant de la F. P. Désigné pour l'Aruwimi, il commande d'abord en 1893 le camp de l'Equateur. En janvier 1894, il est détaché à l'expédition Dhanis et rejoint Basoko. Il attaque les Arabes révoltés en amont des Falls. Il explore ensuite le Haut Lualaba et la Lukuga. Il rentre à Basoko le 10 avril 1894. Il quitte ce poste le 31 décembre 1895 et rejoint Boma. Le 6 février 1896, il périt dans le naufrage du steamer « Espérance » entre Boma et Matadi. Cf. M. COOSEMANS, *Bauduin Victor-Alphonse*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), col. 43.

<sup>(16)</sup> Léon Désiré CRÈVECŒUR (1871-1939) s'engage le 6 mai 1894 au service de l'E.I.C. en qualité de sous-officier de la F. P. Désigné pour l'expédition Ubangi-Bomu, puis pour Basoko, il participe aux opérations militaires contre les indigènes des environs sous les ordres du lieutenant Leclercq. Il est chargé de reconstruire, puis de diriger la station de Yambuya, base de ravitaillement de l'expédition Dhanis-Lothaire contre les Arabes. Il tombe malade, rentre à Boma et s'embarque le 12 janvier 1896 à destination de l'Europe. Cf. M. COOSEMANS, *Crèveœur Léon-Désiré*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 173-174.

<sup>(17)</sup> Joseph BADART (1871-1898) part pour l'Afrique le 1<sup>er</sup> février 1893 en qualité de sous-officier de la F. P. et est désigné pour l'Aruwimi-Uele. Il fait campagne contre les Arabes sous les ordres de Josué Henry et se conduit avec bravoure dans divers engagements. Le 30 juillet 1894, il devient chef du poste de Popoie. Le 15 décembre 1895, il rentre en Europe à l'expiration de son terme. Le 6 juillet 1896, il repart pour les Falls. En septembre 1898, il tombe dans une embuscade dans la Mongala et est massacré par les *Budja*. Cf. M. COOSEMANS, *Badart Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 32-33.

<sup>(18)</sup> Emile Désiré LEMOINE (né à Jemappes en 1870) s'engage au 13<sup>e</sup> Régiment de Ligne en 1888. Bien noté par l'autorité militaire, il devient sous-lieutenant le 2 juillet 1894. Il s'engage pour trois ans au service de l'E.I.C. en qualité de sous-lieutenant de la F. P. le 6 août 1894. Il arrive à Boma le 1<sup>er</sup> septembre et est désigné pour la zone arabe le 3 septembre. Révoqué le 15 janvier 1897, il s'embarque à Boma le 2 juin et rentre en Europe le 27 du même mois. Cf. A.E./A.A.R.M. 1379 (866).

<sup>(19)</sup> Hubert Joseph LOTHAIRES (1865-1929) s'engage pour l'E.I.C. en qualité de sous-lieutenant à la F. P. le 1<sup>er</sup> octobre 1888. Désigné d'abord pour

Passé à Baumaneh à 12 h. 20. Arrivée à Yakoyo à 4 h. 10. Je fais battre le gong pour demander aux habitants s'ils désirent rester en guerre avec le blanc ou s'ils veulent la paix. Un indigène sort d'un fourré et me répond qu'ils ne désirent pas la guerre mais qu'ils ne peuvent faire la paix aussi longtemps que les villages d'amont ne la font pas. Ils ne veulent plus Joe Mac Fort<sup>(20)</sup> au poste. Les habitants ont reconstruit quelques abris ainsi qu'à Baumaneh. Nous installons notre campement en face du village. Pendant toute la nuit, les indigènes jouent au tam-tam et nous adressent des provocations auxquelles nous ne répondons pas.

25 avril 1895. — Départ de Yakoyo à 6 h. 10. Passé en face de Baondeh à 9 h. 20. A 11 h. 1/2 arrivée à Iteké. Brûlé le village ainsi que Yambi aval. A trois heures arrivée à Yambi amont. Quelques noirs se montrent ; deux sont tués et un soldat de Badart est blessé légèrement d'un coup de lance au bas des reins. Campé sur l'île d'en face après avoir brûlé le village.

26 avril 1895. — Départ à 6 h. Arrivée à Ilongo aval à 6 h. 20. Brûlé le village et tué un indigène. Vu plusieurs traces de sang dans les herbes. Arrivée à Ilongo amont à 9 h. Brûlé. Arrivée à Bokololo à 10 h. Brûlé. Arrivée à Yambumba à 11 h. 40. Je fais demander aux habitants s'ils n'ont pas l'intention de faire la paix avec le blanc. Ils répondent qu'ils n'ont pas besoin du blanc et que si le blanc veut

Léopoldville, puis, après sa nomination de lieutenant (1<sup>er</sup> janvier 1890), pour l'Ubangi-Uele (13 mars 1890). Promu capitaine (1<sup>er</sup> septembre 1891), il s'embarque le 15 janvier 1892 pour la Belgique. Le 1<sup>er</sup> mai de la même année, il est nommé Commissaire de district de 1<sup>re</sup> classe. Le 6 mai, il regagne l'Afrique et prend le commandement de l'Ubangi-Uele. En 1893, il entre en campagne aux côtés de Ponthier contre les Arabes. Le 25 janvier 1894, il s'empare de Kabambare : il marche ensuite vers le Tanganyika. Le 7 mai, il reprend le commandement de la zone arabe et procède durant un an au nettoyage de cette région. En janvier 1895, il fait juger et exécuter l'Anglais Stokes. Le 1<sup>er</sup> juillet, il est promu Commissaire Général. En septembre, il reprend Gandu aux révoltés *batetela*. En novembre, il les écrase complètement. Traduit le 22 avril 1896 devant le Tribunal d'appel de Boma au sujet de l'exécution de Stokes, il est acquitté. Le 3 août 1896, le Conseil supérieur du Congo, à Bruxelles, confirme ce jugement. En juillet 1897, Lothaire quitte l'armée belge et repart au Congo en qualité de directeur de la Société Anversoise du Commerce au Congo dans le bassin de la Mongala. En 1898, il dirige encore une expédition militaire dans la région de Dundu-Sana. En mai 1928, il se trouve dans la suite royale à l'inauguration du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. Il meurt, l'année suivante, à Ixelles. Cf. A. ENGELS, *Lothaire Hubert-Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), coll. 615-623.

(20) Je n'ai pu identifier cet agent.

la guerre, il n'a qu'à venir chez eux. Ils l'attendent. Je débarque immédiatement et me dirige vers l'extrémité du village où j'avais vu un assez grand nombre d'hommes rassemblés. J'ai soin de faire tirer une salve dans les fourrés qui me paraissent suspects. Je fais ensuite brûler le village. Arrivée à Likombé à 3 h. Badart et moi abordons au centre. Badart se dirige avec ses hommes vers la partie d'aval d'où quelques coups de feu avaient été tirés sur les pirogues, tandis que je me dirige vers la partie d'amont avec une trentaine de soldats. Après avoir marché environ un quart d'heure, je me trouve devant un fourré très épais qui me cachait entièrement l'autre partie du village où je me dirigeais. Ce fourré me paraissant suspect, je m'apprête à y faire tirer une salve quand tout à coup nous sommes attaqués en avant et sur les flancs par un fort parti d'indigènes armés de lances et de boucliers ; deux soldats abyssins sont tués à côté de moi, la moitié de mes soldats — dont le clairon — pris de panique sautent dans la rivière, les autres se groupent immédiatement à mes côtés et, après quelques instants d'une fusillade bien nourrie, les indigènes prennent la fuite en laissant treize des leurs sur le terrain ainsi qu'un grand nombre de lances et de boucliers. Une dizaine de soldats qui se sont mis à la poursuite des Noirs me rapportent qu'ils ont relevé beaucoup de traces de sang dans la forêt. En ce moment, Badart qui a entendu le bruit du combat arrive avec ses hommes. Lemoine le suit et nous continuons ensemble jusqu'au bout du village dont nous croyons ne jamais voir la fin tellement ce village est étendu. Je fais mettre le feu aux cases. En revenant vers le lieu de débarquement, j'apprends que trois des soldats sautés à l'eau se sont noyés. Je fais aussitôt faire des sondages et plonger les payeurs *basoko*. Ils ne parviennent à repêcher qu'un fusil. La nuit approche et nous nous rendons sur la rive opposée pour y choisir notre campement.

27 avril 1895. — Départ des pirogues à 6 h. 1/4. Je me rends avec le steamer à l'endroit où mes hommes ont été noyés hier et je fais de nouveau faire des sondages pendant plus d'une heure mais inutilement. L'instrument du clairon est resté dans l'eau également. Quelques hommes qui sont descendus à terre me rapportent que les cadavres indigènes sont toujours là. Le steamer a ensuite rejoint les pirogues. Arrivée à Mogandjo à 1 h. Je descends avec Badart dans le village et par quelques salves tirées dans les fourrés, nous éventons une embuscade. Nous avons vu l'endroit où un fort parti

de Noirs s'étaient embusqués et des traces de sang sur les herbes en plusieurs endroits. Nous quittons le village à 3 h. 1/2 après l'avoir incendié. Arrivée à Bolinda à 4 h. 1/2 ; j'incendie le village et nous campons en face sur la rive gauche.

28 avril 1895. — Départ à 6 h. Arrivée à Mokatu à 8 h. 30. Ce village est passé sur la rive gauche. Les soldats font prisonnier un indigène, armé d'un arc et d'un carquois rempli de flèches empoisonnées, qui était resté caché dans un fourré. Cet homme nous apprend que les postes de Bakoka, Wambuma, Banalia, Moupeh et Boloulou sont levés parce que les habitants de ces villages ont pris le *likumbu*. Départ de Mokatu à 9 h. 1/2 après avoir incendié le village. Arrivée à Botshawa à 1 h. 1/2. Le village est passé sur la rive gauche. Nous débarquons tous. Les indigènes tentent de faire une attaque, mais après avoir fait quelques pas hors de la forêt, ils se sauvent immédiatement poursuivis par une vive fusillade. Quelques *Bangala* de l'équipage du steamer s'étaient dirigés vers la partie par laquelle les indigènes avaient voulu attaquer ; l'un est tué par une balle, un autre a une main fracassée. Nous incendions le village et allons loger sur la rive droite à l'emplacement de l'ancien village.

29 avril 1895. — Partis à 7 h. Arrivée à Yambuya à 9 h. 1/2. Ce village est également passé sur la rive gauche. Nous nous installons dans le village. Vers 3 h. 1/4, une femme nous crie de la rive droite qu'elle s'est enfuie de son village et demande qu'on aille la chercher. Je me doutais que c'était un piège et j'envoie quand même une pirogue avec 25 soldats en donnant l'ordre au caporal de ne pas s'approcher de la rive à moins d'une vingtaine de mètres. Au moment où la pirogue allait arriver à l'autre rive, nous sommes tout à coup attaqués par les indigènes, mais nous étions sur nos gardes et ils se sont enfuis immédiatement en laissant cinq cadavres sur le terrain. Quelques minutes après, la pirogue rentrait sans la femme : « Elle s'était sauvée » disait le caporal. A minuit éclate soudain une vive fusillade ; je me précipite, je fais cesser le feu et je m'informe de la cause. Une sentinelle prétend avoir vu les indigènes essayer de pénétrer dans le village. Un soldat de Lemoine a été tué par ses camarades (...).

1<sup>er</sup> mai 1895. — Passés à l'emplacement de l'ancien village. Les payeurs *wagénia* de Lemoine viennent lui demander pour retourner à Basoko et de là aux Stanley Falls ; ils déclarent qu'ils ne monteront

pas au-dessus de Yambuya. Il paraît que le chef arabe Saïd, qui m'accompagne avec 28 de ses hommes, leur a conté qu'un grand nombre d'indigènes se sont massés sur les deux rives au-dessus des rapides pour attendre le passage des Blancs. Nous remarquons aussi qu'il y a de l'hésitation parmi les soldats de Lemoine. Hésitation causée par le même motif. Le chef Saïd et ses hommes ne m'ont été d'aucune utilité ; ils sont toujours arrivés derniers, débarqués derniers et réembarqués premiers. Vers 11 h., Lemoine apprend sur la dénonciation de plusieurs soldats que quelques-uns de ses hommes originaires du Rubi ont projeté de désertir pendant la marche et qu'ils ont volé des cartouches en déclarant en avoir employé un plus grand nombre qu'ils n'ont tirés réellement. Leurs bagages sont fouillés et deux des accusés sont trouvés en possession de 40 cartouches volées. Nous nous réunissons aussitôt en conseil de guerre, Lemoine, Badart et moi et il est décidé à l'unanimité que ces deux hommes seront fusillés immédiatement. Cinq minutes après, l'exécution avait lieu en présence de tout notre monde.

*2 mai 1895.* — Départ des pirogues à 7 h. 1/2 pour Bopébé. Lemoine commande le détachement composé d'une partie de ses hommes et des miens, qui est chargé de protéger les pirogues par la route de terre. Assez gravement indisposé, il m'est impossible d'aller jusqu'à Bopébé. Les Arabes sont restés pour la garde du steamer, mais pour plus de sûreté, le bateau et les pirogues sont ancrés pour la nuit à une vingtaine de mètres de la rive.

*3 mai 1895.* — Vers 9 h. 1/2, retour de mes hommes et de deux pirogues. Lemoine m'écrit qu'ils n'ont trouvé personne à Bopébé et demande que je lui envoie 20 des 50 ballots qu'il a laissés à bord du steamer. A midi, les pirogues repartent avec les ballots. Je les fais escorter par une de mes pirogues avec 20 soldats. A 9 h. du soir, rentrée de la pirogue et des soldats.

*4 mai 1895.* — Quittés Yambuya à 5 h. 1/4. Arrivés à Basoko à 3 h. 1/4. Aucun incident pendant le retour si ce n'est qu'à Yambuya où l'on nous a tiré un coup d'albini d'un fourré. Aucun indigène ne s'est montré dans les villages près desquels nous sommes passés. J'ai omis de dire que j'ai fait détruire en montant environ 35 pirogues. Arrivée du Steamer « Roi des Belges » qui nous amène 50 soldats du camp de Kinshassa (...).

*1<sup>er</sup> juin 1895.* — Attaque du poste de Mahonga par les indigènes.

Cinq ou six villages ont pris part à l'attaque qui a eu lieu dans l'après-midi. Le poste composé de 20 albinis et 15 fusils à piston a mis les Noirs en fuite et leur a tué plus de 50 hommes. Les têtes des 18 principaux tués et le corps du grand chef d'Iondo ont été apportés le lendemain par le chef du poste à Basoko. C'est la seconde fois que Mahonga est attaquée.

*4 juin 1895.* — Je pars à 6 h. du soir avec Joosten <sup>(21)</sup> et 100 soldats pour Yamasenghé. Le chef indigène Bakoko qui nous conduit se trompe de chemin. De plus, un orage éclate. Vers 9 h. 1/2, nous commençons à entrer dans les marais où nous marchons ayant de l'eau et de la boue jusqu'aux genoux.

*5 juin 1895.* — A minuit et demi, je fais faire halte. J'interroge notre guide qui me dit que nous n'arriverons pas dans le village ennemi avant 7 h. du matin (nous aurions dû y arriver vers 10 h. du soir en suivant la bonne route). Les soldats sont éreintés. Un grand nombre se couchent sur la terre détremée et s'endorment. Tous demandent à passer la nuit là. Je ne puis cependant pas continuer la marche et attaquer avec des hommes exténués un village dont je ne connais pas les forces. Je ne puis non plus rester dans la forêt et reprendre la marche demain, ce serait exposer les soldats et surtout nous-mêmes à être malades. Nous n'avons des vivres que pour une demi-journée et nous ne sommes munis d'aucun objet de rechange. Je décide de retourner à Basoko. Après avoir mangé un morceau et bu une bonne gorgée de genièvre, nous nous mettons en route. Plus de la moitié des soldats restent en arrière pour dormir dans la brousse. L'obscurité est profonde malgré la lune ; je suis obligé de donner la main à un indigène pour me guider. A 4 h. du matin, la lune se couche et nous sommes obligés de nous arrêter, les Noirs eux-mêmes ne voyant plus. Je m'assieds sur mon manteau au pied d'un arbre et je dors jusque 5 h. 1/2. Un soldat doit me mettre debout, j'ai les jambes et les pieds gelés. Nous reprenons la marche et vers 9 h., nous arrivons à Basoko. Jamais je n'avais fait une marche aussi longue, jamais je n'avais suivi un chemin aussi

(21) Pierre Jean JOOSTEN (né à Bocholt en 1871), incorporé au Régiment de Grenadiers en 1891, devient sergent en 1893. Il s'engage pour trois ans au service de l'E.I.C. en qualité de commis de 2<sup>e</sup> classe le 6 décembre 1894. Arrivé à Boma le 30 décembre, il est désigné pour l'Aruwimi-Uele le 2 janvier 1895. Il rejoint Basoko le 19 mars 1895. Nommé commis de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 1896, puis sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> juillet 1897, il s'embarque à Boma le 24 février 1898 et rentre en Belgique le 23 mars 1898. Cf. A.E./A.A.R.M. 1416 (866).

affreux. Nous devons retourner après-demain au même village par un autre chemin (...).

*7 juin 1895.* — Le village où nous devions aller a l'intention de venir faire la paix. Je reçois l'ordre d'aller à Baourou (sur le Congo) et à Yamapété (à une heure environ derrière Baourou) (...).

*8 juin 1895.* — A 2 h. du matin, je fais rassembler mes soldats. A 3 h., je pars ; tout mon monde est embarqué dans 5 pirogues. Joosten m'accompagne. Vers 5 h. 1/2, nous arrivons en vue du village de Baourou dont la sentinelle de la rive donne l'alarme par le gong. J'ai fait descendre un détachement à terre. Au moment où je vais aborder nous essayons un coup de feu qui n'atteint personne. Nous trouvons le village abandonné. Deux indigènes de Baourou qui sont restés cachés dans les herbes sont tués. Je me dirige ensuite sur Yamapété, éloigné de la rive d'une heure environ ; je prends la route d'Yassaka afin d'attaquer le village par derrière ; Yamapété a changé de place et s'est rapproché de Baourou peut-être pour porter plus vite secours à ce dernier en cas d'attaque. Je trouve les gens de Yamapété sur leurs gardes, mais ne s'attendant pas à une attaque. Au moment où la tête de la colonne débouche dans le village, un des chefs est tué et sa femme et ses deux enfants faits prisonniers ; six autres guerriers et une jeune fille tombent ensuite sous les balles. L'un d'entre eux, confiant dans son talisman, s'est lancé sans armes sur un soldat pour lui arracher son fusil. Le soldat lui tire en pleine figure et il tombe la tête littéralement en compote. Je fais incendier le village et à 1 h. moins un quart, nous étions revenus à nos pirogues. Après un bon déjeuner, nous nous remettons en route et nous rentrons en triomphe à Basoko avec nos sanglants trophées (...).

*15 juin 1895.* — Départ à 2 h. 1/2 du matin avec MM. Baudouin et Crèveœur et 150 soldats pour Baumaneh.

Arrivée à l'embouchure de la Loulou à 3 h. 20.

Arrivée au lieu de débarquement à 4 h. 3/4.

Départ de cet endroit à 5 h.

Arrivée à Baumaneh à 6 h. 35.

Départ de Baumaneh à 10 h. 3/4.

Arrivée à Basoko à 12 h. 25.

A un quart d'heure de Baumaneh, l'alarme est donnée au village par un de ses habitants venu recueillir du vin de palme et qui se trouvait au sommet d'un palmier à quelques pas du chemin que nous suivions.

On ne peut lui fermer la bouche qu'au moyen de coups de fusil qui le font dégringoler à bas de son arbre. Nous n'espérons plus trouver quelqu'un à Baumaneh ; cependant nous envoyons les hommes en tirailleurs dans la brousse et ils parviennent à tuer 25 personnes. Baumaneh n'est plus un village depuis que je l'ai fait incendier. Il n'y a plus que quelques abris construits çà et là au milieu des hautes herbes (Cannibales). Le lendemain de notre rentrée, nous apprenons que les villages de Baumaneh et de Yakoyo sont très désireux de faire la paix ; mais les chefs n'osent pas venir à Basoko parce qu'ils craignent les gens de Bassoah et de Yambissi qui sont en possession d'un assez grand nombre de fusils. Il est décidé que nous irons faire, sous peu, la guerre à ces deux derniers villages.

*20 juin 1895.* — Nous partons, le commandant, le docteur, le sergent Crève-cœur et moi, à 6 h. 1/2 du matin avec deux cents soldats, 200 pagayeurs et 12 pirogues. Arrivée à Baumaneh à 10 h. Personne dans le village. Du reste, nous les avons prévenus par le gong qu'ils avaient à nous laisser le chemin libre s'ils voulaient que nous fissions la paix. Départ de Baumaneh à 10 h. 1/2 par terre. Les pirogues ont l'ordre de remonter la Loulou jusque Bassoah. Après trois heures de marches environ, quelques coups de feu sont tirés par nos éclaireurs sur un groupe d'éclaireurs ennemis dont l'un est tué. Arrivé à Bassoah à 4 h. 15. Nous nous attendions à une vigoureuse défense de la part des habitants, mais rien. Nous établissons notre campement dans le quartier du chef.

*21 juin 1895.* — Départ à 7 h. du matin en pirogues. Nous n'envoyons pas de détachement par terre, les gens de Yambissi étant prévenus de notre arrivée à cause des nombreux et profonds marais que la route traverse. Arrivée à Yambissi à 10 h. 20. Village abandonné. Les pirogues sont là depuis une heure. Nous envoyons plusieurs groupes de soldats battre la plaine ; ils reviennent quelques heures après avec 11 têtes et 9 prisonniers. Une pirogue envoyée en chasse le soir rentre dans la nuit ramenant plusieurs têtes également.

*22 juin 1895.* — On nous amène trois prisonniers dans la matinée, trois autres vers le soir et trois têtes sont apportées. Un homme de Baumaneh parcourant la forêt en appelant à grands cris sa femme et son enfant égarés s'approche trop près de notre campement et reçoit une balle d'une de nos sentinelles. On nous apporte sa tête. Jamais je n'ai vu une telle expression de désespoir, d'effarement.



Parmi nos prisonniers, on trouve une des femmes du chef avec un jeune enfant. Nous apprenons par elle que Yambissi et Bassoah avaient depuis quelques temps l'intention de faire la paix, mais qu'ils n'osaient plus venir à Basoko à cause de l'assassinat de nos soldats. Ils voulaient pour notre arrivée lier sur la place du village les deux féticheurs qui leur avaient apporté le *likumbu*. Elle ajoute que si nous laissons un poste dans le pays, à Bassoah, comme nous en avons l'intention, personne n'osera se présenter au chef du poste, parce que les soldats étant en campagne se croiront autorisés à tirer. Il est décidé que nous rentrerons à Basoko. Nous faisons incendier le village.

23 juin 1895. — Il pleut à torrents depuis 4 h. du matin. Vers 8 h., la pluie continuant toujours, nous nous mettons en route. Encore personne. Nous nous arrêtons une demi-heure à Bassoah pour l'incendier. A midi et demi, nous faisons notre rentrée à Basoko, les 12 pirogues en ordre de bataille. Pendant le déjeuner, des pirogues venant du Haut sont signalées. C'est le commandant Lothaire accompagné de M. Lemoine. Il nous donne des nouvelles de son expédition. Il me connaît déjà par Lemoine. Il décide le commandant F(reitag) à placer un poste au pied des chutes de Panga. C'est moi qui fonderai ce poste et qui en conserverai le commandement. Le blanc qui est à Popoie prendra le commandement du poste de Yambuya.

26 juin 1895. — Le commandant Lothaire et tout son monde partent pour Stanley Falls. Nous apprenons que Bassoah et Yambissi vont venir faire la paix et rapporter tous les fusils. Bassoah possède 5 albinis et 6 fusils à piston et Yambissi 24 albinis et 16 fusils à piston.

1<sup>er</sup> juillet 1895. — Fête nationale. Nous n'avons pas une goutte de vin pour boire à la santé de notre souverain. Après-midi défilé de femmes de la station. Il y a des prix pour celles qui ont les plus beaux pagnes et les plus belles perles et pour celles qui s'habillent avec le plus de grâce. Nous manquons de tabac depuis trois semaines ; nous sommes obligés de fumer de l'affreux tabac indigène.

2 juillet 1895. — Départ de MM. Arens<sup>(22)</sup> et Joosten avec 120 hommes pour Bopandou et de là à Baondeh.

7 juillet 1895. — Ils reviennent le 7 dans la matinée, ayant fait une bonne palabre qui a pour conséquence la soumission de ces deux villages et la reddition des fusils en leur possession. Beaucoup de monde a été tué ; on a fait 25 prisonniers. Le village de Bopandou a été surpris. Itéké parle de se soumettre (...).

13 juillet 1895. — Arrivée du « Ville de Bruges ». Un ex-sous-officier du 8<sup>e</sup> d'Infanterie, Delava<sup>(23)</sup>, est à bord. Départ du steamer le 14 pour S(tanley) F(alls). (...) Le commandant me communique qu'il est relevé de ses fonctions et remplacé par le commandant De Bock<sup>(24)</sup> qui arrivera avec le « Ville de Bruxelles » en compagnie de M. Chaltin<sup>(25)</sup> qui vient comme Commissaire Général commander les districts de Basoko et Bangala.

(<sup>22</sup>) Alfred ARENS (1872-1939) prend du service à l'Etat Indépendant du Congo en 1894 en qualité d'officier de la F. P. Commissionné pour le district de l'Aruwimi-Uele, il rejoint Basoko où il est désigné par Chaltin pour pacifier la région d'Isangi. En 1895, il est chargé de créer des comptoirs commerciaux dans le bassin du Lomami. En août-septembre 1896, il refoule sur la rive droite du Lomami les bandes arabisées. Après avoir passé un bref congé en Europe en 1897, Arens repart à destination du même district et parvient à capturer le chef arabisé Liffeta. Il rentre en Belgique en octobre 1900. De 1902 à 1918, il séjourne en Egypte où il s'occupe de la culture du coton. De 1919 à 1929, il occupe au Congo et au Rwanda-Burundi divers postes de direction pour des compagnies coloniales. Il rentre définitivement en Belgique en 1929. Cf. M. COOSEMANS, *Arens Alfred*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 15-17.

(<sup>23</sup>) Laurent DELAVA (1867-1895), engagé au 8<sup>e</sup> Régiment de Ligne en 1882, part au Congo en 1891 en qualité de sergent-major de la F. P. et est désigné pour l'expédition Ubangi-Bomu. Promu sous-lieutenant en 1893, il rentre en Europe l'année suivante. Il repart pour l'Afrique le 6 avril 1895 et est affecté à la zone arabe. Le 16 juillet, il rejoint les Falls et, le 27 septembre, part pour le Lomami. Le 17 octobre, il est massacré par les mutins *batetela* à Piani-Lombé. Cf. M. COOSEMANS, *Delava Laurent-Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1951), coll. 254-256.

(<sup>24</sup>) Achille DE BOCK (1869-1895) fait un premier terme au Congo du 15 juin 1891 au 17 avril 1894 en qualité de lieutenant de la F. P. En garnison à Basoko, il participe, sous les ordres de Chaltin, à la campagne contre les Arabes. Devenu commandant de la F. P., il fait un second terme dans le district de l'Aruwimi-Uele dont Chaltin lui remet le commandement le 26 mai 1895. Il est tué le 8 décembre 1895 près de Basoko dans un combat contre les *Badjende*. Cf. M. COOSEMANS, *Bock (De) Achille*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 64-67.

(<sup>25</sup>) Louis Napoléon CHALTIN (1857-1933) s'embarque pour le Congo en 1891 en qualité de lieutenant de la F. P. Commissionné pour l'Aruwimi-Uele, il est nommé Commissaire de district en 1892 et capitaine-commandant en

14 juillet 1895. — Rentrée du capitaine Bauduin et du sergent Crèveœur qui étaient partis avec 150 hommes le 11 pour faire la guerre au village de Mabongo. Ils ramènent une quinzaine de prisonniers (...).

18 juillet 1895. — Il est décidé que je partirai samedi 20 courant avec Crèveœur qui va à Yambuya en attendant l'arrivée de Badart et 150 hommes. Je dois, en montant, faire la guerre à Likombe.

20 juillet 1895. — Parti de Basoko à 4 h. du soir avec 135 soldats, 150 payeurs et le sous-officier Crèveœur. Avant notre départ, nous faisons nos adieux au commandant Freitag. Arrivée à Baumaneh à 8 h. : je suis reçu par le chef seul. Le chef de Malerikuku, qui revient de Basoko, m'apporte un billet du commandant. Le lendemain matin, les deux chefs et une vingtaine de leurs gens viennent nous rendre visite et nous apportent du vin de palme et du manioc.

21 juillet 1895. — Départ à 7 h. du matin. Passé à Yakoyo à 10 h. 1/2. Beaucoup de monde sur la rive. On me dit que la mère d'une femme mariée à Likombe, étant allée voir sa fille, a eu la tête tranchée par ordre du chef de ce village sous prétexte que Yakoyo avait fait la paix avec le blanc. Une quinzaine d'hommes demandent à venir avec nous à Yambuya. Enchanté de leur offre car j'ai relativement peu de payeurs. Passé à Malerikuku à 12 h. 1/2. Bon accueil. Arrivée à Baondeh à 3 h. 1/2. Bien reçu des trois chefs : vin de palme et une poule. Village pas encore réoccupé. Les chefs me disent qu'Itéké n'est pas encore parvenu à racheter tous ses fusils, le chef du village intérieur qui les possède exigeant que le chef d'Itéké lui donne sa fille et celle-ci se trouvant en ce moment dans un village très éloigné. Ils me disent encore que les deux villages de Yambi se proposent d'aller à Basoko sous peu et que les villages

1893. Il s'illustre dans la campagne arabe. Après un congé en Europe en 1894, il repart pour l'Afrique l'année suivante. Il dirige le district de l'Aruwimi puis celui de l'Uele. De février à avril 1896, il mène une action répressive contre Bili et Doruma. En 1897, Chaltin écrase les Mahdistes sur le Nil et s'empare de Redjaf. Après un congé en Belgique en 1898, il passe son troisième terme (1899-1902) à réorganiser militairement l'Uele et l'Enclave de Lado en qualité d'Inspecteur d'Etat. Il reprend ensuite sa carrière militaire en Belgique jusqu'à sa retraite en 1905. Il accepte la direction des entreprises de la Compagnie du Kasai en Afrique. En 1914, il est fait prisonnier en défendant Namur. Après la guerre, il fait encore bénéficier de son expérience plusieurs sociétés coloniales. Il meurt à Uccle en 1933. Cf. R. P. L. LOTAR et M. COOSEMANS, *Chaltin Louis-Napoléon*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), coll. 229-232.

d'Ilongo n'ont pas l'intention de faire leur soumission (hangar garni de crânes).

*22 juillet 1895.* — Départ de Baondeh à 6 h. 1/2. Passé à Itéké à 8 h. Ils ont arboré leur drapeau, mais il n'y a personne sur la rive. Passé à Yambi aval à 8 h. 1/2. Passé à Yambi amont à 10 h. 1/4. Villages déserts. Passé à Ilongo aval à 12 h. Ce village a changé d'emplacement ; il se trouve maintenant sur la rive gauche un peu plus haut. Nous y arrivons à 12 h. 1/2, et je le fais incendier sur les provocations des habitants qui se sauvent dans la forêt à notre approche. Nous quittons ce village à 13 h. 1/4, et nous nous dirigeons sur Ilongo amont où nous arrivons à 13 h. 40. Nous tirons sur un groupe d'habitants qui étaient restés à l'extrémité du village et qui brandissaient leurs lances en hurlant. Trois sont tués, plusieurs blessés, les autres s'enfuient. Je fais incendier le village et à 14 h. 20, je donne le signal du départ. Au moment où je remonte dans une pirogue, j'entends un coup de feu dans une autre pirogue. C'est un Sierra Léonais Blacky qui a négligé de décharger son arme. Un autre Sierra Léonais, Molai, est blessé ; la balle traverse sa cartouchière, lui traverse le corps au bas du dos en passant entre la peau et l'épine dorsale, et l'avant-bras gauche. La blessure est grave, mais si l'épine dorsale n'a pas été effleurée, j'espère sauver ce brave garçon. Arrivé à Yambumba à 5 h. 3/4.

*23 juillet 1895.* — Départ de Yambumba à 6 h. 1/2. Une heure après, je fais arrêter les pirogues et je fais descendre à terre un fort détachement qui a pour mission de surprendre Likombu, dont je ne connais malheureusement pas la position, ce village étant reconstruit sur la rive gauche. Je continue avec les pirogues en longeant la rive opposée et sans nous occuper du village. Quelques hommes restés cachés se montrent et, croyant que je suis le blanc de Popoie, rappellent par le gong ceux qui se sont réfugiés dans la forêt. Un grand nombre de noirs reviennent qui commencent à nous crier des plaisanteries et qui, quelques instants après, fuient de nouveau dans la forêt : c'est le détachement que j'ai envoyé par terre qui vient d'être aperçu au moment où il entrait dans le village de Yambumba. Quelques coups de feu sont tirés, je fais demi-tour et j'aborde. Le détachement n'a rien trouvé. Nous nous installons dans le village. J'envoie immédiatement des détachements dans différentes directions sur les deux rives. On me rapporte huit têtes et un fusil albin ; il reste encore trois fusils entre les mains des indigènes. Deux femmes

et un enfant de Yambumba sont faits prisonniers. Nous restons là, les journées du 24 et du 25, sans obtenir d'autres résultats. Une grande pirogue tombe aussi entre nos mains.

26 juillet 1895. — Départ de Likombu à 8 h. Arrivée à Mogandjo à 2 h. 1/2. Personne dans le village.

27 juillet 1895. — Départ de Mogandjo à 7 h. Passé à Mokatu à 9 h. 1/2. Ce village, que j'ai fait brûler il y a trois mois, a été rebâti à l'intérieur, non loin de la rivière. Arrivée à Yambuya à 3 h. Nous ne trouvons dans le village que deux enfant malingres, un garçon et une fille, de véritables squelettes. Ce sont deux esclaves *badjande* que leurs maîtres ont oubliés dans leur précipitation à fuir. Nous nous installons de notre mieux dans le village. Moi, je loge toujours dans ma pirogue sur laquelle j'ai fait placer une tente de trois mètres de longueur. La pirogue a 1 m 25 de largeur. C'est une véritable chambre. Nous trouvons à Yambuya du maïs en quantité suffisante pour nourrir les hommes pendant un jour. Pour nous rien. Nous avons quitté Basoko avec du beurre, du café, du thé, des biscuits, du riz et des épices en quantité suffisante, mais nous n'avons emporté que quatre poules et deux boîtes de viande. Nous mangeons maintenant ce que nous trouvons dans le village. Mort du Sierra Léonais blessé. J'assiste à l'enterrement.

28 juillet 1895. — Repos. J'envoie, à Basoko, une pirogue avec un caporal et 12 soldats d'escorte, avec une lettre et un rapport pour le commissaire de district. Un indigène tué et mangé par les *Basoko*.

29 juillet 1895. — Je fais défricher le terrain occupé sur la rive gauche par l'ancien poste.

30 juillet 1895. — J'y fais transporter un nombre d'habitations suffisant pour loger tout mon personnel et nous allons nous y installer.

31 juillet 1895. — J'envoie des corvées d'hommes chercher les matériaux nécessaires à la construction du nouveau poste. Tout le monde se plaint de la faim. Des corvées vont à la pêche, mais elle n'ont pas les engins nécessaires. Les hommes ne trouvent plus que des feuilles de manioc ou des patates douces. Nous-mêmes, nous ne mangeons plus que du riz, des biscuits trempés dans le café et des feuilles de manioc. Mes hommes ont trouvé tantôt dans la brousse une grande boîte indigène remplie de gâteaux de miel et me l'ont apportée. Ce miel est exquis et constitue pour nous une fameuse aubaine !

1<sup>er</sup> août 1895. — Le travail continue et la famine aussi. Dans la

matinée, une petite pirogue rentre au poste et les hommes qui la montent me rapportent qu'ils ont vu dans l'ancien village de Mokatu un grand nombre d'hommes dont plusieurs étaient vêtus de blanc. Je me doute que ce sont les Arabes du commandant Lothaire, que je croyais trouver installés à Yambuya ainsi que m'avait dit le commandant Freitag. J'envoie immédiatement deux pirogues avec 40 soldats en reconnaissance. Elles reviennent dans l'après-midi avec le chef arabe Mokologando. Celui-ci est porteur d'une lettre du commandant Lothaire disant que les Arabes sont chargés de punir les villages révoltés situés entre le Congo et l'Aruwimi en aval de Yambuya, qu'ils disposent de 10 albinis, 400 fusils à piston et 200 autres fusils à piston des volontaires de Romée, que les agents de Basoko sont priés de le recevoir en ami et de l'aider si possible. Je donne à Mokologando cinq pirogues, 64 payeurs et 5 soldats qui lui montreront jusqu'où il peut faire la guerre. Je lui permets de passer sur la rive droite pour poursuivre les indigènes de la rive gauche qui s'y réfugieraient. Il me quitte vers 5 h. avec les pirogues pour aller au village de Yambuya aval où sa troupe est campée. Il partira demain au lever du jour.

*2 août 1895.* — Les hommes ne travaillent pas aujourd'hui à cause de la famine. J'attends toujours le retour, avec des vivres, de la pirogue envoyée dimanche.

*3 août 1895.* — Les pirogues sont arrivées à 11 h. 1/2 du matin, avec des vivres pour nous, mais rien pour les hommes. Lettre au commandant : mes hommes ont tué 4 indigènes à Yambi en descendant à Basoko le 28 juillet.

*4 août 1895.* — A 5 h. du matin a commencé une pluie d'éphémères qui a cessé vers 7 h. 1/2. On eût dit qu'il neigeait d'autant plus qu'il faisait très froid. Le vent venait de l'Est. Je renvoie les deux pirogues à Basoko. Je renvoie Trompette et ses 20 Haoussas que le commandant m'avait envoyés hier. Je n'en ai plus besoin à cause de l'arrivée des Arabes. Au moment du départ des pirogues, un de mes payeurs me demande le mieux portant des deux enfants dont j'ai parlé plus haut pour le manger en route. Je ne sais pas ce qui m'a retenu de lui casser la tête d'un coup de revolver. Dans l'après-midi, je fais exécuter la lutte et je donne des récompenses aux vainqueurs.

*5 août 1895.* — Je pars pour Mogandjo avec quarante hommes et trois pirogues pour aller fourrager dans les plantations. Je passe

par Boutounga où je trouve le chef arabe Mokologando malade de dysenterie. Je lui donne quelques médicaments. Il me fait cadeau d'un sac de riz et d'un coq. Prisonniers de Mogandjo et de Boutounga. Arrivée à Mogandjo vers 2 h. Nous débarquons dans l'ancien village derrière lequel sont d'immenses plantations. Les deux tiers des forces arabes sont cantonnées dans le nouveau village en face. Une demi-douzaine de Nyamparas arabes viennent me saluer et m'apportent une magnifique cuisse de sanglier, deux femmes et un enfant. Ces derniers ont été faits prisonniers hier ainsi qu'une douzaine d'autres qui ont été présentés à Boutounga, à la suite d'un combat qui a eu lieu hier entre les Arabes et les guerriers de Mogandjo et dans lequel ceux-ci ont perdu un grand nombre des leurs. A 6 h. 1/2, tous mes hommes étaient rentrés chargés de provisions, excepté trois qui ne sont revenus que vers 11 h. avec les 12 hommes que j'avais envoyés à leur recherche. Ils s'étaient égarés dans la brousse. Tout le monde les croyait enlevés par quelque parti d'indigènes et leurs amis les pleuraient déjà. Cet incident m'a forcé de remettre au lendemain mon retour à Yambuya.

6 août 1895. — Départ de Mogandjo à 7 h. En passant devant Boutounga, j'envoie une pirogue au chef arabe pour lui demander un jeune garçon que j'avais vu ce matin parmi les prisonniers et qui m'avait l'air intelligent et éveillé. Arrivée à Yambuya à 3 h. 1/2. Une bonne cuisse de sanglier, tué la veille par un soldat, m'y attendait. Vers 5 h., un soldat est venu m'appeler pour assister à l'accouchement de sa femme. Je trouve la femme assise sur un lit indigène. La tête entière de l'enfant était sortie, mais il était mort depuis quelque temps déjà. J'ai fait en cette circonstance ce que mes petites connaissances en médecine me permettaient de faire et peu de temps après la femme était délivrée.

7 août 1895. — Quelques hommes étant allés sur la rive gauche chercher du maïs me ramènent une femme qu'ils ont prise dans les plantations. Cette femme me dit que les gens de Yambuya se sont réfugiés chez les *Bambanga*, ainsi que les *Ouabendja* chassés de la rive droite par les *Badjande*. Dans l'après-midi, j'envoie une pirogue fouiller une petite rivière de la rive gauche. On y trouve quatre pirogues et un gros gong. Vers 5 h., je vais faire une promenade dans le bois avec deux hommes et je tue un magnifique sanglier. A 10 h. 1/4, rentrée du détachement que j'ai envoyé ce matin

fourrager à Mogandjo. Le caporal me ramène une petite fille prise dans la brousse.

8 août 1895. — La petite fille que nous avons trouvée abandonnée à Yambuya est morte ce matin après une agonie qui a commencé hier soir. Je l'ai baptisée (...).

12 août 1895. — J'envoie deux détachements, l'un par la rive droite, l'autre par la rive gauche, faire une reconnaissance vers Bopebe. Ils rentrent vers deux heures. Ils ont tiré sur un grand canot, rempli d'hommes, en ont tué plusieurs et brisé la pirogue. A 5 h. 1/2, arrivée du commandant Freitag : le steamer n'arrivant pas à Basoko, il fait un tour dans la rivière. Il nous apporte quelques vivres. Il m'apprend que tous les villages restés insoumis, épouvantés par les pertes éprouvées, veulent la paix à tout prix. La garnison de Lulua-bourg révoltée a massacré 3 blancs. Le commandant a fait le voyage avec MM. Lemoine, Van der Wielen<sup>(26)</sup>, Lehane<sup>(27)</sup>, Spélier<sup>(28)</sup> et Delarge<sup>(29)</sup> qui se rendent à l'expédition Lothaire. Ces messieurs se sont arrêtés à Botshawa ; ils arriveront demain matin. Vers 4 h. 1/2,

(26) Henri Jean VAN DER WIELEN (1870-1897) s'engage le 6 mars 1895 au service de l'Etat Indépendant du Congo en qualité de sous-lieutenant à la F. P. Arrivé à Boma le 31 mars, il est désigné pour la zone arabe. Nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> janvier 1896, il tombe malade l'année suivante et meurt le 28 avril 1897. Cf. A.E./A.A.R.M. 1436 (866).

(27) Je n'ai pu identifier cet agent.

(28) Amédée SPÉLIER (1868-1904) part au Congo en 1891 en qualité de sous-officier de la F. P. Il passe son premier terme dans le district de l'Equateur (1891-1894) et son second dans la zone arabe (1895-1898). Promu sous-lieutenant en 1896, il est désigné l'année suivante pour accompagner l'expédition que Dhanis devait conduire au Nil. Lors de la révolte des soldats de l'expédition, il parvient à se sauver et à rejoindre Avakubi. Il est désigné ensuite pour le poste de la Lindi, puis pour Ibembo. Après un bref séjour en Europe, il repart pour la troisième fois en Afrique en 1898. Il dirige le poste de Djabir. Promu lieutenant en 1898, il tombe malade. Après avoir dirigé le poste de Kinshasa, il rentre en Belgique en 1899. Il fait un dernier séjour au Congo en qualité de sous-directeur de la Société Baniembé (1899-1900). Cf. M. COOSEMANS, *Spélier Amédée*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 875-876.

(29) Louis DELARGE (1860-1926) s'engage en 1893 pour l'Etat Indépendant du Congo en qualité de sous-officier armurier de la F. P. Il est d'abord désigné pour le district de l'Aruwimi-Uele, puis pour la zone arabe. Après un congé en Europe, il repart au Congo en 1897 et accompagne l'expédition Hanolet chargée de relever Chaltin dans l'enclave de Lado. En juin 1898, il participe brillamment à la défense de Redjaf. Il achève son deuxième terme de service dans la zone des Makrakra et rentre définitivement en Belgique en 1901. Cf. A. LA-CROIX, *Delarge Louis-Jean-Baptiste*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. V (Bruxelles, 1958), coll. 216-217.



des gens de Yambuya nous interpellent de la rive opposée, demandant à faire la paix. Ils viendront dans deux jours.

*13 août 1895.* — Vers 10 h., arrivée des messieurs dont j'ai parlé plus haut. Il paraît qu'ils ne s'accordent guère entre eux. Après-midi : 9 pirogues partent pour aller fourrager à Mogandjo.

*14 août 1895.* — Chargement des pirogues (20). Rentrée des pirogues qui ont été fourrager.

*15 août 1895.* — Départ à 12 h. 50. M. Lemoine a 66 soldats pour escorter ses pirogues. J'en prends 25 avec moi, car il y aura peut-être quelques coups de feu à tirer à Bakoka. Tout le personnel qui n'est pas nécessaire dans les pirogues prend la route de terre jusque Bogiebe. Mon personnel particulier se compose de trois boys, un cuisinier et un aide, une lavandière et ses deux boyesses. Arrivée à Bopelu à 4 h. 1/2. Les pirogues arrivent à partir de 9 h. Elles ont eu beaucoup de difficultés pour traverser les rapides.

*16 août 1895.* — Départ de Bopelu à 6 h. 1/2. Arrivée au lieu de campement à 3 h. J'ai fait la route à pied avec mes soldats. Elle était passable, mais coupée d'un grand nombre de petites rivières, dont beaucoup sont marécageuses. Les ponts qu'on avait construits étaient tous détruits. Beaucoup de traces d'éléphants le long de la rivière.

*17 août 1895.* — Départ à 7 h. 1/2. Nous nous arrêtons à 3 h. 20 dans un petit village à une heure environ en aval de Bakoka. J'ai fait battre le gong aux gens de Bakoka. Ils ne veulent la paix à aucun prix, ils préfèrent la guerre. Des gros mots ont de nouveau été échangés entre mes compagnons de route. Cela arrive presque chaque jour. Cela n'est pas très agréable pour moi qui suis en bons termes avec chacun d'eux.

*18 août 1895.* — Départ à 6 h. 50. Passé à Bakoka à 8 h. 1/4. Je prends le chemin de terre avec mes soldats. A quelque distance derrière viennent 30 hommes de M. Lemoine, escortant les femmes et les boys. Une demi-heure avant d'arriver au village, c'est-à-dire vers une heure, la tête de la colonne est attaquée par un parti d'indigènes armés de fusils, tandis qu'un grand nombre de lanciers s'élancent de la brousse sur notre flanc. Surpris par la soudaineté de cette attaque, quelques hommes reculent. Je crie : « A genoux ». Après un feu rapide de quelques instants, l'ennemi prend la fuite, laissant une trentaine de morts et abandonnant un grand nombre de lances et de boucliers. Quatre de mes hommes gisaient le ventre ouvert ; l'un avait en plus la tête fracassée par une balle. Un cinquième, dont les

entrailles sortaient par une large blessure, respirait encore. Un seul de ces cinq hommes tenait encore son fusil, les noirs avaient pu en enlever quatre. Deux blessés dont l'un à coup de lance au bras gauche et l'autre d'un coup de feu au ventre et au bras gauche. Deux soldats de M. Lemoine blessés grièvement. Je fais ramener les morts et les blessés au village où l'un ne tarde pas à expirer après avoir horriblement souffert. C'était mon ancien boy de Banzyville. Je suis resté près de lui pendant les quelques minutes qu'il a encore vécues et il n'a cessé de me demander de l'achever d'un coup de revolver. Après le pansement des blessés, les morts sont enveloppés de pièces d'étoffe et conduits au milieu de la rivière dans laquelle on les glisse avec de grosses pierres. Impossible de venger la mort de mes hommes et de tâcher de reprendre les fusils à cause de la lâcheté des soldats de M. Lemoine. Je reste seul à monter la garde. Un orage se déclare vers minuit, il ne cesse de pleuvoir qu'à 7 h. 1/2 du matin. Les indigènes sont venus crier la nuit que nous ne quitterions plus leur village, qu'ils allaient nous manger tous, etc. <sup>(30)</sup>

*19 août 1895.* — Départ de Wombuma à 7 h. 50. L'embarquement se fait dans le plus grand désordre. Des pirogues s'éloignent rapidement sans s'occuper des femmes et des soldats qui sont encore à terre. Je suis forcé de mettre le revolver au poing pour en faire revenir plusieurs à la rive. Lemoine est parti le premier sans s'occuper du reste. Arrivée au campement en forêt à 5 h. Nuit passée dans ma chaise près du feu.

*20 août 1895.* — Départ à 6 h. 25. Lemoine arrive en vue du village de Banalia vers 6 h. 30. Il ne voit point de cases et croit le village incendié par le chef de poste de Popoie. Il consulte ses soldats pour savoir où l'on passera la nuit et ces couards veulent absolument aller dans l'île en face du village. Lemoine y arrive vers 8 h. Les autres pirogues sont très loin derrière. Il fait noir comme dans un four et aucun signal n'indique le campement. Vers 9 h. 30, on entend une détonation formidable dans la direction du village suivie aussitôt d'un feu rapide très court. Ce sont Delarge et Van der Wielen qui, en voulant aborder, ont essuyé ce coup de feu. Entendant le clairon, ils se dirigent vers l'île où ils arrivent vers 10 h. 1/2. Une pirogue qui les suivait arrive un quart d'heure après. Delarge a dans sa pirogue un payageur tué, un blessé mortellement et un blessé grièvement. Les autres pirogues arrivent jusque vers 11 h. 30. Il en

<sup>(30)</sup> Suit une liste de noms de soldats qui sont blessés ou tués.

manque une. La nuit, à différentes reprises, les habitants de Banalia nous invitent à chanter notre chant de mort car nous ne sortirons plus de l'île, etc., etc.

21 août 1895. — Le lendemain matin, je monte en pirogue et me dirige vers le village, qui existe parfaitement, pour demander des explications sur ce qui s'est passé hier. Le chef Lupu me répond que le blanc de Popoie est venu brûler son village et lui prendre des femmes, qu'il ne veut plus avoir de relations avec les blancs parce qu'ils sont tous des traîtres, etc., etc. Je lui crie tout ce qu'il y a de plus conciliateur ; il ne veut rien entendre. Je me retire en me promettant de lui faire une visite de politesse dans quelques jours. Quelques instants après, Lehane descend pour chercher la pirogue qui n'est pas rentrée la veille. En passant par le village, il est accueilli par une fusillade. La pirogue rentre vers 11 h. Ne voyant pas le campement la veille, elle avait continué sa route et marché toute la nuit. Lehane rentre à 1 h. 30. Départ à 1 h. 40. Campement en forêt à 4 h. 40.

22 août 1895. — Départ à 6 h. 1/2. Nous sommes surveillés par ces espions de Banalia. A plusieurs reprises nous avons entendu battre le gong portatif signalant notre marche au village. Arrivée à Mupe aval à 5 h. 3/4. Forte pluie vers 4 h. 1/2 jusqu'à 5 h. 1/4. Nous sommes en pays ami.

23 août 1895. — Vers 6 h., nous sommes gratifiés d'une bonne averse qui cesse momentanément vers 6 h. 50. Nous nous mettons en route à 7 h. Forte pluie pendant une heure. Arrivée à Mupe à 11 h. Nous y sommes bien reçus mais il n'y a pas de vivres pour les hommes. Il fait un beau soleil : je passe mon après-midi à faire sécher mes objets mouillés à Wombuma.

24 août 1895. — A mi-chemin nous rencontrons Badart qui va faire la guerre à Banalia. Il nous explique ce qui est arrivé. Lupu, prisonnier à Popoie, avait été remis en liberté sur l'ordre du commandant Lothaire et celui-ci avait fait cadeau à ce chef d'un fusil à piston, d'un assez grand nombre de capsules et d'une bonne provision de poudre. Huit jours après, Badart s'est mis en route pour Banalia pour aller traiter de la paix avec Lupu et replacer un poste chez lui. En passant, il rétablit le poste de Mupe en disant au chef qu'il reviendra à Banalia dans cinq jours. A Banalia, on le reçoit par une invite à la guerre ; il brûle le village et, inquiet pour le poste de Mupe, repart le lendemain et arrive le soir au village, juste à temps

pour sauver ses hommes que les gens de Mupe aidés des gens de l'intérieur de la zone gauche qu'ils avaient passée en pirogue, se disposaient à attaquer. Je ne doute plus maintenant de la présence des guerriers de Lupu à Wombuma lors de notre passage. Arrivée à Bolulu à 3 h. Grâce aux vivres que Badart nous a apportés, nous pouvons réparer un peu nos forces perdues par la famine car nous avons faim depuis notre départ de Yambuya. Je n'avais jamais dû boucler à ce point ma ceinture <sup>(31)</sup>.

25 août 1895. — Départ à 6 h. 20. Arrivée à l'embouchure de la Lokoma à 1 h. 1/2 et au pied de la chute à 2 h. Mes compagnons de voyage campent à cet endroit tandis que je me mets en route pour Popoie à 2 h. 1/2. J'y arrive à 6 h. à cause des difficultés causées pour le passage par la hauteur de la tente de ma pirogue. Les soldats sont sous les armes et le reste du personnel sur deux rangs dans la cour (...).

27 août 1895. — Spéliér vient au poste avec Delarge ; ils retournent au campement à 1 h. Ils doivent aller à Bwambuli aujourd'hui. Ils ne sont pas partis parce que les payeurs *basoko* ont déserté. Nous envoyons des soldats les chercher et le soir nous les envoyons sous escorte à ces Messieurs.

28 août 1895. — Départ de ces Messieurs. Je continue à faire sécher mes objets mouillés et à mettre un peu d'ordre dans mes affaires.

29 août 1895. — Je quitte Popoie à 9 h. Avant-hier, 60 hommes sont déjà partis pour commencer les défrichements à Panga. Je m'arrêterai là un jour ou deux puis je ferai voile pour Avakubi pour aller chercher 60 soldats qui me seront remis sur l'ordre écrit que je possède du commandant Lothaire. Badart m'accompagne jusque Bomili, le dernier de mes postes, afin de me présenter les chefs et de me donner les renseignements qui pourraient m'être utiles. Nous déjeunons à Bwambuli à 2 h. 1/4. Passé à Lokai à 7 h. 1/4. Arrivé à Mockupe à 1 h. 20. Depuis 8 h. la pluie n'a cessé de tomber.

30 août 1895. — Départ à 5 h. 50. Arrivée au petit village en aval de Panga à 5 h. 45. Le chef dit qu'il viendra bâtir son village à côté de mon futur poste.

<sup>(31)</sup> D'après son Registre Matricule, Louis LECLERCQ est désigné à la date du 24 août 1895 pour la zone de Riba-Riba (Stanley Falls). Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

31 août 1895. — Départ à 6 h. 1/2. Arrivée au pied des chutes de Panga à 1 h. 30. Mes anciens compagnons de voyage y sont arrivés seulement depuis une heure. Il y a ici une série de chutes qui ont ensemble 9 mètres de hauteur sur une distance de 500 mètres. Il faut faire décharger les canots et les recharger en amont des chutes. Nous nous rendons ensuite au village de Bamboa (...).

2 septembre 1895. — Départ à 6 h. 50 avec Badart. M. Lemoine se propose de partir une heure après nous. Arrivée à Mobali à 6 h. 20.

3 septembre 1895. — Départ à 7 h. 20. Campé en forêt à 6 h.

4 septembre 1895. — Départ à 6 h. 15. Passé en Engwettara à 10 h. Reparti à 11 h. 1/2. Arrivée à Bomili à 5 h. 1/4. Embouchure du Nepoko vis-à-vis du poste. Chute de 13 mètres de hauteur.

5 septembre 1895. — Repos. Spélier arrive à 6 h. 30 du soir ; les autres sont restés pour camper à 2 h. 1/2 en aval.

6 septembre 1895. — Je pars seul à 7 h. 20 pour Avakubi. Les pirogues de ces Messieurs sont en vue mais après ce que j'ai vu et entendu depuis Yambuya, j'aime mieux faire la route seul. Arrivée à un ancien campement arabe à 4 h. 1/4.

7 septembre 1895. — Parti à 7 h. 45. Nous avons été gratifiés la nuit d'une bonne averse qui a cessé vers 6 h. 1/2. Rencontré M. Henry<sup>(32)</sup> vers 2 h. 1/2, allant à la rencontre de Lemoine. Campé à 4 h. 1/4. J'ai décidé d'attendre mes anciens compagnons de voyage.

(32) Jean-Baptiste Josué HENRY (1869-1957) se met en 1892 au service de l'Etat Indépendant du Congo en qualité de sous-lieutenant de la F. P. Désigné pour l'Aruwimi-Uele, il prend durant son premier terme une part active aux campagnes menées contre les traitants arabes. Il prolonge son terme pour aller au secours de Lothaire attaqué par les soldats *batetela* de Luluabourg. Il rentre en Belgique avec le grade de commandant en mai 1896. Durant son second terme (1896-1900), il repart pour l'Aruwimi-Uele. En 1897, il écrase les rebelles *batetela* près de la source de la rivière Lindi. Il dirige l'Enclave de Lado et fait deux expéditions de reconnaissance sur le Nil. Il reste ensuite plus de dix ans en garnison à Mons. Il repart pour la troisième fois en Afrique en 1911 avec le titre de Commissaire Général de la Province Orientale. Lors de son quatrième séjour, il participe aux opérations militaires contre les Allemands de 1914 à 1915. Il rejoint l'armée métropolitaine en 1916. Nommé lieutenant-colonel en 1918, il participe à l'occupation de la Rhénanie. De 1920 à 1922, il

8 septembre 1895. — Départ à 7 h. 10. Arrivée de ma pirogue au-dessus des rapides à 8 h. 25. Vu une famille d'hippopotames — père, mère, un petit — se dirigeant vers la rive. Je fais aborder mon canot. Je saute à terre et j'ai la chance de tuer le mâle de 3 coups de Mauser. C'est le plus gros hippo que j'ai jamais vu. J'attends ces Messieurs jusque 10 h. 1/4. Je reçois un billet de Lemoine qui me dit de l'attendre au village abandonné. J'y arrive à 3 h. 1/2. Eux à 4 h. 1/4. Ils ont décidé que nous irons coucher au pied de la chute en aval du premier village arabe. Je monte dans leur pirogue ; nous vidons une bonne bouteille de porto blanc et nous arrivons au campement à 8 h. 1/4.

9 septembre 1895. — De grand matin on fait passer les pirogues, ce qui demande beaucoup de temps. Nous pouvons seulement partir à 8 h. 1/2. Arrivée au lieu de débarquement à 2 h. 1/2 et à Avakubi à 3 h. 1/2. M. Descoville<sup>(33)</sup> est seul dans ce dernier poste, M. Velghe<sup>(34)</sup> étant mort de dysenterie depuis un mois et demi. Le poste d'Avakubi est installé dans une île mais sera reconstruit dans quelques temps sur la rive gauche en face de l'île. M. Henry nous fait les honneurs du poste avec une extrême amabilité.

10 septembre 1895. — Arrivée des autres blancs vers midi.

11 septembre 1895. — Mes 60 soldats sont désignés.

retourne au Congo où il est mis à la disposition de la Forminière. De 1924 à 1928, il est chargé de plusieurs missions géologiques dans la colonie. En 1938, le Roi le nomme Chevalier de la Lindi. En 1948, il fait un dernier séjour au Congo. Cf. A. THURIAUX-HENNEBERT, *Henry Jean-Baptiste Josué*, dans *Biographie Belge d'Outre-Mer*, t. VI (Bruxelles, 1968), coll. 479-487.

<sup>(33)</sup> Constant DESCVILLE (1872-1934) s'engage en 1893 au service de l'Etat Indépendant du Congo en qualité de sergent de la F. P. Désigné successivement pour l'expédition Ubangi-Bomu, pour l'Equateur, pour Banana et, enfin, pour la zone arabe, il prend part à la campagne contre Kibonge. Installé par Henry à Avakubi en avril 1895, il quitte cette localité en juin 1896. Promu sous-lieutenant en août 1896, il s'embarque en octobre à destination de l'Europe. Il fait ensuite deux séjours au Congo pour le compte de sociétés coloniales (de 1900 à 1901 et de 1910 à 1912). Cf. M. COOSEMANS, *Descoville Constant-Louis-Eugène*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. V (Bruxelles, 1958), coll. 245-246.

<sup>(34)</sup> Alexandre VELGHE (1870-1895) part pour le Congo en qualité de sous-lieutenant à la F. P. en 1893. Désigné pour le poste de Bomokandi en janvier 1894, puis pour la zone arabe en septembre 1894, il fait la campagne de l'Ituri. Il meurt de dysenterie à Avakubi le 24 juillet 1895. Cf. M. COOSEMANS, *Velghe Alexandre*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), col. 931.

*12 septembre 1895.* — Je quitte Avakubi à 10 h. 1/2. M. Henry m'accompagne jusqu'au lieu d'embarquement. A 12 h. 1/2, départ des pirogues. J'emmène 94 pointes d'ivoire que Henry me reprendra à Popoie. Arrivée à l'ancien village arabe à 6 h. 45. J'ai dû faire débarquer les pirogues pour passer la chute en amont.

Le 13 septembre, Louis Leclercq gagne Bomili. Le 14, il passe à Engwettara et rejoint Mobali. Le 15, il se trouve à Panga où il reste jusqu'au 20. Le 21, il gagne Mockupe et, le 22, Popoie où il est terrassé par la dysenterie. Le 26, MM. Henry et De Bock viennent prendre de ses nouvelles. Au début d'octobre, il se rétablit.

*2 octobre 1895.* — Si je ne commets pas d'imprudence, je serai guéri dans quelques jours. A 150 mètres du poste, dans la plantation, un gros arbre vert a été frappé par la foudre avant-hier et il brûle encore. J'ai fait commencer la récolte du riz, il y a cinq jours. Quand il sera décortiqué, il y en aura cinq à six mille kilos.

*3 octobre 1895.* — J'ai envoyé avant-hier les hommes qui vont prendre le commandant (De Bock) à l'embouchure de la Lokoma. Il est descendu aujourd'hui : reçu deux billets de lui.

*4 octobre 1895.* — L'arbre dont j'ai parlé plus haut brûle toujours malgré la forte pluie d'hier soir. Je commence à vaquer à mes occupations ordinaires. Je suis très occupé chaque matin par la visite des chefs des différents villages qui sont aux environs du poste. Il ne se passe pas un jour sans que trois ou quatre ne viennent m'apporter de grandes quantités de vivres pour mon personnel, des œufs, des poules, des antilopes vivantes pour moi. Aujourd'hui le chef de Mobali m'a apporté un jeune cochon sauvage. Tous sont satisfaits de la manière dont je les traite et les paie. Mon personnel est content aussi d'avoir changé de chef. Je dois avouer que je suis beaucoup plus humain que pendant mon premier terme et que toutes mes actions sont dictées par ma conscience.

*5 octobre 1895.* — Une pirogue est arrivée de Bomili avec mon chef de poste et un caporal de Lemoine porteur d'une lettre et de différentes choses, entre autres un litre de genièvre et du tabac en feuilles récolté là-bas. Je suis maintenant dans l'abondance quant au tabac.

*6 octobre 1895.* — Je renvoie la pirogue avec une lettre pour Lemoine, des poules et de l'huile de palme. J'ai eu la fièvre cet après-midi.

*7 octobre 1895.* — J'ai commencé à faire un jardin potager. Je vais

faire faire aussi un petit débarcadère car l'endroit où sont amarrées les pirogues est affreux.

*9 octobre 1895.* — Le chef Petika de Mupe est venu aujourd'hui en compagnie du fils du chef Bokwata. Ce dernier venait au nom de son père faire sa soumission. J'ai fait frère de sang avec lui. Tous les villages ont maintenant fait leur soumission et les postes sont replacés. Je replacerai le poste de Mupe et celui de Bolulu en allant à Panga.

*10 octobre 1895.* — La récolte du riz continue toujours.

*11 octobre 1895.* — L'arbre brûle encore. Il y a dans la plantation une vingtaine d'arbres qui ont été frappés par la foudre depuis un temps plus ou moins long et dont il ne reste plus que le tronc desséché et noirci. Les noirs à qui je demande la cause de ce feu me répondent que c'est le grand oiseau, précédant l'orage et dont le cri produit le bruit formidable que l'on entend, qui a apporté ce feu. Deux femmes en sont venues aux mains ce soir à propos d'un morceau de viande d'éléphant. L'une a ouvert le sein gauche à l'autre en frappant avec un mitako ; la blessure avait 8 centimètre de longueur, l'intérieur du sein sortait ; j'ai dû y faire trois points de suture. J'ai puni l'autre comme elle le méritait.

*12 octobre 1895.* — L'arbre dont j'ai parlé plus haut brûle toujours. Aujourd'hui toutes les branches sont tombées : il ne reste plus que le tronc.

*13 octobre 1895.* — Je viens d'apprendre qu'un de mes soldats à Panga avait été, la nuit en dormant dans sa case, tué par un léopard.

*15 octobre 1895.* — Quatre pirogues arrivées avec 65 charges pour Avakubi. Une lettre du commandant. Une lettre et un morceau de tabac de Crève-cœur. J'ai écrit à Lemoine pour avoir un peu de sel.

*18 octobre 1895.* — Départ de Popoie à 9 h. 1/2. Arrivée à Bolulu à 12 h. Replacé le poste sans difficultés. Le chef principal absent momentanément. Départ pour Mupe à 1 h. 1/2. Passé au village de Bomboa une demi-heure après. Ce village, qui se trouvait autrefois sur la rive droite, était allé s'établir dans la forêt au commencement de la guerre. Les indigènes l'ont maintenant reconstruit, depuis un mois à peine, sur la rive gauche en face de l'ancien emplacement. Je promets au chef de m'arrêter chez lui à mon retour. Arrivée à Mupe à 5 h. Les chefs se réunissent immédiatement avec leurs



conseillers et l'on discute sur l'acceptation des soldats que j'ai amenés pour établir un poste chez eux. Il n'y en a qu'un dont la majorité ne veut pas. C'est un ancien soldat, que je désigne précisément comme chef de poste, qui a pris part à la guerre contre eux il y a quelques mois. Ils craignent son ressentiment malgré tout ce que je leur dis pour les rassurer. La discussion est remise à demain à cause de la nuit.

19 octobre 1895. — Pluie torrentielle jusqu'à 11 h. La discussion recommence ensuite et je parviens à triompher de leurs craintes. Présents aux chefs, naturellement. Départ à 2 h. Arrivée à Bomboa à 7 h. 1/2. J'y suis reçu à bras ouverts. L'on m'entoure jusqu'à 10 h. : les plus vieilles femmes elles-mêmes se mettent à danser. Après le souper, quelques hommes viennent encore s'asseoir autour de moi. Je remarque que plusieurs sont complètement nus. Ce sont celles de leurs femmes qui désirent recevoir leurs maris ce soir même qui leur ont enlevé leur pagnes. De cette façon, ils ne peuvent se présenter chez d'autres parce qu'ils ne seraient pas reçus.

20 octobre 1895. — Tous les habitants se rassemblent. Les femmes dansent de nouveau. A la demande du chef, je laisse deux soldats en poste chez lui. Départ à 8 h. 1/2. Arrivée à Bolulu à 11 h. 1/2. J'y trouve le grand chef et deux autres chefs de l'intérieur, rive gauche. Cadeaux. J'achète une grande pointe. Je ne puis repartir aujourd'hui à cause d'un violent orage. Je n'ai plus de poules depuis ce matin ; je parviens à en trouver une et deux œufs dans le village. Bolulu est un village d'environ 500 habitants. Il y a quelques mois, il se trouvait à une demi-heure en amont de l'emplacement actuel ; mais ayant eu dans un combat avec nos soldats une vingtaine d'hommes tués, parmi lesquels le chef, les indigènes, selon l'usage, vinrent s'établir à un autre endroit. On m'a présenté tantôt une femme qui a eu deux jumeaux. C'est un fait assez rare chez les noirs. Ici, comme dans les autres villages, Daisy<sup>(35)</sup> a émerveillé les indigènes par sa fidélité, son obéissance et son empressement à exécuter ce que je lui dis.

21 octobre 1895. — Départ à 7 h. 45. Arrivée aux rapides de la Lokoma à 1 h. 1/2. Je logerai là. J'ai envoyé mes gens à Popoie chercher ce qu'il me fallait. Mes gens reviennent vers 6 h. 1/2 du soir, il paraît que les soldats *bakussu* refusent de monter la garde et qu'ils sont très indisciplinés. Les nouvelles que je reçois de Panga

(35) Il s'agit de la chienne de Louis Leclercq.

à leur sujet ne sont pas non plus très bonnes. Je crois qu'il faudra en fusiller quelques-uns.

22 octobre 1895. — Au moment où je vais me mettre en route arrivent les soldats de Yambuya qui ont été à Panga escorter les pirogues. Ils me donnent aussi de singulières nouvelles du blanc de Yambuya. Eux sont tous disposés à désertter. Départ à 7 h. 3/4. Arrivée à Bwambuli à 12 h. 20. On m'y fait une réception enthousiaste. Les hommes, les femmes et les enfants exécutent les danses du pays. Un chef de l'intérieur est venu ce matin en apprenant que j'allais arriver.

23 octobre 1895. — Parti à 8 h. Arrivée au village d'Assonghe à 12 h. 1/4. Vu le chef du petit village en face et deux chefs *popoie* dont un très important. Arrivée à Mackopé à 5 h. 1/2. Très bien reçu dans le village. Le chef se plaint que plusieurs beaux danseurs de Bamboa ont enlevé quelques-unes des femmes de son village. C'est la mode ici que les femmes, jeunes filles ou femmes mariées s'éprennent des beaux danseurs.

24 octobre 1895. — Départ à 7 h. 3/4. Arrivée au village de Kokoro à 7 h. 1/2.

25 octobre 1895. — Départ à 8 h. 1/4. Arrivée à Panga à 3 h. J'y trouve le double de terrain défriché depuis mon départ. Le personnel n'a pas fait grand-chose à cause de la faim. Les indigènes ne faisaient pas marché parce qu'il n'y avait pas de blanc au poste. Un homme a été tué il y a quelques jours dans sa case par un léopard. J'en ai parlé plus haut déjà. Il y a beaucoup de léopards dans le pays, surtout chez les *Mobali*. Les indigènes ne vont à leurs plantations qu'armés de la lance et du bouclier. Hier, un éléphant, voulant traverser la rivière en amont de la chute, a été emporté par la violence du courant et a eu la tête emportée. Celle-ci a été repêchée par mes hommes et une des pointes m'a été apportée ; l'autre est restée dans le rapide. Hier également, les quatre soldats déserteurs ont été ramenés par le chef de poste de Bongolaï. Je les ai punis sévèrement ainsi que les deux autres qui ont été tirer des coups de feu à Mobali. Je vais les envoyer à Yambuya.

26 octobre 1895. — Je vais faire abattre toute la charpente de ma maison puis la reconstruire. Les chefs de Bamboa sont venus de bon matin me rendre visite et m'apporter des bananes, de l'huile de palme, des poules, des œufs, du miel et un immense poisson.

27 octobre 1895. — J'ai eu une bonne fièvre hier après-midi et j'ai toujours la diarrhée. J'ai reçu tantôt la visite de six chefs *popoie* de la rive droite.

28 octobre 1895. — Arrivée de trois pirogues de Yambuya avec des charges pour l'expédition Lothaire, les marchandises que j'ai demandées dernièrement plus une dame-jeanne de vin, une bouteille de porto, un flacon de sel, un peu de tabac et les médicaments demandés. Deux paniers de baies de caféier et une boîte de fruits de cacaoyer.

16 novembre 1895. — Retombé malade depuis le 28 du mois dernier, je n'ai pas eu le courage de tenir mon journal. Aujourd'hui je suis un peu mieux, mais j'ai été pendant plusieurs jours d'une faiblesse telle que je ne pouvais bouger de mon lit. Cependant il me fallait quand même m'occuper de mon poste, des différents services, de l'achat de vivres, de la réception des chefs, des cadeaux à donner et de la solde du samedi. Je n'ai en ce moment aucun gradé qui puisse me remplacer. Et en même temps je devais veiller à ce que mes deux boys s'occupent minutieusement de toutes les choses intérieures. J'ai reçu il y a six jours une lettre de Lemoine m'invitant à aller dîner à Avakubi le 15 novembre. Le 14, j'ai reçu de mon chef de poste de Mobali un grand cochon sauvage apprivoisé. Je le laisse courir dans le poste comme un chien. Le 14 également, j'ai donné à mon chef de poste de Bongolaï 10 soldats pour aller châtier un village où le chef a été tué.

24 novembre 1895. — La pirogue que j'ai envoyée à Yambuya vient de rentrer. Le caporal m'apportait une lettre de Crèveœur et 4 rouleaux de tabac, une lettre de Spilliaert<sup>(36)</sup> et une lettre de la maison Van de Vinne m'annonçant une charge. J'ai envoyé il y a vendredi huit jours une lettre à Lemoine pour lui demander de m'envoyer Spélier. Crèveœur m'apprend officieusement que je passe à la zone du Haut-Ituri.

(36) Gustave SPILLIAERT (1873-1901) s'engage pour l'Afrique le 6 décembre 1894 en qualité de sous-lieutenant de la F. P. Désigné pour la zone arabe le 2 janvier 1895, il prend part brillamment aux combats livrés par Lothaire aux mutins de Luluabourg. Rentré en Belgique le 29 juillet 1897, il repart au Congo le 6 février 1898 et est affecté à la Compagnie du Maniema. Il démissionne au cours de son second terme et devient directeur en Afrique du Comptoir Commercial Congolais. Il meurt le 12 novembre 1901 à Ikelemba. Cf. W. BRIDOUX, *Spilliaert Gustave-Léon*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 816-817. Cet auteur affirme erronément que Gustave Spilliaert s'est engagé en qualité de sergent de la F. P. Pour la rectification, voir A.E./A.A.R.M. 1413 (866).

25 novembre 1895. — Arrivée de Descoville, venant d'Avakubi, pour me soigner. Deux jours passés avec lui suffisent pour me relever un peu le moral et me rendre un peu d'appétit. Au bout de cinq jours, je suis tout à fait revenu à moi. J'espère être complètement guéri dans trois semaines, en attendant je manie le clystère deux fois par jour. Je viens de faire planter le mât de pavillon que j'ai fait couper il y a une dizaine de jours. Sa longueur totale est de 18 m 50. Sa longueur hors de terre : 17 m (...).

1<sup>er</sup> décembre 1895. — J'envoie en même temps mes pièces mensuelles à Basoko. Comme mon ravitaillement n'arrive pas, j'ai dû faire tuer mon sanglier pour avoir sa graisse. J'ai obtenu à peu près 2 litres de saindoux. Mon cuisinier m'a fait aujourd'hui une espèce de tarte avec du miel et du riz pilé : cette tarte mangée froide a tout à fait le goût et l'odeur d'une couque de Dinant. Descoville m'en a appris de belles au sujet de Lemoine. Ce monsieur veut jouer le Rom n° 2 (37). Il fait *crever* ses agents de faim tandis qu'il donne des vivres en abondance aux femmes noires de son harem (car il veut jouer au grand chef arabe), de vulgaires, sales négresses. Dernièrement, il s'est mis en grande tenue chez lui, a réuni ses femmes, a pris en main une feuille de papier quelconque et a fait semblant de leur lire que le roi l'avait nommé grand chef et que les autres blancs de la station n'étaient que des petits blancs. Immédiatement cela s'est répandu parmi tout le personnel noir de la station. Il crie à qui veut l'entendre qu'il est le bras droit de M. Lothaire, etc. J'ai d'ailleurs été témoin de la manière dont il a traité ses agents pendant notre voyage. Il a fait donner dernièrement 50 coups de chicotte à un pauvre petite négresse parce qu'elle ne voulait plus être sa maîtresse, puis il l'a *donnée* à un soldat. Il s'est aussi promené la

(37) Léon Rom (1860-1924) part pour l'Afrique le 12 février 1886 en qualité d'agent d'administration de 3<sup>e</sup> classe. D'abord agent des douanes à Boma, puis vérificateur des droits de sortie à Matadi, il est nommé commis de 1<sup>re</sup> classe en 1888. Lors de son second terme (1889-1893), il est promu sous-lieutenant de la F. P. Il participe à l'expédition du Lomami-Sankuru en 1890 et est désigné l'année suivante pour Luluabourg. Il assume en 1892 le commandement du district du Kasai. Lors de son troisième terme (1893-1896), il est désigné pour les Falls et conduit une colonne de renfort à Kasongo pour appuyer Dhanis contre Rumaliza. En 1894, Lothaire le nomme adjoint au commandant de la zone arabe. Promu capitaine-commandant en 1895, il rentre en Europe l'année suivante. De 1898 à 1908, il fait plusieurs séjours en Afrique pour le compte de sociétés coloniales. Cf. M. COOSEMANS, *Léon-Auguste-Théophile Rom*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 822-825.

nuit en grande tenue dans le camp des soldats. Lorsque Descoville est allé par voie de terre des Falls à Avakubi (40 jours de marche) avec un détachement de 110 hommes, il a dû escorter la maîtresse noire du commandant Lothaire laquelle était *portée en hamac*. Descoville avait reçu l'ordre de laisser presque tous ses bagages à Romée (Falls) afin de pouvoir donner ses porteurs à cette négresse, etc.

6 décembre 1895. — Départ de Descoville pour Avakubi. J'avais fait chercher pour lui à Popoie 4 corossols, 10 caféiers et 10 ananas (...).

Au cours du mois de décembre 1895, l'état de santé de Louis Leclercq s'améliore lentement. Le 1<sup>er</sup> janvier 1896, il est nommé lieutenant à la Force Publique de l'Etat Indépendant du Congo<sup>(38)</sup>.

1<sup>er</sup> janvier 1896. — Pour saluer la nouvelle année, j'ai bu la demi-bouteille de champagne reçue de Basoko avec mon ravitaillement. Je ne suis pas gai cependant. Cette année m'apportera-t-elle plus de bonheur que celle qui vient de finir ?

3 janvier 1896. — Départ pour Popoie.

4 janvier 1896. — A l'embouchure de la Lokoma, je rencontre M. Nahan<sup>(39)</sup>, un sous-lieutenant envoyé de Basoko pour me remplacer. Il m'apprend que le commandant De Bock, étant parti avec 40 soldats pour aller faire la guerre aux *Badjandé*, a été surpris par ceux-ci dans un étroit sentier et tué avec une douzaine de ses hommes<sup>(40)</sup>. Le corps du commandant a pu être ramené mais les fusils et les cartouches des soldats sont tombés aux mains de l'ennemi. En arrivant à Popoie, une inspection sommaire me fait constater que le sergent Seca n'a pas fait grand-chose pendant que

(38) Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

(39) Paul NAHAN (1867-1930) part au Congo le 1<sup>er</sup> octobre 1891 en qualité de sous-officier de la F. P. Désigné pour le district de l'Aruwimi-Uele, il participe à la campagne menée par Chaltin en 1893 contre les Arabes. Le 1<sup>er</sup> janvier 1894, il est promu sous-lieutenant pour son attitude courageuse au combat. Il termine son premier terme en octobre 1894. Il repart en Afrique le 30 septembre 1895 et rejoint à nouveau l'Aruwimi. Nommé chef du territoire de l'Aruwimi-Nepoko, il s'occupe des transports dans la région de la Lindi. Il rentre en Belgique en octobre 1899 avec le grade de capitaine. Il accomplit son troisième terme au Congo de 1901 à 1904. Cf. M. COOSEMANS, *Nahan Paul-François-Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 730-731.

(40) Cet événement avait eu lieu le 8 décembre 1895.

j'étais à Panga. Heureusement, j'ai une chicotte avec moi et à partir de demain, ça va changer. Dans six ou sept jours, je partirai pour Panga avec Nahan, puis je descendrai à Basoko.

9 janvier 1896. — Je redeviens malade ; je crois que je vais avoir une nouvelle rechute.

Le 18 janvier, le lieutenant Louis Leclercq reçoit l'Etoile de Service en argent attestant qu'il a accompli honorablement ses obligations militaires au Congo en vertu du décret du Roi-Souverain du 16 janvier 1889<sup>(41)</sup>.

2 février 1896. — J'ai été atteint d'une 3<sup>e</sup> rechute qui a failli me faire lâcher la rampe. Je vais un peu mieux ; mon boy est allé à Panga chercher mes bagages et, à son retour, je partirai pour Basoko, bien que je vienne de recevoir une lettre du capitaine Caïmo<sup>(42)</sup> m'ordonnant de rester tandis que Nahan doit descendre.

3 février 1896. — Départ de Popoie. Je reçois une lettre de Friart<sup>(43)</sup>.

9 février 1896. — Arrivée à Basoko. J'avais cru plusieurs fois ne pouvoir arriver. Quel supplice de voyager en pirogue, atteint d'une forte dysenterie, sur une rivière où l'on doit à chaque instant passer des rapides et des chutes. Aussi ne pouvais-je voyager qu'à petites étapes (...). A Basoko, je trouve Verhellen<sup>(44)</sup> que j'ai connu

(41) Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

(42) Hippolyte CAÏMO (1856-1896) prend du service à l'Etat Indépendant du Congo le 6 juin 1894 en qualité de capitaine à la F. P. Désigné d'abord pour la batterie de Shinkakasa, il est en mai 1895 commissionné pour le district de l'Equateur. En décembre 1895, il accompagne Fiévez vers les Stanley Falls. Il est investi à Basoko par Fiévez du commandement du district de l'Aruwimi. Il y meurt le 31 janvier 1896 à la suite d'une crise de dysenterie. Cf. A. LACROIX, *Caïmo Hippolyte-Jean-Ghislain*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 111-112.

(43) Félix FRIART (1870-1902) part au Congo le 6 juin 1894 en qualité de commis de 2<sup>e</sup> classe. Commissionné pour la zone arabe, il participe à l'expédition de l'Ituri sous les ordres de Lothaire, puis de Henry. En octobre 1895, l'occupation de la région est assurée par l'établissement de postes. Friart est nommé chef de poste à Kilo. En 1897, il participe à une nouvelle campagne de l'Ituri et est promu lieutenant. En 1898, il accompagne Henry sur le Nil. Il rentre en Europe en juin 1899 et repart en décembre de la même année en qualité de capitaine. Il est affecté à la Province Orientale et rejoint l'Enclave de Lado. Il tombe malade d'un abcès du foie et meurt à Lisala le 14 juin 1902. Cf. M. COOSEMANS, *Friart Félix-Henri*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 390-393.

(44) Nicolas VERHELLEN (1870-1902) prend du service à l'Etat Indépendant du Congo le 3 août 1890 en qualité de sous-officier de la F. P. D'abord attaché

à Boma en 1891 (sur les 11 que nous étions alors à la F.P., 8 sont morts et 1 est en Belgique), Joosten le commis, Heneaux<sup>(45)</sup> l'agronome et Brodhéoux<sup>(46)</sup> le sous-lieutenant.

11 février 1896. — Joosten est le seul qui reste de ceux qui étaient ici avant mon départ. C'est lui qui me soigne et il s'y entend très bien. Je me sens déjà mieux. Depuis que j'ai quitté Basoko, de Hoffmann<sup>(47)</sup> et Crèveœur sont rentrés en Belgique pour dysenterie. Le capitaine Caïmo et le sergent Hennon<sup>(48)</sup> sont morts de dysenterie

au poste de Bangala, il est promu sous-lieutenant le 23 mai 1892 et est chargé ensuite du commandement du poste de Basoko. Rentré en Belgique en septembre 1893, il repart pour l'Afrique avec le grade de lieutenant pour un second terme (1894-1897). Il séjourne un an à Matadi, puis est désigné pour l'expédition envoyée vers le Haut-Nil. Lors de la révolte des *Batetela*, il parvient à échapper au massacre des officiers européens et prend une part importante à la répression du soulèvement. Au cours de son troisième terme (1898-1900), Verhellen, devenu capitaine à la F.P., collabore à la fondation de plusieurs postes sur la Ruzizi et près du lac Kivu. En novembre 1900, il accomplit un quatrième séjour au Congo en tant que directeur de la Compagnie des Magasins Généraux au Kasai. Il meurt à Pangu le 15 mars 1902. Cf. A. LACROIX, *Verhellen Nicolas*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 948-949.

(45) Jules HÉNEAUX (né en 1873), horticulteur de l'Ecole de Liège, s'engage au service de l'E.I.C. en qualité d'agronome (assimilé au rang de commis de 2<sup>e</sup> classe) le 6 avril 1895. Arrivé à Boma le 30 avril, il est désigné pour le district de l'Aruwimi le 1<sup>er</sup> mai et arrive à Basoko le 13 juillet 1895. Assimilé au rang de commis de 1<sup>re</sup> classe le 25 mai 1896 puis de sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe, le 1<sup>er</sup> juillet 1897, il s'embarque à Boma le 30 avril 1898 et rentre en Belgique le 24 mai de la même année. Cf. A.E./A.A.R.M.1452 (866).

(46) Emile BRODHÉOUX (1873-1915) part pour le Congo le 6 août 1895 en qualité de sous-lieutenant de la F. P. Désigné pour l'Aruwimi, il rejoint Basoko le 21 octobre 1895. En avril-mai 1896, il est détaché à titre temporaire à Mowengé puis, en janvier 1897, dirige le poste de Yahuma où il est promu lieutenant le 1<sup>er</sup> juillet. En mai 1898, il devient commandant de la compagnie de Basoko. Il rentre en Belgique le 25 août 1898. Il passe son second terme (1899-1902) à l'Etat-major de la F. P. et est nommé capitaine le 26 mai 1900. Il tombe malade et rentre définitivement en Belgique le 25 février 1902. Rappelé dans l'armée métropolitaine en 1914, il meurt à Pervyse le 6 juillet 1915. Cf. A. LACROIX, *Brodhéoux Emile-Agénor-Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), col. 110.

(47) Frédéric DE HOFFMANN (né à Aruba dans la colonie de Curaçao en 1864), promu sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> Régiment de Lanciers le 11 janvier 1889, est admis au service de l'E.I.C. en qualité de sous-lieutenant le 17 octobre 1893. Embarqué le 6 novembre, il arrive à Boma le 3 décembre. Désigné d'abord pour l'Ubangi-Bomu le 6 décembre 1893, puis pour l'Aruwimi-Uele le 21 janvier 1895, il tombe malade et démissionne le 5 septembre 1895. Il rentre en Belgique le 5 octobre de la même année. Cf. A.E./A.A.R.M. 1193 (866).

(48) Albert HENNON (né à Glageon en France en 1867), engagé au 10<sup>e</sup> Régiment de Ligne le 1<sup>er</sup> décembre 1885 et promu sergent le 14 août 1889,

et le sergent Wattecamps<sup>(49)</sup> a été tué à l'ennemi. Le sergent Henon a été soigné par Joosten mais Bauduin et Verhellen n'ont pas voulu lui donner le confort médical nécessaire et l'ont laissé se démoraliser sans prendre la peine de lui faire une visite. Bauduin est descendu au mois de décembre. La mort du pauvre commandant De Bock avait achevé de le démoraliser au point qu'il en était devenu malade quand il aurait dû se montrer à hauteur de la situation et prendre l'initiative de le venger. C'est le commandant Fiévez<sup>(50)</sup> qui a été chez les *Badjandé*. Il passait pour aller prêter main-forte au commandant Lothaire mais, apprenant à Basoko que tout était terminé à la zone arabe, il n'est pas allé plus loin et avec les troupes dont il disposait, renforcées des soldats d'ici, il a voulu donner une bonne leçon à ces sauvages. Il avait divisé ses forces (300 soldats) en 2 détachements ; il était parti avec le sergent Wattecamps et un détachement par la Lulu, tandis que deux autres blancs avaient pris la route de Mogandjo avec le second détachement. On avait prévenu le commandant de faire attention dans la forêt, de ne marcher qu'avec prudence et en prenant les plus grandes précautions. Généralement, dans ce district-ci, les indigènes se mettent en embuscade le long du sentier suivi par une troupe et attaquent la tête de la colonne, parfois la queue ou le centre, et après avoir tué un certain nombre d'hommes et s'être emparés des fusils, si c'est possible, ils

s'engage en qualité de sergent de la F. P. le 6 août 1895. Il arrive à Boma le 24 août et est désigné le 26 pour le district de l'Aruwimi. Il meurt à Basoko le 17 décembre 1895. Cf. A.E./A.A.R.M. 1499 (866).

(49) Léopold WATTECAMPS (1874-1896) est admis au service de l'E.I.C. en qualité de sous-officier de la F. P. le 5 août 1895. Désigné pour la compagnie d'instruction de l'Aruwimi stationnée à Basoko, il est tué le 7 janvier 1896 au cours d'un combat avec les *Badjandé*. Cf. A. LACROIX, *Wattecamps Léopold-Louis-Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), col. 910.

(50) Victor FIÉVEZ (1855-1939) s'engage pour le Congo en qualité de lieutenant à la F. P. le 19 mars 1888. Promu capitaine le 27 octobre de la même année, il est appelé à prendre le commandement du camp de Basoko en avril 1890. Rentré malade au pays le 17 septembre 1891, il repart le 6 mars 1893 en tant que Commissaire de district de 1<sup>re</sup> classe. Désigné pour l'Equateur, il parvient à étendre l'autorité de l'Etat jusqu'aux limites de son immense district. Rentré en Belgique le 14 mai 1896, il est promu Inspecteur d'Etat et chargé du commandement des districts de l'Ubangi et des Bangala. Le 6 septembre 1897, il s'embarque à nouveau pour l'Afrique. Il gagne Bumba, puis Yakoma et, après huit mois de combats acharnés, atteint Banzyville. Il rejoint définitivement le pays le 27 novembre 1899 et reprend du service dans l'armée métropolitaine. Il est nommé major au 3<sup>e</sup> Régiment de Ligne en 1910. Cf. A. LACROIX, *Fiévez Victor*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 304-307.



prennent la fuite sans qu'on puisse les poursuivre. Et ces attaques sont si soudaines que les différentes subdivisions ne peuvent se porter secours. D'ailleurs, les sentiers sont si étroits que l'on ne peut marcher qu'à la file indienne. Dans le district de l'Equateur, les indigènes ne combattent pas en forêt mais attendent dans leurs villages. Et l'on en fait des hécatombes<sup>(51)</sup>. Quelques jours après, le commandant Fiévez rentrait avec son détachement. Attaqué par un millier de lances, il avait eu une trentaine d'hommes tués, vingt-cinq avaient jeté leurs fusils pour mieux se sauver et le sergent Watecamp avait été tué et découpé sous ses yeux. Il avait dû battre en retraite au plus vite sur la Lulu. Deux jours après la rentrée du commandant à Basoko, l'autre détachement revenait sans avoir rien vu. Et MM. les agents de l'Equateur qui avaient l'air de narguer ceux de Basoko, disant que cette bravoure des indigènes n'était que pure légende.

13 février 1896. — Le « Ville de Bruxelles » est arrivé ce soir de Stanley Falls. A bord : MM. Lothaire, Henry, Middagh<sup>(52)</sup> rentrant en Belgique pour fin de terme.

14 février 1896. — Henry et Middagh sont venus passer chez moi une partie de la soirée d'hier. Henry m'a dit qu'il avait été sur le point de prolonger son terme et de remonter l'Ituri pour continuer l'expédition vers le lac : je devais être son adjoint. Quelle veine pour moi si cela s'était fait. Vers 7 h., le commandant Lothaire est venu me rendre visite et, vers 10 h., il est venu me dire au revoir. Comme je vais un peu mieux et qu'il tient à ce que je reste au district, je descendrai pas à Bangala pour y consulter le docteur mais celui-ci viendra ici me soigner. Le docteur de Bangala, M. Van Campen-

(51) Cf. P. SALMON, *Les carnets de campagne de Georges Bricusse*, p. 56, où l'on voit les méthodes utilisées par le Commissaire de district Fiévez pour pacifier le pays.

(52) Félix MIDDAGH (né en 1866) entre au service de l'Etat Indépendant du Congo comme sous-lieutenant de la F. P. le 10 octobre 1892. Parti d'Anvers le 6 avril 1893, il est désigné pour la zone arabe où il passe son premier terme qui se termine le 29 mars 1896. Il rentre en Europe le 20 mai avec le grade de lieutenant. Il repart le 6 décembre et est désigné pour la zone du Maniema. Il finit son second terme avec le grade de capitaine et rentre en Europe le 5 janvier 1900. Après une mission au Dahomey effectuée la même année, il entre à la Compagnie du Lomami qu'il représente au Congo de 1901 à 1905. Cf. M. COOSEMANS, *Middagh Félix*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 629-630.

hout<sup>(53)</sup>, est un excellent homme ayant son service très à cœur et spécialiste pour toutes les maladies dont on peut être atteint ici.

18 février 1896. — C'est aujourd'hui le mardi gras. On espère ici que le bateau arrivera la semaine prochaine.

29 février 1896. — Je continue à aller mieux, mais je suis encore très mal et faible surtout ! Je ne sais aller que de mon lit à mon fauteuil et vice-versa. Le steamer est toujours attendu !

10 mars 1896. — Il est arrivé cet après-midi vers 3 heures, M. Mathieu<sup>(54)</sup>, de Sorinnes, est à bord mais le docteur Van Campenhout n'y était pas. Mathieu est venu me voir avec le commandant vers 4 h. 1/2. Le baron Dhanis<sup>(55)</sup> est arrivé à Bangala par le même bateau et comme il a l'intention d'y séjourner quelque temps, il a retenu le docteur en donnant pour instructions que je devais aller consulter celui de Stanley Falls. Je partirai donc demain. Le commandant vient de me répéter que je devais absolument revenir guéri parce qu'il tenait à me conserver à Basoko. Je le souhaite aussi.

13 mars 1896. — Arrivée à Stanley Falls à 5 h. du soir. La trépidation du steamer m'a fait assez souffrir pendant le voyage. Le doc-

(53) Jean VAN CAMPENHOUT (1865-1956), après avoir terminé ses études de médecine à l'Université Libre de Bruxelles, part pour le Congo le 25 juin 1890. Il passe son premier terme (1890-1893) dans l'Uele, son second (1894-1897) dans le district des Bangala et son troisième (1899-1900) à Léopoldville. Rentré définitivement en Belgique, il se consacre à l'enseignement et à l'administration. Il enseigne l'hygiène tropicale à l'École de Médecine Tropicale et travaille au Service de l'Hygiène du Ministère des Colonies. Il y exerce les fonctions d'inspecteur général de 1924 à 1930. Cf. A. DUBOIS, *Van Campenhout Jean*, dans *Biographie Belge d'Outre-Mer*, t. VI (Bruxelles, 1968), coll. 167-171.

(54) Emile MATHIEU (1865-1897) part pour le Congo le 22 septembre 1891 en qualité de sous-lieutenant à la F. P. Il est nommé chef de poste de Banzyville, puis résident chez le sultan *nzakara* Bangasso. Nommé capitaine en juin 1894, il est désigné en décembre 1895 pour commander la zone Riba-Riba. En juin 1896, Mathieu est chargé de commander un bataillon d'avant-garde de l'expédition du Nil dirigée par Dhanis. Frappé d'un accès de fièvre chaude, il se suicide à Andemobe le 3 janvier 1897. Cf. M. COOSEMANS, *Mathieu Emile*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 680-682.

(55) Francis DHANIS (1862-1909) part le 19 octobre 1884 avec la 5<sup>e</sup> expédition de l'Association Internationale Africaine qui, après plusieurs mois passés à Zanzibar, rentre en Belgique le 24 mai 1885. L'année suivante, le jeune lieutenant part au Congo. Il est adjoint à Coquilhat, puis à Van Kerckhoven et dirige, durant l'absence de ce dernier, le territoire des Bangala. Il installe ensuite un camp retranché à Basoko. En juin 1889, il rentre en congé. En 1890, il repart en Afrique en qualité de Commissaire de district de 1<sup>re</sup> classe et poursuit l'exploration du K̄wango. A la fin de 1891, il est envoyé

teur Vedy<sup>(56)</sup> est venu me voir. Ce Monsieur, arrivé ici depuis quelques mois seulement, est parti immédiatement après avoir passé ses derniers examens. Je n'ai pas en lui une confiance illimitée. Il est décidé que le docteur m'accompagnera à Basoko, car il n'y a pas ici d'habitation convenable pour moi et la nourriture me convenant étant insuffisante (grâce à l'égoïsme du commandant et de quelques agents, me dit le docteur).

15 mars 1896. — Départ de Stanley Falls.

16 mars 1896. — Arrivée à Basoko. Je vais de nouveau très mal. La trépidation du bateau a causé presque une rechute, d'autant plus qu'hier le docteur m'a fait prendre un purgatif.

19 mars 1896. — Enfin, la crise est passée. M. Vedy allait faire tant de choses à Basoko ! Il allait avoir immédiatement raison de la maladie ! Il voudrait tout changer pour montrer que c'est lui qui me soigne. Heureusement que je ne suis pas son régime : je serais

à Lusambo pour préparer avec Paul Le Marinel une expédition au Katanga. En avril-mai 1892, il soumet Gongo Lutete, principal auxiliaire des Arabes. En 1893, au cours de la campagne arabe, il s'empare de Nyangwe et de Kasongo. L'année suivante, il pacifie une partie de la région et rentre au pays en octobre 1894. Le Roi lui accorde le titre de baron et des fêtes sont organisées en son honneur dans les principales villes belges. En 1896, il repart au Congo en qualité d'Inspecteur d'Etat et de Vice-Gouverneur Général investi du commandement supérieur de la Province Orientale. Il est chargé d'occuper effectivement l'Enclave de Lado. En février 1897, la révolte de son corps expéditionnaire l'oblige à battre en retraite jusqu'aux Falls. Pendant deux ans, il lutte contre les révoltés. En octobre 1899, sa campagne répressive se termine par la prise d'Uvira. Un an plus tard, Dhanis rentre en Belgique. En 1904, il procède à une inspection au Congo en qualité de conseiller technique de l'Abir. En septembre 1906, il quitte l'armée belge pour raison de santé. Il meurt le 13 novembre 1909 miné par la septicémie. Cf. M. L. COMELIAU, *Dhanis Francis*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), coll. 311-326.

(56) Louis VEDY (1871-1907), après avoir fait ses études de médecine à l'Université Libre de Bruxelles, s'embarque pour l'Afrique le 8 septembre 1895. Désigné pour la zone arabe, il arrive aux Falls le 20 décembre 1895. En septembre 1896, il est désigné pour faire partie de l'avant-garde de la colonne Dhanis en route vers le Nil. En février 1897 éclate la révolte des soldats *batelela*. Le docteur Vedy et quelques officiers échappent aux révoltés et parviennent à rejoindre Van Kerckhovenville. Désigné pour la zone du Rubi-Uele en novembre 1897, il s'efforce durant un an d'enrayer une épidémie de variole et assure le service sanitaire d'une bonne partie de l'Uele. Après un congé en Europe, il repart pour l'Uele en 1899 et y séjourne quatre ans. Il obtient à l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de docteur spécialisé en maladies tropicales. En octobre 1904, il repart au Congo. Atteint de fièvre hématurique, il meurt à Bambili le 30 août 1907. Cf. M. COOSEMANS, *Vedy Louis*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 876-878.

mort dans huit jours. Je continue le régime que me fait suivre Joosten et qui est celui prescrit par le docteur de Bangala. Et Vedy m'ennuie avec ses visites ! Il reste parfois une demi-heure chez moi sans dire un mot et, si je ne lui disais pas de partir, je crois qu'il y dormirait ; aussi fais-je souvent semblant de dormir quand il se présente et alors il n'ose pas entrer.

30 mars 1896. — Enfin, voyant que les agents de Basoko en savent plus que lui sur la médecine des pays chauds, Vedy retourne en pirogue à Stanley Falls.

1<sup>er</sup> avril 1896. — Avant de partir pour Stanley Falls, le docteur Vedy m'a délivré un certificat médical. Je ne crois pas que je puisse me guérir ici et, même si je me guérissais, il est préférable que je me rende à Boma, à cause des rechutes qui reviendraient inévitablement. Je prendrai donc le premier steamer qui viendra <sup>(57)</sup>.

8 avril 1896. — Depuis que le commandant De Keyzer <sup>(58)</sup> sait qu'il n'est pas possible pour moi de rester, sa *sollicitude* s'est beaucoup relâchée et il ne demande plus si souvent des nouvelles de ma santé. Je crois qu'il finira par ne plus en demander du tout. Heureusement que je n'en serai pas plus malade.

13 avril 1896. — Ce matin, en venant sur la véranda de mon habitation, je me suis aperçu qu'un massif composé d'une douzaine de beaux citronniers, d'autant de goyaviers, de trois cerisiers de Chine et d'une douzaine de limoniers a disparu ! C'est le capitaine Caïmo, me dit-on, qui pendant un mois qu'il a commandé Basoko, a fait couper tout, sous prétexte que ces arbres n'étaient pas bien où ils se trouvaient !!!

20 avril 1896. — Etant à Yambuya et quelques jours avant mon départ pour Popoie, j'ai parlé de l'arrivée de Mokologando et de sa

<sup>(57)</sup> D'après son Registre Matricule, le traitement du lieutenant Louis Leclercq est porté à 3 000 F par an à partir du 1<sup>er</sup> avril 1896. Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

<sup>(58)</sup> Henri DE KEYZER (1861-1941) s'engage au service de l'E.I.C. en qualité de sous-lieutenant à la F.P. le 6 mai 1892. Désigné pour l'Ubangi-Uele, il participe à la reconnaissance de cette région encore insoumise. Nommé lieutenant en 1893, puis capitaine en 1895, il termine son premier terme le 14 mai 1895. Il retourne au Congo le 1<sup>er</sup> novembre de la même année et prend le commandement du district de l'Aruwimi et de la zone du Haut-Ituri. Promu capitaine-commandant en 1897, il rentre en Belgique le 9 novembre 1898. Cf. M. L. COMELIAU, *Keyzer (De) Henri*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. V (Bruxelles, 1958), coll. 501-502.

bande envoyés par le commandant de la zone arabe, d'accord avec le commandant de Basoko, pour punir les villages révoltés de l'Aruwimi qui ne voulaient pas se soumettre. Cette bande était composée d'environ 800 fusils à piston et d'une vingtaine de fusils Albini et chaque homme était accompagné de sa femme et d'un petit garçon servant de domestique. Il y a assez bien de bandes semblables à la zone arabe. Elles occupent de grands villages et sont commandées par des chefs arabes qui sont sous l'autorité des blancs. Quand un conflit éclate, ce ne sont pas les blancs qui marchent à la tête des soldats de l'Etat, à la zone arabe, mais on envoie une de ces bandes, qui ne laisse derrière elle que la ruine et la dévastation tant dans les villages coupables, que dans ceux qui ne le sont pas, si ceux-ci se trouvent sur son passage ; tuant les hommes pour les manger ensuite ; faisant prisonniers les enfants et les femmes pour les conduire dans son village, les arabiser et en faire des ennemis des blancs. Ces prisonniers ne sont jamais rendus ! Pendant les mois de janvier et février, une bande, envoyée par le commandant de Stanley Falls, a ravagé la vallée de la Lindi, venant jusque dans les villages du district de Basoko. A Avakubi, il y a quatre bandes qui vont faire de continuelles razzias et rapportent de l'ivoire en quantité au chef du poste qui leur donne en échange des marchandises européennes. Ces bandes ne se contentent pas d'opérer dans la zone arabe, mais portent leurs ravages dans les parties des autres districts où il ne se trouve pas établis de postes de l'Etat. Au mois de novembre, une de ces bandes a été presque anéantie par les indigènes renforcés de soldats de l'Etat, dans le district de l'Uele. Beaucoup de chefs, à la zone arabe, se servent des Arabes comme intermédiaires dans leurs relations avec les indigènes. Toute latitude est laissée aux Arabes et ils agissent, envers les indigènes, de façon à nous en faire détester, pour pouvoir compter sur eux à un moment donné. Les rives du Lomami sont soumises à l'influence des Arabes qui y ont des postes et ils y sont très respectés. Mais si une pirogue, portant le pavillon de l'Etat, s'aventure dans la rivière, elle y reçoit des flèches et ce, à l'instigation des Arabes eux-mêmes. Après l'échec infligé au commandant Fiévez par les *Badjandé*, il fut décidé, comme on n'avait pas les moyens d'organiser une expédition, d'envoyer occuper leur pays par des bandes arabes, et Mokologando partit, de nouveau, avec environ 800 fusils à piston. Or, il paraît qu'il n'est pas allé chez les *Badjandé*, mais qu'il suit le cours de l'Aruwimi à environ deux jours de marche à l'intérieur, ravageant,

comme toujours, tout sur son passage. Il se trouve en ce moment (14 mai <sup>(59)</sup>) à hauteur du village de Banalia.

3 mai 1896. — Cet après-midi, un de mes anciens soldats de Panga rentré ici pour fin de terme, est venu me dire bonjour et m'a raconté que Lemoine, chef de poste d'Avakubi, a fait fusiller une trentaine de soldats *likwangula* accusés de conspirer sa mort. Je voudrais bien savoir ce qu'il y a de vrai dans cette affaire. Lemoine, tel que je le connais, est l'homme le plus lâche de l'Etat et, depuis les affaires du Kasai, la crainte d'un complot tramé contre lui ne le quittait pas. Et avec cela, il est ambitieux ! (...) Il y a 15 jours que la nouvelle de cette fusillade est arrivée ici. Tout le personnel noir le savait ; le commandant l'avait apprise par une lettre de je ne sais qui, mais gardait cela pour lui, voulant nous faire un secret d'une chose que tout le monde connaissait.

4 mai 1896. — Une pirogue est arrivée ce matin d'Isanghi nous apportant la nouvelle de la mort du docteur Kötz <sup>(60)</sup>. Le docteur est mort d'avoir mangé du manioc.

5 mai 1896. — Aujourd'hui, j'ai accompli 17 mois de service.

6 mai 1896. — Nous avons eu ce matin la visite du brave Lefèvre <sup>(61)</sup>, chef de poste de Yambuya. Il avait été faire un voyage à Panga et il m'a donné quelques renseignements sur l'exécution d'Avakubi : 14 ou 15 soldats ont été fusillés, 4 se sont sauvés et réfugiés à Panga. Ces derniers ont été reconduits sous escorte à leur poste par ordre du commandant De Keyzer qui avait été informé

<sup>(59)</sup> Le texte relatif au 20 avril a été rédigé vraisemblablement au cours du mois de mai. Il y a un « blanc » entre la date du 20 avril et celle du 3 mai.

<sup>(60)</sup> Léonhard Kötz (1867-1896), docteur en médecine de nationalité allemande, s'engage au service de l'E.I.C. en septembre 1893. Désigné pour le district de l'Aruwimi-Uele, il rejoint Basoko le 25 janvier 1894. Détaché à la zone arabe le 14 juillet 1895, il participe à la campagne de Lothaire contre les *Batetela* révoltés. Au début de 1896, Kötz fait une tournée scientifique dans la région du Tanganyika et du Nyassa-Zambèze. Rentré à Kabambare en avril, il meurt d'une fièvre pernicieuse le 9 avril 1896. Cf. M. COOSEMANS, *Kötz Leonhard*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 552-553.

<sup>(61)</sup> Jules LEFÈVRE (1860-1897) s'engage en avril 1895 comme sous-lieutenant de la F. P. au service de l'E.I.C. Parti le 6 mai 1895, il est désigné pour l'Aruwimi. Il arrive à Basoko le 18 août mais tombe malade et descend à Bangala le 28 novembre pour s'y faire soigner. Il prend le commandement du poste le 24 décembre. Il meurt d'une crise de dysenterie le 25 janvier 1897 au camp de l'Aruwimi. Cf. M. COOSEMANS, *Lefèvre Jules*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. V (Bruxelles, 1958), col. 541.

de la chose par Nahan. Donc il n'y a pas eu de conseil de guerre. Lemoine aura cru sur parole le ou les dénonciateurs du prétendu complot, aura immédiatement fait mettre aux fers les accusés et les aura fait fusiller sans autre forme de procès, dans l'espoir que ce fait ne serait pas connu à cause de l'éloignement de son poste. J'ai oublié de parler antérieurement des calomnies qu'il est venu débiter ici sur les officiers et les sous-officiers de son régiment. Ces derniers, disait-il, n'étaient que des mal élevés avec lesquels il avait honte de sortir quand il était en garnison à Namur : il préférait fréquenter les sous-officiers des lanciers.

7 mai 1896. — Ce matin le gong nous apprenait qu'un steamer nous arriverait aujourd'hui, qu'il s'était arrêté hier soir à Yasaka pour faire du bois et y passer la nuit. C'était le « Ville de Gand » qui est arrivé vers 10 heures avec 3 blancs pour la zone arabe. La correspondance est restée à bord du « Ville de Bruxelles » qui est allé à Ibembo avec l'Inspecteur d'Etat Dhanis ; que c'est idiot ! Une pirogue est arrivée de Panga. Il paraît que tout le monde me regrette là-bas et voudrait me voir revenir. Allons, M. Nahan, où sont les belles résolutions généreuses et humaines avec lesquelles vous étiez revenu d'Europe ? Il paraît que vous êtes devenu le cauchemar de votre poste, et ce n'est pas pour des prunes, me dit-on. Encore des nouvelles d'Avakubi. Sur la dénonciation d'un *Haoussa*, les *Likwangula* ont été désarmés à l'appel ; on a fait charger les armes aux *Bakusu* et l'exécution a commencé : une trentaine ont été tués, beaucoup se sont sauvés. Les cinq hommes, qui s'étaient enfuis à Panga et que Nahan a fait reconduire à Avakubi, ont été fusillés le lendemain. Encore des nouvelles !!! Un navire anglais, « Le Matadi », a sauté à Boma : 26 blancs et 2 blanches tués. Le commandant Blocteur<sup>(62)</sup>, mort d'une fièvre, le Père De Wilde<sup>(63)</sup> et

(62) Eugène BLOCTEUR (1864-1896) part pour le Congo en qualité de sous-lieutenant à la F. P. le 12 septembre 1890. Commissionné pour l'expédition du Haut-Uele, il fait partie de l'avant-garde commandée par Ponthier. Promu lieutenant, il quitte Djibir en juillet 1891 et est nommé peu après chef du poste d'Angu. Il tombe malade et rejoint Ibembo en septembre 1891. Il séjourne ensuite dans le Bas-Congo. Rentré en Belgique en août 1893, il repart pour l'Afrique le 5 mars 1894 en qualité de capitaine. Il est chargé du commandement par intérim du district de l'Ubangi-Uele. Il réside à Nouvelle-Anvers à partir du 12 mai 1894. Il y meurt le 6 août 1896 d'une fièvre paludéenne pernicieuse. Cf. M. COOSEMANS, *Blocteur Eugène*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), coll. 128-129.

(63) Jules DE WILDE (1858-1896), missionnaire de Scheut, part pour le Congo le 6 juin 1890. Après avoir séjourné à Berghes-Sainte-Marie, il part,

l'agronome Goethals<sup>(64)</sup>, morts d'une hématurie, tous trois à Bangala. Le mécanicien de l'A.I.A. a été mis aux fers par De Schep- per<sup>(65)</sup> et remis, à demi-vêtu, à 5 soldats pour faire un voyage de cinq jours en allège<sup>(66)</sup>. A l'Equateur, la guerre a recommencé entre l'Etat et les indigènes. Jusqu'à présent deux blancs et 60 soldats ont été tués. Il paraît que Brodhéoux file du mauvais coton à Moenghi où il a été envoyé depuis peu. Il a cru voir aussi des conspirateurs dans des soldats qui réclamaient leurs droits et les a envoyés à Bumba. Les chefs indigènes ont été demander qu'il soit remplacé par un autre blanc (...).

8 mai 1896. — Le « Ville de Bruxelles » arrivera peut-être dans 2 jours ou dans 6 ou dans 10 ; cela dépend du temps que l'inspecteur restera à Ibembo. Je l'attends avec impatience car depuis une quinzaine de jours mon état m'inquiète. C'est affreux, horrible, ce que je produis chaque matin ! Je ne comprends pas comment j'ai pu résister.

9 mai 1896. — Le vandalisme a fait de nouveau son apparition à Basoko. Le commandant va changer d'habitation et derrière la maison qu'il fait aménager se trouve un gentil pigeonnier en briques ayant la forme d'une tourelle carrée. Eh bien ! il vient de donner l'ordre de démolir en partie ce pigeonnier pour en faire un ... cabinet (pour lui seul) tandis qu'il y a deux beaux cabinets à dix pas plus loin.

en 1892, pour Nouvelle-Anvers où il devient directeur de la colonie scolaire, puis supérieur de la mission. Il meurt le 2 avril 1896. Cf. F. SCALAIS, *Wilde (De) Jules*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), col. 980.

(64) Ludovic GOETHALS (1873-1896), ingénieur agricole, s'engage le 6 juin 1894 au service de l'E.I.C. en qualité d'agronome assimilé au grade de commis de 2<sup>e</sup> classe. Désigné pour le district de l'Ubangi-Uele, il rejoint Nouvelle-Anvers. Il tombe malade et revient à Boma en mars 1895. Promu commis de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> avril, il retourne à Nouvelle-Anvers en juin 1895. Il y meurt le 4 avril 1896 d'une crise d'hématurie. Cf. A. LACROIX, *Goethals Ludovic*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), col. 370.

(65) René DE SCHEPPER (1869-1913), après des études de droit à l'Université de Gand, s'engage le 6 août 1893 au service de l'E.I.C. en qualité de sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe. Désigné pour le district de l'Ubangi, il rejoint le 11 mars 1894 Nouvelle-Anvers qu'il quitte pour Ndolo le 15 juillet 1895 après avoir été nommé sous-intendant de 2<sup>e</sup> classe. Il séjourne à nouveau à Nouvelle-Anvers de novembre 1895 à mai 1896. Il rejoint alors Boma pour s'embarquer pour l'Europe le 15 juillet. Cf. A. LACROIX, *Schepper (De) René*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), col. 791.

(66) Nous ignorons les raisons de cette punition.



12 mai 1896. — J'ai eu une assez forte diarrhée dimanche ; j'en suis guéri depuis ce matin.

13 mai 1896. — Le commandant a reçu hier une lettre de Lemoine, dans laquelle celui-ci parle de la fusillade qu'il a fait exécuter, dit-il, sur les dénonciations d'un sergent noir, d'une femme particulière et de son boy. Dix-huit hommes auraient été tués. Retour du « Ville de Gand » des Stanley Falls.

14 mai 1896. — Le steamer est arrivé cet après-midi vers 1 h. 1/2. C'est le « Ville de Bruxelles » cap. Carlier <sup>(67)</sup>. L'Inspecteur d'Etat, Dhanis, était à bord. Pas une lettre pour moi. De Stanley Falls, le steamer retournera à Bumba prendre un chargement et des soldats, puis redescendra à Léopoldville. L'Inspecteur veut que je me rende à Bumba pour une dizaine de jours parce qu'il croit que le changement d'air me fera du bien.

L'Inspecteur n'a pas été satisfait des agents des postes et des stations où il est passé depuis Léopoldville. Plusieurs ont été condamnés par des conseils de guerre, entre autres : le sous-directeur de la C<sup>ie</sup> B.T. à 2 ans de servitude pénale et 500 F d'amende ; un agent de la même compagnie (fils du colonel Dufred) à 6 mois de servitude pénale et 200 F d'amende ; Brodhéoux à 100 F d'amende ; De Schepper condamné une fois à 100 F d'amende et une fois à 50 F. Le commandant partira pour Avakubi dans quelques jours avec le juge qui accompagne le baron Dhanis. En attendant, Lemoine est relevé de son commandement <sup>(68)</sup>. L'Inspecteur en apprendra encore d'autres à la zone arabe où l'on exécute des noirs aussi facilement qu'on tue un

<sup>(67)</sup> Victor CARLIER (né à Yvoir en 1861), lieutenant au long cours, s'engage à l'E.I.C. le 6 octobre 1895 en qualité de capitaine de steamer de 2<sup>e</sup> classe. Il est désigné pour la marine du Haut-Congo le 2 novembre. Promu capitaine de steamer de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> juillet 1897, il rentre en Belgique par expiration de terme de service le 23 avril 1899. Cf. A.E./A.A.R.M. 1554 (867).

<sup>(68)</sup> On ne trouve pas trace de cette décision dans le *Dossier Personnel* SPA 1585 (K187) d'Emile LEMOINE. Ce dernier a été désigné pour la zone arabe le 3 septembre 1894. Dans une lettre (n<sup>o</sup> 83. ORIGINAL) adressée de Ponthierville, le 23 juillet 1895, au Gouverneur Général, M. Lothaire, Commandant de la zone arabe, demande pour Lemoine une augmentation d'appointements de 1 000 F et des félicitations officielles « pour le dévouement et l'énergie qu'il a montrés en mai dernier en m'amenant sur le Haut-Ituri un chargement très important à travers les populations révoltées de l'Aruwimi et ce, au moment où l'affolement et la panique régnaient au chef-lieu même de l'Aruwimi-Uele ». Cf. A.E./A.A. SPA 1585 (K187). Le sous-lieutenant Lemoine reçoit peu après une lettre de Boma (2<sup>e</sup> Bureau, n<sup>o</sup> 2 281 A. MINUTE) datée du 23 septembre 1895, où le Gouverneur Général lui déclare : « Le Commissaire Général du district des Stanley Falls m'a signalé que vous aviez

poulet chez nous (Tombeur) <sup>(69)</sup>. Il paraît que le Gouverneur est en route pour le Haut-Congo. On m'a donné des renseignements concernant la mort de Bauduin. Il avait quitté Matadi pour se rendre à Boma sur un petit bateau à vapeur en compagnie de 4 autres blancs, dont le mécanicien. Sur le point d'arriver à Boma, ils ont été surpris par une tornade épouvantable accompagnée de pluie. Au lieu d'aborder immédiatement, le mécanicien aura voulu sans doute arriver jusqu'au débarcadère et, à un moment donné, le bateau a été rempli d'eau par une vague et a sombré. Cet accident a eu lieu vers 5 heures, en face des premières maisons de Boma, mais il pleuvait si fort que personne n'en a été témoin. Ce sont trois nègres de l'équipage qui, ayant pu s'accrocher à une épave et recueillis au port de Chinka-Kassa, ont raconté les détails de l'accident. Le corps d'un seul blanc a été retrouvé <sup>(70)</sup>.

fait preuve d'une énergie peu commune et d'un dévouement au-dessus de tout éloge en lui amenant sur le Haut-Ituri un chargement très important au moment où les populations riveraines de l'Aruwimi étaient en état de révolte ouverte. Je signale votre belle conduite au Gouvernement et vous exprime toute ma satisfaction pour l'énergie et le dévouement dont vous avez fait preuve dans des circonstances périlleuses ». Cf. A.E./A.A. SPA 1585 (K187). Une autre lettre (2<sup>e</sup> Bureau, n<sup>o</sup> 3009. MINUTE) datée de Boma, le 17 octobre 1895, du Gouverneur Général au Commissaire de district de l'Aruwimi, stipule que « les appointements de M. le sous-lieutenant Lemoine ont été portés à trois mille quatre cents francs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1895 pour les services exceptionnels rendus par cet officier ». Cf. A.E./A.A. SPA 1585 (K187). Le 13 septembre 1895, le sous-lieutenant Lemoine est désigné pour le commandement de la zone du Haut-Ituri. Si, comme le rapporte Louis Leclercq, il est relevé de son commandement en mai 1896, sa disgrâce sera temporaire car, le 8 septembre 1896, il est adjoint à l'expédition du Haut-Ituri et attaché au Commandement Supérieur. Cette promotion est de courte durée puisque, le 15 janvier 1897, il est démis de son grade et de son emploi. Cf. A.E./A.A. SPA 1585 (K187). Il s'embarque à Boma le 2 juin et rentre en Europe le 27 du même mois. Cf. A.E./A.A.R.M. 1379 (866).

<sup>(69)</sup> François TOMBEUR (né en 1869 à Spa) part le 6 août 1895 au Congo en qualité de sous-lieutenant à la F. P. Désigné pour la zone de Ribbi-Riba du district des Stanley Falls le 24 août 1895, puis pour la zone de Nyangwé le 2 novembre 1895, il est nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Détaché à Lokandu le 26 mai 1897, il est promu capitaine le 18 avril 1898 et rentre en Belgique le 12 juin de la même année. Il passe son deuxième séjour dans la Province Orientale (1899) et son troisième dans la Ruzizi-Kivu (1903-1905). Il accomplit encore plusieurs termes dans le district des Bangala de 1907 à 1912. Promu Commissaire de district de 1<sup>re</sup> classe le 20 août 1907, il accède au grade de Commissaire Général le 23 juillet 1912. Cf. A.E./A.A.R.M. 1490 (866).

<sup>(70)</sup> Le docteur Edwin SMALL (1855-1896), le capitaine Victor BAUDUIN (1861-1896) et le commis de 1<sup>re</sup> classe Frantz TROCH (1872-1896) périrent dans le naufrage du steamer « Espérance » pris dans une tornade près de Boma-rive (6 février 1896).

20 mai 1896. — Retour du « Ville de Bruxelles ». Je partirai demain pour Bumba.

21 mai 1896. — Départ à 9 h. 35. Verhellen nous accompagne jusque Malema où il va former une compagnie d'instruction. Le commandant, paraît-il, est content de mon départ, uniquement pour avoir le lait que l'on me donnait chaque jour afin de pouvoir faire ses « papes » (*sic*). Arrêt à 6 h. 1/4 dans la forêt.

22 mai 1896. — Départ à 5 h. 3/4. Arrivée à Bumba à 11 h. 10. Il y a ici un sergent-major américain, une espèce d'aventurier, qui part demain pour la zone arabe. Il a été engagé à trois mille francs, tandis que les sous-officiers belges de tous grades viennent à 1 500 francs !!! Et cet Américain se conduit comme un nègre, d'après ce que l'on me dit au poste.

23 mai 1896. — Steamer reparti pour Stanley Falls.

24 mai 1896. — Je commence à me ressentir des imprudences commises depuis que j'ai quitté Basoko. J'ai mangé l'ordinaire du bateau et je me suis laissé avoir froid.

25 mai 1896. — Encore une crise accompagnée d'une bonne diarrhée.

26 mai 1896. — Cela continue.

Le journal de Louis Leclercq s'arrête à la date du 31 mai. Comme son état de santé s'aggrave, il redescend sur Boma où il arrive le 4 juillet 1896. Après avoir démissionné pour cause de maladie (dysenterie chronique) le 12 juillet, il embarque le 15 à Boma sur le « Edouard Bohlen » et rentre en Belgique le 12 août 1896<sup>(71)</sup>.

Le lieutenant Leclercq est très bien noté par ses supérieurs comme en témoigne l'appréciation suivante relative à ses états de service au Congo :

« Très bon officier qui a rendu beaucoup de services pour organiser les transports vers le Haut-Ituri. Si sa santé se remet suffisamment pour permettre son retour au Congo, le réengagement du lieutenant Leclercq est très désirable.

15 juillet 1896

(s) WANGERMÉE » (72).

(71) Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

(72) Cf. Notes biographiques de M. LECLERCQ (15 juillet 1896), dans *Dossier Personnel SPA 11 212 (K2120)*.

A la fin de l'année 1896, Louis Leclercq épouse à Weillen Maria Hanseval de Garcia <sup>(73)</sup>. Il continue à habiter la maison de ses parents à Weillen jusqu'en avril 1898. A cette date, il s'établit en France où il est employé à la Société des Tonnelleries de Gargan-Livry (Seine et Oise). En 1900, il rentre en Belgique pour travailler jusqu'en 1902 aux Papeteries de l'Escaut à Gand. Il s'installe alors dans une maison située 23, rue de l'Institut à Gentbrugge <sup>(74)</sup>.

En février 1900, Alphonse Vangele, ancien Vice-Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo, propose une situation dans une entreprise coloniale africaine à Louis Leclercq.

« Bruxelles, 24 février 1900

Mon cher Leclercq,

Une direction en Afrique (Mobaye en face de Banzyville) est disponible. C'est un poste des plus avantageux pécuniairement parlant. Cela vous conviendrait-il ? Si oui ou non, répondez-moi immédiatement.

Bien à vous,  
(s) VANGELE » <sup>(75)</sup>.

Louis Leclercq décline cette proposition. Mais il continue cependant à s'intéresser à l'Afrique. Le 29 décembre 1900, il assiste au « Banquet des Africains pour célébrer la grande œuvre de colonisation des Belges » et revoit ainsi plusieurs de ses anciens camarades <sup>(76)</sup>.

Le 22 février 1901, Madame Leclercq met au monde à Gentbrugge la petite Madeleine <sup>(77)</sup>

Le 21 août 1902, Louis Leclercq repart une troisième fois pour le Congo en qualité de lieutenant de la Force Publique pour un terme de trois ans <sup>(78)</sup>. Il s'embarque à Anvers le même jour sur l'« Albertville » <sup>(79)</sup>. Il a pour compagnons de table le lieutenant

<sup>(73)</sup> Maria Joséphe Ghislaine HANSEVAL DE GARCIA était née le 10 août 1871 à Villers-Poteries.

<sup>(74)</sup> Cf. *Dossier Personnel* SPA 11 212 (K2120).

<sup>(75)</sup> Papiers LECLERCQ.

<sup>(76)</sup> Papiers LECLERCQ.

<sup>(77)</sup> Papiers LECLERCQ.

<sup>(78)</sup> Son traitement s'élevait à 3 500 F par an.

<sup>(79)</sup> Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

Meuleman<sup>(80)</sup> et le sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe Lejeune<sup>(81)</sup>. Le 22 août, le bateau fait escale à Southampton, le 27, à Santa Cruz de Ténériffe, et, le 1<sup>er</sup> septembre, à Sierra Leone.

*1<sup>er</sup> septembre 1902.* — Quand je me lève à 7 heures, nous sommes dans la baie de Sierra Leone, colonie sous le protectorat anglais. Un brouillard assez dense nous dérobe en partie le paysage malgré l'ardeur du soleil. Brusquement, vers la droite, surgissent les gueules menaçantes de canons défendant la passe qui mène dans la baie, appelée jadis baie des Français, non loin d'un petit fleuve côtier formé de quelques rivières. Notre navire s'arrête à sept ou huit cent mètres de la capitale, Freetown, mot qui signifie ville libre, parce qu'on y conduisait pour y être libérés les esclaves capturés sur les navires négriers, en vertu des traités signés en 1831 et 1833 par les cabinets de Londres et de Paris. Une éclaircie se produit qui nous permet de voir nettement la ville : un grand arc de cercle, un amphithéâtre de quelques kilomètres de profondeur, au bord de la baie, sur une anse que couvrent de multiples constructions en pierre et en brique. Derrière immédiatement, des collines élevées se superposant en retrait et couvertes de forêts de palmiers et de faux cotonniers. De nombreuses villas sont construites ça et là sur les flancs de ces collines. Dans la rade, cinq steamers de diverses nationalités, un aviso et un contre-torpilleur anglais se balancent

(80) Joseph MEULEMAN (1874-1938) s'engage au service de l'E.I.C. le 6 décembre 1896 en qualité de sergent à la F. P. Lors de son premier terme, il est attaché à l'Ecole des Pupilles à Boma (1896-1898) et, lors de son second terme (1899-1901), à l'expédition Dhanis chargée de nettoyer la zone orientale du Congo. Il est promu lieutenant le 10 mai 1901. Il repart pour l'Afrique le 21 août 1902 et est appelé à commander la Compagnie de l'Etat-major de Boma. Rentré le 2 août 1903, il accomplit encore plusieurs termes au Congo de 1904 à 1916. Il avait été nommé capitaine-commandant le 1<sup>er</sup> juillet 1912. De 1919 à 1923, Meuleman travaille au Katanga comme contrôleur-adjoint de la main-d'œuvre indigène aux travaux du chemin de fer du Katanga. Il rentre définitivement en Belgique en 1924. Cf. M. COOSEMANS, *Meuleman Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. IV (Bruxelles, 1956), coll. 591-592.

(81) Jules LEJEUNE (1870-1909) s'engage le 6 mai 1892 au service de l'E.I.C. en qualité de commis de 2<sup>e</sup> classe. Il passe son premier terme à Boma (1892-1895) le second (1895-1898) dans le district des Bangala, puis à nouveau à Boma, et le troisième (1898-1902) dans le district des Cataractes. Devenu sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe depuis le 18 août 1901, il repart au Congo le 21 août 1902 et est désigné pour le Stanley-Pool. Il rentre en Belgique le 21 janvier 1906. Il meurt en 1909 à Thysville au cours d'un cinquième séjour accompli au service d'une compagnie coloniale. Cf. A. LACROIX, *Lejeune Jules*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 533-534.

sur leurs ancres. Beaucoup de barques et d'allèges vont des steamers au quai et vice-versa. Après le déjeuner, à neuf heures et demie, quelques camarades et moi, nous montons dans une barque que ces moricauds sont venus nous offrir pour une visite en ville. La marée descend en ce moment et notre barque doit lutter contre le courant de la rivière, aussi nous faut-il une demi-heure pour arriver au quai. Le long de celui-ci, quelques grues à vapeur ; au-delà, un temple à tour carrée ; un grand marché couvert ; les hangars où la flotte anglaise a ses approvisionnements de charbon ; de nombreuses constructions de toutes natures, presque toutes blanches, maisons des négociants blancs, régulièrement bâties et de belle apparence, une église catholique ; tout cela, édifices, temple, église, donnant à Freetown une apparence quasi-européenne. Dans le fond, sur une des collines, le palais du Gouverneur ; sur une autre très élevée, d'immenses casernes à fenêtres multiples. Depuis ma dernière visite, Freetown a considérablement augmenté. Le tout est enveloppé d'une verdure splendide, mais assoupi dans une atmosphère pesante. Il ne fait pas sain ici, aussi les officiers anglais n'y viennent-ils que pour une année. La ville est coupée de rues ou plutôt d'avenues larges d'une quinzaine de mètres bordées d'arbres ; aux carrefours, des fontaines où des noirs de tout âge et de tout sexe s'abreuvent, se lavent, emplissent des jarres et des calebasses, piaillant à qui mieux mieux. Sous presque tous les arbres, des marchands de légumes, de fruits, de poisson salé, etc. Les maisons sont occupées par des commerçants, des artisans, tailleurs, cordonniers, photographes. On débite presque tous les produits d'Europe : chapeaux, linge, vêtements, souliers, de provenance anglaise naturellement. Nous croisons une population des plus denses. Les notables, anciens affranchis, vêtus à l'euro-péenne, sont atroces, surtout les femmes. Ridiculement parés d'habits mal taillés, un parasol à la main pour protéger leur noire tignasse, les affranchis parquent, nonchalamment assis dans de petites voitures d'invalides traînées par un ou deux jeunes nègres, leurs frères, qu'ils regardent avec dédain et qu'ils traitent, non comme des esclaves, mais comme des bêtes de somme. Une des prétentions les plus singulières du citoyen nègre de Freetown, dit le docteur Barret, est de vouloir paraître blanc. Il imite sans transition notre mode et nos usages, et l'on ne peut voir sans sourire cette métamorphose subite que le défaut d'habitude fait sembler peut-être plus flagrante. Une feuille publique de Sierra Leone expose minutieusement les conditions

nécessaires pour devenir un « parfait gentleman ». La contrefaçon qui part, en somme, d'un bon sentiment, est, à la rigueur, supportable chez les hommes ; mais que dire des falbalas, des rubans, des dentelles ébouriffantes dont se pare une lady noire, et de ses airs de princesse. La simplicité et le madras aux vives couleurs siéent autrement bien aux négresses si elles le savaient. Le peuple de Sierra Leone, qui a conservé assez bien ses mœurs et ses coutumes, est autrement intéressant. Les femmes tirent particulièrement l'œil. Comme vêtements, une sorte de peignoir ample un peu serré à la taille, un mouchoir de couleur noué sur la tête. Ce qui leur donne grand air, c'est la souplesse de leur démarche ; allant pieds nus, libres de tous leurs mouvements grâce à l'absence de corset, assez plantureuses de toutes parts, ces moricaudes ont une façon de marcher en se balançant sur les hanches qui sent fort la danse du ventre. Nous entrons dans un des bazars pour acheter des cartes et je prends les treize qui me paraissent les plus intéressantes, puis dans un coquet cabaret bien ombragé, nous nous attablons et commençons à faire les adresses. Nous nous rendons ensuite à la poste. Pendant une demi-heure, bavardages et rires avec deux gentes mulâtresses qui pèsent nos lettres et n'arrivent pas à faire nos comptes de timbres et de cartes. Si tout s'expédie aussi lestement à Sierra Leone... Mais il est l'heure de partir, car l'« Albertville » doit lever l'ancre à 11 heures. Il pleut à verse, c'est la saison des pluies. Nous traversons le marché qui est une rue étroite et longue. A droite et à gauche, des bazars où l'on trouve de tout : au milieu, une population extravagante : des gosses nus, des noirs, grands et petits, vêtus de mille façons, des femmes portant leur dernier-né sur le dos, des poules, des chiens, parfois un petit bœuf du Fouta, puis encore des marchands de vin de palme, des étrangers ahuris, un méli-mélo digne de notre mi-carême. Ici comme chez les autres populations de l'Afrique, la coutume est de tout porter sur la tête :alebasses pleines d'eau, jarres de malafu<sup>(82)</sup>, paniers de fruits, seaux, marmites, bouteilles, tout fût-ce une orange, est posé en équilibre sur les coiffures les plus hétéroclites. Oh ! ces coiffures ! Qu'on imagine tout ce que l'on veut en feutre, en paille, en cuir, en fourrures, en étoffe... Qu'on imagine toutes les formes : buses, chapeaux tyroliens, casques d'explorateurs, bonnets écossais, bonnets de galériens, toques, coiffes russes, casquettes en cuir de pêcheurs de la mer du

(82) Le *malafu* est le suc fermenté du palmier élaeis.

Nord, chapeaux de femmes... Nous rencontrons des enfants revenant de l'école : ceux qui ont des livres et une ardoise les portent sur la tête. Nous passons près du lavoir public, crevasse d'une vingtaine de mètres de profondeur, avec dans le fond un filet d'eau le long duquel s'échelonnent les lavandiers et lavandières. Le linge est mis par paquets, puis, à formidables coups de battoirs, les noirs blanchisseurs font subir aux objets à lessiver un traitement qui doit en compromettre singulièrement la solidité. Nous arrivons au quai et nous rembarquons aussitôt. Il est un peu plus de onze heures quand nous mettons le pied sur le pont du navire, mais le capitaine n'est pas encore de retour. Il s'est rendu à terre pour engager un équipage noir pour aller à Boma et retour à Sierra Leone. Ainsi font tous les capitaines des navires qui viennent sur les côtes d'Afrique (ils s'adressent pour cela à une agence). Il est près d'une heure quand notre capitaine revient, seulement il faut attendre l'embarquement des hommes engagés. Il est quatre heures et demie quand le navire lève l'ancre. Le temps est détestable, des averses assez fortes nous empêchent presque continuellement de rester sur le pont et un vent violent souffle par tribord. Nous passons près d'une pointe à cocotiers à l'extrémité de laquelle un sémaphore est bâti. Plus loin, nous voyons un monstrueux requin. Mais l'obscurité vient bientôt dérober la côte à nos yeux. La mer est assez agitée et plusieurs recommencent à être indisposés.

Le 4 septembre, l'« Albertville » fait escale à Axim, puis à Sekondi, agglomérations de factoreries entourées de villages indigènes de la Gold Coast, et, le 8, arrive à Banane.

8 septembre 1902. — Quand je me réveille à 7 h. 1/2, nous sommes près de Banane. A 8 h. 1/2, le navire stoppe dans le petit port. Visite à bord du docteur Etienne<sup>(83)</sup>, des employés de la poste, d'un ex-lieutenant du génie chargé d'installer à Banane les appareils de télégraphie sans fil, et arrivée à bord du pilote chargé de conduire l'« Albertville » à Boma. Ce pilote, un Suédois, a une quinzaine d'années d'Afrique et il en est à sa deuxième femme blanche. La première, qui lui en faisait porter, fatiguée de ce vieux cadavre

(83) Elie Joseph ETIENNE (1855-1920), docteur en médecine de l'Université de Louvain, s'engage comme médecin au service de l'E.I.C. le 15 février 1888. Il accomplit sept termes successifs dans le Bas-Congo. Promu médecin-inspecteur en 1911, il meurt à Banane en 1920. Cf. J. RODHAIN, *Etienne Elie Joseph*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 370-372.



récaltitrant, prit un beau jour le chemin de l'Europe. Il s'adressa alors à une agence anglaise, comme font les missionnaires protestants, et après échange de photographies, il reçut une femme dont le physique est plus en harmonie avec le sien, ainsi que j'ai pu le constater ce matin. Est encore montée à bord, la mère supérieure de Kinkanda, à laquelle j'étais chargé de présenter les respects de M. le curé Buysse<sup>(84)</sup>. Elle était venue passer quelques jours à la mission de Moanda. J'ai causé quelque temps avec elle sur le pont. A 2 h. 1/2, le navire lève l'ancre, mais il paraît que nous nous arrêterons à l'île de Matéba. A 4 heures, nous stoppons, il n'y a plus assez d'eau. Nous repartirons demain matin à huit heures.

*9 septembre 1902.* — Pas possible de partir, il paraît qu'il y a moins d'eau qu'hier. Nous redescendons à Banane à 10 heures pour prendre une allège dans laquelle on mettra une centaine de tonnes afin de diminuer le tirant d'eau de l'« Albertville », puis nous remontons à l'endroit où nous étions ce matin, à quelque distance en aval de Matéba (...).

*10 septembre 1902.* — On a travaillé une grande partie de la nuit pour charger l'allège. A neuf heures et demie, nous partons. Quel beau fleuve ! A midi, nous sommes en vue de Boma. Les environs sont toujours les mêmes, mais combien la capitale est changée ! A 1 h. 1/2, nous sommes arrivés. Visite des camarades, débarquement des bagages, déclarations à la douane, etc. Le premier noir qui me salue est mon ancien boy Manza. Je reçois mes billets de logements pour « Les produits du Mayumbé ». Je suis bien logé, j'ai une belle grande chambre et il paraît que la table est excellente. A 4 h. 1/2, je fais chercher mes deux couvertures. A 7 h. 1/2, dîner puis visite au navire.

*11 septembre 1902.* — Ce matin à 8 h. 15, nous sommes chez le commandant de la F.P. qui va nous présenter au Gouverneur. Ma destination est connue. Je vais au district des Cataractes, à Luasi. Tout le monde me dit que j'ai de la chance. M. le Gouverneur m'a choisi ce poste parce que je suis marié. Immatriculation. Très bien

(84) Ange BUYSSE (1845-1933) part au Congo comme missionnaire le 6 décembre 1891 avec deux autres prêtres et dix sœurs gantoises qu'il conduit à l'hôpital de Kinkanda à Matadi. Après avoir assumé les fonctions de curé à Boma, il prend, à partir de juin 1892, la direction de l'église catholique de Matadi. Il s'occupe aussi de l'hôpital de Kinkanda et d'une école africaine. Il rentre en Belgique en octobre 1895 et est désigné comme curé des communes de Bottelare et de Gentbrugge. Cf. A. VERLINDEN, *Buysse Ange*, dans *Bio-graphie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 103-104.

reçu chez le Gouverneur et son Secrétaire Général. Vu Shanu<sup>(85)</sup> et Goetgeluck<sup>(86)</sup>. Correspondance par pigeons de Banane à Boma et réciproquement. Je dois partir demain pour Matadi avec l'« Albertville » et, lundi, je partirai pour Tumba, mon chef-lieu de district (...).

*12 septembre 1902.* — Je dois m'embarquer à midi sur l'« Albertville » pour me rendre à Matadi avec Lejeune, Meuleman et les agents commerciaux (...). Arrivée à Matadi à 4 heures. Un agent vient à bord nous remettre nos billets de logement et faire prendre nos malles. Je suis logé à l'« Africa » ainsi que les autres agents de l'Etat. Chambres beaucoup plus confortables et plus propres qu'à Boma. Table excellente. Il n'y a plus rien à Matadi de ce que j'ai vu autrefois, tout est transformé : hôtels, magasins, maisons particulières. Des rues pavées relient tous les quartiers. On est occupé à achever la nouvelle gare. On construit partout de belles maisons en pierre. Il y a une belle bibliothèque publique. Les ateliers du chemin de fer sont magnifiques. Le lundi, le mercredi et le vendredi à 7 h. du matin ont lieu les départs des voyageurs pour Léopoldville. Le mardi, le jeudi, et le samedi arrivent les trains de Léopoldville. C'est dommage que la situation de Matadi ne soit pas plus favorable : des rochers partout, presque pas de verdure.

*13 septembre 1902.* — J'ai dû apprêter mes malles pour les envoyer à la gare. On est venu les chercher à trois heures et demie pour les peser et les mettre en wagon (...).

<sup>(85)</sup> Herzekiah SHANU (1858-1905), de nationalité nigériane, professeur à la *Grammar School* de Lagos, entre au service de l'Association Internationale Africaine en octobre 1884 en qualité de clerc. D'abord chef-suppléant au bureau des postes de Vivi, puis attaché au département des archives de l'Etat, il démissionne le 1<sup>er</sup> octobre 1893 et ouvre une factorerie à Boma. En 1894, il se rend en Belgique pour affaires et donne plusieurs conférences sur des sujets d'actualité coloniale. Il se suicide à Boma en septembre 1905. Cf. M. COOSEMANS, *Shanu Herzekiah*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. IV (Bruxelles, 1956), coll. 838-839.

<sup>(86)</sup> Léon GOETGELUCK (1862-1919) s'engage le 15 mars 1887 au service de l'E.I.C. en qualité d'agent d'administration. Il passe son premier terme (1887-1889) au Bas-Congo, son second (1893-1896) au district des Bangala et son troisième (1897-1900) au Kasai et au Bas-Congo. Il repart pour la quatrième fois en Afrique le 18 juillet 1901 et est attaché à la direction de la justice à Boma. Il rentre définitivement en Belgique le 11 juillet 1903. Cf. M. COOSEMANS, *Goetgeluck Léon*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 424-425.

15 septembre 1902. — Départ du train à 7 h. 15 : 2 locomotives, 2 wagons de 1<sup>re</sup>, 2 wagons de 2<sup>e</sup> et 2 wagons fourgons. Nous prenons ce qu'il nous faut pour manger en route. Temps très favorable. Voyage effectué dans de très bonnes conditions. Un père de Matadi dans notre wagon. Long entretien avec lui. Il ira voir ma petite femme et lui parlera de son voyage éventuel ici (...). Arrivée à Tumba à 16 h. 10. Reçu par le capitaine Elter<sup>(87)</sup>, un charmant garçon qui m'invite à dîner avec MM. Dohet<sup>(88)</sup> et Lejeune.

16 septembre 1902. — A 6 h. 1/2, départ au train de Léopoldville. Adieu aux camarades. La journée se passe à s'installer et à ranger ses malles. Le Commissaire est absent et rentrera dans quelques jours.

17 septembre 1902. — Je commence à prendre mon service. Je prendrai probablement le commandement de la compagnie, formée de bons soldats avec une musique qui fait l'admiration de tous. Inventaire du magasin d'armes. Le Gouverneur du Congo français devant arriver cet après-midi par le train de Matadi, le Commissaire est rentré à 11 h. 1/2. Tous les établissements sont pavoisés pour l'arrivée du Gouverneur (...). Plusieurs officiers et sous-officiers français mangeant aux « Magasins Généraux », où je prends provisoirement ma pension, ne m'ont pas caché leur surprise : ce soir, un petit concert a eu lieu en l'honneur du gouverneur français.

(87) Robert ELTER (1873-1931) s'engage en 1895 au service de l'E.I.C. comme sergent de la F.P. Il est désigné comme chef de poste de Kinkanda dans le district des Cataractes et nommé sous-lieutenant en 1897. A son deuxième terme (1898-1901), il est promu lieutenant et chef de secteur de Luozi. Il est ensuite nommé capitaine et commandant du camp de Luki. A son troisième terme (1902-1905), il est commandant de la compagnie du district des Cataractes à Tumba. Durant son quatrième séjour (1905-1908), il dirige la compagnie du Bas-Congo à Boma, puis est désigné pour la zone du Maniema. Il passe son cinquième terme (1909-1911) dans la Province Orientale et son sixième terme (1913-1917) dans le district du Lac Léopold II. Il avait été nommé administrateur territorial principal en 1914. Cf. G. MOUTAERT, *Elter Robert*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 291-293.

(88) Alphonse DOHET (1868-1908) entre en qualité de commis au département de l'Intérieur de l'E.I.C. le 20 mai 1887. Il part en 1890 à Boma comme secrétaire particulier du Vice-Gouverneur Général Coquilhat. Il passe son second terme (1892-1895) dans le Bas-Congo, son troisième (1896-1899) dans le Haut-Congo, son quatrième (1899-1902) dans le district du Stanley-Pool, son cinquième (1902-1905) comme intendant dans le même district et son sixième (1905-1908) comme sous-directeur du service des Finances de la Province Orientale. Il meurt à Stanleyville en 1908. Cf. A. LACROIX, *Dohet Alphonse*, dans *Biographie Belge d'Outre-Mer*, t. VI (Bruxelles, 1968), coll. 333-334.

*18 septembre 1902.* — On se prépare en vue de l'inspection semestrielle qui aura lieu demain. Je suis occupé à continuer les inventaires et à faire les états de reprise et de remise de la compagnie. J'ai été à l'exercice ce matin et j'ai conduit le défilé. Je serai vite réhabitué à toutes ces choses pour lesquelles j'ai toujours eu beaucoup de goût. Ce qui est tout à fait changé, c'est l'administration de la compagnie, laquelle est devenue assez compliquée.

*19 septembre 1902.* — Inspection semestrielle du Commissaire de district. A 6 h. 1/2, écoles de Compagnie. A 9 h., inspection des camps, les hommes se tenant devant leurs habitations, l'uniforme des dimanches et la couverture sur le bras, la médaille et le livret à la main. Inspection terminée à 10 h. 1/2. Demain, on verra le magasin d'armes et le magasin d'habillement.

*20 septembre 1902.* — Samedi. Matin. Exercices. Tableaux de services. Après-midi : nettoyage général. Je m'ennuie beaucoup parce que je suis dans une chambre provisoire. Et puis je pense toujours à ma petite femme et à ma petite fille, toujours, ma pensée ne les quitte pas un seul instant. Je ne comprends pas encore comment j'ai pu les quitter. Comme nous serions heureux si nous étions ici tous ensemble.

*21 septembre 1902.* — Dimanche. Je suis resté au lit jusque huit heures. J'ai fait chercher mon déjeuner, qui consistait en chocolat, tartines et pâté de poulet. A 9 h. 1/2 a lieu la vente et la succession de M. Nicodano<sup>(89)</sup>, l'Italien qui a été tué par un buffle. La vente des effets d'habillement, du linge, de la chaussure et de la coiffure a produit un peu plus de cinq cents francs. Ce Monsieur n'avait plus que quelques mois à faire avant de rentrer en Europe. Après cela avait lieu une vente de chèvres données à l'Etat par les chefs indigènes pour les impôts. Déjeuner à 2 h. Vers 4 h., je suis allé avec le capitaine Elter, dire bonjour aux Pères qui habitent à trois ou quatre minutes d'ici. Ils sont là cinq au six Pères et Frères. Nous avons goûté de la bière qu'ils fabriquent. C'est une bière de ménage légère, mais agréable à boire. Je leur ai parlé de mes petites affaires (...).

*22 septembre 1902.* — Le capitaine Elter est parti à huit heures. Il avait l'air triste. Pauvre Elter, il est si vilainement arrangé que

(89) Je n'ai pu identifier cet agent qui dépendait probablement d'une société privée.

plusieurs pensent qu'il ne reviendra plus. Il faisait, depuis plusieurs jours, tous ses efforts pour cacher la gravité de son état, afin de pouvoir partir. Si le commandant l'avait su, c'est moi qui aurais été désigné pour aller à Luozi. Mais il vaut peut-être mieux que je reste ici. J'aurai la vie plus facile. Je n'ai pas encore dit quel était le personnel dont je disposais. J'ai un boy, une lavandière et un boy pour aller chercher l'eau pour le bain, etc., etc. J'ai commencé à apprendre à ma lavandière à se servir de bleu et d'amidon.

23 septembre 1902. — Je m'habitue peu à peu à mes fonctions. Je suis assez occupé mais dans un mois, quand je serai au courant, cela marchera tout seul. Je ne pourrais être mieux nulle part au Congo. Tous les matins, de 6 à 8 heures, j'assiste à l'exercice. Je commande moi-même lorsqu'on fait l'école de Compagnie.

24 septembre 1902. — Je viens d'apprendre que M. et M<sup>me</sup> Gille <sup>(90)</sup> de Boma viennent passer quelques jours ici. Ce sont des amis du Commissaire de district, ils retournent ensemble en Europe.

28 septembre 1902. — Je me suis levé trop tard pour aller à la messe, laquelle est dite à 7 heures. C'est un peu tôt, surtout que nous n'avons que ce jour où nous puissions rester au lit. Je me suis quand même levé à 6 h. 1/2. Je me suis occupé chez moi jusque 8 h. 1/2, puis j'ai été déjeuner. A 11 h., appel. J'ai inspecté les hommes en tenue de dimanche. Après-midi, j'ai été dîner à 2 heures, puis je suis rentré chez moi. Le Commissaire de district m'a fait appeler au sujet du service. Demain matin, je dois faire partir tous mes bagages au pavillon que je dois habiter. Enfin ! il n'y a pas de mal ! Comme je me suis ennuyé aujourd'hui ! Si Maria et Madeleine étaient ici ! Il est huit heures quand je me mets à table. A 9 h. 45, je rentre chez moi.

<sup>(90)</sup> Paul GILLE (1869-1917) s'engage au service de l'E.I.C. le 6 mai 1894 en qualité de sergent à la F. P. Désigné pour le district du Stanley-Pool, il est nommé sous-lieutenant en 1897. Il rentre en Europe le 15 février 1898. Il repart le 18 mai 1899 et est désigné pour Boma. Il est promu sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe le 7 mars 1901. Il rentre au pays le 22 avril 1903. Il passe encore deux termes au Congo (de 1903 à 1906 et de 1907 à 1909) comme sous-directeur attaché au Secrétariat Général à Boma. Cf. M. COOSEMANS, *Gille Paul-Emile*, dans *Biographie Belge d'Outre-Mer*, t. VI (Bruxelles, 1968), coll. 407-408.

29 septembre 1902. — M. Tousseijn <sup>(91)</sup>, le sous-officier blanc de semaine, attrape 15 jours d'arrêts ce matin, après en avoir eu quatre hier. Je devais diriger une manœuvre à feu, demain matin, dans la brousse, mais cela n'aura pas lieu, bien que je m'y fusse préparé dès hier. L'après-midi se passe à arranger ma nouvelle chambre. Cet après-midi, vers 3 h. 15, sont arrivés M. et M<sup>me</sup> Gille. Je les ai vus, mais de très loin. Il paraît que M<sup>me</sup> Gille n'est pas mal !

30 septembre 1902. — Ce matin, j'ai fait la paie ou plutôt j'ai donné la solde à mes hommes. Toute la matinée a été employée à cela, parce que les livrets et les feuillets de compte sont mis au courant au fur et à mesure qu'un homme se présente. Il fait réellement bon ce matin, froid même, pour ceux qui sont dans leur 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Après-midi, il fait plus chaud : 30° à l'ombre. Nous avons eu 34° dernièrement. Hier, j'ai trouvé deux pièces constatant qu'une femme, qui venait de se marier vendredi, avait déjà été mariée une fois à Khartoum, avec un ex-sergent. Elle avait profité de ce que son mari était en prison à Boma pour partir avec un autre. On va devoir annuler le mariage que l'on a fait ici, mais le reste ne pourra pas l'être. En tout cas, la femme n'est pas plus heureuse qu'avec son premier mari, puisqu'elle a déjà été battue, tandis qu'ils ne sont mariés que depuis vendredi.

1<sup>er</sup> octobre 1902. — Je me lève maintenant chaque matin à 5 h. 15. Je n'éprouve à cela aucune difficulté, car d'habitude je suis éveillé longtemps avant cette heure. Le commandant Lens <sup>(92)</sup>, celui qui doit remplacer pour deux mois le Commissaire de district, est arrivé vers 13 heures. Un peu avant 11 heures, trois femmes mariées à des

<sup>(91)</sup> Félix TOUSSEIJN (né en 1878) s'engage au service de l'E.I.C. le 16 décembre 1900 en qualité de sergent à la F.P. Désigné pour le camp d'Umangi le 31 janvier 1901, puis pour le district des Cataractes le 9 février, il arrive à Tumba le 11. Il est attaché à la zone de la Rive-Nord le 7 avril 1902 et rentre à Tumba le 20 août 1902. Il est ensuite attaché à la zone de la Rive-Nord le 29 juin 1903. Nommé premier sous-officier le 29 juin 1903, il rentre en Europe le 29 décembre de la même année. Il repart au Congo le 23 juin 1904 et est attaché à la Compagnie du Bas-Congo le 15 juillet 1904. Il passe au district des Cataractes le 13 janvier 1905, puis au district de l'Equateur le 17 août 1905. Il tombe malade et rentre définitivement au pays le 30 décembre 1905. Cf. A.E./A.A.R.M. 3568 (871).

<sup>(92)</sup> Alfred LENS (1869-1929) s'engage pour le Congo le 18 mai 1891 en qualité de sergent à la F.P. Désigné pour le Haut-Uele, il assume le commandement du poste d'Engwettra. Promu sous-lieutenant, il tombe malade et redescend à Boma. Il rentre en Europe en 1894. Il accomplit son second terme

noirs du chemin de fer sont venues se plaindre chez moi de ce que d'autres femmes, appartenant à une tribu différente, avaient dit que leur *libolo* était *mabé* <sup>(93)</sup> ! Elles craignaient sans doute d'être dépréciées sur le marché. Je les ai envoyées chez le Commissaire de district en le prévenant que c'était une affaire un peu scabreuse. Comme M<sup>me</sup> Gille était là, le Commissaire leur a dit de revenir plus tard. Ce soir, en revenant de dîner, j'ai vu par la porte ouverte de l'habitation d'un blanc, trois agents de l'Etat avec chacun une femme sur les genoux. Il y en a un ici, un M.B., que sa maîtresse noire allait parfois rechercher dans les cafés. Très souvent, il y a des histoires entre les blancs du chemin de fer, quand ils apprennent que leurs moricaudes leur font porter des cornes grandes comme des clochers.

2 octobre 1902. — Le courrier d'Europe arrivera bientôt, demain sans doute. Pourvu que j'aie de bonnes nouvelles de Maria. Rien de bien important. M. et M<sup>me</sup> Gille sont partis pour Matadi par le train de huit heures. Le Commissaire de district est occupé à remettre son commandement au commandant Lens. Aujourd'hui, il a fait exceptionnellement bon ; le soleil ne s'est pas montré. J'ai maintenant terminé l'arrangement de ma chambre (...).

4 octobre 1902. — Envoi de chariots à Kitobola avec 10 tonnes de ciment. Ceci pour les blancs. Les Pères m'ont rendu leur visite. Retraite avec musique.

5 octobre 1902. — Nous avons appris hier soir la mort de la Reine <sup>(94)</sup>. On chantera un service mardi à 8 h. 1/2. La troupe y assistera en grande tenue.

6 octobre 1902. — Lundi. Plusieurs agents montent ou descendent cet après-midi (...). Une demi-douzaine de Français se rendaient à Brazzaville. Ce soir, la musique ne joue pas, en signe de deuil.

7 octobre 1902. — Aujourd'hui service pour la Reine. A 7 h. 1/2, rassemblement : à 8 h. 10, départ. Les troupes restent devant l'église,

de 1895 à 1899 dans le district des Cataractes et est nommé lieutenant, puis capitaine. Le 16 janvier 1900, il repart une troisième fois pour l'Afrique. Il est désigné pour le Kwango, puis pour le district des Cataractes où il prend le commandement de la zone de Luozi. Le 17 avril 1902, il est nommé capitaine-commandant de 2<sup>e</sup> classe. Il rentre en Belgique le 3 juin 1903. Il participe à la campagne de 1914-1918 dans l'armée métropolitaine. Cf. A. LA-CROIX, *Lens Alfred*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 542-544.

<sup>(93)</sup> Traduction du lingala : « leurs parties sexuelles étaient mauvaises ».

<sup>(94)</sup> Marie-Henriette d'Autriche, épouse de Léopold II.

celle-ci étant trop petite pour contenir tout ce monde. Les Pères avaient bien fait les choses. Les honneurs ont été rendus au moment de l'élévation par toute la compagnie, clairons et tambours sonnante et battante aux champs. Après la cérémonie, service de dimanche.

8 octobre 1902. — Je n'ai pas encore reçu mes journaux, je pense qu'ils auront été envoyés au commandant Leclercq<sup>(95)</sup> à Lisala, puisque moi j'ai reçu les siens. Je les ai reportés à la poste immédiatement. Fera-t-il la même chose ? Nous sommes invités à aller à 17 h. chez le commandant De Meulemeester<sup>(96)</sup>. Il nous offre un verre de champagne. Le commandant 2<sup>e</sup> classe Lens adresse quelques paroles qui resteront célèbres parmi nous (*sic*) ! Puis, à la fin, Lejeune veut aussi s'en mêler, malheureusement pour lui, car il eût mieux fait de se taire ! A 17 h. 1/2, nous étions rentrés chez nous.

9 octobre 1902. — A 7 h. 1/2, je vais ranger la compagnie en bataille dans l'allée qui conduit à la gare. Le commandant passe, puis je fais rompre les rangs et nous restons sur les quais jusqu'au départ du train. Service de dimanche jusque midi pour la troupe. Après-midi, le tailleur m'apporte mon matelas, traversin et oreiller en crin. On n'a pas ménagé le crin ; il est vrai que j'en ai une certaine quantité qui n'est pas en justification. Ce soir, vers 6 h. 1/2, éclate un formidable orage. Pluie torrentielle, éclairs et coups de tonnerre continuels. A 9 heures, je profite d'une accalmie pour aller dîner,

(<sup>95</sup>) Victor LECLERCQ (1855-1933) s'engage au service de l'E.I.C. le 6 avril 1894 en qualité de capitaine à la F.P. Il passe son premier terme dans l'Uele et est nommé capitaine-commandant. Il rentre en 1897 en Europe. Il accomplit deux autres termes (de 1898 à 1901 et de 1901 à 1903) dans l'Equateur. Cf. M. COOSEMANS, *Leclercq Victor*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. IV (Bruxelles, 1956), coll. 503-504.

(<sup>96</sup>) Adolphe DE MEULEMEESTER (1870-1944) s'engage au service de l'E.I.C. le 6 novembre 1895 en qualité de lieutenant à la F.P. Il passe son premier terme (1895-1899) à Nouvelle-Anvers dans le district des Bangala et est promu capitaine. Il repart en 1899 comme capitaine-commandant et rétablit l'ordre dans le district de la Mangala. Il prend ensuite le commandement du district des Cataractes et construit une route de 21 km reliant Tumba à Kitobola. De 1903 à 1910, il est Commissaire de district, puis Commissaire Général de la Province Orientale. Le 12 janvier 1911, il est promu Inspecteur d'Etat et assure l'inspection des districts de Stanleyville, de l'Uele et de l'Aruwimi de 1911 à 1914, puis des districts du Kasai-Sankuru de 1914 à 1915. Il dirige la province du Katanga de 1915 à 1917. Il devient Vice-Gouverneur Général le 7 août 1917 et est envoyé en cette qualité à Stanleyville. Il assure le gouvernement de la Province Orientale de 1917 à 1926. Cf. A. MOELLER DE LADDERSOUS, *Meulemeester (De) Adolphe*, dans *Biographie Belge d'Outre-Mer*, t. VI (Bruxelles, 1968), coll. 727-732.



mais quand je rentre, à dix heures, la pluie a recommencé et a continué presque toute la nuit.

10 octobre 1902. — J'ai mal dormi. Il fait assez frais. Le soleil s'est montré seulement après-midi. On se croirait vraiment en Europe. Beaucoup de passagers sont arrivés de Matadi. Capitaine Arickx <sup>(97)</sup>. Je n'en connais aucun, ce dont je suis très content : cela m'évite de faire des dépenses qui sont toujours considérables ici, car tout coûte si cher.

11 octobre 1902. — Violent mal de tête après-midi. Tir. Rien de particulier. Tapage nocturne fait par le chef de gare. Un autre du chemin de fer trouvé ivre mort sur la voie.

12 octobre 1902. — Dimanche. Rien de particulier. Le commandant m'a donné ma commission d'officier de police judiciaire. J'ai passé tout l'après-midi au bureau et ne suis sorti selon mon habitude que pour les repas.

13 octobre 1902. — Forte pluie jusqu'à 8 heures du matin. Ni mes journaux, ni ma malle ne sont arrivés.

14 octobre 1902. — Mardi. Rien de particulier. Il a fait assez frais toute la journée. Un petit boy, que son maître (un noir) ne voulait pas payer, est venu réclamer mon intervention.

15 octobre 1902. — J'ai fait commencer le tir ce matin. Nous avons eu une forte pluie de 4 h. à 5 h. 1/2. Cinq officiers français viennent dîner et loger ce soir aux « Magasins Généraux ». A 19 h., je fais chercher mon dîner. A 22 h. 1/2, pendant que je suis à mon bureau, une femme arrive pour réclamer du secours. C'est une femme du Haut-Congo, mariée de la main gauche à un Sierra-Léonais, ouvrier au chemin de fer. Son amant, voulant aller coucher avec une autre femme, l'a frappée durement parce qu'elle réclamait. Je la fais passer le reste de la nuit dans une des chambres du *chimbèke* des boys. Demain nous arrangerons l'affaire de l'autre.

(97) Jules ARICKX (1869-1921) part pour le Congo le 6 mars 1892 en qualité de sergent à la F.P. Au cours de son premier terme (1892-1895), il séjourne dans le Haut-Uele, puis dans le Bas-Congo. Il est promu sous-lieutenant en 1894. Il passe son second terme (1895-1898) dans le Kwango et son troisième (1898-1901) dans le district des Cataractes. Il est nommé capitaine en 1900. Il repart pour la quatrième fois pour l'Afrique le 11 septembre 1902. Désigné pour le district des Bangala, il tombe malade et rentre définitivement en Belgique le 2 avril 1903. Cf. A. LACROIX, *Arickx Jules*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I (Bruxelles, 1948), coll. 30-31.

16 octobre 1902. — Temps frais toute la journée. Les caféiers qui se trouvent dans le massif devant mon pavillon sont en fleurs et leurs parfums embaument mon bureau. Le rosier qui est dans une de mes corbeilles est couvert de jolies roses. J'ai acheté un beau pagne en étoffe indigène à un chef et je l'ai placé en galerie au-dessus de ma fenêtre, c'est très joli ! J'ai acheté aussi deux beaux paniers et des nattes. Palabre au camp entre femmes de sergents. Un soldat a battu sa femme parce que celle-ci lui avait répondu de manger sa *nzini* ! Un chef de village a amené un de ses hommes qui a tué sa femme, puis lui a coupé la tête et les jambes, parce qu'elle lui avait répondu de baiser sa *nzini* ! Il paraît que c'est une injure sanglante pour un homme que de s'entendre dire par une femme de baiser sa « petite fente ». Dans beaucoup de tribus, l'homme tue ou plutôt tuait la femme. Un procès-verbal a été dressé au patron de la « Belgika » parce qu'il n'avait pas fermé son établissement à l'heure réglementaire, qu'une douzaine de blancs y faisaient beaucoup de bruit et qu'on a refusé de fermer après l'avertissement de l'officier de police judiciaire (...).

20 octobre 1902. — Clairon Maïza avec Luila. Grande palabre. Des maçons sont arrivés pour construire, au pied du mât de pavillon, une terrasse où l'on placera les trois petits canons du magasin pour tirer les salves d'usage les jours de fête nationale ou lors de l'arrivée du Gouverneur (...).

22 octobre 1902. — J'ai commencé à faire arranger la station. Nous avons en ce moment de très belles roses de différentes espèces. J'ai reçu hier deux beaux paniers. J'en ai maintenant huit. J'ai vu descendre plusieurs agents ayant fini leur terme. Tous étaient bien portants, on eût dit qu'ils venaient de Belgique. Nous avons jusqu'au-dessus de la tête du nouveau Commissaire. Il n'est pas méchant, mais il n'est pas très intelligent et, de plus, il est un peu orgueilleux. Et sciant !

23 octobre 1902. — Un adultère !!! Le sergent Mayale a trouvé une somme de six francs et un collier de verroterie dissimulés dans un coin. La femme a finalement avoué qu'elle avait reçu ces choses d'un ami, un soldat de la mission Calua, mais elle n'a pas voulu dire ce qu'elle avait fait pour mériter un tel cadeau. Le mari lui a flanqué une bonne pile entre quatre yeux (...).

26 octobre 1902. — A l'appel de onze heures, un soldat vient me

dénoncer sa femme qui, la veille, s'est rendue dans l'habitation d'un caporal. La femme était sortie de chez elle croyant son mari endormi, mais celui-ci, ne la voyant pas rentrer, s'est mis à sa recherche. Le caporal, qui est marié, avait pour recevoir librement la femme du soldat, flanqué une pile à sa femme et celle-ci s'était réfugiée chez une amie. Comment pouvoir arranger des différends pareils !

*27 octobre 1902.* — La drisse du pavillon s'étant cassée ce matin, j'ai dû faire abaisser puis replacer le mât. La drisse s'est de nouveau cassée et il a fallu recommencer l'opération, assez difficile, je vous assure.

*29 octobre 1902.* — Peu d'appétit aujourd'hui.

*30 octobre 1902.* — Je ne me sentais pas très bien ce matin ; j'ai quand même été surveiller l'exercice jusque huit heures, puis je me suis mis sur mon lit pensant que mon malaise passerait avec un peu de repos. Mais me sentant de plus en plus brûlant, j'ai consulté mon thermomètre : 39°5. J'ai fait aussitôt le nécessaire et, à seize heures, c'était fini. Plus rien qu'un peu de faiblesse, un peu de lassitude.

*31 octobre 1902.* — Mais, le lendemain, j'eus le tort de vouloir faire mon service comme d'habitude et de courir au soleil. Le soir, vers cinq heures, la fièvre m'a repris.

*1<sup>er</sup> novembre 1902.* — J'ai passé une mauvaise nuit. J'aurais bien voulu aller à la messe, mais ce n'était pas possible. Je suis resté sur mon lit presque toute la journée sans rien pouvoir prendre qu'un peu de lait.

*2 novembre 1902.* — Je vais mieux. Je crois que c'est fini. Je vais même tout à fait bien et je mange comme auparavant.

*3 novembre 1902.* — Je ne ressens plus qu'un peu de faiblesse. Tout va bien.

*4 novembre 1902.* — On vient d'annoncer au plus petit de mes boys, Lotumba, que sa sœur est morte. Il me demande la permission de partir demain matin pour aller passer quelques jours dans son village qui se trouve à cinq ou six jours d'ici. J'ai oublié de dire qu'il y avait eu grande palabre dimanche soir au camp. Le sergent Tembwe a horriblement battu sa femme. Il a presque refusé d'obéir au Commissaire de district auquel il a dit des grossièretés. Il a 8 jours de prison et j'ai été obligé de présider un conseil d'enquête, chargé d'examiner son cas. Il va être dégradé.

*5 novembre 1902.* — Rien de nouveau. Mon boy est parti ce matin à 6 h. 1/2. Rien de particulier pendant la journée. Quelques soldats sont occupés à réparer la clôture de mon jardin. J'ai coupé avec un sécateur les branches mortes des petits citronniers qui se trouvent le long de la clôture.

*6 novembre 1902.* — Le fils d'un chef est venu m'apporter deux beaux pagnes indigènes, comme celui que j'ai placé au-dessus de ma fenêtre. Ces trois pagnes feront une belle décoration dans mon fumoir. Aujourd'hui, j'ai fait placer un des trois petits canons destinés à tirer des salves les jours de fêtes. Demain, je ferai placer les deux autres. Les maçons sont venus qui ont fait autour du mât de pavillon une petite construction en forme de tour de un mètre de hauteur. Il a fait assez frais toute la journée. Il n'y avait que 26°. Nous n'avons pas eu de pluie depuis trois semaines.

*7 novembre 1902.* — Sans événement. Le chef qui m'avait envoyé deux pagnes hier, m'en a encore envoyé un aujourd'hui. J'attends maintenant des paniers. J'ai écrit à Matadi au sujet de ma charge. Il ne pleut toujours pas. De 11 à 15 heures, il a fait assez chaud.

*8 novembre 1902.* — En exécution d'une circulaire, j'ai proposé quatre soldats pour être nommés clairons. M. Tousseijn : 15 jours d'arrêt avec accès. Il est chargé du service de la prison et il a eu une affaire avec une femme qui refusait d'entrer au cachot. Il a été égratigné à la main. La femme, qui avait seulement un jour de cachot, s'en est vu alors infliger quatre. Tousseijn, trouvant la punition insuffisante pour son amour-propre, a été réclamer arrogamment chez le Commissaire de district. Celui-ci lui a infligé 15 jours et a fait une enquête sur ce qui s'était passé ce matin. Après l'enquête, la femme, en retournant en prison, a traité Tousseijn de sale blanc et de *nzingwako* (« celui qui lèche la fente des femmes » en lingala) et cela lui a valu un mois de cachot. Cette femme s'appelle Marie-Josèphe et elle est restée plusieurs années chez les Ursulines de Lierre. Elle a pour mari le caporal Mangali. Mère d'un enfant d'un an, on la laisse sortir pendant la journée, mais elle ne peut pas quitter les abords de la prison. Cet après-midi : tir : 3 sur 5. J'ai dû faire grimper mon boy au haut du mât de pavillon pour dégager la drisse prise dans la poulie.

*9 novembre 1902.* — Ayant été de ronde à 3 heures, je ne me suis levé qu'à huit heures. A ce moment, on est venu m'apporter la lettre

de faire-part du chef de gare, mort cette nuit à 2 heures. L'enterrement aura lieu à 4 h. 1/2. A 11 heures : appel. En rentrant de l'appel, je trouve sous ma véranda une femme qui venait se plaindre de ce que son mari était parti avec la clef de la maison sans vouloir la laisser rentrer. Cette femme est celle dont j'ai déjà parlé, à propos de ses deux mariages : Zara de Khartoum. Je viens de revenir de l'enterrement : nous avons été tous jusqu'au cimetière. Quand le prêtre nous a lancé l'eau bénite, après la descente du cercueil dans la tombe, je crois que j'ai été le seul à faire le signe de croix ! Quel respect humain ! M. Cefaratti<sup>(98)</sup>, 1<sup>er</sup> sergent, parti pour Dembo il y a quelques semaines, vient d'être rappelé à Tumba. Il arrivera dans quelques jours. Il a commis là des faits très graves, des abus de pouvoir, et il pourrait bien être condamné et révoqué. Il se verra d'abord infliger une punition disciplinaire.

*10 novembre 1902.* — J'ai oublié depuis longtemps de dire que la chasse est fermée ici du 15 octobre au 15 mai, excepté pour les petits oiseaux. J'ai eu le plaisir de revoir M. Bourdau<sup>(99)</sup>, chef de service au chemin de fer à Matadi. Il était passé ici mercredi dernier, se rendant à Léopoldville. Ce monsieur est marié, sa femme est avec lui et elle va avoir fini son second terme de deux ans. Elle se porte très bien.

*11 novembre 1902.* — Aujourd'hui à 14 h. 15, devant la garde montante et tous les gradés noirs en armes, j'ai procédé à la dégradation du sergent Tembwe. Les petits canons sont presque prêts et demain je procéderai à l'essai de l'un d'eux. J'ai reçu cet après-midi une

(98) Alfonso CEFARATTI (né le 8 mai 1871 à Campo di Pietra en Italie) s'engage au service de l'E.I.C. comme sergent à la F.P. le 1<sup>er</sup> mai 1900. Il arrive à Boma le 22 mai. Désigné pour le camp d'Irebu le 13 juin, il est attaché au district des Cataractes le 20 juillet et arrive à Tumba le 23. Il redescend à Boma le 28 mars 1903 et rentre en Europe le 22 avril 1903. Après avoir reçu l'Etoile de Service le 5 mai, il repart en qualité de commis-chef le 26 novembre 1903. Attaché au district des Cataractes le 17 décembre, il arrive à Tumba le 21. Désigné ensuite pour le district du Stanley Pool le 31 mai 1904, il arrive à Léopoldville le 2 juin. Il tombe malade et rentre définitivement en Europe le 15 août 1904. Cf. A.E./A.A.R.M. 3328 (870).

(99) Ernest BOURDAU (1866-1937) part le 6 juillet 1892 comme caissier à la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo. Il travaille dans cette société de 1892 à 1903 et devient chef de service. De 1904 à 1911, il séjourne en Chine où il est attaché à la Direction générale des Chemins de fer chinois. Il fait encore un dernier terme au Congo de 1912 à 1913 comme directeur de la société Alimentation du Bas-Congo. Cf. M. COOSEMANS, *Bourdau Ernest*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. III (Bruxelles, 1952), coll. 64-65.

jolie lampe à pétrole en cuivre envoyée par le Gouvernement. Sous peu nous recevrons encore différentes choses. J'ai eu des nouvelles de ma malle cet-après-midi : elle est à Léopoldville et va m'être envoyée.

*12 novembre 1902.* — Cefaratti est arrivé. Arrêts provisoires.

*13 novembre 1902.* — Cefaratti a fini par convenir qu'il avait fait ce qu'on lui reproche. Il a trente jours d'arrêts avec accès, mais il est probable que des poursuites judiciaires vont être introduites contre lui. J'ai préparé les charges pour la salve du 15 novembre et j'ai fabriqué un tire-feu, un dégorgeoir et deux écouillons. Une femme arrivée de Léo. Elle a quitté son mari, qui faisait partie du détachement envoyé à l'Enclave de Lado, le 20 septembre dernier, parce que, dit-elle, il la battait tous les jours afin de l'obliger à partir pour pouvoir en avoir une plus jeune à Lado.

*14 novembre 1902.* — Toutes les dispositions étaient prises pour la fête de demain. A 11 heures, un télégramme arrive de Boma. A cause du deuil du Roi-Souverain, il n'y aura pas de fête. Il y aura seulement distribution d'étoffes, de sel et de tabac. Service de dimanche. Donc je ne pourrai pas montrer mes qualités d'artilleur (...).

*15 novembre 1902.* — La Saint-Léopold ! J'aurais dû écrire à papa, mais il est vrai que nous n'avons guère été habitués à fêter quelqu'un dans la famille. Ma malle est arrivée hier de Léo, mais elle était inscrite sur le bordereau des marchandises destinées à Matadi et l'on n'a pu me la délivrer. Un télégramme du Directeur général Deuster<sup>(100)</sup> de Léopoldville m'avait cependant informé que je la recevrais aujourd'hui. Je vais lui écrire. Tant pis pour l'agent chargé des expéditions. J'ai reçu les journaux qui étaient partis pour le Haut-Congo dernièrement. Voici les dates de ces journaux : 31 août ; 4, 5, 6, 7, 8 et 9 septembre. Il a commencé à pleuvoir vers 18 h. 1/2. Il est

<sup>(100)</sup> Ferdinand DEUSTER (1858-1916) s'engage au service de l'E.I.C. le 6 juillet 1896 en qualité de capitaine de la F.P. Il passe son premier terme (1896-1900) à Boma et est nommé capitaine-commandant de 1<sup>re</sup> classe en 1900. Au cours de son second terme (1901-1904), il est nommé directeur général et séjourne toujours dans le Bas-Congo. Au cours de ses trois termes suivants (de 1905 à 1915), il est désigné pour assurer le commandement du district du Bas-Congo en qualité de Commissaire Général. Il meurt à Paris en 1916. Cf. G. MOULAERT, *Deuster Ferdinand*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. II (Bruxelles, 1951), coll. 287-288.

minuit et il pleut encore, très peu il est vrai. Il y avait trois semaines que l'on attendait de la pluie à Tumba. Il était 21 h. 15 quand j'ai été dîner (...).

*16 novembre 1902.* — Avant hier 14, un père trappiste est descendu malade. J'ai dû envoyer des hommes avec un hamac pour le porter à la mission. Hier 15 au matin, j'ai dû renvoyer les hommes à la mission pour l'amener au train pour Matadi.

*17 novembre 1902.* — Aujourd'hui concours de tir. Le temps est menaçant, la terre est détrempée. Départ à 6 h. 1/4. Retour à 8 h. 1/4 pour déjeuner. Puis départ à 9 h. 30. Tir interrompu à 10 h. 1/4 par la pluie. Nous restons 3/4 d'heure dans le hangar et la pluie ne cessant pas, nous revenons. Heureusement que j'ai mon imperméable.

Les carnets de Louis Leclercq s'arrêtent à la date du 17 novembre 1902. Au début de l'année 1903, il tombe malade (dysenterie chronique) et descend à Boma le 10 mars 1903. Le 2 avril, il s'embarque à Boma sur l'« Albertville » et rentre définitivement en Belgique le 22 avril 1903 <sup>(101)</sup>.

Durant ce troisième terme, il reste toujours fort apprécié par ses supérieurs :

« Bon officier, dévoué, sérieux, intelligent et discipliné. La façon dont il administre la Compagnie des Cataractes prouve qu'il prend son service à cœur. Très respectueux avec ses chefs et très digne avec ses subordonnés. Convient très bien pour le commandement qui lui a été confié. Santé assez bonne.

Tumba, le 1<sup>er</sup> janvier 1903

(s) *illisible* » <sup>(102)</sup>.

Le 10 mars 1903, le commandant Lens constate que le lieutenant Leclercq lui « a donné toute satisfaction dans le commandement de la Compagnie » et F. Fuchs, Directeur au Gouvernement Général, ajoute, à la date du 31 mars : « Bon officier à rengager après complète guérison » <sup>(103)</sup>.

A Gentbrugge, où il s'était à nouveau installé, Louis Leclercq a la douleur de voir mourir d'une péritonite sa fille Madeleine le

<sup>(101)</sup> Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

<sup>(102)</sup> Cf. Etat de notes du 2<sup>e</sup> semestre 1902, dans *Dossier Personnel SPA* 11 212 (K2120).

<sup>(103)</sup> Cf. Notes biographiques de M. LECLERCQ (10 mars 1903), dans *Dossier Personnel SPA* 11 212 (K2120).

24 octobre 1903. Il revient s'établir dans la province de Namur à Mettet où naissent sa fille Maria, le 15 août 1904, et son fils Joseph, le 15 mars 1906, puis à Mornimont, où naît son fils Albert le 28 janvier 1913 <sup>(104)</sup>.

Le 26 juin 1910, le Ministère des Colonies lui octroie la Médaille d'Or de l'Ordre Royal du Lion pour le récompenser des services rendus en Afrique <sup>(105)</sup>.

Durant la première guerre mondiale, il fait du renseignement pour l'armée française. Son existence s'écoule désormais paisiblement dans sa chère province de Namur. Il meurt à Bruxelles, à l'âge de 79 ans, le 7 janvier 1945 <sup>(106)</sup>.

Outre l'Etoile de Service en Argent et la Médaille d'Or de l'Ordre Royal du Lion, il était titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre Royal du Lion, de la Médaille Commémorative du Congo et de la Médaille d'Or de la Décoration Civique <sup>(107)</sup>.

Louis Leclercq a accompli trois séjours au Congo, tous écourtés pour des raisons de santé, et, au total, y a passé environ cinq ans. Nous ne disposons malheureusement d'aucun renseignement sur son premier terme.

En ce qui concerne son second terme, par contre, il nous donne une description objective des opérations militaires entreprises de novembre 1894 à mai 1896 contre les tribus de l'Aruwimi en révolte ouverte contre les autorités de l'Etat Indépendant du Congo. Remarquons que A. Lejeune-Choquet, dans son *Histoire Militaire du Congo* parue à Bruxelles en 1906, ne fait pas la moindre allusion à cette insurrection.

Le témoignage inédit de Louis Leclercq s'avère donc très précieux en ce qui concerne ces événements. Si ces carnets de campagne ne nous révèlent aucune opération tactique de grande envergure — comme dans la campagne arabe ou dans la répression de la récolte des *Batetela* —, ils nous donnent une idée valable des méthodes de « pacification » employées au Congo à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour soumettre les tribus réfugiées dans la brousse qui refusaient de vendre des vivres, de fournir des porteurs et des guides, et, qui pratiquaient la guérilla, les autorités militaires européennes

<sup>(104)</sup> Papiers LECLERCQ.

<sup>(105)</sup> Cf. A.E./A.A.R.M. 661 (865).

<sup>(106)</sup> Papiers LECLERCQ.

<sup>(107)</sup> Décorations appartenant à feu Louis Leclercq.



envoyaient des expéditions punitives chargées de tuer ou de capturer les rebelles et d'incendier leurs villages. Pareils procédés étaient à l'époque couramment utilisés dans la plupart des colonies. Les agents européens débarquant en Afrique se pliaient très vite aux circonstances et, enfermés dans leur microcosme par suite de l'éloignement et de la lenteur des communications, adoptaient la mentalité coloniale. Comme l'écrit justement Mannoni, « les colonisateurs de l'époque héroïque, de l'époque de l'expansion coloniale, étaient intimement persuadés de la valeur supérieure d'une civilisation qu'ils représentaient ; leur force venait du fait qu'ils avaient conscience que, s'ils la représentaient, ils ne l'incarneraient pas. Ils ne se posaient pas en modèles, ils proposaient aux autres leur propre idéal, qui les transcendait » (108).

En ce qui concerne son troisième terme, Louis Leclercq nous donne quelques renseignements sur la psychologie d'un officier de la Force Publique installé dans un petit poste tranquille du Bas-Congo de septembre à novembre 1902 : la vie y est facile mais, en dehors des palabres souvent provoquées par les femmes africaines, plutôt monotone.

En relisant ces pages jaunies, on a l'impression de pénétrer dans un univers insolite qui n'est pourtant pas encore tellement éloigné de nous dans le temps. Animé d'un réel sentiment de sincérité et de vérité, Louis Leclercq est un observateur méticuleux qui relate les faits et les juge rarement. Il est courageux sans être fanfaron. Il n'est pas ambitieux et ne cherche pas à se mettre en valeur. De tempérament peu liant, il ne fréquente guère les Européens et les Africains. Officier consciencieux, il exécute en parfait militaire les ordres reçus. Dans le cadre colonial (109) où il vit, dans les circonstances exceptionnelles où il se trouve contraint de rétablir l'ordre par la force, on ne peut qu'apprécier son sens de l'humanité. C'est un chef dévoué (il n'hésite pas à accoucher la femme d'un de ses soldats) qui règle les différends, autant que faire se peut, sans employer la violence. C'est un homme intègre qui n'exploite pas les

(108) O. MANNONI, *Psychologie de la colonisation* (Paris, 1950), p. 24.

(109) Cf. O. MANNONI, *op. cit.*, pp. 10 et suiv. : « Une situation coloniale se crée pour ainsi dire instantanément toutes les fois qu'un Blanc, même isolé, apparaît au sein d'une tribu, même indépendante, pour peu que le Blanc y passe pour riche, puissant ou simplement invulnérable aux forces magiques locales, et pour peu qu'il ait, fût-ce au plus secret de lui-même, et confusément, le sentiment de la supériorité qui en résulte pour lui. »

colonisés. Il blâme ses collègues qui agissent sans respecter la personne humaine (par exemple, ceux qui envoient des bandes arabes ravager le pays ou qui font fusiller sans jugement quelques dizaines de soldats soupçonnés de rébellion). Catholique pratiquant, fidèle à sa fiancée puis à sa femme, il est réticent devant le peu de scrupules qu'ont certains à accaparer les femmes des autres. Il est un peu regardant sur la dépense (il se fait une réelle joie de voir arriver des agents européens qu'il ne connaît pas et ne devra donc pas inviter). Son style est concis, souvent impersonnel, parfois banal. L'intérêt du récit reste, toutefois, soutenu. En bref, le témoignage du lieutenant Leclercq constitue une source inédite de grande valeur sur la mentalité d'un officier de la Force Publique de l'Etat Indépendant du Congo.

## BIBLIOGRAPHIE

Emile JANSENS, *Trébizonde en Colchide*, Presses Universitaires de Bruxelles. Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres XL, 1970, 272 pp., 62 fig., 1 frontispice en couleurs.

Faire une note sur cet ouvrage savant en n'étant ni géographe, ni géologue, ni historien, ni helléniste, ni latiniste, ni botaniste, ni climatologue, ni... quoi donc encore ! est évidemment une gageure.

Etre tout cela comme Emile Janssens, et en outre un voyageur acharné et infatigable en est certes une autre, surtout si s'y ajoute un talent de descripteur des pays et des faits historiques.

J'ai été le témoin de la gestation, discrète et même pudique de ce Trébizonde, évoqué comme un obstacle à des rencontres à certaines époques ou comme un souci durable et renaissant.

Trébizonde est né. Et je ne l'ai pas su.

Voici pourtant que je l'ai lu et que je *dois* confesser mon intérêt et mon plaisir.

Non pas, que par cette lecture, je sois devenu ce que je ne serai jamais. Mais tout de même un peu plus qu'avant. Un peu plus amoureux des belles Trapézontines, un peu plus horrifié par leurs cruautés ou leurs destins, et par ceux des hommes dont elles ont été les inspiratrices, les émules ou les victimes. Mon admiration ne va pas qu'à l'auteur d'un roman qui se déroule pendant trente siècles, mais aussi à l'écrivain savant, informé, curieux, méthodique et sagace qui l'a conté en nous donnant, scientifiquement, ses sources et les bases de ses affirmations.

E. JANSON.

Emile JANSENS, *Trébizonde en Colchide*, Presses Universitaires de Bruxelles, Travaux de la Fac. de Phil. et Lettres, t. XL (1969), in-8°, 272 pages, XXXII pl., 2 cartes.

L'auteur se propose d'offrir une synthèse historique du pays de Trébizonde, comblant ainsi une singulière lacune, non seulement de nos études byzantines, mais de notre connaissance, de manière plus générale, de cette partie d'Asie Mineure. Comme il l'écrit plaisamment, mais avec raison, « en simplifiant le titre, l'auteur est bien éloigné de s'être simplifié la besogne ». En effet, depuis les publications du promoteur des études trapézontines, J.-Ph. Fallmerayer (*Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt*, Munich, 1827, et *Original-Fragmenten...* se rapportant au même sujet, 1843-1844), c'est essentiellement la période impériale qui a fait l'objet des recherches, en particulier de G. Finlay en 1877, et de W. Miller, en 1926. En outre, le sujet n'a guère été traité en langue française.

L'auteur ne s'est pas contenté de s'interdire toute limite chronologique,

il a également étendu ses investigations dans de multiples directions, faisant montre d'un rare savoir dans les domaines de la géographie, de l'économie, de la faune et de la flore. En ces temps d'ultra-spécialisation, il est tonique de lire pareil livre, où tous les éléments concourent à recréer le visage de Trébizonde à sa ressemblance, et où la connaissance du terrain et des hommes permet de relier de manière concrète l'histoire des époques révolues à celle d'aujourd'hui. Les longues années de recherches, les nombreuses expéditions sur place, l'amour porté à un sujet d'élection, ont permis la réalisation d'un ouvrage qui, soyons-en sûrs, répond à son titre et à notre attente.

A Trébizonde, ville portuaire dont l'hinterland est cerné de montagnes, les facteurs géographiques jouent un rôle particulièrement déterminant. Le premier chapitre, *Le Pays*, s'attache à les définir, montrant la réalité d'une région naturelle aux caractères spécifiques et l'importance des routes d'accès permettant les échanges et l'acheminement des marchandises venant du plateau anatolien et d'Iran. Le territoire historique a des limites plus fluides. Le peuplement en communautés grecques est analysé en relation avec les autres peuples, notamment les Lazes, et la toponymie, avec d'intéressantes remarques sur les survivances dialectales. Cet exposé, très documenté, est rendu vivant par les pérégrinations de l'auteur.

Suivent une série de chapitres historiques, où les considérations géographiques et économiques tiennent une grande place. Dans l'*Antiquité*, le pays de Trébizonde fait partie à la fois du Pont et de la Colchide, mais ses caractéristiques le rattachent davantage à cette dernière. Sur les origines obscures de cette colonie grecque, la théorie antiquisante et romantique de Fallmerayer est réfutée. Les sources révèlent en tout cas qu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle, la cité était assez importante pour maintenir son hellénisme intact au milieu des peuples barbares : les données de Xénophon sont particulièrement précieuses à cet égard, et la littérature soviétique des antiquités géorgiennes est également utilisée. Après une indépendance de fait sous la domination perse, puis sous les diadoques, Trébizonde fut annexée par Rome en 64. Une description d'Arrien, envoyée par Hadrien, donne une bonne idée de la cité antique.

Sous l'*Empire byzantin*, Trébizonde joue le rôle d'une marche commerciale et militaire dont les gouverneurs, surtout après l'invasion seldjoukide du XI<sup>e</sup> siècle, manifestent parfois des velléités d'indépendance. En 1204, dès avant la prise de Constantinople par les Latins de la IV<sup>e</sup> croisade, Alexis et David Comnène, petits-fils d'Andronic, réfugiés en Colchide auprès de leur tante Thamar (l'auteur considère, après d'autres, que ce personnage énigmatique de la Chronique de Panarète est bien la reine de Géorgie), fondèrent, grâce à son aide, l'*Empire de Trébizonde* — îlot byzantin dans un environnement à la fois hostile et chaotique. Alexis devra payer tribut au sultan de Konya, qui le reconnaît comme souverain du Pont oriental en 1214 ; il portera le titre quelque peu enflé de « Basileus et autocrate de toute l'Anatolie, des Ibères et de la Pérateia » (partie de la Crimée).

Les règnes des empereurs successifs sont considérés à l'aide des sources et des auteurs, avec une appréciation réaliste des conditions politiques qui fait émettre à l'auteur une opinion plus favorable sur certains princes que celle de la plupart des savants. Sa curiosité d'esprit nous vaut un intéressant développement sur le *tzkanistèrion*, ce polo iranien en grande faveur dans les villes byzantines, aussi bien que des considérations sur les causes de la prospérité de la ville sous Manuel I<sup>er</sup>, le plus grand empereur de la dynastie. Prospérité dont témoignent la monnaie et les monuments, des relations intenses avec les Grecs, les Croisés de Saint Louis, la Géorgie. Des troubles

furent ensuite causés par la noblesse, en réaction contre un pouvoir fort, et par les Génois, qui, après les Vénitiens, avaient obtenu une concession : ces troubles persistèrent épisodiquement jusqu'à la fin de l'Empire. La querelle de l'Union des Eglises fut fortement ressentie, et Pachymère rapporte que Jean II se vit offrir le trône de Constantinople par les ennemis de l'Union. Mais Jean épousa une fille de Michel VIII Paléologue et consentit à abandonner les insignes du pouvoir suprême, conservés jusqu'alors par les Grands-Comnènes. Le règne d'Alexis III, commencé en 1350, est également à mettre en exergue, car ce fut un des plus difficiles mais aussi des plus brillants du petit empire. Une de ses caractéristiques fut d'étendre la politique des alliances matrimoniales aux princes turcs : « la beauté des princesses de Trébizonde fera autant sinon plus pour la longévité de l'Empire que ses forteresses et ses trésors » (p. 114). Contrairement à l'opinion occidentale, ces méthodes n'apparaissent nullement impies aux yeux des Trapézontins, et cela n'empêcha pas Alexis de favoriser l'orthodoxie chrétienne par des dons et des fondations aussi considérables que celle du monastère de Dionysiou à l'Athos. L'auteur tire ici un intéressant parti de la pénétrante description du pays de Trébizonde par Clavijo, en route pour la Cour de Tamerlan.

Sous Manuel III, l'empire de Roum se dissout en principautés instables, ce qui favorisa la montée des Osmanlis, mais la défaite de Beyazit Yildirim par Tamerlan fournit un sursis à Byzance comme à Trébizonde. Les alliances matrimoniales pratiquées par Alexis IV, dont les filles épousèrent respectivement le chef de la Horde turkmène du Mouton Noir, Georges Branković et Jean VIII Paléologue, et dont le fils Alexandre, élevé à la corégence, s'allia au souverain génois de Lesbos, sont symptomatiques de cette époque difficile. Son fils aîné Kalojoannès (Jean IV) l'assassinera d'ailleurs, avec l'aide des Génois.

Après la chute de Constantinople, Trébizonde se trouve être le dernier réduit de l'hellénisme chrétien en Orient. Jean IV, allié aux princes géorgiens et arméniens ainsi qu'au puissant Uzun Hasan son gendre, rechercha, comme naguère l'empereur byzantin, des alliances en Occident, mais également en vain. La période confuse qui précéda la prise de la ville par Mahomet II, en août 1461 (l'auteur adopte cette date parfois contestée), avec les interventions de personnages aussi divers que le protovestiaire Georges Amiroutzès et Sara Hatun, mère d'Uzun Hasan, est rendue de façon pénétrante. Le dernier Comnène, David, frère de Jean IV, fut d'abord assigné à résidence à Andrinople, avec sa famille et ses biens. Mais il sera finalement exécuté à Yedikule avec ses fils en 1463.

Le chapitre *Sous la Turcocratie* est d'autant plus intéressant que le sujet est moins connu. De nombreux proscrits et exilés trapézontins trouvèrent refuge à la Cour d'Hasan — devenu chah de Perse — et de sa femme Despina Hatun (Théodora Comnène), à la Cour de Géorgie et en Crimée. La ville, dont la population fut réduite à un tiers, ne devait plus recouvrer l'indépendance, mais la domination turque fut plutôt libérale, permettant la persistance du culte et des fonctions orthodoxes. Les Turcs se réservant l'armée et l'administration, les Grecs restèrent indispensables à la prospérité commerciale qui, bien que le commerce ne se fit plus qu'avec les voisins, ne se démentit qu'au début du xviii<sup>e</sup> siècle. Le témoignage excellent d'Evliya Efendi, en 1648, et celui de Pitton de Tournafort, qui fait état de décadence et d'insécurité, en 1701, attestent le changement de la situation. Celle-ci ne fera qu'empirer à l'époque moderne — guerre russo-turque, puis réveil des nationalités qui aboutira au mouvement des Jeunes Turcs en 1908 : on sait comment une coexistence séculaire fut rompue par la suite. Les Grecs furent expulsés de

Trébizonde dès avant le Traité de Lausanne. Ce qu'on sait moins, c'est que beaucoup de Trapézontins s'exilèrent en Macédoine grecque, dans la région de Verria, et que leurs associations culturelles sont encore vivantes aujourd'hui.

Le dernier chapitre du livre, *Trabzon*, aurait pu suivre ici, car il traite de la physionomie et de la vie de la ville turque actuelle, ainsi que de ses perspectives de développement social, culturel et économique, dans le cadre de ses constantes géographiques.

Sous le titre *Prosopographie trapézontine*, l'auteur propose quatre portraits, quatre destins exceptionnels et très différents. Si, en dépit d'une vie intellectuelle et artistique brillante, Trébizonde n'a pas donné naissance à une Ecole littéraire, et encore moins philosophique, elle n'en a pas moins produit quelques personnages hors du commun. On reprend d'abord ici, d'après les sources, les données de la vie d'Athanase, le fondateur de l'Athos (la communauté la plus significative de l'Orthodoxie) et on étudie sa personnalité et ses rapports avec Trébizonde. Des liens furent d'ailleurs maintenus avec l'Athos, et Alexis III y fondera le monastère de Dionysiou en 1374. Puis l'auteur essaie de cerner, avec plus de sympathie que la plupart des auteurs, la personnalité, ondoyante et déconcertante de Georges Amiroutzès, haut fonctionnaire et diplomate dont le rôle au moment de la prise de la ville reste contesté, et qui devint une sorte de conseiller scientifique du Sultan. Par son érudition, son réalisme politique, ses liens avec l'Italie et jusqu'à un certain libertinage, c'est, à bien des égards, un homme de la Renaissance. Le grand Bessarion pose moins d'énigmes, quoique cette figure d'ecclésiastique qui fit une carrière d'humaniste et de diplomate ne manque pas de complexité. Par sa stature intellectuelle et son rôle international, il dépasse Amiroutzès et est plus proche de nous qu'Athanase. Grand défenseur de l'Union des Eglises, il rencontra l'opposition farouche des Orthodoxes, et il devint en Italie l'ambassadeur de la pensée et de culture grecque (surtout celle de Mistra). Mais il resta assez fidèle à ses origines pour écrire un « Eloge de Trébizonde ». Une part à la légende est faite avec la « princesse de Trébizonde », concrétisée en la personne de Théodora Comnène (Despina Hatun). Cette belle princesse chrétienne, qui maintint sa foi vivante, poussa son époux turkmène à combattre Mahomet II, reçut à la Cour de Perse des exilés et des voyageurs et entra vivante dans la légende. Tout en s'autorisant la part du rêve, c'est avec pertinence et savoir que l'auteur étudie ce cas exceptionnel et symbolique d'une époque, de même que ses conséquences sur la littérature et l'art d'Occident.

Un important chapitre est consacré à l'*Archéologie*, essentiellement représentée par les époques byzantine et turque. Quoique n'étant pas spécialiste, l'auteur a non seulement dépouillé la bibliographie, mais il a fréquenté les archéologues occupés dans la région et possède une connaissance personnelle des monuments qu'il passe en revue. L'ancienne cathédrale, la Panagia Chrysoképhalos, fut construite selon la tradition en 914 (avec quelques emplois antiques), et fut rebâtie en 1341. Saint-Eugène, église d'un monastère qui participa à l'histoire politique de la cité, fut rebâtie après le même incendie, dû aux troubles de 1340. Les deux édifices, de même que plusieurs autres, subirent encore des modifications quand ils furent transformés en mosquées. Saint-Philippe, du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, devint la cathédrale après la conquête mais fut également transformée en mosquée, en 1665. La Nakip Camii, qui paraît remonter aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> et était peut-être l'église Saint-André, est très délabrée, avec des traces de fresques probablement de la fin de la période byzantine (je me demande s'il ne s'agit pas de la Sotka Mahallesi kilisesi, simplement citée par l'auteur, p. 226). L'église Sainte-Anne,

reconstruite en 884-885 selon une inscription, avec ses trois nefs voûtées et l'énigmatique relief qui surmonte sa porte, est le plus vénérable de ces monuments (des croix ornées arméniennes y ont été sculptées postérieurement), tandis que Saint-Basile, aujourd'hui un dépôt, remonte à l'époque turque, avec des éléments de remploi plus anciens. Les monastères rupestres situés aux abords de la ville sont très ruinés, quoique celui de la Théosképastos conserve quelques peintures qui m'ont paru plus lisibles qu'à l'auteur, et que celui de Saint-Sabas comporte encore plusieurs chapelles ornées d'intéressantes peintures de diverses époques (on se référera, à présent, à l'excellent exposé sur ces fresques par M. Restle, dans *Die byzantinische Wandmalerei in Kleinasien*, Recklinghausen, 1967).

Une notice plus longue est justement consacrée à la Sainte-Sophie, aujourd'hui Musée de l'Ayasofya et bien restaurée, qui est l'édifice le plus important pour l'architecture et la peinture murale de Trébizonde, tant par ses qualités artistiques que par la synthèse des tendances byzantines et orientalisantes (pour le décor sculpté des porches, je songe toutefois davantage à la Géorgie qu'à Achthamar). Fondation de Manuel I<sup>er</sup>, elle conservait encore au temps de Finlay un intéressant portrait de ce souverain (décrit p. 83). Il conviendrait d'ajouter que les fresques constituent un jalon précieux dans l'évolution de la peinture byzantine, car rien n'a été préservé pour cette époque dans la capitale occupée par les Latins.

L'auteur a eu à cœur de visiter les églises et monastères du pays de Trébizonde, qui sont malheureusement beaucoup plus ruinés encore que ceux de la ville, à l'exception du célèbre monastère de la Vierge que les Turcs appellent Meryemana (Mère Marie), situé à Sumela, dans une admirable zone forestière. Le témoignage de Fallmerayer, antérieur au dernier incendie et à la décrépitude consécutive au départ des Grecs, revêt ici une particulière importance. Les constructions restent impressionnantes, et, si les fresques sont en général tardives, des traces — que j'ai pu voir — de portraits impériaux rappellent encore le couronnement d'Alexis III en 1340. Certaines pièces ont été emportées par les Grecs lors de l'exil et l'icône de Sumela est à présent à Verria, en Macédoine.

Ce qui reste de l'architecture civile fait l'objet d'un relevé consciencieux et instructif, quoiqu'il subsiste peu de choses, et quasi uniquement dans le domaine militaire (fortifications de Trébizonde — avec restes du palais —, de Bayburt et d'Ispir, le Léontokastron des Génois), ainsi que le port. Fidèle à son optique, l'auteur ne manque pas d'évoquer les édifices turcs intéressants, mosquées et türbés, ainsi que l'énigmatique tour appelée Cephane, dont les Trapézontins m'ont dit qu'elle avait été découverte par lui.

Le texte se clôt par une *Bibliographie* remarquablement riche et exhaustive, et par un *Index* des noms propres. On regrette de ne pas y trouver la liste des empereurs de Trébizonde, d'autant plus qu'elle ne figure pas dans l'*Histoire byzantine* d'Ostrogorsky. Il nous faut dire aussi qu'une bonne vingtaine d'erreurs typographiques émaillent le texte et qu'il y a parfois des discordances de graphie dans les noms propres.

L'*Illustration* comporte 62 figures réparties sur XXXII planches qui, sauf exception, sont des clichés de l'auteur. Elles couvrent bien le sujet, y compris certains monuments intéressants l'histoire de Trébizonde en dehors de la région même, mais la plupart souffrent de leurs dimensions restreintes. Une carte situe le « pays de Trébizonde » et un plan de la ville permet de retrouver certains des monuments cités. Ce plan n'est malheureusement pas assez étendu vers l'Est, et plusieurs sites et monastères de la ville n'y figurent pas. Si nous déplorons ces manques, c'est que l'auteur nous a rendu exigeant

en réalisant une monographie complète de son sujet, qui intéresse ainsi toute l'histoire de l'Anatolie.

Jacqueline LAFONTAINE-DOSOGNE.

Marcel BOLLE DE BAL, *Problème de Sociologie du Travail*, Editions de l'Institut de Sociologie, Etudes de Sociologie du Travail, Bruxelles, 1969, 307 pages.

Il y a des branches de la sociologie qui paraissent toutes chargées d'attraits tentateurs : la sociologie des loisirs, la sociologie des communications de masse, la sociologie de la littérature, pour ne prendre que quelques exemples. La sociologie du travail, au contraire, m'a toujours semblé dépourvue de charmes : je la vois comme une discipline ingrate, n'accordant que peu de chances à l'imagination créatrice, vaguement ennuyeuse comme est ennuyeuse la lecture des journaux syndicaux. Avouerai-je que j'ai abordé le dernier ouvrage de Marcel Bolle De Bal avec toute l'appréhension, pour ne pas dire la réticence, que pouvait susciter en moi une telle image de son domaine de recherche ? Et voilà que je me trouve tout surpris d'avoir lu ce recueil d'articles tout d'une traite, souvent mû par un véritable intérêt, et même parfois captivé très sincèrement, au point de devoir me défaire, à contre-cœur, de quelques-uns des préjugés dont je viens de livrer un échantillon.

Le livre comprend onze articles, publiés dans diverses revues entre 1961 et 1969, et répartis entre trois sections : « Problèmes théoriques et méthodologiques », « Sociologie de l'entreprise », « Sociologie du mouvement ouvrier ». Je ne voudrais pas analyser en détail le cheminement d'une pensée, dont on pourrait aisément apprécier l'évolution en reclassant les articles selon leur date de publication. On peut dire que les deux thèmes dominants qui sont traités dans cet ouvrage sont, d'un côté, les fonctions du salaire à la production, objet de recherche dont l'auteur est spécialement familier, et de l'autre, la théorie du syndicalisme de « contrôle » dans la société belge. Ce qui me semble important à montrer, c'est le substrat axiologique de telles analyses particulières, l'image même de la sociologie qui leur est sous-jacente. Au départ, on peut dire que Marcel Bolle De Bal est un fonctionnaliste de stricte obéissance. Mais il ne mettra pas longtemps à devenir sensible aux séductions de l'actionnalisme, sans toutefois renier les premières amours fonctionnalistes. De Michel Crozier à Alain Touraine, l'itinéraire parcouru n'a rien d'un vagabondage de dilettante. Il s'agit, d'abord et surtout, de se référer à une théorie qui permette de rendre compte le mieux possible de la réalité analysée. Marcel Bolle De Bal n'a pourtant pas trouvé le havre sûr au bout du voyage : les événements de Mai 1968 sont survenus, qui ont mis en cause les belles conceptions que nous nourrissions tous à l'endroit de la sociologie. S'agit-il simplement, désormais, de se déclarer « fonctionnaliste » ou « actionnaliste » ? Le débat d'idées se mue en débat de valeurs. A ce stade, il semble que notre auteur éprouve quelque hésitation à tirer toutes les conséquences de son diagnostic, à prendre son envol vers des rivages inconnus de la pensée scientifique. Ce n'est pas en se livrant à la sociologie de la contestation qu'on délivre la sociologie de sa propre contestation. La problématique de Bolle De Bal m'apparaît un peu courte. Sans doute n'est-elle pas erronée, mais elle me semble bien refléter les limites mêmes de l'œuvre entier de l'auteur : un certain modérantisme, une certaine pusillanimité, une certaine modestie dans l'imagination et l'expression. Pour reprendre ses propres termes, je dirai que si de tels traits intellectuels peuvent faire figure, à bon droit, de



qualités aux périodes « froides » de l'histoire sociale, on les trouvera moins séduisants aux périodes « chaudes ». Il est vrai que, depuis Mai 1968, le thermomètre a plutôt tendance à redescendre...

Il y a, dans les travaux de Bolle De Bal, un certain nombre de caractéristiques qui me semblent correspondre, si j'ose dire, à ce que la social-démocratie comporte de plus estimable : un sens de la mesure, une profonde honnêteté, le goût de la rigueur au détriment de la fantaisie, la préférence accordée au patient raisonnement, en opposition à l'intuition créatrice. La sociologie de Bolle De Bal ne se revêt pas de brillantes parures. Visiblement, Bolle De Bal préfère Chrysale à Trissotin — qui pourtant, quoi qu'on dise, n'écrivait pas si mal. L'observation est solide, le maniement des schémas explicatifs est assuré ; point de pirouettes à la Morin, de chausse-trapes à la Lefebvre : notre auteur n'a rien à cacher, rien à masquer, rien à travestir. La sociologie ne s'apparente en rien à la magie, pas même à la magie du verbe. D'où, en dépit de toutes ces vertus, cette impression de manque à certains moments, de manque, encore une fois, d'envolée. Sans doute les sujets traités ne s'y prêtent-ils pas toujours. Et puis, pourra-t-on me rétorquer avec pertinence, certains des maîtres que Bolle De Bal admire, et que nous admirons avec lui, pourraient aisément prêter le flanc à de semblables reproches. Touraine lui-même n'a-t-il pas transformé en monuments d'ennui, par son art du délayage, quelques-uns de ses raisonnements les plus brillants ?

On pourrait, évidemment, se livrer à la critique de tel ou de tel point de détail, de tel ou tel passage contestable. Est-il légitime, par exemple, pour expliquer la résurgence de la conscience de classe en période de crise (les grèves de 60-61), alors qu'à froid, les ouvriers semblent céder aux mirages de l'embourgeoisement, d'opposer ouvriers-« producteurs » à ouvriers-« consommateurs », en traitant ces deux groupes comme des entités quantitativement séparées (« la conscience de classe des premiers est beaucoup plus vive que celle des seconds ») alors que, comme on l'avait affirmé plus haut, il ne s'agit que de la différence qualitative de rôles assumés par les mêmes individus en des occasions différentes ? Ou ne peut-on s'étonner du ton péremptoire d'une telle affirmation, dans la mesure où elle pourrait passer pour une proposition politique et n'est pas assortie des critiques qu'on pourrait attendre : « Le progrès technique, pour être rentable, exige la planification des investissements, la paix sociale, et, par conséquent, la coopération des travailleurs collectivement organisés » ? Mais ce ne sont là que brouilles. Je ne peux manquer de souligner, en revanche, toute la valeur didactique de l'analyse fonctionnelle du salaire à la production, menée avec une rare sûreté dans l'exposition, et qui pourrait servir de modèle à des générations d'étudiants ou d'apprentis chercheurs encore confondus par l'imprécision de leurs concepts et de leurs instruments d'investigation.

Sans doute ne va-t-on pas, dans le recueil d'articles de Marcel Bolle De Bal, de découverte en découverte. Mais la leçon qui se dégage de cette lecture est avant tout d'honnêteté, d'amour profond du métier de sociologue et de rigueur dans son exercice. Ces qualités ne sont, tout compte fait, pas si fréquentes dans un monde où le charlatanisme étend chaque jour ses ravages. Je me plais à les mettre en exergue à l'occasion de ce compte-rendu et de redire qu'au-delà de l'information qu'il apporte ou qu'il rappelle, elles constituent les meilleures raisons d'être reconnaissant à l'auteur.

Je me permets d'ajouter que Marcel Bolle De Bal est de mes meilleurs amis, et que même cela ne m'a pas empêché de lire son livre avec intérêt, voire même, parfois, avec un réel plaisir.

Claude JAVEAU.

55/0  
eop2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)

MAI-JUILLET 1970



# 4

### SOMMAIRE

Marian PANKOWSKI, Le renouveau, en Pologne d'après 1956, d'un genre littéraire désuet : les pensées . . . . .	313
Lore HERGERSHAUSEN, Rodin et les Neue Gedichte de R. M. Rilke : interférences thématiques « ABSCHIED » . . . . .	324
Marc WILMET, Syntaxe historique et structuralisme . . . . .	341
Marc ANGENOT, Discordance, image, métaphore . . . . .	359
Michel VANDEN ABEELE, La localisation des universités . . . . .	370
Thèses . . . . .	384
Bibliographie . . . . .	402
Fondation Universitaire . . . . .	406



RÉDACTION :

AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES

ADMINISTRATION :

AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES

PUBLICATION BIMESTRIELLE



F

## COMITÉ DE RÉDACTION

**M<sup>lle</sup> L. de BROUCKÈRE**  
(Faculté des Sciences)

**M. J. BARTIER**  
(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. BERTELSON**  
(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. C. DELVOYE**  
(Faculté de Philosophie et Lettres)

**J. DE VOOGHT**  
(Faculté des Sciences appliquées)

**M. R. PIRSON**  
(Faculté de droit)

**M. P. RIJLANT**  
(Faculté de Médecine)

**M. E. JANSON**  
(Directeur)

**M. E. JANSSENS**  
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 56.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . . 300 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 85 francs

Numéro double . . . . . 170 francs

Numéro triple . . . . . 250 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale*

## **Le renouveau, en Pologne d'après 1956, d'un genre littéraire désuet : les pensées**

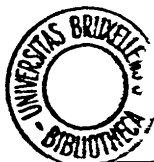
par **Marian PANKOWSKI**,  
Professeur à l'Université

Comme les autres phénomènes de la culture, les genres littéraires vivent en corrélation avec l'ensemble des processus qui font l'histoire d'une société. Avec le temps, certains connaissent le renouveau, d'autres l'éclipse, ou même la disparition. Ainsi, la Pologne n'a pas connu sa « première » épopée, celle qui devait accompagner l'aube d'un peuple. Cette épopée apparaît plus tard, à deux reprises, au XVII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle — lorsque l'ensemble de conditions historiques a favorisé la naissance de ce genre littéraire. Le hobereau, Waclaw Potocki, et le poète romantique, Adam Mickiewicz, devaient ressentir la nécessité de laisser un témoignage sur le sort malheureux de leur patrie et sur les événements grandioses auxquels ils assistèrent. En simplifiant, nous pourrions dire que, dans chacun des cas, l'écrivain exprima le rapport qui existait entre le barde porteur de la mémoire de la tribu et les membres de celle-ci.

L'étude des circonstances historiques permettrait de constater si ce genre littéraire constitua une réponse à l'attente du groupe social, ou s'il était illustré par une œuvre intemporelle.

\*  
\*\*

Un genre, qui dès le XVI<sup>e</sup> siècle et avec des fortunes diverses, fleurit en Pologne est la *fraszka*/lire *frachka*/, terme que l'on traduit généralement par *bagatelle*. C'est au fond une épigramme, réduite parfois au distique et qui peut n'être qu'un bon mot exprimé avec concision, doté d'une pointe et de rimes percutantes.



Pour les auteurs de bagatelles, tel le grand poète du xvi<sup>e</sup> siècle, Jan Kochanowski, ces petites pièces constituaient un carnet de notes, où ils inscrivaient des anecdotes sur la vie de leur milieu. Elles leur assuraient aussi un exutoire. L'imagination y avait libre cours, lorsque le poète voulait traiter les sujets que la poésie dite « sérieuse » n'aurait pas admis. Nous songeons aux caricatures des compagnons de beuveries, aux croquis de mœurs sur la cour de Sigismund Auguste (1549-1572) et à d'autres sujets marqués par l'humour osé, parfois scatologique ou par l'érotisme à l'italienne.

L'existence des bagatelles était, par la force des choses, éphémère, puisqu'elles faisaient allusion à des situations bien concrètes qui se désactualisaient inévitablement. C'était là une autre raison pour les considérer comme futiles.

Bien sûr, cette poésie, pratiquée par de nombreux poètes polonais jusqu'à nos jours, devait jouir — comme c'est le cas de la poésie satirique — de la complicité des lecteurs. En d'autres termes, la *fraszka* fleurit aux époques où la prépondérance économique et culturelle d'un groupe social lui assurait à la fois des thèmes à suffisance et le marché. Tel était le cas de la noblesse au xvii<sup>e</sup> siècle et de l'intelligentsia polonaise au xx<sup>e</sup>. Chaque fois, un nombre important de lecteurs favorisait l'épanouissement de la *fraszka* ; ils étaient conscients cependant de son caractère mineur. Jamais le poète ou le lecteur n'eussent considéré la plus spirituelle des bagatelles comme ressortissant à une poésie capable d'exprimer les aspirations de la nation tout entière.

L'inspiration « sérieuse », celle qui exprimait les préoccupations patriotiques, religieuses et morales, utilisait le long poème rimé, le drame et, plus tard, le roman. Depuis les invasions des Tartares jusqu'à la disparition de l'Etat au cours des partages, les Polonais évoquent les événements qui ont trait à leur vie nationale dans les genres reconnus dignes d'accueillir de tels sujets. On peut même dire qu'après 1831, le poème et le drame romantiques deviennent les formes traditionnelles d'expression des inquiétudes et des espoirs nationaux. Un lyrisme prométhéen imprègne l'exposé de la condition précaire dans laquelle se trouve la patrie. L'espoir d'un avenir national meilleur est renforcé par l'évocation réconfortante du Calvaire, puisque ce dernier fut suivi de la Résurrection.

Ce rôle est repris, vers 1900, par le drame de Stanislas Wyspiański, ainsi que par la prose patriotique de Stefan Żeromski. Après la guerre 1914-1918 encore, les poètes utilisent le poème rimé et solennel lorsqu'ils abordent les problèmes de la Pologne qui a enfin retrouvé sa place sur la carte de l'Europe. L'exemple le plus caractéristique de cet attachement à la tradition d'une poésie de préoccupations communautaires est, sans doute, l'œuvre de Julian Tuwim (1894-1953), *Fleurs polonaises*, véritable encyclopédie de mœurs et d'idées de la Pologne de l'entre deux guerres<sup>(1)</sup>. Pour cette raison, outre ses beautés lyriques, le récit en vers de Tuwim fut apprécié surtout par les survivants de l'intelligentsia qui ont gardé leur fidélité à la poésie rimée, explicite dans sa présentation des événements, et réaliste, malgré ses fioritures et ses cascades d'associations. Or, ce groupe social a été presque anéanti, lors de l'extermination des Juifs polonais.

A côté de la perte d'un support aussi important, il faut mentionner un autre facteur, d'ordre psychologique. Nous pensons à l'écart qui se produisit, à la fin de la deuxième guerre, entre le langage du poème que nous appelons communautaire ou traditionnel, et la sensibilité de la jeune génération au sortir de l'occupation. Ni les jeunes dans leur ensemble, ni surtout les jeunes écrivains ne voulurent plus du Verbe enflammé et pathétique, pour exprimer l'expérience des années de l'occupation allemande. Il leur était moralement impossible de mettre en rimes sonores « la nuit et le brouillard » qu'ils connurent.

Les vers blancs qu'a publiés l'un d'eux, Tadeusz Różewicz (1919), dès 1946, constituent précisément la proposition d'une nou-

(1) Au même type du poème solennel, rimé de manière classique, appartiennent les œuvres écrites par les compagnons de Tuwim du temps du « Skamander », restés en exil, Jan Lechoń (1899-1956) et Kazimierz Wierzyński (1894-1969). Notons qu'à partir de 1922, quelques poètes, Tadeusz Peiper (1891), Jan Brzękowski (1903) et Julian Przyboś (1901) tentèrent d'opposer à ce modèle de poème, un autre, fait de « belles phrases », structuré non plus par des rimes, mais par des assonances discrètes et éloignées. La métaphore, fréquente et hardie, ainsi que l'ellipse, devenaient des éléments dominants de cette poésie, tout entière tournée vers le présent, vers les hommes et vers la matière. Cependant, avant 1922, le poème dit d'« avant-garde » n'a pas dépassé le cadre du cénacle. Ses lecteurs représentaient un pourcentage insignifiant. Dans ces recherches d'une nouvelle écriture, l'intelligentsia ne voulait ni ne pouvait encore voir une nouvelle étape de la poésie nationale, ni conférer à quelques « contestataires » du vers traditionnel le rôle d'intermédiaires entre l'histoire et la nation.

velle version du poème communautaire, sans brio ni rimes, sans strophes martelées. En voici un exemple.

*La petite tresse*

Lorsqu'on eut rasé  
toutes les femmes du transport  
quatre ouvriers de leurs balais  
faits de tilleul balayèrent  
et ramassèrent les cheveux.  
Sous les vitres propres  
sont les cheveux roides des asphyxiés  
dans les chambres à gaz  
dans ces cheveux sont des épingles  
et des peignes d'écaille.  
La lumière ne leur donne pas d'éclat  
le vent ne les éparpille pas  
aucune main ne les effleure  
ni des lèvres, ni la pluie.  
Dans de grandes caisses  
s'emmêlent des cheveux desséchés  
des femmes gazées  
et une petite tresse cendrée  
une queue de rat serrée d'un ruban  
que tirent en classe  
des gamins polissons <sup>(2)</sup>.

Si de tels vers blancs peuvent faire songer au poème d'« Avant-garde », le contenu de cette poésie, sa lucidité désespérée, appartient à Tadeusz Różewicz et à sa génération.

Ainsi, autour de 1947, le poème communautaire reçoit-il une nouvelle forme. Elle paraît simple, presque maladroite. Cependant le nouveau poème ne pourra pas se développer. En effet, dès janvier 1949, le Parti impose aux écrivains la doctrine du *réalisme socialiste*. La littérature devient un prolongement du système politique et puisqu'elle doit agir sur la société, elle doit être tendancieuse et didactique. A partir de 1950, le poème communautaire illustre ces postulats. Il relate les événements politiques, en distribuant de manière manichéenne le noir et le blanc. Dans le passé de la littérature nationale, seul compte le courant réaliste. Les poètes de troisième ordre sont tirés d'un juste oubli pour leur seul mérite d'avoir appartenu au camp démocratique. Dans cet abaissement général du niveau des critères, la langue de la poésie est réduite à un rôle véhiculaire. Puisée dans le polonais parlé, ainsi que dans les

(2) Dans *Poètes polonais*, éd. Pierre Seghers, Paris, 1949, trad. en français par J. Witkowska et A. Posner.

textes reconnus comme réalistes, elle a cessé d'être un champ de recherche pour l'expression individuelle.

Voilà où en était la poésie polonaise, lorsque, en février 1956, le xx<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique ouvrit la voie à la libéralisation. A son tour, en automne de la même année, la Pologne connut un tel revirement. La terreur policière cessa de peser sur le citoyen. Il osa réclamer la justice. Il crut — comme on le croira en 1968, toujours dans cette Europe centrale — en « un socialisme au visage humain ».

La presse littéraire prit une part importante à ce mouvement, appelé l' « Octobre polonais ». Elle dénonça les injustices du stalinisme et publia aussi des textes poétiques ; parmi ceux-ci, quelques-uns résolument novateurs. Deux noms peuvent être attachés à ces tendances nouvelles, ceux de Miron Białoszewski (1922) et de Stanisław Jerzy Lec /lire *Yeży Lets*/ (1909-1966).

Le premier d'entre eux livre aux lecteurs, dès 1955, ses méditations de poète, à la fois amères et sereines, sur le monde de choses, seuls amis de sa solitude, pendant les années de l'art administré. Ce qui importe plus encore que le sujet de ces poèmes, c'est le fait que Białoszewski sollicite la syntaxe traditionnelle, jusqu'à la déformer. Le lecteur se voit obligé de dérouler lentement cette langue elliptique, pour saisir les surprises contenues dans les mots défigurés, tronçonnés, ou associés en coq-à-l'âne, dans le but de dérouter notre évidence sémantique.

Précisons que, tant par sa recherche d'un langage poétique individuel, que par son ignorance systématique des postulats du réalisme socialiste, Białoszewski représente, en 1956, non seulement l'opposition à la poésie didactique destinée aux masses, mais le désintéressement à l'égard du poème communautaire.

Telle n'est pas la conception du rôle de la poésie chez Stanislas Yeży Lec dont les aphorismes commencent à paraître dans les revues et lui assurent bientôt la popularité.

Né en 1909, à Léopol, Lec était déjà connu comme poète avant la deuxième guerre. Il collabore à la presse satirique, notamment à *Szpilki* /Les Epingles/ et participe aux actions et aux manifestations démocratiques, dans la Pologne des colonels. Il est attaché avec sincérité aux idéaux de la gauche polonaise, socialiste et communiste, seules formations où, à l'époque, un Israélite était à l'abri de la discrimination. Plus que ses poèmes lyriques des années 30, les lecteurs remarquent ses épigrammes, ses *fraszki*, pleines d'esprit et



souvent mordantes ; l'une d'elles écrite après que le journal gouvernemental parut... censuré, devint célèbre :

*Sur la « Gazeta Polska », censurée*

Chaque jour, le censeur mordit tant la presse,  
Que, finalement, il mordit sa propre langue épaisse (\*).

Cependant, on l'a déjà remarqué (\*), la majorité des épigrammes de Lec d'avant la guerre appartiennent à la catégorie, répandue en Pologne, des bons mots annoblis par une mise en vers expressive. Les petits poèmes satiriques de Lec jouaient surtout le rôle d'un divertissement. Nés dans un café littéraire, ils faisaient ensuite rire tout Varsovie, ainsi que les lecteurs des revues satiriques.

Pendant l'occupation allemande, Lec connut la vie des camps, puis, après la fuite, la résistance ; il est à la fois partisan et rédacteur de la presse clandestine. Après la libération, nous le voyons à la rédaction des *Epingles*, hebdomadaire satirique qui reparut. Il publie des poèmes dans lesquels il évoque sa vie de partisan. Nommé Attaché de presse auprès de la Représentation diplomatique de son pays à Vienne, en 1946, il y reste 4 ans. En 1950, le poète part en Israël où il séjourne pendant deux ans. Il rentre ensuite en Pologne. C'est seulement après deux ans encore, en 1955-1956, que paraîtront les poèmes écrits en Israël (5) et en 1957 les *Pensées non peignées* (6).

Malgré le titre qui pourrait annoncer un contenu plutôt léger, ce livre ne contient pas les « bagatelles » auxquelles Lec avait habitué ses lecteurs. La *fraszka*, spirituelle mais futile, a cédé la place à l'aphorisme qui, libéré des rimes et du statut poétique gênant qu'imposait le vers, peut être lu et savouré dans ses détails. L'humour

(\*) Dans *Cztery wieki fraszki polskiej* (Quatre siècles d'épigrammes polonaises), éd. Czytelnik, Varsovie, 1957, p. 468.

(\*) Jacek ŁUKASIEWICZ, *Poema przeciw rozpaczy* dans « Tygodnik Powszechny », n° 24, 1966.

(5) *Le Manuscrit de Jérusalem* (Rękopis Jerozolimski) est une suite d'impressions lyriques, marquées par la nostalgie de la Pologne. Il est clair que le poète n'a pu s'intégrer dans la patrie de ses ancêtres. Le hasard des choses a décidé que *Le Manuscrit de Jérusalem*, qui, si l'on en juge d'après les accents politiques qu'il contient, devait constituer une sorte de repentir, ne devait paraître qu'au début de 1956, dans un climat que l'on pouvait déjà qualifier de « révisionniste ». L'embarras de l'auteur est visible dans le soin avec lequel il indique la double date de la parution du *Manuscrit de Jérusalem*, 1955 et 1956, la première faisant allusion au dépôt du manuscrit à la maison d'édition.

(6) Stanisław JERZY LEC, *Myśli nieuczczane* (Pensées non peignées), éd. Wydawnictwo Literackie, Cracovie, 1957. Une deuxième édition, élargie, parut en 1959.

facile, situationnel, est plutôt rare. L'ironie, le paradoxe, l'homonymie, caractérisent les *Pensées non peignées* de Lec. Nous en traduirons quelques-unes.

- « Si, chez nous, l'art de la conversation était supérieur, l'accroissement de la population en serait inférieur. »
- « Les obèses ont une vie brève, mais ils mangent plus longtemps. »
- « Les roses sentent bon, professionnellement. »
- « Les poissons qui passent par les mailles du filet, souffrent-ils du complexe d'infériorité ? »
- « Les proverbes sont contradictoires. C'est ça la sagesse populaire ! »
- « C'est dommage qu'on aille au paradis en corbillard ! »
- « Est-ce qu'il y a des végétariens chez les anthropophages ? »
- « Le dernier livre de X. est un roman à clé. Chez le concierge. »
- « Les puritains devraient porter deux feuilles de figuier, sur les yeux. »
- « Ah ! Une cueillette des champignons avec battue ! »
- « Si l'on pouvait dormir sa mort par mensualités... »

Nombreuses sont les pensées nées des méditations de ce poète agnostique qui se disait athée.

- « C'est peut-être Dieu qui m'a choisi pour être athée ? »
- « L'œil de la Providence a-t-il jamais versé une larme humaine ? »
- « Ah, connaître l'adresse privée de Dieu. »

Jusqu'à présent, nous avons cité les pensées qui, même traduites et éloignées du temps qui les a fait naître, ne demandent pas de commentaires. Certains de ces aphorismes pourraient être incorporés dans un recueil de haïkaï, par exemple, sans que l'on puisse deviner leur appartenance à un contexte polonais historiquement déterminé. Tel n'est pas le cas des pensées que nous verrons à présent. Lec y a inscrit la réalité de situations vécues par l'homme dans un régime politique où l'écrivain dispose d'une liberté d'expression limitée. Les aphorismes que nous allons citer renvoient tous à la Pologne des années cinquante.

- « Profitez des expériences des ornithologues. Pour que les écrivains puissent déployer leurs ailes, ils doivent avoir la liberté de se servir de leurs plumes. »
- « En rêve, je voyais la réalité. Avec quel soulagement, je me suis éveillé. »
- « Dans sa modestie, il se disait écrivain, mais c'était un mouchard. »
- « Le corps humain ne peut simultanément contenir de l'alcool et de l'antisémite. Il suffit qu'il y pénètre très peu d'eau-de-vie pour qu'immédiatement, un antisémite en sorte. »
- « Ils l'ont pris pour un autre, mais ont restitué loyalement son propre cadavre. »
- « Toute salve n'annonce pas la révolution. »
- « La constitution d'un Etat devrait être telle, qu'elle ne viole pas la constitution du citoyen. »

« Un anthropophage a-t-il droit de parler au nom de ceux qu'il a mangés ? »

« Il est possible, avec un journal, de voiler la fenêtre donnant sur le monde. »

« On ne peut pas jouer le « Chant de la Liberté » sur un instrument d'oppression. »

« Je sais d'où vient cette légende au sujet de la richesse des Juifs. Les Juifs payent pour tout. »

« Dans certains pays, le bannissement est une peine on ne peut plus douloureuse. Dans d'autres, elle devrait être le but des efforts des plus généreux des citoyens. »

On voit que cette pensée obsède le poète ; il l'exprime ailleurs, de manière moins conceptuelle, plus artistique.

« Les arbres, eux aussi, changeraient, de temps en temps, de pays, mais, visiblement, dans leur société, les lois arrêtées pour les hommes sont en vigueur : *glebae adscripti*. »

« Le soleil qui pénètre dans la cellule de la prison dessine sur le plancher l'ombre des grilles. Dans ces carrés, les prisonniers ont le loisir de faire des mots croisés. Les possibilités de ces mots croisés dépendent de la grandeur des grilles. »

« Il se trouvera toujours des Esquimaux pour élaborer des indications à l'usage des habitants du Congo belge, sur le comportement au cours de grandes chaleurs. »

Cette pensée contient, sans aucun doute, l'allusion à l'absurdité que constituait le fait d'imposer la même doctrine esthétique à toutes les « démocraties populaires », sans tenir compte des différences qui existent entre les substrats nationaux. Citons encore quelques pensées, avant d'analyser ce genre littéraire.

« Il faut tout sacrifier à l'homme. Mais pas les hommes. »

« Il n'est pas donné à chacun de danser sur une musique de l'avenir. »

« Plus petits sont les citoyens, plus grand semble l'empire. »

« Certains caractères sont inflexibles, mais ductiles. »

« Les analphabètes doivent dicter. »

« Ces mille neuf cent cinquante-sept ans après Jésus-Christ, combien d'années de prison en ont-elles pu contenir ! » (\*)

Pour terminer, étudions brièvement les conditions de la réception sociale des pensées de Lec, leur nouveauté, ainsi que leur dépendance de l'actualité historique.

L'apparition d'aphorismes chez le poète satirique a été rendue possible, nous l'avons déjà dit, par le revirement politique que fut l'« Octobre polonais ». *Les Pensées non peignées* faisaient alors partie d'une grande vague du retour à la légalité après les crimes

(\*) *Myśli nieuczczesane, op. cit.*

de la période du « culte de la personnalité ». L'auteur profita donc de la complicité de l'immense majorité des lecteurs révoltés par les outrances totalitaires du régime. *Les Pensées non peignées*, mieux encore que les articles des journalistes, consacrés aux faits particuliers, apportaient la réparation morale. Grâce à ces aphorismes, tout un ensemble d'idées, brimées et refoulées pendant la période stalinienne, pouvaient à présent émerger ; la forme littéraire dans laquelle elles étaient coulées, permettait à l'auteur de passer à travers les mailles de la censure. Si l'on voulait définir le contenu des pensées publiées par Lec, nous dirions qu'en 1957, elles étaient lues comme une dénonciation du mensonge et de la violence. Ces brefs messages étaient parfaitement perceptibles. Cette fois encore, le poète s'adressait à l'intelligentsia dont les pertes, en 1957, étaient déjà comblées par l'arrivée d'hommes nouveaux et leur développement favorisé par l'instruction, l'industrie du livre et de la presse qui connurent un essor sans précédent.

Les aphorismes apportaient au groupe social le plus important une forme littéraire nouvelle, susceptible d'exprimer les préoccupations majeures de la nation à ce tournant historique que provoquait le désir de pratiquer la « voie nationale vers le socialisme ».

La nouveauté des pensées de Lec fut d'autant plus évidente que le poème officiel, pratiqué par les auteurs soumis aux règles du réalisme socialiste, apparaissait vieilli, tant par sa forme, empruntée au passé, que par son contenu mensonger. A ces poèmes, descriptifs et didactiques, les pensées de Lec opposaient une approche intellectuelle et une morale prônant la défense de l'individu contre l'oppression et la dégradation. A la place des invectives, parfois d'une bassesse incroyable<sup>(8)</sup>, pratiquées par les écrivains polonais d'alors, les pensées de Lec offraient un art où le paradoxe et la tournure idiomatique mettaient en relief l'humour noir et l'ironie au service de l'allusion à l'actualité historique du pays. Le fait que ces maximes rappelaient les bons mots qui circulaient clandestinement, leur assurait un accueil chaleureux. C'était comme si, soudain, il était devenu possible de répandre les graffiti libertaires pour lesquels hier

(8) Qu'il suffise de rappeler que T. S. Eliot fut traité de « chien enragé de la poésie capitaliste », de « héraut de l'impérialisme », de « gloire du fascisme » ; chez ce poète, « une religiosité obtuse s'allie à un racisme odieux, le freudisme à l'éloge des monopoles » ... T. BOROWSKI, *Utwory zebrane*, éd. P.I.W., Varsovie, 1954, vol. IV, pp. 206 et 207.

encore, les auteurs étaient punis de prison. On pourrait avancer une autre hypothèse : les aphorismes de Lec furent accueillis comme... des anti-slogans. Les non-vérités criantes étaient à présent rectifiées par un persifleur de talent. Ainsi l'intelligentsia polonaise retrouvait-elle une forme littéraire riche en résonances de tous genres, capable d'exprimer les préoccupations du citoyen attaché à la liberté (\*). Un genre littéraire désuet venait de connaître le renouveau, grâce au concours de circonstances que nous venons d'esquisser.

La question se pose : pour combien de temps ? En effet, les réflexions que nous avons faites sont valables, sans doute, pour définir un phénomène de la Pologne des années 1956-1960. Dans vingt, trente ans, en Pologne, et surtout à l'étranger, la lecture des *Pensées non peignées* ne sera plus la même. Nous songeons évidemment à la partie de textes liés à l'histoire nationale. Ces aphorismes une fois détachés de leur temps historique dont ils furent le signe et le commentaire, pourront-ils vivre pleinement ? Autrement dit, on peut craindre que pour être appréciés, les commentaires aient besoin de... commentaires. Car, sinon, comment un lecteur de l'avenir, un étranger surtout, pourra-t-il comprendre, par exemple cet aphorisme :

« Les analphabètes doivent dicter. »

Celui qui n'a pas connu la réalité complexe de la Pologne de 1950, y verra seulement une triste évidence : l'homme illettré n'a pas d'autres moyens pour fixer sa pensée que de recourir à ses semblables qui savent écrire. Pourtant, placée dans son contexte historique, cette pensée devient claire. On y verra l'allusion au dirigisme abusif de certains hommes politiques polonais, incultes, venus au pouvoir à la suite de la guerre et des bouleversements qui l'ont suivie.

Le renouveau de l'aphorisme, l'actualisation surtout de son contenu, avaient perdu de leur force après 1960. En effet, en 1964 Lec publie un recueil de poèmes. Nous y trouvons des vers blancs, semblables par leur concision à ceux du poème de Różewicz. Cet abandon de l'aphorisme peut avoir deux raisons. Tout d'abord, celle

(\*) Du temps du « réalisme socialiste », les poètes polonais pouvaient dénoncer, avec une extrême vigueur, les maux existant dans le camp adverse. Dans leur propre pays, ils pouvaient tout au plus critiquer... la lenteur des services publics.

que le temps n'était plus aux messages ironiques ; le mouvement « révisionniste » de l' « Octobre polonais » était en perte de vitesse et la censure redevenait sévère. D'autre part, le poète, devenu célèbre grâce aux *Pensées non peignées*, voulait-il à présent consolider sa position, en écrivant de « vrais poèmes ».

Mais peu importe le changement d'instrument, puisque pendant quelques années les pensées de Stanislas Yejy Lec ont su occuper la place du poème communautaire et dénoncer, avec tant de sérénité incisive, l'inhumanité du système politique. Aujourd'hui, la plupart de ceux qui font les anthologies et les encyclopédies ignorent ou sous-estiment encore l'œuvre du poète moraliste, parce qu'ils ne perçoivent pas que « les clochettes du bouffon étaient cousues à un bonnet phrygien ».

**Rodin et les Neue Gedichte de R. M. Rilke :  
interférences thématiques**

**« ABSCHIED »**

par Lore HERGERSHAUSEN,

Chargé de conférences à l'Université de Bruxelles

L'influence profonde d'Auguste Rodin dans la genèse des *Neue Gedichte* de R. M. Rilke est incontestée. Le poète lui-même a d'ailleurs, dès la parution de ces poèmes, explicitement reconnu cette dette. Le 30 décembre 1907, peu de temps donc après leur réconciliation, il adresse au maître son nouveau recueil qui vient de sortir de presse et dans lequel, écrit-il, « il y a quelques pièces travaillées d'après nature, humblement ». — « J'espère, — ajoute le poète —, qu'on y reconnaîtra combien votre œuvre et votre exemple m'ont forcé à des progrès définitifs, car si un jour on me nomme parmi ceux qui ont suivi dignement la nature, ce sera parce que j'étais de tout cœur votre élève obéissant et convaincu. » (1) Lorsque, l'année suivante, paraîtra le deuxième tome des *Neue Gedichte*, il sera, cette fois-ci, dédié « An Auguste Rodin » ; Rilke aurait même voulu y faire figurer une dédicace française plus explicite, conçue en ces termes :

CHER GRAND AMI,

Mes meilleurs efforts sont enfermés dans une langue qui n'est pas la vôtre. Je vous donne ce livre que vous ne lirez point. En y inscrivant votre nom glorieux, j'avoue mon éducation vers un travail intense et sincère que je dois à votre immense exemple.

Rainer Maria RILKE

Paris, en septembre 1908 (2)

L'influence de Rodin est perceptible, non seulement dans une nouvelle rigueur de vision, une concentration plus soutenue ; elle a

(1) R. M. RILKE, *Lettres à Rodin*, Paris, 1928, p. 74.

(2) R. M. RILKE, *Briefe an seinen Verleger*, 1906-1926, éd. Ruth Sieber-Rilke et Carl Sieber, 3. Aufl., Wiesbaden, 1949, Bd. II, p. 531.

aussi déterminé, dans une large mesure, le choix même des thèmes de ces recueils de vers : Etudes d'animaux, de fleurs, évocations d'architecture, de sculptures antiques et médiévales — thèmes donc que, dès le mois d'août 1903, Rilke avait énumérés comme étant ses principales sources d'inspiration. Pourtant, dans la célèbre phrase de cette lettre à Lou Andreas-Salomé : « Nur die Dinge reden zu mir... », l'énumération des *Dinge* commençait par les mots « Rodins Dinge », — les choses de Rodin —, les œuvres de Rodin...<sup>(3)</sup>

Dès lors, les œuvres de Rodin seraient-elles, en tant que source d'inspiration, tout à fait absentes des *Neue Gedichte* ? On s'est, évidemment, posé cette question bien des fois. Si, dans son étude *Rilke et Rodin*, publiée en 1927 dans le numéro spécial « Reconnaissance à Rilke » des *Cahiers du Mois*<sup>(4)</sup>, Geneviève Bianquis a fait de nombreux et légitimes rapprochements, elle ne distingue cependant pas entre l'influence, sur le jeune poète, des pensées et des préoccupations artistiques du maître et celle, à la fois plus limitée et plus précise, qu'auraient pu exercer sur lui certaines œuvres déterminées. De tels rapprochements, un article « Rilke et Rodin » de H. Zylberberg, paru en janvier 1933 dans la *Revue d'Allemagne*<sup>(5)</sup> prétendait les établir, à tort et à travers, par des assertions parfaitement hasardeuses qu'aucune argumentation sérieuse ne venait étayer.

Ursula Emde, au contraire, dans son livre paru, sous le même titre, à Marburg en 1949, s'est prononcée à ce sujet avec la même prudente réserve, la même sobriété qui caractérisent toute son étude. Selon cet auteur, une quelconque influence d'œuvres de Rodin sur Rilke ne serait perceptible que très rarement : « Der Einfluss Rodins (en l'occurrence, l'auteur parle de l'influence des *œuvres* de Rodin) in der Themenwahl macht sich nur in geringem Masse geltend. Direkte motivische Anregungen sind selten. Nur in Einzelfällen versucht Rilke eine Plastik Rodins im Gedicht nachzugestalten. » L'auteur n'en fournit aucun exemple et continue : « Die Heraufbeschwörung der Werke Rodins durch das Wort hat das Rodinbuch übernommen. »<sup>(6)</sup> Selon Ursula Emde, ce serait donc la monographie de Rilke sur Rodin qui se serait chargée d'évoquer, par la

(3) R. M. RILKE et LOU ANDREAS-SALOMÉ, *Briefwechsel*, éd. Ernst Pfeiffer, Zürich/Wiesbaden, 1952, p. 89.

(4) *Les Cahiers du Mois*, Paris, 1927, n° 23/24.

(5) *Revue d'Allemagne*, 7<sup>e</sup> année, n° 63, Paris, 15 janvier 1933, pp. 37-51.

(6) Ursula EMDE, *Rilke und Rodin*, Marburg, 1949, p. 69.



parole, les œuvres du maître. L'auteur donne, il est vrai, une liste succincte de thèmes figurant à la fois dans le catalogue des œuvres de Rodin et parmi les titres des *Nouveaux Poèmes* ; elle énumère ainsi les titres suivants : *La Convalescente, l'Enfant prodigue, La Mort du Poète, Orphée, Eurydice, Hermes* et même, par acquit de conscience, *Adam et Eve*, — mais en signalant aussitôt, et avec raison, que ces deux derniers poèmes évoquent, non pas des sculptures de Rodin mais des statues médiévales, englobées dans un ensemble architectural. Dans la liste ainsi dressée, l'auteur ne mentionne point le poème *Pieta* ; or, déjà en 1938, Marianne Sievers, en étudiant les motifs bibliques dans l'œuvre poétique de Rilke (?), avait remarqué un feuillet, conservé au Rilke-Archiv et décrivant une sculpture représentant le Christ et Marie-Madeleine ; dans l'œuvre décrite — qu'elle ne parvint pas à identifier — Marianne Sievers décelait une inspiration très proche de celle du poème *Pieta* de Rilke. Le texte en question — qui décrit la sculpture de Rodin du même nom — figure maintenant parmi les *paralipomena* du *Rodin* de Rilke, au tome V, paru en 1965, des *Werke* (\*). Peut-on parler d'influence ? D'ordre thématique, peut-être. Les deux œuvres, la sculpture et le poème, avec leur mélange de sentiment religieux et d'érotisme, reflètent, certes, bien le goût de l'époque *fin du siècle*. En intitulant son poème *Pieta* — nom sous lequel on entend, d'habitude, une représentation de la Mère de Dieu, tenant sur ses genoux le Christ mort —, Rilke y a ajouté, en plus, une note d'ambiguïté psychologique bien à lui.

Quant au poème *Alkestis*, Ursula Emde n'y décèle, avec raison, aucun autre lien avec la sculpture de Rodin *La Mort d'Alceste* qu'une parenté de thème — on serait même tenté de parler d'un *Gegenentwurf* —, et elle se prononce, avec la même réserve, au sujet du poème *Der Auszug des verlorenen Sohnes* — alors que, au contraire, Hans-Heinrich Borchardt, dans un article *Das Problem des « Verlorenen Sohnes » bei Rilke* affirme, lui, par trop péremptoirement : « Unzweifelhaft ist die Beschäftigung mit der biblischen Parabel angeregt worden durch eine Plastik Rodins, die den verlorenen Sohn in kniender Haltung mit Beulen und Lumpen bedeckt darstellt, wobei sich Knie und Arme gewissermaßen in den Boden

(?) Marianne SIEVERS, *Die biblischen Motive in der Dichtung R.M.R.'s* (Germanische Studien, Heft 202), Berlin, 1938, pp. 98-99.

(\*) R. M. RILKE, *Sämtliche Werke*, éd. E. Zinn, V, Wiesbaden, 1965, pp. 255-256.

pressen. » <sup>(9)</sup> (Il s'agirait donc, selon l'auteur, non pas de la célèbre sculpture de *l'Enfant prodigue*, appelée parfois aussi *Prière*, *Invocation*, *L'Appel Suprême* que Rilke décrit dans sa monographie, mais bien d'une œuvre moins connue, un nu masculin, variante ou ébauche du célèbre *Ugolin*.)

Or, si l'on ne peut guère considérer l'une ou l'autre de ces sculptures de Rodin comme unique source d'inspiration du poème, datant de juin 1906 (le 10 septembre de la même année, d'ailleurs, Rilke *revoit*, dans la cathédrale de Marburg, une tapisserie du XIV<sup>e</sup> siècle, ayant pour motif cette parabole biblique <sup>(10)</sup> et il devait donc l'avoir déjà contemplée lors de son précédent passage dans cette ville, le 27 juillet 1905) <sup>(11)</sup>, l'influence du maître se fait cependant sentir dans une suite à ce même poème, datant, elle aussi, de juin 1906, mais qui ne fut pas intégrée dans les *Neue Gedichte*. Dans cette deuxième partie du poème, c'est Rodin lui-même qui apparaît, dans la figure d'un vieux roi qui a accueilli l'enfant prodigue, lui a donné sa pleine confiance, lui a accordé l'accès aux chambres secrètes où travaillent ses secrétaires et même à celles, pleines de parfums et de miroirs, où parfois son humeur irritable cherche refuge <sup>(12)</sup>.

Comme tout l'entourage du maître, le jeune poète semble, en effet, n'avoir point ignoré les péripéties amoureuses de celui-ci. C'est d'ailleurs précisément à cette époque que Rilke se lie d'amitié — d'une amitié durable — avec une jeune femme-peintre anglaise, Gwen John (1876-1939), élève de Whistler, qui, au printemps 1906, pénètre dans l'intimité de Rodin, vivra pendant quelques années dans son ombre, lui servira aussi de modèle (par ex. pour le *Monument à Whistler*) pour mener ensuite, sans cependant quitter Meudon, une vie recluse, consacrée tout entière à son art et à la prière <sup>(13)</sup>.

En fin de compte, Ursula Emde n'avait admis de légères traces d'une influence exercée par des œuvres de Rodin que pour trois

<sup>(9)</sup> *Worte und Werte* (BRUNO MARKWARDT zum 60. Geburtstag), Berlin, 1961, p. 25.

<sup>(10)</sup> R. M. RILKE, *Briefe aus den Jahren 1906-1907*, éd. Ruth Sieber-Rilke und Carl Sieber, Leipzig, 1930, p. 78.

<sup>(11)</sup> R. M. RILKE, *Briefe aus den Jahren 1902-1906*, éd. Ruth Sieber-Rilke und Carl Sieber, Leipzig, 1930, p. 246.

<sup>(12)</sup> *Vom verlorenen Sohn. Skizze zu einem zweiten Stück des Kreises*. Sämtl. Werke, II, Wiesbaden, 1957, pp. 326-328.

<sup>(13)</sup> Cf. John ROTHENSTEIN, *Modern English Painters*, London, 1952, pp. 168-169.

poèmes : pour *Orpheus*, *Eurydike*, *Hermes*, où, selon elle, le motif du rocher pourrait être emprunté à la sculpture de Rodin (mais on peut y déceler, croyons-nous, un autre et bien plus important emprunt) ; le geste de la main, dans le poème *Die Genesende*, rappellerait la sculpture de Rodin du même nom, geste que, d'ailleurs, le poète avait brièvement évoqué dans son livre sur Rodin ; enfin, dans le poème *Der Tod des Dichters*, Rilke serait allé le plus loin dans la mise en œuvre et l'interprétation d'un motif emprunté à Rodin ; mais même dans ce dernier cas, seules, les expressions « er lag » et « aufgestelltes Antlitz » constitueraient un lien entre sculpture et poème <sup>(14)</sup>.

A la liste ainsi dressée par Ursula Emde, on pourrait cependant, croyons-nous, faire quelques ajoutés.

Certes, en ce qui concerne le poème *Die Genesende*, une énigme subsiste. Sous le nom *La Convalescente*, une sculpture figure aujourd'hui au Musée Rodin, dans les collections de l'Hôtel Biron. Elle date de 1892 et porte les traits de Camille Claudel, la sœur de Paul Claudel. Entre 1884 et 1892, Rodin créa toute une série de sculptures reproduisant les traits de ce beau visage de femme ; la plus connue en est la célèbre *Pensée* (de 1886 ; fig. 1), cette tête qui — pour employer les mots de Rilke — « sich sinnend und still bis zum Kinn aus einem grossen Steine löst, der *Gedanke*, dieses Stück Klarheit, Sein und Gesicht, das sich langsam aus dem schweren Schlaf des dumpf Dauernden hebt <sup>(15)</sup> ».

La sculpture *La Convalescente* représente, elle aussi, une tête de femme, émergeant d'un bloc de pierre — non pas, cette fois-ci, dans la clarté de la raison, mais dans un halo d'éblouissement. Deux mains accompagnent ce visage, l'une touchant le menton, l'autre l'effleurant à peine. Comparé à d'autres portraits de Camille Claudel — par exemple, précisément, à la *Pensée* —, certains traits de son visage, tracés avec précision, apparaissent ici amaigris, durcis : en particulier l'arête du nez, le menton, les articulations des doigts ; d'autres, par contre, sont à peine ébauchés, — l'implantation des cheveux par exemple, de même que les paupières et les contours des mains. Un modelé extrêmement nuancé confère aux plans du visage, grâce aux transparences du très beau marbre, un caractère étrangement évanescent (fig. 2).

<sup>(14)</sup> Ursula EMDE, *op. cit.*, p. 70.

<sup>(15)</sup> R. M. RILKE, *Sämtl. Werke*, V, Wiesbaden, 1965, p. 174.



FIG. 1. — *La Pensée*



FIG. 2. — *La Convalescente*



FIG. 3. — *L'Adieu*

Il émane de cette sculpture *La Convalescente*, peut-être précisément par le contraste de précision et de « flou » dans le traitement du modèle, une impression de vertige, de lassitude vacillante — dont le poème de Rilke serait une transposition parfaite en écriture ; et peut-être la valeur du poème réside-t-elle précisément en et se borne-t-elle à cette évocation suggestive. Mais, Rilke, en parlant de la *Convalescente*, avait-il vraiment en vue la sculpture que nous connaissons aujourd'hui ? Voilà, en effet, ce qu'il dit, dans la 2<sup>e</sup> partie de son *Rodin* :

Aber da ist neben mir ein anderes Ding, ein stilles Gesicht, zu dem eine leidende Hand gehört, und der Gips hat jene durchscheinende Weisze, die er nur unter Rodins Werkzeug annimmt. Auf dem Gestell steht, vorläufig vorgemerkt und schon wieder durchgestrichen: *Convalescente* <sup>(16)</sup>.

Rilke parle donc d'un *plâtre*, représentant le visage et le geste d'une main (geste auquel, trait Rilkéen par excellence encore, il donne, dans le poème, une signification de narcissisme) — et il semble donc s'agir d'un autre « état » de cette même œuvre, caractérisé également par un modelé particulièrement délicat.

Or, la série des portraits de Camille Claudel comportait, en effet, des sculptures représentant son visage et *une* de ses mains ; une de ces œuvres, appelée *Le Sommeil* (1890) se trouve aujourd'hui dans les collections de l'Hôtel Biron. Paul Gsell, dans son article « En haut de la Colline » paru en 1914 dans la revue *Arts et Artistes* <sup>(17)</sup>, en mentionne une autre ; l'auteur y parle, en effet, d'une sculpture, appelée, à ce moment-là, *Mélancolie*, une tête de femme qu'accompagne *une* main, et là encore, il s'agit manifestement — une petite photo l'atteste — d'un portrait de Camille Claudel et, plus précisément, d'un autre « état » de la sculpture *L'Adieu*. Le catalogue des œuvres de Rodin, dressé par Cécile Goldscheider, ne mentionne pas ces variantes ; mais il est vrai que ce catalogue, selon les paroles de son auteur, est incomplet, beaucoup d'œuvres, se trouvant chez des particuliers, n'ayant pu être recensées. Peut-être, un jour, redécouvrira-t-on l'état du buste *La Convalescente* dont s'est inspiré Rilke...

Cependant, s'il fallait bien mentionner la *Convalescente*, ce n'est au fond pas d'elle qu'il devait être question dans la présente étude, mais bien d'un autre portrait de Camille Claudel, figurant,

<sup>(16)</sup> R. M. RILKE, *Sämtl. Werke*, II, Wiesbaden, 1957, p. 239.

<sup>(17)</sup> Cf. *op. cit.*, gravure, p. 30.

lui aussi, dans les collections du Musée Rodin. Il s'agit, en l'occurrence, d'un buste, en plâtre cette fois-ci, et appelé *L'Adieu*. Datant de la même année (1892) que la *Convalescente*, cette œuvre est cependant un peu plus tardive. C'est l'ultime portrait que Rodin ait fait de Camille Claudel. (Le buste *La France* de 1904, ne sera, en réalité, que le remaniement d'une œuvre antérieure, un de ces « réemplois » dont Rodin avait l'habitude.)

Contemplant le buste appelé *L'Adieu*. Ici, le beau visage de Camille Claudel — traité, cette fois-ci, dans tous les détails, avec une précision minutieuse, inexorable même —, exprime un profond désarroi ; le regard effrayé, le geste des mains — geste indécis, contradictoire même, geste à la fois d'appel et de refus —, acquièrent, à la lumière de la destinée tragique de la jeune artiste, la valeur d'un présage, d'une intuition prophétique (fig. 3).

L'histoire de Camille Claudel n'est que trop connue : sculpteur éminemment doué — « quelque chose d'unique, une révolte de la nature, une femme de génie » a dit d'elle Octave Mirbeau<sup>(18)</sup> —, elle fut, pendant de longues années, l'élève préférée de Rodin, et bien plus que cela. Le 10 mai 1894, Edmond de Goncourt raconte, dans son journal, dans le style âpre et malveillant qui lui est propre :

Marx (c'est-à-dire Roger Marx) me parle, ce matin, de la « sculpteuse » Claudel, de son collage un moment avec Rodin, collage pendant lequel il les a vus travailler ensemble, amoureusement, tout comme devaient travailler Prud'hon et Mademoiselle Mayer.

Puis, un jour, pourquoi, on ne le sait, elle a quelque temps échappé à cette relation, puis l'a reprise, puis l'a brisée complètement. Et quand c'est arrivé, Marx voyait entrer chez lui Rodin tout bouleversé, qui lui disait qu'il n'avait plus aucune autorité sur elle<sup>(19)</sup>.

Ce ne fut pourtant pas encore la fin de leur liaison. Entrecoupée de brouilles fréquentes — la jeune femme était, c'est son frère qui l'a dit, d'une « violence effroyable de caractère<sup>(20)</sup> » —, entrecoupée donc de brouilles et d'autant de réconciliations, cette liaison dura jusqu'en 1898. C'est alors que Camille Claudel y mit fin ; elle avait en vain exigé de Rodin de choisir entre elle et Rose Beuret, sa vieille compagne de toujours. Pour Camille Claudel, ce fut, selon les paroles de son frère, « la catastrophe totale, profonde, défini-

(18) Cité par J. CLADEL, *Rodin, sa vie glorieuse et inconnue*, Paris, 1936, p. 227.

(19) Edmond et Jules DE GONCOURT, *Journal*, éd. R. Ricatte, t. XX, Monaco, 1956, p. 58.

(20) P. CLAUDEL, *Œuvres en prose*, bibl. Pléiade, 79, Paris, 1965, p. 280.

tive... Elle avait tout misé sur Rodin, elle perdit tout avec lui... (21) » Quant à Rodin : « Malgré l'égoïsme congénital de l'homme supérieur, écrivit Judith Cladel, Rodin ne se consola jamais de ce malheur. Déchiré par la rupture, il en conserva longtemps le cœur vacillant (22). »

(En vain, après leur séparation, Rodin essayait-il de venir encore en aide à Camille Claudel ; elle s'isolait dans une retraite farouche, en proie à une tragique déchéance physique et mentale. Internée enfin, depuis 1913, elle devait survivre trente années encore, dans une obscurité d'esprit de plus en plus profonde.)

Judith Cladel a raconté comment, peu après sa rupture avec Rodin, « par un de ces contrastes dont est faite la passion, mue par le besoin de revoir celui dont le souvenir la torturait, Camille Claudel venait à Meudon et, tapie dans les buissons bordant la route, guettait son passage (23) ».

D'autres témoins ont évoqué la compagne de Rodin, Rose Beuret, qui, torturée par la jalousie et guettant le retour du maître, rôdait, la nuit, autour de leur maison et voyait, près du chemin, les branchages s'agiter, — signe de la silencieuse présence de sa jeune rivale (24).

Tout cet ensemble de souvenirs qui, selon les mots de Paul Claudel, faisait partie « de cette sourde tradition non écrite que l'on peut appeler la légende Parisienne (25) » tout cela (sauf, évidemment, le tout dernier chapitre tragique, encore à venir), le buste *L'Adieu* ne pouvait manquer de le raviver dans l'esprit de ceux qui le contemplaient. Et le nom que porte cette œuvre : *L'Adieu*, désigne moins peut-être l'état d'âme qu'elle représente qu'il n'en tire la conséquence, la somme finale.

Or, ne serait-ce pas légitime, dès lors, d'établir un lien entre cette sculpture et le poème des *Neue Gedichte* qui porte le même nom, *Abschied* ? Tout comme celui de la *Convalescente*, ce poème date du printemps 1906, époque où, pour peu de semaines encore, Rilke séjournait, en qualité de secrétaire, chez Rodin, à Meudon.

Certes, il n'y a guère de thème en soi plus *rilkéen* que celui de

(21) *Ibid.*

(22) *Op. cit.*, p. 229.

(23) Cité par CHABRUN-DESCHARNES, *Rodin*, Paris, 1967, p. 161.

(24) ANNE MANSON, *Cet intraitable Monsieur Rodin*, dans Gilb. GUILLEMINAULT, *Les Maudits*, Paris, 1949, p. 142.

(25) P. CLAUDEL, *op. cit.*, p. 277.



l'adieu. Dans sa vie personnelle, le jeune poète l'avait, à cette époque, déjà bien éprouvé — en quittant sa maison paternelle —, en se séparant de Lou Andreas-Salomé —, en se détachant de femme et enfant, de ce foyer à peine fondé qui, déjà, lui semblait « une maison étrangère pour laquelle il lui fallait travailler » et où les siens étaient pour lui « des visiteurs qui ne se décidaient plus à repartir <sup>(26)</sup> ».

Le motif de l'adieu sera une des constantes de son œuvre poétique ; du *Départ de l'Enfant Prodigue* (juin 1906) aux *Elégies* de Duino, on pourrait citer — et l'on a cité — d'innombrables textes où le poète traite de ce problème existentiel par excellence.

Heidegger appelle le mot *Abschied* « ein Grundwort der gültigen Dichtung Rilkes <sup>(27)</sup> ». Selon Bollnow, il s'agit là d'un « Grundbegriff, der bei Rilke immer wieder begegnet <sup>(28)</sup> » ; selon Heinrich Kreutz, le motif de l'adieu « geht als grundlegende Erfahrung unseres Menschentums durch alle Elegien <sup>(29)</sup> ». On pourrait citer aussi Else Buddeberg <sup>(30)</sup>, Walter Rehm <sup>(31)</sup> ou encore Walter Falk <sup>(32)</sup> qui, tous, abondent dans le même sens.

Et pourtant, ce poème *Abschied* des *Neue Gedichte* semble être autre chose... Poème étrange : avec ses expressions abstraites, son accumulation de pronoms neutres, d'adjectifs substantifiés, neutres aussi, sa diction hésitante, compliquée, il ne semble guère l'expression d'un « Urerlebnis ».

L'interprétation de ce texte n'a été tentée que rarement et se borne presque toujours à l'à-peu-près d'une impression vague et imprécise <sup>(33)</sup>, — et pour cause : le premier vers « Wie hab ich das gefühlt, was Abschied heisst » étant interprété dans le sens de « Comme j'ai senti ce que l'on appelle l'adieu », le mot *Abschied* devient l'antécédent logique de toutes les définitions qui vont suivre.

<sup>(26)</sup> R. M. RILKE et LOU ANDREAS-SALOMÉ, *Briefwechsel*, éd. Ernst Pfeiffer, Zürich/Wiesbaden, 1952, p. 88.

<sup>(27)</sup> M. HEIDEGGER, *Wozu Dichter*, Holzwege, Frankfurt, 1963, p. 271.

<sup>(28)</sup> O. F. BOLLNOW, *Rilke*, Stuttgart, 1951, p. 188.

<sup>(29)</sup> HEINR. KREUTZ, *R.'s Duineser Elegien*, München, 1950, p. 63.

<sup>(30)</sup> E. BUDDEBERG, *Sei allem Abschied voran, Eine Interpretation*, Hamburg, 1948.

<sup>(31)</sup> W. REHM, *Orpheus, Der Dichter und die Toten*, Düsseldorf, 1950.

<sup>(32)</sup> W. FALK, *Leid und Verwandlung, Rilke, Kafka, Trakl und der Epochenstil des Impressionismus und Expressionismus*, Salzburg, 1964.

<sup>(33)</sup> Cf. HANS BERENDT, *R.M.R.'s Neue Gedichte, Versuch einer Deutung*, Bonn, 1957, pp. 136-138 ; cf. aussi Brigitte L. BRADLEY, *R. M. R.'s Neue Gedichte. Ihr zyklisches Gefüge*, Bern-München, 1967, p. 104.

*L'Adieu* sera donc « quelque chose de sombre, d'insurmonté, de cruel »... Fort bien. *L'Adieu* « montre, présente une dernière fois, puis déchire *ein Schönverbundes* — une belle harmonie »... Parfait encore. Mais, ensuite, ce serait l'adieu qui « tout en m'appelant, me laissa partir et restait là comme si c'étaient toutes les femmes »... l'adieu qui « n'est pourtant que quelque chose de petit, de blanc... » ? Tout cela semble, à première vue, assez déroutant, bien plus que la belle et insolite image de la fin qu'un exégète — fort médiocre, il est vrai —, Hans Berendt, déclare « ein kaum nachzuerlebendes Bild <sup>(34)</sup> ».

Paul Boeckman qui, dans sa très importante étude *Der Strukturwandel der modernen Lyrik in Rilkes « Neuen Gedichten »* <sup>(35)</sup> a, par ailleurs, avec une grande finesse, saisi et défini le caractère particulier de ce poème, semble, au début de son interprétation, avoir bien senti cette difficulté ; en effet, il ne dissocie tout d'abord pas les éléments du premier vers, mais s'empare de l'expression globale quand il dit :

*Das, was Abschied heisst, ist als solches nur ein Negatives, ein Leeres, sodass es mit keinem erfüllten Namen bezeichnet werden kann, nur als ein Etwas, das tätig wird, indem es nimmt und ein Schönverbundnes zerreisst* <sup>(36)</sup>.

Mais dans la suite, l'auteur oublie cette prudente réserve, et aussitôt son interprétation devient compliquée, paradoxale :

Zugleich macht es den zum Abschied Genötigten wehrlos, da er die Trennung geschehen lassen muss, nur zuschauen und fortgehen kann als ein zum Abschied Gerufener. So ist der Abschied dies *grausame Etwas*, das mich, zu sich rufend, gehen lässt und als Leere zurückbleibt, in der alles zu versinken droht... <sup>(37)</sup>.

Or, on pourrait peut-être tenter une autre interprétation, risquer une hypothèse, à savoir que ce poème, inspiré par la sculpture de Rodin du même nom, reflète la tragique histoire de Camille Claudel ; que le « moi lyrique » qui parle dans ces vers, n'est pas celui du poète, mais bien de Rodin, et peut-être même Rodin méditant devant son œuvre. (On constate d'ailleurs que, dans les *Neue Gedichte*, le désir d'objectivation amène le poète à dire « wir » (ou encore « Du » ou « man ») quand, précisément, il exprime une expérience person-

<sup>(34)</sup> *Op. cit.*, p. 36.

<sup>(35)</sup> *Wirrendes Wort*, Nr. 6, Düsseldorf, Dezember 1962, pp. 336-353.

<sup>(36)</sup> *Ibid.*, p. 348.

<sup>(37)</sup> *Ibid.*, p. 348.

nelle (les poèmes *Todeserfahrung, Kindheit, In einem fremden Park* en sont des exemples frappants), alors que les *Ich-Gedichte* sont, à de très rares exceptions près (*Jugendbildnis meines Vaters*) des *Rollengedichte* où le poète fait parler un autre personnage ou, tout au plus, parle, lui, par le truchement d'un autre personnage.

En admettant que ce premier vers « *Wie hab ich das gefühlt was Abschied heisst.* » ouvre la lente et tourmentée méditation de Rodin devant son œuvre tragiquement prophétique, il paraît licite aussi d'accorder au mot « *das* » sa pleine valeur démonstrative telle qu'il la possède si souvent dans la ligne initiale des poèmes de Rilke où il est alors explicité dans les vers suivants <sup>(38)</sup>.

D'autre part, dans la brève subordonnée que comporte ce premier vers, le verbe *heissen*, s'il a, généralement, le sens de *genannt werden*, peut, cependant, aussi avoir celui de *bedeuten*, et, d'autre part, des deux mots *was* et *Abschied*, l'un comme l'autre, peuvent être aussi bien sujet qu'attribut (*Prädikatsnomen*) de ce verbe *heissen*. Si, dans ce groupe de trois mots, on considère *was* comme étant le sujet, le mot *Abschied* — tout comme, pour la sculpture de Rodin le nom *L'Adieu* dont il l'a désignée — devient la somme, la conséquence de ce *das* mystérieux et inexorable, de cette puissance des ténèbres qui s'est emparé de l'âme d'une artiste jeune et géniale.

Relisons maintenant le poème, en nous souvenant, ligne par ligne, de tout ce que les témoins précités ont dit de l'épisode Rodin-Camille Claudel :

Wie hab ich das gefühlt was Abschied heisst.  
 Wie weiss ichs noch: ein dunkles unverwundnes  
 grausames Etwas, das ein Schönverbundnes  
 noch einmal zeigt und hinhält und zerreisst.  
 Wie war ich ohne Wehr, dem zuzuschauen,  
 das, da es mich, mich rufend, gehen liess,  
 zurückblieb, so als wärens alle Frauen  
 und dennoch klein und weiss und nichts als dies:  
 Ein Winken, schon nicht mehr auf mich bezogen,  
 ein leise Weiterwinkendes — schon kaum  
 erklärbar mehr, vielleicht ein Pflaumenbaum,  
 von dem ein Kuckuck hastig abgeflogen.

<sup>(38)</sup> Cf. : « *Das war der Tag der weissen Chrysanthenen...* » (1896), *Werke*, I, 1955, p. 88. — « *Das ist die Sehnsucht : wohnen im Gewoge...* » (1897), *ibid.*, p. 145. — « *Das sind die Gärten, an die ich glaube...* » (1897), *ibid.*, p. 162. — « *Das sind die Stunden, da ich mich finde...* » (1897), *ibid.*, p. 192. — « *Das waren Tage Michelangelos...* » (1899), *ibid.*, p. 270. — « *Das war in Tagen, da die Berge kamen...* » (1899), *ibid.*, p. 428. — « *Das war der Auftrag an die Malergilde...* » (1906), *ibid.*, p. 508. — « *Das war der Seelen*

D'autres rapprochements encore s'imposent : ... « Als wärens alle Frauen » — Outre sa beauté suggestive, ce vers acquiert un sens premier très précis quand on songe à la crise que, selon les témoins, la rupture avec Camille Claudel paraissait, à l'époque, devoir signifier dans la vie de Rodin, sexagénaire. — ... « und dennoch klein und weiss »... — tous les portraits qui nous sont conservés de Camille Claudel la montrent vêtue de blanc.

Dans le dernier quatrain du poème, enfin, on ne décèle pas seulement le souvenir des branchages agités trahissant la muette présence de celle qui, après maintes hésitations, avait finalement voulu cette séparation, — c'est l'évocation même d'un prunier qui localise le poème avec précision, le situe à Meudon, aux abords immédiats de la « Villa des Brillants », maison de Rodin.

En avril 1903, Robert de Montesquiou avait décrit en ces termes la demeure du maître : « Aujourd'hui, je rentre d'une visite à Meudon où Rodin vient de faire édifier son pavillon vitré de l'Exposition Universelle. C'est une cage de lumière autour de laquelle les lilas naissants et les pruniers finissants composent un décor japonais légèrement pluvieux sous un ciel grisâtre <sup>(39)</sup>. »

Mais il y a plus : les vers de Rilke datent du printemps 1906. Or, entre le 5 et le 12 avril de ce même printemps 1906, le poète lui-même, dans sa correspondance, parle, à quatre reprises, avec émerveillement, des pruniers de Meudon — qui vont fleurir — qui sont en pleine floraison — qui viennent de fleurir <sup>(40)</sup>. Citons seulement cette carte à Clara Rilke, écrite en français et datée du 8 avril : « Tu devrais voir ces pruniers dans la petite vallée et derrière la maison ; c'est comme du Jacobsen... <sup>(41)</sup> »

En examinant ce que d'éminents exégètes ont dit de ce poème, leurs commentaires ne semblent point contredire, mais paraissent plutôt étayer l'hypothèse ci-dessus. Selon Bollnow, ce qui plus tard s'avérera chez le poète comme une « unaufhebbare Grundsituation des menschlichen Lebens » paraît encore, dans ce poème, « als sei es ein einzelnes, bestimmtes, kaum zu ertragendes Erlebnis,

wunderliches Bergwerk... » (1904), *ibid.*, p. 542. — « Das ist der Zauber : arme Worte finden... » (1897), *Werke*, III, 1959, p. 585, parmi beaucoup d'autres exemples.

<sup>(39)</sup> *Les Maîtres-Artistes*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 8, Paris, 15 octobre 1903, p. 264.

<sup>(40)</sup> Cf. Lettre du 5 avril 1906 : R. M. RILKE, *Briefe 1902-1906*, Leipzig, 1930, p. 305. — Lettre du 7 avril 1906 : *ibid.*, p. 306. — Carte du 8 avril 1906 : *ibid.*, p. 307. — Lettre du 12 avril 1906 : *ibid.*, p. 308.

<sup>(41)</sup> *Ibid.*, p. 307.

etwas, das den Menschen in einer besonders schweren Stunde ergreift... » <sup>(42)</sup> Hermann Pongs reprend, en 1965, dans la réédition, profondément remaniée, de son livre *Das Bild in der Dichtung* ce que déjà, en 1927, il avait dit au sujet de ce poème : « Und wie die Umweltdinge fasst Rilke auch den Fühlgehalt allgemeiner seelischer Erfahrungen, sogenannter Abstrakta, indem er sich in ihr Wesenhaftes erführend einsenkt <sup>(43)</sup> ». Or, dans une expérience que l'on aurait vécue personnellement, il n'y aurait, semble-t-il, guère lieu de « sich erführend einzusenken »...

C'est précisément cette différence que souligne Paul Boeckmann dans son étude déjà citée ci-dessus. Après avoir souligné que l'expression poétique de Rilke est bien souvent déterminée par des œuvres d'art plastiques, et cela, manifestement, plus souvent que les titres des poèmes ne le laissent supposer (« es sind oft genug Kunst-dinge, die das Sagen Rilkes bestimmen, offenbar häufiger als den Ueberschriften nach zu erwarten »), l'auteur dit, un peu plus loin : « Es entsteht eine wandlungsreiche Folge vielsinniger und beziehungsreicher Gedichte, die aus dem Raum der Erlebnislyrik herausführen und eine Struktur gewinnen, durch die die Kunstgestalt des Gedichts in ein freieres Verhältnis zur Innerlichkeit des Herzens tritt... <sup>(44)</sup> »

Or — sans établir aucun rapport entre le poème *Abschied* et une œuvre plastique déterminée —, c'est pourtant précisément ce texte que Boeckmann choisit en premier lieu pour y démontrer cette nouvelle structure lyrique qu'il discerne dans les *Neue Gedichte*. Pour nous faire saisir toute la différence entre cette nouvelle structure et la poésie lyrique subjective et spontanée, traditionnelle, la « erlebnisunmittelbare Lyrik », l'auteur cite deux vers d'un poème de l'adieu, célèbre entre tous :

Mich treibt umher ein unbestimmtes Sehnen, —  
da bleibt kein Rat als grenzenlose Tränen.

Boeckmann souligne, combien, en regard de ces vers de Goethe, le début du poème de Rilke apparaît étrangement réfléchi, distancié et même, à première vue, forcé et froid, « eigentümlich reflektiert und distanziert, ja auf den ersten Eindruck hin eher gezwungen und erkältend... In diesen Versen spricht nicht mehr der Schmerz, die

<sup>(42)</sup> O. F. BOLLNOW, *op. cit.*, p. 188.

<sup>(43)</sup> Herm. PONGS, *Das Bild in der Dichtung*, Marburg, 2., 1963, Bd. 1, p. 224.

<sup>(44)</sup> *Op. cit.*, p. 347.

Unruhe oder Klage, sondern die Gefühle des Abschieds werden wie von aussen angeschaut... » et enfin « Die Distanz zur Gefühlsbetroffenheit eröffnet dem Wort einen neuen Raum und der Seele eine eigene Freiheit » (45).

Une question évidemment se pose : est-ce bien licite de supposer qu'un poème ait un tel arrière-plan, se soustrayant à la vue du lecteur non prévenu et sans lequel, pourtant, sa trame reste difficilement déchiffrable ? Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux nombreux exemples, dans l'œuvre de Rilke, et particulièrement aussi dans les *Neue Gedichte*, de ce que l'on pourrait appeler l'« hermétisme rilkéen » — un hermétisme d'un genre particulier, non pas tant du « signifiant », mais du substrat du « signifié ». Il en résulte souvent cette « Spannung der Anonymitäten » dont le poète parla un jour dans la célèbre lettre à Witold Hulewicz, du 10 novembre 1925 (46), au sujet des évocations pas toujours facilement identifiables que l'on rencontre dans le *Malte Laurids Brigge*.

Ernst Zinn, qui cite ce texte, dans ses conférences sur *Rilke und die Antike* (47) et qui constate que la même tension est créée par certains poèmes — en particulier aussi parmi les *Neue Gedichte* (48) — rappelle cependant aussi que le poète, plus tard, se montra plus enclin à aider le lecteur, notamment par les brefs commentaires ajoutés à certains des *Sonette an Orpheus*. On pourrait rappeler aussi la réponse, à la fois humble et teintée d'une fine ironie, que Rilke donna, peu avant sa mort, à sa jeune secrétaire, Marga Wertheimer, au sujet des Saltimbanques, dans la V<sup>e</sup> *Élégie* :

Vielleicht haben Sie recht, vielleicht sollte das Erlebnis, das hinter der Dichtung steht, deutlicher gezeichnet werden, der Dichter selbst übersieht solche Notwendigkeiten am meisten (49).

Enfin, au sujet des « évocations », des « visions historiques » de Malte, celles des Tapisseries de la Dame à la Licorne, par exemple, ou du Théâtre d'Orange, Ernst Zinn affirme, avec raison, que, outre la fonction d'être des « vocables de la détresse » du jeune Danois,

(45) *Op. cit.*, p. 347-348.

(46) Lettre du 10 novembre 1925 : R. M. RILKE, *Briefe*, éd. Ruth Sieber-Rilke und Karl Altheim, Wiesbaden, 1950, p. 891.

(47) Ernst ZINN, *Rilke und die Antike, Eine Vortragsfolge, Antike und Abendland*, III, Hamburg, 1948, pp. 201-250.

(48) R. M. RILKE, *Sämtl. Werke*, I, Wiesbaden, 1955, pp. 791-792.

(49) Cit. F. W. van HEERIKHUIZEN, *R. M. Rilke, Schicksal und Werk*, Bussum, 1946, p. 269.

ces textes rilkéens conduisent pourtant le lecteur aussi vers les choses elles-mêmes qu'elles évoquent ; il les voit, soudain, autrement :

Es kann doch nicht grundlos sein, dass einen immer wieder, wenn man (mit einer zufällig hängengebliebenen solchen Stelle im Sinn — und wäre es die beliebigste, ein blosser Name nur —) einmal an das gerät, was da gemeint war, und wenn man nun die betreffende Sache selbst ins Auge fasst, — dass einen da (sage ich) das Gefühl überkommt, es seien einem Schuppen von den Augen gefallen! <sup>(50)</sup>

Cela est vrai également pour les sculptures de Rodin : éclairées par les poèmes de Rilke qui en furent inspirés, ces œuvres paraissent s'enrichir d'une vie nouvelle.

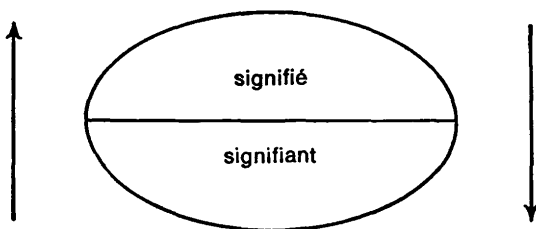
<sup>(50)</sup> *Op. cit.*, p. 230.

## Syntaxe historique et structuralisme

par Marc WILMET  
Chargé de cours à la V.U.B.

Parmi les idées-forces de Saussure, l'opposition tranchée d'une *linguistique statique* et d'une *linguistique évolutive* révèle aujourd'hui, avec le recul du temps, d'incontestables préoccupations tactiques. En soutenant la primauté du point de vue synchronique, le *Cours de linguistique générale* réagissait adroitement contre le monopole des comparatistes et des néogrammairiens<sup>(1)</sup>. Depuis sa parution, en 1916, la situation s'est d'ailleurs retournée, au détriment, surtout, de la syntaxe historique — phonétique et morphologie restant deux domaines privilégiés de la recherche diachronique.

Si l'on y regarde de près, cependant, la syntaxe historique devait moins souffrir de l'antinomie synchronie/diachronie que de la dichotomie langue/parole et de la définition du signe linguistique par la combinaison d'un concept et d'une image acoustique, d'un *signifié* et d'un *signifiant*<sup>(2)</sup> :



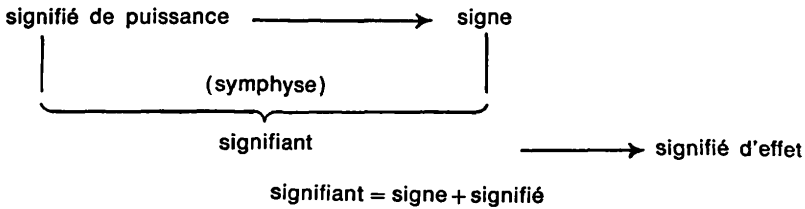
signe = signifiant + signifié

(<sup>1</sup>) F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale* publié par Ch. BALLY et A. SECHEHAYE avec la collaboration de A. RIEDLINGER, Paris (Payot, 5<sup>e</sup> éd., 1960). Voir p. 117 : « Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions » ; p. 119 : « L'opposition entre les deux points de vue — synchronique et diachronique — est absolue et ne souffre pas de compromis. »

(<sup>2</sup>) F. DE SAUSSURE, *op. cit.*, p. 99.



Après Saussure, Gustave Guillaume développerait la formule et dégagerait ainsi sa portée véritable <sup>(3)</sup> :



A chaque page de son œuvre, et parfois avec une impatience mal contenue, l'initiateur de la psychomécanique dénonce l'obstination de certains grammairiens traditionalistes à « rendre raison de l'aval par ce qui est de l'aval » <sup>(4)</sup>, c'est-à-dire, à se cantonner sur le plan des signifiés d'effet sans jamais remonter à leur condition générale. M. R. Valin remarque, fort plaisamment, que leur démarche équivaldrait, en linguistique historique, à dériver le français *nuit* de l'espagnol *noche* ou de l'italien *notte* au lieu de rapporter les trois mots à une forme latine unique — \**nocte* —, non attestée, mais imposée par la régularité des correspondances phonétiques d'une langue à l'autre <sup>(5)</sup>. Or, quand il s'agit d'étudier, par exemple, l'imparfait de l'indicatif, bon nombre de spécialistes s'épuisent à rétablir la filière entre des *saviez* <sup>(6)</sup> aussi dissemblables, en surface, que :

A votre âge, je *travillais* plus que vous, filles perdues.

(F. CROMMELYNCK ; *apud* Dam.-Pich., *E.G.L.F.*, V, § 1727, p. 203)  
— imparfait à sens de passé.

<sup>(3)</sup> Voir, par exemple, G. GUILLAUME, *Psycho-systématique et psychosémiologie du langage*, dans *Langage et science du langage* (Paris, Nizet, 1964), p. 246 (le schéma reproduit se trouve à la page 247) : « Le signe est dans le langage médiateur entre le signifié de puissance et le signifié d'effet... » ; p. 247 : « Le signifié de puissance est l'amont du phénomène, le signifié d'effet en est l'aval. » Bien entendu, l'audience limitée, jusqu'à une époque récente, de Gustave Guillaume ne permet pas de supposer une influence décisive de sa pensée et de ses travaux. Mais les chercheurs ont très bien pu se heurter, dans la pratique quotidienne, aux limites aperçues par la réflexion théorique.

<sup>(4)</sup> G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 247.

<sup>(5)</sup> R. VALIN, *La méthode comparative en linguistique historique et en psychomécanique du langage* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1964), pp. 13 et suiv. (et *passim*). Naturellement, il s'agit de \**nocte* issu de l'accusatif *noctem*, et non de l'ablatif du mot *nox*.

<sup>(6)</sup> Expression empruntée à J. DAMOURETTE et E. PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. 1911-1940*, Paris (d'Artrey,

Comment ! mais si je n'avais pas fait revenir ces dossiers, mais... mais... mais... je sautais.

(Ch. MAURRAS ; *apud* Dam.-Pich., *ibid.*, § 1740, p. 229) — imparfait à sens d'« irréal du passé ».

S'il était resté, il *était* maintenant professeur à la Sorbonne.

(*Apud* Dam.-Pich., *ibid.*, p. 232) — imparfait à sens d'« irréal du présent ».

Mon paquet ! eh, dis donc, les bonnes femmes elles *dansaient* à poil ce soir, elles n'*avaient* pas de maillot !

(*Apud* Dam.-Pich., *ibid.*, p. 229) — la parleuse avait failli oublier dans un tramway les maillots destinés aux danseuses : imparfait à sens d'« irréal du futur ».

Qu'est-ce qu'elle a dit qu'on *mangeait* demain, Jeanne ?

(*Apud* Dam.-Pich., *ibid.*, § 1709, p. 176) — imparfait à sens de futur.

Oui ! *c'était fini* ; on *allait* le remettre dans son dodo, le petit Nano.

(*Apud* Dam.-Pich., *ibid.*, § 1746, p. 241) — imparfait « hypocoristique » ou « convenu ».

On pourrait allonger la liste des effets de sens. Mais revenons à notre propos. Les acceptions multiples de l'imparfait, loin de s'engendrer mutuellement ou de s'ordonner comme les maillons d'une chaîne, se rattachent, en *langue*, à une valeur abstraite, unitaire, exploitée par la *parole* au gré des circonstances et des nécessités, contenant donc en puissance la somme des avatars<sup>(7)</sup>. La succession des emplois ne présente plus, dès lors, qu'un intérêt médiocre, anecdotique presque : il suffira, en effet, de deux réalisations similaires, les plus banales, notées à des siècles de distance, pour vérifier la permanence du « schème sub-linguistique »<sup>(8)</sup>.

s. d.), 7 vol. [Abrv. : Dam.-Pich., *E.G.L.F.*] : les auteurs désignent chaque « tiroir » (= temps du verbe conjugué) de l'indicatif par la deuxième personne du pluriel de *savoir*.

(7) Pour un résumé succinct des discussions sur la nature de l'imparfait — mode ou temps ? — voir M. WILMET, *L'imparfait dit hypocoristique*, dans le *Français Moderne*, XXXVI (1968), pp. 298-312, surtout pp. 304-306. L'imparfait est un « passé » (*temps*) « sécant » (*aspect* ; sur cette expression, voir G. GUILLAUME, *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 2<sup>e</sup> tirage, 1965, p. 61 ; les emplois « purs » du *saviez* (voir *infra* et note 37) combinent les deux facteurs tandis que les emplois « impurs » altèrent une variable (imparfaits à sens de présent ou de futur = *temps futur du passé* ; voir *L'imparfait dit hypocoristique*, note additionnelle, dans le *Français Moderne*, XXXVII, 1969, p. 54).

(8) « Schème sub-linguistique », c'est-à-dire « l'image d'ensemble » du « mécanisme de la langue » offert au sujet parlant ; voir G. GUILLAUME, *Temps et verbe*, pp. 121-122.

Une telle constatation met la grammaire historique au pied du mur :

1° Ou bien elle se restreint délibérément au *discours*, renonçant à saisir les systèmes dans la totalité de leur réseau et de leurs structures ;

2° Ou elle admet que les *mécanismes linguistiques* d'un idiome sont immuables — et nie ainsi ses propres fins.

Bref, une nouvelle version au dilemme fameux : ne pas être ou n'être pas grand-chose.

\*  
\*\*

La question, à vrai dire, ne se pose pas toujours en des termes aussi impérieux. Dans l'exemple choisi, l'imparfait, combinant — comme les autres « tiroirs » de l'indicatif — une variable temporelle et une variable aspectuelle, se prêtait admirablement à une explosion polysémique<sup>(9)</sup>. En revanche, pour une majorité de morphèmes, les signifiés d'effet demeurent peu nombreux, et d'ailleurs très proches du signifié de puissance. Ainsi, sous le *quand* « adversatif » :

Mon fils n'est plus ? Hé quoi ? *quand* je lui tends les bras,  
Les Dieux impatients ont hâté son trépas ?  
(RACINE, *Phèdre*, V, 6, vv. 1495-1496) — *quand* = « alors que ».

on reconnaît aisément la valeur foncière (= « au moment où ») du « strument » de subordination<sup>(10)</sup>. Les rapports intrinsèques des conjonctions, des prépositions ou des adverbes dépendent moins d'éventuelles exploitations originales de formes existantes qu'ils ne se modifient au hasard des créations lexicales, finalement

(9) En *langue*, les « tiroirs » de l'indicatif français se définissent, sans exception, par la combinaison *temps-aspect*. Par exemple : imparfait = « passé sécant » (cf. note 7) ; passé simple = « passé global » (sur le terme « global », voir J. POHL, *Aspect-temps et aspect-durée*, dans le *Français Moderne*, XXXII, 1964, p. 173) ; passé composé = « présent-sécant extensif » (sur « extensif », voir G. GUILLAUME, *Temps et verbe*, p. 20). On aura l'occasion d'y revenir (cf. note 39). Sur la polysémie de l'imparfait, voir, notamment, R. VALIN, *op. cit.* dans la note 5, pp. 32-52.

(10) On a choisi à dessein la conjonction *quand*, le plus abstrait, cependant, des outils de subordination temporelle (voir P. IMBS, *op. cit.* dans la note 11, p. 35). Sur le mot « strument », voir J. DAMOURETTE et E. PICHON, *Glossaire de l'op. cit.* dans la note 6, p. 14 : « Classe linguistique comprenant les termes indépendants qui servent à la construction du discours, pronoms, articles, prépositions, conjonctions, etc. » Sur la valeur, en *langue*, des prépositions *il y a*, *depuis*, *avant*, etc., voir A. HENRY, *C'était il y a des lunes. Étude de syntaxe française*, Paris (Klincksieck, 1968).

acceptées ou rejetées par la langue <sup>(11)</sup> : le temps reprend vocation explicative. Mais, dans le domaine du verbe français, où le grammairien n'échappe pas à l'alternative définie plus haut, l'optique synchronique fournit une immédiate solution de facilité. Les rares tentatives historiques doublées de réussites authentiques sont le fait de disciples de Gustave Guillaume : MM. R.-L. Wagner <sup>(12)</sup>, G. Moignet <sup>(13)</sup>, J. Stéfanini <sup>(14)</sup>. Coïncidence troublante, on en conviendra. Le structuralisme diachronique passe-t-il nécessairement par la psycho-systématique du langage ? On comprendrait que des linguistes, craignant « de ne pas garder avec les faits un contact assez étroit » <sup>(15)</sup>, hésitent à franchir, sur les traces de Gustave Guillaume, le seuil de la « pensée pensante » <sup>(16)</sup>.

\*  
\*\*

Une échappatoire est bien concevable. Il faudrait d'abord déterminer soigneusement, par des coupes verticales, plusieurs périodes propices à l'observation synchronique : la perspective historique naîtrait ensuite tout naturellement, d'une comparaison des résultats isolés <sup>(17)</sup>.

<sup>(11)</sup> Sur cette élaboration « par essais et erreurs » du système des conjonctions, voir P. IMBS, *Les propositions temporelles en ancien français. La détermination du moment. Contribution à l'étude du temps grammatical*, Paris (Les Belles Lettres, 1956).

<sup>(12)</sup> R.-L. WAGNER, *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris (Droz, 1939). L'auteur, qui, certes, ne se pose pas en guillaumien orthodoxe, reconnaît spontanément sa dette envers la psychomécanique du langage, encore à ses débuts (voir aussi l'*Avant-propos* à *Langage et science du langage* ; cf. note 3).

<sup>(13)</sup> G. MOIGNET, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Paris (P.U.F., 1959), 2 vol.

<sup>(14)</sup> J. STÉFANINI, *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Aix-en-Provence (Ophrys, 1962).

<sup>(15)</sup> G. GUILLAUME, *Temps et verbe*, p. 6.

<sup>(16)</sup> ID., *ibid.*, p. 134.

<sup>(17)</sup> Comparez : E. BENVENISTE, *Tendances récentes en linguistique générale*, dans le *Journal de Psychologie*, XLVII (1954), pp. 136-137 : « ... l'analyse diachronique consiste à poser deux structures successives et à dégager leurs relations, en montrant quelles parties du système antérieur étaient atteintes ou menacées et comment se préparait la solution réalisée dans le système ultérieur. Par là se trouve dénoué le conflit si vivement affirmé par Saussure entre diachronie et synchronie ». — L. M. SKRELINA, *De l'économie de certains changements grammaticaux en ancien français*, dans la *Linguistique* (1968, numéro 1), p. 61 : « L'idée du système de langue ne paraît plus être incompatible avec l'idée de l'évolution linguistique. »

En pratique, les choses se compliquent. La collation des matériaux destinés à un examen descriptif ne pose certes aucun problème, mais les difficultés commencent aux essais de classement. Supposons une enquête portant sur l'expression du *temps passé* en français, et limitée, pour la commodité de notre exposé, à ses deux volets principaux :

- 1° la concurrence passé simple/passé composé ;
- 2° la concurrence passé simple/imparfait.

a) *Passé simple et passé composé*

1° Selon L. Foulet, dans l'usage poétique de l'ancien français, « le présent de l'indicatif, le passé indéfini et le passé défini sont employés concurremment..., sans qu'on puisse le plus souvent relever entre ces temps de différence appréciable »<sup>(18)</sup>. L'auteur note :

Dedenz une garderobe *entre*  
ou une pucelete estoit  
qui aus piez du lit se gisoit,  
mes ele ne le *pot* veoir.  
El lit *s'est lessie* cheoir  
la chastelaine mout dolente ;  
iluec *se plaint* et *se demente*,  
et *dist* : « Ha ! sire Dieus, merci ! »

(La chastelaine de Vergi, vv. 726-733.)

Ces alternances, gratuites, au moins en première estime, préfigurent étonnamment une certaine confusion contemporaine<sup>(19)</sup>, dont nous retiendrons ici quelques illustrations significatives<sup>(20)</sup> :

Ma mère m'a *donné* tout... Elle m'a *soigné* tout petit... M'*apprit* à marcher pas à pas.

(J. AICARD ; *apud* M. Cohen, p. 126.)

<sup>(18)</sup> L. FOULET, *Petite syntaxe de l'ancien français* (Paris, Champion, 3<sup>e</sup> éd., 1958), § 322, p. 220.

<sup>(19)</sup> La question de la concurrence du passé simple et du passé composé en français moderne a été traitée, souvent, avec plus de passion que d'objectivité. D'un côté, des grammairiens « conservateurs », attentifs à freiner la dévaluation du passé simple (p. ex., J. DAMOURETTE et E. PICHON voudraient empêcher « les linguistes de parler à la légère de la disparition ou de la mort d'un tiroir qui appartient encore pleinement au français d'aujourd'hui ; voir *E.G.L.F.*, V, § 1819, p. 381). De l'autre côté, des « progressistes » ; ainsi, pour M. COHEN, « on peut, si on veut, employer le passé composé partout » ; voir *Nouveaux regards sur la langue française* (Paris, Editions sociales, 1963), p. 31. Mais A. KLUM, étudiant les relations verbo-adverbiales dans la prose du français contemporain, montre qu'il existe une conformité profonde entre le « tiroir » utilisé et la détermination temporelle du verbe ; voir *Verbe et adverbe* (Stockholm, Almqvist, 1961), pp. 223-303. Disons donc, prudemment, « confusion apparente » du passé simple et du passé composé.

<sup>(20)</sup> Les quatre premiers exemples sont rapportés d'après M. COHEN, *Grammaire et style. 1450-1950. Cinq cents ans de phrase française*, Paris

N'osant plus regarder, M<sup>me</sup> Reynaudin se *cacha* le visage. A ce moment Suzanne *a senti* que la main qui tenait la sienne s'était ouverte... Elle *a senti* qu'elle *a été quittée*.

(Ch. RAMUZ ; *apud* M. Cohen, p. 135.)

Il *resta* un moment muet et je *fais* venir un litre... C'est sur cette demande qu'il *est reparti*, en plein fil, tout droit, comme d'une chose qu'il savait par cœur.

(J. GIONO; *apud* M. Cohen, p. 135.)

Enfin, j'*ai ressorti* mon adresse. Il fallait qu'on la découvre quand même... On *s'est trompé* deux, trois fois. C'était seulement des fontaines... Ce *fut* un monde pour le trouver. On *a cherché* d'un dock à l'autre.

(L. F. CÉLINE ; *apud* M. Cohen, p. 136.)

Mais des cigarettes américaines et mon titre d'Inspecteur *eurent* raison de toutes les difficultés et j'*ai eu* droit à une chambre, et même à la plus belle chambre de l'hôtel, m'*assura* le portier.

(E. TRIOLET ; *apud* H. Sten, p. 200.)

2° Toujours d'après la *Petite syntaxe*, dans la prose, la littérature dramatique et la conversation cultivée du XIII<sup>e</sup> siècle, le passé simple serait un « prétérit » et le passé composé un « parfait »<sup>(21)</sup>. En fait, il n'est pas rare que l'un et l'autre s'emploient aujourd'hui avec cette même valeur. Le passé simple conserve une position forte, quasi inexpugnable, comme « prétérit » des récits et des manuels historiques<sup>(22)</sup>. Le passé composé, de son côté, retrouve sa fonction de « parfait » s'il est déterminé par une précision temporelle indiquant le point « moi-ici-maintenant »<sup>(23)</sup> :

Malgré son âge, l'an dernier encore, la vieille n'hésitait pas à faire... les trois lieues qui séparent Maupeyrou de Villegrande. Mais maintenant la vraie vieillesse *est venue*.

(R. MARTIN DU GARD ; *apud* A. Klum, *Verbe et adverbe*, p. 250)  
— « la vieillesse *est là* ».

Chaque jour, quand j'*ai déjeuné*, je sors.

(*Apud* Dam.-Pich., *E.G.L.F.*, V, § 1702, p. 163) — « mon déjeuner une fois terminé » ;

(Editions sociales, 1954). Le cinquième est cité par H. STEN, *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Copenhague (Munksgaard, 1952).

<sup>(21)</sup> L. FOULET, *Petite syntaxe*, §§ 329-332, pp. 227-230.

<sup>(22)</sup> Comparer E. BENVENISTE, *Les relations de temps dans le verbe français*, dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LIV (1959, n° 1), p. 75 : « ... comme temps du récit historique, l'aoriste se maintient fort bien, il n'est d'ailleurs nullement menacé et aucun autre temps ne pourrait le suppléer. »

<sup>(23)</sup> Sur l'expression « moi-ici-maintenant », voir J. DAMOURETTE et E. PICHON, *E.G.L.F.*, V, § 1703, p. 168, et VII, § 2958, p. 171. On peut préférer le terme plus neutre, et somme toute plus exact, d'« actualité ».

ou s'il plonge dans une situation objective adéquate :

Monsieur mon cher beau-frère, *avez-vous tout dit ?*

(MOLIÈRE, *Le Tartuffe*, I, 5, v. 408) — « votre discours *est-il fini ?* »

3° L. Foulet évoque enfin certaines utilisations anciennes, disparues à l'en croire, où le passé simple, désignant « une action *toute récente*, survenue le jour même ou quelques instants auparavant », aurait sens « de parfait et non plus de prétérit » (24) :

— Et qant fu vos vins aforés ?

-- Hui main fu perciés et forés.

(*Courtois d'Arras*, vv. 127-128.)

Que l'on songe, pourtant, à ces exclamations ironiques ou grandiloquentes : *Ce fut beau, ce fut bon*, parfois entendues, en langue moderne, au sortir d'un spectacle ou d'un repas.

Concluons provisoirement. Une exégèse des effets de sens, fût-elle minutieuse, ne saurait caractériser et, à plus forte raison, *différencier* avec suffisamment de netteté des usages linguistiques distants de plusieurs siècles. D'un pôle à l'autre de la langue, les variations sont d'ordre quantitatif plus que qualitatif : entre les acceptions « normales » et les acceptions « particulières » des grammaires descriptives, la frontière se déplace constamment.

#### b) *Passé simple et imparfait*

1° Sur les rapports des deux « tiroirs » en vieux français, on peut lire à nouveau L. Foulet : « Il est tel cas où nous attendrions si bien l'imparfait que le prétérit nous choque, nous fait l'effet d'une dissonance » (25). L'ancienne langue recourt en effet au passé simple pour marquer « des qualités durables d'un individu », « des états durables des choses » ou « une disposition passagère des individus, assez durable pourtant pour servir comme d'arrière-plan à une série d'actions successives » (26) :

Guillaume, qui preus *fu* et sages,

ne cuidoit que li mariages

fust porparlez en itel point.

(*Le vair palefroi*, vv. 739-741) — « ... qui *était* preux et sage ».

La meson ert sor un rochier,

qui richement estoit fermée,

pont leveis *ot* a l'entree.

(*Ibid.*, vv. 138-140) — « il y *avait* un pont-levis à l'entrée ».

(24) L. FOULET, *Petite syntaxe*, § 333, pp. 230-231. On ne prétend pas discuter ici cette assertion, mais l'assimilation de la « proximité » au « parfait » est de toute évidence abusive.

(25) L. FOULET, *ibid.*, § 325, p. 222.

(26) L. FOULET, *ibid.*, § 326, pp. 223-224. Nos extraits illustrent les trois acceptions.

Et li palefrois, qui engrés  
*fu* d'aler la ou il devoit,  
 a tant alee s'ambleüre  
 que venuz est grant aleüre  
 au chief de cele forest grant.

(*Ibid.*, vv. 1098-1103) — « ... qui *était* très désireux d'arriver à son but ».

Néanmoins, ici encore, en dépit des apparences, les domaines de l'imparfait et du passé simple ne sont pas strictement bornés en français moderne. Voici deux témoignages, pris chez Saint-Simon (27) :

Je les suivis à la visite d'une partie du champ de bataille, et même ils se promènèrent au delà de la Geete, où il *se trouva* quelque ponton.

(*Mémoires*, t. I, p. 100) — « il *se trouvait* », avec un sous-entendu de rencontre fortuite : « ... nous *eûmes* la chance de trouver un ponton ». (Comparez *Le vair palefroi*, v. 140, où une nuance voisine serait, à la rigueur, concevable.)

Tous les ducs opposants et tout ce qu'ils *eurent* d'amis très disposés à soutenir pleinement le duc de Richelieu...

(*Ibid.*, p. 153) — « tout ce qu'ils *avaient*, tout ce qu'ils *purent* trouver d'amis, etc. » (Comparez *Le vair palefroi*, v. 1099 : « ... le palefroi, *saisi* par l'envie d'arriver... »)

Si d'aventure le lecteur objecte le penchant de Saint-Simon pour l'archaïsme (mais ce goût irait-il jusqu'à toucher à la syntaxe du verbe en général ?), on pourra toujours évoquer les acrobaties stylistiques, plaisantes mais révélatrices, de M. Raymond Queneau (28) :

Ce fut midi. Les voyageurs *montèrent* dans l'autobus. On fut serré. Un jeune monsieur *porta* sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il *eut* un long cou...

(*Prétérît*, p. 60.)

(27) SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. de la Pléiade.

(28) R. QUENEAU, *Exercices de style*, Paris (Gallimard, 1947). Notons, pourtant, qu'aucun passé simple ne correspond à l'imparfait *était entouré*. On ne veut donc pas dire, encore une fois, qu'il y a synonymie parfaite entre ces emplois du *saviez* et du *sûtes* (*porta* et *eut* sont-ils volontairement discordants ou traduisent-ils une intention inchoative : « mit » et « parut avoir » ?). Mais, justement, des nuances comparables, échappant au sens linguistique moderne, existaient peut-être dans l'usage ancien ; en tout cas, on se gardera de conclure hâtivement, avec L. FOULET, que « l'imparfait et le prétérît paraissent également justifiés pour la langue du XIII<sup>e</sup> siècle » (*Petite syntaxe*, § 326, p. 225). Comparez, dans les *Chroniques* de FROISSART (éd. de la Pléiade, pp. 680 et 681) : « ... et ce fait, messire Regnault issit hors de son pavillon, armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit, et monta sur son cheval qui lui fut tout prêt » (« qu'il trouva tout prêt, qui lui fut présenté tout harnaché » ?) et « ... envoya heurter par un sien écuyer sur l'écu de guerre au seigneur de Saint-Py, lequel issit tantôt hors de son pavillon et monta sur son cheval qui lui étoit tout prêt... ».



*C'était midi. Les voyageurs montaient dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur portait sur sa tête un chapeau qui était entouré d'une tresse et non d'un ruban. Il avait un long cou...*

(*Imparfait*, pp. 61-62.)

2° A l'extrémité opposée, l'imparfait « narratif » ou « pittoresque », exprimant un « seul fait qui a eu lieu à un moment bien déterminé du passé »<sup>(29)</sup>, créé, dit-on, par les écrivains naturalistes<sup>(30)</sup>, se révèle bien plus ancien à l'expérience. On lit dans la *Farce de Pathelin*<sup>(31)</sup> :

Il m'est souvenu de la fable  
du corbiau qui estoit assis  
sur une croix de cinq a six  
toises de hault, le quel tenoit  
ung fromage au bec ; la venoit  
ung renard...

(*Pathelin*, vv. 438-443.)

Comparez avec cet « irréel du passé » en principale conditionnante, incontestablement « pittoresque » lui aussi, à la lettre de la définition :

... et saint Pierre  
Cheoit, s'il ne ce fust bien tenu  
Au mantel Dieu, qui est venu,  
Et en cheant le releva...

(*Farces du XV<sup>e</sup> siècle*, XLIV, vv. 74-77)<sup>(32)</sup>.

Résumons-nous. Du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, l'éventail expressif du passé simple, du passé composé et de l'imparfait, à tout prendre, varie peu. La personnalité des états synchroniques successifs ne ressortira pas à la lumière de disparitions ou d'innovations spectaculaires : elle résulte d'un dosage subtil des effets de sens, de proportions mouvantes. Pour mesurer les fréquences, on recourra, évidemment, aux dénombrements et aux statistiques. Mais l'opéra-

<sup>(29)</sup> M. GREVISSE, *Le bon usage* (Gembloux, Paris ; Duculot, Hatier, 8<sup>e</sup> éd., 1964), § 718, p. 653.

<sup>(30)</sup> Comparez : F. BRUNETTIÈRE, *Le roman naturaliste* (Paris, Calmann-Lévy, 9<sup>e</sup> éd., 1896), p. 84 : « Si vous y regardez de plus près, c'est un procédé de peintre. L'imparfait, ici, sert à prolonger la durée de l'action exprimée par le verbe, et l'immobilise en quelque sorte sous les yeux du lecteur ». — G. LANSON, *L'art de la prose* (Paris, Fayard, 15<sup>e</sup> éd., s. d.), p. 267 : « ... l'imparfait compose un réalisme artistique et fait voir les actions comme sur la toile d'un peintre. Il est le temps pittoresque de notre langue. Chateaubriand s'en était douté. Mais ce sont nos naturalistes qui l'ont démontré, jusqu'à l'abus. »

<sup>(31)</sup> R. T. HOLBROOK, *Maistre Pierre Pathelin. Farce du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris (Champion, 2<sup>e</sup> éd., 1937).

<sup>(32)</sup> G. COHEN, *Recueil de farces françaises inédites du xv<sup>e</sup> siècle*, Cambridge-Massachusetts (The Mediaeval Academy of America, 1949).

tion exige des définitions préalables. La plupart des historiens de la langue empruntent alors leurs critères de classement aux normes contemporaines : de là des erreurs de perspective et d'incessantes palinodies<sup>(33)</sup>. Quelques observateurs vont jusqu'à traquer les « fautes » des textes anciens : G. Z. Patrick, par exemple, relève dans la *Farce de Pathelin* quinze passés simples au lieu du passé composé<sup>(34)</sup>, ce qui revient à condamner un comportement linguistique en vertu d'une coutume mal établie ou d'un décret non promulgué. On apprécie mieux la prudence de Damourette et Pichon, traitant de la possible désaffection des francophones à l'égard du passé simple (le « priscal ») : « ... il est permis de se demander si la fréquence du priscal a jamais été beaucoup plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui... Il se peut que le priscal ait toujours eu un petit domaine, mais s'y soit toujours maintenu »<sup>(35)</sup>.

On ne se dissimulera pas, toutefois, que la circonspection des deux linguistes débouche sur un constat de carence. Qu'on se tourne

(33) Bornons-nous à un exemple caractéristique. Selon L. FOULET, on s'en souvient, dans les textes « littéraires » du XIII<sup>e</sup> siècle, « le présent de l'indicatif, le passé indéfini et le passé défini sont employés concurremment... » (*Petite syntaxe*, § 322, p. 220), alors qu'en prose, dans le théâtre comique et la conversation, l'avez su et le sûtes sont, respectivement, un « parfait » et un « prétérit ». Accepter ce point de vue, c'est aussi chercher — à contre-courant de l'expérience linguistique la plus quotidienne — dans l'usage savant d'autrefois les prémices d'une situation moderne. FOULET a senti la difficulté, mais son explication laisse les grammairiens sur leur faim : « Mais peut-on chercher dans la langue écrite du XIII<sup>e</sup> siècle les origines de l'évolution qui finira par transformer en un vrai prétérit ce parfait d'autrefois ? Il est bien difficile de croire qu'un changement aussi capital soit dû en dernière analyse à l'initiative de quelques trouvères médiévaux. Il est plus probable que cet usage s'est fait jour tout d'abord dans la langue la plus familière et parmi les groupes les moins cultivés. La recherche du tour expressif, très fréquente dans tous les milieux, se donne plus libre carrière chez ceux que ne retiennent aucun enseignement d'école ou aucune tradition de caste : ils y sacrifient volontiers les habitudes de la syntaxe quand elles les gênent » (*Petite syntaxe*, § 330, p. 229). Et les correctifs que la philologie apporte à sa théorie avec *La disparition du prétérit* (dans la *Romania*, XLVI, 1920, pp. 271-313) — notamment la distinction de l'usage « littéraire » et de l'usage « poétique » (p. 275) — ne suffisent pas à la rendre recevable. Défaut de perspective ! En réalité, la prétendue alternance *savez/sûtes/avez su* doit être rétablie en  $\frac{\text{savez}}{\text{avez su}} / \frac{\text{sûtes}}{\text{eûtes su}}$  ; la concurrence se joue entre les numérateurs, dont les dénominateurs constituent seulement la variante aspectuelle « extensive » (cf. note 9).

(34) G. Z. PATRICK, *Étude morphologique et syntaxique des verbes dans Maître Pierre Pathelin*, dans *Publications in Modern Philology*, VIII, n° 4 (University of California Press, 1924), p. 367.

(35) J. DAMOURETTE et E. PICHON, *E.G.L.F.*, V, § 1819, p. 381.

maintenant, après le *temps passé*, vers le *temps présent* ou vers le *temps futur*, on trouvera d'autres faillites ou des aveux d'impuissance semblables <sup>(36)</sup>.

En dernier recours, la théorie, appliquée scrupuleusement, permet de sortir de l'impasse où conduisaient les méthodes traditionnelles. Pour éviter les embûches dénoncées, une étude diachronique des « tiroirs » verbaux devra comprendre deux étapes :

1° Premier stade. L'observateur se situe en français contemporain, où son analyse sera nécessairement la plus fine. N'insistons pas sur les préambules classiques : inventaire et confrontation des effets de sens, détermination des niveaux linguistiques, localisations géographiques éventuelles, etc. Pour chaque « tiroir », et par une induction rigoureuse à partir des *signifiés d'effet*, il remontera surtout au *signifié de puissance*, mécanisme abstrait plus que noyau sémantique ; en tout cas, *valeur spécifique*, dont la présence ou l'absence fournit un critère sûr à la distinction des emplois « purs » (emplois « normaux » des grammaires scolaires) et des emplois « impurs » (emplois « particuliers » des grammaires) <sup>(37)</sup>.

2° Second stade. En se reportant à l'état de langue envisagé comme *terminus a quo* de l'enquête historique, le syntacticien éliminera d'abord les éventuelles créations ultérieures ; ensuite, en guise de contrôle rapide, il s'assurera de la stabilité des *valeurs spécifiques* (une seule acception commune suffit, rappelons-le, à faire la preuve ; cf. ci-dessus, p. 343). L'ensemble des *valeurs spécifiques* retenues délimite un système panchronique de l'indicatif français.

La double investigation ne s'impose pas vraiment, semble-t-il, pour chacun des « tiroirs ». Depuis Damourette et Pichon, les spécialistes reconnaissent généralement au présent et à l'imparfait un rôle d'organiseurs de l'indicatif <sup>(38)</sup>. Les autres formes se distribuent autour de ces deux pivots en fonction de leur orientation temporelle et de leur identité morphologique. Sans entrer dans des

<sup>(36)</sup> Par exemple, les débats sur le présent « historique » souffrent d'un manque de définition nette du « présent à sens de passé » (confusion de : *Je sors à l'instant de l'ambassade, où j'ai rencontré X...* avec : *Je sortis de l'ambassade et soudainement, devant moi, j'aperçois X...*) ; pour le *temps futur*, on songe surtout à l'étude de la concurrence futur simple/futur périphrastique.

<sup>(37)</sup> On voudra bien relire à ce propos la note 7. Les termes « pur » et « impur » sont conventionnels et n'impliquent aucun jugement normatif.

<sup>(38)</sup> Voir aussi A. KLUM, *Verbe et adverbe*, p. 62 et note 8.

détails qui nous feraient dévier, décrivons sommairement le système verbal maximum de l'indicatif :

*Classement d'après l'orientation temporelle des « tiroirs »*

	<i>Sous-système du présent</i>	<i>Sous-système de l'imparfait</i>
Simultanéité	Présent	Imparfait
Postériorité	Futurs	Futurs du passé
Antériorité	Passés	—

*Classement d'après l'identité morphologique des « tiroirs »  
(existence ou non d'auxiliaires)*

<i>Tiroirs</i>	<i>Sous-système du présent</i>	<i>Sous-système de l'imparfait</i>
Simples	Présent	Imparfait
	Futur simple Passé simple	Futur simple du passé —
Composés	Futur périphrastique (présent + auxilié)	Futur périphrastique du passé (imparfait + auxilié)
	Passé composé (présent + auxilié)	Plus-que-parfait (imparfait + auxilié)
	Futur antérieur (futur simple + auxilié)	Futur antérieur du passé (futur simple du passé + auxilié)
	Passé antérieur (passé simple + auxilié)	—
Surcomposés	Futur antérieur périphrastique (futur périphrastique + auxilié)	Futur antérieur périphrastique du passé (futur périphrastique du passé + auxilié)
	Passé surcomposé (passé composé + auxilié)	Plus-que-parfait surcomposé (plus-que-parfait + auxilié)
	Futur antérieur surcomposé (futur antérieur + auxilié)	Futur antérieur surcomposé du passé (futur antérieur du passé + auxilié)
	Passé antérieur surcomposé (passé antérieur + auxilié)	—

*Classement combiné*

<i>Sous-système du présent</i>	<i>Sous-système de l'imparfait</i>
Présent ( <i>je chante</i> )	Imparfait ( <i>je chantais</i> )
Futur simple ( <i>je chanterai</i> )	Futur simple du passé ( <i>je chanterais</i> )
Futur périphrastique ( <i>je vais chanter</i> )	Futur périphrastique du passé ( <i>j'allais chanter</i> )
Futur antérieur ( <i>j'aurai chanté</i> )	Futur antérieur du passé ( <i>j'aurais chanté</i> )
Futur antérieur périphrastique ( <i>je vais avoir chanté</i> )	Futur antérieur périphrastique du passé ( <i>j'allais avoir chanté</i> )
Futur antérieur surcomposé ( <i>j'aurai eu chanté</i> )	Futur antérieur du passé surcomposé ( <i>j'aurais eu chanté</i> )
Passé simple ( <i>je chantai</i> )	—
Passé composé ( <i>j'ai chanté</i> )	Plus-que-parfait ( <i>j'avais chanté</i> )
Passé antérieur ( <i>j'eus chanté</i> )	—
Passé surcomposé ( <i>j'ai eu chanté</i> )	Plus-que-parfait surcomposé ( <i>j'avais eu chanté</i> )
Passé antérieur surcomposé ( <i>j'eus eu chanté</i> )	—

La constitution des « tiroirs » verbaux détermine automatiquement leur *valeur spécifique* au regard du présent et de l'imparfait <sup>(39)</sup>.

\*  
\*\*

Les deux enquêtes complémentaires aboutissent à circonscrire un système panchronique *idéal* — l'épithète, évidemment, ne cache

<sup>(39)</sup> Voici les formules combinatoires auxquelles ont abouti des recherches sortant du cadre du présent exposé (*temps* = orientation de la réalité exprimée par rapport à l'actualité ; *aspect* = manière d'envisager la réalité exprimée) :

<i>Terminologie traditionnelle</i>	<i>Temps</i>	<i>Aspect</i>
Présent	Présent	Sécant
Futur simple	Futur	Global
Futur antérieur	Futur	Global extensif
Futur antérieur surcomposé	Futur	Global bi-extensif
Futur périphrastique	Futur	Sécant perspectif
Futur antérieur périphrastique	Futur	Sécant perspectif extensif
Passé composé	Passé	Sécant extensif
Passé surcomposé	Passé	Sécant bi-extensif
Passé simple	Passé	Global

aucune intention normative — de l'indicatif français. Effectivement :

1° pour l'établir, on n'a tenu compte que des *valeurs spécifiques* des différents « tiroirs » ou, au moins, du présent et de l'imparfait ;

2° les données morphologiques ne recouvrent pas nécessairement une réalité structurale puisque, selon une phrase bien connue de Ch. Bally, « dans une période déterminée de l'évolution d'une langue, le système des formes ne correspond pas au système des valeurs »<sup>(40)</sup>. Comment, à partir de ce système idéal, ne reflétant aucun usage complet, va-t-on réussir à créer la perspective diachronique ? Il est temps d'en arriver maintenant à ce chapitre essentiel.

A son dernier stade, l'investigation grammaticale portera sur les *utilisations concrètes*, réellement observées dans l'état de langue considéré. D'après la *valeur spécifique* analysée et la formule correspondante, d'une part, et, d'autre part, les indications du contexte<sup>(41)</sup>, on dissociera, pour chaque « tiroir », les *emplois purs* des *emplois impurs* ; la personnalité d'un quelconque état synchronique découlera de leur importance *respective* (à l'époque donnée) et *relative* (à diverses époques). Le système idéal sert ainsi d'étalon pour mesurer les variations et leur amplitude : les écarts décrivent

<i>Terminologie traditionnelle</i>	<i>Temps</i>	<i>Aspect</i>
Passé antérieur	Passé	Global extensif
Passé antérieur surcomposé	Passé	Global bi-extensif
Imparfait	Passé	Sécant
Plus-que-parfait	Passé	Sécant extensif
Plus-que-parfait surcomposé	Passé	Sécant bi-extensif
Futur simple du passé	Futur du passé	Global
Futur antérieur du passé	Futur du passé	Global extensif
Futur antérieur surcomposé du passé	Futur du passé	Global bi-extensif
Futur périphrastique du passé	Futur du passé	Sécant perspectif
Futur antérieur périphrastique du passé	Futur du passé	Sécant perspectif extensif

<sup>(40)</sup> Ch. BALLY, *Traité de stylistique française* (Genève, Paris ; Georg, Klincksieck, 3<sup>e</sup> éd., nouveau tirage, 1951, 2 vol.), I, p. 256.

<sup>(41)</sup> On distinguera encore le *contexte verbal* (exprimé), le *contexte explicite* (non exprimé par des moyens linguistiques mais comportant une intention significative : gestes, mimiques, etc.), le *contexte implicite* (non exprimé et ne comportant aucune intention de signification : situation extralinguistique) ; ou, plus simplement, le *contexte sémiologique* (linguistique ou non, peu importe) et le *contexte situationnel*.

finalement une évolution. Ce procédé, en permettant de déceler aussitôt les renversements d'équilibre, éclairera notamment, et pour la première fois, objectivement, des problèmes syntaxiques aussi épineux et controversés que la concurrence passé simple/passé composé ou futur simple/futur périphrastique et futur simple du passé/futur périphrastique du passé.

Née de la théorie, notre méthode, qui distingue *schéma* (système idéal) et *norme* (généralisation des emplois ou population statistique de la *parole*), retrouve, mais par une tout autre voie, les intuitions de MM. L. Hjelmslev<sup>(42)</sup> et E. Coseriu<sup>(43)</sup>. C'est au sein de la *norme* que se cristallise la personnalité des étapes synchroniques. Le *schéma* subsiste sous la *norme*, inaltéré, comme (pour reprendre une comparaison célèbre de Saussure)<sup>(44)</sup> la partie d'échecs, arrêtée après tel ou tel coup, continue à relever du code réglementant les évolutions des pions.

Le succès des psychomécaniciens (cf. ci-dessus, p. 345) s'explique désormais : les disciples de Gustave Guillaume, disposant d'un système de référence préétabli, franchissent naturellement les obstacles où s'empêtre l'ancienne grammaire historique. Sans préjuger de leurs solutions, on ne peut plus, en tout cas, méconnaître l'excellence du principe.

\*  
\*\*

La mise en œuvre d'une théorie elle-même contestée doit soulever, immanquablement, des objections : parmi les tenants inconditionnels de la tradition, bien entendu ; mais tous les linguistes gagnés à la nécessité d'une réforme n'admettront pas pour autant la légitimité de la solution proposée ici. Les principales réserves feront valoir, sans doute, le danger d'une espèce de « court-circuit » entre la synchronie et la diachronie, le problème des créations morphologiques tardives, souligneront aussi les risques de l'entreprise et ses limites d'application. Passons rapidement en revue, pour terminer, ces différents points :

1. « *Court-circuit* » entre la synchronie et la diachronie

Il faut le dire, le redire et y insister : on ne nie pas — ce serait

(42) L. HJELMSLEV, *Langue et parole*, dans les *Cahiers Ferdinand de Saussure*, II (1942), pp. 29-44.

(43) E. COSERIU, cité par M. LEROY, *Les grands courants de la linguistique moderne* (Bruxelles, Paris ; P.U.B., P.U.F., 3<sup>e</sup> éd., 1963), p. 109.

(44) F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, pp. 125-126.

absurde — la réalité de l'évolution historique ; on prétend seulement que les mutations affectent la *norme* et non le *schéma*, dont le bouleversement signifierait proprement le passage du français à une autre langue <sup>(45)</sup>.

## 2. Créations morphologiques tardives

Prenons un exemple. Les périphrases *aller* et *venir de* + *infinitif*, apparues, avec leur sens temporel, vers le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle <sup>(46)</sup>, ne figureront pas sur le *schéma* de l'ancien français, mais se manifesteront, aussitôt attestées, dans la *norme* ; passant sur le *schéma* du français moderne, elles le compléteront, sans en modifier aucunement l'équilibre (notez la symétrie de *je vais chanter* et de *j'ai chanté* ; le parallélisme de *je viens de chanter* et de *j'ai chanté*).

## 3. Risques pratiques

On peut craindre qu'un effondrement des bases théoriques (toujours possible, dans n'importe quelle science) ne rende bientôt inutile la recherche positive. En vérité, le risque est minime si on le compare aux profits escomptés. D'ailleurs, les deux phases du programme restent indépendantes : l'établissement de la *norme* ne dépend pas du *schéma*. Même — supposition tout à fait gratuite, répétons-le — si la fausseté du système de référence était patente, le *schéma* ne perdrait pas son rôle d'étalon, par définition arbitraire.

## 4. Limites d'application

La méthode préconisée, particulièrement fructueuse, on l'a vu, pour le verbe, reste néanmoins applicable aux autres parties du discours (comparez la remarque 2, ci-dessus, avec les réflexions de la page 344 sur la portée des innovations lexicales dans le système des conjonctions, des prépositions et des adverbes) <sup>(47)</sup>.

<sup>(45)</sup> Comparer G. MOIGNET, *La forme en -re(t) dans le système verbal du plus ancien français*, dans la *Revue des Langues Romanes*, LXXIII (1958-1959), pp. 1-65 ; voir surtout pp. 33-34 et 65 : « A travers les vicissitudes des signes, incessamment soumis à l'évolution, le système de pensée subsiste identique et permanent : c'est lui, et lui seul, qui constitue proprement la langue. »

<sup>(46)</sup> Voir surtout L. FLYDAL, *Aller et venir de suivis de l'infinitif comme expressions de rapports temporels*, Oslo (I Kommissjon Hos Jacob Dybwad, 1943). Notons que la valeur temporelle de ces locutions préexistait à l'utilisation métaphorique des verbes *aller* et *venir*.

<sup>(47)</sup> Voir, par exemple, une application du schéma guillaumien (cf. p. 342) au lexique par P. GUIRAUD, *Le champ morpho-sémantique des noms de l'animal tacheté*, dans le *Français Moderne*, XXXIV (1966), pp. 280-308, surtout pp. 305-308.



Enfin, ces inconvénients possibles ne peuvent, croyons-nous, dissimuler à l'observateur impartial un avantage supérieur. La démarche que nous défendons permettrait de dépasser, en syntaxe <sup>(48)</sup>, l'antinomie factice, purement dialectique, de la synchronie et de la diachronie. Les sous-entendus stratégiques ou polémiques de Saussure, aujourd'hui notoires, ne méritent plus qu'on leur sacrifie une dimension de la linguistique : fermerait-on un œil dans l'espoir d'y voir plus clair ? La grammaire historique retrouvera son rang — le premier — si elle a le courage d'intégrer les découvertes de la recherche synchronique au lieu de vivre modestement et même médiocrement, à l'ombre d'un passé prestigieux.

(48) Voir, sur cette question et sur la manière dont la phonologie a surmonté l'antinomie synchronie/diachronie, M. LEROY, *op. cit.* dans la note 43, pp. 87-89 et 112. — W. BAL, *Introduction aux études de linguistique romane* (Paris, Didier, 1966), pp. 70-73.

## Discordance, image, métaphore

par Marc ANGENOT,

Assistant-Professor à l'Université McGill

« La pensée se fait dans la bouche », écrivait Tristan Tzara, et les surréalistes, après l'expérience dada, n'eurent pas de peine à reprendre à leur compte cette proposition : il leur a suffi de la prendre à contresens <sup>(1)</sup>.

Au lieu d'entendre que la pensée n'est rien que des mots, qu'elle ne saurait exister en dehors de sa formation — ce que Tzara sans nul doute voulait dire — ils ont fait dire à l'auteur des *Manifestes dada* que « les mots contiennent toute la Pensée ».

C'est affaire d'ordre dans les termes. On parlera de « l'identité qu'il nous a été donné d'établir entre la parole et l'idée » (Rolland de Renéville) : Tzara parlait d'identité entre *l'idée et la parole*. Je ne suis pas très sûr que la différence soit toujours comprise.

Et pourtant ! Est-ce au niveau d'une rêverie du surréel et de la transgression qu'il faut trouver l'origine de l'expérience surréaliste ? Ne serait-ce pas, plutôt, dans une tentative empirique portant exclusivement sur le langage ? C'est de cette hypothèse que nous voudrions partir pour éclairer trois notions-clés de la poésie moderne : *discordance, image, métaphore*.

### DISCORDANCE

« Le dadaïsme n'a jamais reposé sur aucune théorie et n'a été qu'une protestation » écrivait Tzara en 1923 <sup>(2)</sup>, mais de l'usage que dada fait de la langue une volonté essentielle se dégage : en anéantir

<sup>(1)</sup> Tristan TZARA, *Lampisterie* ; Paris, Pauvert, 1953, p. 58.

<sup>(2)</sup> Tristan TZARA, in *MERZ*, n° 4 (juillet 1923).

le pouvoir de communication. Au lieu de mettre en cause les modes de variation individuels du *code*, il a tenté de détruire la raison même de ce code qui est de communiquer. Nous parlerons ici d'une pratique perverse de la *déceptivité*. Cette entreprise n'a pas été totalement convaincante : d'abord parce que les dadas avaient justement des choses à dire, ne fût-ce que leur mépris de l'esthétisme et des traditions. Ensuite, leur échec relatif tient à une raison qui, moins anecdotique, relève de la nature profonde du langage. Qu'on bafoue les principes élémentaires de la syntaxe, qu'on défigure les mots, qu'on promeuve les associations sémantiques les plus « impossibles », la nature du code est telle qu'une sens fragmentaire s'impose encore à l'esprit. Tel le *sempervivum*, froissé, décliné, piétiné, le pouvoir de communication reste toujours vivace. Il est possible toutefois de rendre compte des procédés essentiels dont dada s'est servi pour atteindre ce but illusoire : jeu phonique, pratique perverse de la tautologie, ressassement, confusion humoristique des écritures littéraires, *discordance sémantique*.

Lorsque sur le plan linéaire, les structures syntaxiques, envisagées en dehors de tout contenu sémantique restent conformes au Code et que les alliances sémantiques sont tirées de domaines si étrangers les uns aux autres, qu'à première vue il est impossible à l'esprit d'en faire la synthèse représentative ou discursive, nous dirons que le passage est composé de *discordances*.

La rhétorique classique n'ignore pas la discordance mais ne la tolère, sous le nom d'oxymoron, que lorsque les termes en présence sont antithétiques.

L'alliance paradoxale, dans la mesure où elle affiche l'incompatibilité (« cette obscure clarté »), se donne pour rigoureuse, partant admissible. La discordance, que M. Zumthor, parlant de la Fatrasie médiévale, nomme *contraste* et J. P. Richard, dans un sens très proche, *discontinuité*, écart, juxtaposition, étend les possibilités de l'oxymoron à toutes les alliances possibles.

Dada parlera de : « rateliers platoniques », « avalanches morguaniques », « ce changement de température bisexuel », « promesses botaniques », « le sang prismatique », « les pigeons quadrangulaires »...<sup>(3)</sup> Ces rapprochements excluent toute possibilité de

<sup>(3)</sup> Titre de PICABIA-TZARA, *Homme approximatif*, 11. — TZARA, *de nos oiseaux*, 96. — TZARA, in *Dadaphone*. — « Dans la vallée... », *Revue Européenne*. — TZARA, *Deuxième aventure céleste de M. Antipyrine*, 3.

représentation. Dans la plupart des textes, ils s'accumulent, chaque mot « contestant » celui qui le précède et celui qui le suit :

Les pieds nus dirent à la neurasthénie : fausses moustaches d'autruche, marque américaine (4) ;  
moi carapace et parapluie de cerveau de midi à deux heures d'abonnement (5).

On remarquera que cette discordance déceptive telle que la « rhétorique » dada nous l'offre, ne peut être le fruit du simple abandon à la plume courant sur le papier. A prendre les choses le plus grossièrement, la probabilité statistique de rencontre par le fruit du hasard de tels incompatibles est assez basse.

« Le propre de la parole, dit Saussure, est la liberté de combinaison. » Certes, et c'est de cette liberté que dada a fait l'usage le plus destructeur qu'il a pu.

Les surréalistes, pensons-nous, crurent tirer le meilleur parti de l'expérience tout en codifiant. « Picabia, dit André Breton, a été le premier à comprendre que tous les rapprochements de mots sans exception étaient licites » (6).

Nous lisons bien : *licites*. Dada s'en préoccupait-il ? Il espérait bien que son activité était illicite et n'en attendait rien que le désordre.

Qu'on puisse *tout* dire avec les mots et que — à de certains égards — ce qui est dit, *est*, c'est là une constatation qui peut sembler un peu courte mais dont le surréalisme n'eut de cesse d'avoir épuisé toutes les virtualités. La charge sémantique du signe est virtuelle, justement. C'est la chaîne syntagmatique qui en actualise les potentialités de signification. Cette évidence se vérifie d'ailleurs du mot à la phrase et au-delà pour toute unité insérée dans un ensemble plus vaste : l'entourage crée la détermination. L'option surréaliste n'a pas été seulement dans l'effort d'une cohérence minimale par rapport à dada. Ce serait dérisoire. Elle s'est appuyée sur la conviction que toute alliance discordantielle, aux rares exceptions où dada s'était complu, crée une représentation nouvelle à l'esprit. La discordance ouvrait sur la totalité des possibles.

On s'achemine ainsi vers la théorie de *l'image* et, par un nou-

(4) TZARA, in *Cannibale*, n° 2.

(5) TZARA, *Lampisterie*, 43.

(6) BRETON, *Anthologie de l'Humour noir* (éd. 1950), p. 189.

veau saut spéculatif, vers la pensée de l'Analogie Universelle. Il nous semble bien que l'intuition du surréel naît de cette expérience linguistique et non au niveau de l'imaginaire.

### IMAGE

La discordance surréaliste se veut « imageante », plus que déceptive ; or les surréalistes, qui n'ont jamais parlé de « discordance » ni de « juxtaposition », ont souvent utilisé le terme d'*image* et l'on pourrait croire que nous nous bornons à inventer un mot nouveau. Il n'en est rien. Il est évident que d'un contexte à l'autre le sens qu'ils donnaient à ce mot a pu varier, augmentant ou diminuant en compréhension et en extension. Comment s'en étonner, si critiques et styliciens emploient eux aussi le mot à tort et à travers ? Pour résumer rapidement les positions, « image » équivaut parfois à :

- I. « représentation mentale » (non linguistique) ;
- II. « trope à mécanisme analogique » (métaphore et comparaison) ;
- III. métaphore seulement ;
- IV. « texte symbolique soustendant un métatexte discursif »... ou encore tout cela en même temps ;
- V. Le mot d'image peut encore, pour comble, désigner l'ensemble des tropes de l'ancienne rhétorique.

M. Ullmann, qui rejette catégoriquement le sens de « représentation mentale », n'en écrit pas moins que la métonymie aussi *peut* faire image et que, d'autre part, les métaphores dont l'angle métaphorique n'est pas assez large ne font pas image (7) !

Il nous semble plus sain d'utiliser le mot image pour caractériser tout rapprochement isotopique dans la chaîne linéaire susceptible de susciter une représentation mentale (8). L'image n'est donc pas une réalité linguistique ou du moins elle ne l'est que par raccroc.

Lorsque Sully Prudhomme écrit « Le vase où meurt cette verveine... », il fait une image ; André Breton aussi dans ce vers :

Cette femme tient un bouquet d'immortelles de la forme de mon sang (9).

(7) In *Langue et littérature*, p. 43.

(8) L'expression même de représentation mentale n'évite pas l'illusion d'immanence que dénonce J.-P. Sartre : on semble croire à la présence réelle de l'image dans l'esprit.

(9) BRETON, *Poésies*, 90.

Toutefois, Sully Prudhomme a mis dans son vase à la verveine une intention perceptible qui concourt au symbole général discernable dans le texte. C'est sans doute pourquoi la confusion entre image et figure symbolique est si fréquente. Bien des critiques ne font pas la discrimination entre rapprochement analogique *actuel* et mécanisme de passage au métatexte. Mais toute littérature est symbolique, dans la mesure où à travers le palimpseste du texte se peut deviner un métatexte « illisible » et cohérent. Confondre image, symbole et métaphore, c'est s'exposer à de graves malentendus. Les surréalistes n'ont pas manqué de donner dans ces malentendus et dans quelques autres.

La théorie même de la discordance imageante est empruntée à Pierre Reverdy, nous dit-on ; « l'idée de base » de la poésie surréaliste serait donc à trouver dans l'avant-garde poétique prédadaïste ! Citons tout d'abord le texte de Reverdy dont André Breton s'inspire dans le premier *Manifeste*. Il paraît dans *Nord-Sud* n° 111 (mars 1918) :

L'image est une création pure de l'esprit.

Elle ne peut naître d'une comparaison mais du rapprochement de deux réalités plus ou moins éloignées.

Plus les rapports des deux réalités seront lointains et justes plus l'image sera forte — plus elle aura de puissance émotive et de réalité poétique. Deux réalités qui n'ont aucun rapport ne peuvent se rapprocher utilement. Il n'y a pas de création d'image.

Deux réalités contraires ne se rapprochent pas, elles s'opposent.

(...)

L'émotion ainsi provoquée est pure, poétiquement, parce qu'elle est née en dehors de toute imitation, de toute évocation, de toute comparaison.

(...)

On crée (...) une forte image, neuve pour l'esprit, en rapprochant sans comparaison deux réalités distantes dont *l'esprit seul* a saisi le rapport.

Nous ne pensons pas trop étonner en disant que cette théorie n'a pu être intégrée au surréalisme qu'au prix de quelques gauchissements de sens.

D'abord une remarque qui nous fera dresser l'oreille. Si Stanislas Fumet écrit :

Reverdy opère presque exclusivement par image <sup>(10)</sup>,

André Malraux, par contre :

Il supprimait presque l'adjectif et toute image dans le vers ;

(10) Citations extraites des différentes contributions au numéro « P. Reverdy » du *Mercur de France*.

Marcel Raymond :

Impossible d'imaginer poésie plus insoucieuse (...) de la grâce des images.

Une fois encore les critiques ne sont pas d'accord sans doute sur ce qu'est une image. Il semble en tout cas certain que Pierre Reverdy n'a en vue que des rapprochements subreptices que la *réalité* rend possibles, qui, du moins, sont donnés *in-praesentia*. C'est bien pourquoi il exclut la comparaison, connexion de l'actuel et du virtuel. Il s'agit d'autant moins d'images verbo-motrices, fruit d'un automatisme, que l'auteur insiste beaucoup sur « l'esprit » qui « saisit » consciemment un rapport de *fait*. C'est pourquoi il parlera de la justesse de l'image. Au fond, malgré le ton symboliste, Vaché était plus proche des théories surréalistes lorsqu'il parlait de « former la sensation personnelle à l'aide d'une collision flamboyante de mots rares <sup>(11)</sup> ». Il n'importe. Les quelques phrases de Reverdy ont « un effet fulgurant sur l'esprit d'*André Breton* ».

Mais ces phrases ont été enrobées dans les théories bretoniennes de l'automatisme verbal. Celui-ci conteste d'ailleurs Reverdy sur le plan de la *spontanéité* des images :

Il ne semble pas possible de rapprocher volontairement ce que (Reverdy) appelle « deux réalités distantes ». Le rapprochement se fait ou ne se fait pas, voilà tout <sup>(12)</sup>.

Dès lors :

Il en va des images surréalistes comme de ces images de l'opium que l'homme n'évoque plus <sup>(13)</sup>.

A la *justesse*, Breton préférera l'*arbitraire* :

Pour moi la plus forte (image) est celle qui présente le degré d'arbitraire le plus élevé je ne le cache pas <sup>(14)</sup>.

Il y a distorsion du rapport entre les idées.

En fait les théories d'André Breton ne se peuvent valablement comprendre que dans la totalité d'une réflexion sur les phrases de demi-sommeil, l'automatisme verbal, et « l'époque des Rêves » dans le groupe surréaliste.

<sup>(11)</sup> VACHÉ, *Lettres*, 18.

<sup>(12)</sup> *Manifeste du S.*, (Idées), 50.

<sup>(13)</sup> *Manifeste du S.*, (Idées), 50.

<sup>(14)</sup> *Manifeste du S.*, (Idées), 52.

Les surréalistes ont toujours donné l'automatisme pour « verbo-auditif », n'ayant pas pour source une image visuelle qui s'imposerait à l'esprit, mais bien un appel de *mots*.

Toujours en poésie, l'automatisme verbo-auditif m'a paru créateur à la lecture des images visuelles les plus exaltantes ; jamais l'automatisme verbo-visuel ne m'a paru créateur d'images visuelles qui puissent de loin leur être comparées <sup>(15)</sup>.

René Daumal établit de son côté une distinction entre *image imageante* et *image imagée* (qui n'est qu'apparence) <sup>(16)</sup>.

Il est vrai pourtant que la première image automatique alléguée par Breton, dans le premier *Manifeste*, était en partie visuelle. La phrase suivante, extraite de *Le Surréalisme et la peinture* : « les images auditives le cèdent aux images visuelles non seulement en netteté mais aussi en vigueur », ne contredit pas ce qui précède : Breton, qui parle ici contre la musique, classe cette fois les images selon leurs *résultats* pour l'esprit. La représentation ne préexiste donc nullement à l'expression verbale. Dès lors, l'image discordante a pour effet de forcer l'esprit à se représenter des spectacles ou des procès qui peuvent se soustraire à la représentation. Si la discordance dada décourage d'avance, l'image surréaliste garde un caractère déceptif : « la rosée à tête de chatte » s'offre à la fois à l'imagination et s'y soustrait. Ainsi se dégagent deux étapes dans la perception de l'image : d'abord le sentiment « d'absurdité immédiate » et ensuite « la révélation ».

L'image issue de l'automatisme verbo-visuel est, elle, *a priori*, capable de représenter. On peut supposer que les deux images qui suivent sont le résultat de ce processus :

La pluie qui tombe est lumineuse et il y a un petit abat-jour sur chaque goutte <sup>(17)</sup> ;  
et dix millions d'oiseaux au plumage ensanglanté s'abattent sur l'arc de triomphe <sup>(18)</sup>.

Il nous semble que le pouvoir de choc de telles images est plus restreint et que, si discordance il y a, l'esprit en en constituant les éléments en une synthèse visuelle tend à rationaliser leurs rapports et à édulcorer ainsi la formulation.

<sup>(15)</sup> BRETON, *Point du Jour* (Gallimard), 246.

<sup>(16)</sup> *Chaque fois que l'aube paraît*, p. 217.

<sup>(17)</sup> VITRAC, *Dès-Lyres*, 125.

<sup>(18)</sup> PÉRET, *Le grand jeu*, 110.



Pour l'image verbo-auditive l'interprétation est postérieure :

Les mots, les images ne s'offrent que comme tremplin à l'esprit de celui qui écoute <sup>(19)</sup>.

### *La pratique de l'image et sa signification*

Les surréalistes nous ont laissé plusieurs témoignages sur les effets de la pratique de l'image discordantielle et sur ce qu'ils en attendaient :

Les images m'ont plu, c'était l'art

A tort décrié de brûler la chandelle par les deux bouts <sup>(20)</sup>.

En brûlant ainsi la chandelle des ressources lexicales, les surréalistes se laissèrent envahir par les images. « Nous avons perdu le pouvoir de les manier » <sup>(21)</sup> affirme Aragon. Les images sont partout :

Images, descendez comme les confetti. Images, images partout des images. Au plafond. Dans la paille des fauteuils. Dans la paille des boissons. Dans le tableau du standard téléphonique. Dans l'air brillant. Dans les lanternes de fer qui éclairent la pièce <sup>(22)</sup>.

Les surréalistes ont cru un instant pouvoir assister ainsi à « la conquête du monde par l'image ».

Ce qu'on attend des images n'est pas le sentiment du *beau* classique. Elles sont « anti-esthétiques par essence <sup>(23)</sup> ». Il importe que le lecteur se sente « ravi », qu'il y ait en lui d'emblée « une adhésion véhémement <sup>(24)</sup> », antérieure à la perception. L'image doit être « stupéfiante », « convulsive », « souvent cruelle » <sup>(25)</sup> :

L'émotion qui s'emparait alors du lecteur était celle de la liberté de l'esprit se révélant en l'image poétique <sup>(26)</sup>.

La convergence de mots sémantiquement éloignés est comparée à la charge électrique qui se transmet d'un pôle à l'autre :

La valeur de l'image dépend de la beauté de l'étincelle obtenue <sup>(27)</sup>.

On aura recours pour exprimer cette fascination de la désorientation à toutes sortes de métaphores. Il sera question du « vent des

<sup>(19)</sup> *Manifeste du S.*, 49.

<sup>(20)</sup> BRETON, *Poésies*, 219.

<sup>(21)</sup> ARAGON, *Une vague de rêves*, 100.

<sup>(22)</sup> ARAGON, *Le Paysan de Paris*, 99.

<sup>(23)</sup> HUGNET, *Anthologie*, 22.

<sup>(24)</sup> J. GRACQ, *André Breton*, 113.

<sup>(25)</sup> J. L. BAUDRY, sur Gracq.

<sup>(26)</sup> F. ALQUIÉ, *Humanisme surréaliste et humanisme existentialiste*.

<sup>(27)</sup> *Manifestes du S.*, 51.

images », de « l'œil fatigué par le feu des images », ce feu peut n'être qu'un « feu d'artifice » mais « inoubliable et perpétuel » (28).

Le poète comme lecteur se laisse emporter

la tête la première saluant d'un secret nouveau la naissance des images (29).

### MÉTAPHORE

Rien dans cette pratique de l'image ne concerne directement l'activité analogique ni la métaphore. La métaphore apparaît, dans la perspective qui est la nôtre, comme *une discordance dont l'éloignement sémantique est partiellement comblé par un rapprochement analogique*, qui fait du signifié métaphorique le signifiant d'un autre signifié qui n'est donné qu'indirectement. Autrement dit, toute métaphore est d'abord lue comme image discordantielle et c'est à travers cette lecture que peut s'opérer la *réduction* analogique.

Toutefois la distinction entre image discordante et image analogique reste ambiguë au niveau de l'analyse empirique, et ce pour deux raisons. Est-il possible d'abord de distinguer dans les textes oniriques deux plans du texte : le plan primaire et le plan métaphorique, ou l'ensemble se ramène-t-il à l'immanence de la féerie ?

Lorsque P. Reverdy écrit : « les griffes des buissons (30) », il est possible d'inférer que *griffes* « veut dire » (nous nous excusons de cette expression bannie par les surréalistes) *épines, branches qui accrochent*. Dans un univers comme le surréaliste où les buissons peuvent avoir des griffes, l'image certes, au sens de représentation mentale sensorielle s'impose à l'esprit, mais la logique de la rêverie n'impliquerait nullement qu'au *niveau du texte*, il y ait eu substitution. Il n'y a plus de métaphore, que le réel ou, si l'on veut, l'utopie surréelle. Cependant, le transfert métaphorique s'impose à l'esprit dans les textes discordantiels, là où se créent des rapprochements tels que deux signifiants se trouvent assimilés. C'est ainsi que l'image dadaïste « les fenêtres des lèvres (31) » assimile bien lèvres et fenêtres

(28) A. BRETON, « Le merveilleux contre le mystère » ; *Minotaure*, IX. — Luc DECAUNES, *Le Feu défendu*. — A. PIEYRE DE MANDIARGUES, *Deuxième belvédère*, 83.

(29) ELUARD, *L'amour, la poésie*, 75.

(30) P. REVERDY, *Main-d'œuvre*, 26.

(31) TZARA, *De nos oiseaux*, 34.

pour constituer une tierce réalité qui participe des deux composantes. Mais, encore un coup, ne faut-il pas voir dans de tels passages métamorphose, hybridation, plutôt qu'un transfert analogique ? Texte et métatexte coïncident dans cette poésie de l'immanence.

Prenons d'autre part une métaphore discordantielle pure (qui date de la pleine époque dada) : « le ciel est un soulier<sup>(32)</sup> ». Le copule est le signe formel du rapprochement. Nulle différence entre le vers de Hans Arp et : « mon âme *est* une infante en robe de parade ». Mais tout le texte de Arp étant « imagé », la référence métaphorique ne constitue plus qu'au premier abord, artificiellement, une transposition : elle sert à des discordances extrêmes.

Ce qui manque apparemment à cette métaphore c'est le *tertium comparationis*, l'élément analogique, si irrationnel soit-il, qui permettrait à l'esprit de combler quelque peu la distance. Non seulement aucun élément pertinent de signification n'y est réductible mais nulle valeur affective ne permet de « faire le pont ». C'est en composant entre l'exigence de discordance maximale et une certaine nécessité de cohérence poétique que les surréalistes ont développé une théorie de l'Analogie assez proche de celle de la Tradition occultiste.

#### L'ANALOGIE UNIVERSELLE

Le principe fondamental en est que dans le « monde analogique »<sup>(33)</sup> tout peut être comparé à tout. De nombreux passages d'André Breton concordent là-dessus :

On finira bien par admettre que tout fait image<sup>(34)</sup> ;  
 Le moindre objet, auquel n'est pas assigné un rôle symbolique, est susceptible de figurer n'importe quoi<sup>(35)</sup> ;  
 J'ajouterai qu'il suffit de relier ainsi *n'importe quel substantif à n'importe quel autre* pour qu'un monde de représentations nouvelles surgisse aussitôt<sup>(36)</sup> ;  
 L'idée que n'importe quel objet est ainsi « contenu » dans n'importe quel autre...<sup>(37)</sup>.

« Tout est comparable à tout »<sup>(38)</sup> écrit Paul Eluard de son

(32) H. ARP, « 1917 » ; p.n.ch.

(33) BRETON, *Le surréalisme et la peinture*, 200.

(34) BRETON, *Les vases communicants*, 129.

(35) BRETON, *Les vases communicants*, 129.

(36) *L'Amour fou*, 116.

(37) BRETON, « L'un dans l'autre », *Médium N.S.*, n° 2, p. 18.

(38) ELUARD, in *This Quarter*, septembre 1932.

côté. Ce n'est pas un « jeu de mots. Tout est comparable à tout, tout trouve son écho, sa raison, sa ressemblance, son opposition, son devenir par tout. Et ce devenir est infini ».

Le délire d'interprétation « paranoïa-critique » n'a fait qu'approfondir le champ ainsi ouvert. Partis de l'arbitraire pur, les surréalistes allaient donner au principe de l'analogie une importance telle que de nos jours — (c'est ce qu'on peut lire dans le n° 1 de la *Brèche*) — il est devenu « le problème le plus important de la recherche surréaliste ». On pourrait dire qu'entre l'arbitraire absolu des rapprochements et le principe selon quoi tout peut être comparé à tout il n'y a guère de différence. C'est tout le contraire, car il appartient désormais au poète de découvrir dans « l'fracassable noyau de nuit » des choses *ce* qui les relie, très occultement sans doute, au reste de l'Univers analogique.

Pour revenir au plan du langage, si donc la discordance crée une analogie apparente, le principe que « tout est dans tout » amène à creuser les liaisons possibles. L'analogie irrationnelle ainsi produite crée, elle, des discordances apparentes.

Plutôt que de prolonger ces remarques avec lesquelles les surréalistes s'insèrent dans une forme de pensée fort ancienne, puisant sans peine dans les *Kenningars*, chez Swedenborg, chez Fourier, chez Mallarmé, chez Saint-Pol Roux, arrêtons-nous ici pour reprendre cette évolution qui va de la discordance à l'utopie, de la déceptivité dada à l'analogie universelle. C'est autour des équivoques multiples de « l'image », que cette évolution a pu se faire. Évolution essentielle pour la poésie moderne, où le refus de l'institution littéraire engendre une nouvelle rhétorique. Il s'agissait d'arracher les mots à « l'engluement des paroles premières ». Les surréalistes se livrèrent à une dépense effrénée du numéraire langagier. Ils pensèrent d'abord réaliser un vrai *potlatch* de mots ; sur les ruines d'un langage compromis ils crurent ainsi faire naître un langage neuf. Mais, partis d'une pratique purement empirique de la juxtaposition sémantique, ils aboutissent par une sélection signifiante des écarts à une rêverie orientée où le désordre du monde se trouve ramené à une intelligibilité nouvelle. Soucieux de codifier la révolution dans le langage, le surréalisme semble en fin de compte vouloir faire l'économie de la Révolution.

Montréal, 1969

## **La localisation des universités**

par **Michel VANDEN ABEELE,**

Assistant,  
Coordinateur au Bureau de Programmation  
de l'Université Libre de Bruxelles

De nombreuses études sur l'environnement ont mis en évidence les relations existant entre le milieu physique et les groupes sociaux. L'aménagement du territoire et l'urbanisme ont pris une importance qui ne les réserve plus au domaine des techniciens et des preneurs de décisions.

L'histoire des civilisations nous a appris le rôle des facteurs naturels, écologiques et géographiques sur le développement de l'homme et des sociétés ; l'une des préoccupations majeures de notre temps est de définir le nouvel équilibre entre la nature et les produits de la civilisation moderne, car celle-ci a entraîné la création de facteurs qui exploitent tout autant le développement des sociétés futures que les facteurs naturels qui ont favorisé ou retardé le progrès de l'humanité. C'est à la recherche de ce nouvel équilibre que l'on s'attache, en combattant la pollution des eaux et de l'air, en créant des zones vertes et des parcs nationaux, en limitant l'usage des produits phyto-pharmaceutiques.

Mais la recherche des conditions de vie harmonieuses en société ne se limite pas à des actions de préservation ou de défense. Il existe un véritable esprit prospectif en la matière, afin de fournir un cadre pour permettre aux diverses activités humaines de s'épanouir et de profiter des multiples avantages de la technique ; les multiples projets de « cités radieuses » ou de « villes idéales » sont dans les cartons des architectes et des urbanistes (1).

A cet égard, l'aménagement du territoire et l'urbanisme ne sont plus des activités réservées aux techniciens ou aux chefs d'Etat ; elles concernent l'ensemble de la société et les décisions en la matière

(1) Michel ROYON, *Les Cités de l'Avenir*, Edition Planète, 1968. Française CHOAY, *L'Urbanisme, Utopies ou Réalités*, Editions du Seuil, 1965.

doivent tenir compte de l'opinion publique, car elles conditionnent le cadre de la vie future ; la libre implantation des bâtiments et l'architecture sans architecte ne pourront plus se concevoir dans les pays industrialisés.

Dans cette perspective, il est intéressant d'examiner la localisation des institutions et des Universités, en particulier à la lumière des relations qu'elles sont susceptibles d'établir avec le milieu où elles sont implantées et en fonction des avantages ou inconvénients qu'elles peuvent en retirer.

Le rôle historique et l'influence actuelle des Universités sur les sociétés apparaissent en effet comme privilégiés ; elles sont, comme l'a décrit Clark Kerr « l'élément le plus puissant de notre culture déterminant la montée en flèche et la chute de professions et même de classes sociales, de régions ou même de nations <sup>(2)</sup> ». A l'avenir, nul doute que l'Université sera appelée à jouer un rôle important ; J. K. Galbraith considère même l'Université comme un élément moteur de la société « post-industrielle ».

Face à ces considérations et dans les nombreuses discussions sur le rôle et l'avenir de l'Université, il est normal que la question de la localisation des Universités fasse l'objet d'un débat qui oppose partisans du campus urbain et ceux du campus extérieur <sup>(3)</sup>.

Cet article voudrait toutefois dépasser cette simple querelle qui est en fait un faux problème et montrer que le cas de chaque Université résulte de conditions historiques et sociales particulières. On décrira cependant quelle est l'évolution actuelle des idées en matière d'implantation des Universités et le cas des Universités belges fera l'objet d'un commentaire spécifique.

#### LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOCALISATION DES UNIVERSITÉS

Quoique l'implantation de chaque institution soit la résultante de conditions particulières, on peut distinguer trois grands types de localisation des Universités, à savoir :

- l'Université urbaine dans une grande ville, de type campus ou dispersé ;

<sup>(2)</sup> Clark KERR, *Métamorphose de l'Université*, Edition Economies et Humanisme, Paris, 1867.

<sup>(3)</sup> Voir les articles parus dans *Le Monde* à ce sujet : Philippe PINCHENEL, *La Ville et l'Université*, 28 février 1967. M. FLATRES, *L'Installation des Campus Universitaires hors des villes est irréversible*, 25 avril 1967.

- l'Université urbaine dans une localité de moindre importance, de type campus ou dispersé ;
- l'Université extérieure ou rurale, de type campus.

L'Université urbaine dans les grandes villes est soit l'Université ancienne, comme celle de Paris, soit une Université de création plus récente, comme celle de New-York.

Dans les grandes villes, il est rare que l'implantation des bâtiments universitaires se fasse sur un terrain d'un seul tenant ; bien souvent il s'est créé un quartier universitaire, comme à la Sorbonne ou à Londres où diverses facultés sont regroupées dans plusieurs ensembles peu éloignés les uns des autres.

Le problème de l'expansion nécessaire a été résolu de plusieurs manières : construction en hauteur, comme à Chicago ; éclatement de l'Université en plusieurs centres répartis en banlieue, comme à Nanterre ou à Vincennes ; l'utilisation des espaces laissés libres dans le tissu urbain existant, comme à Bruxelles avec l'utilisation de l'ancienne Plaine des Manœuvres ; ou restructuration complète de vieux quartiers insalubres ou inadaptés à l'expansion urbaine, comme ce fut le cas pour l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie ou celle de Manchester.

L'Université urbaine dans une localité de moindre importance est un deuxième type de localisation que l'on rencontre fréquemment. Cette formule, qui existe de longue date, a créé ce que l'on a appelé les « villes universitaires », comme par exemple Louvain, Leyde ou Heidelberg. Dans certaines de ces villes, l'Université représente bien souvent la principale activité économique et sociale importante ; elle est pôle de développement pour la cité et la région. A Louvain, par exemple, la population locale est doublée si l'on englobe les membres de la communauté universitaire. A Leyde, une place est réservée dans le Conseil Municipal à un représentant de l'Université, ce qui indique le degré d'intégration de l'Université à la ville. Les noms d'Oxford et Cambridge sont universellement connus par leurs Universités et aussi par... leurs équipes universitaires de rameurs.

C'est également cette formule que la Grande-Bretagne a adoptée pour l'implantation des nouvelles Universités établies ces dernières années, en réponse aux conclusions du rapport sur l'expansion uni-

versitaire en Grande-Bretagne, dit Rapport Robbins, du nom du Président du groupe de travail chargé de son élaboration (\*).

Dans la plupart des cas, ces nouvelles Universités britanniques ont été établies à la périphérie des villes de province : l'Université d'East Anglia est située à 3 km du centre de la ville de Norwich ; l'Université d'Essex est également située à 3 km du centre de Colchester sur un terrain de 80 ha ; l'Université de Lancaster est à moins de 4 km du centre de la ville sur un terrain de 60 ha ; l'Université du Sussex est à la limite de la localité de Brighton et dispose d'un terrain de 80 ha ; l'Université de Coventry est située à 4 km du centre de Coventry.

A côté du désir de décentraliser l'enseignement supérieur, ces quelques exemples dénotent une volonté délibérée d'implantation des Universités sur des campus plus ou moins vastes situés à la lisière de villes de moyenne importance.

Dans chaque cas, c'est l'University Grants Committee qui a choisi la localisation et même le site des Universités, en fonction du type de décentralisation, mais surtout en fonction des intérêts locaux qui ont été défendus avec vigueur par les autorités de la ville concernée. Il s'est ainsi créé un modèle anglo-saxon d'Université de province caractérisé par un « campus lisière » et dont le plan de masse permet d'avoir à la fois une Université qui fonctionne dès le départ en liaison avec le milieu existant — la ville voisine — et qui puisse se développer sur une période de temps assez longue, suivant un schéma d'évolution qui reflète les besoins futurs. Cette double exigence amène en général une utilisation fort élevée de l'espace dès la première phase de construction. En effet, l'Université doit être fonctionnelle à chaque stade de sa réalisation ; les bâtiments existants ne pouvant être séparés par des chantiers qui nuiraient aux conditions de travail.

Le campus extérieur est le troisième type de localisation des Universités que l'on rencontre surtout sur le continent américain et dans les pays en voie de développement.

Peut être considéré comme « extérieur » tout campus qui ne se trouve pas en liaison directe avec une localité de quelque importance ou dont la situation excentrique l'isole d'un milieu urbain. Généra-

(\*) Report of the Committee appointed by the Premier Minister under the Chairmanship of Lord Robbins (1961-1963), Committee on Higher Education, London, September 1963.



lement de grande dimension, comme le campus de Santa Monica en Californie ou comme celui de la Middle East Technical University of Ankara qui dépasse 40 000 ha, le campus extérieur crée toujours une organisation sociale isolée, vivant sur elle-même et qui entretient la notion de contacts favorisés entre tous les membres de la communauté universitaire.

Bien souvent, l'isolement du campus nécessite la création d'une infrastructure sociale importante qui permette à ses occupants de trouver sur place l'ensemble des services nécessaires : logements, restaurants, bien sûr, mais aussi librairies, infirmeries, magasins, banques, postes, etc...

#### AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES FORMULES CONSIDÉRÉES

Dans les nombreuses discussions sur l'Université qui ont lieu depuis quelque temps, une certaine polémique est apparue entre les partisans du campus extérieur et ceux de l'Université urbaine. Les arguments développés de part et d'autre ne manquent certes pas de valeur, mais il semble que cette polémique soit en fait un faux problème, car chaque Université possède des caractéristiques propres qui ont déterminé sa localisation.

Celle-ci résulte de conditions historiques, sociales, politiques particulières qui vont bien souvent à l'encontre des conditions optimales. Le débat n'est valable en fait que pour la création de nouvelles Universités ; encore faut-il tenir compte des facteurs évoqués plus haut pour voir que la localisation idéale relève plutôt de l'utopie. En reprenant les arguments des partisans du campus extérieur et de l'Université urbaine, nous tenterons toutefois de déterminer quels sont les facteurs optimisants à toute localisation universitaire.

#### *Le Campus extérieur*

Le principe du campus universitaire, c'est-à-dire un « vaste espace où se dispersent laboratoires et instituts, locaux d'enseignement, cités d'étudiants, services sociaux »<sup>(\*)</sup>, trouve de nombreux

(\*) M. FLATRES, *L'Installation des Campus Universitaires hors des villes est irréversible*, Le Monde, 23 avril 1967. Giancarlo DE CARLO, *Planificazione e disegno università*, Ed. Universitarie Italiane, Roma, 1968.

défenseurs qui ont surtout été impressionnés par l'organisation du campus « à l'américaine » ou par les nouveaux campus britanniques qui bénéficient souvent d'un milieu naturel agréable et de paysages harmonieux.

Les arguments en faveur du campus extérieur sont cependant des arguments qui défendent à la fois l'idée de localisation et celle d'organisation ; il s'agit dans ce cas de faire la part des choses entre ces deux facteurs.

En effet, la localisation du campus *extra muros* peut être une implantation du type « lisière » qui permet à la fois la liaison du campus avec la ville d'une part, et avec les espaces verts et les zones d'expansion d'autre part ; mais il peut également s'agir du campus extérieur isolé et vivant sur lui-même.

Dans le premier cas, c'est presque une situation idéale qui cumule les avantages des deux formules : c'est ce type de campus que l'on a adopté en Grande-Bretagne pour les nouvelles Universités. Mais ce modèle n'est valable que pour une localité relativement petite dont la croissance d'urbanisation reste limitée. Pour les grandes villes, le type campus « lisière » est déjà trop excentrique pour bénéficier des liaisons potentielles avec le centre urbain et son expansion reste limitée par l'urbanisation croissante des quartiers périphériques. A moins de prévoir dès l'origine des zones d'expansion potentielle (un parc, des zones de parking au sol, des îlots destinés à la démolition par exemple), les campus « lisières » dans les grandes villes risquent d'être étouffés et de connaître la situation des Universités de Dublin ou de Bruxelles qui ont été enfermées progressivement dans un tissu urbain très dense au fur et à mesure de l'urbanisation des quartiers périphériques et du développement de la ville.

Dans le second cas, il s'agit d'un campus extérieur pur ; son isolement offre certains avantages spécifiques qui gravitent autour de quatre idées forces :

- calme et ambiance favorable à l'étude et à la méditation ;
- facilité d'expansion ;
- intensité élevée des relations entre les disciplines ;
- bénéfique des rapports entre les membres de la communauté universitaire entretenus par un système résidentiel.

Le campus extérieur doit donc contribuer à créer une atmosphère particulièrement favorable aux rôles attribués à l'Université ; les conditions offertes à l'enseignement et à la recherche devront y

être optimales. Le campus doit favoriser les contacts interdisciplinaires et les relations entre enseignants et enseignés, l'isolement relatif permet un recul suffisant par rapport à la quotidienneté qui favorise l'étude et le recueillement.

Cette vision quelque peu idyllique du campus ne peut toutefois se concevoir que dans un certain système d'enseignement de type oxfordien par exemple, où l'universitaire est élite et où l'on attache une grande importance aux relations directes entre l'étudiant et son *tutor*, ce qui limite forcément le nombre d'étudiants que l'institution peut abriter. C'est d'ailleurs ce modèle d'Université qui fut adopté initialement aux Etats-Unis et qui donna la création de Collèges et d'Universités du type campus résidentiel <sup>(6)</sup>.

Comme le suggère Frédérik Rudolf, « l'adoption du modèle d'Oxford et de Cambridge n'était pas seulement un effort d'adaptation du système collégial aux circonstances américaines. C'est la première et la seule solution en l'absence de large concentration de population. Dans l'absence de ville et connaissant le système anglais, les fondateurs de Harvard et des autres collèges de type *colonial* s'inscrivent naturellement dans le système résidentiel. Plus tard, ce qui n'était plus une nécessité devient une tradition (?) ».

Ce furent également les idées de Thomas Jefferson qui influencèrent, pour plusieurs générations, la conception du campus aux Etats-Unis. Jefferson, lui-même, élaborait le plan de masse de l'Université de Virginie à Charlottesville en 1817, suivant un système pavillonnaire où les professeurs résident sur les lieux mêmes où se fait l'enseignement, c'est-à-dire dans une série de bâtiments situés sur deux lignes parallèles. Ces pavillons sont doublés par une série de bâtiments servant au logement pour les étudiants, l'Université pouvant se développer dans une direction, en ajoutant au fur et à mesure les pavillons le long de deux lignes parallèles <sup>(8)</sup>.

Ce système résidentiel et pavillonnaire inspira la plupart des architectes des Etats-Unis ; l'utilisation de grands espaces qu'il requiert renforça la tendance à implanter les Universités à l'extérieur

<sup>(6)</sup> Les premières Universités américaines furent fondées lorsque les USA avaient encore une économie essentiellement rurale. L'Université de Harvard fut fondée en 1636, l'Université de New-York en 1700, l'Université de Pennsylvanie en 1740 et l'Université de Colombie en 1754.

<sup>(7)</sup> Frédérik RUDOLPH, *The American College and University*, New-York, 1962, pp. 87-88, cité dans : *The Urban University*, J. M. KLOTSCH, 1966, p. 3.

<sup>(8)</sup> Richard P. DOBER, *Campus Planning*, New-York, 1963, pp. 21-23.

des villes, là où le terrain n'est pas facteur rare ou cher et où l'Université ne tombe pas sous la juridiction des municipalités.

Mais, comme le montre J. Martin Klotsche dans son livre qui est un plaidoyer pour l'Université urbaine, la situation évolua rapidement en faveur des Universités urbaines à partir du xx<sup>e</sup> siècle. En effet, si en 1900 on ne comptait que quatre Universités urbaines dont la population dépassait 2 000 étudiants dans les dix plus grandes villes des Etats-Unis, trente ans plus tard sur les dix-huit Universités qui comptaient plus de 10 000 étudiants, quinze étaient localisées dans des villes dont la population dépassait 500 000 habitants. Cette tendance s'est encore renforcée après la seconde guerre mondiale ; à l'heure actuelle, chaque ville de plus de 500 000 habitants des Etats-Unis abrite une ou plusieurs Universités, ces Universités urbaines comptent plus de la moitié du total des étudiants inscrits dans les collèges et les Universités (9).

Cette évolution montre à suffisance combien il est faux de parler du « modèle américain » lorsqu'on veut définir une Université située sur un campus extérieur. La confusion provient surtout du fait que les Universités américaines sont restées attachées jusqu'il y a peu au système du campus, même lorsqu'elles sont du type centrale, urbaine ou lisière. C'est ainsi que l'on débouche sur le problème de l'organisation et des relations qu'il faut favoriser entre les différentes disciplines d'une Université. Celles-ci sont souhaitables, tout le monde en convient, mais à la réflexion, il apparaît que le degré d'intensité des relations interdisciplinaires est fonction du degré de concentration des installations : elles ne sont possibles que sur un campus de petite dimension et lorsque l'institution ne dépasse pas la taille critique qui se situe en général aux environs de 15 à 20 000 étudiants maximum (10). Il est évident qu'il est malaisé d'entretenir des relations interdisciplinaires et interfacultaires lorsque le campus est trop grand ou lorsque la taille de l'Université dépasse de loin l'optimum comme dans le cas de l'Université de Paris ou celle de Mexico. C'est la raison pour laquelle on assiste à un éclatement de certaines Universités en plusieurs campus tant dans le système extérieur, comme celui de l'Université de Californie, que dans le système

(9) J. M. KLOTSCHÉ, *The Urban University*, Harper and Row, New-York, 1966, p. 5.

(10) Assemblée générale de la Conférence permanente des Recteurs et Vice-Recteurs des Universités européennes, *La dimension optimale des Universités*, Bonn, 1963.

urbain, comme celui de l'Université de Paris qui a créé de multiples centres universitaires dans l'agglomération parisienne.

Car le véritable problème que dissimulent les polémiques sur la localisation des Universités est celui de l'expansion nécessaire des institutions face au groupement rapide des effectifs étudiants. Un campus extérieur peut se concevoir avec une population de 10 000 étudiants ; c'est une institution dont on peut dominer les problèmes d'administration. Avec 30 000 ou 40 000 étudiants, ce campus devient une ville ; les problèmes d'infrastructure routière ou de logement, par exemple, ne sont plus ceux d'une institution d'enseignement supérieur, ce sont ceux d'une communauté urbaine où apparaît la nécessité des recettes et des solutions venant d'activités productives.

Il apparaît dès lors que la localisation des Universités en dehors de villes répond à un certain choix quant à la taille et à l'organisation de l'institution. Cette volonté a été clairement définie dans les plans de masse des Universités britanniques qui limitent volontairement le nombre d'étudiants pour un campus aux environs de 10 000 étudiants, bien qu'elles soient construites suivant un schéma directeur à forte densité de construction, ceci afin de conserver des espaces verts ou des zones de liaison avec la ville voisine <sup>(11)</sup>.

### *Les Universités urbaines*

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'Université urbaine est soit dispersée, soit regroupée dans un seul quartier ou sur un seul campus. L'expansion rapide, ces dernières années, de la population étudiante suit en général le rythme d'accroissement de la population de la ville, du moins pour les grandes agglomérations ; le tissu urbain devient de plus en plus dense, même si l'Université était implantée, à l'origine, à la périphérie de l'agglomération, l'Université, finalement, se retrouve insérée dans un quartier fortement urbanisé. Plusieurs solutions ont été appliquées pour assurer à l'Université urbaine des possibilités d'expansion physique. Quelques institutions ont résolu le problème en se déplaçant à la nouvelle périphérie de la ville ; ce fut le cas pour l'Université de Dublin. D'autres, plus favorisées ont des campus internes suffisants pour assurer leur expansion

<sup>(11)</sup> Philippe PINCHENEL, *La Ville et l'Université*, Le Monde, 28 février 1967.

ou ont pu trouver des possibilités d'expansion sur des parcs contigus ou sur d'autres domaines publics disponibles, comme ce fut le cas pour l'Université du Texas à Forth Worth et pour celle de Berlin.

D'autres n'ont d'autre choix que de tirer parti au mieux de leur localisation en rachetant des bâtiments voisins, en augmentant le taux d'occupation au sol dont elles disposaient, en transformant ou reconstruisant les bâtiments existants. Certaines Universités, enfin, ont dispersé leur enseignement sur plusieurs terrains. A cet égard, l'Université Libre de Bruxelles a été conduite à combiner plusieurs formules : de nouveaux bâtiments seront construits sur le campus de 15 ha du Solbosch, des anciennes maisons d'habitation voisines du campus sont utilisées par l'Université, les Facultés des Sciences et des Sciences Appliquées, ainsi que l'Institut de Pharmacie et les services de la première candidature en Médecine sont destinés à déménager sur un nouveau campus de 24 ha distant d'environ mille mètres, en utilisant une partie de l'ancienne Plaine des Manœuvres de l'Armée et de la Gendarmerie, la Faculté de Médecine et l'Hôpital, à l'étroit dans le centre de la ville déménageant sur un nouveau campus d'environ 30 ha situé à Anderlecht, à la périphérie de l'agglomération bruxelloise.

Si le gros problème de l'Université urbaine est celui de la nécessité des possibilités d'expansion, il faut remarquer que, dans chaque cas, des solutions peuvent être trouvées dans le cadre urbain, lorsque l'Université marque un réel désir de se maintenir dans la cité, et à condition que les autorités locales partagent ce souhait.

Ce n'est pas toujours le cas, et en particulier dans la réforme actuelle de l'Université française, comme le signale Philippe Pinchenel : « bien des villes ont vu ou verront leur équipement universitaire exilé en banlieue ou au-delà des banlieues, en dehors de tout axe de circulation, inscrit entre des zones d'urbanisation protégées (ZUP) et des terrains cultivés, sous plan d'ensemble, sans constituer un pôle autour duquel se développera une urbanisation cohérente <sup>(12)</sup> ».

Devant les arguments des superficies nécessaires, du prix du mètre carré et de l'exemple américain si souvent cité, mais fort souvent mal à propos, les Conseils de Faculté ont été amenés à admettre des localisations défavorables. « Du côté municipal, ajoute Philippe Pinchenel, les réactions n'ont guère été différentes ; entre des équipements universitaires demandant beaucoup d'hectares pour

(12) *Op. cit.*

loger des étudiants qui ne sont ni des contribuables ni des électeurs, mais une population « comptée à part », souvent perturbatrice de l'ordre public, et des H.L.M. ou des immeubles résidentiels de grand standing dont les habitants seront eux des électeurs, des contribuables et des consommateurs, il n'y a pas d'hésitation, semble-t-il. C'est pourquoi tout concourt à « l'exurbanisation » des étudiants et des professeurs, à leur installation sur des emplacements dont le choix est souvent commandé par le prix du terrain. Que signifie cette migration de l'Université, des grandes écoles hors des villes alors qu'on parle tant du niveau supérieur des fonctions urbaines, de l'affinement des fonctions et qu'on se préoccupe de doter les villes principales de centres directionnels ? Elle signifie que la fonction universitaire est assimilée aux fonctions industrielles périphériques, assimilée aux halles et marchés, gares, aux activités encombrantes et qui ne justifient pas leur maintien dans les parties centrales, privilégiées, des villes. Et pourtant, s'il y a une activité urbaine noble, méritant tous les efforts, tous les sacrifices pour être maintenue au contact du centre des villes, c'est bien l'enseignement supérieur. »

La défense de l'Université urbaine s'appuie sur des arguments qui ne manquent pas de valeur tant sur le plan économique que sociologique. Au point de vue économique, les facteurs suivants sont favorables à l'Université urbaine :

— *Existence d'une infrastructure.* La création d'un campus *extra muros* requiert évidemment des frais d'infrastructure fort élevés tant pour les routes que pour les conduites d'électricité, d'eau, de gaz et d'égouts. Ces frais de première installation grèveront lourdement le budget d'investissement dans les premières années et ralentiront le rythme des constructions académiques et sociales, comme ce fut le cas pour l'Université de Liège où une grosse partie des crédits disponibles a été engloutie dans les dépenses d'infrastructure, comme les routes et la chaufferie.

— *Disponibilité en logement pour les étudiants et pour le personnel enseignant et scientifique.* Une ville offre en effet tout un éventail de logements pour une partie importante de la communauté universitaire ; l'Université ne doit pas consacrer une grosse part de ses investissements aux cités des étudiants ou aux maisons des professeurs.

— *Proximité de la « clientèle universitaire » et d'un marché d'emploi.* Dans une civilisation essentiellement urbaine, il apparaît

logique de localiser les Universités à proximité de leur clientèle potentielle ; une Université urbaine réduit le temps et les frais de transport de la majorité des étudiants et des professeurs. Le cumul des fonctions est possible, l'on peut trouver dans une ville des activités lucratives complémentaires tant dans le domaine du « consulting » ou d'une activité professionnelle mi-temps pour les professeurs que dans celui des jobs pour les étudiants.

— *Possibilité d'utilisation des équipements publics existants.* Dans une ville existe nombre de services et d'équipements que l'Université peut utiliser que ce soit dans le domaine académique ou social : bibliothèque, centre de documentation, plaine des sports, piscine.

— *Liaison possible avec les autres secteurs d'activité.* Toute une série d'études peuvent être réalisées en commun par les services de l'Université et par ceux des autorités municipales ou du secteur privé, ce qui rend possible les économies d'échelles : étude, laboratoire, centre de recherche en commun.

Les autres facteurs qui militent en faveur de l'Université urbaine sont d'ordres sociologique et urbanistique. L'idée même d'une Université moderne est de pouvoir servir l'évolution sociale, culturelle et technique de son milieu, en y apportant son avoir et en subissant les desiderata de ce milieu. Une Université en milieu urbain permet à celle-ci d'être un membre à part entière de la société et non plus un individu périphérique, comme c'est le cas d'un campus extra-urbain, renfermé sur lui-même.

Dans cette optique, l'Université urbaine peut jouer un rôle important sur plusieurs plans ; elle est lieu privilégié pour l'étude des problèmes urbains, foyer culturel, institution de recyclage et pôle de croissance.

L'Université est un lieu privilégié pour l'étude des problèmes causés par l'urbanisation galopante de nos régions ; nulle autre institution n'est mieux placée pour apporter des idées nouvelles au sujet des politiques qu'il faudrait suivre en matière urbaine : étude sociologique et d'économie régionale, proposition pour l'aménagement du territoire, études sur la pollution atmosphérique et sur les remèdes à y apporter, analyse des problèmes de trafic, recherche sur la gestion urbaine sont autant de domaines où l'Université peut agir.



Dans la vie urbaine, l'Université doit apparaître comme un foyer du rayonnement de la science et de la culture. Les Universités urbaines sont idéalement localisées pour organiser des manifestations scientifiques et culturelles aisément accessibles. Leurs équipements (salles de réunions, auditoriums) peuvent être mis à la disposition des organisations extérieures qui y organisent congrès et spectacles.

Lorsqu'on parle d'éducation permanente, il faut se tourner vers les Universités comme étant des institutions par excellence pour y organiser le recyclage et la formation complémentaire. Aisément accessible par la population voisine, l'Université urbaine peut offrir un enseignement complémentaire ou toute autre forme de recyclage en dehors des heures de cours de la journée ou de la semaine. Des séances d'information, des cours de perfectionnement, des conférences peuvent y être organisés le soir ou pendant le week-end. C'est seulement dans le cadre urbain, en contact avec un potentiel humain important, que l'on peut organiser un système de formation permanente.

L'Université urbaine apparaît enfin comme un pôle de développement pour la ville et pour la région. Si l'on admet que le degré de formation intellectuelle est un élément important du progrès d'une nation et comme l'on remarque l'existence d'une liaison entre le nombre d'universitaires et d'étudiants et l'existence d'une Université dans une région, il est logique de favoriser l'implantation d'Universités à proximité des régions les plus peuplées d'un pays, à fortiori dans les grandes villes.

En conclusion, on peut admettre que la localisation d'une Université résulte généralement du type d'organisation de l'instruction. Si l'Université est organisée suivant le système résidentiel du genre des collèges britanniques, il apparaît que la solution qui offre le plus d'avantages est celle du « campus extérieur ». Tout concourt en effet à y favoriser les contacts fréquents et personnels entre les professeurs et les étudiants ; l'isolement encourage l'étude et la réflexion dans le cadre strict de l'Université.

Lorsqu'au contraire l'Université se veut ouverte, lorsqu'elle refuse d'être une tour d'ivoire et qu'elle désire participer à la vie sociale du pays, il est évident que le modèle d'Université urbaine est le plus adéquat. Nous sommes en effet dans une civilisation urbaine, la ville permet et favorise les brassages et les contacts humains ; l'Université urbaine peut dès lors participer à la vie de la Cité. Elle

peut être à la fois institution d'enseignement pour une vaste clientèle d'étudiants, centre de recherche qui s'appuie sur l'infrastructure existante et qui bénéficie des contacts avec l'extérieur, centre de rénovation des valeurs ou foyer de culture ; elle devient la « multi-versité » dont parle Klark Kerr.

Lorsque l'organisation du système d'enseignement universitaire implique ce contact permanent avec la vie urbaine, deux localisations sont possibles : soit en lisière des villes, mais alors il doit s'agir d'une ville de taille relativement réduite et dont la naissance est limitée, soit dans une grande ville, ce qui conduit forcément à la dispersion des bâtiments sur plusieurs terrains.

*Annexe. — Localisation des Universités belges*

1° La Belgique compte six Universités et deux Centres universitaires qui regroupent des institutions qui ont acquis le statut de Faculté.

2° L'Université de l'Etat à Liège était jusqu'à présent une Université urbaine ; les bâtiments actuels sont dispersés dans le centre de la ville. L'Université de Liège a acquis un campus extérieur, le Sart Tilman, d'une superficie de 577 ha, dont 200 bâtissables, qui est situé à 12 km de Liège. Sont déjà implantés sur ce nouveau campus les bâtiments de Chimie et de Physique, le bâtiment de Botanique, des auditoriums, un restaurant et des homes pour les étudiants.

3° L'Université de l'Etat à Gand est une Université urbaine ; ses bâtiments sont dispersés dans toute l'agglomération gantoise.

4° Les Centres universitaires de l'Etat regroupent des Facultés issues d'institutions diverses d'enseignement supérieur ; les bâtiments sont dispersés de ce fait mais tous sont situés dans les centres urbains d'Anvers et de Mons.

5° Louvain est le type même de ville universitaire ; cette petite ville de province abrite une université néerlandophone (K.U.L.) et une université francophone (U.C.L.). Les bâtiments sont dispersés dans toute la localité ; certaines installations sont installées à la périphérie de la ville (Heverlee). L'Université francophone est destinée à déménager dans la partie wallonne du pays ; l'Université Catholique de Louvain sera implantée dans la prochaine décennie dans un campus de type extérieur à Ottignies. Le campus envisagé compte 350 ha dont 220 doivent rester des espaces verts. La volonté des

programmeurs, des urbanistes et des architectes de l'Université Catholique de Louvain est d'y susciter la construction d'une ville nouvelle de 50 000 habitants qui fournisse un milieu social humain au futur campus. Quant à l'Université néerlandophone, la K.U.L., elle continuera d'être une Université urbaine dans une ville de moyenne importance.

6° L'Université Libre de Bruxelles est une Université de type urbain mais qui regroupe jusqu'à présent toutes ses installations sur un seul campus de 16 ha situé dans les proches faubourgs de la capitale, à l'exception de la Faculté de Médecine, liée à l'Hôpital universitaire qui est situé à l'intérieur de la première ceinture des boulevards de Bruxelles et de deux centres de recherche (Biologie-Botanique) qui sont implantés à l'extérieur de l'agglomération.

Face à des besoins d'expansion liés d'une part à l'augmentation du nombre d'étudiants et d'autre part au dédoublement linguistique progressif des sections, l'Université Libre de Bruxelles a envisagé un programme de constructions sur différents sites de l'agglomération bruxelloise.

L'Université Libre de Bruxelles, francophone, implantera dans la prochaine décennie ses Facultés des Sciences et des Sciences appliquées sur le nouveau campus de la Plaine distant d'environ un kilomètre des installations existantes de l'ancien campus du Solbosch. Le nouveau campus de la Plaine est un ancien champ de manœuvres de 46 ha de l'armée et de la gendarmerie, qui sera également utilisé par la Vrije Universiteit Brussel, Université néerlandophone complète et de création récente, pour y installer l'ensemble de ses bâtiments.

Toutefois, les Facultés de Médecine des deux Universités seront implantées ailleurs; l'Université Libre de Bruxelles a choisi un site de 30 ha environ à Anderlecht pour y construire une nouvelle Faculté et un nouvel Hôpital universitaire; la Vrije Universiteit envisage de faire de même sur un terrain d'environ 20 ha à Jette. Ces deux sites sont situés à la limite de l'agglomération bruxelloise.

## Thèses

Julien VEREERSTRAETEN, *Le bassin de la Meuse, étude de géographie hydrologique.*

Cette étude est une mise au point des connaissances potamologiques acquises sur la Meuse et ses tributaires.

Le fleuve prend naissance en France, au pied de ce qu'on appelle le plateau de Langres, dans les marnes du Lias, à Pouilly-en-Bassigny (402 m d'altitude). Cinquante pour cent environ de son bassin hydrographique (36 011 km<sup>2</sup>) sont situés en dessous de 200 m et plus de 75 %, en dessous de 300 m.

Des caractéristiques hydrologiques bien nettes sont mises en évidence. Pour la décennie 1954-1963, par exemple, elles se résument ainsi : module 244 m<sup>3</sup>/sec (en diminution régulière depuis 1930) avec un maximum en février pour les moyennes mensuelles globales et un minimum en juillet ; coefficient mensuel de débit variant entre 0,41 en juillet et 1,91 en janvier ; coefficient d'écoulement 0,41 avec comme extrêmes 0,75 en mars (0,73 en février) et 0,16 en juillet ; pluies abondantes durant toute l'année, mais légèrement accrues en été. Toutes ces notions permettent d'assimiler, suivant la classification de M. Pardé, le régime de la Meuse au type pluvial océanique.

Les crues de la Meuse, comme celles du Rhin inférieur et moyen et celles de la Seine à Paris sont covariantes, c'est-à-dire liées aux mêmes influences (un puissant anticyclone ibérique bombé vers le nord-est, tandis que passent des dépressions sur la Mer du Nord).

La crue de l'hiver 1925-1926 peut être considérée comme une crue centenaire (débit maximum = 2 950 m<sup>3</sup>/sec).

Les formules de Turc et de Wundt ont permis d'évaluer des déficits et des bilans d'écoulement qui pour plusieurs parties du bassin diffèrent des chiffres adoptés comme expérimentaux. Enfin, l'application de la loi de l'effet proportionnel aux statistiques des rivières mosanes donne des résultats satisfaisants dans un grand nombre de cas.

Myriam BAGHDIKIAN épouse BAUS, *Contribution à l'étude théorique de l'énergie de liaison des hypernoyaux de la couche  $1p$ .*

Dans ce travail, les énergies de liaison du  $\Delta$  dans les hypernoyaux de la couche  $1p$  sont déterminées dans le cadre d'un modèle à particules indépendantes. Les fonctions d'onde des nucléons et du  $\Delta$  sont des fonctions d'oscil-

lateur harmonique, le  $\Lambda$  ayant la même fréquence d'oscillation que celle des nucléons. L'interaction  $\Lambda$ -N utilisée est une interaction à deux corps comportant un cœur dur et une exponentielle attractive, du type de celles étudiées par Downs et Ware et Herndon et Tang.

L'utilisation d'un potentiel de ce type nécessite une procédure spéciale du calcul des éléments de matrice, si on maintient les fonctions d'oscillateur harmonique. La procédure utilisée est celle de Brink et Grypéos qui implique la résolution d'une équation différentielle. Les énergies des hypernoyaux de la couche  $1p$ , susceptibles d'être étudiés par cette méthode, sont déterminées.

Dans une première étape, le modèle nucléaire est supposé à symétrie sphérique et l'interaction  $\Lambda$ -N est supposée indépendante de spin comme dans le calcul de Brink et Grypéos. Les énergies du  $\Lambda$  dans les noyaux du début de la couche sont inférieures aux énergies expérimentales, tandis que celles de la fin de la couche sont supérieures.

Dans une seconde étape, plusieurs améliorations sont introduites dans le modèle nucléaire et le potentiel  $\Lambda$ -N. La symétrie sphérique du modèle nucléaire n'est plus imposée, ce qui permet de déterminer l'influence de la déformation des noyaux et hypernoyaux ; la déformation diminue légèrement l'énergie de liaison du  $\Lambda$ . L'utilisation d'un potentiel dépendant du spin permet de déterminer l'influence de la dépendance en le spin sur les résultats : elle a pour effet d'augmenter légèrement l'énergie de liaison du  $\Lambda$  dans les noyaux impairs et impair-impair.

L'introduction de l'interaction spin-orbite dans le modèle nucléaire met en jeu deux phénomènes compétitifs. Elle a pour effet soit d'augmenter soit de diminuer les énergies de liaison. Malgré les améliorations apportées au modèle nucléaire, les énergies de liaison du  $\Lambda$  dans les noyaux les plus légers de la couche  $1p$ , restent inférieures aux résultats expérimentaux, tandis que celles de la fin de la couche restent supérieures aux résultats expérimentaux. On peut en conclure que le potentiel  $\Lambda$ -N devrait contenir, outre les termes centraux à deux corps dépendant du spin, d'autres termes du type tensoriel, dépendant de l'isospin, spin-orbite ou encore à trois corps.

Robert DU BOIS, *Résonance magnétique nucléaire dans les solides en présence d'irradiation intense*. Résumé.

Dans ce travail, nous nous sommes particulièrement intéressés aux propriétés thermodynamiques d'un système de spins nucléaires d'un solide, plongé dans un grand champ magnétique constant  $H_0$  et soumis à une irradiation intense à une fréquence proche de la fréquence de Larmor des spins. (Nous avons négligé l'influence de la relaxation spin-réseau.) La description de l'évolution du système est particulièrement simple si l'on opère un changement de représentation adéquat. Ce changement de représentation correspond à un passage dans un référentiel tournant à la fréquence du champ de radio-fréquence appliqué. Dans la nouvelle représentation, l'évolution du système est régie par un hamiltonien dont les termes efficaces sont indépendants du temps. La structure de cet hamiltonien, appelé *hamiltonien effectif*, est analogue à la structure de l'hamiltonien en l'absence d'irradiation dans la représentation initiale.

De nombreuses propriétés du système de spins en présence d'irradiation intense seront donc analogues aux propriétés du système en l'absence d'irradiation.

Nous avons montré expérimentalement l'existence de deux quasi-invariants du mouvement en présence d'irradiation très intense : l'énergie Zeeman, due à l'interaction des spins avec le champ *effectif* (qui joue le rôle de  $H_0$  dans la nouvelle représentation) et l'énergie de couplage entre les énergies Zeeman et spin-spin ne sont plus séparément des quasi-invariants, seule l'énergie totale, qui est la somme des énergies Zeeman et spin-spin, est conservée.

Nous avons également étudié l'évolution dynamique du système vers l'état de quasi-équilibre lors d'une modification adiabatique ou soudaine de l'hamiltonien effectif. Dans ce dernier cas, nous avons observé une évolution oscillante des énergies Zeeman et spin-spin.

Les diverses prévisions théoriques ont été vérifiées par des expériences effectuées sur des spins de fluor 19 dans un cristal de fluorure de calcium.

J. WINAND, pharmacien, *Aspects qualitatifs et quantitatifs du métabolisme lipidique de la souris normale et de la souris congénitalement obèse.* Etude des lipides par radiochromatographie gazeuse. Thèse d'Agrégation.

L'hétérogénéité métabolique de 6 fractions lipidiques (Nefa, monoglycérides, 1,2-diglycérides, 1,3-diglycérides, triglycérides et phospholipides) a été démontrée dans le foie et dans le tissu adipeux épидidymaire de la souris, à l'aide d'une méthode originale et fort sensible d'analyse radiochromatographique en phase gazeuse. L'analyse du marquage *in vivo* et *in vitro* de 5 acides gras par divers précurseurs radioactifs a montré les modalités de la subhétérogénéité métabolique des acides gras dans chaque classe lipidique.

L'influence d'un enrichissement du milieu en Nefa, en glucose, en insuline, en adrénaline et en glucagon sur les aspects qualitatifs et quantitatifs du métabolisme lipidique a été documentée *in vitro*.

La qualité des lipides dans deux obésités congénitales (le syndrome obésité-hyperglycémie de la souris de Bar Harbor et l'obésité de la souris Néo-Zélandaise) a été étudiée en détail. L'hyperinsulinisme de ces animaux favorise la synthèse par le foie de quantités élevées de triglycérides, riches en palmitoléate et oléate. Le tissu adipeux n'a pas exactement les mêmes caractéristiques qualitatives dans les deux syndromes, mais il paraît devoir dans chaque cas, l'essentiel des lipides accumulés à des apports exogènes (hépatiques surtout dans le syndrome O-H, hépatiques et alimentaires dans le syndrome NZO). De plus une perturbation du métabolisme des lysolipides pourrait jouer un rôle important dans le syndrome O-H.

Manuel García VELARDE, *Sur la non-analyticité du développement en densité des coefficients de transport linéaire dans un gaz quantique.*

Que les coefficients de transport (linéaire) dans un gaz classique sont des fonctions non analytiques en la densité est un fait déjà bien établi dans la littérature (qualitativement et quantitativement pour quelques modèles simples).

Dans le cas d'un gaz quantique, certains auteurs ont émis des doutes à

propos du comportement non analytique de ces fonctions *soit* dans le cas du couplage intermoléculaire faible, *soit* dans celui des forces intermoléculaires arbitraires.

Nous nous sommes attaché dans cette thèse à prouver que ces doutes sont injustifiés, c'est-à-dire que les coefficients de transport (linéaire) — à fréquence nulle en ce qui concerne les calculs — dans un gaz quantique sont bien des fonctions non analytiques en la densité et pour les mêmes raisons que dans le cas classique.

Nous montrons que, contrairement à l'opinion de certains auteurs, ce comportement non analytique apparaît déjà dans le cas des forces intermoléculaires faibles.

Nous établissons dans le cas des forces intermoléculaires faibles le rapport entre les cas quantique et classique; dans le cas des forces intermoléculaires arbitraires, ce rapport est aussi établi qualitativement, et nos conclusions sont en accord avec les faits établis et unanimement acceptés dans la littérature du cas classique.

Il résulte à l'égal du cas classique, que la première correction en densité à 2 dimensions ainsi que la deuxième correction en densité à 3 dimensions du modèle de Boltzmann sont des fonctions logarithmiques de ce paramètre.

Max MERGEAY, chimie. Résumé.

La carbamyl phosphate synthétase d'E.coli est une enzyme allostérique qui reconnaît au moins quatre effecteurs : l'ATP substrat, l'ornithine et l'inosine-5'-monophosphate, activateurs, l'uridine-5'-monophosphate, inhibiteur.

La carte génétique du locus *pyr.arg* gouvernant cette enzyme a été établie au moyen de 80 mutations.

L'analyse fonctionnelle n'a discerné qu'une seule unité de fonction dans ce locus qui est donc monocistronique.

Outre des mutations s'exprimant par une exigence complète d'arginine et de pyrimidines, de nombreuses mutations *alléliques* des mutations d'auxotrophie s'expriment par des phénotypes partiels très variés et sont affectées dans le fonctionnement et la régulation de la CPS.

L'analyse physiologique de nombreux mutants *pyr.arg* a mis en évidence plusieurs effets observables *in vivo* : sensibilité à l'uracile, sensibilité à l'arginine, stimulation par le  $\text{CO}_2$ , l'ammonium, l'ornithine et les purines, phénotype quasi-arginine moins. L'étude *in vitro* des enzymes de mutants a permis de mettre au point une méthodologie de liaison entre le *phénotype* et la *modification enzymatique*.

Lors d'études de réversion de mutation *pyr.arg* par les mutagènes chimiques, un déphasage par le diéthylsulfate a été démontré. Un modèle de son action par délétion d'une base est proposé.

A. PATTORET, *Etudes thermodynamiques par spectrométrie de masse sur les systèmes uranium-oxygène et uranium-carbone.*

A partir de mesures à haute température par spectrométrie de masse ont été déduites : la tension de vapeur de l'uranium et les pressions des différentes espèces gazeuses sur le dioxyde et le système métal-dioxyde. Ces

déterminations ont permis de préciser l'étendue de la lacune de miscibilité entre le métal et son dioxyde et l'existence pour ce dernier d'une composition déficitaire en oxygène, la congruence d'évaporation demeurant toutefois proche de la stœchiométrie idéale. Les modèles d'interaction actuellement disponibles pour interpréter ce type de composés ne rendent que partiellement compte des propriétés thermodynamiques déterminées expérimentalement.

Les systèmes à activités voisines ont été comparés au moyen de cellules d'effusion jumelles. Cette méthode a permis de préciser l'influence de l'oxygène en solution sur la pression de vapeur de l'uranium. L'évaporation libre et à l'équilibre du monocarbure d'uranium a été étudiée selon une technique voisine permettant d'observer l'évolution superficielle de l'échantillon vers la composition à évaporation congruente.

Les énergies d'atomisation des oxydes d'uranium gazeux ont été calculées à partir des équilibres d'évaporation et de réactions d'échanges en phase gazeuse avec le silicium et son monoxyde.

Une revue critique des mesures publiées concernant l'évaporation des carbures, des oxydes, du monophosphure, du mononitride et du monosulfure a été faite. Ces données sont compatibles avec l'ensemble des grandeurs thermodynamiques déduites de ce travail, la cohérence étant particulièrement satisfaisante dans le cas des oxydes et des carbures d'uranium.

Jacky VANHUMBEECK, chimie. Résumé.

Les leucyl-tRNA-synthétases de *E.coli* et de *B.stéarothermophilus* chargent la même quantité de leucine sur les deux espèces de tRNA. Les tRNA isoaccepteurs reconnus par les deux enzymes sont sans doute les mêmes.

Malgré cette identité de reconnaissance des mêmes espèces de tRNA les deux leucyl-tRNA-synthétases se distinguent par plusieurs propriétés physico-chimiques (thermostabilité, poids moléculaire, constante de sédimentation, propriétés électriques, etc.). L'enzyme de *B.stéarothermophilus* est caractérisée par une thermostabilité nettement plus grande que l'enzyme de *E.coli*. La résistance des deux enzymes à l'action de la chaleur peut être augmentée par l'addition des substrats (ATP, leucine et  $Mg^{++}$ ) dans le milieu d'incubation. Seule l'enzyme de *E.coli* peut aussi être protégée contre la chaleur par les tRNA.

L'effet protecteur de la leucine et de l'ATP séparés nous a permis d'établir la séquence des réactions de l'activation de la leucine ; ce mécanisme semble être le même chez *E.coli* et chez *B.stéarothermophilus*.

Les complexes intermédiaires leucyl-AMP-enzyme avec les deux leucyl-tRNA-synthétases sont suffisamment stables pour être isolés. La stabilité de ces complexes a été étudiée en rapport avec les cinétiques de transfert incomplètes de la leucine sur les tRNA. Le complexe de *B.stéarothermophilus* a une stœchiométrie particulière, il contient 2 molécules d'adenine et 1 molécule de leucine par molécule d'enzyme. Ceci a été mis en relation avec la stabilité du complexe. Nos résultats montrent aussi que du  $Mg^{++}$  peut rester bloqué sur le complexe ; l'exigence d'ions Mg dans la réaction de transfert doit donc être interprétée avec certaines précautions. Cette observation pourra sans doute aussi expliquer certains cas controversés de la littérature.

La leucyl-tRNA-synthétase de *B.stéarothermophilus* a été purifiée à un degré très élevé et est la 1<sup>re</sup> aminoacyl-tRNA-synthétase purifiée obtenue d'une souche thermophile.



L'étude de certains aspects moléculaires de la leucyl-tRNA-synthétase purifiée de *B.stéarothermophilus* a permis de mettre en relation certains paramètres structuraux avec la thermostabilité et l'activité biologique de cette enzyme.

Les interactions hydrophobes semblent contribuer considérablement à la stabilisation de la structure générale de l'enzyme et en particulier au maintien de la structure à caractère thermostable. Nos résultats montrent que les contraintes dans la structure générale de l'enzyme sont plus fortes pour le maintien de la configuration thermostable de l'enzyme que pour le maintien d'une activité biologique.

Il semble même qu'afin de permettre la croissance à température élevée l'enzyme ait sacrifié une partie de son efficacité enzymatique pour acquérir une structure thermostable.

Henri GROSJEAN, *Contribution à l'étude du mécanisme d'action de l'isoleucyl-tRNA-synthétase de Escherichia coli et de Bacillus stéarothermophilus.*

L'isoleucyl-tRNA-synthétase de *Escherichia coli* et de *Bacillus stéarothermophilus* forme un complexe enzyme-isoleucyl-adénylate parfaitement stable, que l'on peut isoler du mélange réactionnel par différentes techniques de séparation de macromolécules. La formation de ce complexe implique l'existence de fortes interactions entre l'enzyme et ses substrats. Celles-ci conduisent d'une part à la protection de l'aminoacyl-adénylate lié à l'enzyme et d'autre part à une stabilisation de la protéine elle-même vis-à-vis de la chaleur, tant pour sa capacité d'activation que pour sa capacité de charge. Les résultats suggèrent en outre une profonde réorganisation de la structure de la protéine au cours de la formation du complexe enzyme-isoleucyl-adénylate. Aucune différence fondamentale n'a cependant été observée dans les stabilités des complexes formés à partir de synthétase de *Escherichia coli* ou de *Bacillus stéarothermophilus*.

Ces complexes enzyme-isoleucyl-adénylate peuvent transférer directement leur isoleucine activée sur les acides ribonucléiques de transfert (tRNA) en absence d'acide adénosine triphosphorique (ATP) et d'isoleucine libre, ce qui démontre que la réaction de transacylation est parfaitement dissociable de la réaction d'activation des acides aminés. Ces réactions de transfert dépendent essentiellement de la présence d'ions magnésium dans le mélange réactionnel, toutefois la synthétase de *E.coli* s'est révélée beaucoup plus sensible aux ions bivalents que celle de *B.stéarothermophilus*. Par ailleurs, on ne transfère jamais la totalité de l'isoleucine du complexe enzyme-substrat sur les tRNA. Nous avons pu mettre en évidence que, chez *B.stéarothermophilus*, ce caractère partiel de la transacylation est lié à l'existence d'une réaction d'hydrolyse du complexe enzyme-isoleucyl-adénylate, induite par la présence simultanée de tRNA et d'ions magnésium. Chez *E.coli*, par contre, nous avons pu montrer l'existence, au sein du complexe enzyme-substrat, d'une forme enzymatiquement inactive, incapable de transférer son isoleucine aux tRNA.

Nous avons également étudié l'influence de la proflavine (3,6-diaminoacridine) dans les réactions entre l'isoleucyl-tRNA-synthétase et les tRNA de *E.coli*. Nous avons pu montrer que la proflavine forme un complexe particulièrement stable avec les tRNA, ce qui entraîne une réduction de la quantité d'isoleucine qui se fixe aux acides nucléiques ainsi qu'une diminution de la vitesse à laquelle s'effectue cette transacylation. Cette inhibition de la

réaction enzymatique de charge dépend essentiellement de la quantité de proflavine liée aux tRNA et qui peut être isolée du mélange réactionnel par filtration moléculaire.

Les propriétés physiques du complexe proflavine-tRNA (modifications du spectre de la proflavine liée, stabilisation de la structure secondaire de l'acide nucléique, dépendance de cette structure secondaire dans les interactions avec le colorant, effet dichroïque du complexe en présence d'un champ électrique intense) sont tout à fait comparables à celles du complexe proflavine-DNA. Elles sont donc compatibles avec un mécanisme de fixation de l'acridine sur le tRNA analogue à celui proposé dans le cas du DNA. La proflavine s'insérerait entre les plateaux de bases empilées dans les différentes branches en double hélice du tRNA, provoquant ainsi une déformation plus ou moins importante de la structure hélicoïdale au niveau des sites de fixation du colorant.

Puisque cette modification conformationnelle des tRNA s'accompagne d'une inhibition dans la formation enzymatique de l'isoleucyl-tRNA, il est donc clair que l'intégrité de la structure tertiaire de ces acides nucléiques est indispensable à la reconnaissance des tRNA par les aminoacyl-RNA-synthétases correspondantes.

Jean-Pierre GOSSEZ, *Opérateurs monotones dans les espaces de Banach.*

Actuellement, la plupart des résultats de la théorie générale des opérateurs monotones sont établis dans le cadre des espaces de Banach *réflexifs*. L'objet principal de cette dissertation est d'étudier les opérateurs monotones dans les espaces de Banach *quelconques*.

Le développement de la théorie dans les espaces de Banach réflexifs est basé sur l'étude de la *résolvante*  $(\lambda J + T)^{-1}$  d'un opérateur monotone  $T$ . Les résultats obtenus ne sont plus vrais sans l'hypothèse de réflexivité. On introduit ici pour chaque  $\varepsilon > 0$  une *résolvante approchée*  $(\lambda J_\varepsilon + T)^{-1}$ , et on démontre pour  $(\lambda J_\varepsilon + T)^{-1}$  dans le cas général des résultats d'existence analogues à ceux connus pour  $(\lambda J + T)^{-1}$  dans le cas réflexif. Comme les opérateurs  $J_\varepsilon$  approchent dans un certain sens l'opérateur  $J$ , on peut souvent utiliser la résolvante approchée de la même façon que la résolvante. Cela permet de généraliser au cas non réflexif plusieurs propriétés des opérateurs monotones connues dans le cas réflexif.

Les autres sujets traités sont d'une part une étude des questions de sélection et de semi-continuité inférieure des opérateurs monotones multivoques, d'autre part une démonstration plus simple d'un résultat de virtuelle convexité de Rockafellar.

Anne DE GROODT, *Les pyrophosphorylases des nucléotides puriques (E.C. 2.4.2.7 et E.C. 2.4.2.8) chez la levure Schizosaccharomyces pombe.*

Après la mise au point d'une méthode de mesure des AMP-, IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylases de Schizosaccharomyces pombe, nous avons commencé l'étude du nombre d'enzymes effectuant ces réactions chez cette levure. Des résultats, obtenus au cours d'essais préliminaires destinés à déterminer les conditions de conservation de ces enzymes et à les purifier

d'avantage, montraient un comportement analogue des IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylases et un comportement différent de l'AMP- pyrophosphorylase. L'analyse de la présence des quatre pyrophosphorylases des nucléotides puriques chez des mutants résistant à la 2,6-diamino purine, à la 8-azaguanine et à la 8-aza-2-thioxanthine ont mené à la mise en évidence de deux mutants auxquels manque l'AMP pyrophosphorylase, et d'un mutant appelé pu-4, auquel manquent les activités IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylasiques. L'analyse génétique de ce dernier mutant a montré que la perte simultanée de ces 3 activités enzymatiques est due à une seule mutation. Les facteurs de purification ainsi que les inactivations thermiques indiquent également un comportement très semblable des IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylases, et sont en accord avec notre hypothèse sur l'existence d'une enzyme spécifique pour l'activité AMP pyrophosphorylasique, et d'une autre enzyme moins spécifique effectuant les activités IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylasiques chez *Schizosaccharomyces pombe*.

Une analyse génétique plus poussée du mutant pu-4 a montré que chez ce mutant la voie de la biosynthèse de novo des purines est activée par rapport à celle de la souche sauvage.

Les mesures des IMP-, XMP- et GMP pyrophosphorylases en présence des mononucléotides puriques à  $10^{-4}$  M et  $10^{-3}$  M ont mis en évidence une forte inhibition de ces trois activités enzymatiques par le GMP, mais aucune inhibition par l'AMP. Le GMP semble donc être le produit final de ces enzymes.

Rudolphe CLOETENS, *Contribution à l'étude des sapogénines de l'holothurie Bohadschia koellikeri*.

L'étude chimique et spectroscopique des holothurinogénines isolées à partir de l'holothurie indo-pacifique *Bohadschia koellikeri* a permis de déterminer la structure de quatre triterpènes nouveaux en plus de la 22,25-oxydo-holothurinogénine déjà connue. Il s'agit de la Seychellogénine (3 $\beta$ ,20 $\zeta$ -dihydroxy-5 $\alpha$ -lanosta-7:8,9:11-diène-18-carboxy-18,20-olide), de la Koellikerigénine (3 $\beta$ ,20 $\zeta$ ,25-trihydroxy-5 $\alpha$ -lanosta-7:8,9:11-diène-18-carboxy-18,20-olide), de la Ternaygénine (3 $\beta$ ,20 $\zeta$ -dihydroxy-25-méthoxy-5 $\alpha$ -lanosta-7:8,9:11-diène-18-carboxy-18,20-olide) et de la Praslinogénine (3 $\beta$ ,17 $\alpha$ ,20 $\zeta$ -trihydroxy-25-méthoxy-5 $\alpha$ -lanosta-7:8,9:11-diène-18-carboxy-18,20-olide).

Les structures de la seychellogénine, de la koellikerigénine et de la ternaygénine ont été corroborées par corrélation chimique.

La seychellogénine s'est avérée être la plus simple des holothurinogénines connues à ce jour.

La ternaygénine pourrait être un artefact produit aux dépens de la koellikerigénine lors de l'hydrolyse acide des saponines.

Ces résultats portent à 7 le nombre total des holothurinogénines de structure connue.

Francine MESSENGUY, *Etude in vitro, de la régulation de l'activité de l'ornithine transcarbamylase par l'arginase, chez Saccharomyces cerevisiae*.

L'arginine réprime la synthèse de l'ornithine transcarbamylase (OTCase) de *Saccharomyces cerevisiae*, et induit simultanément la synthèse d'une protéine régulatrice (Epiprotéine), qui en se liant à l'OTCase, inhibe son activité.

La reconstitution du système de régulation *in vitro*, avec l'OTCase et l'Epiprotéine partiellement purifiées, a permis de mettre en évidence l'action *coopérative* de deux effecteurs : l'ornithine, qui est également substrat de l'OTCase, et l'arginine, qui est l'inducteur (primaire ou non) de la protéine régulatrice.

Des arguments enzymatiques et génétiques montrent que la protéine régulatrice est l'ARGINASE, c'est-à-dire la première enzyme du catabolisme de l'arginine. La filtration sur Séphadex G200, de l'OTCase et de l'Arginase, en présence des deux effecteurs, montre l'association *stœchiométrique* des deux enzymes : une molécule d'OTCase se lie à une molécule d'Arginase.

La présence des deux effecteurs est indispensable.

Cette régulation est une caractéristique des Saccharomyces. Chez la plupart des autres levures, elle est absente, soit que les propriétés de l'OTCase, de l'Arginase, (car ces levures en possèdent toutes) ou des deux protéines se distinguent de celles des enzymes des Saccharomyces.

Cette régulation d'activité enzymatique se superpose au contrôle classique de la chaîne biosynthétique de l'arginine ; elle a pour but d'empêcher l'établissement d'un cycle de l'urée, inutile et coûteux (4 ATP), lorsque l'arginine ou l'ornithine sont catabolisés.

Jean BERVELT, *Etude des vibrations  $\nu_{C=O}$  et  $\delta(CH_2)$  d'halogénocyclohexanones, implications conformationnelles.*

Le présent travail concerne l'étude des spectres infrarouges en région  $\nu_{C=O}$  et  $\delta(CH_2)$  d'halogénocyclohexanones. Il s'attache tout particulièrement à examiner les implications conformationnelles des phénomènes spectroscopiques observés.

Le premier chapitre est conçu de façon à placer le travail dans son contexte conformationnel. Dans ce chapitre, on s'attache à étudier l'équilibre conformationnel des halogénocyclohexanones, en examinant les différents facteurs qui le régissent, et la manière dont il varie en fonction de la nature de l'halogène et de la polarité du solvant. Enfin, on décrit quelques méthodes de mesure de cet équilibre.

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude de la région  $\nu_{C=O}$ . Les résultats obtenus indiquent que, dans cette région, l'allure du spectre de plusieurs halogénocyclohexanones ne peut s'interpréter sur l'unique base de la présence de deux bandes dues à deux conformations. Dans deux des cas étudiés, il a été possible de l'interpréter sur la base d'une résonance de Fermi, perturbant l'absorption de la conformation équatoriale.

Le troisième chapitre traite de l'étude de la région  $\delta(CH_2)$ . Les résultats obtenus permettent d'écarter l'hypothèse de l'attribution d'une bande distincte à la vibration du méthylène en position 4, perturbé par interaction 1,3-diaxiale avec l'halogène. Cette bande est due au méthylène en position 3 de la conformation à halogène axial.

L'analyse conformationnelle quantitative par spectroscopie infrarouge fait l'objet du quatrième chapitre. Si la région  $\nu_{C=O}$  s'avère très mal convenir à une étude quantitative de l'équilibre conformationnel, par contre, les mesures en région  $\delta(CH_2)$  sont tout à fait satisfaisantes.

Le cinquième chapitre traite de la 2,2,6,6-tétrachlorocyclohexanone, dérivé dont le comportement conformationnel est assez différent de celui des

autres halogénocyclohexanones étudiées. Il semble, en effet, que ce dérivé existe sous forme d'un équilibre chaise-bateau croisé.

Le sixième chapitre décrit les préparations des diverses halogénocyclohexanones ainsi que les conditions expérimentales utilisées lors du relevé des spectres infrarouges.

Jacques BECHET, *Etude de la régulation de synthèse et d'activité de l'ornithine transcarbamylase dans Saccharomyces cerevisiae.*

L'ornithine transcarbamylase (OTC) participe à la synthèse de l'arginine et catalyse la formation de la citrulline à partir d'ornithine et de carbamyl phosphate. La synthèse de cette enzyme est fortement répressible dans *Saccharomyces cerevisiae*. La recherche de mutants résistant à la canavanine, analogue structural de l'arginine, a permis l'isolement de 3 types de mutants phénotypiquement identiques mais génétiquement distincts argRI, argRII et argRIII dans lesquels la synthèse de l'OTC n'est plus répressible par l'arginine. Dans tous les cas, l'allèle sauvage est dominant sur l'allèle muté et les gènes argR ségrègent indépendamment l'un de l'autre et aussi des gènes de structure des enzymes de la biosynthèse de l'arginine. Les mutants doubles ou triples sont phénotypiquement identiques aux mutants simples. Il est probable que ces 3 mutations déterminent 3 locus dirigeant la synthèse de polypeptides nécessaire à la formation d'un aporépresseur oligomérique.

L'addition d'arginine à une culture de *Saccharomyces cerevisiae* provoque une disparition rapide de l'activité d'OTC mesurée en cellules perméabilisées. Il y a séquestration de l'enzyme et non destruction puisque l'activité masquée peut être recouverte par rupture des cellules ou thermoréactivation. La séquestration est due à la synthèse d'une protéine nouvelle puisque le phénomène est sensible à la cycloheximide et à certains analogues d'acides aminés. La protéine inhibitrice a une action stœchiométrique et non catalytique à ce niveau.

D<sup>r</sup> S. ORLOFF, *Contribution à l'étude de l'ostéolathyrisme.* Thèse d'agrégation de l'Enseignement supérieur. Résumé.

1. Le calcul permet de déterminer la fragilité de l'embryon de poulet d'une espèce donnée de manière relativement précise en fonction de son poids dans la fourchette d'âge comprise entre 12 et 19 jours d'incubation.

2. Le BAPN détermine chez l'embryon de poulet une intoxication qui se traduit par une fragilité mécanique des animaux et par l'apparition d'une quantité exagérée de collagène neutrosoluble anormal. Celui-ci est mis en évidence par la viscosité des extraits salins neutres des os et par leur contenu en hydroxyproline. Ces deux paramètres sont liés par une relation linéaire étroite. La fragilité des tissus lathyriques et le contenu des extraits d'os en collagène neutrosoluble suivent une évolution parallèle mais non identique au cours du temps.

3. L'intensité de l'intoxication est, pour une même température d'incubation, fonction linéaire du logarithme de la dose du lathyrogène administré ; pour une même dose, elle est fonction du taux de croissance des embryons, partant de leur activité métabolique (celle-ci est conditionnée par la température d'incubation).

4. Le collagène normal purifié, incubé en présence de BAPN en milieu acide peut devenir soluble dans des tampons d'extraction de pH neutre ; cependant les concentrations de BAPN nécessaires pour obtenir cette solubilisation *in vitro* sont supérieures à celles qu'on observe chez l'animal vivant injecté de BAPN. D'autre part, le collagène tissulaire des animaux morts, incubé en présence de BAPN *in situ* ou *in vitro*, ne se transforme pas en collagène neutrosoluble lathyrique ; ces expériences montrent que la formation de collagène neutrosoluble lathyrique *in situ* requiert l'intervention d'une activité métabolique.

5. La formation de collagène lathyrique ne semble pas due à l'incorporation de BAPN ou d'un de ses métabolites dans la molécule de collagène.

6. Les expériences pratiquées à l'aide d'acides aminés radioactifs montrent que le collagène lathyrique se forme par un mécanisme de néogenèse à partir des acides aminés précurseurs. Il n'est toutefois pas exclu qu'une partie du collagène lathyrique trouve son origine dans une transformation du collagène normal sous l'effet direct ou indirect de l'introduction de BAPN dans l'organisme.

Dr P. VEREERSTRAETEN, *L'intervention de la pression oncotique périrénales dans la réabsorption de Na par le rein du chien*. Résumé.

Le présent travail établit le rôle, direct ou indirect, de la pression oncotique périrénales dans la réabsorption du Na par le rein du chien.

Dans ce travail, la pression oncotique périrénales a été diminuée, soit par la réduction de la protidémie sans modification du volume plasmatique (plasmaphèreses), soit par la réduction de la fraction filtrée (perfusions intrarénales d'acétylcholine), soit par la réduction simultanée des deux paramètres (perfusions salines isotoniques). Inversement, l'augmentation de la pression oncotique périrénales a été obtenue par l'accroissement de la fraction filtrée (perfusions intraveineuses d'adrénaline) ou de la pression oncotique du plasma artériel rénal (perfusions intraveineuses et intrarénales de solutions oncotiquement actives : albumine ou dextrane).

Quel que soit le moyen utilisé pour la produire, la réduction de la pression oncotique périrénales entraîne un accroissement de la natriurie. Celui-ci est dû à une réduction de la capacité de réabsorption du Na par les tubes. La variation éventuelle de la filtration glomérulaire ne joue qu'un rôle adjuvant comme le montre, d'une part, l'analyse statistique (covariance natriurie-filtration) et d'autre part, le clampage gradué de l'aorte pratiqué au cours même de l'expérience en vue de déterminer l'influence quantitative des modifications de la filtration sur la natriurie. Cet effet s'observe aussi bien, que le volume plasmatique soit resté constant (perfusions intrarénales d'acétylcholine ou plasmaphèreses) ou ait été accru par le procédé expérimental (perfusions salines isotoniques). La relation inverse reliant la natriurie à la pression oncotique périrénales n'est pas affectée par des substances qui exercent un effet natriurétique en inhibant le transport actif du Na par les tubules (spironolactone, organomercuriel).

Inversement, l'augmentation de la pression oncotique périrénales, qu'elle résulte de l'injection d'une substance oncotiquement active ou de l'augmentation de la fraction filtrée, réduit la natriurie en accroissant la réabsorption tubulaire du Na. Cet effet est indépendant des modifications du volume de plasma ou de liquide extracellulaire.

Dans les expériences où la réduction de la protidémie est contrebalancée par une augmentation de la fraction filtrée du plasma (certaines expériences de plasmaphérèse), la pression oncotique péritubulaire restant constante, la natriurie ne subit pas de modification significative. De la même manière, lorsque l'accroissement de la pression oncotique provoqué par l'injection d'une forte dose d'albumine ou de dextrane est contrecarré par l'abaissement de la fraction filtrée (en raison de l'augmentation du flux sanguin rénal), l'effet sur la natriurie est nul ou non significatif.

Ces effets observés en l'absence de toute modification de la natrémie confirment l'hypothèse de base formulée au début du présent travail, à savoir que la réabsorption tubulaire du Na dépend de facteurs physiques, oncotiques et hydrostatiques, agissant vraisemblablement au niveau de la membrane basale des capillaires péritubulaires. La valeur de la pression oncotique péritubulaire intègre ces facteurs oncotiques et hydrostatiques, puisqu'elle dépend à la fois de la concentration du plasma en substances oncotiquement actives et de la fraction filtrée. Celle-ci reflète essentiellement le tonus artériolaire efférent ; la variation de celui-ci entraîne donc une variation en sens opposé de la pression hydrostatique dans les capillaires péritubulaires.

La fraction du Na réabsorbé dont la régulation dépend de la pression oncotique péritubulaire peut être estimée à 15 % du Na filtré. Malgré sa participation quantitativement réduite dans le rapport tubulaire global de l'ion, la pression oncotique péritubulaire représente un moyen automatiquement ajusté grâce auquel peuvent être corrigées, rapidement et sans dépense énergétique, les perturbations affectant l'homéostasie hydrominérale.

D<sup>r</sup> R. PLATTEBORSE, *Le foie en microscopie « in vivo »*. Résumé.

Grâce à une technique originale de microscopie *in vivo*, il a été possible de décrire sans artefact les terminaisons ultimes des veines portes, des veines sus-hépatiques et le réseau sinusoidal intermédiaire du lapin.

L'attention est attirée sur la différence existant entre l'extrême bord du foie, dont la structure est celle de « fin d'organe » et la partie massive du foie, où existent des ensembles culturels régulièrement juxtaposés, constitués par un espace porte central et des sinusoides se dirigeant radiairement vers les veines sus-hépatiques qui limitent les ensembles structurels à leur périphérie.

En injectant dans des conditions physiologiques un colorant par voie portale, la circulation veineuse terminale du foie a été enregistrée. Si l'on veut appeler « lobule hépatique » un ensemble de structures régulièrement juxtaposées et fonctionnant de façon identique, il faut considérer que le centre de ce lobule est la veine porte terminale et que les veines sus-hépatiques le limitent à sa périphérie. Cette conception fonctionnelle du lobule hépatique s'oppose à la conception histologique classique qui considère la veine sus-hépatique comme le centre du lobule, les espaces portes se situant à sa périphérie.

En injectant dans des conditions physiologiques un colorant par l'artère hépatique, la circulation artérielle terminale du foie a été enregistrée. Si de rares artérioles existent dans les plus gros espaces portes terminaux, elles ne jouent qu'un rôle nutritionnel et n'assurent en rien l'artérialisation du sang arrivant aux sinusoides. Cette artérialisation se fait grâce à des anastomoses artérioveineuses situées en amont du réseau sinusoidal et des veines portes terminales. Si des sphincters existent, il est probable qu'ils se situent au

niveau des anastomoses artério-veineuses. Cette notion est confirmée indirectement par l'étude de l'action de l'adrénaline au niveau du foie.

Des fistules artério-veineuses existent de façon généralisée au niveau des veines portes préterminales, fistules permettant l'arrivée aux sinusoides et aux cellules hépatiques d'un sang artérialisé de façon parfaitement homogène.

Grâce à la technique de microscopie *in vivo* en fluorescence, nous avons décrit le réseau biliaire terminal du foie. Ce réseau comprend deux types de capillicules biliaires :

1° des capillicules extracellulaires entourant chaque cellule d'un réseau périnocellulaire continu. Selon l'incidence de l'observation, ce réseau apparaît tantôt sous la forme de capillicules axiaux, circulant au milieu de la travée hépatique, tantôt sous la forme de capillicules entourant chaque cellule d'une façon parfaitement régulière et dessinant un réseau en nid d'abeille, polygonal ;

2° des capillicules borgnes, courts, tortueux, se dirigeant vers les cellules, probablement intracellulaires, constitués sans doute par des invaginations des membranes des hépatocytes. Peut-être ces formations sont-elles dynamiques, variables dans leur morphologie et destinées à augmenter les surfaces d'échange entre les hépatocytes et les espaces biliaires.

Grâce aux techniques mises au point, la morphologie fonctionnelle des structures vasculaires et biliaires terminales du foie a pu être précisée.

Robert FLAMMANG, Résumé de la thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences chimiques, 1970.

Les spectres de R.M.N. de douze dérivés monosubstitués en position 2 du pyrène ont été relevés à 60 Mc. Les effets ortho ( $\Delta_{\text{R}}^{\text{o}}$ ) des divers substituants sont déterminés par différence entre les déplacements chimiques des protons perturbés ( $\text{H}_{1,\text{s}}$ ) et « non perturbés » correspondants ( $\text{H}_{6,\text{s}}$ ) de la même molécule. Les effets ortho ainsi obtenus sont inférieurs aux effets mesurés en série benzénique ; la variation de charge en ortho du substituant constitue probablement le facteur essentiel contribuant aux écarts observés.

La synthèse du 4,5,9,10-tétrahydropyrène et de quatre dérivés substitués en position 2 est décrite. Les déplacements chimiques sont mesurés sur les spectres de R.M.N. relevés à 60 Mc. Les relations linéaires établies entre les déplacements chimiques des protons 6,8 et 7 et les constantes  $\sigma_{\text{p}}$  de Hammett montrent l'existence d'un effet électronique des substituants en ces positions.

Le 2,7-bis(éthoxycarboxyl)pyrène a été synthétisé en appliquant la méthode de Vollmann et ses collaborateurs (introduction d'un groupe carboxylique en position 2 du pyrène) à un dérivé préalablement substitué en position 2. Le rendement global de cette synthèse (huit stades au départ de pyrène) est de 3 %. Les spectres de R.M.N. et U.V. sont discutés.

Les [2,2], [2,2,2] et [2,2,2,2] métacyclophanes ont été obtenus par action du sodium et du tétraphényléthylène sur le m-dibromoxylylène. L'examen des spectres U.V. et des complexes de transfert de charges avec le tétracyanoéthylène indique la présence d'une interaction transannulaire dans ces dérivés. La torsion des cycles benzéniques du [2,2] métacyclophane se reflète dans le spectre I.R. par l'apparition de bandes d'absorption intenses dans la région de 1400 à 400  $\text{cm}^{-1}$  et dans le spectre de masse où l'on observe une fragmentation différente de celle des homologues supérieurs. Les spectres de R.M.N. de ces produits sont également interprétés.

Le dernier chapitre décrit une tentative de synthèse d'un nouveau com-



posé aromatique ponté, le [2,0,2,0] paracyclophane. Le schéma utilisé (huit stades au départ de biphényle) est basé sur une réaction de cyclisation intramoléculaire de Wurtz d'un 4,4'-bis(p-halogénométhylphényl)-bibenzyle. Le seul produit cyclique isolé lors des réactions de Wurtz est le [2,0,2,0,2,0,2,0] paracyclophane. La structure de cet hydrocarbure est attribuée sur la base des spectres de R.M.N. et de masse.

Aline BRACHET-JAFFÉ, *Dénaturation thermique du DNA de bactériophage et interaction DNA-proflavine*. Résumé thèse doctorat en chimie.

L'étude par microscopie électronique de la dénaturation thermique du DNA de bactériophage a montré que la dénaturation du DNA n'est pas un phénomène de tout ou rien. Il est possible de maintenir la molécule de DNA dans un état partiellement dénaturé, cet état se caractérisant par un dédoublement de fibres de la double hélice. Il y a dans ce DNA des régions spécifiques plus sensibles à la dénaturation. La progression de la dénaturation dans la double hélice ne se fait pas à partir d'un point déterminé ou d'une extrémité, mais elle est dirigée par la composition en bases des différentes régions du DNA. Il apparaît que ces régions sensibles à la dénaturation correspondent à des régions particulièrement riches en paires de bases adénine-thymine. La dénaturation produit un changement de configuration qui correspondrait à une distance inter-bases de 2,8 Å.

Les résultats de l'étude viscosimétrique de l'interaction DNA-proflavine sont en accord avec un processus de fixation en 2 étapes, une affinité plus grande de la proflavine pour l'état natif du DNA et l'hypothèse d'intercalation de la proflavine entre 2 bases à une distance voisine de 3,4 Å de chacune des bases.

Les mesures de microscopie électronique et de viscosité effectuées sur un complexe DNA-proflavine irradié en lumière visible ont permis de montrer la déstabilisation du DNA irradié par ruptures de chaînes et ont permis de mettre en évidence la spécificité d'intercalation de la proflavine dans des régions de composition en bases riches en adénine-thymine.

Jean PLATTEN. Résumé.

Après avoir, dans la première partie, passé en revue le critère général d'évolution en physique macroscopique, il est appliqué dans la seconde à des problèmes de thermodiffusion : d'abord la méthode est testée pour l'Effet Soret élémentaire, puis appliquée à des situations plus générales (domaine non linéaire, couplages divers, etc.). On résout aussi par la même méthode le problème de la thermodiffusion dans un écoulement laminaire : la technique employée est suffisamment générale pour laisser tomber toutes les hypothèses émises dans les théories antérieures. La troisième partie est consacrée à l'étude de la stabilité. On établit d'abord une formulation variationnelle pour le problème d'Orr-Sommerfeld. Ensuite, de là, on détermine le nombre de Reynolds critique pour lequel il y a transition d'un écoulement laminaire à un écoulement turbulent. La méthode est ensuite appliquée à des écoulements avec gradients de température (normal ou adverse) ; la solution donne l'interdépendance des nombres de Rayleigh et Reynolds critiques, qui en plus doit

posséder deux bonnes limites : en l'absence d'écoulement, on doit retrouver le problème de Bénard simple, et en l'absence de gradient de température on doit retrouver le problème d'Orr-Sommerfeld. Ensuite, on a étudié un aspect des liquides non newtoniens : les liquides faiblement viscoélastiques, principalement le modèle de Coleman-Noll et celui de Tanner.

Guy JACQUES (sciences chimiques). Résumé.

Nous voulions confirmer l'intervention d'un intermédiaire « hétéryne » dans certaines réactions de dérivés N-hétéroaromatiques. Au cours de ce travail, nous nous sommes limité au cas de la pyrimidine.

L'action de butyllithium ou de magnésium sur des 4,5-dihalogénoypyrimidines devait fournir des dérivés organolithiens ou magnésiens possédant un atome d'halogène fixé en position ortho par rapport au substituant métallique. L'interception par le furanne de 4,5-déshydropyrimidines formées par élimination d'halogénure de lithium ou de dihalogénure de magnésium était l'étape ultérieure.

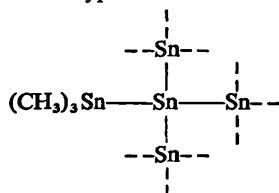
Nous avons pu réaliser la synthèse d'un organomagnésien au départ de magnésium et de 5-bromo-4-chloro-6-méthyl- et 4,5-dibromo-6-méthylpyrimidine. L'interconversion halogène-lithium aux dépens de butyllithium et de 5-bromo-4-chloro-pyrimidine semble effective mais l'élimination d'halogénure de lithium n'a pu être réalisée. La diazotation au nitrite de n-amyle de l'acide 5-amino-2-phénylpyrimidine-4-carboxylique, suivie d'un chauffage dans le mélange dioxane/furanne, aurait dû fournir la 5,8-dihydro-5,8-endoxy-2-phényl-quinazoline.

Nous isolons un composé isomère de ce dernier et nous proposons pour ce dérivé, sur la base de son spectre R.M.N., la structure 5-(2'-furyl)-2-phénylpyrimidine.

Etienne HANNECART (chimie). Résumé.

L'étude photochimique de l' $\alpha$ -naphtyltriméthylétain a été entreprise dans différents milieux, à savoir : le méthanol aqueux ainsi que le cyclohexane en présence et en l'absence d'acide acétique.

Dans tous ces systèmes, on observe une démétallation conduisant à la formation de naphthalène, avec de l'hydroxyde de triméthylétain dans l'alcool, et de l'acétate de triméthylétain dans le cyclohexane-acide acétique. Des polymères organostanniques du type



ont été observés dans chaque cas.

Les origines hétérolytiques et (ou) radicalaires de ces produits ont été étudiées par l'emploi de réactifs deutériés ainsi que par leur introduction dans des systèmes auxiliaires procédant suivant des mécanismes connus. Dans

le méthanol-eau, comme dans le cyclohexane-acide acétique, la réactivité de l'organoétain excité fait intervenir une composante hétérolytique importante et seul un mécanisme du type photosubstitution électrophile peut rendre compte de l'ensemble des résultats acquis.

Des expériences de sensibilisation ont mis en évidence, dans l'alcool et le cyclohexane, le rôle prépondérant joué par l'état triplet dans la réactivité de l' $\alpha$ -naphtyltriméthylétain excité; ce qui est en parfait accord avec la présence d'un atome lourd (Sn, Z=50) sur un noyau aromatique.

Les caractéristiques photophysiques de l'organoétain ont été déterminées, ce qui nous a permis d'évaluer les constantes de vitesse de démétallation dans les différents milieux. Les deux tableaux ci-dessous résument l'ensemble des résultats obtenus.

	$\Phi_f \cdot 10^2$	$k_f \cdot 10^6$ (sec <sup>-1</sup> )	$\Phi_{st}$	$k_{st} \cdot 10^8$ (sec <sup>-1</sup> )	$k_d^3 \cdot 10^4$ (sec <sup>-1</sup> )
$\alpha$ -naphtyltriméthylétain	1,4±0,4	1	0,97	1	2

Milieu	$\Phi_{total} \cdot 10^3$	$^3\Phi \cdot 10^3$	$^1\Phi \cdot 10^3$	$^3k_R^*$ (sec <sup>-1</sup> )	$^3k_R^{E**}$ (l . m <sup>-1</sup> sec <sup>-1</sup> )	$^1k_R^{E**}$ ( $\leq 210^2$ )
Cyclohexane . .	0,88±0,1	0,98±0,1		24±7		
Cyclohexane-acide acétique. . .	2,6±0,3	0,97±0,1	1,7±0,2		(6)	$\geq 310^5$
Méthanol-eau. .	3±0,3	3,3±0,3			$\approx 1$	( $\leq 210^2$ )

\* $^3k_R^*$  : constante de vitesse spécifique de dissociation radicalaire de l'organoétain à partir de son état triplet de plus basse énergie -T<sup>1</sup>.

\*\*1 ou  $^3k_R^{E**}$  : constante de vitesse spécifique de substitution électrophile photoinduite à partir de l'état singulet -S<sup>1</sup> ou triplet -T<sup>1</sup> de l'organoétain.

#### Edmond ROBAYE. Résumé.

Dans cette recherche, nous étudions la validité du « test chi carré » appliqué à des tableaux de contingence 2×2, lorsque les effectifs sont petits. Nous montrons d'abord que, si on prend comme base de comparaison le « test exact de Fisher », les erreurs ne sont pas négligeables, même pour des effectifs supérieurs à des valeurs données comme minimales dans la plupart des ouvrages.

Nous montrons ensuite qu'il est utile de connaître les caractéristiques de la distribution de probabilité dont relève un problème déterminé, afin de pouvoir le classer dans l'une des catégories suivantes :

Ensemble des problèmes « symétriques ».

Ensemble des problèmes « gauches ».

Ensemble des problèmes « droits à 1 probabilité ».

Ensemble des problèmes « droits à 2 probabilités ».

Ensemble des problèmes « en i ».

Nous montrons également que c'est le « test chi carré avec correction de Yates » qui donne lieu aux erreurs les plus faibles, et qu'il est possible de trouver des expressions algébriques qui permettent d'estimer la valeur de l'erreur commise en fonction d'un petit nombre de paramètres simples tels que l'effectif total, la valeur de la statistique, etc.

Ces expressions sont particulièrement simples et efficaces dans le cas des problèmes « symétriques » et dans celui des problèmes « droits à 1 probabilité ». Dans tous les cas, nous donnons des règles de comportement qui permettent une réduction notable des erreurs, moyennant la consultation des tables et des graphiques qui figurent dans le travail.

Jacqueline LORIS-TEGHEM, *Sur la distribution des temps d'attente dans des modèles GI/G/1 généralisés*. Résumé de thèse de doctorat en sciences mathématiques.

Cette thèse est consacrée à l'étude des temps d'attente éventuels  $w_n$  en régime transitoire, dans un modèle,  $\mathcal{M}$ , — à  $(N_1+2)$  types de délais d'attente, s'ajoutant à l'attente habituelle,  $(N_2+2)$  types de durées de service et  $(N_3+2)$  probabilités de se joindre à la file — comprenant comme cas particuliers quelques modèles non classiques pour lesquels le régime transitoire des temps d'attente n'avait été étudié jusqu'ici que dans le cas d'arrivées poissonniennes.

Dans le modèle  $\mathcal{M}$ , le processus  $\{w_n\}$  n'est pas nécessairement markovien. Aussi recherchons-nous d'abord la distribution de variables  $v_n$  — représentant les durées d'occupation du guichet immédiatement après les instants d'arrivée — qui, elles, constituent un processus de Markov. Par des arguments probabilistes, nous obtenons dans l'algèbre de Banach  $\mathcal{X}$  des combinaisons linéaires de fonctions de répartition (f. r.), une équation satisfaite par la fonction génératrice  $h_{(z)}$  des f. r. des  $v_n$  et par un certain nombre de quantités inconnues  ${}_i\xi_{(z)}$ . Pour déterminer  $h_{(z)}$ , nous supposons momentanément que les quantités  ${}_i\xi_{(z)}$  soient connues : bien que l'équation satisfaite par  $h_{(z)}$  soit plus générale que celle résolue par un théorème de Wendel et Kingman, concernant le modèle classique GI/G/1, nous en déterminons la solution à l'aide de ce théorème. Nous montrons ensuite que les inconnues  ${}_i\xi_{(z)}$  vérifient un système linéaire, cramérien au voisinage de  $z=0$ . De la solution ainsi obtenue pour  $h_{(z)}$ , nous déduisons la fonction génératrice des f. r. des variables  $w_n$ .

Les solutions obtenues dans l'algèbre  $\mathcal{X}$  sont formelles. Nous les explicitons dans deux cas fondamentaux (pour lesquels la fonction caractéristique de certaines des variables définissant le modèle est rationnelle) en utilisant la représentation intégrale, due à Pollaczek, d'un certain opérateur,  $\hat{P}$ , agissant sur les fonctions caractéristiques.

Grâce à la représentation intégrale de  $\hat{P}$ , nous déterminons aussi — dans un « cas rationnel » — la distribution des variables  $v_n$  et  $w_n$  dans le modèle  $\mathcal{M}$  à durées de séjour uniformément bornées.

## BIBLIOGRAPHIE

Jacques VANDERLINDEN, *Coutumier, manuel et jurisprudence du droit zande*, dans *Etudes d'histoire et d'ethnologie juridiques*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1969 ; 1 vol. in-8° de 352 pages.

Dans son *Introduction* (pp. 13-34), Jacques Vanderlinden donne un aperçu de la méthode adoptée pour l'élaboration du présent ouvrage. L'auteur a effectué un séjour de six mois en pays zande en 1959 ; il a dépouillé la jurisprudence de douze tribunaux indigènes avec la collaboration de l'interprète Boniface Dumba. Les Zande ont fait l'objet de nombreuses études ethnologiques et juridiques dont les auteurs ne puisaient que rarement dans le riche matériau constitué par la jurisprudence des juridictions indigènes traditionnelles. Aujourd'hui, l'auteur met à la disposition des spécialistes du droit africain et des autorités qui gouvernent le pays zande une remarquable étude systématique de la jurisprudence du droit zande.

Dans le *Coutumier* (pp. 35-44), on trouve l'énoncé des règles de droit d'application courante devant les juridictions du pays zande : règles de mariage, de concubinage, de la responsabilité, de la vente, du louage de services, du prêt, du dépôt et de succession. Il synthétise ainsi les enseignements qui peuvent être tirés de la jurisprudence.

Dans le *Manuel* (pp. 45-89), consacré au droit privé zande, on trouve le développement du Coutumier à l'usage des praticiens. Son but est de leur en faciliter l'application par un commentaire qui cherche à situer les règles du Coutumier dans leur arrière-plan historique et social tout en les comparant avec la jurisprudence des tribunaux zande. A ce propos, il faut souligner qu'il s'agit toujours du droit des Zande appartenant au groupe vungara. « Il existe en effet de nombreuses populations que l'on considère habituellement comme des Zande. C'est le cas plus particulièrement pour les Bandiya qui vivent principalement près de Bondo et à l'ouest de Buta, ou encore pour les Barambo qui vivent entre l'Uele et le Bomokandi au sud d'Amadi. Ces différents groupes sont certainement influencés en très grande partie, sinon totalement, par la culture zande et cette influence se retrouve dans leur droit » (p. 49). On sait que le groupe des Zande dirigé par le clan des Vungara est le plus important de tous ceux de l'Uele et qu'il occupe principalement les territoires de Dungu, d'Ango et de Poko avec certaines ramifications dans les territoires de Bambesa et de Niangara.

Dans la *Jurisprudence* (pp. 91-337), les 480 décisions réunies sont présentées telles qu'elles se trouvent dans les notes ramenées d'Afrique. Elles sont groupées par territoire, ensuite par tribunal dans l'ordre chronologique de leur inscription aux registres de greffe. Tous les jugements comportent trois parties : d'abord l'exposé des faits, ensuite, la décision et, enfin, la coutume

dont il a été fait application avec des remarques expliquant ou mettant en valeur tel ou tel élément contenu dans la décision.

Des *Notes sur l'activité pénale des tribunaux* (pp. 339-347) envisagent brièvement les principales infractions soumises à la décision des juridictions en pays zande ainsi que quelques problèmes soulevés par ces décisions. On y trouve les affaires relatives à l'ordre des familles (« folie » de la femme, rétention de la femme, adultère de la femme), les affaires relatives à la paix publique (l'insoumission, les insultes, les batailles, les dawas, les vols) et les affaires relatives à des prescriptions de droit écrit. On constate que l'activité pénale des juridictions zande est numériquement la plus importante. Parmi les affaires pénales, ce sont celles relatives à l'ordre des familles qui prédominent, de même que les litiges en matière de mariage l'emportaient largement au civil.

Cet ouvrage original de Jacques Vanderlinden, basé sur de judicieuses réflexions relatives aux problèmes généraux que pose l'administration de la justice en Afrique Centrale, constitue à la fois un bel essai de droit appliqué, destiné à améliorer le fonctionnement de la justice africaine, et une remarquable contribution à la connaissance du droit zande.

Pierre SALMON

Jacques RUYTINX, *La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo*, 2<sup>e</sup> édition, dans *Etudes Africaines*; Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1969; 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 128 pages.

Dans sa note liminaire à la seconde édition (pp. 7-8), l'auteur constate qu'il n'y a rien à modifier à la structure et au détail de la problématique éthique. Toutefois, l'accession à l'indépendance politique laisse « nécessairement entières les exigences d'adaptation morale dues aux mécanismes acculturels et à la morale du temps » (p. 7).

Dans son Introduction (pp. 11-14), Jacques Ruytinx souligne que son souci fondamental dans l'élaboration de cette étude a été « de sauvegarder autant que possible l'apport coutumier, de l'exploiter au mieux des intérêts collectifs et individuels, de l'adapter au lieu de l'abandonner, et quand il serait jugé souhaitable de l'abandonner, de le faire en proposant de nouvelles valeurs, dans le cadre d'un schéma hypothétique et conditionnel explicite de la forme : « Si vous voulez ceci, alors il est probable qu'il faille adopter cela. » Rien de plus inefficace, de plus étranger à la sensibilité congolaise, qu'une morale de l'impératif catégorique » (p. 12).

La première partie (pp. 15-59) est intitulée « Ethique coutumière et acculturation morale ». L'auteur étudie d'abord les structures normatives traditionnelles de la société congolaise et les conduites normales de l'individu. Il analyse successivement les groupes de parenté et de fondement ontologique de la morale, l'éducation familiale et les traits psychiques du Noir congolais, la différenciation sociale et les formes supérieures de l'apprentissage moral, la magie comme technique de l'ambiguïté, la polygamie et la dot, le Bien, le Mal et la Justice. Jacques Ruytinx examine ensuite les milieux nouveaux et la transformation des conduites. Il s'intéresse au maintien des conduites traditionnelles, à l'abandon de conduites coutumières éprouvées, aux réponses insatisfaisantes aux normes nouvelles et à la morale des milieux nouveaux. « En conclusion, il s'avère que si la disqualification et la suppression de certaines institutions sociales à portée morale, en milieu coutumier, s'est révélée néfaste, la morale coutumière ne peut néanmoins pas être reprise telle quelle

*en milieu extra-coutumier*. Elle peut sans doute suggérer un jeu de valeurs, et l'on peut partir d'elle, mais tout indique que les conditions spécifiques aux milieux nouveaux exigent, soit des règles nouvelles, soit un contenu conféré à des règles anciennes. Mais il faut en même temps assurer la *coexistence pacifique et efficace* des deux milieux ; c'est pourquoi la population coutumière doit être, dans une certaine mesure, informée des aspects nouveaux de la vie morale, et c'est encore à *l'enseignement moral*, mais ici en milieu coutumier ou semi-coutumier, que cette tâche préparatoire doit être confiée » (p. 59).

La deuxième partie (pp. 61-114) est intitulée « *Eléments pour un programme congolais d'éducation morale* ». L'auteur y établit et y commente, à partir de ses observations, un Index de notions morales, susceptibles de faire l'objet d'un enseignement éducatif au Congo. Il est, toutefois, indispensable que le professeur de morale réunisse, pour son propre usage, une documentation concernant les coutumes des populations auxquelles il aura à enseigner. Une série de proverbes du Kasai a aussi été rassemblée par M. P. R. K. Nzongala et traduite du tshiluba par MM. H. Mpongo et R. Vantomme. Les proverbes constituent un matériel fondamental pour l'enseignement de la morale bantoue. « Il en est de fort beaux, de subtils, qui expriment une fine psychologie ou une admirable sagesse, soutenues par le jeu de l'image — souvent étrange à nos yeux — et celui de la sonorité et de la syntaxe » (p. 87). Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques-uns :

- 38 : « Faites ce que vous voulez ; ce qui doit venir viendra » (p. 90) ;
- 63 : « L'étranger ne connaît pas le bon palmier » (p. 91) ;
- 98 : « Le crapaud ne se promène pas dans la pluie, sans qu'il ait une raison pour le faire » (p. 93) ;
- 125 : « Le pied dans l'eau, tu te plains d'avoir soif ! » (p. 94) ;
- 144 : « Dire est facile, mais faire est difficile » (p. 95) ;
- 171 : « Ne refuse rien à l'homme rassasié, il se peut qu'il ne mange pas » (p. 97) ;
- 245 : « Quand vous épousez une jeune femme, n'abandonnez pas l'ancienne : c'est avec elle que vous avez les mêmes idées » (p. 101) ;
- 486 : « Tu dis : « je comprends » : mais les paroles dites, tout coule » (p. 113) ;
- 500 : « Mentez au sujet de votre travail aux champs : même si vous n'avez pas travaillé ou si vous avez peu travaillé, le champ vous donnera une récolte. Mais ne dites pas que vous avez travaillé à la construction de la case, si ce n'est pas vrai : elle ne se construira pas seule et ... tout le monde verra que vous avez menti » (p. 114).

Dans ses conclusions (p. 115), l'auteur remarque que l'évolué n'est pas forcément heureux et qu'il avoue parfois regretter la « colonisation » en ayant le sentiment d'appartenir à une génération de transition. Mais l'acculturation est irréversible. « C'est donc face à la coutume congolaise que l'évolué doit agir, et le cours de morale est essentiellement destiné — par l'intermédiaire d'une classe d'évolués dont la responsabilité est majeure, celle des enseignants — à aider la jeunesse du Congo à prendre conscience de la *distance*, variable selon les *lieux* et les *milieux*, à laquelle il convient et conviendra de se tenir par rapport à la coutume » (p. 115).

Une bibliographie spéciale relative aux proverbes, dictons, fables, contes et légendes issus d'autres régions du Congo et du Ruanda-Urundi (pp. 117-124) a été dressée par M<sup>me</sup> Kerremans. Elle est suivie d'une bibliographie générale (pp. 125-128).

Cette étude fouillée, destinée à tous ceux qui veulent se consacrer à une tâche d'éducation en Afrique Noire, est l'œuvre d'un philosophe humaniste qui a voulu, à juste titre, rattacher l'éducation à des modes d'argumentation et à des raisonnements circonstanciés en rejetant de prime abord toute méthode autoritaire d'acculturation. Souhaitons que la deuxième édition de ce livre intelligent connaisse tout le succès qu'elle mérite !

Pierre SALMON

*Médecine et accidents de roulage*, publié sous la direction de J. J. DESMAREZ, Presses Universitaires de Bruxelles, 1967, 514 pp.

Ce livre vient à son heure pour tous ceux qui, nombreux, sont appelés à soigner les accidentés de plus en plus fréquents de l'automobilisme.

Sous la direction du regretté professeur J. J. Desmarez, des médecins, des psychologues et des juristes ont réuni leur expérience professionnelle pour traiter de sujets aussi variés qu'importants.

Albert Leroy et Albert Godard y examinent les contextes économiques et sociologiques des accidents de roulage, R. Beirlaen, l'examen psychotechnique et le permis de conduire, J. J. Desmarez, la question de l'alcoolémie, De Smul et C. Lecomte, les affections médicales et l'aptitude de conduire.

L'important chapitre ophtalmologique des troubles visuels des conducteurs y est traité en détail par Sues, Zanen et Rodriguez Vargas.

Il ne nous est pas possible de citer les nombreux chapitres concernant les dommages corporels, les expertises, les bases de la réparation de ceux-ci, tant au point de vue médical que juridique, mais nous désirons attirer l'attention particulière des médecins sur le traitement détaillé des différentes lésions, brûlures, fractures et traumatismes qui est envisagé d'une façon détaillée dans chaque catégorie par des spécialistes aussi éminents que Lorthioir, Fossoul, Damseaux, Acouète, Vanderghinst, Noterman, Martin, Wiringer, Drymael, etc. Le transport des blessés, cause de tant de décès évitables et l'état de de shock ainsi que les soins d'urgence sont étudiés avec énormément de compétence par différents collaborateurs que nous voudrions pouvoir citer tous, comme de Marneffe et J. Vangeertruyden, et à qui doit aller la reconnaissance de tous ceux qui consulteront ce véritable traité sur les accidents de roulage, qui est appelé à rendre les plus grands services.

D<sup>r</sup> Louis DE WALSCHE



## FONDATION UNIVERSITAIRE

*Prix européen Emile Bernheim 1971 (25 000 F) (\*)*.

*But* : encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Ce prix est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne ; il vise à les intéresser aux problèmes posés par celle-ci et doit constituer pour eux un stimulant à l'amélioration de leur formation dans ce domaine.

*Conditions de présentation* : ce prix peut être décerné soit à un étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire, soit à un ancien étudiant d'un de ces établissements diplômé depuis moins de trois ans au moment de l'introduction de la demande.

*Délai* : Les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 31 décembre 1970, au Secrétariat de la Fondation Universitaire.

*Grand prix européen Emile Bernheim 1971 (100 000 F) (\*)*.

*But* : encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne. Ce mémoire doit représenter un apport constructif permettant d'orienter la pensée et l'action de ceux qui sont engagés dans la réalisation de cette intégration sous ses divers aspects, notamment dans le cadre du Marché commun.

Il peut relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative.

*Conditions de présentation* : peuvent se porter candidats au prix, les titulaires d'un diplôme de docteur, licencié ou ingénieur, décerné depuis trois ans au moins par une Université belge ou par l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire.

Ne sont pris en considération que les mémoires rédigés en langue française ou en langue néerlandaise.

*Délai* : les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 31 décembre 1970, au Secrétariat de la Fondation Universitaire.

(\*) Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Fondation Universitaire, rue d'Egmont 11, 1050 Bruxelles. Tél. 02/11 81 00.

3370  
cbp2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)

*MAI-JUILLET 1970*



# 5

Numéro spécial consacré au Colloque  
relatif au **Gouvernement des Principautés au Moyen-Age**  
La Basse-Lotharingie du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle



**RÉDACTION :**

**AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES**

**ADMINISTRATION :**

**AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES**

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## COMITÉ DE RÉDACTION

**M<sup>lle</sup> L. de BROUCKÈRE**  
(Faculté des Sciences)

**M. J. BARTIER**  
(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. BERTELSON**  
(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. C. DELVOYE**  
(Faculté de Philosophie et Lettres)

**J. DE VOOGHT**  
(Faculté des Sciences appliquées)

**M. R. PIRSON**  
(Faculté de droit)

**M. P. RIJLANT**  
(Faculté de Médecine)

**M. E. JANSON**  
(Directeur)

**M. E. JANSSENS**  
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 56.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . . 300 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 85 francs

Numéro double . . . . . 170 francs

Numéro triple . . . . . 250 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, avenue Van Becelaere 117 1170 Bruxelles.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale*



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)

**MAI-JUILLET 1970**

## SOMMAIRE

G. DESPY, Introduction au Colloque . . . . .	409
L. GENICOT, Empereurs et princes en Basse-Lotharingie. Suggestions de recherches . . . . .	413
J. BOVESSE, Le Personnel administratif du comté de Namur au bas moyen-âge. Aperçu général . . . . .	432
J. BAERTEN, Les institutions du comté de Looz (XIII-XIV <sup>e</sup> siècles) . . . . .	457
A. UYTTEBROUCK, Considérations sur le gouvernement du duché de Brabant au XIV <sup>e</sup> siècle . . . . .	469
C. van de KIEFT, Les comtes de Hollande et les villes de la principauté au XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	479
M. BRUWIER, Le domaine des comtes de Hainaut du X <sup>e</sup> au XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	491
Bibliographie . . . . .	510



**RÉDACTION :**

**AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 56 1050 BRUXELLES**

**ADMINISTRATION :**

**AVENUE VAN BECELAERE 117 1170 BRUXELLES**

## **Introduction au Colloque (\*)**

par

**G. DESPY,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Malgré le choix d'une matière plutôt ardue et technique, le présent colloque a rassemblé, pour entendre les six communications inscrites à son programme, une quarantaine de médiévistes : étudiants de licence, assistants, archivistes, bibliothécaires, professeurs. Tous avaient au moins un point en commun : que ce soit dans leurs travaux personnels, qu'ils aient été amenés à en parler dans leurs cours, qu'ils aient dû recevoir ce qu'on leur enseignait, ils ont rencontré, à un moment quelconque de leur carrière ou de leurs études, l'un des problèmes les plus difficiles de l'histoire de l'Occident médiéval, celui de la formation des principautés territoriales.

Sans doute sommes-nous à peu près tous d'accord pour dire que ces principautés se sont formées organiquement au travers des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et que leurs institutions se sont définitivement mises en place de manière progressive avec les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Mais, au-delà de ces constatations relativement vagues, nous nous heurtons à la quasi-impossibilité de définir rigoureusement et globalement ce qu'était une principauté médiévale.

La plupart du temps, nous sortons de la difficulté — ou nous croyons le faire — en expliquant, avec plus ou moins de bonheur, que cette principauté était un « état de fait » dont les éléments constitutifs étaient multiples. En l'analysant de l'intérieur, on y discerne le domaine propre du prince, là où il était seigneur « seigneurial » si l'on ose dire ; les fiefs tenus de lui — parmi lesquels finissent

(\*) Il m'est particulièrement agréable de remercier vivement M. Pierre Goffin, Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes, pour toute l'attention qu'il a accordée à l'organisation du Colloque, ainsi que MM. Nazet et Zylbergeld qui ont assumé le secrétariat des séances de travail.

par se ranger les seigneuries laïques du plat-pays — et ici le prince est seigneur à titre féodal ; les terres d'Eglise, sur lesquelles le prince arrive à exercer son avouerie, et là encore les droits princiers se définissent d'une autre manière ; les villes, enfin, dont les rapports avec le prince — qui conduiront à l'apparition d'Etats — vont rendre plus complexes encore les structures internes de la principauté et ses modes de gouvernement. A quoi il faut ajouter, vers le haut, le problème de la détention et de l'exercice des pouvoirs publics et celui des rapports avec le souverain.

La formation d'une principauté — et j'exclus de mon propos son aspect proprement territorial, géographique — est donc un phénomène au rythme mouvant, dont la genèse et l'achèvement, sur le plan du gouvernement des hommes, dépendirent de circonstances multiples, aux dimensions et aux effets variables : elle est, en fin de compte, le résultat de l'interaction de facteurs internes et externes qui produisent des états d'équilibre ou de déséquilibre sans cesse modifiés.

C'est la raison pour laquelle, chargé par l'Institut des Hautes Etudes d'organiser un des colloques bisannuels prévus récemment dans le domaine historique par cette institution — en 1967, il y eut un colloque d'histoire moderne dirigé par mon collègue et ami M. Maurice-A. Arnould et, dans deux ans, ce sera le tour de l'histoire contemporaine — j'ai cru pouvoir choisir comme thème de cette série d'exposés celui du gouvernement des principautés médiévales.

Et c'est ici qu'il faut bien dire, brièvement, comment ce colloque a été conçu et, surtout, quels sont les espoirs, avoués ou mi-secrets, que l'on pourrait placer en lui.

Il a semblé, au départ, que l'un des objectifs à poursuivre était une confrontation utile et fructueuse de points de vue divers. Dans cette optique, il fallait donc éviter d'entreprendre des efforts dans des directions trop disparates et, par conséquent, rejeter une conception géographiquement trop large du thème de ce colloque : il n'eût servi à rien de comparer le gouvernement du Béarn et du Brandebourg, celui de la Flandre et de la Carinthie. C'est pourquoi l'on a volontairement choisi un cadre politique réel pour la période qui va du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle, celui du duché de Basse-Lotharingie. Ainsi pouvait-on traiter d'abord un problème général : celui des rapports entre le pouvoir souverain — les Empereurs germaniques — et les princes territoriaux. Il était ensuite possible de manœuvrer dans un

cadre cohérent et homogène, en examinant un certain nombre de principautés qui faisaient partie d'une même unité politique et administrative dans l'Empire. Bien entendu, toutes les questions importantes ne pouvaient être abordées au cours de ce colloque, que ce soit au niveau général (1), que ce soit à propos de chacune des principautés qui constituaient la Basse-Lotharingie médiévale (2). A cet égard, un autre aspect des communications a, lui aussi, été délibérément recherché : c'est leur caractère apparemment disparate. Il eût été vain de proposer, à chacun de ceux qui avaient accepté de prendre la parole, un schéma obligé et complet pour chaque principauté : c'eût été se contraindre à rester à un niveau forcément superficiel et condamner le colloque à une certaine monotonie. En laissant, au contraire, à chacun des orateurs pour sa principauté le choix de son thème particulier, on pouvait espérer rendre les exposés plus approfondis que ne l'eussent été des conférences trop générales, provoquer des discussions plus fructueuses, susciter éventuellement de nouvelles recherches pour telle ou telle principauté en fonction de ce que l'on viendrait d'apprendre pour d'autres.

D'autre part, il faut espérer que le présent colloque aura des prolongements. Trop de réunions de cette nature sont aujourd'hui organisées qui ne laissent que des traces fugitives : l'une ou l'autre communication est publiée à gauche ou à droite ; l'on ne se souvient que de telle ou telle conférence particulièrement marquante. Dans le cas présent, les séances de travail ont eu lieu au Séminaire d'histoire médiévale de l'Université de Bruxelles et les étudiants ont pu y assister, ce qui correspondait d'ailleurs aux traditions et aux buts des enseignements dispensés par l'Institut des Hautes Etudes : on peut ainsi escompter que certains intérêts auront pu être éveillés chez quelques-uns des médiévistes de demain. L'on publiera également le

(1) C'est le cas, par exemple, de l'évolution des pouvoirs des ducs de Basse-Lotharingie, problème sur lequel on peut voir, en dernier lieu, G. DESPY, *La fonction ducal en Basse-Lotharingie aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue du Nord*, t. XLVIII, 1966, pp. 107-109 et, pour le XII<sup>e</sup> siècle, P. BONENFANT et A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, *Du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant*, dans *Revue belge de phil. et hist.*, t. XLVI, 1968, pp. 1129-1165. Cf. également, W. KIENAST, *Der Herzogstitel in Frankreich und Deutschland*, Munich, 1968.

(2) On ne pouvait évidemment prévoir un exposé par principauté : il a fallu procéder par échantillonnage. Des collègues, pressentis pour faire des communications sur les principautés ecclésiastiques de Cologne et de Liège, n'ont malheureusement pu nous accorder leur collaboration, écrasés qu'ils étaient par des occupations diverses et des charges multiples.

texte des communications — ainsi que de brefs résumés des discussions — et, ici, je tiens à remercier tout particulièrement mon collègue M. Emile Janssens, Administrateur de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, grâce auquel une formule a pu être trouvée qui permettra la publication de ce volume. Mais une autre perspective a présidé à l'organisation de ce colloque : c'est l'espoir qu'il soit le point de départ de la mise en chantier d'un ouvrage collectif dont la rédaction serait des plus souhaitables. Il serait temps, en effet, que l'on prépare ce que l'on pourrait appeler l'équivalent du tome I du « Lot et Fawtier » pour la Basse-Lotharingie depuis les temps post-carolingiens jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle et les communications du présent colloque pourraient constituer les premiers pas dans cette direction : trop souvent encore, il nous faut recourir à la vieille *Verfassungsgeschichte* de Waitz, sinon au mémorable ouvrage de Vanderkindere qui relève d'ailleurs plus de la géographie historique que de l'histoire véritable des principautés.



## **Empereurs et princes en Basse-Lotharingie Suggestions de recherches**

par

**L. GENICOT,**

Professeur à l'Université de Louvain

En histoire comme dans la vie, vérité et complexité vont toujours de pair. Aucun problème n'est simple. Notamment pas celui qu'on m'a demandé d'aborder ici.

D'aborder, non de traiter. Les rapports des empereurs et des princes lotharingiens depuis le XI<sup>e</sup> siècle offrent tant d'aspects et supposent l'examen de tant de témoignages que je devrai me borner à dresser un questionnaire, à suggérer des recherches, à proposer des méthodes et n'avancer de solution ou d'hypothèse que sur tel ou tel point. Je ne me suis d'ailleurs pas engagé à autre chose et je crois que les organisateurs de ce colloque n'en attendent pas davantage.

\*  
\*\*

Que les princes lotharingiens aient été pratiquement indépendants durant la seconde moitié du moyen âge, on n'en doute pas. Mais on ne sait pas exactement jusqu'à quel point, à quel moment et par quelle voie ils le sont devenus. On ne le connaîtra que lorsqu'on aura établi, d'une part, quelle position — non pas quels pouvoirs ; l'ascendance mythique, par exemple, n'est pas affaire de pouvoir — ils ont revendiquée, à partir de quelle date et à quel titre et, d'autre part, si, quand et comment ils l'ont fait admettre en dehors et à l'intérieur de leur « territoire ». A deux reprises déjà, j'ai touché le second point. Je m'arrêterai donc surtout au premier.

\*  
\*\*

Etre indépendant, c'est en somme, à l'époque, se comporter en roi. Plus précisément, détenir les pouvoirs du roi et épouser la mentalité de celui-ci.

D'abord et surtout, détenir les pouvoirs du roi. Les princes lotharingiens le font-ils vraiment ? La meilleure façon de répondre est de chercher dans les textes comment eux ou les leurs qualifient, fondent et manifestent leur autorité. Cette enquête éclairera en même temps l'origine et la nature de celle-ci.

Parmi les termes dont les dynastes, leurs chancelleries ou les destinataires de leurs actes désignent leurs prérogatives, certains sont trop généraux pour offrir un grand intérêt : *potestas*, *dominatio*, *jurisdictio*, *seigneurie* s'appliquent à d'autres personnages qu'aux princes territoriaux <sup>(1)</sup>. Peut-être le premier a-t-il cependant une portée spécifique quand lui est accolée l'épithète *publica*. La disparition ou du moins l'oblitération au haut moyen âge de la notion de droit public est sans doute un des lieux communs de l'histoire des institutions médiévales. Mais elle n'a peut-être pas été aussi profonde qu'on ne cesse de l'affirmer <sup>(2)</sup>. L'adjectif *publicus* n'est pas exceptionnel dans les documents du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle <sup>(3)</sup> et il vaudrait la peine d'en repérer tous les emplois et de voir ainsi pour qui et pour quoi on l'utilisait. Ce sont toutefois d'autres mots qui devraient retenir.

<sup>(1)</sup> *In omni terra potestatis mee* (Acte de 1169, du duc de Brabant. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique. II<sup>e</sup> Section. Série des cartulaires et des documents étendus*, t. I, 1894, p. 199) ; *in omni loco jurisdictionis et potestatis mee* (Acte de 1185, du comte de Namur. F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur de la première race*, Bruxelles, 1937, p. 60) ; *per omnem locum dominationis nostre* (Acte de 1219, du comte de Namur. *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. VII, 1850, p. 51) ; *en le seigneurie l'évêque de Liège* (Texte de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. III, p. 388). Un diplôme impérial de 1040 parle de la *potestas comitis vel advocati* (MGH., DD. Henrici III, 52).

<sup>(2)</sup> La même question est soulevée par G. TABACCO, *Ordinamento pubblico e sviluppo signorile nei secoli centrali del Medioevo*, dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo et Archivio Muratoriano*, n<sup>o</sup> 79, 1968, pp. 37-51.

<sup>(3)</sup> Deux simples exemples : le *Liber miraculorum sancti Bertini*, composé entre 892 et 900, met en scène des nobles qui *ita hereditariis praedicti erant patrimoniis ut non esset eis necesse subdi nisi sanctionibus publicis* (MGH., SS., t. XV, p. 512) ; un diplôme de 1059-1067, perdu mais résumé dans le *Cantatorium Sancti Huberti* (éd. K. HANQUET, Bruxelles, 1906, p. 54), rapporte que le duc Godefroid le Barbu, *sedens ut solebat in audientia publici juris agendi...*, *hanc sententiam constituit*.

D'abord *auctoritas*. Il se rencontre dans des chartes de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : deux parlent, en 1157 et 1168, de l'*auctoritas principum* ; une autre, de 1160-1161, emploie le doublet significatif d'*auctoritas et potestas* (\*). A-t-il au moyen âge le sens précis que lui a attribué M. David (\*\*) ? On en peut discuter. Il faudrait, en tout cas, examiner s'il n'était pas réservé initialement à l'empereur et aux *duces* ou *principes* de l'époque postcarolingienne. Dans l'affirmative, son application à nos dynastes serait un bon témoignage de leur position, de leur émancipation après 1150. Autre terme qui appelle une enquête : *principatus*, utilisé, par exemple, à Cambron en 1153 et Saint-Ghislain en 1197 (†). En même temps que lui, il conviendrait d'étudier sa racine, *princeps*. D'après les récentes recherches de K. F. Werner (‡), celui-ci a, au X<sup>e</sup> siècle, désigné les *marchiones regni* ou *duces*. Dans la suite, il a pris généralement une acception plus large : les *principes terre* sont les grands d'une principauté (¶). Mais l'érection du marquisat de Namur en 1190 prouve qu'au singulier, il n'a pas perdu sa signification précédente, plus stricte. L'empereur, rapporte Gislebert de Mons, avait créé Baudouin V *marchio et princeps imperii* (¶). Le duc de Louvain protesta qu'*in terra Namucensi nullus fieri potest princeps quia in ducatu suo erat*. Mais il ne put démontrer que ses prédécesseurs aient jamais eu de *ducatus in comitatu Namucensi* et il fut débouté (10). Il en faut conclure qu'un *princeps* ne pouvait exister sous un *dux* et peut-être

(\*) L. DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Aulne*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, 1864, pp. 376 et 379 ; E. DE MOREAU, *Chartes du XII<sup>e</sup> siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique. II<sup>e</sup> Section*, t. VII, 1905, p. 20.

(\*\*) M. DAVID, *La souveraineté et les limites juridiques du pouvoir monarchique du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1954.

(†) J. J. DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, publiés par F. DE REIFFENBERG, t. II, 1869, p. 349 ; C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouvelle série*, Bruxelles, 1903, p. 218.

(‡) K. F. WERNER, *Königtum und Fürstentum im französischen 12. Jahrhundert*, dans *Vorträge und Forschungen*, t. XII, Constance et Stuttgart, 1969, p. 178, n<sup>o</sup> 3.

(¶) L. GENICOT, *Le premier siècle de la curia de Hainaut*, dans *Le Moyen Age*, t. LIII, 1947, p. 49.

(\*) On notera que l'emploi du mot *marchio* confirme les vues de K. F. Werner.

(10) *La Chronique de Gislebert de Mons*, éd. par L. VANDERKINDERE, Bruxelles, 1904, c. 170, p. 251.

que nos dynastes avec leur *principatus* avaient alors, en Lotharingie, une situation analogue à celle des *principes* ou *duces* dans d'autres régions de l'Empire. Il est vrai que, dans le premier passage cité, le chroniqueur hennuyer précise *princeps imperii*. Venu en droite ligne des constitutions impériales, *majestas* est aussi intéressant mais apparemment très rare : on le trouve une fois dans un texte de 1191 où le duc de Brabant formule sa décision dans un conflit entre un noble et une communauté rurale et ajoute que qui la violerait *noverit se reum majestatis offense et pacis violate* <sup>(11)</sup>. Un dernier terme, *souveraineté*, est plus tardif et partant ne révèle rien des origines du pouvoir princier. Mais il pourrait en éclairer la nature. Lui aussi mériterait donc de faire l'objet de recherches qui détermineraient quand il apparaît, à qui il s'applique et ce qu'il recouvre <sup>(12)</sup>.

L'enquête sémantique devrait s'étendre aux termes qui désignent le ressort où s'exerçait l'*auctoritas* ou le *principatus*. Les *marchiones* et *duces* auxquels on vient de faire allusion parlaient de leur *regnum*. Et c'est ce que le comte de Flandre fait en 1111, par exemple <sup>(13)</sup>. Il n'en va pas de même pour nos dynastes. En Lotharingie comme dans le reste de l'Empire, *regnum* s'appliquait, au x<sup>e</sup> siècle, au duché : Brunon de Cologne, écrit son biographe Ruotger, possédait *regni ducatus et regimen* <sup>(14)</sup>. Au XII<sup>e</sup>, il conserve cette acception : une lettre insérée dans la correspondance de Wibald de Stavelot affirme que le *regnum Lotharingie* appartient au successeur de Brunon à la tête de l'archevêché <sup>(15)</sup>. Il n'y a donc pas, sur ce point, de continuité des *marchiones* et *duces* de l'an mil à nos princes. Mais peut-être un autre mot est-il spécifique du territoire aux destinées duquel ceux-ci

<sup>(11)</sup> *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. VIII, 1871, p. 230. W. KIENAST, *Der Herzogstitel in Deutschland und Frankreich*, Munich et Vienne, 1968, pp. 382-383, signale des emplois du terme par des évêques, en Catalogne en 977 et à Orléans à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et par le comte de Champagne entre 1093 et 1125.

<sup>(12)</sup> Un passage bien connu de Beaumanoir dans ses *Coutumes de Clermont-en-Beauvaisis*, éd. par A. SALMON, Paris, 1900, n° 1043, t. II, p. 23, qui déclare tout baron souverain en sa baronnie ferait douter à priori de l'utilité de la recherche. Dans l'Introduction à son *Livre des fiefs de l'Eglise de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898, pp. v-vi, E. PONCELET a déjà noté qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, on ne distingue pas fort bien souveraineté et suzeraineté.

<sup>(13)</sup> F. VERCAUTEREN, *Actes des comtes de Flandre (1071-1128)*, Bruxelles, 1938, n° 49, p. 125.

<sup>(14)</sup> W. REESE, *Die Niederlande und das Deutsche Reich*, Berlin, 1941, p. 42.

<sup>(15)</sup> P. JAFFÉ, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. I, n° 381, p. 512.

présidaient : *patria*. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, des actes saluent le duc de Brabant du titre de *dominus patrie* <sup>(16)</sup>. Il est douteux qu'on ait désigné de la sorte une simple seigneurie. Ce qui est certainement le cas, par contre, pour un troisième vocable, auquel on ne s'arrêtera donc pas à ce stade de l'exposé : *terra*.

La justification que les textes donnent du pouvoir princier est aussi révélatrice que leur terminologie. Ils la fondent couramment, depuis 1150, sur une délégation divine. L'un, de 1157, écrit que *principes divina potentia sublimavit* ; un autre, de 1160-1161, déclare l'*auctoritas et potestas* du duc de Brabant *a Deo tradita* ; un troisième, de 1176, affirme que le *principatus* du comte de Hainaut lui a été *divinitus collatus* <sup>(17)</sup>. Manifestation d'indépendance ? Sans doute. D'indépendance totale, vis-à-vis de toute puissance humaine ? Pas nécessairement. Ce peut être surtout un rappel de la doctrine chrétienne du pouvoir, résumée dans la parole de l'Écriture que cite une charte de 1188 : *Omnis potestas a Deo* <sup>(18)</sup>. Et aussi, sous la plume des clercs rédacteurs des *arengae*, l'explication de la primauté assignée à la tâche de protection de l'Église et de ses ministres : si l'autorité procède de Dieu, il est normal qu'elle s'exerce d'abord au bénéfice des serviteurs de Dieu.

Les princes ne nient d'ailleurs pas leurs liens envers l'empereur. Mais depuis la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il n'en reconnaissent apparemment plus que de vassaliques. En 1131, le comte de Namur déclare assumer la *defensio* du monastère de Brogne *ex mandato*

<sup>(16)</sup> E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, pp. 33, 68 et 97. Le terme est employé en Flandre à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans des contextes significatifs : *totum servitium infra patriam* ou *ad hoc denique princeps patriae principatur* (F. VERCAUTEREN, *Actes*, pp. 18 et 33). Il désigne parfois des entités plus larges, le *regnum* et même l'*imperium* : au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les princes du Lothier se réunissent sous la conduite de l'archevêque de Cologne et du duc de Brabant pour contraindre le comte de Gueldre à se tenir à leurs côtés *super controversiam que de regno agitur in presenti, ... nominatim autem ad patriae defensionem* (W. REESE, *op. cit.*, p. 207). Mais l'applique-t-on à des formations politiques plus étroites, à de simples seigneuries, au moins dans les textes diplomatiques ? Dans les sources littéraires telles que celles examinées par J. LEJEUNE, *Les notions de « patria » et d' « episcopatus » dans le diocèse et le pays de Liège du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Anciens pays et assemblées d'Etats*, t. VIII, 1955, pp. 3-51, les significations sont évidemment plus diverses.

<sup>(17)</sup> L. DEVILLERS, *Mémoire sur Aulne*, p. 376 ; E. DE MOREAU, *Chartes de Villers-en-Brabant*, p. 20 ; J. D. DE SMET, *Cartulaire de Chambron*, p. 349.

<sup>(18)</sup> F. ROUSSEAU, *Actes*, p. 65.

*regali* <sup>(19)</sup>. Quinze ans plus tard, le duc de Brabant revendique l'avouerie de Tongerlo, *sicut statutum est a Romanorum rege* <sup>(20)</sup>. En 1152, Frédéric I<sup>er</sup> dispose *neminem advocatum esse debere vel advocatiam exercere nisi quin constaret bannum regie auctoritatis habere* <sup>(21)</sup>. Mais, dans la suite, il n'est plus question, ce semble, de délégation de pouvoir autrement que par le canal de la féodalité.

Ce point devrait toutefois être vérifié. Et par la même occasion on pourrait étudier la portée réelle de cette subordination vassalique. Celle-ci est encore évoquée après 1200. Ou plutôt elle est invoquée, lorsqu'elle est utile. Pour obtenir un trône, comme à l'avènement de Jean d'Avesnes <sup>(22)</sup>. Pour justifier des prétentions, dans des conflits tels que celui qui oppose le duc de Brabant au chapitre de Nivelles <sup>(23)</sup>. Pour étayer une thèse devant un tribunal, par exemple quand, dans l'affaire dite de « la vache de Ciney », à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Liège fait remarquer qu'il tient *sa justiche et sa segnerie dou roi d'Alemagne* <sup>(24)</sup>. Dans aucune de ces occasions, l'empereur n'a pris les devants. On a ainsi l'impression que la dépendance féodale s'est progressivement vidée de sa substance et n'a gardé quelque sens qu'en matière d'investiture du prince et peut-être de droit et d'organisation judiciaire. On est confirmé dans ce sentiment quand on suit, par exemple, l'évolution des « actes constitutionnels » brabançons : le testament d'Henri III, de 1261, prévoit parmi les cas où l'aide est exigible sans le consentement des redevables le *servicium imperatoris Romanorum sive regum Alemannie* ;

<sup>(19)</sup> E. DEL MARMOL, *L'abbaye de Brogne*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, 1858, p. 445 ; la charte de 1154, publiée et commentée par F. ROUSSEAU, *Actes*, pp. 23-30 et *Les chartes de Brogne du Fonds de Stassart*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXXV, 1960, p. 377, qui confirme celle-ci, reprend l'expression : *defensor existo pro suis orationibus et reverenti mandato divorum imperatorum*.

<sup>(20)</sup> M. A. ERENS, *De oorkonden der abdij Tongerlo*, Tongerlo, 1948, t. I, pp. 5 et 8.

<sup>(21)</sup> S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, 1898, t. I, p. 71.

<sup>(22)</sup> C. FRANKE, *Beiträge zur Geschichte Johans II von Hennegau-Holland*, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Ergänzungsheft*, V, 1889, p. 7.

<sup>(23)</sup> A. MIRÆUS et J. FOPPENS, *Opera diplomatica et historica*, Bruxelles, 1748, t. III, p. 75.

<sup>(24)</sup> E. PONCELET, *La guerre dite « de la vache de Ciney »*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. III, p. 374 ; voir aussi page 390 une déposition qui souligne que l'évêque tient les biens litigieux de l'« empereur d'Allemagne ».

la charte de Cortenberg, de 1312, ne connaît plus cette exception<sup>(25)</sup>. Mais pour atteindre à la certitude, on devrait dresser la liste de toutes les interventions de l'empereur, en établissant chaque fois si le lien vassalique est mentionné et, dans l'affirmative, s'il y a eu simple rappel de la suzeraineté ou entremise effective, d'où l'initiative est partie, de quelle matière il s'agissait.

Parmi les missions et les prérogatives que l'*auctoritas* confère au prince, il faut s'attacher à celles qui étaient théoriquement l'apanage du roi ou aussi — pour aider à résoudre le problème, posé plus haut, de la filiation des *principes* postcarolingiens à nos *principes* du XII<sup>e</sup> siècle — des *duces*. Et il faudrait pour chacune, rechercher non seulement à quelle date et à quel titre chaque dynaste l'a exercée mais aussi si et quand il a réussi à s'en faire un monopole et s'est cru autorisé à les concéder.

La fonction royale par excellence, c'est la défense de la paix. Les princes ou ceux qui écrivent les *arengae* de leurs chartes postérieures à 1150 la revendiquent expressément. Elle les oblige mais aussi les habilite à prévenir les désordres, trancher les conflits et punir les crimes et délits et à parer à toute attaque de l'étranger.

La prévention des troubles intérieurs est une question de police et de droit et c'est sous le second angle qu'il convient de l'envisager ici. Depuis l'an mil, le mouvement des paix offrait à l'autorité la meilleure occasion de légiférer. A la différence des comtes de Flandre qui l'ont exploitée dès 1030<sup>(26)</sup>, les dynastes lotharingiens n'en ont pas tiré parti<sup>(27)</sup>. Sauf tardivement, Baudouin V de Hainaut : entre 1171 et 1195, celui-ci a, *de communi hominum suorum consensu et consilio*, décrété une *pax* qui faisait de lui le gardien de l'ordre et qui l'autorisait à *indulgere in vita vel in membris*, à grâcier le criminel

(25) G. BOLAND, *Le testament d'Henri III, duc de Brabant*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXVIII, 1942, p. 77 ; J. VAN DER STRAETEN, *Het charter en de raad van Cortenberg*, Louvain et Bruxelles, 1952, t. I, p. 38.

(26) F. L. GANSHOF, *La Flandre*, dans F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises au moyen âge*, t. I, Paris, 1957, p. 367.

(27) C'est que l'évêque de Liège les a devancés : en 1082, il a promulgué une paix pour son diocèse (L. GENICOT, *Noblesse et principautés en Lotharingie du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Scrinium Lovaniense. Mélanges E. van Cauwenbergh*, 1961, p. 200). C'est également au mouvement des paix et à la mission épiscopale plus qu'à la fonction princière que se rattache le mandement de Raoul de Zähringen, des environs de 1170, contre les incendiaires, les pillards de biens ecclésiastiques, les violateurs de cimetières et autres criminels ; il s'adresse aux *prelati et subditi in episcopatu constituti* et ne fulmine que des peines canoniques (S. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, Bruxelles, 1878, t. 1, p. 21).

qui se serait enfui pour échapper au châtement et le noble qui aurait tué ou mutilé un paysan<sup>(28)</sup>. C'est en Hainaut également et à la même époque que furent arrêtées des dispositions d'ordre général, ce qu'on aurait appelé ailleurs des ordonnances ou des assises. En 1195, à son lit de mort, le comte *ordinavit et de consilio nobilium suorum instituit ut nemo burgensis ulterius esset si in burgo non maneret* (29). A cinq ans de là, son successeur promulgua deux chartes dont l'une est une « paix » et dont l'autre « recorde » les règles du droit féodal (30). Cette activité législative s'est-elle développée dans la suite du moyen âge, en quelle matière et de quelle manière, avec le concours de quels groupes ou de quels organismes, voilà un premier problème à résoudre dans ce secteur (31). Un second est connexe : les dynastes ont-ils joui d'un monopole ou les lois d'Empire, notamment les *Reichsfrieden*, ont-elles eu force dans leurs principautés ? Un troisième, plus difficile peut-être, intéresse la coutume. Les documents du bas moyen âge parlent fréquemment de *consuetudines terre* ou, plus rarement, de *lex communis* ou *lex patriae* (32). Qu'entendent-ils par là ? *Ratione personae* : des dispositions valables pour tous, y compris nobles, alleutiers et clercs ? *Ratione materiae* : des règles en matière publique, féodale ou privée, criminelle ou civile ? *Ratione loci* : des coutumes « territoriales » ? Beaucoup de

(28) *La Chronique de Gislebert de Mons*, c. 67, p. 106.

(29) *Ibid.*, c. 230, p. 312. M. BRUWIER, *La bourgeoisie foraine en Hainaut, au moyen âge*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXIII, 1955, pp. 900-920, prouve que cette disposition n'a pas été appliquée.

(30) L. DEVILLERS, *Chartes du comté de Hainaut de l'an 1200*, Mons, 1898. La charte appelée criminelle ou pénale par les érudits s'ouvre par ces mots : *Haec est forma pacis in toto comitatu Hainoensi, quam dominus comes Flandrensis et Hainoensis Balduinus et viri nobiles et alii milites iuramentis suis assecuraverunt et confirmaverunt*. La seconde, dite féodale, commence ainsi : *Haec est declaratio legum in curia et comitatu Hainoensi communi consensu et consilio ac deliberatione sanaque recordatione virorum nobilium et ministerialium ad comitatum Hainoensem pertinentium, discretius conscriptarum sigillisque et iuramentis domini Balduini comitis Flandrensis et Hainoensis et fidelium hominum suorum ad comitatum et dominationem Hainoensem pertinentium ad perpetuam observationem confirmatarum*.

(31) A l'instar de ce qu'a fait B. A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, *La genèse du législatif dans le duché de Bretagne*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 4<sup>e</sup> s., t. XL, 1962, pp. 351-372.

(32) La confirmation, délivrée en 1200, de la charte accordée à Soignies en 1142 par le comte de Hainaut dispose que les cas non prévus dans le document seront tranchés conformément à la *lex communis patriae* (J. NAZET, *L'apparition des chartes-lois dans le comté de Hainaut : Soignies (1142)*, dans *Annales du Cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre*, t. VI, 1968, p. 113).



questions et qui en appellent d'autres, surtout celle de la signification de *terra* : domaine du prince ou principauté<sup>(33)</sup>. Il n'est, en tout cas, pas exclu a priori que les dynastes aient promu une certaine unification juridique, même de la coutume, par le canal de leur *curia* et de leurs officiers régionaux spécialement en matière féodale et allodiale ou, en matière civile et pénale, par le biais des chefs de sens dont ils auraient favorisé l'extension du ressort.

Cela amène au second aspect de la défense de la paix intérieure : la justice. Que celle-ci émanât du prince, tel était l'objectif. Et l'idéal eût été de supprimer les juridictions privées. Il fallut se contenter le plus souvent d'en obtenir la reprise en fief. Ou d'imposer cette opération ? La coutume voulait à Liège, à Namur et sans doute ailleurs encore que l'alleutier qui convertissait en fief sa seigneurie justicière l'offrît par priorité à l'évêque<sup>(34)</sup>. Mais une telle norme était encore fort éloignée de la règle formulée par Beaumanoir que « toute justice séculière est tenue du roi »<sup>(35)</sup>. On ignore si cette dernière a jamais eu cours dans nos principautés au bénéfice du prince.

Un autre moyen de dominer l'organisation judiciaire consistait à coiffer les tribunaux d'une cour suprême. La *curia*, dérivée du *mallus*, pouvait remplir cet office. Et il s'agirait d'en cerner exactement la compétence<sup>(36)</sup>. Nobles et dignitaires ou établissements ecclésiastiques lui soumettaient leurs différends<sup>(37)</sup>. Alleux et fiefs s'y « trans-

(33) Dans une charte délivrée en 1150 par le comte de Flandre et l'évêque de Thérouanne et analysée par F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 366, le mot désigne la principauté : *examinatione baronum terrae nostrae*. D'après G. SMETS, *Henri 1<sup>er</sup>, duc de Brabant, 1190-1235*, Bruxelles, 1908, p. 232, il a le même sens en Brabant vers 1200. Un de mes élèves, le P. Sauvage, a entamé des recherches sur les *consuetudines terre* dans le comté de Namur.

(34) L. GENICOT, *Noblesse et principautés*, p. 202 et *Nouveaux documents relatifs à la Guerre dite « de la vache de Ciney »*, dans *Namurcum*, t. XXXIII, 1959, p. 51.

(35) *Coutumes de Clermont-en-Beauvaisis*, t. I, p. 158.

(36) L. GENICOT, *Le premier siècle de la curia de Hainaut*, pp. 55-58, et *Noblesse et principautés*, pp. 199-200.

(37) Deux exemples seulement : entre 1059 et 1067, le duc Godefroid le Barbu, *sedens ut solebat in audientia publici juris agendi, consilio et testimonio et legali iudicio optimatum suorum, hanc sententiam constituit*, à savoir que les hommes de l'abbaye de Saint-Hubert ne devaient pas au château de Bouillon les prestations exigées par l'avoué (*Loco cit.* n° 3) ; en 1062, un conflit portant sur la validité de la vente d'alleux par une noble dame est porté *placito Namuci coram comite Alberto* (L. LAHAYE, *Chartes de l'abbaye de Brogne*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXVI, 1907, p. 667).

portaient ». Fait ou droit <sup>(38)</sup> ? Et, dans la seconde hypothèse, droit depuis quand ? Si on s'en rapporte à la juridiction gracieuse sur les alleux, dès le début du XI<sup>e</sup> siècle en Brabant : en 1107 et 1125, des transferts de « terres libres » en faveur d'Afflighem sont réalisés devant la cour du duc que les actes appellent *dominus patrie et ecclesie advocatus* et cette qualification souligne sans doute qu'il agissait d'abord comme prince <sup>(39)</sup>. Pour les autres territoires, les documents ne permettent pas de se prononcer pour l'époque. En voici un, par exemple, de 1179, où Hugues de Florennes, membre d'une puissante famille, déclare avoir cédé à Aulne *omne tenementum quod ex parte patris sui ei relictum erat* et, pour mieux garantir aux moines la paisible possession du bien, avoir reconnu cette cession *coram me* [le comte de Namur] *et coram hominibus meis et me ipsum in obsidem et fidejussorem eidem ecclesie tradidit* <sup>(40)</sup>. L'intervention de la *curia* peut se comprendre de deux façons : ou elle n'était pas requise et ne représentait qu'une précaution pour l'abbaye, ou elle était nécessaire pour que l'opération fût parfaite. Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, en tout cas, le doute n'est plus autorisé <sup>(41)</sup>.

Pour être vraiment au sommet de l'appareil judiciaire, la *curia* ne devait pas seulement être habilitée à connaître de toutes les affaires. Elle devait aussi avoir la faculté de réformer les sentences des cours inférieures. La possédait-elle ? Un acte de 1141 rapporte que, mécontent d'une décision rendue par les échevins de Crespin, l'abbé du lieu *in nostra* [du comte de Hainaut] *curia et scabinorum Valencenis appellavit* <sup>(42)</sup>. Il n'est toutefois pas clair et il est unique en son espèce. Au demeurant, la *curia* n'était pas la seule juridiction que le prince pût placer à la tête des autres et charger de la révision de leurs sentences. Au bas moyen âge, le comte de Namur a confié cette tâche à une institution que Liège, le Hainaut et probablement d'autres territoires encore connaissaient mais qui n'a pas assez retenu les chercheurs : la cour des pairs <sup>(43)</sup>.

<sup>(38)</sup> Le problème de la compétence de la *curia* se double, au plan pratique, de celui de sa capacité à assurer le respect de ses décisions. La fréquence du recours à l'arbitrage fait douter de l'efficacité de ses interventions. Une de mes élèves, M<sup>me</sup> A. CRABBÉ-GAUDISSART, vient de présenter un mémoire de licence sur l'arbitrage en Hainaut du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>(39)</sup> E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, pp. 33 et 68.

<sup>(40)</sup> F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur*, p. 50.

<sup>(41)</sup> Voir, pour le Namurois, L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*, Namur et Louvain, 1943, t. I, p. 70.

<sup>(42)</sup> *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> s., t. XIII, 1886, p. 87.

<sup>(43)</sup> L. GENICOT, *L'économie rurale*, t. II, p. 157.

Maîtresse de la justice, la *curia* princière ne l'était, de toute façon, pas entièrement. Des chartes ont consigné des interventions de la cour impériale ; c'est devant celle-ci qu'en 1095, le comte de Luxembourg a renoncé à ce qu'il exigeait comme avoué de l'abbaye d'Echternach et c'est elle qui, en 1146, a déclaré indues des redevances que certains personnages réclamaient des moines de Waulsort. Un passage célèbre de la Chronique de Gislebert de Mons la montre même cassant une décision de la *curia* hennuyère (44). A-t-elle encore eu quelque rôle après 1200 et dans quelles circonstances ? La question vaudrait d'être étudiée. En toute hypothèse, nos dynastes n'ont point reçu le privilège de *non appellando vel evocando* concédé à pas mal de dignitaires de l'Empire.

La défense de la paix n'exigeait pas seulement un droit, coutumier ou écrit, et des tribunaux. Elle supposait aussi des châteaux et des troupes. Le prince devait s'assurer la haute main sur les premiers, obtenir de disposer des anciens et soumettre à son autorisation la construction de nouveaux. En Flandre, il y est parvenu au plus tard vers 1100. En Lotharingie, le comte de Hainaut y a peut-être réussi dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (45). Qu'en a-t-il été ailleurs et dans la suite ? En ce même siècle, le même comte de Flandre pouvait exiger le service militaire de tous les habitants de sa terre (46). Ses voisins de Lotharingie avaient-ils alors ce droit comme le donne à croire la charte de Soignies, ou ne se le sont-ils arrogé que plus tard (47) ?

L'Eglise devait être la première bénéficiaire de la paix. La protéger était la première charge de l'empereur, *summus ecclesie defensor*. Ce fut aussi celle du « bon prince », comme dit une charte hen-

(44) C. WAMPACH, *Geschichte der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter*, Luxembourg, 1930, t. I, 2, p. 92 ; G. DESPY, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. I: 946-1199*, Bruxelles, 1957, p. 355 ; *La Chronique de Gislebert de Mons*, c. 141, p. 214.

(45) L. GENICOT, *Noblesse et principautés*, pp. 201-202, où est reproduit et glosé un passage fort intéressant de la Chronique de Gislebert de Mons.

(46) F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 417.

(47) D'après cette charte de 1142, *si exercitus hostilis terram Hanonie intraverit ad eam devastandam et burgenses ville fuerint commoniti, cum ipso comite patrie succurrere infra comitatum Hanonie et non ultra tenebuntur* (J. NAZET, *op. cit.*, p. 122). J. BAERTEN, *Het graafschap Loon*, Assen, 1969, p. 114, signale que lors de cessions de fief, en 1331 et 1335, le comte de Looz s'est réservé ici *viros feudales et sonitum campanae pro patria comitatus Lossensis, sicut moris est, defendere, là, sonitum campanarum et exercitum dictarum villarum pro defensione terrae nostrae Lossensis*.

nuyère de 1187 <sup>(46)</sup>. *Principes ad hoc divina potentia sublimavit ut ecclesiastice paci et servorum Dei utilitatibus debeant providere*, lit-on dans une autre, de 1157 <sup>(47)</sup>. L'obligation n'allait pas sans contrepartie. Le défenseur des serviteurs de Dieu entendait intervenir dans les affaires religieuses. Le roi ou le *princeps* du x<sup>e</sup> siècle avait pourvu aux diocèses <sup>(48)</sup>. Venus après Worms, nos dynastes du XII<sup>e</sup> ne le pouvaient plus, non plus que les empereurs d'ailleurs. Mais tandis que ceux-ci cessaient de jouer un rôle essentiel dans les élections épiscopales, eux ont exercé une influence décisive sur les choix des chapitres cathédraux, à Liège certainement, ailleurs probablement <sup>(49)</sup>.

En ont-ils fait autant pour les supérieurs des institutions ecclésiastiques ? Ils sont devenus abbés laïques de Mons et d'Andenne, ce qui leur a valu de conférer les prébendes et, à Mons au moins, de désigner la prévôte <sup>(50)</sup>. Dans les autres chapitres <sup>(51)</sup> et dans les monastères, ils n'ont pas nommé les chefs. Mais ils ont peut-être pesé sur leur nomination.

Ils ont aussi assumé la *defensio* ou l'*advocatia* <sup>(52)</sup> des clercs et moines, de leurs biens et de leurs dépendants. D'abord, on l'a vu, comme mandataires de l'empereur, puis en leur qualité de prince :

<sup>(46)</sup> L. DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire d'Aulne*, p. 387.

<sup>(47)</sup> *Ibid.*, p. 376 ; voir aussi une charte de Floreffe, de 1188, dans F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur*, p. 65.

<sup>(48)</sup> K. F. WERNER, *Königtum und Fürstentum*, p. 192, montre que le *princeps* du x<sup>e</sup> siècle dispose des évêchés, ce qui lui vaut parfois l'épithète de *serenissimus*.

<sup>(49)</sup> L. GENICOT, *Haut clergé et noblesse dans le diocèse de Liège du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Adel und Kirche, Festschrift G. Tellenbach*, 1968, pp. 237-258 ; des études analogues devraient être menées pour les autres évêchés.

<sup>(50)</sup> Pour Mons, *La Chronique de Gislebert de Mons*, c. 14, pp. 21 et suivantes et L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, Bruxelles, 1899, t. I, pp. XXI et suiv. ; pour Andenne, M. WALRAET, *Actes de Philippe I<sup>er</sup> dit le Noble*, Bruxelles, 1949, p. 130, et MISSON, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles et Namur, 1889, pp. 100 et 121.

<sup>(51)</sup> Pour Nivelles, J. J. HOEBANX, *L'Abbaye de Nivelles, des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Académie royale de Belgique. Classe des Lettres. Mémoires in-8<sup>o</sup>*, t. XLVI, 1952, pp. 325-326. Pour les monastères, voir, par exemple, les diplômes impériaux de 1145 et 1152 qui confirment à une vieille maison bénédictine, Saint-Ghislain, et à une jeune fondation norbertine, Floreffe, le droit d'élire librement leur supérieur, *absque comitis Namurcensis et omnis potestatis contradictione* précise le second (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII, p. 368 ; A. MIRAEUS et J. FOPPENS, *op. cit.*, t. IV, p. 205).

<sup>(52)</sup> L. GENICOT, *Empire et principautés*, p. 98, pose la question de la distinction initiale et de la confusion ultérieure de ces deux charges.

en tant que tel, ils se sont, au XII<sup>e</sup> siècle, affirmés *summus advocatus* et même *solus advocatus post Deum* pour toutes les maisons religieuses de leur territoire<sup>(55)</sup>. Est-ce à ce titre d'avoué, parce qu'ils étaient tenus d'en garantir la paisible possession, qu'ils intervenaient dans les donations faites à ces établissements ? Ou, comme les *duces* postcarolingiens<sup>(56)</sup>, en vertu d'une *Territorialhoheit* ? Le libellé de plusieurs actes force à se le demander. Tels ceux, mentionnés déjà, de 1107 et 1125, où le duc de Brabant déclare avoir transmis à Affligem des terres libres à la fois *tamquam dominus patrie et singularis prefati coenobii advocatus*<sup>(57)</sup>. Ou cet autre, de 1180, qui enregistre la cession d'un alleu à Aulne avec le consentement du comte de Hainaut, *nostro concessu*<sup>(58)</sup>.

*Territorialhoheit* : le mot fournit la transition aux autres droits « régaliens » ou « publics ». Il importerait de s'enquérir, pour certains, depuis quel moment nos dynastes les ont exercés et, pour d'autres, si et à partir de quelle date ils ont été habilités à les concéder. Parmi les premiers figurent notamment le *servitium regis* et ce qu'un document namurois des environs de 1070 appelle *via regia et wariscapii* ou, plus largement, la propriété des routes, eaux, forêts, terres vagues et biens sans maître. Le *servitium* se survivrait-il dans les *procuraciones seu giste* dues par les monastères *ex antiqua consuetudine sive honesta sive injuriosa*<sup>(59)</sup> ? Les nombreuses autorisations que les princes accordèrent aux abbayes depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle d'utiliser les *pascua terrae meae*<sup>(60)</sup> signifieraient-elles qu'ils pouvaient disposer des *res nullius* ?

(55) Actes des ducs de Brabant, de 1163 et 1199, dans A. ERENS, *Oorkonden der abdij Tongerlo*, t. I, p. 25 et G. DESPY, *Chartes de Waulsort*, p. 405. Sur le caractère territorial de la haute avouerie dans la Lotharingie du XII<sup>e</sup> siècle, L. GENICOT, *Empire et principautés*, p. 124 et n° 64 ; en Flandre ce caractère est plus ancien, d'après F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 372.

(56) K. F. WERNER, *op. cit.*, p. 196.

(57) Ci-dessus, p. 14. Contrairement à ce que j'ai écrit dans *Empire et principautés*, p. 97, ces cessions ou du moins leur aveu devant le prince ne seraient pas affaires strictement privées.

(58) L. DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire d'Aulne*, p. 386.

(59) Acte de 1207 dans M. WALRAET, *op. cit.*, p. 138. Cette façon de s'exprimer, qui fait penser aux « mauvaises coutumes », inclinerait à répondre par la négative. Les *procuraciones seu giste* sont d'ailleurs dues normalement à l'avoué lors de la tenue des plaids généraux. P. DOLLINGER, *L'évolution des classes rurales en Bavière depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1949, p. 196, en fait cependant une prérogative comtale.

(60) E. DE MOREAU, *Chartes de Villers-en-Brabant*, p. 54 ; F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur*, pp. 50 et 60.

Dans le second groupe se rangent particulièrement la frappe de la monnaie et tout ce qui touche au commerce : tonlieu, foire, marché. Au XI<sup>e</sup> siècle, à Echternach en 1023, Saint-Ghislain en 1040, Saint-Hubert en 1048 ou Brogne en 1051, c'est l'empereur qui concédait ces droits. En 1152 encore, il a autorisé l'abbé de Gembloux à battre monnaie et tenir une foire<sup>(61)</sup>. Puis il s'est apparemment effacé devant les dynastes. D'après un document de 1170-1180, le duc de Brabant avait déjà pris part à la création de la foire de Mont-Saint-Guibert entre 1142 et 1152 : celle-ci avait été érigée *a rege Conrado et a me*. Trente ans plus tard, il a seul confirmé cet octroi, du conseil de ses hommes<sup>(62)</sup>. Il faudrait repérer les concessions ultérieures en ce domaine. On établirait peut-être, du même coup, que des princes lotharingiens se sont, comme des comtes de Flandre, fort préoccupés de l'économie, voire qu'ils ont cherché à faire de leur territoire une communauté d'intérêts autant qu'une communauté politique et probablement juridique<sup>(63)</sup>.

L'exposé n'a guère jusqu'ici débordé le XII<sup>e</sup> siècle. Or, après 1200, des souverains ont accru leurs pouvoirs. Spécialement en matière féodale, en se réservant la ligesse universelle<sup>(64)</sup> et fiscale, en introduisant l'impôt direct. Nos dynastes leur ont-ils emboîté le pas ? Certains sans doute. Des textes feraient même dater du

(61) C. WAMPACH, *Geschichte der Grundherrschaft Echternach*, p. 294, MGH., DD. Heinrici III, 48 ; *Cantatorium Sancti Huberti*, p. 16 ; MGH., DD. Heinrici III, 268 ; C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Tamines, 1921, pp. 62 et 69. En Flandre, les foires sont dès le XI<sup>e</sup> siècle érigées par le prince, suivant F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 370.

(62) C. G. ROLAND, *loco cit.* En s'en référant à une dissertation inédite consacrée au commerce du Rhin supérieur et moyen, T. ENDEMANN, *Markturkunde und Markt in Frankreich und Burgund vom 9. bis 11. Jahrhundert*, Constance et Stuttgart, 1964, p. 96, écrit qu'au XI<sup>e</sup> siècle *das Königtum überließ den Partikulargewalten einen größeren Anteil am inneren Ausbau und am Marktwesen*.

(63) Parmi les articles consacrés à la politique économique des comtes de Flandre, on citera A. VERHULST, *Initiative comtale et développement économique en Flandre au XII<sup>e</sup> siècle : le rôle de Thierry et de Philippe d'Alsace*, dans *Miscellanea J. F. Niermeyer*, Groningue, 1967, pp. 227-240 ; dans un cadre plus large, on renverra à U. DERLMEIER, *Mittelalterliche Hoheitsträger im wirtschaftlichen Wettbewerb*, Wiesbaden, 1946. Pour la monnaie, elle est demeurée privilège princier, comme le note J. BAERTEN, *Villes et monnaies dans le duché de Brabant (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, dans *De Brabantse Stad*, Louvain, 1965, pp. 7-22. Mais certainement pour des raisons politiques et fiscales : qu'on ne concède pas ne signifie pas en l'occurrence qu'on n'a pas le droit de concéder.

(64) W. KIENAST, *Untertaneneid und Treuvorbehalt in England und Frankreich*, Weimar, 1952.

xii<sup>e</sup> siècle les premières tailles ou aides ducales ou comtales : en 1186, d'après Gislebert de Mons, Baudouin V, *licet dolens, terram suam graviter talliis oppressit* <sup>(65)</sup>. Mais, comme dans beaucoup de ceux du xiii<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, le sens de *tallia* et de *terra* y prête à discussion <sup>(66)</sup>.

Les points d'interrogation qui émaillent les pages précédentes n'interdisent pas de proposer des conclusions que les recherches suggérées vérifieront et compléteront. L'autorité « territoriale » ou princière date, en Lothier, de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle ; elle y a donc été — on l'a noté plusieurs fois — bien plus tardive qu'en Flandre. Elle a pu s'affirmer alors à la faveur de conditions propres à la région : l'absence de l'empereur, matérialisée par celle de *Reichsgut* au cœur du pays <sup>(67)</sup> et de *Landfrieden* et l'absence de *dux* ou de *princeps* au sens du x<sup>e</sup> siècle <sup>(68)</sup>. Dans le différend qui l'opposa devant la cour impériale au duc de Brabant <sup>(69)</sup>, le comte de Hainaut soutint

<sup>(65)</sup> *La Chronique de Gislebert de Mons*, c. 126, p. 194. Des auteurs néerlandais ont même soutenu l'existence d'une taille princière en Hollande dès la première moitié du xii<sup>e</sup> siècle mais d'autres ont rejeté cette thèse, sur laquelle on verra l'*Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Utrecht et Anvers, 1950, t. II, p. 142.

<sup>(66)</sup> Exemple : le Brabant. P. GORISSEN, *Een buitengewone bede in Brabant onder Hertog Hendrik III*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXVIII, pp. 522-532, voit dans *terra* tout le duché, tandis que M. MARTENS, *A propos des testaments d'Henri III, duc de Brabant*, dans *Ibid.*, t. XXIII, 1944, p. 292, applique le mot au seul domaine du prince. Le texte de Guillaume de Ryckel invoqué par le premier de ces auteurs lui donne raison.

<sup>(67)</sup> Les *Reichsgüter* se situaient à l'est, le long de la Meuse et surtout du Rhin. Ailleurs, les seuls points d'appui de l'empereur étaient les vieilles abbayes, comme je l'ai montré dans *Empire et principautés*, p. 119 et n<sup>o</sup> 38.

<sup>(68)</sup> Deux travaux viennent de relancer le problème de la position et des pouvoirs du duc en Lotharingie. W. KIENAST, *Der Herzogstitel*, p. 346, constate que les diplômes des Saxons et des Saliens ne donnent au personnage que le « titre court », sans addition de nom de peuple ou de pays ; il en déduit que ses prérogatives étaient moindres que celles des ducs du sud de l'Allemagne (il estime d'ailleurs, p. 444, impossible de définir ces dernières) et qu'elles ne débordaient vraisemblablement pas ses comtés ; c'est ce que soutient Gislebert de Mons. P. et A. M. BONENFANT, *Du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLVI, 1968, pp. 1129-1165, se fondent sur l'analyse de tous les textes du temps et, par des documents de 1112, 1117 et 1127, ils établissent qu'au début du xii<sup>e</sup> siècle, le duc agissait encore comme tel, comme représentant de l'empereur, en dehors du Brabant, en tout cas en matière judiciaire ; c'est après 1153 seulement qu'il perdit toute autorité en dehors de sa terre et l'affirmation de Gislebert n'est exacte qu'à partir de cette date.

<sup>(69)</sup> Ci-dessus, p. 7. Plus tôt dans sa *Chronique*, au c. 25, p. 44. Gislebert avait déjà écrit : *Et sic ducatus ad comites Lovanienses devenit ; attamen*

que *nullum in comitatu Namurcensi vel Rocha vel Hanonia duces de Bullione nec post illos duces de Lemborch nec postea comites Lovanienses vel duces ducatum habuissent* et son adversaire fut incapable de démontrer le contraire. L'empereur avait-il cru suffisantes pour se maintenir dans le Nord du *regnum Lotharii* la fidélité et la vigilance des évêques de Liège dont le diocèse et partant l'autorité s'étendaient sur une grande partie de la région <sup>(70)</sup> ? Mais, à partir de 1122, il ne choisit plus ceux-ci lui-même. Les Staufen essayèrent de réagir. Peut-être en prenant pied dans le Luxembourg <sup>(71)</sup>. Ou en chargeant un *ministerialis* de représenter et défendre l'autorité impériale en Lotharingie <sup>(72)</sup>. Ou encore en créant un *marchio Namurcensis*, un *Reichsfürst* qui aurait, dans la *Heerschildordnung*, fait la liaison et comblé l'hiatus entre eux et les comtes. Mais ils n'ont pas su choisir un homme, s'imposer à lui et l'imposer aux autres. Et ils ont dû se replier sur le système vassalique pour maintenir un lien avec la Lotharingie. Les chefs de celle-ci étaient donc les héritiers des *comites* carolingiens et non d'un *dux* ; par là s'explique sans doute qu'ils n'aient pas, en matière judiciaire notamment, atteint à la même autonomie que d'autres *principes* de l'Empire.

Et aussi qu'ils aient moins que d'autres joué au souverain. C'est le deuxième aspect de leur position : après les pouvoirs, le comportement.

D'abord l'ascendance, royale ou mythique, dont ils auraient pu se réclamer. Les généalogies princières offrent un beau champ de recherche. De coups de sonde, il résulte que, si les auteurs flamands ont, dès le XI<sup>e</sup> siècle, chanté à l'envi les ancêtres de leurs princes <sup>(73)</sup>

*nullam ex ducatu ipso extra terminos sue proprie terre unquam exercuerunt justitiam.*

<sup>(70)</sup> H. SPROEMBERG, *Beiträge zur belgisch-niederländischen Geschichte*, Berlin, 1959, pp. 219-221, note qu'Otton I<sup>er</sup> a doté des grands de comtés pour les soustraire à l'autorité ducale (on dirait peut-être mieux, si on table sur les conclusions de P. et A. M. BONENFANT précisément : pour leur permettre de s'y soustraire de fait), mais que ses successeurs ont abandonné cette politique.

<sup>(71)</sup> Si on adopte les vues d'H. DANNENBAUER, *Das Verzeichnis der Tafelgüter des römischen Königs*, dans *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte*, t. XII, 1953, spécialement pp. 20, 23 et 70.

<sup>(72)</sup> P. et A. M. BONENFANT, *op. cit.*, p. 1161.

<sup>(73)</sup> Je dois au P. Huyghebaert de connaître ce passage significatif de la *Vita Bertulphi*, rédigée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et éditée dans M.G.H., SS., t. XV, p. 635 : *Processit itaque [Magnus Arnulphus] a sanguine magnorum regum, quem Balduino Calvo peperit Elstrudis, filia Edgeri regis Anglorum; non minus ingenui sanguinis a patre quam a matre, quia a patre regem Francorum Carolum Calvum proavum, a matre, ut dictum est, Edgerum regem Anglorum traxit avum. Qui hanc tantam generis nobilitatem probitatis*



et si la *Genealogia comitum Buloniensium* a, au même moment, rattaché le duc Godefroid à Priam, l'entourage des comtes de Namur n'a pas songé, dans le récit contemporain de la fondation du Chapitre de Saint-Aubain, à exalter les origines carolingiennes de ses maîtres et que, cent ans plus tard, Gislebert de Mons a ouvert sa Chronique avec les ascendants immédiats de son héros, Baudouin V. C'est dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle seulement qu'une œuvre, que ses éditeurs prétendent avoir été composée à Afflighem, rattache les ducs de Brabant aux rois de France et, par eux, aux Troyens (74).

En second lieu, le mode d'accession au pouvoir. On a posé déjà la question de la régularité de l'investiture impériale. On devrait examiner aussi les serments d'inauguration. L'avènement de nos princes ne s'accompagnait pas de cérémonies qui eussent calqué le sacre mais, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (75), d'engagements solennels qui pourraient s'être inspirés de ceux du roi. Ne concernaient-ils pas eux aussi l'Eglise avant tout (76) ?

Peut-être encore les *Herrschaftszeichen*. Des études inspirées de celles de P. E. Schramm ne sont probablement pas impossibles et pourraient être instructives.

La forme et le fond des actes officiels reflètent les visées des autorités dont ils émanent. On a signalé plus haut l'intérêt des *aren-gae*, en elles-mêmes et dans la mesure où elles seraient empruntées à des diplômes impériaux. Protocole et eschatocole ne sont pas moins révélateurs : titres, épithètes, emploi du pluriel, datation par les

*industria decoravit. Successione proinde hereditaria monarchiam sortitus est Flandrorum...*

(74) Sur les circonstances de la rédaction des généalogies brabançonnes, W. REESE, *op. cit.*, p. 323. La prudence s'impose cependant dans ces comparaisons de données empruntées à divers types de sources. Les recherches poursuivies dans mon Séminaire de moyen âge sur les généalogies de princes flamands et lotharingiens semblent indiquer qu'il y a ici comme presque toujours des lois des genres : la généalogie, par définition, établit, — et magnifie mais en versant rarement dans le dithyrambe — l'ascendance ; la chronique n'en traite pas *ex professo*. Si cela est vrai, le silence de la *Fundatio Sancti Albanis Namurcensis* et du *Chronicon Hannoniense* n'est pas significatif. Reste tout de même que beaucoup de sources littéraires de Flandre exaltent, elles, les origines du prince. J'espère publier d'ici peu les premiers résultats de mon enquête, qui portent sur la *Genealogia comitum Boloniensium*.

(75) A. SCUFFLAIRE, *Les serments d'inauguration des comtes de Hainaut (1272-1427)*, dans *Anciens pays et assemblées d'Etats*, t. I, 1950, pp. 79-132. a trouvé la première trace d'un tel serment en 1272.

(76) Sur le contenu du serment du sacre et sur la priorité de l'engagement de défendre l'Eglise et ses privilèges, M. DAVID, *Le serment du sacre du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue du moyen âge latin*, t. VI, 1950, pp. 118, 132, 224 et 240.

années du règne, type du sceau, absence ou présence de listes de témoins.

Et composition de ces listes ! L'entourage des princes doit être le dernier volet de l'étude. Dans ses structures, partiellement reprises aux royaumes : *curia*, puis conseil, chancellerie, organismes financiers et tribunaux spécialisés. Dans ses membres.

\*  
\*\*

Parler d'entourage, c'est toucher le problème de la reconnaissance de l'autorité princière. Il offre, comme celui de la paix, un aspect extérieur et interne. Quand, comment et jusqu'à quel point nos dynastes se sont-ils fait admettre comme chefs effectifs dans des aires données par les dignitaires ecclésiastiques, spécialement par les souverains pontifes, et par leurs semblables ? Dans quelle mesure et par quelle voie ont-ils vraiment intégré à leur territoire les forces sociales et la masse de la population ?

L'attitude la plus significative devrait être celle de la papauté. C'est pourquoi il vaudrait la peine de relever les bulles adressées aux princes et d'en analyser les termes.

Pour les relations, pacifiques ou violentes, des princes entre eux, deux gros volumes les ont décrites il y a près de trois quarts de siècle (7). Mais ils n'ont pas noté qu'assez souvent conflits et discussions s'achevaient par un compromis ou demeuraient sans solutions nettes. Ce qui s'est traduit dans la délimitation du territoire, dont la frontière était zone autant que ligne (8) et a préparé les « débats » des temps modernes.

Le plus fréquemment les princes ont également composé avec les puissants de leur terre. On a suivi ailleurs leurs efforts pour s'imposer aux nobles et aux abbayes et on se bornera à rappeler qu'ils se sont généralement contentés de se lier les premiers par la vassalité et qu'ils se sont introduits dans les secondes sous le couvert de l'avouerie. Il resterait à examiner plus systématiquement qu'on ne l'a fait jusqu'ici leurs rapports avec les villes.

Quant aux masses, elles n'ont pas été seulement, au bas moyen âge, encadrées par une administration plus étoffée. Elles ont été

(7) L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, Bruxelles, 1902.

(8) Le tracé de la frontière résulte de compromis entre les princes et aussi entre les princes et les nobles qu'ils s'efforcent d'incorporer à leur terre. Les parties s'accrochent assez souvent de demi-mesures qui accordent des satisfactions à chacune et d'équivoques qui leur évitent de renoncer définitivement à leurs prétentions.

simultanément intégrées à un ensemble juridique et économique. Le territoire a, en effet, tendu alors à l'unification dans ces deux domaines. Il y a là un double mouvement, où se sont conjugués ou peut-être heurtés le prince et les villes précisément — qu'on songe au rayonnement des « lois » urbaines et des marchés urbains (\*) —, que les érudits ont à peine abordé jusqu'à présent.

Mais il est temps de conclure un exposé qui, par peur de lasser, tourne à la nomenclature. Sur le souhait que certaines de ses suggestions trouvent un écho.

### Discussion

*M<sup>lle</sup> Bruwier entama le débat en insistant, dans le cas du Hainaut, sur deux éléments essentiels de l'affirmation du pouvoir princier — le rachat des châteaux de la noblesse rurale et la mainmise sur les nominations aux prébendes canoniales — et en signalant, à propos de terra, l'intérêt de certaines formulations comme dans la charte de la ville-neuve de Forest. En ce qui concerne l'usage de la formule Dei gratia, M<sup>lle</sup> Billen rappella que, outre les princes territoriaux, des membres des aristocraties rurales ont parfois justifié leur dominium seigneurial par la même expression. M. Arnould attira l'attention sur des documents sonégiens : patria y équivaut à « comté » et le service d'ost est dû au comte de Hainaut alors que Soignies ne fait pas partie du domaine princier. Reprenant cette dernière observation, M. Baerten signala des exemples semblables dans le comté de Looz. Enfin, M. Despy retint l'évolution de la fonction ducal en Basse-Lotharingie entre le début du x<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle comme un facteur qui a pu peser sur la formation des pouvoirs des princes territoriaux ; à propos de l'expression regnum Lotharingie qui apparaît vers 1150 dans la correspondance de Wibald de Stavelot, il suggéra de ne pas lui accorder un sens institutionnel précis ; il signala l'intérêt de textes qui permettent de suivre la progression de certains aspects du pouvoir princier : ainsi en Brabant, dans le cas de la ville-neuve de Frasnes, le duc justifie son intervention en 1160 par l'avouerie et la defensio mais, en 1190, le duc invoque son jus comitatus.*

(\*) On connaît les études que mon collègue G. Despy a entreprises sur le rayonnement des « lois » louvanistes. Pour l'aspect économique du mouvement, on a soulevé pp. 13 et 18 le problème du rôle du prince dans ces unifications juridique et économique. L. GENICOT, *La structure économique d'une principauté médiévale. Le comté de Namur du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Etudes historiques* N. Didier, Paris, 1960, pp. 170-171.

## **Le Personnel administratif du comté de Namur au bas moyen âge Aperçu général**

par

**J. BOVESSE,**

Conservateur des Archives de l'Etat, à Namur

Le lecteur ne trouvera pas ici un exposé détaillé et complet sur l'administration du comté de Namur au moyen âge, mais simplement quelques indications concernant les auxiliaires des comtes de Namur, notamment les principaux d'entre eux, les baillis. Cet exposé revêtira donc un caractère fort général <sup>(1)</sup>.

L'administration du comté de Namur au moyen âge n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie et critique. Bien des points restent obscurs. Pareille étude offrirait, croyons-nous, le plus vif intérêt pour la connaissance, non seulement des institutions namuroises, mais encore de l'organisation administrative de nos anciennes principautés. A l'heure actuelle, il n'existe, comme travail publié <sup>(2)</sup> sur cette question, qu'une vue d'ensemble très intéressante mais rapide de Dieudonné Brouwers, dans l'introduction à l'édition, datant de 1926, de ses *Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> siècle* <sup>(3)</sup>. On pourra trouver aussi des renseignements précieux dans deux articles de M. Joseph Balon, l'un sur l'organisation militaire des Namurois au XIV<sup>e</sup> siècle <sup>(4)</sup>, l'autre sur Guillaume Masson, receveur

<sup>(1)</sup> Il nous est impossible d'indiquer, ici, toutes nos sources ; nous nous bornerons à signaler quelques études essentielles qui nous ont servi particulièrement :

<sup>(2)</sup> M. Joseph ROLAND a présenté à l'Université de Louvain, en 1926, une thèse de doctorat restée inédite, intitulée *Le comté de Namur. Histoire des institutions du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* ; nous n'avons pas vu ce travail.

<sup>(3)</sup> *L'administration et les finances du comté de Namur du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Sources. Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> siècle*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, Namur, 1962, pp. xcv-cxvii.

<sup>(4)</sup> *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XL, 1932-1933, 1-56.

et légiste namurois, au XIV<sup>e</sup> siècle (\*). Les deux volumes parus de *l'Economie rurale namuroise au bas moyen âge*, de M. Léopold Genicot (\*), contiennent également des remarques fort pertinentes et des renseignements très précieux sur le sujet qui nous préoccupe.

Avant de passer en revue les diverses catégories d'agents qui ont aidé les comtes de Namur, nous pensons qu'il convient, pour la compréhension de cet exposé, de retracer brièvement, dans ses grandes lignes, l'histoire générale du comté de Namur au moyen âge et de souligner aussi quelle était la structure territoriale et politique de cette principauté.

Plusieurs dynasties ont régné sur le comté de Namur au bas moyen âge, c'est-à-dire de la mort de Henri l'Aveugle, en 1196, à l'avènement de la maison de Bourgogne, en 1429 : la dynastie de Hainaut, avec Philippe le Noble, de 1196 à 1212, la dynastie des Courtenay, de 1212 à 1263, et, enfin, la dynastie des Dampierre, de 1263 à 1429. Donc trois dynasties étrangères.

A la mort de Henri l'Aveugle, en 1196, le comté de Namur fut attribué à Philippe le Noble, deuxième fils du comte de Hainaut, Baudouin V, à charge de le relever du comté de Hainaut. Trois ans plus tard, le traité de Dinant consacra le démembrement des états de Henri l'Aveugle qui s'était trouvé à la tête, non seulement du marquisat de Namur, mais encore des comtés de Laroche, Longwy, Durbuy et Luxembourg. Le comté de Namur fut lui-même fortement diminué. Désormais, au bas moyen âge, et même après l'acquisition de la prévôté de Poilvache, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le comté de Namur ne constituera plus qu'une petite principauté d'importance secondaire au point de vue politique.

Philippe le Noble étant décédé sans enfants, sa succession passa dans les mains de sa sœur Yolande qui épousa un prince français, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Tonnerre, petit-fils du roi de France, Louis VI le Gros. Jusqu'en 1263, les princes français de la maison de Courtenay régneront sur le comté de Namur. Cer-

(\*) *Un légiste namurois : Guillaume Masson, receveur du comte de Namur. Contribution à l'histoire des institutions namuroises*, Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy, Namur, 1952, t. I, pp. 439-461.

(\*) *L'Economie rurale namuroise au bas moyen âge*. T. I : *La seigneurie foncière*. T. II : *Les Hommes, la Noblesse*, Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> sér., fasc. 17 et 4<sup>e</sup> sér., fasc. 20, et Publication extraordinaire de la Société archéologique de Namur, Louvain-Namur, 1943 et 1960.

tains d'entre eux joueront un rôle de premier plan sur la scène internationale, tel Baudouin II de Courtenay qui, pendant 24 ans, régna sur l'empire de Constantinople. En 1263, Baudouin de Courtenay qui, deux ans auparavant, avait perdu ses possessions orientales, se trouva dans l'obligation de vendre son comté de Namur à Guy de Dampierre, l'héritier du comté de Flandre. C'est ainsi que la maison de Dampierre s'implanta dans le comté de Namur où elle devait se maintenir pendant plus de 150 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne. Cependant l'union personnelle entre les comtés de Flandre et de Namur, réalisée par Guy de Dampierre en 1263, allait prendre fin dès l'année 1298, à l'avènement du comte Jean I<sup>er</sup>. De 1298 à 1429, le comté de Namur sera gouverné par des princes issus du second mariage de Guy de Dampierre avec Isabelle de Luxembourg, le comté de Flandre appartenant, durant la même période, à la branche aînée des Dampierre, issue du mariage de Guy de Dampierre avec sa première épouse, Mahaut de Béthune. Mais si, à cette époque, la branche cadette de la maison de Dampierre ne régna point sur le comté de Flandre, elle continua néanmoins à s'intéresser de très près à l'évolution de la politique flamande, en raison des liens de parenté très étroits qui l'unissaient à la dynastie régnant en Flandre, et en raison aussi des domaines nombreux et importants dont elle avait hérité dans cette principauté.

Le comté de Namur couvrait un territoire d'étendue restreinte, resserré entre de vastes et puissantes principautés. Comme l'a fait remarquer justement M. Genicot, il apparaissait « plus comme une vaste seigneurie que comme un territoire au sens technique du terme ». Dans cette principauté, le domaine comtal était beaucoup plus étendu que les fiefs, les alleux et les avoueries. A peu près partout, le comte exerçait la haute justice, percevait les droits de mortemain et de formorture, exigeait les commands et les corvées, levait l'ost et la chevauchée. De plus, il n'existait dans le Namurois aucune force capable de mettre sérieusement le pouvoir comtal en danger : pas de villes puissantes, populeuses et remuantes (la seule ville véritable du comté, la capitale, Namur, ne comptait que quelques milliers d'habitants et c'était généralement, comme d'ailleurs maintenant, une cité fort paisible) ; pas non plus de seigneurs hautains, très largement possessionnés, turbulents et indisciplinés ; pas, enfin, d'institutions religieuses cherchant continuellement à contester les droits du prince. Quant à l'ingérence de l'Empereur dans les affaires du

comté de Namur — cette principauté était, en effet, terre d'Empire — on peut estimer qu'elle fut, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle quasi inexistante. Jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne (1429), les Namurois ont d'autant moins entravé le gouvernement de leur prince qu'ils n'étaient pas constitués en ordres. Il convient aussi de faire remarquer que les comtes de Namur n'ont pas été liés à leurs sujets par une constitution territoriale établissant, d'une manière précise et détaillée, leurs droits et leurs obligations, mais seulement par la promesse qu'ils leur avaient faite, à leur avènement, à Namur et en d'autres endroits du comté, de les protéger et d'observer leurs privilèges.

\*  
\*\*

Le comte de Namur, à l'intérieur de sa principauté, apparaissait donc comme un prince puissant, incontesté, détenant le monopole du gouvernement.

Mais un bon gouvernement ne se conçoit pas sans une bonne administration. Et il est évident que le comte de Namur ne pouvait pas administrer tout seul. Les princes namurois ont donc créé une administration et ils ont veillé à son bon fonctionnement en contrôlant la gestion d'un personnel administratif assez important dont nous allons passer en revue les éléments essentiels.

\*  
\*\*

Les comtes de Namur, ou leurs *lieutenants*, ont gouverné et administré de l'un de leurs châteaux namurois, généralement de Namur ou de Golzennes (qui était leur maison de plaisance). Il est à remarquer que les comtes de Namur, qui ont beaucoup voyagé, notamment en Flandre où ils avaient d'importants domaines, ont, de temps en temps, confié la direction du gouvernement et de l'administration de leur terre d'Empire à des personnes ayant toute leur confiance. Ainsi, en 1249, le comte Baudouin II de Constantinople, retenu par les affaires d'Orient, délégua ses pouvoirs à un chevalier, Etienne de Thoringen ; celui-ci est qualifié, en 1249, de « rewaris souverains de la terre de Namur » et, en 1251, de « garde et pourveeres (provisieur) de la terre de Namur » (ce chevalier est cité aussi, à la même époque, comme souverain bailli du comté de Namur). En 1297, Guy de Dampierre, en guerre avec la France, choisit comme

gouverneur du comté de Namur son fils Jean qui allait bientôt lui succéder en terre d'Empire. Entre 1303 et 1305, pendant l'absence du comte Jean I<sup>er</sup> devenu régent de Flandre, c'est un chevalier du nom de Simon de Neuville (Neuville près de Philippeville) qui est placé à la tête de l'administration ; dans un acte de 1304, ce chevalier prend le titre de « rewaerd » du comté de Namur (à remarquer que le titre de « rewaerd » ou de « ruwaerd », signifiant lieutenant, a été porté par le comte de Namur, Jean I<sup>er</sup> et par Robert de Cassel, en Flandre, en 1325 et 1326, pendant l'incarcération du comte de Flandre Louis de Nevers). Entre 1333 et 1343, on voit cités comme lieutenants du comte de Namur, le chevalier Wautier de Juppleu, bailli du comté et Warnier, seigneur de Dave. Enfin, en 1351, Guillaume I<sup>er</sup>, partant en pèlerinage, confia le gouvernement de son comté à son frère, Louis de Namur, lequel devait être remplacé éventuellement par son frère Robert ou, à défaut de celui-ci, par Thierry de Hanefte, seigneur de Seraing.

La pièce maîtresse de l'administration était le *Conseil comtal*. Le comte de Namur avait, en effet, auprès de lui, un certain nombre de conseillers qui l'assistaient dans son gouvernement et dans son administration.

L'histoire du conseil comtal namurois reste à faire. Elle offrirait le plus vif intérêt. Ce qui suit sera donc général et provisoire [à toutes fins utiles, nous signalons que le R.P. Dossogne a consacré quelques pages au conseil comtal namurois dans une thèse de doctorat restée inédite sur *L'origine des Assemblées d'Etats dans le pays de Namur*. (\*)].

Le mot *consilium* a signifié tout d'abord le conseil que le vassal devait à son suzerain (*auxilium et consilium*), mais il a pu signifier aussi, par la suite, une institution, l'organe de gouvernement et d'administration assistant directement et étroitement le prince.

On rencontre pour la première fois, croyons-nous, dans les actes comtaux namurois, le mot *auxilium* dans une charte de la comtesse Ermesinde donnée entre 1109 et 1127. Cette comtesse prend une décision « *hominum familie nostre consilio tam liberorum quam ministeralium* ». Mais, on lit aussitôt dans le document : « *mariti domini Godefridi, comitis Namurcensis assensu* ». Le mot *consilio* répond donc au mot *assensu* et doit être pris dans le sens du mot avis et non d'institution. Mais s'il n'y avait pas, à cette époque, d'ins-

(\*) Thèse de l'Université de Louvain, 1934.



titution bien organisée portant le nom de conseil, il devait y avoir des conseillers du comte. M. Genicot a signalé un passage des *Gesta Alberonis archiepiscopi Treverensis* du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, où il est question d'un abbé de Saint-Maximin de Trèves qualifié de frère de ceux « qui consiliarii erant comitis Namucensis ». Ces conseillers étaient sans doute des nobles. Mais il devait y avoir aussi notamment des « ministeriales » parmi les conseillers du comte, et tous faisaient partie de la « curia ». A noter également un passage de la chronique de Gislebert de Mons où il est question, en 1188, d'une décision prise par le comte de Namur Henri l'Aveugle « de consilio secretariorum suorum ». La cour du comte pouvait être restreinte ou plénière. La cour restreinte était alors une institution non permanente, de composition variable, un peu hétéroclite, sans siège fixe, comprenant des personnes convoquées expressément par le prince ou se trouvant près de lui en raison de leurs devoirs auliques ou féodo-vassaliques, ou encore des personnes intéressées directement à l'affaire traitée. Il semble bien que, dans cette cour, ce soient les « nobiles » et « familiares » qui aient constitué l'élément le plus stable et le plus important, mais on pouvait y rencontrer aussi des ecclésiastiques et des bourgeois de Namur. La cour était une institution à compétence très large, à la fois politique, administrative et judiciaire. Cependant, à côté de cette cour au sens restreint, il pouvait y avoir la cour plénière, laquelle se réunissait dans de grandes circonstances pour régler des affaires très importantes ; ainsi, en 1163, le comte Henri l'Aveugle convoqua à Heppignies une grande assemblée de vassaux (« multorum nobilium et ministeralium », dit Gislebert de Mons), quand il transmit à son beau-frère le comte de Hainaut la nue-propriété de tous ses alleux namurois ou autres. Gislebert de Mons rapporte, d'autre part, qu'en 1188 le même comte Henri l'Aveugle conclut, dans le cimetière de Notre-Dame de Namur, un traité avec le comte de Hainaut « congregatis hominibus suis multis militibus, servientibus, clericis et burgensibus ». L'histoire de la cour comtale namuroise dans ses premiers temps offre donc des ressemblances avec celle de la cour comtale hennuyère étudiée par M. L. Genicot (\*).

(\*) *Le premier siècle de la curia de Hainaut, 1060-1195, Le Moyen âge*, t. LIIII, 1947, pp. 39-61.

Sous Philippe le Noble (de la maison de Hainaut), les personnes assistant le comte n'ont pas toujours été uniquement des Namurois si l'on s'en réfère à un acte de ce prince, de 1206, concernant une renonciation par Thierry de Bierbeek en faveur du prieuré du Sart (près de Gosselies) « interveniente hominum meorum consilio » (le mot « consilium » doit encore être pris, croyons-nous, dans le sens du mot « avis »). Ces hommes, la plupart des « nobiles », sont Arnould d'Audenarde, Hugues de Florennes, Arnould de Morialmé, Gauthier de Bierbeek, Guillaume d'Atrive, Guillaume et Libert de Floriffoux, Wauthier de Rèves, Ghislain, châtelain de Beaumont, Renard de Strepy et Baudouin de Lobbes (sénéchal de Valenciennes). Il y avait donc des Flamands, des Hennuyers et des Namurois.

Puis, au commencement du règne des Courtenay, qui, nous le rappelons, étaient des princes français, dans des actes de 1225 à 1239, on voit cité, pour la première fois, le nom d'un « consiliarius » du comte. Il s'agit de Jean Colon, connu aussi comme bailli du comté de Namur, mais cela ne signifie pas forcément que ce personnage faisait partie d'un conseil du comte. Le comte de Namur peut très bien avoir pris l'avis d'une personne qu'il a qualifiée pour la circonstance de « consiliarius ». D'autre part, en 1229, un acte comtal est donné « in aula Namurcensi », en présence du comte Henri de Vianden, de cinq seigneurs, du prévôt de Bouvignes, du bailli du comté de Namur et de plusieurs autres. En 1236, le comte et la comtesse font connaître un jugement de la « curia » concernant la nomination du maire, d'échevins et d'un forestier à Eghezée. Cette cour comprend notamment des ecclésiastiques dont Hugues, coute de Saint-Aubain de Namur, qualifié de « clericus noster », 6 chevaliers, le bailli du comté, le veneur et le châtelain de Namur. Il est à remarquer qu'en Flandre des clercs commencent aussi à intervenir dans le conseil comtal à partir du règne de Jeanne de Constantinople, ainsi que l'a montré M. F. L. Ganshof (\*).

Mais, dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, avec la multiplication et la complication des affaires à instruire et à régler, la cour comtale n'a plus suffi et on assiste à la formation des cours féodale et allodiale dont la réunion constituera le Souverain Bailliage. Et il en est sorti

(\*) *La Flandre*, dans F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises au moyen âge*. T. I. : *Les Institutions seigneuriales*, Paris, 1957, p. 387.

un organisme restreint qui prendra bientôt le nom de Conseil. La première mention de ce conseil apparaît, croyons-nous, en 1272, dans une sentence prononcée par Guy de Dampierre au château de Namur dans un différend entre le chapitre d'Andenne et la communauté de Thisnes « par devant nos et mut des proudommes, chevaliers et autres que nous aviennes a nostre conseil ». Ce conseil interviendra encore notamment en 1293, lors de la répression de la sédition des Namurois par Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur ; ce prince, qui réside en Flandre, envoie à Namur son fils Jean avec « grant gent de nostre conseil » pour voir ce qui se passait et « pour metre un conseil teil k'il affrist (convint) » ; les noms des conseillers ne sont malheureusement pas indiqués dans les documents relatifs à la sédition. On peut évidemment se poser la question : y avait-il, alors, un conseil comtal pour la Flandre et un pour le Namurois ou bien un seul conseil comtal pour les deux principautés ? Nous croyons, personnellement, qu'il devait y avoir deux conseils distincts car la présence permanente de conseillers flamands dans le Namurois, comme de conseillers namurois en Flandre, n'est pas attestée par les documents. Quoi qu'il en soit, il faut retenir qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il y avait, dans le comté de Namur comme dans d'autres principautés, un conseil comtal, un organisme constituant un instrument de la puissance princière et destiné à renforcer l'autorité comtale.

On est fort mal renseigné sur la composition du conseil comtal pour le début du XIV<sup>e</sup> siècle. On ne rencontre pas, en tout cas, dans le comté de Namur, à cette époque, contrairement à ce qui se passe dans le comté de Flandre, de ces « legum professores » ou juriconsultes formés dans les universités et partisans du renforcement princier. Les légistes n'apparaîtront que plus tard dans l'histoire namuroise, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (citons les noms de Guillaume Masson, conseiller et receveur comtal et Jean Doublet, prévôt de Saint-Aubain de Namur, également conseiller du comte). Un document de 1300 nous apprend que le comte de Namur fit comparaître « par le conseil de nos hommes » un certain Barreit Daleur qui avait des démêlés avec l'abbaye namuroise de Grandpré. Plusieurs personnes furent priées de respecter la décision des arbitres du différend ; c'étaient le frère du comte Guy de Namur, seigneur de Faing, Guillaume le Chambellan et Henri de Faux, écuyer « et y furent assi appelleit », lit-on dans le document, des « boriois (bourgeois) de Namur et plusiours autres ». En 1313, les Namurois se soulèvent à

nouveau contre leur prince (Jean I<sup>er</sup>), mais sans succès ; le 24 septembre de cette année, le comte prononce contre eux une sentence « par le conseil » du comte Arnoul de Looz, de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, Jean de Flandre, seigneur de Crèvecœur, Gérard, seigneur de Sotteghem et Fastrei, seigneur de Ligne. Mais, notons-le, ces seigneurs étrangers appellent « à leur conseil », des Namurois, à savoir Jean, seigneur de Sombreffe, Henneman de Bagnet, Godefroid Fainket, Godefroid, seigneur de Dave, Libert, seigneur de Dhuy, Jean d'Erpent et Thibaut de Liernu. Un autre acte de 1316 mentionne « le comte et ses consiaus ». En 1325, un valet du comte Hanekin Smal, appartenant à une famille d'origine limbourgeoise, est qualifié de conseiller (plusieurs Smal seront d'ailleurs conseillers du comte de Namur au xiv<sup>e</sup> siècle) ; en Flandre également, comme l'a noté M. Ganshof<sup>(1°)</sup>, certains conseillers du comte furent qualifiés, au xiv<sup>e</sup> siècle, de « valet » (*Knape*) (ils appartenaient à l'hôtel du comte). En 1327, apparaît pour la première fois, à notre connaissance, dans les actes comtaux namurois, la mention de chancellerie « Par le comte et son conseil ». En 1329, un acte nous apprend que quatre ou cinq des personnes choisies dans le conseil du comte feront une enquête à propos des méfaits commis par le seigneur de Sombreffe. Dans un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1330 du comte Jean II relatif à l'Ecluse (qui était possession comtale namuroise), les conseillers du comte sont mentionnés ; ce sont le frère du comte, le futur Guy II, Sohier de Courtray, seigneur de Tronchiennes, les chevaliers Gilles de Wilz, Daniel de Blise, Riquart Standart et trois valets, Winant de Wilhonrieu, Hanekin Smal et Wautier le Flamand. En 1333, le conseil comtal namurois devait comprendre l'abbé de Floreffe, le seigneur de Walcourt, le seigneur de Dave, le seigneur de Dhuy, Thibaut de Dave, Wauthier de Juppleu (qui deviendra lieutenant du comte) et Lambert de Mons, receveur du comté et prévôt de Saint-Aubain de Namur. Par la suite, tout au long du xiv<sup>e</sup> siècle, on constate, dans de nombreux actes comtaux namurois, que certains noms de personnages influents reviennent souvent dans les listes des témoins, sans que ces personnages soient toujours qualifiés de conseillers du comte de Namur. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au début du xv<sup>e</sup> siècle, la composition du conseil comtal devint plus stable. Le conseil était formé généralement, alors, du souverain bailli du comté, de membres de la famille comtale, du receveur général, du bailli de

(1°) *Ibidem*, p. 368.

Wasseige, du prévôt de Saint-Aubain, du châtelain de Namur et du maire de Namur ; on rencontre également le maître d'hôtel du comte. Le conseil comtal apparaissait, en quelque sorte, à cette époque, comme la préfiguration de ce qui allait devenir les Etats de Namur. Nous signalerons, en outre, la mention d'un *Grand Conseil* dans un acte du 14 novembre 1383 du comte de Namur Guillaume II, relatif à des modifications apportées à la loi de Namur. Il convient de faire remarquer, ici, qu'en Flandre cette mention de *Grand Conseil* (*Groten Raet*) apparaît aussi au XIV<sup>e</sup> siècle mais plus tôt (première mention : 1327) ; ce grand conseil se réunissait pour trancher des affaires de première importance.

Le conseil comtal sous les Dampierre a constitué l'organe de gouvernement et d'administration principal, assistant le comte dans la direction de sa politique et intervenant dans toutes sortes d'affaires relatives aux intérêts du prince et de la principauté. Affaires d'importance plus ou moins secondaire et affaires d'importance capitale. En 1316, le receveur comtal accense une pierre à aiguiser dans un moulin de Namur appartenant au comte ; il est stipulé que si le comte ou ses conseillers estiment que la pierre en question cause du dommage à l'endroit où elle a été placée, elle pourra être mise ailleurs dans le moulin. Mais, dans d'autres circonstances, l'action du conseil revêt un caractère plus général et plus important. Ainsi le conseil intervient dans toutes les affaires relatives à la défense et à l'intégrité du territoire, dans des différends territoriaux entre princes voisins, notamment à propos des marches, comme l'a fort bien souligné M. Joseph Balon<sup>(1)</sup>. Le conseil comtal est aussi une cour de justice dans certaines occasions. C'est elle qui est chargée de juger des cas réservés au prince, par exemple les excès et délits commis par les officiers principaux du comte dans l'exercice de leurs fonctions, les injures ou violences faites au comte et à sa famille, à ses conseillers et officiers, à des membres du clergé, etc. En règle générale, le comte et son conseil ne jugent pas eux-mêmes, sauf dans certains cas que nous venons de citer, ou encore dans des litiges relatifs à la propriété ecclésiastique. A noter aussi que la cour du chapitre de Saint-Aubain de Namur ressortissait non point à la haute cour de Namur mais au conseil comtal. Ce n'était point cependant le conseil comtal qui constituait le tribunal suprême du comté mais la « Cour des Pairs ».

(1) *L'organisation judiciaire des marches féodales*, Annales de la Société archéologique de Namur, t. XLVI, 1951-1952, pp. 34 et suiv.

## LES OFFICIERS AULIQUES

Un *sénéchal* (*dapifer*), qui avait en mains la direction de l'armée et la haute police du comté (du moins au début), est cité entre 1145 et 1160 : c'est un « ministerialis » du comte appelé Engo de Champion, qualifié aussi en 1154 de « pincerna » (bouteillier). Le *sénéchalat* fut exercé en 1291 par la famille de Dave puis passa, de même que le *maréchalat*, dans les mains de la famille noble d'Atrive. Ces deux fonctions furent supprimées en 1364 par le comte à la suite de la débâcle financière des Atrive.

Un *chambellan*, qui avait la garde du trésor et des appartements comtaux et qui intervenait aussi dans la perception des droits de relief, est déjà mentionné au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, cet office fut tenu en fief par la famille du Pont de Namur qui n'appartenait point à la noblesse. A Gilles du Pont succéda son gendre Guillaume de Lamines, puis un nommé Guillaume de Libennes, cité entre 1289 et 1317 comme homme de fief, écuyer, chevalier, comme l'a souligné M. L. Genicot, ce personnage, grâce aux charges qu'il a remplies, s'est fait une assez belle fortune et constitue un exemple frappant de ce que le service du comte pouvait être un facteur d'ascension sociale. Le « chambrelage » devait être exercé par la suite par des membres de la famille Hontoir. Quant au fief de la *paneterie*, il était tenu au XIV<sup>e</sup> siècle par une famille de bourgeois de Namur, les Bossimé.

Si les officiers auliques bénéficiaient de revenus assez intéressants, ils ne semblent pas avoir joué un rôle de premier plan dans la vie namuroise et, sauf sans doute le maréchal, avoir retiré un prestige considérable de leurs fonctions, lesquelles ont dû revêtir, d'une manière générale, un caractère surtout honorifique.

\*  
\*\*

Comme tous les princes, le comte de Namur a disposé d'une *chancellerie*, mais celle-ci n'a été bien organisée qu'à la fin du règne de Henri l'Aveugle, vers les années 1180-1190. En 1190, Baudouin V, comte de Hainaut devint marquis de Namur et, en 1192, on constate que le chroniqueur Gislebert de Mons prend le titre de « in Hainoia et in Namuco cancellarius », dans des chartes destinées aussi bien à des chapitres du Hainaut qu'à des chapitres du Namurois. Comme

l'a montré M. W. Prevenier<sup>(12)</sup>, ce chancelier a rempli, par conséquent, les mêmes fonctions dans les deux principautés (et cela en ses qualités de prévôt de Sainte-Waudru de Mons et de prévôt de Saint-Aubain de Namur). Mais, en 1196, le comté de Namur est détaché du Hainaut et passe dans les mains de Philippe le Noble, frère de Baudouin IX. Et l'on voit apparaître, alors, un certain Gislenus, coute de Saint-Aubain de Namur avec le titre de chancelier de Namur. A ce moment, il y avait donc une chancellerie pour le Namurois et une autre commune, il semble bien, au Hainaut et à la Flandre et placée sous la direction de Gérard d'Alsace. Sous le chancelier travaillaient des clercs et des notaires choisis parmi les chapelains du comte, c'est-à-dire parmi les desservants des chapelles situées dans l'enceinte des châteaux. Dans le Namurois au moyen âge, les dignitaires du chapitre de Saint-Pierre au château et du chapitre de Saint-Aubain de Namur ont joué un rôle important dans la rédaction des chartes comtales. C'est ainsi que sous le comte de Namur Jean I<sup>er</sup> (1298-1330), nous voyons à plusieurs reprises Jean dit Duremine de Lille, doyen de Saint-Pierre de Namur, vidimer des actes de Guy de Dampierre, de son fils Jean, du comte de Flandre Louis de Nevers, et de rois de France, etc. Il n'est pas impossible que ce personnage ait exercé des fonctions importantes dans les services de la chancellerie namuroise et peut-être même celles du chancelier, sans en porter le titre. On est mal renseigné sur les chanceliers des derniers Dampierre, sauf sur Guillaume Masson, chancelier du comte Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391), qui, comme doyen de Saint-Aubain de Namur, receveur comtal et conseiller du comte, joua pendant de nombreuses années un rôle de tout premier plan dans la direction de la politique intérieure et extérieure du comté.

Comme *officiers de rang inférieur*, vivant dans l'entourage du comte, nous citerons l'« huissier héréditaire » du comté (sorte de messenger du comte), les deux portiers du château de Namur (première mention, 1221) et le veneur, chargé de l'administration et de l'organisation de la chasse et de l'entretien des meutes du comte. Un veneur est déjà cité entre 1224 et 1239 (c'était un chevalier du nom de Hugues, qui exerça aussi les fonctions de prévôt de Bouvignes ; en

(12) W. PREVENIER, *La chancellerie des comtes de Flandre dans le cadre européen à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. CXXV, 1967, pp. 53 et suiv.

1318, le veneur s'appelait Vairon et, en 1327, Manfroit (peut-être le Lombard Manfroit de Vial ?).

#### LES OFFICIERS SUPÉRIEURS DU COMTÉ DE NAMUR

##### *Le Receveur*

En 1265, peu de temps après avoir acheté le comté de Namur à Baudouin II de Constantinople (1263), Guy de Dampierre réforma l'administration financière de sa terre d'empire que ses prédécesseurs, les Courtenay, avaient quelque peu négligée. Il jugea utile, alors, de dresser un tableau détaillé des revenus de son domaine namurois. En 1289, il fit établir une nouvelle évaluation, plus complète et plus précise que la précédente. Et, dans l'entre-temps, il créa l'office de receveur général du comté de Namur et le confia, du moins au début, à des Flamands, tels que Thierry Tempiest, cité en 1279, et Lotin de Bruges qui exerça aussi les fonctions de bailli à Gand, de receveur, de sergent et de conseiller de Guy de Dampierre en Flandre, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. A propos de l'intervention d'agents d'origine flamande dans les affaires du Namurois, il convient de signaler, à toutes fins utiles, que l'historien De Marne<sup>(13)</sup>, qui vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle, voit — à tort ou à raison — dans cette intervention de Flamands dans la politique namuroise à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'une des causes de la sédition des Namurois en 1293 contre Guy de Dampierre. « Le séjour que ce prince (Guy de Dampierre) faisait presque ordinairement en Flandre, écrit De Marne, leur déplaisoit beaucoup (donc aux Namurois), aussi bien que son inclination pour les Flamans à qui Guy (de Dampierre) confioit les affaires par préférence aux naturels du pays. Par-là l'argent en sortoit continuellement, pour être porté à l'épargne du Prince ; et ce qui en restoit passoit en grande partie dans la bourse de ces avides étrangers. Les Peuples épuisés commencèrent par murmurer contre le Gouvernement, et bientôt des murmures, ils en vinrent à une sédition ouverte, ne menaçant pas moins que de se donner un autre maître. »

Le comte Jean I<sup>er</sup> de Namur (1298-1330) poursuivit la réorganisation financière entreprise par son père, mais il ne fit plus appel à des Flamands pour occuper le poste important de receveur. On voit ainsi se succéder au début du XIV<sup>e</sup> siècle, comme receveurs, Pierre de le Vigne, Guillaume Selvaing (marchand lombard), Hugues

(13) J. B. DE MARNE, *Histoire du comté de Namur*, 1<sup>re</sup> édit., Bruxelles, 1754, p. 316 et nouv. édit. par J. N. PAQUOT, Bruxelles, 1781, pp. 292-293.



de le Vigne (fils de Pierre), un certain Raimond ou Raimondin qui pourrait être le lombard Raimond Vial (à noter qu'en Flandre, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, un banquier italien, Thoman Fin, exerça aussi les fonctions de receveur). Puis, ce furent des ecclésiastiques, Lambert de Mons, prévôt de Saint-Aubain de Namur et Jean Bonnant, prévôt de Notre-Dame de Namur. Par la suite, entre 1330 et 1429, on rencontre une dizaine de receveurs dont le plus célèbre fut Guillaume Masson (1345-1364 ?) dont nous avons déjà parlé comme chancelier. Plusieurs receveurs exercèrent, avant ou après, les fonctions de bailli du comté ou de maire de la ville de Namur ; à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, Pierre de le Vigne fut en même temps receveur général et châtelain de Namur.

Le receveur, assisté de sergents, s'occupait de la gestion financière du comté : il administrait le trésor comtal, centralisait les revenus comtaux provenant des officiers de district (les *cerriers*) et des fonctionnaires locaux (maires et échevins). On le voit payer des rentes aux vassaux et les gages des fonctionnaires, procéder à des achats ou des échanges de bois et de vignobles, effectuer des paiements divers, délivrer des quittances, conclure des contrats engageant le comte, faire l'exposé au comte de l'état des diverses recettes et dépenses.

Il faut souligner que, comme son collègue flamand, le receveur du comté de Namur avait également des attributions judiciaires en rapport avec ses attributions financières et administratives. Ainsi un acte de 1323 stipule que si le meunier du moulin comtal aux écorcés de Namur refuse de salarier ses valets, contrairement à l'avis du conseil du comte, les tanneurs auront le droit d'en avvertir le receveur afin qu'il puisse rendre justice. Mais, notons-le bien, le receveur comtal namurois n'a pas eu sous sa coupe les baillis du comté. La situation est donc différente de celle que l'on voit en Flandre où le receveur est, du moins jusqu'en 1372, le chef administratif des baillis. Dans le comté de Namur, l'officier principal est le bailli du comté et non le receveur général.

### *Les Baillis*

Quand les *baillis* furent-ils introduits dans le comté de Namur ? Selon Brouwers et M. Th. Luyckx <sup>(14)</sup>, ces officiers sont apparus sous

<sup>(14)</sup> Th. LUYCKX, dans *Algemeen Geschiedenis der Nederlande. Deel II. De volle middeleeuwen, 925-1305*, Utrecht-Anvers, 1950, p. 358.

le gouvernement de Philippe le Noble, qui régna en terre namuroise de 1196 à 1212. Pour M. Genicot, ce sont les Courtenay qui ont introduit les baillis dans le comté de Namur.

Il est un fait certain, c'est qu'il n'y a pas eu de baillis namurois sous Henri l'Aveugle au XII<sup>e</sup> siècle. L'institution baillivale apparaît donc dans le comté de Namur plus tard que dans les comtés de Flandre ou de Hainaut ou dans le royaume de France (où les premiers baillis sont cités entre 1170 et 1180).

La première mention certaine des baillis comtaux namurois se trouve dans un acte de Philippe II de Courtenay de 1219. Mais il n'est évidemment pas impossible qu'il y ait eu des baillis avant cette date. Il convient, ici, d'attirer l'attention sur un document non daté et dont malheureusement nous ne possédons qu'une copie fragmentaire, mais qui est certainement du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans ce document, un marquis de Namur du nom de Philippe s'adresse à ses « baillivis et servientibus ». Or, il y a eu, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, deux marquis de Namur du nom de Philippe : Philippe le Noble, qui régna de 1196 à 1212 et Philippe de Courtenay, qui régna de 1219 à 1226. C'est sur ce document que Brouwers s'est appuyé pour dire que les baillis namurois datent du règne de Philippe le Noble. Or, il nous semble impossible de préciser, par les caractères internes du document ou par ses caractères externes, puisque l'original a disparu, ou par d'autres éléments et recoupements, si l'auteur de cet acte est Philippe le Noble ou Philippe II de Courtenay. Notons que, dans les documents datant certainement du règne de Philippe le Noble, pas un seul bailli n'est mentionné. D'autre part, les premières mentions certaines de baillis namurois et du nom d'un bailli sont fournies par des documents datant respectivement de 1219 et 1224. Dans ces conditions n'est-il pas plus raisonnable et plus prudent d'avancer, dans l'état actuel de nos connaissances, que les baillis sont apparus dans le Namurois entre l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle et l'avènement de Philippe II de Courtenay (en 1219), à une date qu'il est impossible de préciser ?

Pour M. Walraet<sup>(15)</sup>, les bailliages namurois ont succédé à des châtelanies, mais cet historien ne cite pas de documents à l'appui de cette assertion. En tout cas, nous n'avons pas trouvé mention d'une seule circonscription appelée « castellania » dans les textes

<sup>(15)</sup> *Actes de Philippe dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, Publication in-4<sup>o</sup> de la Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges, Bruxelles, 1949, pp. 47-48.

namurois du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Qu'il y ait eu des châtelains namurois sous Philippe le Noble ne prouve pas nécessairement que ces personnages se trouvaient, comme dans le comté de Flandre, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, à la tête d'une châtellenie. C'est possible, mais rien de plus.

L'origine des baillis, déjà discutée pour le comté de Flandre, alors que l'administration de cette principauté était alors assez développée, est encore plus obscure pour le comté de Namur.

L'institution des baillis dans le comté de Namur, créée comme ailleurs pour faire face à la multiplication et à la complication des affaires politiques, administratives, judiciaires et financières, n'a pas été réalisée partout systématiquement ni en même temps. On constate le même phénomène en Flandre où cependant l'institution baillivale est déjà bien constituée dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que, dans le Namurois, elle n'atteindra son plein épanouissement qu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans le comté de Namur, on voit tout d'abord cités un bailli de la terre de Namur et un prévôt ou bailli de Bouvignes (dont la juridiction s'étendait sur une bonne partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise). Puis, au plus tard en 1240, nous trouvons un personnage qui est à la tête des bailliages de Bouvignes, de Golzennes et de Viesville. Cependant ces trois bailliages ne resteront pas toujours administrés par un même bailli. On rencontre ensuite des baillis ou maires du « douaire » et des baillis ou maires de Fleurus (le mot « douaire » provient, sans doute du fait que les châteaux de Golzinne et de Viesville, avec leurs dépendances, situés au nord de la Sambre, avaient fait partie du douaire de Marie de France, fille de Philippe-Auguste et épouse de Philippe le Noble et aussi du douaire d'Isabelle de Luxembourg, deuxième épouse de Guy de Dampierre). Un document de 1305 contient la mention d'un bailli de Darnau et maire du Feix (Darnau est un vieux nom, celui d'un « pagus » qui se rattachait au pagus Lomacensis, noyau du comté de Namur et constituait en gros la région Gembloux-Nivelles ; ce bailliage devait donc se confondre avec celui du douaire précité ; quant au mot « Feix », ce n'était pas le nom d'une localité ; Feix vient de Fiscus ; il y avait une cour du Feix qui s'occupait du domaine et des droits domaniaux du comte de Namur et dont le ressort s'étendait à des villages situés surtout au nord-est de Namur). En 1252, est mentionné pour la première fois un bailli d'Entre-Meuse-et-Arche, lequel résidait à Samson, sur la Meuse, près de Namur. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les

districts administratifs essentiels du comté de Namur apparaîtront bien constitués : ce seront les six bailliages de Bouvignes, Montaigne, Viesville, Fleurus, Samson ou Entre-Meuse-et-Arche et Wasseige, les mairies de Namur et du Feix et, enfin, la prévôté de Poilvache achetée par le comte en 1344. Le bailliage de Montaigne, créé au XIV<sup>e</sup> siècle (Montaigne est un château comtal près de Dinant, construit au début du XIV<sup>e</sup> siècle), se composait d'un certain nombre de localités qui avaient fait partie, au XIII<sup>e</sup> siècle, du bailliage de Bouvignes). Le comté de Namur était donc divisé en circonscriptions en rapport étroit, semble-t-il, avec les châteaux comtaux.

Les premiers baillis furent des « ministeriales », des « milites », puis, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, des « nobiles ». En Brabant, c'est également vers 1250 que l'on voit des nobles exercer la charge de bailli. Par la suite, de manière générale, les baillis seront des descendants de « nobiles », de « milites » ou des « hommes nouveaux ». Ils appartiennent parfois à des familles de fonctionnaires qui se dévouent au service du comte qui, de son côté, leur procure des appointements, de l'avancement et des honneurs (aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les fonctions de bailli du comté furent exercées à plusieurs reprises par des membres de la famille namuroise des Branchon). On constate aussi qu'avant d'entrer en fonctions, certains baillis font déjà partie du personnel administratif (ainsi Pierre de la Vigne fut bailli du comté à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle après avoir exercé les fonctions de châtelain de Namur et de receveur général ; Michard de Warisoulx, lieutenant bailli du comté en 1389 avait été bailli de Fleurus et maire de Namur quelques années auparavant). D'autre part, quand ils sont remplacés, les baillis ne cessent pas toujours de jouer un certain rôle dans l'administration comtale (par exemple, Enguerrand de Branchon fut bailli de Wasseige en 1330-1338, puis bailli de Bouvignes).

Les baillis sont dans l'ensemble des gens originaires du Namurois, mais ils sont loin de provenir toujours de la circonscription qu'ils sont chargés d'administrer. A noter qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs baillis ont été, comme les receveurs, des Flamands, tels Guyzelins de Hallequine, Simon de Scaut, Lotin de Bruges (dont il a déjà été question), Guion de Skindrebeke et Louis Skietecate.

Le bailli est nommé par le comte. Il reçoit un traitement régulier en argent et non en terres. Le comte l'a ainsi bien en mains. Un document du début du XIV<sup>e</sup> siècle nous renseigne sur les gages de quelques-uns des baillis. Le bailli du comte n'avait pas de gages

fixes mais un traitement à la convenance du comte, ainsi que, comme l'a montré M. Genicot, « un casuel important : les « grâces » que ses administrés lui accordent à son entrée en fonctions, les « gants » des nouveaux vassaux lors des reliefs, les droits payés pour l'apposition de son sceau aux actes délivrés par son office, une part peut-être des profits de justice ». Le bailli de Bouvignes touchait 30 livres annuellement ; le bailli d'Entre-Meuse-et-Arche, 15 livres. Le traitement des baillis namurois était nettement inférieur à celui des baillis flamands, lequel était lui-même médiocre à côté de celui des baillis de France (à pareille époque, les baillis de Bruges et de Gand, par exemple, touchaient plus de 200 livres et les baillis de Senlis et d'Orléans, plus de 300).

Le bailli est un fonctionnaire amovible et révocable au gré du comte. Pour la période de 1224 à 1429, on relève une soixantaine de baillis du comté, soit un peu plus de 3 ans en moyenne pour chaque gestion de bailli. En Flandre, la durée de gestion était de 1 à 2 ans généralement. On remarquera aussi, dans le Namurois, des déplacements de baillis d'un district à un autre, mais il semble que ces mutations aient été moins fréquentes qu'en Flandre.

Le bailli peut se faire remplacer par un lieutenant. A noter que, dans le comté de Namur, il n'est pas question, comme en Flandre, de sous-baillis, d'écouterets, de clercs de bailliage, bref de tous ces officiers subalternes que l'on rencontre en Flandre. Dans le Namurois les baillis sont aidés essentiellement par des sergents.

Le bailli était justiciable de la cour comtale ou du conseil.

Quelles étaient les attributions du Souverain bailli et des baillis de district ? On est assez bien renseigné à ce propos malgré une documentation beaucoup moins abondante que celle dont on dispose pour la Flandre (que l'on songe à la magnifique série des comptes en rouleaux des baillis flamands ; rien de pareil pour le Namurois...).

Le bailli du comte est essentiellement le lieutenant du comte (situation pareille en Hainaut) <sup>(1\*)</sup>. La titulature du bailli du comté de Namur varie beaucoup au XIII<sup>e</sup> siècle. On relève tout d'abord : « ballivus (domini) comitis Namucensis » (1224, 1226), puis « bajulus Namurcensis, bailhieu de Namur » (1229, 1237, 1280, 1287), « bajulus (totius) terre Namurcensis », « balhies de le terre de

(1\*) M. BRUWIER, *Aux origines d'une institution : Baillis et Prévôts de Hainaut, du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Anciens Pays et Assemblées d'Etats, t. III, Louvain, 1952, pp. 91-124.

Namur », très souvent entre 1236 et 1300 ; « ballivus precipuus terre Namurcensis » (1244) ; « bailhies de la conteit de Namur » (1244) ; « major ballivus » (1247) ; « li rewars sovrains de le terre de Namur » (1249), « bailhieu souverain de (tote) le terre de Namur », « souverain baillier del terre de Namur » (1252, 1254, 1257, 1283). A partir du xiv<sup>e</sup> siècle, le titre sera généralement : « bailli du comté de Namur » ; on rencontre parfois celui de « grand bailli » ; l'emploi du titre de « souverain bailli » sera rare. Il est à remarquer que ce titre de « souverain bailli » n'apparaît en Flandre qu'en 1372, au moment où cet officier remplace le receveur comme chef des baillis régionaux (cf. p. 37).

Le bailli du comté peut remplacer le comte à la tête du gouvernement et de l'administration lorsque le comte est absent. Il fait partie du conseil comtal. Il intervient dans toutes les affaires où les intérêts du prince et de la principauté sont en jeu, notamment dans les différends territoriaux par exemple, dans les litiges relatifs à la juridiction des marches. Il donne des ordres aux baillis des districts et contrôle la gestion de ceux-ci.

Les baillis ont des attributions importantes en matière judiciaire. Ils dirigent les délibérations de la « curia », convoquent et président les cours féodales et allodiales, parfois les cours échevinales. Ils exécutent de nombreuses opérations et transactions féodales et allodiales (adhérentements, déshérentements, publication de records, enquêtes, nominations d'arbitres, etc.). Ils incitent les juges à rendre leur sentence, assistent au prononcé des jugements et veillent à l'exécution de ceux-ci (en 1293, par exemple, le bailli de Bouvignes fait décapiter un habitant de la localité). Ils font en sorte que la justice soit bien rendue, mais ils ne jugent pas personnellement, sauf dans des cas rares, par exemple dans des différends concernant la propriété ecclésiastique ou quand le justiciable est un officier comtal.

Le bailli namurois apparaît également comme un agent militaire. Il lève les milices du plat-pays, délivre les charrois et les équipages nécessaires, prend la tête des troupes au cours des expéditions du prince. Il participe même activement aux combats. En 1346, lors du siège de Calais, le bailli du comté trouve la mort, tandis que le bailli d'Entre-Meuse-et-Arche (ou de Samson) est blessé. Les baillis namurois semblent avoir exercé des attributions militaires plus importantes que les baillis flamands. A noter aussi que dans le Namurois, comme en Flandre, des baillis ont rempli, en même temps, les fonctions de châtelains, c'est-à-dire de commandants de forteresses. Ce

cumul des fonctions fut toutefois plus fréquent dans le Namurois qu'en Flandre où il fut occasionnel.

Les baillis de district ont dû avoir aussi, au XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, des attributions financières sur lesquelles on n'est pas très bien renseigné. Vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, apparaîtront des receveurs de bailliage qui déposséderont les baillis régionaux de leurs attributions financières.

Les baillis accomplissent les besognes les plus diverses : on les voit, par exemple, autoriser un échevinage à fixer le prix des denrées étrangères vendues dans la ville, exercer la police des chemins et des cours d'eau, procéder à des cerquemanages, etc.

Les baillis interviennent donc dans tous les domaines pour sauvegarder les droits du prince et consolider le pouvoir de celui-ci contre les empiétements des seigneurs hautains et des juridictions ecclésiastiques. Ils veillent à assurer l'ordre et la paix publics dans les villes et dans le plat-pays. Mais les baillis ne se bornent pas toujours à défendre les prérogatives comtales. Il leur arrive parfois d'outrepasser leurs droits et, à ce propos, il ne semble pas que les baillis namurois aient fait l'objet, comme en Flandre, d'enquêtes particulières ou générales déclenchées par des commissaires du comte à la suite des doléances des administrés.

Le bailli a donc été le principal auxiliaire du comte de Namur, l'exécuteur de ses volontés, l'incarnation réelle de son autorité, l'instrument actif de son pouvoir. Si les princes namurois du bas moyen âge ont pu étendre leur autorité, s'ils ont réussi à coordonner, à diriger et à contrôler, d'une main ferme, l'administration de leur territoire, c'est en majeure partie à leurs baillis qu'ils le doivent. Le bailli a été un personnage d'autant plus influent qu'il n'a pas eu à vaincre constamment l'opposition de villes puissantes et que la féodalité ne lui a pas porté ombrage.

Le bailli namurois est un officier comparable, par ses fonctions et par le rôle qu'il a rempli, au bailli de Hainaut. Il convient d'autre part de faire remarquer, ou plutôt de rappeler, que l'administration des baillis dans le Namurois n'a pas été placée sous le contrôle des receveurs généraux du comté, contrairement à ce qui s'est passé en Flandre au XIII<sup>e</sup> siècle et pendant une bonne partie du XIV<sup>e</sup> siècle.

« Sans les baillis, au XIV<sup>e</sup> siècle, dit M. Nowé<sup>(17)</sup>, toute l'admi-

(17) *Les baillis comtaux de Flandre des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres, t. XXV, 1929, p. 366.

nistration comtale [flamande] s'écroule. » Cette réflexion peut très bien s'appliquer aussi au comté de Namur. Sans doute le nom de bailli a-t-il été moins répandu et l'institution baillivale a-t-elle revêtu un caractère moins général et moins large dans le comté de Namur que dans le comté de Flandre, mais il importe d'attirer l'attention sur le fait que le Namurois a possédé assez tôt des officiers supérieurs, des baillis du comté, exerçant leur pouvoir sur toute l'étendue de la principauté et sous le contrôle desquels les baillis et maires de circonscriptions ont administré et exercé leur juridiction. Ce qu'il faut souligner surtout, c'est que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il y a eu, dans le comté de Namur, comme d'ailleurs dans d'autres principautés des Pays-Bas, une transformation du fonctionnarisme comtal, un système administratif nouveau, composé d'officiers hiérarchisés, entièrement à la dévotion du prince, dont les fonctions multiples n'étaient plus inamovibles et héréditaires, mais au contraire révocables et passagères.

### *Les Châtelains*

Mais les receveurs et les baillis n'étaient pas, dans le Namurois, les seuls fonctionnaires comtaux principaux, les piliers de l'administration comtale. Il y avait aussi des châtelains.

Voulant assurer convenablement la défense de leur principauté, sans frontières naturelles, et la sécurité de leurs sujets, les comtes de Namur ont placé à la tête de leurs châteaux des officiers appelés châtelains ou véritables gouverneurs de forteresses. Le premier châtelain dépendant d'un comte de Namur et dont on soit certain est un hennuyer, Nicolas de Boussu, cité sous Philippe le Noble, en 1209 et 1211, en qualité de « castellanus Namurcensis ». On pourrait se demander si, à l'origine, en l'absence des baillis, les châtelains n'ont pas exercé des fonctions militaires, administratives et judiciaires dans la région contrôlée par le château qu'ils commandaient. La documentation dont nous disposons ne permet malheureusement pas de trancher ce problème. En tout cas, comme il a été dit, il n'existe pas de documents contenant la mention d'une « castellania », namuroise. Quoi qu'il en soit, il semble bien que les châtelains aient été, au début, des fonctionnaires plus importants que les baillis. En 1219, Philippe II de Courtenay s'adresse à ses châtelains, baillis, maires et hommes de sa terre et, en 1229, le roi des Romains demande au « burcgravio » du château de Namur, au « burcgravio »



de Bouvignes et à celui de Samson et à tous les habitants du comté, pour leur demander de reconnaître comme prince le comte Ferrand de Flandre en lutte avec le comte Henri de Vianden et son épouse, Marguerite de Courtenay. Dans ces deux documents, les châtelains sont donc mentionnés avant les baillis. Mais, par la suite, à partir de 1240-1250, ce sont les baillis qui viennent en tête des officiers mentionnés dans les chartes. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et au début du XV<sup>e</sup> siècle, on rencontre des châtelains à Namur, Bouvignes, Golzinne, Montaigle, Samson et Viesville. Ces officiers étaient assistés de sergents, de guetteurs, d'arbalétriers, de portiers, etc. Ils avaient la garde des châteaux et de leurs garnisons. Le châtelain de Namur avait en outre vraisemblablement la surveillance du trésor des chartes des comtes de Namur conservé dans la « tour aux chartes » du château. Avant d'entrer en fonctions, il devait prêter serment entre les mains du doyen de Saint-Pierre au château de Namur, devant le ciboire et les saintes reliques de la collégiale déposés sur la « plate pierre bénie ». Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, on est assez bien renseigné au sujet du châtelain de Samson (entre Namur et Huy). En 1204, le châtelain de Samson était un certain Garin qualifié de « miles » en 1215. D'autre part, un acte de juillet 1237 nous apprend que Baudouin II de Courtenay accorda à titre héréditaire la place de châtelain de Samson à un certain Foulques qui pourrait être un Goumignies du Hainaut et qui est qualifié de bailli du comté en 1247 (cet officier disposait de trois sergents). A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'office de châtelain de Samson n'était plus héréditaire, comme d'ailleurs dans les autres forteresses du comté. D'après un document de 1337, le châtelain de Samson, à son entrée en fonctions, devait payer à ses prédécesseurs ou aux héritiers de celui-ci une somme d'argent ; le comte était libre de destituer son officier sous réserve de lui rembourser la redevance en question.

Il est à noter aussi que plusieurs châtelains exercèrent les fonctions de bailli avant ou après et même souvent en même temps. Le cumul des fonctions est constaté également en Flandre, mais moins fréquemment. Des châtelains ont été aussi maires de la ville de Namur. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un châtelain exerce en même temps les fonctions de receveur du comté. Les châtelains de Namur ont été des personnages importants : on les voit même figurer dans le conseil comtal, tels les Smal. Signalons aussi une charte de 1310 du comte de Namur, Jean I<sup>er</sup>, désignant à vie, comme châtelain de Golzinne, le chevalier Thibaut de Wilhonrieu, un ancien bailli de Courtrai,

qui avait servi le comte pendant la guerre franco-flamande. Les châtelains touchaient, au XIV<sup>e</sup> siècle, 30 à 60 livres annuellement.

#### L'ADMINISTRATION LOCALE

L'*administration locale* était confiée principalement à deux catégories d'agents : les maires et échevins, d'une part, les forestiers, d'autre part.

Les *maires* se trouvaient à la tête des échevins qui étaient 4, 5 ou 7 selon les localités, et souvent des personnes d'un rang assez élevé. Ils étaient assistés de sergents.

Nommés et destitués par le prince, ils ne recevaient pas de salaires fixes, mais jouissaient de certaines exemptions et gratifications en tenures et en rentes. Ils avaient droit à une partie des redevances foncières dues au comte et des amendes prononcées devant les tribunaux. Ils géraient les biens et les deniers de la communauté et du comte, mais il leur arrivait de commettre des excès et des abus dans leur administration. Ils présidaient la cour des échevins, exerçaient la juridiction gracieuse et contentieuse dans leur district. Tous les actes relatifs aux mutations foncières et aux contestations ayant les censives pour objet étaient établis devant eux. C'étaient eux aussi qui surveillaient l'activité économique de leur circonscription et convoquaient les habitants de leur ressort à l'ost du comte. S'ils défendaient les intérêts du prince, ils servaient également d'intermédiaires entre le comte et les habitants et ils apparaissaient comme les protecteurs de la communauté dans les démêlés avec des seigneurs et institutions ecclésiastiques.

Quant aux *forestiers namurois*, leur place et leur rôle étaient loin d'être négligeables. Les bois et les forêts couvraient, en effet, dans le comté de Namur une étendue considérable et constituaient pour le prince un magnifique domaine pour la chasse et une source de richesses fort appréciable. Aussi les comtes de Namur ont-ils veillé constamment à l'entretien et à la conservation de leur beau domaine forestier en réglementant les droits d'usage dans les bois et en prenant toutes les mesures nécessaires pour punir ceux qui contrevenaient aux règlements établis. Très tôt, ils instituèrent des fonctionnaires spéciaux chargés de défendre leurs droits et leurs intérêts dans leurs forêts. Les forestiers étaient en somme les gardiens des bois du comté. Désignés par celui-ci ou parfois par la communauté usagère, ils veillaient, sur leur foi et sur leur serment, au respect des

ordonnances comtales concernant la surveillance, l'entretien et l'exploitation des bois. On les voit percevoir des amendes en matière de délits forestiers infligées par les échevins, faire rapport à ceux-ci sur leur activité. Leur salaire consistait en une partie des redevances payées par les tenanciers au comte pour leurs droits d'usage et en certaines gratifications. Ainsi au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les forestiers du comte de Namur à Seilles, à Landenne et à Velaine avaient droit, dans ces localités, à une « gerbe » et une « cognée ». Le nombre de forestiers variait d'une région à l'autre. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, pays très boisé, il semble bien que les officiers aient été plus nombreux que partout ailleurs dans le comté de Namur et surtout que dans les régions défrichées aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

\*

\*\*

Forcément embryonnaire dans les premiers temps, l'administration comtale namuroise s'est peu à peu développée et perfectionnée au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle a subi de profondes transformations avec l'avènement de la maison de Dampierre. L'union dynastique, sous Guy de Dampierre, des comtés de Flandre et de Namur, pendant plus de trente années, puis les relations politiques et familiales entretenues pendant plus d'un siècle par les comtes de Namur avec la dynastie régnant en Flandre, ont dû exercer une influence considérable sur les institutions namuroises. Il est indéniable qu'il existe plusieurs points communs entre les institutions namuroises et les institutions flamandes entre 1263 et 1429. Mais il serait faux cependant, nous semble-t-il, de prétendre que les institutions comme celles des baillis, des receveurs et des châtelains ont été identiques en terre flamande et en terre namuroise.

L'administration comtale namuroise n'a sans doute pas connu le degré de développement et de perfectionnement de l'administration comtale flamande ou de l'administration ducale brabançonne. Il n'empêche que c'est une administration qui est loin d'être rudimentaire. C'est une administration bien agencée, bien équilibrée, harmonieuse, efficace, qui, dans l'ensemble, a fonctionné normalement, sans heurts importants.

Grâce à des agents bien disciplinés et dévoués, grâce surtout à leurs baillis, les comtes de Namur de la maison de Dampierre ont été en mesure d'améliorer, de centraliser et d'unifier progressivement, au mieux de leurs intérêts, l'administration de leur petite principauté

d'empire et ainsi de développer et d'affermir solidement leur pouvoir dans les domaines politique, judiciaire, financier, militaire, en faisant régner partout l'ordre et la paix. En agissant ainsi, ils n'ont fait que se conformer à la politique monarchiste pratiquée en Flandre par les représentants de la branche aînée de la maison de Dampierre, à l'instar de leurs suzerains, les rois de France.

Quoi qu'il en soit, les différents rouages de l'administration comtale namuroise méritaient, croyons-nous, d'être étudiés en raison de leur intérêt et nous espérons que de nouvelles recherches approfondies permettront de les mieux connaître et de les apprécier davantage.

### Discussion

*La communication de M. Bovesse fut suivie d'une discussion extrêmement longue et pleine d'intérêt, au cours de laquelle on put noter les interventions suivantes : M. Arnould et M. Genicot s'attachèrent au problème de la formation du consilium au sein de la curia, puis parallèlement à celle-ci, à la fonction des consiliarii du prince et au rôle particulier de la cour des pairs ; M. de Sturler souleva la question de l'origine des Etats dans le comté de Namur, ouvrant ainsi un débat auquel participèrent également M. Genicot et M. Uyttebrouck, ce dernier revenant alors au problème de la genèse du conseil princier et s'intéressant à l'occasion à l'organisation de la chancellerie comtale ; M. Uyttebrouck fit alors rebondir la discussion en s'informant sur l'exercice des pouvoirs comtaux au plan territorial, notamment en matière de justice, M. Genicot et M. de Sturler s'attachant à définir la notion de souveraineté princière grâce aux pouvoirs comtaux de nature féodale ; M<sup>lle</sup> Hermans s'intéressa aux compétences des baillis comtaux et aux institutions judiciaires dans lesquelles ils pouvaient intervenir et, enfin, M<sup>lle</sup> Bruwier attira l'attention sur le fait que des fonctionnaires princiers pouvaient faire carrière dans plusieurs principautés.*

**Les institutions du comté de Looz**  
**(XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) (\*)**

par

**J. BAERTEN,**

Professeur à la Vrije Universiteit Brussel

Le comté de Looz, modeste principauté écrasée entre deux puissants voisins, le duché de Brabant, d'une part, et la principauté de Liège, d'autre part — principauté dont il dépendait en fief depuis le XI<sup>e</sup> siècle — n'a jamais atteint un stade de développement avancé. Nous avons affaire à une principauté essentiellement rurale, très morcelée du point de vue territorial, principalement dans sa partie méridionale — la riche Hesbaye — et sa partie orientale, la région mosane située au nord de Maestricht.

L'on peut dès lors légitimement poser le problème de savoir si ce retard politico-économique se double d'une pauvreté institutionnelle. Essayons de dégager les traits originaux de l'organisation administrative et judiciaire du comté de Looz depuis l'époque où les institutions commencent à laisser des traces et celle à laquelle le comté fut annexé par la principauté de Liège.

En quoi consistent les traits originaux ? Disons dès l'abord qu'on n'y trouve aucune institution vraiment originale qui ne serait connue dans aucune autre principauté lotharingienne. L'originalité du comté de Looz en matière institutionnelle consiste plutôt à n'avoir pas certains rouages qui fonctionnent ailleurs ou de les acquérir sur le tard, de façon incomplète ou de leur accorder une compétence plus vaste ou plus restreinte. Pour la facilité de l'exposé, distinguons entre les institutions centrales, locales et régionales.

(\*) Cet exposé est la synthèse, présentée dans un ordre différent, du chapitre que nous consacrons aux institutions dans *Het graafschap Loon* (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> eeuw), Assen, Van Gorcum, 1969 (avec des résumés français et allemand). Comme il nous a été demandé de réduire ici l'appareil critique au maximum, nous renvoyons le lecteur, une fois pour toutes, à cet ouvrage.

## I. — LES INSTITUTIONS CENTRALES

A. — *La curia*

Le comte de Looz est bien entendu entouré d'une *curia*, composée d'un certain nombre de vassaux, nobles, chevaliers ou ministeriales suivant les époques. Elle est chargée, comme dans d'autres principautés :

— de la juridiction gracieuse et contentieuse sur les fiefs comtaux ;

— de donner des avis en diverses matières telles que l'octroi d'une charte d'affranchissement, la transformation d'un fief en alleu au profit d'une institution ecclésiastique ou l'échange de biens.

Il est bien connu que les curiae princières ont vu, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, leur compétence restreinte. En leur sein le prince choisit un petit nombre d'hommes de confiance pour former son conseil. En Brabant c'est chose faite en 1273. A Looz ce le sera dès le début du règne d'Arnoul V qui commence en 1279. Un texte de 1280 fait une distinction entre les vassaux et les conseillers (*nostris hominibus et nostris consiliaribus*), ces derniers faisant partie de *nostris consilii*. Ils ne sont cités comme tels que lorsque sont traitées des affaires domaniales et financières. D'autre part, lorsque l'assemblée des vassaux traite d'affaires féodales ses membres s'intitulent *homines feudales*. Cette nouvelle terminologie ne signifie pas pour autant qu'il existe une cour féodale spécialisée en cette matière ni que le comte s'en serait désintéressé au point d'abandonner la présidence à un de ses officiers. On a cru pouvoir inférer ce dernier phénomène du livre des fiefs publié par de Borman. Il convient cependant de noter que les reliefs qui s'y trouvent répertoriés sont postérieurs à l'annexion du comté par la principauté de Liège.

Pas plus qu'en Brabant à la même époque il n'existe à Looz une cour féodale spécialisée. L'exemple du duché nous incite cependant à nous poser la question de savoir si, au XIV<sup>e</sup> siècle, il se dessine à Looz une évolution semblable qui consiste à diminuer la part des nobles au profit du personnel administratif, drossard, maître d'hôtel et receveur. Il n'en est rien et c'est facile à comprendre. Première raison — et ici nous anticipons sur la deuxième partie de notre exposé —, l'appareil administratif n'a pas évolué de la même manière. Seconde raison, le manque de centralisation qui caractérise le comté de Looz tout au long de son histoire. A notre connaissance,

le duc de Brabant n'a jamais distingué les fiefs qui dépendaient de ses comtés de Louvain et de Bruxelles, voire même des acquisitions tardives telles que la région de Jodoigne. Or, c'est ce que les comtes de Looz ont toujours fait. Les fiefs provenant du comté de Duras, annexé peu de temps après l'annexion de Jodoigne par Godfroid III, sont encore appelés durassiens au XIV<sup>e</sup> siècle. Ceux qui relevaient de la seigneurie de Colmont-Bilsen, acquise au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas traités de manière différente. Chose plus curieuse encore, en matière féodale on distingue ce qui est mosan de ce qui est lossain, alors que les territoires étaient déjà réunis en un même comté depuis le X<sup>e</sup> siècle, d'abord dans le comté de Hocht et, au siècle suivant, dans celui de Looz. La structure régionale a-t-elle une influence sur la composition de la curia ? Et si oui, est-ce par ce biais que l'on a résolu le problème de la cour féodale ? Si la réponse à la première question est positive, il n'en va pas de même en ce qui concerne la seconde. Il est certes significatif que, selon un texte de 1308, les transferts de fiefs durassiens avaient lieu *coram domino comite et suis hominibus feudalibus moventibus de Duras*. En plein XIII<sup>e</sup> siècle on constate que ce sont déjà des membres des mêmes familles qu'au XIV<sup>e</sup> siècle qui figurent comme pairs en pareilles circonstances. Ils sont présidés tantôt par Arnoul IV tantôt par son fils Jean, apanagé dans la région sans cependant porter le titre de comte de Duras. Sauf en ce dernier cas assez exceptionnel, il faut considérer ces réunions comme autant de réunions locales d'une même curia. Si les circonstances l'exigeaient, comme par exemple en 1322 à l'occasion d'une vente de fiefs de Looz et de Colmont à la commanderie teuto-nique, des hommes de fiefs des catégories intéressées étaient présents. Si spécialisation régionale il y a, il ne faut cependant pas croire qu'elle se limite aux seules matières féodales. Lorsqu'en 1236 a lieu une mutation de censive en alleu au profit de l'abbaye cistercienne d'Orienten, située non loin de Duras, ce sont les témoins habituels que l'on rencontre. Cette constatation doit nous mettre en garde contre une conclusion hâtive en ce qui concerne l'existence de cours féodales locales. Il est par contre incontestable que les curiae de comtés ou de seigneuries rattachées au cours des temps au domaine lossain ont marqué la curia lossaine de leur empreinte. Les liens historiques n'ont pas été effacés, chaque terre gardant son statut ancien. Ces attaches n'existent pas seulement pour les fiefs mais également pour d'autres. Un texte de 1218 fait allusion à un alleu situé à Gingelom et *dominio castri de Duras attinentem*.

Concluons en ce qui regarde la curia. L'étude des fiefs nous a permis de découvrir un des caractères de cette institution : le régionalisme et l'archaïsme. En créant le conseil, Arnoul V l'a modernisée.

### B. — *Autres innovations*

D'autres innovations caractérisent le règne de ce dernier. L'une d'entre elles porte sur la juridiction en matière allodiale. La curia intervenait dans les transferts d'alleus comtaux. Elle le faisait également pour certains alleus de ministeriales et de nobles, mais la plupart des alleus privés étaient cédés en présence de cours privées, rarement laïques, le plus souvent ecclésiastiques. Parmi elles, la plus importante est la *Casa Dei* liégeoise. Entre 1224 et 1294 on rencontre une quinzaine d'exemples ; de 1295 à 1342 encore quatre, alors que le nombre d'opérations ayant pour objet des alleus ne fait que croître. Devant quelle cour ont-elles lieu à la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle ? C'est sans conteste devant le *judex et septem jurati homines allodiales domini comitis Lossensis* qui s'occupent de l'*alodio existente in dominio dicti nobilis viri domini comitis*. Cette cour allodiale unique pour tout le comté a certainement été instituée par le réformateur des institutions lossaines, Arnoul V. Dans les années quatre-vingt déjà on voit la terminologie relative à la curia s'adapter aux usages de l'époque : on y distingue parmi les hommes du comte les *alowain* et les *fieveit* et le comte investit l'acquéreur d'alleus au moyen du couteau au manche blanc, de la motte et du rameau vert, un rite qui, plus tard, sera propre à la cour allodiale qui le représentera sur son sceau à partir de 1318.

Avant que de se prononcer sur la portée de la nouvelle création il faut étudier la composition de la nouvelle institution. Elle se compose de sept « jurés », tous hommes allodiaux, dont trois sont aussi échevins de la ville de Looz à la même époque. La présidence en est assumée soit par l'officier comtal, l'écoutète ou le maire ou son lieutenant, soit par un échevin, voire même par l'un des hommes allodiaux. Le rôle important joué par les échevins du chef lieu du comté pourrait faire croire que la juridiction des alleus appartenait auparavant aux échevins. Nous avons vu qu'il n'en est rien. La situation est semblable à bien des égards au Brabant, bien qu'il y eût là plusieurs cours allodiales par circonscription domaniale. Dans celle de Jodoigne il y en avait quatre, présidées par le receveur ducal du lieu et composées en partie d'échevins qui remplaçaient quelquefois



même, comme à Looz, le président (1). Autre parallèle, dans les circonscriptions d'Anvers, de Lierre et de Santhoven, c'est également l'écoute qui a la mainmise sur tous les transferts d'alleus. Enfin, à Liège, le président et quelques membres de la Casa Dei cumulaient cette charge avec celle d'échevin de la Cité. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'organisation de la cour allodiale ait été calquée sur celle des principautés voisines, alors qu'à Looz cette institution prenait en quelque sorte la relève de la cour liégeoise. La mainmise des échevins de Looz sur la nouvelle cour se marque encore par le fait qu'au cours des vingt premières années de son existence elle empruntait leur sceau, comme le faisaient du reste aussi, là et en d'autres endroits, les échevins fonctionnant hors des franchises.

Somme toute, la cour allodiale qui fonctionne dès 1295 est une institution centrale du comté étroitement subordonnée à une institution locale. Le besoin d'une cour lossaine spécialisée en matière allodiale s'étant fait sentir, Arnoul V la créa, vraisemblablement avec le but d'augmenter ses revenus. Cette explication n'est-elle pas plus plausible que celle de Lyna qui attribuait l'origine de cette cour à la victoire des ministeriales ? Elle est non seulement anachronique, mais rien ne prouve que les alleus étaient, comme l'affirme cet auteur, des tenures de la ministérialité. Sans vouloir aborder ici la question du statut de l'alleu et de l'alleutier dans la société féodale, l'exemple lossain est tout de même à verser au débat autour de la dépendance réelle des alleus transférés devant des cours telles que la Casa Dei liégeoise. Il s'en faut de beaucoup que toutes ces terres fissent partie d'un patrimoine foncier qui aurait été géré par cette assemblée. Contre la théorie de la dépendance domaniale de tous les alleus dont les transferts avaient lieu devant la Casa Dei, on peut avancer les arguments suivants :

1° Une seule fois seulement les hommes de la Chaise Dieu affirment que l'alleu dont ils s'occupent *descendit ab ecclesia sancti Lamberti*. Dans d'autres cas ils utilisent une formule plus générale : les transferts ont lieu *coram illis qui de iure solent resignationibus allodiorum interesse* ou *cognoscere et iudicare de terris allodialibus*. On ne dit pas qu'il s'agit d'alleus dépendant de Saint-Lambert de quelque manière que ce soit.

(1) M. MARTENS, *L'administration du domaine ducal en Brabant*, p. 431.

2° Examinons à présent la qualité de quelques-uns des détenteurs d'alleus. Non seulement on y rencontre des alleus de nobles (Argenteau, Marneffe), mais également des alleus du comte de Looz tenus en fief avant d'être cédés à l'une ou l'autre institution ecclésiastique.

3° Enfin, il faut tenir compte des parties en cause, les donateurs ou vendeurs et les bénéficiaires. Les bénéficiaires sont presque toujours des abbayes ou des chapitres liégeois : la Paix-Dieu, Val-Saint-Lambert, Saint-Martin, Saint-Denis et le chapitre de Tongres. Lorsqu'il s'agit au contraire d'une abbaye lossaine, celle de Herkenrode, c'est le donateur qui est liégeois. A cet égard il faut noter un cas vraiment typique. Lorsque l'héritage allodial de Godefroid de Rullekoven fut partagé suivant ses dernières volontés, les biens qu'il avait cédés à l'abbaye du Val-Saint-Lambert passèrent à la Casa Dei alors que ceux qu'il léguait au chapitre Saint-Odulphe de Looz ne suivirent pas la même procédure. Après la création de la cour allodiale lossaine, les institutions ecclésiastiques liégeoises passent presque toujours par elle à de rares exceptions près, qui se limitent du reste toujours à des ressortissants liégeois.

C. Il ne faut pas s'étendre plus longuement sur deux autres institutions centrales qu'il n'est nécessaire pour souligner certaines particularités par lesquelles le *sénéchal* et le *receveur* lossains diffèrent de leurs homologues.

Première particularité qui les caractérise tous deux : leur apparition tardive. Le cas du receveur est le plus simple. Il s'agit une fois de plus d'une création d'Arnoul V qui rattrapait ainsi le retard d'une ou de plusieurs décennies que sa principauté accusait sur d'autres. L'année même où il installe la cour allodiale apparaît aussi un nouveau fonctionnaire : le *receptor*. Il va sans dire qu'il n'a pas fallu autant de temps pour créer le poste de sénéchal. Cependant, alors qu'il existe depuis 1135 des listes de ministeriales, il faut attendre 1188 pour voir la première mention d'un *dapifer*, époque à laquelle les Rotselaer et les Wavrin étaient déjà parvenus à rendre héréditaire leur fonction, respectivement en Brabant et en Flandre. La fonction du dapifer ne sera jamais héréditaire dans le comté de Looz. Ni pendant la première période pendant laquelle elle est desservie par des ministeriales ni depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle lorsque s'y succédaient des nobles et des chevaliers parmi les plus importants

du comté : les Heers, Langdries, Opleeuw, Pietersheim, Diepenbeek. Les fonctions absorbantes d'administrateur et receveur domanial ainsi que de police nécessitèrent au XIII<sup>e</sup> siècle de lui trouver des substituts locaux, du moins dans des centres importants tels que Hasselt.

Le moment est venu d'aborder la question des institutions locales.

## II. — LES INSTITUTIONS LOCALES

Ici il faut distinguer les officiers comtaux, d'une part, et les échevinages, d'autre part.

### A. — *Les officiers comtaux*

Dans cinq endroits du comté de Looz fonctionnaient des châtelains depuis le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle : à Brustem, Duras et Montenaken près de Saint-Trond, à Colmont près de Tongres et à Looz même. Sauf en cette dernière ville, une certaine succession héréditaire se constate. De même que celle de sénéchal, la fonction de châtelain est exercée par des ministeriales jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle des nobles ne dédaignent pas en occuper l'une ou l'autre. C'est le cas de la famille d'Opleeuw à Colmont. Quant à la nature de cette fonction, elle dépasse la simple garde du château local confiée aux châtelains namurois sans pour autant comporter des attributions judiciaires exercées par ceux de Flandre. Il est toutefois certain que le maintien de l'ordre, donc une fonction de police — par exemple contre ceux qui empiéteraient sur les biens d'une abbaye — leur était dévolue à l'intérieur des limites de leur circonscription. A cet égard ils apparaissent d'une certaine manière comme les subordonnés du sénéchal.

2. Cette fonction de police, ils la partagent avec les officiers locaux qui se trouvent à la tête des domaines comtaux, les maires ou villici et les écoutètes. Les deux termes semblent être équivalents et désigner la même personne à la même époque. Leurs attributions sont doubles : judiciaires, d'une part, la présidence des échevinages locaux ; domaniales, d'autre part, la perception des cens provenant des censives mouvant du comte.

Deux observations doivent être faites. Les tâches domaniales ne leur sont pas enlevées, comme dans le duché de Brabant, au profit

de receveurs locaux. Par voie de conséquence, ils s'occuperont de la juridiction gracieuse sur les censives comtales, matière qui n'a pas été confiée, comme dans le duché, à des cours censales spécialisées.

### B. — *Les échevinages locaux*

Ces cours scabinales remontent, dans le comté de Looz comme dans le duché de Brabant, au XII<sup>e</sup> siècle pour atteindre, vers 1273, ce que Nelis appelle « le stade bureaucratique ». A partir de ce moment, les échevins se faisaient auteurs d'actes, alors qu'auparavant leur intervention n'était actée que dans les actes émanant des comtes ou d'autorités ecclésiastiques. Si évolution il y a, elle est lente. Dans celle-ci, il convient de mettre en épingle un autre aspect : la naissance des premiers échevinages de franchises, dotés de droit liégeois depuis 1170 (Colmont) et 1175 (Brusthem). Le processus d'affranchissement sera accéléré au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

La distinction entre les cours de franchises et les autres ne se marque, quant à leur compétence, que dans le domaine criminel. Toutes sont chargées, sous la présidence du maire, de la gestion des censives comtales, tant du point de vue financier que du point de vue judiciaire. La délimitation des biens est également de leur ressort. En vertu du droit liégeois, les échevins des franchises exerçaient la justice criminelle jusques et y compris la peine de mort. Il en était de même des échevins dépendant de vassaux disposant de la haute justice. Dans les domaines comtaux ruraux, la haute justice était exercée par des tribunaux territoriaux.

### III. — LES INSTITUTIONS RÉGIONALES

Des diplômes impériaux de 1357 et 1362 font état de *quatuor tribunalia seu judicia publica* situés respectivement à Verte sous Montenaken, à Gratem près de Looz, à Eik près de Bilsen et à Valderen dans la partie mosane du comté. Ces mêmes sources ajoutent qu'il existait à côté et au-dessus de ceux-ci un échevinage principal situé à Vliermael. Au sujet de ce dernier un diplôme d'Adolphe, roi des Romains, de 1297 nous apprend qu'Arnoul V, comte de Looz — toujours lui — avait demandé et obtenu l'autorisation de transférer le *judicium* de Vliermael dans le chef-lieu du comté. Ce plan ne fut cependant jamais mis à exécution. On sait que le tri-

bunal de Vliermael allait devenir, à l'époque moderne, la cour d'appel du comté.

Au moyen âge sa compétence était triple :

1. Il exerçait la juridiction gracieuse dans le domaine comtal de Vliermael, comme un autre échevinage rural. Les quatre autres tribunaux en faisaient tout autant dans leurs villages respectifs, leur circonscription *stricto sensu*.

2. Le *principalem sedem scabinatus* de Vliermael devait avoir, en cette qualité, une compétence au moins égale à celle de deux de ses subordonnés — Verte et Valderen — dont on sait qu'ils jugeaient au criminel en dehors de leur village. Il n'y a du reste aucune raison de ne point attribuer à Gratem et Eik des attributions semblables.

3. Enfin, ce que Vliermael avait en propre, c'est, selon les termes du diplôme de 1297, de juger des plaintes émises par des parties ressortissant à 72 villages qui se seraient trouvées lésées. C'est un exemple de redressement de faux jugement et non de recours au chef de sens par les échevins inférieurs eux-mêmes. Vliermael ne deviendra chef de sens qu'à la fin du règne d'Arnoul V. En 1328 celui-ci autorisa les échevins de Duras à *accedere ad capitale iudicium* à Vliermael. La succession entre la contradiction du faux jugement et le recours au chef de sens correspond à l'évolution générale de l'époque. A Uccle, le passage entre les deux procédures se situe également au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Si le comté de Looz accuse à nouveau un peu de retard par rapport à des principautés comme le duché de Brabant, il est par contre en avance sur des régions comme la Veluwe, où le tribunal d'Engelanderholt s'occupait toujours de *sententiae contradictae* en plein XIV<sup>e</sup> siècle. Il est vraisemblable que l'exemple des villes lossaines dotées de droit liégeois et allant à chef de sens à Liège depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle a stimulé l'évolution dans les campagnes.

De la compétence passons aux ressorts respectifs de ces institutions régionales. Le problème principal qui se pose est de savoir s'il existe quelque rapport entre l'organisation régionale de l'appareil judiciaire et celle des fiefs. Dans quelle mesure les tribunaux correspondent-ils à telle ou telle catégorie de fiefs comme autant de survivances du passé ? Il n'est pas exclu, en effet, que le nombre assez élevé de tribunaux territoriaux résulte du maintien en fonction d'anciennes « Dingstätte » après leur annexion au domaine comtal.

Cette question épineuse a été traitée jadis par Lyna. Il a tenté

de déceler quels tribunaux étaient d'origine carolingienne. D'abord il ne retenait que Vliermael et Valderen, ensuite il y ajouta Verte. Gratem et Eik ont été considérés par lui comme des tribunaux de châtelainies créées tardivement « afin que les châtelains exerçassent leur pouvoir judiciaire ». Cette opinion a été récemment reprise par un auteur néerlandais, Van de Boel, dans un travail consacré à l'organisation judiciaire de la seigneurie de Horn, et en partie (Vliermael) par R. Byl dans son ouvrage sur les échevinages brabançons. La thèse qui se fonde sur les châtelainies peut être facilement écartée. Non seulement il n'y a aucune trace d'un rôle quelconque des châtelains lossains dans la vie judiciaire du comté, mais on sait que les tribunaux territoriaux étaient présidés par des gens qui portaient le titre d'écouterie.

Venons-en au délicat problème de l'origine carolingienne. Ce qui a impressionné Lyna et tous ceux qui l'ont suivi, c'est le rôle prépondérant joué par le tribunal de Vliermael au bas moyen âge et aux temps modernes. Ils en ont déduit que cet échevinage devait avoir son origine dans un tribunal comtal de l'époque carolingienne. L'exemple d'Uccle attirait les regards. Mais que vaut encore celui-ci alors que la vieille thèse relative à Uccle est maintenant sinon battue en brèche du moins sérieusement mise en doute par J. Gilissen. Selon cet historien du droit, les échevins d'Uccle, mentionnés depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle seulement, exerçaient leur fonction d'échevinage territorial dans un ressort dont les limites ne remontent pas plus haut dans le temps que le XII<sup>e</sup> siècle. A priori une telle conclusion n'est pas faite pour redonner vigueur à l'hypothèse de l'origine carolingienne de Vliermael, puisque nous avons vu que le comté de Looz a toujours suivi son voisin dans le domaine des institutions au lieu de le précéder.

Ce qu'il importe dès lors de connaître, ce sont les ressorts des cinq tribunaux territoriaux lossains.

1. Le cas le plus simple est celui de la cour située à Eik. Son ressort territorial est composé de trois groupes de villages : les uns sont situés autour de Bilsen — dans la partie orientale du comté —, les autres à la frontière brabançonne autour de Herk-la-Ville ; enfin Guigoven et Neerrepn où se trouve Colmont, donc dans le sud. Que Colmont et Bilsen soient réunis en un même ressort ne nous étonne pas : ils faisaient partie d'une même seigneurie rattachée au comté, en 1170, après une âpre lutte avec la maison de Moha. Or, on

sait qu'un Albert de Moha céda des biens situés à Herk à l'abbaye de Saint-Trond. Si le ressort du tribunal d'Eik s'explique par l'existence de la seigneurie de Colmont-Bilsen, on peut en déduire qu'il date d'avant 1170 et qu'il est postérieur à l'époque de l'émiettement territorial. On n'a, en effet, la trace de seigneurs de Colmont que depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

2. Le tribunal de Valderen, qui fonctionnait dans la partie mosane du comté, se trouvait sur le territoire de Rotem, un des villages faisant partie du fisc de Maestricht. En 1174, au moment où Frédéric Barberousse céda ce fisc en engagère à l'évêque de Liège, Rotem est encore cité explicitement parmi les dépendances. Probablement à la suite de cette engagère, le comte de Looz entra en possession du fisc. Lorsque son successeur mita tout sur la succession de Hollande il perdit — au profit du duc Henri I<sup>er</sup> de Brabant qui sut mieux tirer son épingle du jeu dangereux que l'histoire appelle communément la querelle des Gibelins et des Guelfes — le fisc de Maestricht. Rotem lui restait toutefois acquis. Il serait dès lors hasardeux de prétendre que le tribunal lossain de Valderen existait avant la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il n'est du reste pas rare de trouver, dans l'Empire, des Landgerichte comtaux établis sur d'anciens biens royaux. Rotem ne perdit d'ailleurs jamais son caractère royal. L'échevinage ne reconnaissait pas Vliermael comme chef de sens mais bien Aix-la-Chapelle, via la cour de Vroenhoven.

3. L'échevinage territorial de Verte pourrait être l'ancienne cour des comtes de Duras. Même dans ce cas il ne serait pas plus ancien que le XI<sup>e</sup> siècle. En tout état de cause le ressort doit avoir été remodelé puisqu'on y trouve Brustem et Montenaken qui appartenaient aux comtes de Looz avant l'annexion du comté de Duras à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, annexion dont il est du reste malaisé d'évaluer l'importance territoriale.

4. Le ressort de Gratem correspond au noyau du comté. Celui de Vliermael ne peut être évalué que par élimination de ce qui appartient aux autres cours : c'est-à-dire la partie nord de la Hesbaye et la partie lossaine de la Toxandrie, sur le territoire de laquelle on ne voit fonctionner que des échevinages locaux.

Avec la documentation dont on dispose il serait vain d'espérer résoudre le délicat problème de l'origine des tribunaux territoriaux. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les indices que l'on a peuvent

difficilement être interprétés dans le sens de l'origine ancienne. Certes, on retrouve dans ce secteur, comme dans d'autres, des traits archaïques résultant de la formation territoriale du comté. Mais justement, ces traits, archaïques pour le XIV<sup>e</sup> siècle, ne remontent pas plus haut que les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

#### CONCLUSION

La coupe des institutions lossaines vers 1300 aura permis d'arriver à une double constatation :

1° Ces institutions sont alors en pleine évolution sous l'impulsion du comte Arnoul V qui les a un peu modernisées au goût du jour, sans cependant aller au fond des choses ;

2° Parmi les traits archaïques relevons :

— le manque de spécialisation des officiers comtaux ;

— le manque d'unité des ressorts judiciaires.

Le comté de Looz a gardé une structure institutionnelle archaïque et décentralisée qui s'explique par son histoire, sa croissance lente à partir d'un noyau lui-même assez déchiqueté au départ.

#### Discussion

*L'exposé de M. Baerten provoqua des questions de la part de M. Despy et de M. Genicot : elles portèrent sur le rôle de la Casa Dei de Liège dans le comté de Looz jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, sur le remplacement de ministériaux par des nobles vers 1250 et le caractère honorifique ou non des fonctions exercées par ces personnages et, surtout, sur la signification, sur le plan des rapports avec le souverain, de la demande d'actes royaux allemands pour le comté de Looz à une date aussi tardive que le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.*



## **Considérations sur le gouvernement du duché de Brabant au XIV<sup>e</sup> siècle (\*)**

par

**A. UYTTEBROUCK,**

Archiviste de l'Université de Bruxelles

Parler des institutions centrales d'une principauté médiévale quelconque crée, en principe, l'obligation de définir pour commencer le cadre géographique à l'intérieur duquel ces organes de gouvernement se sont développés.

Ce n'est pas là une tâche aisée et c'est peut-être, en partie, un travail assez vain. Ainsi que l'a fort bien montré M. Genicot, tant dans la vigoureuse petite synthèse qu'il a publiée dans les *Etudes d'Histoire wallonne*, que dans plusieurs de ses autres travaux, une principauté du Moyen Age est loin d'apparaître comme un tout homogène : c'est un agglomérat de terres et de droits unis à la personne d'un même prince par des liens de nature fort différente. Leur possesseur exerce de ce fait sur les territoires qu'il domine des pouvoirs variant d'un endroit à l'autre : il est tantôt seigneur foncier (exploitant du sol ou nu-propriétaire), tantôt seigneur « hautain », exerçant des droits de ban et de haute justice, ou même seigneur « éminent » (sommant un seigneur hautain local), tantôt avoué de possessions ecclésiastiques, tantôt encore simple suzerain ; souvent il peut réunir à la fois deux ou plus de ces diverses qualités.

Tout cela, qui s'applique parfaitement au Brabant, rend très difficile l'établissement d'une carte précise de la principauté, non

(\*) Les lignes qui suivent constituent la trame d'une conférence prononcée lors du Colloque dont les Actes sont publiés ici. Elles ne font que reproduire une mise au point provisoire de recherches entreprises il y a déjà quelques années sous la direction de feu Paul Bonenfant, qui fut à l'origine de nombreux travaux sur l'histoire des institutions brabançonnes. Un texte plus définitif, et qui comprendra l'apparat critique et les références bibliographiques, est sur le métier.

seulement au Moyen Age, mais tout au long de l'Ancien Régime. Plutôt d'ailleurs qu'une carte unique, il vaudrait peut-être mieux envisager d'en dessiner plusieurs, dont les tracés pourraient ne pas se superposer exactement. Ainsi un « Brabant féodal » offrirait un tout autre aspect que le Brabant domanial, judiciaire et fiscal que nous ont fait connaître M<sup>lle</sup> Martens, M. Kerremans et Cuvelier. Il engloberait notamment Herstal et plusieurs villages ou parties de villages situés à l'intérieur du comté de Looz et aux environs de Maastricht, voire des immeubles situés en plein centre de la ville de Cologne. Il comprendrait aussi par exemple la ville de Grave, pourtant considérée habituellement, depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, comme une localité gueldroise.

Entrer dans le détail de ces considérations territoriales — il faudrait encore parler des douaires et des engagères — fournirait matière à un ou à plusieurs autres exposés. Le sujet n'a été évoqué ici que pour rappeler que la principauté, à l'origine, n'a donc d'existence *a*) qu'en fonction de son prince, seul lien entre les diverses parties qui la constituent, et *b*) qu'en rapport direct avec la réalité du pouvoir *de fait* exercé par son chef sur ces mêmes parties. Cela est d'autant plus vrai pour le duché de Brabant. Le *ducatus Brabantiae*, en effet, n'a aucune réalité juridique ; il ne doit son existence de fait qu'à la présence à sa tête d'un personnage qui continue à se dire duc de (Basse-) Lotharingie et auquel l'usage a imposé le titre de duc de Brabant.

D'une certaine manière, il est permis de dire que le duc fait le duché.

Cette notion doit être présente à l'esprit de celui qui veut entreprendre l'étude des institutions brabançonnes. L'histoire des organes dits centraux de gouvernement, de même que celle des grands officiers du duché fait apparaître qu'il vaut mieux parler d'institutions « ducales » plutôt que d'institutions « territoriales ». De plus, elle ne peut se comprendre que si l'on tient compte de la diversité des pouvoirs du prince.

Les grands organes de gouvernement et les officiers principaux, non « du Brabant », mais bien « du duc de Brabant » — et cela nonobstant une terminologie qui, dès le Moyen Age souvent, a sacrifié l'exactitude à la concision —, sont tous issus de l'entourage immédiat du prince, de la *curia ducis*.

## 1° LA COUR FÉODALE

Bien connue depuis les travaux de M<sup>lle</sup> Martens, la Cour féodale dite de Brabant (le nom est du xv<sup>e</sup> siècle) s'est détachée de la *Curia ducis*, et a acquis une pleine autonomie à l'égard de celle-ci dans le courant du xiv<sup>e</sup> siècle.

C'est l'exemple-type de l'organisme qui étend sa compétence territoriale bien au-delà des limites « administratives » traditionnelles du duché. Elle exerce la juridiction gracieuse sur les fiefs tenus directement du Duc. D'autres matières relevant du droit féodal, comme la création de nouveaux fiefs, peuvent lui échapper et être traitées par le conseil ducal.

Cette cour ne possède pas de personnel fixe. Sa composition varie d'une session à l'autre. Toutefois ses membres doivent être vassaux directs du duc. Au xiv<sup>e</sup> siècle encore, elle est toujours présidée par le prince en personne.

Il n'est pas possible de déterminer avec précision si elle a eu, dès cette époque, son greffier. Un clerc ducal exerçait bien la double fonction de gardien du livre des fiefs (à ce titre, il devait tenir à jour la liste des fiefs et des feudataires ducaux) et de receveur des droits de reliefs. Mais, comme les actes ducaux relatant les transports et les reliefs de fiefs ne portent aucune signature, on ne peut savoir si leur rédaction était confiée à ce receveur ou non.

## 2° LE CONSEIL DUCAL

S'est lui aussi insensiblement développé au sein de la *Curia ducis*, lorsque le duc prit l'habitude de consulter pour la gestion de ses affaires un nombre relativement limité de membres de son entourage, choisis parmi ses nobles, ses officiers et ses clercs, et non plus un cercle étendu de vassaux et de *ministeriales*.

A l'exclusion de la juridiction gracieuse sur les fiefs, les « conseillers » sont appelés à s'occuper de l'ensemble des affaires du Duc. Leur compétence peut s'étendre, au xiv<sup>e</sup> siècle et encore jusqu'en 1430, à l'ensemble des possessions ducales. Ainsi sous Wenceslas (1355-1383), des conseillers brabançons s'occupent d'affaires luxembourgeoises, tandis que des Luxembourgeois venus en Brabant à la suite du duc, participent au gouvernement des Etats de Jeanne.

Jusqu'en 1430 aussi, le Conseil reste intimement lié à cette autre

émanation de la *Curia* qui assure l'« intendance » du prince, c'est-à-dire l'Hôtel.

L'Hôtel est constitué d'abord de l'ensemble des services domestiques. Mais c'est aussi autre chose : il comprend notamment la chancellerie qui ne peut évidemment être mise sur le même pied que, par exemple, la Cuisine ou l'Ecurie.

Les conseillers participent donc encore intimement à la vie de l'Hôtel. Non seulement ils sont portés au rôle de l'Hôtel lorsqu'ils séjournent auprès du prince, mais encore, ce sont eux qui partagent avec le duc la responsabilité « politique » de la gestion de sa Maison. Enfin, de nombreux conseillers assument la direction effective de certains offices domestiques : il en est qui sont maîtres de l'Hôtel, ou maréchaux de la Cour, etc.

### 3° LA CHANCELLERIE

Elle constitue une section de l'Hôtel. Jusqu'en 1430, date de l'avènement de Philippe le Bon, elle figurera toujours parmi les offices dont la liste est reprise dans les ordonnances visant à régler la bonne marche de la Maison ducale.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, il nous paraît devoir distinguer :

a) Une chancellerie *latissimo sensu*. Elle comprendrait l'ensemble des clercs ducaux travaillant à la Cour, les *clerici in Curia*, comme les appellent les textes, et au sein desquels on peut voir figurer les gens de la Chapelle, voire les médecins et les apothicaires des ducs ;

b) Une chancellerie *lato sensu*, comprenant, à l'exclusion des chapelains et des médecins, un certain nombre de clercs « comptant et écrivant », parmi lesquels on distingue :

— le clerc de l'épier, chargé de tenir note de tout ce qui concerne les mouvements des grains à l'Hôtel ;

— le clerc du receveur, assistant du receveur de Brabant ;

— le clerc des offices, ou de la cuisine, chargé de toutes les écritures relatives à la vie quotidienne de la Cour ;

— le clerc des fiefs déjà cité ;

— enfin les clercs de la chancellerie *stricto sensu* ;

c) La chancellerie *stricto sensu*, composée des clercs chargés de la rédaction et de l'expédition des actes ducaux.

Il faut remarquer que s'il est possible d'entrevoir une certaine spécialisation des *fonctions*, il n'est pas permis d'être aussi affirmatif

quant à une éventuelle spécialisation des *personnes*. Il y a des traces d'une évidente « mobilité » du personnel. Ainsi Pierre Braeu, bien connu à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle comme clerc des fiefs, a d'abord été attaché à la chapelle. Cette situation est à rapprocher de ce qui se passait à la Cour des comtes de Hainaut-Hollande-Zélande à la même époque.

Notons encore :

a) Qu'il y a eu, au XIV<sup>e</sup> siècle, des chanceliers des ducs de Brabant, mais le titre, quand il a été porté, paraît s'appliquer surtout à des fonctions de garde du (ou des) sceau(x), et non à celles de chef de la chancellerie ;

b) Que, jusqu'à l'avènement de la Maison de Bourgogne en Brabant, il n'y a pas de cloison étanche entre le Conseil et la Chancellerie. Des clercs ducaux ont siégé au Conseil, ce qui ne sera plus vrai au XV<sup>e</sup> siècle ;

c) Que le titre de « secrétaire » n'apparaît pas dans la terminologie officielle brabançonne du XIV<sup>e</sup> siècle.

La chancellerie, tout comme le Conseil, travaille pour l'ensemble des possessions des ducs jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Philippe le Bon.

Voyons maintenant ce qu'il en est de quelques grands officiers.

#### 4° LE DROSSARD OU SÉNÉCHAL DE BRABANT

C'est l'héritier du *dapifer*, intendant de la Cour et du domaine des princes, puis principal représentant de ceux-ci dans tout ou partie de leur territoire.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, il y avait deux sénéchaux, un à Louvain, un autre à Bruxelles. Par la suite, il n'y en eut plus qu'un seul, la fonction devenant héréditaire dans la famille de Rotselaar. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'office héréditaire ne fut plus qu'une charge honorifique. Le sénéchal héréditaire fut doublé par un sénéchal amovible, lequel, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, perdit progressivement la haute main sur l'administration du domaine ducal.

Dans le troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, il apparaît aussi clairement que le sénéchal a perdu la direction effective de l'Hôtel, qui est exercée par un sénéchal de l'Hôtel.

Il y a donc à ce moment trois sénéchaux :

- le sénéchal héréditaire, honorifique ;
- le sénéchal « de Brabant », réduit à un rôle d'officier supérieur de justice ;
- le sénéchal de l'Hôtel, chef de la Maison ducale.

Ce dernier disparaît dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Ses fonctions seront reprises par ses anciens subalternes, les maîtres de l'Hôtel.

#### 5° LE MARÉCHAL

Dans les pays où il n'y a pas de connétable, le maréchal est le maître des écuries ducales, puis le chef des armées en campagne.

L'office connaît une évolution assez semblable à celui de la drossarderie. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il y a aussi trois maréchaux :

- un maréchal héréditaire, héritier des anciens maréchaux de la Cour. Le titre appartient à la famille de Wezemaal ;
- un maréchal de l'Hôtel, chef de l'écurie ducale ;
- un maréchal « de Brabant », dit aussi maréchal de l'armée, dont les fonctions n'ont peut-être pas été permanentes. Il paraît avoir eu la responsabilité de l'armée en campagne, ou, tout au moins, de la cavalerie. Mais l'office semble n'avoir été attribué à chaque fois que pour le temps d'une expédition. Il ne paraît plus avoir été conféré après 1370.

#### 6° LE RECEVEUR DE BRABANT

Avant de dire un mot du chef de l'administration financière brabançonne, il convient de formuler une observation d'ordre tout à fait général.

Les organismes et les officiers, dont il a été question jusqu'ici, ont connu une évolution assez similaire dans la plupart des principautés de l'Europe occidentale, et reflètent assez fidèlement, sous un aspect plus fruste, les institutions plus élaborées des grands royaumes de France et d'Angleterre. Il en va autrement en matière de finances, où une plus grande diversité se constate d'une région à l'autre. Elle est la conséquence de la multiplicité des tâches confiées à l'administration des finances. Aux nombreuses questions à résoudre par celle-ci, des réponses tout aussi nombreuses ont dû être trouvées, et la manière de résoudre les problèmes n'a pas nécessairement été la même partout.

Cette variété provient d'abord de la nature des tâches à effectuer par les officiers financiers. On peut distinguer :

- la collecte des revenus (la *recette* proprement dite) ;
- la comptabilité, soit des revenus à percevoir (et ce sera par exemple l'établissement de *censiers* ou de *livres de fiefs*), soit des revenus perçus (*comptes des recettes*), soit des dépenses ;
- la garde des fonds (ces fonds peuvent être versés dans un *trésor*) ;
- la dépense, qui elle-même peut se concevoir à deux niveaux :
  - un niveau politique, où se décident les dépenses à faire, l'ordre des priorités,...
  - un niveau technique : celui de l'« officier payeur » ;
- le contrôle de l'ensemble des opérations qui précèdent.

Il apparaît immédiatement que si toutes ces fonctions peuvent être parfois assumées par un même officier, elles peuvent tout aussi bien être confiées à des personnages différents. Un « receveur » ne doit pas obligatoirement être un « dépensier » (actuellement, nos receveurs des contributions ne le sont pas), et la conservation en lieu sûr des deniers ne doit pas nécessairement être du ressort d'un comptable.

Une autre source de diversité réside dans les différents types de revenus du prince.

a) Ils peuvent se diviser d'abord en :

- revenus en espèces ;
- revenus en nature.

Les deux recettes ne doivent pas être intimement liées : le Brabant a d'ailleurs connu, au XIV<sup>e</sup> siècle, une recette des grains pratiquement indépendante de la recette de Brabant, et administrée par un *clerc* puis *maître de l'épier*.

b) Il y a ensuite la distinction classique entre :

- revenus ordinaires ;
- revenus extraordinaires (aides et subsides).

En général, il est assez rare qu'un même officier soit chargé de la recette de ces deux types de revenus.

c) Les recettes ordinaires elles-mêmes, qu'elles soient périodiques (rentes, loyers,...) ou occasionnelles (on pourrait aussi dire casuelles : relief de fiefs, amendes de justice...), se divisent elles-mêmes en plusieurs catégories, qui dépendent de la nature des pouvoirs exercés par le prince :

— revenus provenant de l'exploitation directe d'un domaine : grain, bétail, vin, bois, fourrage,...

— revenus provenant de l'exercice de la seigneurie foncière : cens, rentes,...

— revenus provenant de l'exercice de la seigneurie hautaine : amendes de justice,...

— revenus du prince en tant que suzerain : reliefs de fiefs,...

— revenus du prince en tant qu'avoué d'établissement religieux : corvées dues par les couvents, dons d'inauguration de nouveaux abbés,...

— revenus provenant de l'exercice de droits régaliens : par exemple le produit du monnayage.

En Brabant, pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, les revenus féodaux ont toujours servi à alimenter une caisse particulière, distincte de la recette de Brabant.

Une troisième source de diversité provient de la nature des dépenses effectuées par un prince. Il y a :

— les dépenses ordinaires, qui elles-mêmes se subdivisent en :

● dépenses d'ordre domestique : dépenses de l'Hôtel ;

● dépenses d'ordre « administratif » et « politique » : gages de fonctionnaires extérieurs à l'Hôtel, frais d'ambassades, frais de justice,...

— les dépenses extraordinaires : par exemple celles qu'entraîne une expédition militaire.

Beaucoup de princes ont eu un « dépensier » de l'Hôtel, que les Bourguignons appelèrent « maître de la Chambre aux deniers », mais le Brabant n'a rien connu de semblable avant 1407.

Enfin, il faut encore signaler qu'un prince qui est à la tête de plusieurs principautés peut avoir une administration des finances distincte pour chacune d'elles, comme il peut aussi créer un ou plusieurs organes de liaison, par exemple une recette générale de toutes les finances.

A la lueur de ce qui précède, situons maintenant le receveur de Brabant.

Vers 1400, cet officier se présente comme le « receveur-dépensier » de la plus grande partie des revenus ordinaires du duc en



Brabant. Il a sous ses ordres des receveurs régionaux. Son activité, et celle de ses subalternes, a été magistralement étudiée par M<sup>lle</sup> Martens.

Quelques précisions encore :

— le receveur de Brabant n'a pas compétence pour le Limbourg et les pays d'Outre-Meuse ;

— par contre, il rend compte de revenus extérieurs au Brabant : ceux provenant des douaires de la duchesse Jeanne en Hollande septentrionale, en Hainaut et au Luxembourg ;

— il intervient parfois, mais pas toujours de la même manière, dans la perception des revenus extraordinaires ;

— parmi les revenus ordinaires, échappent régulièrement ou occasionnellement à sa compétence :

- les revenus féodaux : pour ceux-ci, il existe un receveur-dépensier, intitulé « cleric du registre des fiefs » ;

- les revenus en grain, perçus par le maître de l'épier ;

— enfin, le receveur de Brabant est devenu, au cours du xiv<sup>e</sup> siècle, le chef de l'administration du domaine ducal. Dans ce rôle, il s'est substitué au sénéchal. Signalons que, dans cette évolution aussi, il n'y avait aucune *nécessité*.

Apparu vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, le receveur de Brabant serait, d'après M<sup>lle</sup> Martens, issu de la chancellerie. Il aurait repris, puis étendu, les prérogatives d'un cleric ducal. Des exemples d'une filiation similaire se constatent en Flandre et en Hollande. Ajoutons à cela — les quelques mots dits au sujet de la chancellerie l'ont déjà indiqué — qu'il n'est pas exceptionnel, même en Brabant, de voir des clerics s'occuper d'opérations comptables ou financières. Rappelons l'existence, parmi le personnel de la chancellerie *lato sensu* :

— d'un cleric du receveur, dont l'héritier, au xv<sup>e</sup> siècle, sera le « *sous-trésorier* » de Brabant ;

— d'un cleric féodal, lui-même receveur et dépensier des droits de relief ;

— d'un cleric, puis maître de l'épier ;

— d'un cleric des offices, sorte de comptable de l'Hôtel.

A travers ce qui précède se marque l'importance du prince comme élément de définition de la principauté. Il est, de celle-ci, l'agent centripète par excellence. Remarquons toutefois, avec M. Genicot, qu'il peut aussi faire figure d'agent centrifuge, puisque rien notamment ne l'empêche, au moins en théorie, de partager ses alleux entre ses enfants.

Mais on serait évidemment incomplet si l'on refusait de tenir compte d'un autre élément dont il n'est pas permis de négliger l'importance à la fin du Moyen Age : l'ensemble des habitants, des « sujets » soumis à un titre quelconque à l'autorité du prince, et dont les plus puissants, groupés au sein des Etats, ont aussi joué un rôle non négligeable en tant qu'agents centripètes. Mais c'est là un sujet en soi, qu'il sera encore temps d'aborder à une autre occasion.

### Discussion

*Une discussion extrêmement nourrie fut entamée par M. Genicot qui dégagea et appuya les points fondamentaux de l'exposé de M. Uyttebrouck. On put alors relever des interventions de M. Baerten qui s'interrogea sur la définition à donner du duché de Brabant soit comme domaine allodial du duc, soit comme domaine féodal tenu par celui-ci de l'Empire ; de M<sup>lle</sup> Bruwier, qui s'intéressa aux techniques de comptabilité des receveurs ducaux ; de M. de Sturler qui demanda des précisions sur le personnel de la chancellerie princière ; de M<sup>me</sup> Dickstein-Bernard qui se fit préciser le mécanisme de perception des aides consenties au duc ; de M<sup>me</sup> Smolar-Meynart qui souleva le problème des fonctions et de la titulature des sénéchaux de Brabant.*

**Les comtes de Hollande  
et les villes de la principauté au XIII<sup>e</sup> siècle**

par

**C. van de KIEFT,**

Professeur à l'Université d'Amsterdam

L'histoire du comté de Hollande et de sa formation comme principauté territoriale a connu, dans ses grands traits, une évolution semblable à celle des principautés laïques voisines, comme la Flandre et le Brabant. Ainsi que ses voisins, le comte de Hollande, vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle, était en possession des pouvoirs, qui se constituaient de divers éléments. A la base le *comitatus*, l'autorité comtale carolingienne, avec ses attributions judiciaires, militaires, financières ; et la haute main sur quelques abbayes, Egmond, Rijnsburg, Middelburg. Ensuite l'autorité sur les domaines et l'autorité féodale sur les vassaux, dont le comte réclame le service armé, l'aide financière, le conseil. Ces divers pouvoirs étaient amalgamés et s'exerçaient sur un territoire d'une certaine étendue. Les liens féodaux qui subordonnaient le comte de Hollande au roi d'Allemagne devenaient de plus en plus faibles : depuis le règne de Frédéric I<sup>er</sup> de Hohenstaufen, les rois n'intervenaient guère dans le gouvernement de ce petit comté, situé aux extrêmes bords de l'empire. Fort de ses revenus du tonlieu de Geervliet, le comte Thierry VII pouvait même aspirer à la qualité de prince d'empire, moyennant finances, sans, d'ailleurs, parvenir à ses buts.

Si l'on est donc en droit de qualifier le comte de Hollande, vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle, de *dominus terrae*, de prince territorial, il n'est pas moins vrai que, par rapport au duc de Brabant et surtout au comte de Flandre, le développement est moins avancé. Le territoire du comté était d'une étendue modeste, et ce qui plus est, les terres très riches en eaux et en tourbières ne procuraient que des revenus agraires faibles. En outre, les frontières étaient incertaines, mal fixées,

avec des zones de friction vers la Frise occidentale, l'évêché d'Utrecht, le Brabant et la Zélande, à ce point qu'il existait des liens féodaux subordonnant le comte de Hollande à l'évêque d'Utrecht, au duc de Brabant et au comte de Flandre. Dans une guerre de succession le comte Guillaume I<sup>er</sup> avait grand-peine à établir et confirmer ses pouvoirs sur l'ensemble du comté. Autre point de faiblesse : contrairement à la Flandre et au Brabant, le comté de Hollande, vers 1200, ne connaissait guère de villes. Ce n'est que Dordrecht, centre de commerce et d'industrie, qui vraiment mérite le nom de ville ; Vlaardingen, Leiden, Haarlem et Middelburg n'étaient que des agglomérations pré-urbaines.

Tout autre est la situation vers 1300. Grâce à l'œuvre des comtes Guillaume I<sup>er</sup>, Guillaume II et Florent V, le comté a connu une expansion extérieure et intérieure, qui a fait du comte un vrai *dominus terrae*, un prince territorial. La Frise occidentale est assujettie, la frontière avec Utrecht avancée considérablement, la Zélande plus fortement que jamais sous l'influence du comte de Hollande. A l'intérieur, les comtes ont poursuivi une politique énergique à l'égard des eaux et des digues, ce qui a rendu possibles de nouveaux défrichements de marais tourbeux. L'accroissement de la production agricole, et surtout la spécialisation de cette production ont favorisé le commerce et l'industrie, dont, en premier lieu, profita la ville de Dordrecht, où un tonlieu central taxait le commerce intérieur et de transit le long des grandes rivières. Mais on assiste également à l'essor d'autres villes, favorisé par des octrois de privilèges comtaux : Leiden, Geertruidenberg, Middelburg, Haarlem, Delft, Alkmaar, Zierikzee. Très vite ces villes ont donné au comte une précieuse aide politique et financière. A n'en pas douter, l'expansion intérieure a rendu possible l'expansion extérieure.

Ce serait toutefois erroné d'évaluer la croissance du pouvoir comtal dans des termes strictement matériels d'expansion territoriale et de hausses de revenus. Les activités politiques et financières du comte le mettent en contact avec d'autres couches de la population. Jusqu'ici le comte était surtout le seigneur de ses vassaux. Au XIII<sup>e</sup> siècle la direction des travaux d'eaux et de digues, la participation à l'œuvre de défrichement, la politique urbaine, ont pour résultat de nouer des liens directs entre le comte et les éléments non féodaux de la population rurale et urbaine. Ce sont des liens d'un caractère plus moderne, des relations entre un prince et ses sujets. De plus en plus l'idée se répand que le prince veille non seulement

à ses propres intérêts, mais aussi à ceux de ses sujets, intérêts qui, d'ailleurs, ne s'excluent point. Le prince est censé avoir des obligations envers l'ensemble du pays, envers la *res publica*. Il est, selon le mot du clerc et juriste du XIV<sup>e</sup> siècle, Filips van Leiden, le *procurator rei publicae*. Il va de soi que les contacts avec les sujets ne sauraient se réaliser au moyen des liens vassaliques et strictement personnels d'autrefois. Ils ne se réalisent qu'en créant de nouvelles formes de collectivités, des *communitates*, qui, tout en possédant une certaine autonomie, peuvent s'adonner à leurs propres tâches sous la surveillance du prince. C'est ainsi que, précisément au XIII<sup>e</sup> siècle, on voit surgir les collèges des « heemraadschappen », qui, sous la direction du représentant du comte, président aux affaires des digues et des polders de tous les « ingelanden ». Au plat-pays les communautés rurales s'organisent, pendant le règne de Florent V, selon la forme caractéristique des *conjuraciones*. Mais ce sont surtout les agglomérations urbaines qui, sous l'autorité du comte, se sont développées et où l'on voit naître les relations de caractère moderne entre prince et sujets. Il nous paraît donc utile, pour mieux comprendre la croissance du pouvoir princier et surtout de l'idée de l'autorité princière, d'étudier de plus près les relations entre le comte et les villes de Hollande pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, d'abord dans les domaines politique, économique et financier, ensuite dans les domaines juridique et institutionnel.

## I

Comme nous l'avons déjà fait observer, le comté de Hollande, vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle, ne connaissait guère de villes. Par comparaison à la Flandre et au Brabant, la ville, en Hollande, est un phénomène assez tardif. Dans le traité, conclu en 1206, entre Guillaume de Hollande et Louis, comte de Loos, il est stipulé que Guillaume se dirigera à Dordrecht, Vlaardingen, Leiden et Haarlem pour inciter les hommes des environs de ces *villae* à rendre, dans ces mêmes villes, hommage et foi au comte de Loos <sup>(1)</sup>. Ce sont évidemment, à ce moment-là, les seules agglomérations qui revêtent un caractère plus ou moins urbain. Et encore faut-il dire que Dordrecht seul a une vraie importance économique et militaire. L'existence d'une fraternité ou hanse de drapiers y est attestée dans une charte comtale

(1) L. Ph. C. VAN DEN BERGH, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland; tot het einde van het Hollandsche Huis* (2 vol., 1866, 1873), I, n° 206, § 11.

de 1200 (?), et le fait que le comte de Hollande doit reconnaître la suzeraineté féodale du duc de Brabant à l'égard de Dordrecht est également révélateur de l'importance économique et militaire de cette ville. C'est à cause de cette importance que, en 1220, le comte Guillaume I<sup>er</sup> donne en dot à sa femme, Marie de Brabant, la ville de Dordrecht. Les autres *villae*, mentionnées dans le traité avec le comte de Looz, Vlaardingén, Leiden et Haarlem, on saurait les qualifier de petites agglomérations, ayant un marché régional, un peu d'industrie, et une population de paysans et de pêcheurs, fonctionnant peut-être comme centre domanial d'une *villa* comtale. Leiden possédait un château fort du comte, avec un châtelain. Il est probable que, en Zélande, Middelburg est sorti du stade rural. Vers 1200 des échevins y sont attestés, qui figurent comme témoins dans une charte comtale de l'an 1211 en faveur de l'abbaye d'Echternach (?).

\*  
\* \*

Dès le règne de Guillaume I<sup>er</sup> (1203-1222) nous voyons que les comtes prennent un intérêt toujours croissant au phénomène urbain. En 1213 Guillaume accorde une charte-loi à Geertruidenberg, centre commercial liant Dordrecht au duché de Brabant. Il faut situer cette initiative dans le cadre d'un gros effort d'endiguer et de mettre en valeur le « Grote Waard », région entre Dordrecht et le Brabant, dont le comte entend faire de Geertruidenberg le centre administratif et économique. En 1217 le comte de Hollande et la comtesse de Flandre confirment, en y apposant leurs sceaux, la mise par écrit du droit de Middelburg, servant de modèle à mainte autre ville de Zélande, tandis que, vers 1220, le comte Guillaume accorde une charte-loi à Dordrecht.

C'est surtout pendant le règne de Guillaume II que le gouvernement comtal poursuit une politique très active à l'égard des villes, sans doute sous l'influence de la Flandre et du Brabant. Des chartes ont été octroyées à de petites agglomérations, modestes centres agraires et commerciaux, tels que Haarlem (1245), Delft (1246), 's-Gravenzande (1246), Alkmaar (1254). Le comte a voulu favoriser le développement

(<sup>2</sup>) J. F. NIERMEYER, *Bronnen voor de economische geschiedenis van het Beneden-Maasgebied*, I, 1104-1399 (1968, Rijks Geschiedkundige Publicatiën, Grote Serie, n° 127), n° 11 (= VAN DEN BERGH, I, n° 181).

(<sup>3</sup>) C. WAMPACH, *Geschichte der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter* (1929-1939), I, n° 229.

de ces petits centres au moyen d'une charte-modèle, empruntée au statut de Bois-le-Duc. En Zélande, le comte accorde à la ville de Zierikzee une charte municipale qui, dans ses grands traits, dérive de celle de Middelburg (1248), tandis que la charte de Middelburg elle-même est confirmée et étendue (1254). Dordrecht aussi obtient une confirmation de sa charte-loi de l'an 1220 (1252). La ligne de conduite se poursuit sous Florent V, qui accorde une charte-loi à Leiden (1266) et de nombreux privilèges d'ordre administratif, judiciaire, militaire et économique à Schiedam, Rotterdam, Gouda, Vlaardingen, Haarlem, Geertruidenberg, Beverwijk, et surtout à Dordrecht.

Il y a lieu de mettre en relief ici les exemptions de tonlieu que les comtes ont accordées aux bourgeois de la plupart des villes : Gorinchem (1203, 1222, 1282, 1290), Dordrecht (1250, 1284), Haarlem (1245, 1290), Delft (1246, 1266, 1267, 1276), Vlaardingen (1273), Schiedam (1273, 1274, 1281), Gouda (1282), Medemblik (1289), Zierikzee (1290, 1297), Leiden (1266, 1290), Rotterdam (1299). En se privant d'une partie de ses revenus, il donne cependant un appui très fort aux activités commerciales des villes, dont il profite de manière indirecte : aide financière, militaire, politique.

Il en profite, d'ailleurs, d'une autre façon, assez curieuse. A plusieurs reprises on voit le comte disposer des revenus qu'il tirait de ses villes, en faveur d'une abbaye, d'un membre de sa famille, d'un vassal, de quelques bourgeois. C'est ainsi que, en 1232, le comte Florent IV confirme la donation à l'abbaye de Rijnsburg d'une rente de 5 livres, assignée sur les revenus de l'office des transports de denrées à l'intérieur de la ville de Dordrecht (*in officio de Dordreg, quod in vulgari vocatur scrotambacht*) (\*). En 1266 Florent V ordonne aux bourgeois d'Alkmaar, qui lui doivent annuellement 5 livres, de remettre 2 livres à l'abbaye d'Egmond (\*). Ou bien, en nous limitant à ces quelques exemples, le comte Guillaume II, en 1248, vend à deux bourgeois de Zierikzee la halle à viande de cette ville (\*). Tout cela est révélateur des relations assez compliquées entre le comte et les villes. Il paraît que les villes, et surtout Dordrecht, sont prêtes à aider le comte, quand il rencontre des difficultés d'ordre financier. A partir de l'an 1280 le comte Florent V se lance sur des

(\*) VAN DEN BERGH, I, n° 342 ; cf. J. L. VAN DALEN, *Oorkonden en Regesten betreffende de stad Dordrecht en hare naaste omgeving tijdens het grafelijke huis van Holland, 1006-1299*, dans *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap* 33 (1912), n° 16.

(\*) VAN DEN BERGH, II, n° 142.

(\*) VAN DEN BERGH, I, n° 459.

entreprises de grande allure : c'est la guerre de la Frise occidentale, d'Utrecht, de Zélande. Les finances nécessaires à ces exploits, il se les procure entre autres en contractant des emprunts chez des banquiers ou des commerçants, et, dans ces cas, les bourgeois de Haarlem (7), mais surtout ceux de Dordrecht (8) sont priés de donner un cautionnement. En 1292 ce sont les villes de Dordrecht, Middelburg, Zierikzee, Delft, Leiden, Haarlem, donc les principales villes du comté, qui se portent garantes d'un emprunt de 12 000 livres hollandaises que le comte a contracté chez le banquier d'Utrecht, Lambert de Vries (9). C'est plus qu'une aide financière, c'est la participation au gouvernement du comté, dont on voit, d'ailleurs, en 1276, le premier exemple. A ce moment le comte s'efforce d'attirer vers les régions de la Merwede les commerçants des villes de l'IJssel, en leur offrant des exemptions de tonlieu. Or, la charte qu'on a dressée à cet effet porte les sceaux des villes de Dordrecht, Haarlem, Middelburg, Zierikzee et Westkapelle, qui par là donnent leur consentement à un acte comtal profitable à eux-mêmes (10). La collaboration entre le prince et les communautés urbaines que nous venons d'esquisser, porte ses beaux fruits dans les temps difficiles qui suivent le meurtre du comte Florent V en 1296. Les villes de Dordrecht et de Zierikzee assument la responsabilité politique et s'efforcent de garantir l'ordre et la paix en s'adressant au roi d'Angleterre et en lui demandant d'envoyer en Hollande l'héritier de la couronne comtale (11). Et ce sont les villes de Dordrecht, Middelburg, Zierikzee, Leiden, Delft, Haarlem, Alkmaar et Geertruidenberg qui, en octobre 1299, approuvent la transmission par le jeune comte Jean I<sup>er</sup> à son oncle, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, des pouvoirs comtaux de Hollande. Comme en 1127 en Flandre, la crise politique en Hollande à la suite du meurtre de Florent V met en évidence les puissances qui exercent une influence sur les destinées du comté. A côté de la noblesse vassalique les villes

(7) VAN DEN BERGH, II, n° 403.

(8) VAN DALEN, n°s 59, 60 ; VAN DEN BERGH, II, n° 452 ; VAN DALEN, n°s 62, 63 ; J. DE FREMERY, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland tot het einde van het Hollandsche Huis, supplement* (1901), n° 238 ; VAN DALEN, n° 104 ; VAN DEN BERGH, II, n° 730 ; VAN DALEN, n° 113 ; DE FREMERY, n° 263 ; VAN DALEN, n°s 142, 146 ; DE FREMERY, n° 308 ; VAN DALEN, n° 154.

(9) VAN DALEN, n° 127.

(10) VAN DEN BERGH, II, n° 321 bis.

(11) Voir la lettre du roi Edouard I<sup>er</sup>, 16 sept. 1296 (VAN DEN BERGH, II, n° 961). Voir aussi une lettre inédite de la ville de Zierikzee, Publ. Rec. Office, Londres, Anc. Corresp. 21/99. Je tiens à remercier M. J. G. Kruisheer qui m'a signalé l'existence de cette lettre.



participent au gouvernement. C'est dire qu'on voit naître en Hollande, vers le début du XIV<sup>e</sup> siècle, un pays organisé par des états, dirigé par un *dominus terrae* qui de plus en plus entre en collaboration avec les membres de son pays. De cette structure politique, qui aura son plein développement aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, il faut en partie chercher les origines dans la collaboration politique et financière qui s'est élaborée entre le comte et les villes pendant le XIII<sup>e</sup> siècle.

## II

C'est également dans le domaine des relations juridiques et institutionnelles que se dessine une conception nouvelle, non féodale de l'autorité du comte. Celui-ci a affaire maintenant, non plus à des individus, mais à des communautés, des collectivités de personnes. L'on sait que ces relations ont été définies dans les chartes-lois que, précisément au XIII<sup>e</sup> siècle, les comtes de Hollande ont accordées à un grand nombre de villes, comme nous l'avons déjà démontré. Tâchons donc, à l'aide d'un aperçu général de ces chartes-lois, de saisir la nature des relations entre prince et villes.

Fait remarquable, ces chartes-lois contiennent souvent des stipulations qui trahissent une mentalité toujours féodale. Dans les chartes de Geertruidenberg (1213), Haarlem (1245), Delft (1246), 's-Gravenzande (1246), Alkmaar (1254) et Leiden (1266) le comte accorde une exemption de toute exaction ou taille, ce qui ne l'empêche pas de se réserver des aides dans les cas où les vassaux sont également tenus à donner leur appui financier. Ce sont les cas féodaux : mariage du comte ou de ses fils et filles, adoubement du comte ou de son fils, départ du comte pour se rendre auprès de son seigneur, paiement de la rançon du comte prisonnier. Ou bien, le nouveau bourgeois est tenu de prêter un serment de fidélité au comte (Haarlem 1245, Delft 1246). En matière de foi et aide financière ce sont donc des notions féodales qui s'imposent. Pour le reste, les chartes traduisent une autre mentalité : on y voit, non pas le seigneur féodal, mais le prince, qui, se basant sur un *dominium* de toute autre nature, accorde à des communautés urbaines toutes sortes de privilèges, concernant le droit pénal et civil, la procédure, l'administration, le commerce, la fiscalité. Il est vrai que ces chartes, comme l'a justement fait observer M. Gilissen, ne renferment pas tout le droit urbain ; elles se bornent à formuler quelques principes essentiels, ou bien à trancher des cas spé-

ciaux. Il est également vrai que ce n'est souvent qu'en apparence que les chartes sont des concessions unilatérales du seigneur en faveur de sa ville. En réalité elles confirment des coutumes déjà existantes, et leur rédaction est le plus souvent l'œuvre des deux parties : la ville et le seigneur <sup>(12)</sup>. Or, même dans ces cas les villes ont évidemment besoin d'une confirmation, d'une précision et d'une sanction que seule l'autorité du seigneur est en droit et en mesure de leur procurer. La mise par écrit, sous forme d'une charte seigneuriale, a tendance à exalter le pouvoir du prince et à souligner son haut *dominium*. Si, dans les chartes de Middelburg (1217), Dordrecht (1220), Zierikzee (1248) et Leiden (1266) et dans les chartes qui en dérivent, d'importantes clauses ont été insérées en matière du droit civil et public, il n'en reste pas moins vrai, que précisément par la concession de ces chartes le comte se porte garant de ce régime de droit, que non seulement il se réserve d'importantes attributions, comme le droit de désigner les échevins, mais que, au moyen de ses représentants il surveille l'évolution. Evidemment des conflits peuvent surgir entre des villes et le comte au sujet de l'autonomie. En général, les comtes de Hollande ont très bien réussi, pendant les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles à maintenir leurs pouvoirs sur les villes et à mettre des bornes aux autonomies.

A côté des villes dont les chartes-lois pourraient être le résultat d'une convention entre les deux parties, comte et ville, il existe en Hollande une « famille » de villes, qui ont reçu du comte, par un acte tout à fait unilatéral, une charte contenant un statut nouveau. Nous voulons parler de la « famille » dite brabançonne, dont le plus ancien membre, Haarlem, reçut en 1245 du comte Guillaume II une charte dérivant du droit de Bois-le-Duc, charte qui servit de modèle à Delft (1246), 's-Gravenzande (1246), Alkmaar (1254) et Medemblik (1289). Ici c'est le *dominus terrae* qui, dans tous ces cas, a voulu développer des agglomérations rurales, en leur concédant un vrai statut urbain, politique qui dans la plupart des cas a très bien réussi.

On peut, en outre, signaler dans les chartes urbaines du XIII<sup>e</sup> siècle un certain nombre de stipulations qui montrent nettement le caractère moderne de l'*altum dominium* du comte et sa puissance de *dominus terrae* <sup>(13)</sup>. C'est en premier lieu l'article 46 de la charte-

<sup>(12)</sup> *La Ville, I : Institutions Administratives et Judiciaires* (1954, Recueils de la Société Jean Bodin, VI), pp. 550-554.

<sup>(13)</sup> Pour les textes que nous allons citer nous renvoyons une fois pour toutes à C. VAN DE KIEFT et J. F. NIERMEYER, *Elenchus Fontium Historiae*

loi de Middelburg de 1217, qui défend expressément aux bourgeois d'accepter un autre seigneur laïc que le comte, article que l'on trouve également dans la charte de Zierikzee de 1248 (art. 54), qui dérive de celle de Middelburg. Il n'est pas étonnant que ce seigneur unique accorde un sauf-conduit aux mêmes bourgeois de Middelburg (1217, art. 1 ; 1254, art. 1) et de Zierikzee (1248, art. 1), et qu'il garantit une paix aux bourgeois et aux étrangers qui viennent à Middelburg ou à Zierikzee. La charte de Schiedam de 1270 accorde aux visiteurs des foires et marchés un sauf-conduit et une protection valables pour l'ensemble du comté <sup>(14)</sup>, tandis que dans la charte de Leiden (1266) le comte déclare prendre dans sa protection spéciale (*sub mea protectione speciali*) les bourgeois de cette ville <sup>(15)</sup>. Si l'on est tenté de voir dans cette protection des éléments féodaux, il n'en reste pas moins vrai qu'elle revêt maintenant un caractère non individuel, mais général, qu'elle est valable pour tous ceux qui font partie de la communauté urbaine.

Tout méfait commis à Middelburg au moment que le comte se trouve en Zélande sera puni d'une double amende (1217, art. 45 ; 1254, art. 91) ; c'est donc la paix du comte qui est en jeu ici, une paix non seulement personnelle, mais territoriale, qui reflète nettement la notion d'une *terra*, d'un pays. Dans les chartes de Haarlem (1245, art. 18), Delft (1246, art. 15) et les autres chartes qui en dérivent, l'écoute, en cas de démêlés, doit imposer une paix du comte, paix qui est supérieure à celle de la ville, et qui peut s'étendre à une période d'un an et un jour, susceptible d'ailleurs de prolongations. C'est dire que, à la paix de la ville, se superpose celle du comte, défenseur de l'ordre et de la paix du pays. On comprend facilement que le comte se réserve le droit de terminer les cas que l'écoute et les échevins sont incapables de trancher ; il possède ce qu'en anglais on appelle une « reserve of justice ». C'est ce qui est stipulé dans les chartes de Middelburg (1217, art. 28) et de Zierikzee (1248, art. 34) ; on a ajouté que le comte, dans ces cas, procède par la voie de la « vérité », c'est-à-dire par l'*inquisitio*, procédure réservée en principe, dès les temps carolingiens, au roi seul. Les bourgeois qui,

*Urbanae*, I (1967), où nous avons présenté, pp. 407-504, un *Recueil de textes d'histoire urbaine néerlandaise des origines au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*. C'est à tort que nous avons indiqué, p. 485, comme date de la charte-loi de Zierikzee l'an 1227 ; il faut lire : 1248. Les chartes-lois qui ne sont pas éditées dans ce recueil, on les trouve dans VAN DEN BERGH, II.

<sup>(14)</sup> VAN DEN BERGH, II, n° 199.

<sup>(15)</sup> VAN DEN BERGH, II, n° 151.

sans autorisation du commun de la ville de Middelburg ou de Zierikzee, vont entreprendre des activités armées, doivent avant de pouvoir rentrer dans la ville implorer la grâce du comte, dont on a évidemment enfreint la paix (Middelburg, 1217, art. 11 ; 1254, art. 34 ; Zierikzee, 1248, art. 15).

Les textes que nous venons de citer mettent en relief les prérogatives du seigneur en tant que protecteur de ses sujets, défenseur de la paix et de l'ordre, et haut justicier. Il y a plus. L'on sait qu'un des éléments les plus importants des autonomies urbaines est le droit de légiférer au moyen des statuts urbains. Cette autonomie législative a toutefois besoin d'un consentement exprès du comte, qui ou bien se réserve une participation à la législation, ou bien fait stipuler en substance que les statuts urbains ne doivent pas aller à l'encontre de ses droits et intérêts. C'est ainsi que dans la charte-loi de Dordrecht de l'an 1220, qui a été confirmée en 1252, le comte accorde à l'écoute, les échevins et les conseillers de la ville le droit d'établir des statuts (*electionem juris facere*, ce qui veut dire : faire des « keuren ») *salvo jure nostro*. Dans les chartes de Haarlem (1245, art. 69), d'Alkmaar (1254, art. 51) et de Delft (1246, art. 54) les bourgeois obtiennent le même privilège, *mea jurisdictione mihi in hoc reservata* (Haarlem et Alkmaar) ou *ita quod in prejudicium mei juris non redundet* (Delft). Les mêmes privilèges se rencontrent dans les chartes-lois de Zierikzee (1248, art. 66), de Leiden (1266) et de Schiedam (1275, charte accordée par Aleidis, soeur de Guillaume II). A Zierikzee les échevins sont obligés d'obtenir le consentement du bailli du comte en établissant des statuts, et à Schiedam le comte a le droit de les révoquer.

Il y a, en dernier lieu, un domaine où l'on voit le comte intervenir en *dominus terrae*. C'est le domaine du statut juridique des personnes, de la liberté et de la non-liberté. On peut dire qu'en général le fameux adage « *Stadtluft macht frei* » est valable pour les villes du comté de Hollande : du point de vue juridique les bourgeois étaient libres. C'est toutefois le comte qui, dans quelques chartes-lois, accorde ce privilège de la liberté. Ainsi, à Dordrecht (1220 et 1252, art. 12) le comte déclare que chacun, de quelle condition qu'il soit, sera libre après un séjour dans la ville d'un an et un jour, à moins qu'il ne soit révoqué par son seigneur avant l'expiration de ce délai. La même stipulation se trouve dans la charte de Schoonhoven (1280). A Haarlem (1245, art. 59) et Alkmaar (1254, art. 47) le comte ne fait aucune réserve : *postquam aliquis factus fuerit oppidanus, nulli tenebitur esse*

*servilis, sed secundum jura oppidi libertate perfruetur.* Et c'est déjà en 1213 que le comte Guillaume I<sup>er</sup> accorde aux bourgeois de Geertruidenberg, de quelque condition qu'ils soient, le droit de léguer leur héritage au plus proche parent en ligne directe, ce qui revient à dire que le comte a aboli le droit de la mainmorte (« keurmede »), qui pesait sur les non-libres. Le fait que le comte intervient ici dans le statut juridique de personnes qui ne sont pas ses propres dépendants, mais ses sujets, est une fois de plus révélateur de son autorité de *dominus terrae*.

La preuve que les bourgeois du XIII<sup>e</sup> siècle se sont fait une idée exacte de cette nouvelle autorité du comte et des relations qu'il entretenait avec les communautés autonomes des villes, réside dans un texte provenant de la ville de Dordrecht. Il s'agit d'une charte émanant du bailli de la Hollande méridionale et de la ville de Dordrecht de l'an 1266 (16). Il y est dit en substance que le bailli et l'écoute, les échevins et les conseillers de Dordrecht se sont réunis en conseil et ont discuté le droit du *dominus terre* et du *honor ville* (*in consilio consedentes de jure domini terre et honore ville tractatum habuerunt*). Voulant garder la foi envers leur seigneur (*volentes fidelitatem quam tenentur domino suo observare*) ils interdisent aux bourgeois d'abuser de leur exemption du tonlieu et par là de nuire aux droits du *dominus terre* (*ita dominum terre jure suo defraudare*). Le contrevenant paie une amende, perd son droit de bourgeoisie pendant un an, tandis que les biens qu'il a fraudés sont confisqués au profit du comte. Si toutefois le contrevenant est un pauvre, qui ne possède pas de biens, il sera dans la grâce du *dominus terre* (*transmittetur personaliter sub gratia domini terre*). Texte clair entre tous. Les notions de *dominus terre*, des droits de ce seigneur, de la grâce, avec laquelle il fixe à son gré la punition, mais aussi la notion de *honor ville*, terme qu'il faut traduire par « statut protégé de la ville », tout est là dans ce précieux texte, qui, notons-le bien, date du troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il faut conclure. Un des phénomènes les plus intéressants de l'histoire des comtés et duchés de la Basse-Lotharingie est la formation de ce qu'on appelle les principautés territoriales. A l'origine de l'évolution, un comte exerçant à son propre profit des pouvoirs amalgamés et de nature publique, privée et féodale. A la fin, un prince assumant certaines responsabilités envers son pays et ses sujets, un *dominus terrae*, haut justicier, protecteur et défenseur de l'ordre et de

(16) J. F. NIEMMEYER, n° 64 (= VAN DEN BERGH, II, n° 132).

la paix, qui entre en collaboration non seulement avec ses vassaux, mais également avec des communautés urbaines et rurales. Dans la Hollande, comme dans les autres principautés, de multiples forces ont influencé l'évolution. Cependant, nous espérons avoir démontré que, en ce qui concerne la Hollande, c'est le XIII<sup>e</sup> siècle qui est la période décisive de cette évolution et que c'est dans les milieux des bourgeois et dans le jeu des relations politiques, économiques, financières, judiciaires et institutionnelles entre le comte et ses villes que s'est élaborée et précisée la notion du *dominus terrae*.

### Discussion

*Des interventions furent faites par M. Arnould qui se fit préciser la distinction entre villes comtales et celles qui ne faisaient pas partie du domaine princier et qui souleva le problème de la définition des interventions du comte selon ces catégories de villes ; par M. de Sturler qui aborda notamment la question des villes de Zélande et des rapports entre le comté de ce nom et celui de Hollande ; par M<sup>me</sup> Dickstein-Bernard sur le caractère éventuellement onéreux de l'obtention de privilèges par les villes hollandaises ; de M<sup>me</sup> Smolar-Meynart sur les procédures en matière de jugement des bourgeois et sur les cas de justice réservés à la juridiction comtale.*

## Le domaine des comtes de Hainaut du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle

par

M. BRUWIER,

Professeur au Centre Universitaire de Mons

En commençant mon exposé, mon premier soin sera de délimiter le sujet que je vais présenter. Les termes « domaine comtal » n'existaient évidemment pas à l'époque étudiée. Il n'y a guère d'équivoque pour les historiens et, tout en ayant une résonance territoriale, le mot « domaine » a une signification plus précise et plus large à la fois. Il s'agit des biens et des revenus qui ont permis aux princes de « vivre » avant l'apparition de l'impôt au sens moderne du terme et, sous le vocable de domaine, cet ensemble s'est maintenu aux côtés de ce dernier jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

On sait qu'en Hainaut, l'impôt public s'est implanté dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et l'on distingue ce type de revenus « extraordinaires » des revenus « ordinaires » antérieurs. Parmi ceux-ci, le dénombrement général composé entre 1265 et 1286 <sup>(1)</sup> ne fait aucune distinction : son titre, c'est *li valeurs*, la plupart des revenus y étant relevés avec précision ; d'autres, comme ceux qui proviennent de la levée d'un tonlieu, de l'exercice de la justice ou des droits pesant sur les personnes ne faisant l'objet que de quelques évaluations forfaitaires. Un document extrêmement précieux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup> montre que l'*erytaige* formait dès cette époque une entité administrativement différente des revenus de la justice et des mortemains. Il est certain que ce sont là deux types de revenus

<sup>(1)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, 2 vol., Mons, 1873-1875.

<sup>(2)</sup> Archives du Nord à Lille, Chambre des Comptes, B 3268.

différents (\*) : les premiers étant des revenus réguliers dénommés en conséquence ordinaires, les autres des revenus pour lesquels je proposerais le qualificatif de « casuels » plutôt qu' « extraordinaires ».

Dans la documentation ancienne, la nature juridique des revenus ne constitue pas un critère de différenciation. Les premières lignes du dénombrement des biens de Sainte-Waudru de Mons rédigé vers 1194, peut-être par Gislebert, chancelier comtal et prévôt du chapitre, ou du moins dans des milieux proches de la chancellerie comtale illustrent bien la pensée des gens de cette époque : « Redditus et bona juraque ecclesie nostrae » (\*).

Des revenus, des biens, des droits c'est ce qui constitue, suivant une expression de Ferdinand Lot (\*\*) pour désigner le domaine royal français « la face matérielle du pouvoir », sa base économique. C'est dans ce sens que je voudrais traiter du domaine des comtes de Hainaut du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle. Pourquoi ces termini ? Parce que le comté s'est formé au x<sup>e</sup> siècle ; parce que l'on dispose pour la fin du xiii<sup>e</sup> siècle de sources abondantes. En effet nous sommes tributaires du type de documentation conservé. Or, l'organisation de la chancellerie comtale hennuyère date des années 1178-1180 (\*\*). Donc, pour l'époque antérieure, nous ne disposons essentiellement que d'actes diplomatiques rédigés dans des institutions ecclésiastiques à l'intention de celles-ci. Mais le Hainaut a eu la bonne fortune d'avoir au xii<sup>e</sup> siècle un chroniqueur bien informé, surtout en ce qui concerne l'histoire comtale, Gislebert de Mons. Son témoignage sur le xi<sup>e</sup> siècle peut aussi être pris en considération ; on peut le confronter avec quelques sources diplomatiques, dont plusieurs diplômes impériaux. Plus on remonte dans le temps, plus les sources directes sont rares. Comme les comtes des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles ont été mêlés à la grande politique de leur temps, quelques sources narratives contiennent des

(\*) A. VERHULST, *L'organisation financière du comté de Flandre, du duché de Normandie et du domaine royal français*, dans *L'impôt dans le cadre de la ville et de l'Etat*, colloque, 1964, Pro civitate, Bruxelles, 1966, p. 31, distingue « revenus réguliers » et « revenus extraordinaires ».

(\*) M. BRUWIER et M. GYSSELING, *Les revenus, les biens et les droits de Sainte-Waudru de Mons à la fin du xii<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. C, XXI, 1956, p. 282.

(\*) F. LOT, *Le domaine royal des premiers Capétiens*, dans *Journal des Savants*, 1938, p. 12.

(\*) En écrivant « nous ignorons s'il y a eu une chancellerie avant le règne de Baudouin V », M. Vercauteren indique comme terminus a quo 1172. Cf. *Note sur Gislebert de Mons, rédacteur de chartes*, dans *Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. 62, 1954, p. 250.



données intéressantes ; leur interprétation est parfois difficile. En réalité, il faut partir d'une documentation plus récente, plus sûre et risquer avec prudence des hypothèses. En effet, si l'histoire du Hainaut des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles est assez mal connue et le restera à cause des lacunes de la documentation, on peut se fonder sur des sources solides à partir du xii<sup>e</sup> siècle, encore que de nombreux aspects de la gestion, surtout du domaine soient peu éclairés. Au xiii<sup>e</sup> siècle, les actes diplomatiques se multiplient en raison des progrès de l'administration. La pratique de la procédure d'enquête suscita la rédaction de procès-verbaux riches en enseignements sur les droits et les revenus des comtes. Le cartulaire des *rentes et cens*, le polyptyque bien connu, composé entre 1265 et 1286 est à placer hors pair de même que les premiers comptes de la fin du siècle. Il s'agit plus exactement des plus anciens comptes conservés, et, en premier, d'un registre qui permet une vue d'ensemble chiffrée des finances comtales de 1295 à 1304 et qui peut être complété par un compte partiel de dépenses de 1298-1299 (\*). Un de ces documents aurait pu, à lui seul, faire l'objet d'une communication de même que la politique domaniale, soit au xii<sup>e</sup>, soit au xiii<sup>e</sup> siècle.

En effet, l'histoire du domaine des comtes de Hainaut peut être subdivisée chronologiquement en 4 parties, chacune d'elles ayant des caractères différents qui lui confèrent une originalité propre. Dans la première partie, j'indiquerai comment, à mon sens, les Regnier se sont taillé un domaine en Hainaut. L'étude du xi<sup>e</sup> siècle — de 1051 à 1125 — est centrée sur la politique de Richilde et de son fils Baudouin II qui ont rencontré de grandes difficultés à l'extérieur comme à l'intérieur du comté. Au contraire, Baudouin IV dit le Bâtisseur et son fils Baudouin V — de 1125 à 1195 — ont brillamment réussi dans leurs entreprises alors que le xiii<sup>e</sup> siècle a commencé par le départ du comte Baudouin VI pour la iv<sup>e</sup> croisade et par sa disparition, donc par le gouvernement de sa fille Jeanne, encore une enfant et qu'il a été troublé, dans la suite, par la célèbre querelle des d'Avesnes et des Dampierre. Si l'histoire politique et notamment les hasards de la vie politique donnent un rythme et une allure particulière à l'histoire du domaine comtal, ces césures ne conviennent ni pour l'analyse des institutions ni pour celle de l'économie. Par exemple l'étude de M. L. Genicot sur la *curia* de Hainaut montre

(\*) Archives du Nord, Lille, Chambre des Comptes, B 3268.

(\*) Archives de l'Etat de Mons, Trésorerie des Comtes de Hainaut, Recueil n° 45.

qu'elle existait avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et qu'il s'en dégagait un conseil plus réduit ; celui-ci, on le retrouve au XII<sup>e</sup> siècle autour de Baudouin V (\*) et en 1299 pour l'audition des comptes du receveur de Hainaut.

De même, l'histoire des baillis dont l'activité s'est développée puis précisée au XIII<sup>e</sup> siècle remonte au XII<sup>e</sup> siècle (10). Sur le plan économique, on note à Valenciennes dès le XI<sup>e</sup> siècle un essor urbain dont les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont vu l'épanouissement et dans les campagnes hennuyères, les défrichements se situent à la fois au XI<sup>e</sup>, au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois la politique comtale en matière domaniale qui forme l'essentiel du sujet suffit à en justifier la présentation.

\*  
\*\*

Il est très vraisemblable que Regnier II, le père du duc Gislebert avait reçu dès 925 le comté de Hainaut. Son fils Regnier III exilé après 957 par l'archevêque Brunon à la suite de la révolte des grands lotharingiens contre l'Empereur fut remplacé à Mons et à Valenciennes par des fidèles de la cause impériale. A la fin du X<sup>e</sup> siècle, ses fils retrouvèrent leurs dignités en Lotharingie et Regnier IV semble être à la tête du comté de Mons entre la marche de Valenciennes tenue par le comte Arnould et la marche d'Eenaeme, par Herman de Verdun. Grâce au mariage de Regnier V avec la fille de ce dernier et après un échange avec le comte de Flandre qui avait obtenu Valenciennes à la mort d'Arnould, la formation territoriale du comté était presque achevée. L'Ostrevant restait à acquérir (11). Le comté de Mons s'était accru au sud-ouest de la marche de Valenciennes, et au nord du Comté de Chièvres, qui faisait auparavant partie du *pagus* de Brabant (12). Dans des circonstances mal connues, les comtes de Hainaut profitèrent aussi du démembrement du *pagus* de Lomme et s'installèrent

(9) L. GENICOT, *Le premier siècle de la « Curia » de Hainaut (1069 env. 1195)*, dans *Le Moyen Age*, t. LIII, 1947, pp. 39-60.

(10) M. BRUWIER, *Baillis et prévôts du Hainaut du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etat*, t. III, 1952, pp. 93-124.

(11) Cf. entre autres, H. FRANZ REINOLD, *Die Marken Valenciennes, Eername und Antwerpen*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. X, 1940, pp. 229-279 ; J. DHONDT, *Note critique sur les comtes de Hainaut au X<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 59, 1945, pp. 139-143 ; et J. DELCAMBRE, *L'Ostrevant du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Le Moyen Age*, 1927, pp. 241-279, et les documents cités par ces auteurs.

(12) Cf. F. L. GANSHOF, *Les origines de la Flandre impériale*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 46, 1942-1943.

dans les régions de Chimay et de Beaumont. On sait exactement comment ils obtinrent Couvin. Vers 996, Regnier IV a épousé une fille d'Hugues Capet, Hedwige : ce mariage est bien dans la ligne générale de la politique de sa famille qui a fréquemment recherché l'alliance du roi de France. En dot, Hedwige a reçu un ensemble de domaines sis dans le *pagus* de Lomme et qui avaient appartenu à Saint-Germain des Prés : Couvin, Frasnès, Nîmes, etc..., plus de 13 000 hectares qui constituèrent l'alleu de Couvin vendu à l'évêque de Liège Otbert un siècle plus tard <sup>(13)</sup>. Sinon, les sources du x<sup>e</sup> siècle montrent les Regnier en possession en Hainaut de *castra*, de châteaux forts dont il est question dans les opérations militaires, ces châteaux étant certainement Mons et Valenciennes et un certain *Bussud* que l'on a traduit soit par Boussu à l'ouest de Mons, soit par Bousoit à l'est de cette ville <sup>(14)</sup>. Les textes permettent, par ailleurs, de voir dans Valenciennes un fief <sup>(15)</sup>. Pour ce qui est des comtes impériaux, on les voit aussi à Mons et à Valenciennes : un diplôme de 965 d'Otton I<sup>er</sup> cite explicitement une terre tenue *in beneficio* à Villers-Saint-Ghislain par le duc Godefroid <sup>(16)</sup>. Or, il faut savoir que le domaine primitif de Villers-Saint-Ghislain était limitrophe du fisc des Estinnes qui formera aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles le principal ensemble de biens fonciers des comtes de Hainaut dans la région. Quant au château fort de Mons, il faisait partie au x<sup>e</sup> siècle des propriétés de l'abbaye de Sainte-Waudru ; des textes postérieurs montrent que le comte payait à celle-ci un cens de 5 sous pour le site lui-même <sup>(17)</sup>. Les relations des comtes du x<sup>e</sup> siècle avec les abbayes hennuyères sont éclairées par les plaintes des moines de Lobbes et de Saint-Ghislain qui dénoncent les spoliations dont ils auraient été la victime. La situation se complique parce que, à Lobbes, Regnier III a détenu quelque temps très légalement l'abbatîat laïque et l'on admet généralement qu'en 931 Regnier III avait installé le réformateur Gérard de Brogne à Saint-Ghislain <sup>(18)</sup>. Cette immixtion des laïques dans la vie

<sup>(13)</sup> Sur le mariage, cf. Ch. PFISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, pp. LXV, 87, 374 ; et un acte de Philippe I<sup>er</sup> de 1061, *id.* ; M. PROU, *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>...*, Paris, 1908, p. 40.

<sup>(14)</sup> Cf. notamment G. KURTH, *Notger de Liège*, 1905, p. 58, note 2.

<sup>(15)</sup> Cf. C. LAYS, *La mort d'Arnoul de Valenciennes et l'inféodation de Valenciennes à Baudouin IV comte de Flandre*, dans *Le Moyen Age*, 1948, pp. 57-75.

<sup>(16)</sup> Ed. M.G.H., *DD regum et imperatorum*, t. I, n<sup>o</sup> 291, p. 408.

<sup>(17)</sup> Cf. entre autres M. BRUWIER et M. GYSSELING, *op. cit.*, p. 299.

<sup>(18)</sup> Cf. notamment E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. I, 2<sup>e</sup> éd., p. 228, et t. II, 2<sup>e</sup> éd., pp. 145-146, et les sources indiquées.

religieuse est un phénomène bien connu du x<sup>e</sup> siècle. Aussi peut-on adopter la version que donne Gislebert dans sa chronique de l'acquisition par les comtes — sans doute, par les Regnier — de l'abbatîat laïque de Sainte-Waudru de Mons <sup>(19)</sup>. Il en a été vraisemblablement de même pour l'avouerie des moniales de Sainte-Aldegonde de Maubeuge <sup>(20)</sup>.

Saint-Landelin de Crespin et Saint-Pierre d'Hautmont ont-ils également fait partie du patrimoine ecclésiastique des comtes ? Il s'agirait là d'une intervention momentanée comparable à leur intrusion dans les biens de Lobbes et de Saint-Ghislain.

Contrairement à ce qu'on a avancé naguère, les Regnier ne semblent pas avoir possédé de biens patrimoniaux en Hainaut. L'article que M<sup>me</sup> Claire Bernard a publié en 1957 dans « Le Moyen Age » sur leurs biens dans les Ardennes était plutôt l'hypothèse qu'ils seraient originaires de l'Est de la Lotharingie.

En Hainaut, ils ont reçu la charge comtale de l'Empereur et, avec cette charge, un certain nombre de fîcs dont Les Estînes, Valenciennes, peut-être Bavay. Fort de cette autorité légale et de leur puissance réelle qui débordait d'ailleurs les limites du Hainaut, ils ont réussi à s'immiscer dans les biens ecclésiastiques, en particulier dans ceux de Sainte-Waudru de Mons et de Sainte-Aldegonde de Maubeuge qui, de leur côté, profitaient de leur protection efficace. L'abbatîat laïque de Sainte-Waudru leur valut des droits et des revenus à Mons et dans la vallée de la Haine, à Hal en plein *pagus* de Brabant, l'avouerie de Sainte-Aldegonde, dans la vallée de la Sambre et dans la région de Beaumont qui faisait partie de l'ancien *pagus* de Lomme. De cette façon, Hal et Beaumont devinrent hennuyers. Par contre, les comtes du xi<sup>e</sup> siècle ne détenaient rien sinon des droits publics dans l'ancien comté de Chièvres et dans la partie du comté de Hal située entre la forêt de Broqueroie — limite nord du comté de Mons — et cette localité. A ce titre, ils intervinrent en vertu du droit de patronage à Saint-Vincent de Soignies <sup>(21)</sup> et à Sainte-Marie de Condé, mais ni d'un côté, ni de l'autre ils ne tirèrent d'avantages matériels directs de leurs interventions.

<sup>(19)</sup> *La chronique de Gislebert de Mons, id.*, par L. VANDERKINDERE, 1904, pp. 21-23.

<sup>(20)</sup> Sur Sainte-Aldegonde, cf. P. BONENFANT, *Note critique sur le prétendu testament de sainte Aldegonde*, dans *B.C.R.H.*, t. 98, 1934, pp. 219-238.

<sup>(21)</sup> Cf. J. NAZET, *La transformation d'abbayes en chapitres à la fin de l'époque carolingienne : le cas de Saint-Vincent de Soignies*, dans *Revue du Nord*, t. XLIX, 1967, pp. 257-280.

De 1051, accession au pouvoir en Hainaut du comte de Flandre Baudouin VI — I en Hainaut — à 1127, date de la majorité de son arrière-petit-fils Baudouin IV, le domaine comtal s'est, à première vue, profondément modifié. En effet, la lutte de Richilde contre Robert le Frison pour récupérer le riche héritage flamand l'a amenée à vendre ses *alleux* à l'évêque de Liège, Théoduin en 1071 <sup>(22)</sup>. On sait que l'empereur Henri IV a concédé, de son côté, à celui-ci les fiefs hennuyers à savoir « les châteaux de Mons et de Beaumont, la marche de Valenciennes, les abbayes de Sainte-Waudru, de Sainte-Aldegonde avec leurs prévôtés, l'abbaye de Saint-Ghislain, l'abbaye d'Hautmont, la prévôté de Saint-Vincent (de Soignies), la prévôté de Saint-Sauve, la prévôté de Condé, la prévôté de Saint-Pierre de Leuze, la prévôté de Saint-Landelin (à Crespin), la prévôté de Saint-Jean (de Valenciennes) ainsi que tous les droits comtaux, les fiefs, les avoueries, les tonlieux, les monnaies, les forêts et tous les droits y afférant » <sup>(23)</sup>. On ne sait rien de précis sur les alleux. L'énumération des fiefs étonne car, à mon sens, les châteaux forts de Mons et de Beaumont par exemple ont été bâtis sur des alleux. Mais, il s'agit là d'une sorte de définition plus théorique que réelle du *comitatus*, des droits exercés par le comte, par délégation du ban royal.

Aucune allusion aux domaines au sens foncier du terme. Les Estinnes, ancien fisc impérial, est-il devenu un alleu ? L'ensemble, alleux et fiefs, a été inféodé par la suite à Richilde et à son fils et ce nouveau lien féodal a duré jusqu'au début du xv<sup>e</sup> siècle sans infléchir beaucoup la politique hennuyère. La somme fort élevée sans doute mais inconnue qu'a retirée Richilde de ces tractations ne lui a pas suffi et après avoir contracté des emprunts sur ses biens ardennais, elle en vendit et son fils suivit la même politique. En moins de 30 ans, ils abandonnèrent successivement Chevigny, Bras, Grupont, Mirwart, Auffe, Gesves, Marchin et, enfin, Couvin vendu en 1094 à l'évêque Otbert par Baudouin II qui avait besoin d'argent pour partir à la croisade <sup>(24)</sup>. Certes les comtes se sont défaits de leurs biens les plus éloignés, les plus difficiles à gérer. En réalité, leur trésor était perpé-

<sup>(22)</sup> Cf. F. L. GANSHOF, *Notes sur le rattachement féodal du comté de Hainaut à l'église de Liège*, dans *Miscellanea Gessleriana*, 1948, pp. 508-521.

<sup>(23)</sup> Ed. M.G.H., *DD.*, t. VI, p. 305, n° 242 ; *LL, Constitutiones*, t. I, n° 441.

<sup>(24)</sup> Cf. *Cantatorium*, C. 43, C. 49, C. 51, éd. K. HANQUET, 1906, pp. 156, 107, 121, 122-123 ; S. BORMANS et B. SCHOOLMEESTERS, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame à Huy*, dans *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> série, t. I, 1873, pp. 21, 24 ; IDEM, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert*, t. I, 1893, n° 29.

tuellement vide et leur ambitieux dessein de reconquérir le comté de Flandre dépassait leurs possibilités. Gislebert rapporte que les charges héréditaires de la curia ont été créées après 1071 et ont servi à dédommager des nobles flamands qui avaient soutenu Richilde ; d'autres, dit-il, ont reçu dans le même but des fiefs importants <sup>(25)</sup>.

Si le comte récompensait ainsi des fidélités ou s'en créait de nouvelles, ces pratiques n'en diminuaient pas moins la valeur du domaine direct. Soulignons, par exemple, que le tonlieu de Valenciennes, une source possible sans aucun doute de ce numéraire qui faisait défaut aux comtes, était en 1107 entre les mains d'une certaine Emmissa, surnommée la comtesse <sup>(26)</sup>. Le remariage de la veuve de Baudouin III décédé prématurément avec le châtelain de Valenciennes, Godefroid de Bouchain, est également un indice de la puissance des grands. Il semblerait aussi que ce fut la fidélité à Richilde des principaux seigneurs de l'Ostrevant qui fit de cette région une terre hennuyère. Bref, si le pouvoir de l'Empereur paraît s'éloigner, les princes de la fin du XI<sup>e</sup> siècle devaient tenir compte dans leur gouvernement de la force des grandes familles du comté. Une autre puissance s'affirme à cette époque, celle des églises. Les Regnier avaient arrondi leur patrimoine aux dépens des institutions religieuses ; Richilde et Baudouin II, au contraire, donnèrent à l'abbaye d'Hasnon la vaste seigneurie de Montignies-lez-Lens et contribuèrent à la fondation de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie dans un de leurs alleux <sup>(27)</sup>. Un caractère nouveau de ces domaines, c'était le plus souvent leur exonération de toute prestation ou obligation. On sent la marque de la *libertas* ecclésiastique réclamée par les réformateurs de l'époque. Il en est de même des restitutions de dîmes, détenues, disent certains textes, à l'encontre des canons <sup>(28)</sup>.

Par contre, l'essor économique dont certains signes apparaissent à Valenciennes, comme à Montignies-lez-Lens ou aux Estinnes a dû enrichir le trésor comtal. En effet, à Valenciennes, une église nouvelle a été bâtie entre 1072 et 1086 par Richilde et Baudouin II dans le

<sup>(25)</sup> GISLEBERT, *op. cit.*, c. 8, pp. 10 et 11.

<sup>(26)</sup> Acte de 1107 *id.*, C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*. Nouvelle série, 1903, n° 8.

<sup>(27)</sup> Cf. acte de 1085 pour Hasnon éd., C. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, n° 70, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, Mons, 1864, et pour Saint-Denis en Broqueroie, *ibidem*, n° 64 et 68.

<sup>(28)</sup> Cf. D. VAN OVERSTRAETEN, *Le pouillé de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans *B.C.R.H.*, t. C, XXXIII, 1967, p. 27.

*Neufbourg* au nom significatif, aux portes de l'ancien oppidum <sup>(29)</sup> et non loin des Estinnes, au début du XII<sup>e</sup> siècle, la comtesse Yolande créa dans l'ancien domaine de Waudrez, la *villa* de Binche <sup>(30)</sup>. Ce ne sont que des débuts par rapport à l'épanouissement du XII<sup>e</sup> siècle.

En commençant l'étude du XII<sup>e</sup> siècle, il faut souligner que Baudouin IV régna de 1127 à 1172 donc pendant 35 ans et son fils Baudouin V de 1172 à 1195 pendant les 23 années suivantes car ces longs règnes ont permis de mener une politique cohérente et concertée alors que, auparavant, gémit Gislebert, aucun comte de Hainaut n'avait assisté à l'adoubement d'un de ses fils ou au mariage d'une de ses filles <sup>(31)</sup>.

Si Baudouin IV, comme ses ancêtres, a commencé par réclamer l'héritage flamand au lendemain du meurtre de Charles le Bon, il tourna ses ambitions vers l'Est à la suite de son mariage avec Alix de Namur et des déboires conjugaux d'Henri l'Aveugle. L'union de son fils avec Marguerite d'Alsace en 1168 mit fin à des conflits sans résultats avec la maison de Flandre. Ces deux mariages devaient permettre à Baudouin V d'être à la fois comte de Hainaut et marquis de Namur et, alors que son fils aîné Baudouin VI hérita à la fois du Hainaut et de la Flandre, il laissa à son puîné, Philippe, le marquisat de Namur. Sans entrer dans les détails de la politique extérieure de ces deux comtes, il ne faut pas l'oublier pour comprendre le sort du domaine, à savoir *des biens, des droits et des revenus*. Globalement, on peut dire que les comtes se sont à la fois enrichis et endettés. Le fief-rente de 100 marcs de livres sterlings *magno pondo* concédé par le roi d'Angleterre Henri I<sup>er</sup> à Baudouin IV fut pour celui-ci une source intéressante de revenus et Baudouin V, dès son accession au pouvoir, prêta l'hommage traditionnel à Henri II <sup>(32)</sup>. Baudouin IV recevait aussi régulièrement du comte de Flandre 200 livres sur le tonlieu de Bapaume au terme d'un accord sur Douai ; ces 200 livres furent portées à 500 par Philippe d'Alsace qui assura 300 livres sur ce même tonlieu, comme dot, à sa sœur Marguerite <sup>(33)</sup>. Aucun docu-

<sup>(29)</sup> Cf. actes de 1086, 1119, 1147 éd. MIRAEUS FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. I., 1723, p. 268 ; et C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, 1898, pp. 107, 109, 112, 118, 120.

<sup>(30)</sup> GISLEBERT, *op. cit.*, C 40, p. 72 ; et S. GLOTZ, *Les origines de la ville de Binche*, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. 75, Mons, 1961.

<sup>(31)</sup> GISLEBERT, c. 55, p. 95.

<sup>(32)</sup> GISLEBERT, c. 69, p. 109.

<sup>(33)</sup> GISLEBERT c. 59, pp. 99-100.

ment ne permet de chiffrer l'ensemble des revenus. Toutefois, la création de villes-neuves à Ath, au Quesnoy, à Pont-sur-Sambre (l'ancienne Haindres), à Forest, peut-être à Mecquignies, d'un nouveau quartier à Mons et peut-être à Bavay n'a pu qu'améliorer les recettes comme les défrichements dont on a de nombreuses traces sans en avoir une idée complète <sup>(34)</sup>. Le 5 novembre 1161, Baudouin IV prend à cens de Saint-Sépulchre de Cambrai le moulin de Villereau où pourront se rendre les bourgeois du Quesnoy <sup>(35)</sup>. Ce contrat montre l'intérêt des comtes pour les moulins dont les recettes croissent avec l'essor de la population et des cultures. Ils semblent aussi attacher beaucoup d'importance à l'exploitation des forêts ; par exemple, Baudouin V reprit en 1179 des tractations avec l'abbé d'Hasnon que son père n'avait pu mener à bien. Il s'agissait de coupes de bois dans la forêt de Broqueroie entre les villages actuels de Maisières, Casteau et Neufvilles. Deux ans plus tard, le contrat fut renouvelé pour une autre partie de la même forêt <sup>(36)</sup>. Chacun y avait trouvé son compte. La vente du blé et du bois procurait visiblement des bénéfices intéressants. Ajoutons que les comtes étaient en possession de moulins à Mons et à Valenciennes, les agglomérations les plus peuplées. A Mons, ils avaient une halle, le tonlieu et les forages <sup>(37)</sup> et dès cette époque, des textes prouvent l'existence de winages comtaux — forme de tonlieu levée sur le transport des marchandises — l'un sur la Selle à Haspres, un autre sur la Honnelle à Marchipont, un troisième sur l'Escaut à Denain <sup>(38)</sup>. Il y en avait certainement d'autres mais on ne sait s'ils étaient perçus par les comtes ou inféodés ou morcelés de quelque manière. A Valenciennes, les droits sur l'activité commerciale étaient très fragmentés ; le wittelage y était perçu sur le mesurage du grain au milieu du siècle ; il sera supprimé par Baudouin V à la veille de sa mort à Mons, à Binche et au Quesnoy <sup>(39)</sup>. Enfin, dernier revenu directement lié à l'activité

<sup>(34)</sup> A côté de L. VERRIEST, *Comment on créait les villes-neuves au moyen âge. Le « franc bourg » ou « franche ville » d'Ath et ses bourgeois*, dans *Annales du Cercle Archéologique d'Ath*, t. 32, 1948, pp. 1 à 29, voir acte de 1167 pour Haindres éd., *Hainaut ancien*, n° 135bis, et pour Forest, Abbé POUGET, *Histoire de Forest*, 1905, pp. 44-73.

<sup>(35)</sup> Ed. Hainaut ancien, n° 132.

<sup>(36)</sup> Acte de 1179 éd., L. DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, pp. 260-261 ; et de 1181, éd. Hainaut ancien, n° 148.

<sup>(37)</sup> Cf. M. BRUWIER et M. GYSSELING, *Les revenus, les biens et les droits de Sainte-Waudru*, op. cit., p. 299.

<sup>(38)</sup> GISLEBERT, c. 66, p. 105, et c. 130, p. 196.

<sup>(39)</sup> GISLEBERT, c. 229, p. 311, et acte de 1150-1171, éd. C. DUVIVIER, *Actes...*, nouvelle série, n° 33.



économique, la monnaie : l'atelier de Valenciennes a travaillé à travers tout le siècle sans qu'on ait une idée quelconque des bénéfices (40). Quant aux prestations levées sur les personnes — mortes-mains, formariage — ou sur des communautés, comme la taille ou assise, elles firent souvent l'objet dès le XII<sup>e</sup> siècle, de réglementations particulières de même que les tarifs des droits de justice ; ces réglementations figurent fréquemment dans ce qu'on a appelé en Hainaut les « Chartes-lois ».

Bref, cela ne fait aucun doute malgré les lacunes de la documentation : le comté de Hainaut a connu au XII<sup>e</sup> siècle une prospérité qu'il est impossible de mesurer mais dont les ressources comtales ont bénéficié. Preuve en est aussi dans les acquisitions nombreuses et importantes de Baudouin IV et de Baudouin V ainsi que dans leurs constructions (41). Sans vouloir établir de chronologie précise, on peut affirmer qu'elles ont commencé à partir de 1140 surtout.

L'achat par Baudouin IV de la châtelainie de Valenciennes à Godefroid et à Berthe de Bouchain avec tout leur héritage dans l'Ostrevant et le Cambrésis a une valeur à la fois économique et politique. Il fut suivi par celui de l'alleu de Nofluz dans la forêt de Mormal où fut construit Le Quesnoy, d'une seigneurie à Ath, de l'alleu de Chimay avec son château, de la seigneurie de Rieu en Cambrésis. Des échanges de biens fonciers furent également conclus. Ces tractations préparaient l'installation de villes neuves ou la construction de châteaux forts.

L'importance des fortifications apparaît particulièrement dans l'œuvre de Baudouin IV : il améliora les défenses de Binche, de Mons, de Valenciennes, de Bouchain, éleva un donjon à Raismes et à Braine-le-Comte, un *castrum* à Ath et au Quesnoy et, enfin, la « Salle » de Valenciennes.

Son fils perfectionna cet admirable système défensif, exhaussant ici les murailles, creusant là des fossés et construisant en 1173 à Beaufort une « firmitas » à la limite des terres des seigneurs d'Avesnes. Les fortifications avaient tout autant comme but le maintien de la paix intérieure que la défense contre l'invasion. Gislebert

(40) La thèse de A. CARLIER, *L'atelier monétaire de Valenciennes*, dans *Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Actes du LXXX<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, Lille, 1955, Section arch., Paris, 1958, pp. 55-60, que l'atelier était urbain ne peut être prise en considération.

(41) Cf. J. DUGNOILLE, *Aux origines de la châtelainie et de la ville d'Ath. Quand fut construite la « Tour de Burbant » ?*, dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant*, 1965, pp. 119-137, qui dépasse le cas d'Ath.

est formel : tout détenteur de château fort doit l'hommage au comte. Baudouin IV et Baudouin V ont incendié des châteaux de rebelles. Les comtes ont d'ailleurs cherché à accroître leur vassalité : Chimay est acheté puis inféodé comme la terre de Rieu-en-Cambrésis (42). Le système du fief-rente, qui est, en soi, une hérésie a également été utilisé : il est le signe d'une économie tournée vers le numéraire. Ce sont des revenus aussi qui ont fait l'objet des donations des comtes du XII<sup>e</sup> siècle aux églises et non plus des seigneuries comme à l'époque précédente. Il est curieux de constater que Baudouin IV n'a pratiquement pas fait de fondations pieuses sinon de terres à défricher moyennant le paiement de terrages par exemple aux Prémontrés de Vicoigne (43) et que Baudouin V y a surtout pensé à la veille de sa mort (44). Malgré quelques usurpations limitées, la « liberté » des églises est généralement de plus en plus respectée, les droits d'avouerie, bien fixés et l'immunité, confirmée. Sur le plan économique, la générosité comtale a perdu de sa signification. Enfin, dès Baudouin IV, la constitution d'apanages et de dots fut un moyen pour remédier au partage pur et simple de la fortune patrimoniale, ce partage dont M. Genicot a dénoncé l'influence funeste sur le destin de tant de familles nobles (45).

En se tournant vers les dépenses de consommation, on rencontre d'abord l'admiration de Gislebert pour la magnificence de son maître Baudouin V qui, en effet, participa à de nombreux tournois, donna de grandes fêtes, voyagea beaucoup, entreprit de multiples expéditions militaires. Gislebert lui-même décrit avec précision l'intervention des grands officiers dans l'organisation de plusieurs banquets (46) et le rôle des *Ministeria Curie Hanoniensis* (47) montre la place des officiers inférieurs dans la vie courante de la cour, que ce soit à Mons ou à Valenciennes ; certains d'entre eux, pour remplir leur charge, percevaient directement des recettes domaniales qui leur étaient inféodées. A ce point de vue, la situation change quelque peu en 1171 à la mort

(42) GISLEBERT, pour Beaufort, c. 74, p. 114 ; pour Chimay et Rieu en Cambrésis, c. 41, p. 74 et c. 232, pp. 312 et 313. Sur les prétentions comtales sur les castra, GISLEBERT, c. 43, p. 75, me paraît clair.

(43) Actes de 1158 et 1174 éd., Ch. DUVIVIER, *op. cit.*, nouvelle série, n<sup>os</sup> 25 et 40.

(44) GISLEBERT, c. 228 et suiv., pp. 311 et suiv.

(45) Cf. *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge. II. Les hommes. La noblesse*, Louvain, 1960, p. 106.

(46) GISLEBERT, c. 68, p. 107.

(47) Ed. L. VANDERKINDERE, *La Chronique de Gislebert de Mons*, pp. 333-343.

de Baudouin IV, mais, si une réglementation qui limite les exigences est prise à propos des matelas et des ustensiles de cuisine dus par les habitants de Mons et de Valenciennes à l'arrivée du comte et de sa cour, ces prestations seront maintenues jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (48). Les sources fournissent de nombreuses mentions de dépenses engagées par les comtes, fût-ce même dans des expéditions militaires. Baudouin V prêta de l'argent à des seigneurs hennuyers dans l'embarras. Bref, en 1186, ses dettes auraient atteint un montant de 41 000 livres et une taille générale fut levée pour les rembourser (49). Ce serait la première mention en Hainaut d'une sorte d'impôt public. On en retiendra le déséquilibre entre les ressources et les besoins. La levée de la taille ne permit point de redresser la situation et la première des dispositions testamentaires de Baudouin V vise le paiement sans délai de ses dettes. Entre-temps, il avait acheté l'appui de l'Empereur et du duc de Brabant dans l'affaire namuroise, payé de grandes fêtes à l'occasion de l'adoubement de son fils aîné à Spire en 1189. A sa mort, ses biens mobiliers furent évalués à 1 200 marcs d'argent alors qu'il assignait au même moment 2 000 marcs sur ses biens au profit de sa fille Sibylle (50). Ce prince magnifique disposait d'une trésorerie bien mal garnie ! Malgré l'enrichissement certain du domaine, les revenus ordinaires et casuels des comtes ne suffisaient pas à couvrir leurs dépenses.

Dans le dernier quart du siècle, les baillis — *ministri, servientes* — interviennent dans l'administration domaniale à côté des anciens officiers, des ministeriaux de la curia. Ceux-ci restent responsables de leurs comptes devant le sénéchal (51). Quant aux opérations de trésorerie, si l'on suit textuellement Gislebert, elles se faisaient au sein d'un petit groupe de « secrétaires », vraisemblablement à la chancellerie. Un fait important reste à signaler, c'est la participation directe du comte et de sa famille dans les transactions domaniales les plus importantes ; d'ailleurs, la charte de 1200 tout en déléguant certains droits de justice au bailli lui interdit d'intervenir dans les « possessionibus et tenuris et hereditate » du comte.

Après avoir insisté sur cette constante qui marque bien le caractère patrimonial du domaine comtal, je voudrais en terminant l'ana-

(48) Cf. GISLEBERT, c. 66, pp. 104 et 105, et *Cartulaire des rentes et cens*, t. I, p. 18, et t. II, p. 44.

(49) GISLEBERT, c. 126, p. 193.

(50) Cf. notamment GISLEBERT, c. 153, p. 137, et c. 227, pp. 310, 312.

(51) Cf. M. BRUWIER, *op. cit.*, *passim*, et *Ministeria Curie Hanoniensis*, p. 343.

lyse du XII<sup>e</sup> siècle mettre en valeur l'apparition de deux phénomènes qui sont nettement perçus dans le dernier quart du siècle, à savoir l'importance des dettes et la naissance de l'administration publique au sens moderne du terme. Ce sont, à mon sens, les phénomènes les plus marquants de l'histoire du domaine des comtes de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le XIII<sup>e</sup> siècle a commencé sous de très heureux auspices pour la dynastie des Baudouin puisque les vœux de Richilde et de Baudouin II étaient enfin réalisés : Flandre et Hainaut étaient unis et, d'après les récentes recherches de M. Prevenier, cette union a dépassé la simple union personnelle <sup>(52)</sup>. La situation politique se modifia profondément en quelques années : le gouvernement des deux principautés fut d'abord entre les mains des grands, puis la victoire de Bouvines écarta le comte Ferrand du pouvoir et, au milieu du siècle, la vie publique hennuyère fut à nouveau déchirée par la querelle des d'Avesnes et des Dampierre. Ces événements politiques expliquent pourquoi les comtesses Jeanne et Marguerite — la seconde bien plus encore que la première — s'endettèrent de plus en plus <sup>(53)</sup>. Même si beaucoup de ces emprunts étaient à très court terme, la charge n'a fait que s'alourdir. Certes, la plupart d'entre eux devaient être réglés sur les recettes flamandes, les deux tiers d'après la convention de 1257. Malheureusement il n'existe à ma connaissance aucun texte hennuyer que l'on pourrait mettre en parallèle avec les documents flamands mis en œuvre par M. Luyckx pour le règne de Marguerite. Les quelques chiffres en ma possession laissent supposer que la proportion deux tiers-un tiers ne porte que sur les revenus ordinaires. Or, en Flandre, la comtesse a obtenu de ses cinq grandes villes 200 000 livres de subventions extraordinaires et vendu des terres pour 150 000 livres alors que les revenus ordinaires représentaient plus ou moins 28 000 livres. Y a-t-il eu en Hainaut des prestations analogues ? En octobre 1279 « par leur propre volonté ne mie par contrainte nule mais par nostre proière » déclare Jean d'Avesnes qui porte le titre de damoiseau de Hainaut, « la ville de Mons nous a donné 300 livres de tournois <sup>(54)</sup> ». Pour Valenciennes, je n'ai trouvé jusqu'à présent que des emprunts. Avant d'aborder les transforma-

<sup>(52)</sup> W. PREVENIER, *La chancellerie des comtes de Flandre dans le cadre européen*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, CXXV, 1967, p. 80.

<sup>(53)</sup> Cf. Th. LUYCKX, *De grafelijke financiële bestuursinstellingen en het grafelijk patrimonium in Vlaanderen tijdens de regering van Margarita van Constantinopel*, Brussel, 1961, *passim*.

<sup>(54)</sup> Ed. L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens*, t. II, p. 265.

tions internes des revenus comtaux qui s'expliquent essentiellement par le déséquilibre croissant des dépenses et des recettes, il faut évoquer les autres facteurs d'affaiblissement du domaine, à savoir l'importance des apanages et des douaires ; le douaire de Marguerite dans l'Ostrevant, l'apanage de son fils aîné Jean d'Avesnes quoiqu'il soit difficile de distinguer ses biens venus de la famille d'Avesnes, ceux qu'il aurait usurpés au cours de ses luttes et ceux dont il aurait été investi, l'apanage de son deuxième fils Baudouin d'Avesnes à savoir Beaumont et ses dépendances, le douaire de Thomas de Savoie, etc. <sup>(65)</sup> La multiplication des fondations religieuses en fit aussi un facteur de dissociation du domaine. Les comtesses aidèrent efficacement de très nombreux monastères et, dans son testament, Marguerite n'oublia aucune église hennuyère. C'est surtout aux institutions nouvelles, Cisterciennes d'Epinlieu et de Fontenelles, chanoinesses régulières de Bélian qu'elles s'intéressèrent sans oublier les béguinages et les hôpitaux des villes et, à Mons, le monastère des chanoines de Saint-Victor, le Val-des-Ecoliers <sup>(66)</sup>.

Pourtant, les donations en toute liberté, en franche aumône, furent remplacées à plusieurs reprises par des accensements, le cens très modique étant visiblement prélevé à titre récongnitif <sup>(67)</sup>. Dans certains cas, « un homme vivant et mourant » fut désigné comme détenteur fictif de la censive dans le but de conserver les droits de mutation <sup>(68)</sup>. Ces pratiques juridiques nouvelles m'amènent sur le plan où les transformations ont été les plus importantes, c'est-à-dire sur le plan des institutions. Le rôle des *Ministeria* de 1212-1214 montre par le menu les activités de chacun des officiers à la cour comtale, comment ils subviennent aux besoins quotidiens : l'un procure le pain, un autre les chandelles, un troisième dresse les lits. La tradition se maintient. Toutefois à Mons, Pierre de la Buselière, qui est chargé de transporter le pain depuis la maison du boulanger héréditaire ou — dit le document — depuis la maison de marchands, prétend que depuis plus de 60 ans c'est aux frais du comte et non à ses

<sup>(65)</sup> Sur le douaire de Marguerite, voir C. DUVIVIER, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. II, 1894, nos 322, 324, 325. Sur les d'Avesnes, voir IDEM, t. II, *passim*. Sur le douaire de Thomas de Savoie, voir notamment *Historiae patriae Monumenta*, t. I, col 1362, 1419.

<sup>(66)</sup> Voir les monographies ou les cartulaires de ces institutions.

<sup>(67)</sup> Exemple de conversion en 1266 pour Epinlieu (L. DEVILLERS, *Cartulaire d'Epinlieu*, dans *Description de cartulaires et de chartiers*, t. III, p. 55).

<sup>(68)</sup> Exemple de juin 1261 pour Fontenelle, Archives du Nord, 32 H 16, pièce 183.

propres frais que se fait le transport <sup>(59)</sup>. Ce texte nous reporte aux alentours de 1150 à la fin du règne de Baudouin IV à peu près à l'époque où apparaît le bailli.

Un siècle plus tard, la mutation est terminée du moins dans un cas précis : un acte du 28 janvier 1271 traite des droits paroissiaux sur les gens de la maison comtale disputés entre Saint-Jean et Saint-Géry de Valenciennes ; or, une controverse analogue s'était déjà produite en 1145. En 1145, il est question du sénéchal, de l'échanson, du camérier, etc. ; en 1271, des prévôts et des baillis <sup>(60)</sup>. Certes les grandes charges héréditaires ne furent pas supprimées et il survint encore bien des discussions. Mais une transformation fondamentale s'est produite.

S'il est certain que, dès le début du siècle, prévôts et baillis jouirent de délégations du prince pour ce qui est des fiefs, de l'exercice de la justice et des fonctions militaires, à plusieurs reprises aussi, ils lèvent des droits de mainmorte par tout le comté et, plus rarement il est vrai, ils interviennent directement dans la gestion domaniale au sens étroit du terme. Y a-t-il déjà une hiérarchie les plaçant à la tête des sergents qui perçoivent les revenus, des *winagiers* ou *tonluyers* responsables des winages et des tonlieux <sup>(61)</sup> ? La plupart des revenus étaient portables et non quérables ; il est question en 1265 de « briefs » du cens de Mons, à peu près à la même époque d'un « censisseur » à Maubeuge qui reçoit les revenus d'une seigneurie voisine <sup>(62)</sup>. Que les circonscriptions domaniales coïncident avec les circonscriptions judiciaires renforce l'hypothèse de la confusion première des fonctions domaniales et judiciaires ; la distinction n'est pas toujours très nette au XIV<sup>e</sup> siècle. En 1265 apparaît un receveur de Hainaut <sup>(63)</sup> et, à une époque indéterminée, une réorganisation de l'hôtel comtal tend à remplacer les services des ministeriaux. Le rôle du Conseil comtal se maintient. A la fin du siècle, le comte — en l'occurrence, la comtesse Philippine, la femme de Jean II —

<sup>(59)</sup> Ed. VANDERKINDERE, p. 338.

<sup>(60)</sup> Acte de 1145 - Archives du Nord, Chapitre de Saint-Géry de Valenciennes, carton 1, copie authentique du 12 avril 1757 ; acte de 1271. Copie, Bibliothèque Nationale (Paris), Collection Moreau, 196, f<sup>o</sup> 126.

<sup>(61)</sup> Cf. M. BRUWIER, *op. cit.*, *passim*.

<sup>(62)</sup> Pour Mons, cf. G. DECAMPS, *Le Val des Ecoliers*, dans *Annales Cercle Arch. Mons*, t. 19, p. 284 ; et pour Maubeuge, *Cartulaire des rentes et cens*, t. II, pp. 91-92.

<sup>(63)</sup> Cité par DD. BROUWERS, *L'administration et les finances du comté de Namur, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Cens et rentes*, t. I, 1910, Namur, p. 1.

assiste à l'audition des comptes de la monnaie et à celle des comptes du receveur en présence d'un conseil de 5 personnes qui ne sont plus les grands officiers auliques mais des personnages plus modestes <sup>(64)</sup>. Des recherches devraient encore être menées sur les relations entre la chancellerie et l'administration nouvelle. Les progrès de celle-ci ne font aucun doute. Le registre où sont couchés les abrégés des comptes de 1297 à 1304 en fait foi <sup>(64)</sup> comme le « Cartulaire des cens et rentes » description minutieuse encore qu'incomplète des revenus et des droits composés après enquête de 1265 à 1286 <sup>(65)</sup>. Ce renouvellement ne se fit pas sans hésitations. De 1271 à 1280 au moins, les revenus des circonscriptions de Mons, Valenciennes, Binche, Le Quesnoy, et Bouchain ont été affermés en bloc ainsi que la monnaie de Valenciennes <sup>(66)</sup>. La mesure qui simplifiait l'administration fut abandonnée par la suite. A la même époque, des baux à ferme auraient été également introduits dans l'exploitation de terres et de prés de la réserve ; on en revint au faire-valoir direct tout en les maintenant pour les moulins, les rivières, les impôts indirects et certains terrages. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, 12 des 18 futures bonnes villes de la principauté étaient des seigneuries comtales partagées parfois avec d'autres seigneurs : à Mons, le comte abbé laïque de Sainte-Waudru avait, outre des droits fonciers, presque tous les revenus prélevés sur l'activité commerciale. Dans la châtellenie d'Ath et dans la terre de Soignies, le comte ne touchait que des recettes infimes, sauf dans la ville d'Ath elle-même. Ses ressources les plus élevées étaient localisées dans les prévôtés de Binche et du Quesnoy où s'étendaient ses biens fonciers les plus vastes, dans la prévôté de Mons surtout dans les seigneuries de Sainte-Waudru, dans la prévôté de Maubeuge, dans celles de Sainte-Aldegonde et dans la prévôté de Valenciennes où la ville elle-même en fournissait la plus grande part. Il faut attendre les comptes du XIV<sup>e</sup> siècle pour mesurer la valeur de l'exploitation directe de la réserve. Par rapport aux recettes anciennes qui avaient perdu, au XIII<sup>e</sup> siècle, toute signification économique, se détachent les produits des défrichements les plus récents et parmi ceux-ci les prestations en nature. Les rivières, les moulins et les bois prennent une place qui va en s'accroissant et les 35 livres perçues sur le trésor

<sup>(64)</sup> Cf. Archives du Nord, B 3268.

<sup>(65)</sup> Ed. L. DEVILLERS, voir plus haut.

<sup>(66)</sup> Cf. Archives du Nord, B 1561, pièces 263 à 265, 520, 521, 527, 537.

comtal sur les « carbenières » de Frameries, donc sur l'exploitation du charbon de terre, formaient la plus grosse recette des seigneuries de la vallée de la Haine. Les revenus prélevés sur les personnes et sur les communautés comme les droits de bourgeoisie ou les tailles étaient aussi d'un excellent rapport. Il en est de même des revenus qui frappaient les tractations commerciales parmi lesquelles il faut mettre hors pair les winages qui pesaient sur le transport des marchandises dans des zones très vastes du comté puisque par exemple le winage d'Ath s'étend du pont sur l'Escaut à Pamele au pont sur la Haine à Nimy et d'Enghien à Tournai. Dans les dernières années du siècle <sup>(67)</sup> si les revenus de Mormal et des autres bois — 6 000 livres — représentent l'équivalent des autres ressources traditionnelles sans les grains, une recette nouvelle apparaît qui atteint la même valeur : les maletotes de Mons, de Binche, de Maubeuge, du Quesnoy et de Valenciennes. La tendance est claire : ce sont les revenus casuels qui augmentent. Or, à la même date, la subvention demandée à l'occasion du mariage de la fille de Jean II était de 18 000 livres et 55 000 livres viennent « d'autres parties qui ne sont mie dou cors de le contei ». Il y avait aussi des emprunts. Bref, le déséquilibre fondamental de la trésorerie ne fait aucun doute.

\*  
\* \*

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle au moins, l'accroissement des dépenses des comtes de Hainaut n'a pas été compensé par une augmentation suffisante des recettes. Sous Baudouin V toutefois, déjà, un effort dans ce sens s'est manifesté ; dans l'entourage du comte quelques-uns s'en sont rendu compte. Sur ce point, Gislebert est formel : à Pâques 1186, un état des dettes a été dressé avec soin. C'est une première prise de conscience. Il fallut attendre les années 1265-1286 pour que le dénombrement connu sous le nom de « Cartulaire des cens et rentes » donne une idée précise des revenus, à peu près la même époque pour qu'un contrôle général soit établi et qu'une comptabilité régulière permette de voir clair. En était-il déjà ainsi au XI<sup>e</sup> siècle quand Richilde aux abois a vendu ses alleux à Théoduin ? Les comtes paraissent n'avoir jamais trouvé en Hainaut assez de numéraire, cet argent monnayé dont ils avaient besoin ; à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle encore, les revenus en nature étaient importants. La différence entre le XI<sup>e</sup> et

(67) Cf. Archives du Nord, B 3268, f<sup>o</sup> 12 à 13 v<sup>o</sup>.



le XII<sup>e</sup> siècle, c'est que les Baudouin du XII<sup>e</sup> ont, malgré tout, trouvé les ressources nécessaires dans leur principauté.

Pour comprendre l'histoire des revenus d'un prince territorial, il n'est pas possible de dissocier son pouvoir public de sa puissance féodale, de ses droits seigneuriaux. Le « Cartulaire des cens et rentes » où sont répertoriés l'ost et la chevauchée comme ces tailles sur les communautés qui doublent à l'occasion de l'adoubement d'un fils ou du mariage d'une fille et qui s'apparentent ainsi à l'aide féodale montre bien cette complexité.

Si leur charge comtale, donc la délégation du pouvoir public, a permis aux Regnier d'établir les fondements de leur domaine, celui-ci a servi de base à leurs héritiers du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle pour se maintenir et lutter contre les grandes familles du comté, cette noblesse hennuyère encore si mal connue. A partir du XII<sup>e</sup> siècle, en créant une administration publique, ils ont progressivement écarté celle-ci du pouvoir, et pour remplir leur trésor trop rapidement vide, ils ont fait appel à la bourgeoisie des villes et des communautés rurales, ils ont amélioré l'exploitation de leurs terres et de leurs bois, ils ont établi un réseau plus serré de redevances sur les transactions commerciales.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux progrès de l'administration nouvelle, la distinction est faite entre « l'héritage », le domaine du type le plus ancien, les tailles et les maletotes qui sont perçues par le receveur alors que la mainmorte et les droits de justice font l'objet d'une comptabilité différente comme la gestion de l'hôtel. On en est, vers 1300, aux débuts d'une organisation rationnelle.

### Discussion

*M. Genicot reprit l'examen de divers aspects de la politique des comtes de Hainaut, en discutant de la portée d'un passage de Gislebert de Mons sur la conversion en fiefs de châteaux allodiaux, en s'attachant plus particulièrement au cas de l'alleu de Chimay et en s'interrogeant sur la nature réelle de la Salle de Valenciennes. M. Arnould aborda le problème des aides en Hainaut et releva les confusions qui existent dans le polyptyque comtal de 1265 entre les revenus d'origine publique et ceux qui étaient de nature domaniale.*

## BIBLIOGRAPHIE

*Les catégories en histoire.* Etudes publiées par CHAÏM PERELMAN. Travaux du Centre national de recherches de logique, Bruxelles, 1969, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, un vol. in 8°, 147 pages, 240 fb.

Après avoir publié un volume consacré à « Raisonement et démarches de l'historien », le Centre de logique nous propose aujourd'hui un recueil de contributions centrées sur l'étude des catégories en histoire.

En quelques pages, M. Halkin rappelle fort opportunément que l'historien, tout aussi dégagé qu'il soit de toute idéologie, utilise des catégories et que, dans une certaine mesure, il est toujours un peu philosophe, même s'il le nie farouchement. Mais ces « catégories » utilisées par les historiens sont-elles propres à leur discipline ? A l'exception des catégories périodologiques, l'auteur estime qu'il n'existe pas de catégorie spécifiquement historique. Les autres textes publiés dans ce recueil semblent donner raison à M. Halkin. En effet, la plupart de ces contributions sont consacrées à l'étude d'une catégorie périodologique.

M<sup>lle</sup> Préaux nous livre quelques « réflexions sur l'entité hellénistique », notion récente puisqu'elle apparaît de façon explicite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sous la plume de Droysen, historien allemand qui avait été fortement influencé par les théories de Hegel. Cette « époque hellénistique » était connue essentiellement par des sources grecques. Aujourd'hui, l'élargissement de notre information nous apprend qu'aux phénomènes de fusion de civilisations s'opposèrent des refus à toute intégration, lourds de conséquences pour l'avenir. Et d'ailleurs comment peut-on expliquer les guerres des Diadoques et des Epigones si nous accordons une trop grande importance au phénomène de fusion des civilisations ? L'auteur propose donc de repenser totalement la conception traditionnelle de l'histoire hellénistique.

Le moyen âge a été étudié par deux auteurs. M. Vercauteren se penche sur le concept lui-même. Il constate que la notion de moyen âge est apparue en Italie dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion des philologues. Cette conception péjorative du moyen âge — c'est l'époque où on ne connaissait plus le latin classique — se transforma et se développa. Au XVIII<sup>e</sup> siècle en France, en Allemagne et même en Angleterre tout ce qui appartenait à l'époque médiévale était méprisé. Nous avons dépassé cette conception mais nous continuons à utiliser le terme moyen âge qui, pour l'histoire européenne, tout au moins, conserve un attrait certain. M. van de Kieft s'est intéressé à la « périodisation de l'histoire du moyen âge ». Son exposé très neuf nous impose une série de réflexions. L'Europe médiévale était-elle suffisamment cohérente pour que nous puissions la concevoir selon un schéma identique ? Que penser de la conception de M. Genicot (*Les lignes*

*de faite du moyen âge*) qui nous apporte une découpe précise, trop précise peut-être, de l'histoire médiévale ? Sous des apparences formelles, les problèmes de périodisation nous plongent au cœur même des grands problèmes historiques. « Combinée avec l'histoire comparative, la méthode de périodisation ouvre des perspectives nouvelles, tant au niveau des interdépendances qu'à celui des structures. »

En étudiant « la notion de Renaissance », M. Masai nous apporte une contribution particulièrement riche. Il fait très heureusement la différence entre tous les signes précurseurs de la Renaissance et l'époque elle-même qui vit triompher l'idéal exprimé antérieurement par les humanistes italiens. Comme tout mouvement novateur, la Renaissance débuta par une violente opposition non au passé lui-même, mais « à un passé dont la persistance dans le présent est justement ce qui provoque l'opposition. » Les causes économiques de la Renaissance doivent être recherchées, mais en se gardant bien de l'espoir de les retrouver dans une étude de l'économie même de cette période. La notion de cause économique nous autorise d'ailleurs à remonter dans un passé assez lointain.

Parmi les contributions de ce volume qui ne sont pas consacrées à l'étude d'une catégorie périodologique, celle de M. Joris sur « la notion de ville » retiendra notre attention. La question essentielle que se pose l'auteur est de savoir « quel critère adopter pour définir la ville ». Il passe successivement en revue le critère statistique, le critère historique, le critère juridique, le critère de la terminologie (« Est ville ce qui se nomme soi-même ville ») et le critère économique pour arriver à la conclusion qu'il n'est pas possible de définir la ville à l'aide d'un seul de ces critères. Il faudra donc approcher le problème d'une autre façon et tenter de définir la ville par un « faisceau de critères ». Et encore faudra-t-il tenir compte des changements qui interviennent dans le temps et dans l'espace. M. Joris nous a remarquablement démontré combien une catégorie apparemment aussi simple que celle de la ville se soumet difficilement à une définition rigoureuse et acceptable pour tous.

Citons encore la contribution de M. Marcel Simon qui étudie minutieusement le moment où naquit le christianisme dans toute sa spécificité, ou plus exactement, le moment où le christianisme s'émancipa du judaïsme, et celle de M. Goriely qui, en quelques pages assez superficielles, se penche sur « l'origine du mot socialisme ».

M. Perelman clôture ce volume par un texte de synthèse. Il est particulièrement délicat de rendre compte d'une contribution de ce genre. On en retiendra cependant une idée essentielle : les catégories « qui servent à l'organisation de nos connaissances du passé ne peuvent être entièrement écartées ». Mais ces catégories doivent être constamment confrontées avec les données qui nous sont fournies par la documentation. On renonce à certaines catégories, on en crée d'autres, on nuance le sens de certaines d'entre elles. « C'est l'usage indispensable de catégories et la reconnaissance du fait que ces catégories, en tant qu'œuvre humaine, peuvent être conçues de diverses façons, qui rendent le dialogue entre historiens à la fois possible et indispensable. C'est grâce à un tel dialogue, avec les enrichissements qu'il ne peut manquer de procurer aux interlocuteurs, que l'idée d'un progrès dans l'objectivité historique peut se concevoir... »

Au total, un volume très riche qui sera médité avec intérêt par tous les historiens et, d'une façon plus générale, par tous ceux qui s'intéressent à l'évolution des sciences humaines.

Philippe MOUREAUX.

Dr. Claude BLOCH, *Réflexions et informations sur les drogues*. Préf. du Professeur P. Sivadon, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles (1970).

L'auteur est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de cette revue. Psychiatre chargé de cours à la Faculté de Médecine, il dirige également le Service d'Aide psychologique aux Etudiants. Pendant plusieurs années, il a présidé aux destinées de la Ligue nationale belge d'Hygiène mentale. Pour ces différentes raisons, il était tout désigné pour rédiger le présent opuscule, qui avait pour but d'éclairer l'opinion publique et particulièrement les jeunes et les éducateurs sur un problème devenu angoissant dans certains pays et qui, depuis peu, a gagné aussi la Belgique.

En une quarantaine de pages de petit format, il a réussi à décrire d'abord les diverses drogues en usage dans notre culture (y compris thé, café, tabac et stimulants tels que l'amphétamine), ainsi que leurs effets à court et à long terme ; à analyser ensuite les causes individuelles et psycho-sociologiques qui poussent les jeunes à en consommer, presque toujours en groupe et sous la pression du groupe, comme pour affirmer leur appartenance à ce monde des jeunes et s'opposer avec fracas à un monde adulte dont ils ne veulent pas. Fort de sa culture scientifique (qui n'est pas seulement médicale, mais aussi sociologique, comme il se doit en psychiatrie moderne) et de sa vaste expérience de praticien, le Dr. Bloch, en une langue alerte et simple qui reste constamment à la portée du profane, nous informe et répond à bon nombre de questions qui surgissent dans l'esprit de chacun de nous ; en un mot, il nous aide à « évaluer avec mesure les éventuels progrès d'un mal qu'il ne faut ni sous-estimer ni peut-être trop dramatiser », comme le dit le Professeur Sivadon dans son excellente préface. Deux remarques méritent d'être retenues.

Tout d'abord, la véritable toxicomanie, avec dépendance psychologique, n'apparaît que chez les individus prédisposés, c'est-à-dire « dont la personnalité, à la fois biologique et psychologique, est dite toxicophile » (p. 8). Toutefois, « le jeune adulte dont la personnalité n'est pas encore très stable, et plus encore l'adolescent, en proie à des conflits temporaires (crise de maturation) peuvent verser dans l'abus de drogues sans pour autant que la structure fondamentale de leur personnalité les y prédispose. En outre, l'effet des drogues peut être particulièrement intense, « désorganisant » dans une personnalité en remaniement » (p. 16).

D'autre part, c'est une erreur de croire que le fait de parler de la drogue risque de provoquer une extension du phénomène ; il n'en est rien, à condition bien entendu que cela se fasse d'une manière sérieuse et objective. Aux Etats-Unis, l'usage du terrible hallucinogène qu'est le L.S.D. diminue nettement comme suite aux informations abondamment diffusées sur les dangers qu'il comporte (notamment le risque probable de graves malformations génétiques dans la descendance).

On lira avec un intérêt particulier les réflexions relatives aux *Attitudes des adultes face au danger de la drogue*. L'auteur analyse les réactions de réprobation morale et de fuite, « réactions passionnelles, irraisonnées et peut-être erratiques » qui caractérisent bon nombre de parents, d'éducateurs et de responsables de la politique sociale. Il montre comment certaines attitudes maladroites de leur part risquent d'aboutir à un effet exactement contraire à celui qui était recherché.

Deux citations encore indiquent clairement la voie à suivre ; puissent-elles être entendues de ceux qui, dans notre pays, croient pouvoir résoudre le problème en brandissant les foudres de la justice. « A l'égard de celui qui est déjà devenu toxicomane, la seule attitude possible consiste à chercher par tous les moyens à l'amener à se faire soigner dans un service spécialisé »

(p. 30), et « là où le problème drogue commence à se poser, le dialogue doit pouvoir s'engager, faute de quoi les mythes fleuriront » (p. 31).

Le Dr. Bloch souligne le rôle qui incombe dans ce domaine aux institutions d'enseignement — et ceci, selon l'expérience acquise aux Etats-Unis, surtout au niveau secondaire — et il nous apprend que dans ce pays, l'usage de la drogue est le plus répandu dans les collèges où le mot « drogue » est tabou, et le plus limité là où la question fait l'objet de discussions franches et ouvertes.

Aimée RACINE.

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.